


EGLISE ST. PIERRE
MONTREAL

...aissance aux Rév^ds Pères Mein...
... Cardin, à l'occasion de leur
magnifique retraite, prêchée à
Saint-Elphège, du 24 fév. au
3 mars 1924.

J.-H. Belcourt, ptre
Curé

HISTOIRE
DE LA
BAIE-SAINT-ANTOINE



L'abbé Jos.-Elz. BELLEMARE

HISTOIRE

DE LA

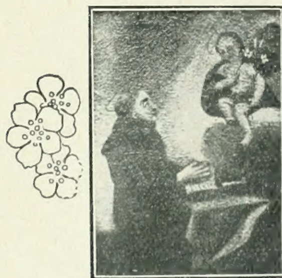
Baie-Saint-Antoine

DITE

Baie-du-Febvre

1683-1911

AVEC ANNOTATIONS DE M. B. SULTE



Saint Antoine et l'Enfant Jésus
Vieux tableau vénéré dans la première église de la Baie.



MONTRÉAL
Imprimerie "La Patrie," 120 Est, rue Sainte-Catherine

1911



Dédié

1°

A Monseigneur J.-S.-H. BRUNAULT,
Evêque de Nicolet

2°

Aux paroissiens de la Baie-du-Febvre
anciens et nouveaux

ET

A la mémoire

DE

Leurs ancêtres

HUMBLE ET RESPECTUEUX HOMMAGE

d'affection et de reconnaissance

DE L'AUTEUR

Dédicace

A Sa Grandeur Monseigneur Joseph-Simon-Herman Brunault,
Evêque de Nicolet.

Monseigneur,

La bienveillance avec laquelle vous avez permis l'impression et la publication de l'Histoire de la Baie-Saint-Antoine m'a été un précieux encouragement pour mettre la dernière main à l'oeuvre. Et je viens aujourd'hui, toujours encouragé par votre extrême bienveillance, vous prier de bénir mon travail et de me permettre de vous le dédier comme un hommage de ma vive reconnaissance, de mon profond respect et de mon admiration pour les oeuvres de votre épiscopat si bien rempli.

Fruit des loisirs rares et entrecoupés de mon ministère, ce travail vous paraîtra sans doute bien imparfait; j'espère néanmoins que, connaissant les intentions de l'auteur, le simple désir qu'il a de dévoiler la pure vérité historique et d'en faire ressortir d'utiles leçons, vous l'apprécierez plutôt en père qu'en juge, et que vous ne refuserez pas d'en accepter la dédicace.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,
de Votre Grandeur
le très humble et très dévoué fils en N. S.,

L'abbé JOS.-ELZ. BELLEMARE, Curé.

Baie-du-Febvre, le 15 avril 1911.

Approbation de Monseigneur l'évêque de Nicolet.

A Monsieur l'abbé J.-E. Bellemare,

Prêtre, curé de la Baie-du-Febvre, Q.

Cher Monsieur le Curé,

La nouvelle m'était parvenue déjà que vous étiez à terminer une histoire de la Baie, dont vous êtes le si digne curé. Un bon ami à nous deux, ancien élève de Nicolet, et qui a eu l'avantage de lire une partie de votre manuscrit, m'informe que ce travail, "fruit des loisirs rares et entrecoupés de votre ministère", comme vous le dites, sort des limites généralement suivies en ce genre de publication, par le fait qu'en outre de l'histoire religieuse proprement dite, vous consacrez une large part aux actions des excellents patriotes qui, avec le temps, ont fait de ce vieux sol de la Baie, la belle et florissante paroisse que tout le monde admire aujourd'hui.

Avant d'autoriser la publication de votre ouvrage, j'en avais transmis le manuscrit à Monseigneur Douville, avec prière de l'examiner minutieusement. Après l'avoir parcouru, Monseigneur le Supérieur m'en a fait un rapport tellement flatteur que je suis fier de vous donner cette approbation, ce que je fais de grand coeur.

Bien digne d'éloges est l'exemple que vous donnez. Car, vous tracez réellement un chemin dont les sentiers sont à peine connus. En effet, peu de nos vieilles paroisses des rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent ont eu l'avantage de voir leur histoire écrite, au moins dans la région de Trois-Rivières. Du côté nord, la ville de Trois-Rivières, les paroisses d'Yamachiche, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, du Mont-Carmel, de Saint-Prosper, ont seules leurs historiens; au sud, la ville de Nicolet, grâce au travail historique de Monseigneur Douville sur le Séminaire diocésain, oeuvre magistrale qui traite incidemment du passé de la ville et de la paroisse de Nicolet, les

paroisses de Saint-François-du-Lac, de l'Avenir, de Saint-Guillaume d'Upton, enfin la Baie-du-Febvre pourront aussi s'énorgueillir d'avoir vu leur passé sortir de l'aubli et livrer à la publicité.

Parmi ces rares personnes de mérites qui ont ainsi fait revivre, pour ainsi parler, d'une seconde vie les diverses générations des anciennes localités, vous êtes le dernier à figurer, par ordre de date. Cependant, si tout le bien que l'on me dit de votre oeuvre est vrai — et telle est ma croyance — votre nom figurant ainsi à la fin de la liste, n'en occupera pas moins désormais, l'un des premiers rangs, parmi nos écrivains de monographies.

Aussi, les paroissiens de la Baie, toujours reconnaissants, aimeront à garder bon souvenir de leur aimable curé actuel, qui n'a épargné ni son temps, ses peines, ses pas et démarches, pour arriver à retracer avec grande fidélité, et jusque dans leurs moindres détails, les événements qui se sont déroulés chez eux, depuis deux siècles et au-delà. Pour eux, votre travail sera le livre d'or de la famille; on aimera à le parcourir, le soir, au coin du feu, dans les réunions intimes. Chacune des pages qu'ils feuilletteront leur apprendra davantage combien était pur et grand le patriotisme de leurs ancêtres, combien la vie frugale et si laborieuse des vieux Canadiens français est propre à élever l'âme et fortifier les coeurs.

Votre bonne lettre, Monsieur le Curé, fait une délicate allusion aux oeuvres de mon épiscopat. Je n'en rappellerai qu'une, cependant. Cela me remet en mémoire un épisode à la fois pénible et cependant très consolant que je tiens à citer ici: les malheurs terribles et tout récents arrivés aux églises de Nicolet et de la Baie. Leur destruction par le feu est encore présente à l'esprit de nos populations; c'est le souvenir pénible. Voici, par contre, la note consolante: la piété, le zèle, le grand esprit de foi de nos braves diocésains ont fait, pour la ville épiscopale, ce que les braves paroissiens de la Baie ont aussi fait, à eux seuls, dans leur localité! Sur des ruines pour ainsi dire encore fumantes l'on admire, à Nicolet comme à la Baie

deux temples splendides qui sont un réel sujet de légitime orgueil, l'un pour tout le diocèse, l'autre pour la Baie. Je tiens à rappeler ce souvenir parce qu'il restera comme l'une des meilleures consolations de ma vie, au lendemain de ces dures épreuves.

Par la volonté du Saint-Siège, appelé à succéder au premier évêque de Nicolet, sur ce siège épiscopal, tous les jours je prie Dieu de me donner la force et le courage de suivre la trace du vénérable Monseigneur Gravel, de douce et sainte mémoire, dans la gouverne du troupeau dont la garde m'a été confiée. Et, si les responsabilités sont grandes, non moins grande est ma confiance dans l'esprit de foi et de piété filiale si vivace d'un clergé si bien formé par une institution aussi remarquable que le collège-séminaire de Nicolet. Sous une telle direction religieuse, la population d'un diocèse ne peut guère s'écarter du droit chemin.

Mais je termine cette lettre déjà un peu longue. Du fond de mon cœur d'évêque, je bénis votre précieux travail et vous offre mes plus sincères félicitations, à vous qui vous êtes imposé la rude tâche d'écrire une si belle "HISTOIRE DE LA BAIE-SAINT-ANTOINE"; je suis fier de mon brillant professeur d'autrefois! Vous avez fait un livre impartial, où tout est appuyé sur des documents positifs ou sur la tradition, et vous méritez bien, en retour, de recevoir un accueil favorable du public intelligent qui lit et s'intéresse aux choses du passé.

Veuillez donc agréer, Monsieur le Curé, avec mes meilleurs sentiments l'assurance de ma sincère admiration et de mon attachement en Notre-Seigneur.

† J. S. HERMANN, évêque de Nicolet.

Nicolet, le 16 avril 1911.

Lettre de M. Benjamin Sulte

Cher Monsieur Bellemare,

J'ai lu votre livre avant son apparition devant le public et j'y vois deux choses principales : premièrement, vous ne découpez pas dans la grande histoire du pays des tranches plus ou moins épaisses pour remplir vos chapitres, mais vous tirez navette, bobine, fil et trame de votre propre fonds et, en second lieu, votre rédaction est claire, nette, intelligible, telle que le demande l'histoire. Vous nous parlez ainsi qu'on doit écrire et vous écrivez ainsi qu'on doit parler.

Il est vrai que vous exploitez un fonds riche, mais combien d'autres écrivains se seraient contentés d'en remuer la surface et n'auraient produit qu'une récolte ordinaire, tandis que, labourant jusqu'aux profondeurs, vous avez fait jaillir toutes les forces cachées dans cet admirable terroir.

Votre livre surprendra les lecteurs par son abondance autant que par ses révélations. Les faits y sont réunis et corsés au point de faire éclater le volume — et puis c'est du nouveau pour nous, comme ce sera toujours une nouveauté pour les temps à venir.

Aux alentours de l'année 1800, la mémoire des Canadiens ne renfermait plus rien d'un passé déjà long de deux siècles. Les autres races mises en contact avec nous n'en savaient pas davantage, cela va sans dire. Faute d'imprimerie, nous ne pouvions rétablir l'histoire. Une opinion latente existait chez nos voisins des États-Unis, nos nouveaux compatriotes au Canada, et dans les cercles politiques de la Grande-Bretagne à savoir : que nous étions sortis, pour une large part, de misérables déportés de la France et que, en somme, notre passé ne valait guère la peine de s'en occuper. C'est alors que Perrault, Bibaud, puis Garneau tournèrent leurs regards vers les archives anciennes et s'employèrent avec courage à nous révéler à nous-mêmes, tout en étouffant cette opinion sans preuve dont

je viens de parler. Ces trois hommes ont sauvé les Canadiens; car, sans leurs travaux, nous étions prêts à adopter les contes désagréables que l'on faisait sur nos origines. Le patriotisme a trouvé tout un arsenal dans nos historiens et l'on n'ignore pas aujourd'hui qu'il a su s'en servir. Voilà pour le pays tout entier.

A présent, nous sommes dans l'ère où l'on écrit l'histoire des paroisses, dans un seul et même but: faire connaître ce que nous avons toujours été, par là mieux fortifier l'amour de la patrie; car la paroisse c'est la patrie par excellence. Lorsque l'on a le patriotisme de son chez soi on a également celui de toute la race.

Je prends n'importe quelle famille de Baie-du-Febvre et je lui demande ce qui s'est passé autour d'elle depuis neuf quarts de siècle. Elle avoue que la mémoire en est perdue pour beaucoup plus de la moitié. Je lui fais lire le livre de son curé, elle s'émerveille, se redresse, entre dans une autre vie, comme les Canadiens en général il y a quatre-vingts ans, à la lecture de nos premiers historiens. Et, songez que le livre restera pour instruire les générations futures. Quoi de plus beau, de plus touchant, de plus patriotique que ce retour du souvenir de nos aïeux parmi leurs gens, sur le sol qu'ils ont cultivé et transmis honorablement à leur descendance!

La sagesse dit: Connais-toi toi-même — j'ajoute: Connais aussi l'histoire de ta paroisse, de tes ancêtres et de tous les tiens.

Croyez-moi bien votre tout dévoué,

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, 1er mai 1911

Lettre de M. F. L.-Desaulniers

Monsieur l'abbé Jos.-Elz. Bellemare,
Prêtre, curé de la Baie-du-Febvre, Q.

Cher Ami,

Vous me demandez une page pour votre "Histoire de la Baie". Je l'écris volontiers et avec d'autant plus d'empressement que cette petite collaboration ne parviendra pas à me libérer de la dette contractée envers vous depuis longtemps, par vos larges et généreuses contributions à mes propres ouvrages déjà publiés.

Vous avez même poussé l'amabilité jusqu'à me permettre de lire, en manuscrit, une partie de votre travail historique si remarquable que les typographes sont à imprimer, présentement. A l'heure qu'il est, que puis-je donc en dire, sinon du bien, beaucoup de bien? En écrivant ce livre superbe, fruit de longues et patientes recherches, vous avez eu le rare mérite d'être sorti des voies ordinairement suivies. Aussi, je n'hésite pas à affirmer que votre oeuvre est complète parce qu'en outre des événements religieux qui se sont déroulés à la Baie, depuis sa fondation, et que vous relatez à la manière des historiens sérieux, vous consacrez avec raison une part large et méritée aux faits et gestes des hardis pionniers qui, dès les premiers temps, ont défriché le sol et entrepris la lutte toute pacifique et si pénible contre la forêt séculaire. Car, il ne faut pas l'oublier et l'on ne saurait trop le dire et le redire, si nos illustres missionnaires jésuites et récollets, avant toute chose ont été l'âme dirigeante qui, aux jours d'angoisse, stimulait les courages et fortifiait les coeurs, dès les origines de la colonie française en Canada, ce sont bien néanmoins les modestes pionniers auxquels devrait appartenir le titre de fondateurs de nos vieilles paroisses qui font l'admiration des étrangers et du pays tout entier. A ce propos, on me l'a dit maintes fois, les paroisses canadiennes françaises, telles que

présentement constituées, n'ont absolument rien à envier aux si vieilles paroisses de France dont les origines remontent à l'âge le plus reculé.

Dans le grand nombre d'histoires locales publiées on a, trop souvent, négligé de raconter la part des mérites incontestables qui revient aux courageux défricheurs. Est-ce à dire qu'il faille en imputer tout le blâme à nos écrivains? Ce serait une injustice profonde; car, la plupart de ces travaux ont été écrits dans un but fort louable et patriotique. Et, si la partie civile de ces monographies a été rédigée d'une façon incomplète, la faute en est plus à la difficulté éprouvée à se procurer les documents nécessaires à cette fin qu'à la négligence ou l'apathie des auteurs.

Pour vous, mon cher ami — et ce sera votre principal titre aux félicitations du public — vous avez pleinement réussi à éviter cet écueil en faisant marcher de front, sur un pied d'égalité, les côtés religieux et civil de l'histoire que vous racontez; votre récit est agencé d'une manière si heureuse que rien n'a été négligé. On ne saurait donc trop vous féliciter d'être ainsi parvenu à mener à bonne fin un travail hérissé d'aussi grandes difficultés. Votre livre peut servir de modèle à toute histoire locale.

En 1905, alors que fut publié mon ouvrage "Notes historiques sur la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton", j'ai essayé, absolument à votre façon, de raconter les événements religieux et civils qui ont marqué les débuts de cette jeune et très florissante localité. Ma tâche fut alors singulièrement simplifiée parce que les choses à raconter ne remontaient guère plus loin qu'au siècle dernier, Saint-Guillaume n'existant pas avant 1800, époque des premiers défrichements en cet endroit. Bien autrement difficile et épineuse est la tâche que vous avez entreprise, puisque la Baie avait déjà des colons dès 1660.

Notre ami commun et confrère de collège, M. Fabien Vanasse, avocat, ancien député fédéral d'Yamaska, et né lui-même à Saint-Guillaume, a pleinement approuvé ma façon

d'écrire cette histoire, puisqu'il a daigné faire l'appréciation trop flatteuse suivante de mon humble travail:

"L'auteur des "*Notes Historiques*" rend cet hommage et "cette gloire aux fondateurs de Saint-Guillaume. Qu'il soit béni "pour cet acte de bonne justice. J'éprouve le besoin de le remer- "cier pour le monument qu'il vient d'élever à la mémoire des "courageux fondateurs du beau et très cher petit pays "de chez "nous". Ils ont été à la peine, dans les jours d'autrefois, n'est- "il pas juste que leurs noms soient portés aujourd'hui sur le "tableau d'honneur aux fastes de l'histoire.. M. Desaulniers "a voulu relater, dans toute leur vérité, les faits et les oeuvres "des premiers habitants de notre chère lande de chenêts. Ses "notes et anecdotes sont les bases véritables de notre beau et "populeux canton d'Upton. Elles sont aussi un commencement "de l'histoire des *habitants.* A ce point de vue, surtout, son "livre est encore unique dans ce pays. C'est dans ce câdre que "toute chronique paroissiale devrait être écrite."

Venant d'un connaisseur tel que M. Vanasse, ces bonnes paroles n'ont qu'un défaut, celui d'être trop élogieuses; aussi, je ne les rappelle ici que dans le but de vous les réadresser, avec infiniment plus de raison. En effet, j'ai relaté des événements presque contemporains, n'ayant eu, pour ainsi dire, qu'à consulter la tradition récente, plusieurs des colons primitifs de Saint-Guillaume étant encore vivants, en 1905. *Mais, quant à votre ouvrage, comment ne pas être surpris, émerveillé même, en constatant la somme énorme de recherches qu'il vous a fallu faire pour retracer des faits si anciens, ignorés ou imparfaitement connus, et qui embrassent la longue période de temps, de* 1669 à 1910!

Aussi, avec quel vif intérêt je vous ai lu! Du coup, et vous le méritez bien, l'on inscrira votre nom au tableau d'honneur des écrivains de mérite, ceux qui ont employé leurs loisirs à faire revivre, pour ainsi dire, d'une seconde vie, les vaillants cultivateurs qui ont travaillé, peiné, arrosé de leurs sueurs ce beau sol de la Baie que leurs descendants foulent aujourd'hui avec tant de bonheur.

En vous lisant il me semblait revoir, par l'imagination, figurer sur la scène les pionniers de la Baie-Saint-Antoine et toute leur descendance, et comme l'a dit le poète Laprade, c'était bien la

Race de nos aïeux tout à coup ranimés !

Tous, ils apparaissaient tour à tour, menant une vie laborieuse, simple, frugale et toujours si chrétienne, animés du patriotisme le plus pur, chérissant le sol natal et travaillant ferme à procurer une honnête aisance à leurs nombreux enfants. Et, s'il était donné à toutes ces générations de chers disparus de sortir de leurs tombeaux pour contempler, aujourd'hui, la vieille paroisse de la Baie, avec ses immenses prairies verdoyantes, ses superbes champs de blé que dore le soleil d'été, à la place de la forêt noire, quelle ne serait pas leur joie de constater les progrès de toutes sortes accomplis depuis deux siècles !

Sous votre plume alerte et toujours si facile, ce rêve est écrit et rappelle la pure réalité. A tour de rôle, les générations de la Baie passent sous les yeux du lecteur saisi d'admiration à la vue de ces acteurs jouant leur rôle dans le drame passionnant de la colonisation d'une paroisse. Nous les revoyons tous défiler, depuis le missionnaire venant de Trois-Rivières pour remplir son ministère auguste, Jacques Lefèbvre, le premier seigneur de la Baie-Saint-Antoine, jusqu'au plus humble pionnier ; tous travaillant ensemble, la main dans la main, pour faire de ce sol inculte la grande paroisse d'aujourd'hui. Quel beau travail accompli, quel heureux résultat obtenu depuis 16[illegible] !

Des personnes naïves m'ont souvent demandé : à quoi peut bien être utile une histoire de paroisse, si ancienne, belle ou importante que soit cette localité ? Depuis bientôt vingt ans, j'occupe mes loisirs aux travaux historiques, chroniques locales et généalogies. Les heures employées à ces recherches, à fouiller nos registres paroissiaux, à visiter enfin les

greffes de la Cour Supérieure de Québec, Montréal et Trois-Rivières, n'ont pas été un temps perdu. Bien au contraire, je le dis franchement, ces heures ont été les plus belles de ma vie, tant j'y ai trouvé de satisfaction, de douces jouissances, de parfait contentement.

Il me tarde de lire ce que va dire de votre ouvrage M. Benjamin Sulte, ce grand ami de l'histoire du Canada et l'historien par excellence du "pays des Trois-Rivières et ses environs". Dans tous mes écrits ce bon ami m'a aidé avec une amabilité dont je garde le meilleur souvenir.

Mais, trève aux réflexions; car, la "page promise" est déjà trop longue et menace d'ennuyer ceux qui auront le courage de la lire en entier. Laissez-moi vous dire, en terminant, que je souhaite à votre si belle "Histoire de la Baie" tout le succès qu'elle mérite de remporter auprès du public intelligent, celui qui s'occupe des travaux de l'esprit. Vous avez retracé la vie d'anciens colons pour qu'elle serve de leçon salutaire aux générations présentes et futures. Aux éloges que vous allez recevoir je joins les miens, sans réserve et très cordialement.

Croyez, cher et bon ami, à mes sentiments toujours affectueux

F. L.-DESAULNIERS.

Montréal, 5 mai 1911.

Introduction

Louons ces hommes pleins de gloire, qui sont nos pères, et dont nous sommes la race. Ils ont été riches en vertus et ils ont gouverné leurs maisons en paix... et on les loue encore aujourd'hui pour ce qu'ils ont fait pendant leur vie.

Ecclésiastique, XLIV, p. 1, 6, 7.

L'Histoire de la Baie-Saint-Antoine, que nous offrons au public, est le fruit de longues et patientes recherches, par lesquelles nous nous sommes efforcé de dégager la vérité historique des ténèbres qui enveloppaient le berceau de cette vieille paroisse. Notre histoire locale était absolument inconnue, et même méconnue, au-delà de l'année 1750. *Ceux qui avaient écrit sur les origines de la Baie, n'ayant pas en mains de documents antérieurs à cette époque, avaient fatalement ignoré toute une longue période, voire même l'existence de deux églises.*

Nous avons pris à tâche de rétablir les faits dans leur intégrité. Pour arriver à ce but, nous avons compulsé avec soin les vieux documents conservés à Ottawa, à Québec, aux Trois-Rivières, à Nicolet et à la Baie ;—nous avons recueilli les traditions locales, étudié les archives seigneuriales des familles Lozeau et Despins. Nous avons, en outre, consulté les hommes les plus compétents en matière historique, tels que Monseigneur Douville, MM. B. Sulte, Frs. L.-Desaulniers, Pierre-George Roy, Philéas Gagnon, Meilleur Barthe, les abbés Amédée Gosselin, L.-A.-L. Dusablon, et parmi les écrivains de sexe féminin, la Révérende Sœur Marguerite-Marie, annaliste du monastère des Ursulines.

Grâce à leur concours, nous croyons être parvenu, non pas à donner une histoire complète et parfaite, mais à établir des bases certaines et solides sur lesquelles les futurs historiens

pourront s'appuyer en toute sécurité. De nouvelles découvertes devront sans doute modifier en certains points les données et les conclusions du présent travail. Il serait étonnant, s'il en arrivait autrement. Mais le voile est levé sur le passé; dorénavant les recherches se feront sur un terrain exploré, du moins en partie.

Tout le mérite de cet ouvrage consiste à donner comme certain ce qui est certain, et comme douteux ce qui n'est pas appuyé sur des données évidentes. — Pas un seul fait raconté qui ne soit tiré de documents authentiques de l'époque, ou d'historiens sérieux, ou appuyé sur une tradition. Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur de vieux documents enfouis dans un recoin oublié des Archives, à Ottawa. Ce fut toute une révélation concernant les paroisses formées avant 1721. *Nous les signalons à l'attention de ceux qui écriront l'histoire de ces paroisses.*

L'histoire de la Baie est palpitante d'intérêt, comme celle de la plupart de nos vieilles paroisses canadiennes; l'historien qui en entreprendra une rédaction approfondie trouvera dans ce travail, de réelles jouissances.

"Il y a eu autour de nos clochers, dit l'abbé Chs.-P. Beaubien (1)*, des événements de tous genres, et nos églises ont été témoins des scènes les plus émouvantes. En faisant choix de ces nobles choses, quel livre précieux serait offert à tous ceux qui, de près comme de loin, chérissent le berceau de leur enfance! Pour eux les moindres récits font revivre les plus beaux souvenirs, et il n'y a pas jusqu'aux légendes qu'ils liront avec bonheur en se souvenant de les avoir entendu raconter souvent au toit paternel."*

Les souvenirs touchants attachés au nom de Jacques Lefebvre, le fondateur et père de la paroisse de la Baie, qui fut à la fois excellent chrétien, dévoué colonisateur, seigneur respecté et aimé de tous;—la noble, et parfois héroïque carrière des chefs de nos vieilles familles antoniennes, dont la plupart avaient

---

(1) Le Sault-au-Récollet, p. XIV.

porté les armes (1), *et s'étaient signalés par leur bravoure dans la lutte contre l'élément indien déchaîné contre la colonie naissante; — le dévouement de nos premiers missionnaires; — le lustre que jette sur nos origines l'existence de plusieurs personnages oubliés, ou sur le point de l'être, tels que l'abbé Joseph Courier, ce nouveau Stanislas de Kostka, fils du premier colon inhumé à l'ombre de l'église de cette paroisse, cette première fleur de sainteté éclose sur le territoire du diocèse actuel de Nicolet;—tant d'événements dignes de mémoire consignés dans les documents poudreux de nos riches archives nationales; — et, avouons-le, jusqu'aux fautes mêmes échappées à nos ancêtres, fautes souvent suivies de châtiment, à l'instar de celles du peuple de Dieu; — tout cet ensemble constitue autant d'éphémérides glorieuses ou instructives, qu'il est important de tirer de l'oubli, en recueillant minutieusement tous les détails qui s'y rattachent.*

Notre tâche a été de faire revivre tous ces personnages oubliés, de les mettre sous les yeux du lecteur, tels qu'ils ont été, avec leurs qualités et leurs défauts, leurs mérites et leurs défaillances, montrant partout l'action de la Providence, qui mène les hommes à sa guise, et fait tout servir, le mal comme le bien, à l'accomplissement de ses secrets desseins.

L'histoire, à notre point de vue, n'est pas une apologie, mais la relation exacte et impartiale des événements, tels qu'ils se sont passés. La vie des saints ne raconte pas seulement leurs vertus et leurs hauts faits; elle sait faire la part de la faiblesse humaine, et narre volontiers leurs fautes et leurs erreurs, avant de raconter leur conversion. A l'historien de

(1) On a dit que nos ancêtres étaient soldats ou fils de soldats. Il faudrait s'entendre sur le mot "soldat". Nos colons étaient tous cultivateurs. L'incurie du gouvernement français les a obligés à prendre les armes pour se défendre. Avec des soldats, on ne fait pas de cultivateurs, mais avec des cultivateurs, on fait des soldats. Nous ne sommes fils de soldats que parce que nos ancêtres ont été obligés de se battre. Aucun d'eux n'était venu ici les armes à la main, sauf à peu près 400 soldats de Carignan qui, tous, ont formé la classe des coureurs de bois la plus répréhensible, et non pas des habitants.—(B. Sulte).

passer les faits au tamis, et de savoir à propos préconiser le bien et stigmatiser le mal.

Puissent les paroissiens de la Baie, en lisant ces pages, en bien comprendre les leçons! Puissent-ils être enflammés du désir d'imiter les vertus de leurs pères, et se mettre en garde contre les écarts amenés par le malheur des temps, mais glorieusement réparés par leur dévouement postérieur à la bonne cause!

Nous devons ici exprimer notre vive reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidé de leurs recherches ou de leur concours personnel. Privé de ce précieux concours, il nous eût été impossible de mener à bonne fin la tâche réellement ardue que nous nous étions imposée. Nous devons en particulier l'expression de notre gratitude, à Sa Grandeur Monseigneur J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, qui, après nous avoir donné l'idée du présent travail, a fortement contribué à soutenir notre énergie, par la bienveillance avec laquelle Elle nous a donné accès aux archives diocésaines.

C'est surtout aux enfants de la Baie-du-Febvre que nous offrons ces pages; elles sont écrites pour raviver leurs souvenirs et les perpétuer de plus en plus. Issus presque tous de la famille seigneuriale de Jacques Lefebvre, et du plus pur sang de la France catholique du dix-septième siècle, ils doivent être heureux d'apprécier leur noble origine et être fiers de descendre de tels ancêtres. Nous allons essayer de retracer ces origines si pures. Puis nous en suivrons à travers le temps le développement progressif jusqu'à nos jours, demandant au lecteur autant d'indulgence dans ses appréciations que nous avons mis de travail et de soins pour en dresser le véridique tableau.

PLAN DE L'OUVRAGE

L'histoire de la Baie se divise en quatre parties inégales, mais bien tranchées par la nature et l'objet des matières qui y sont traitées. Ces matières concernent d'abord la paroisse en général, puis les familles, les institutions et les personnages de la Baie.

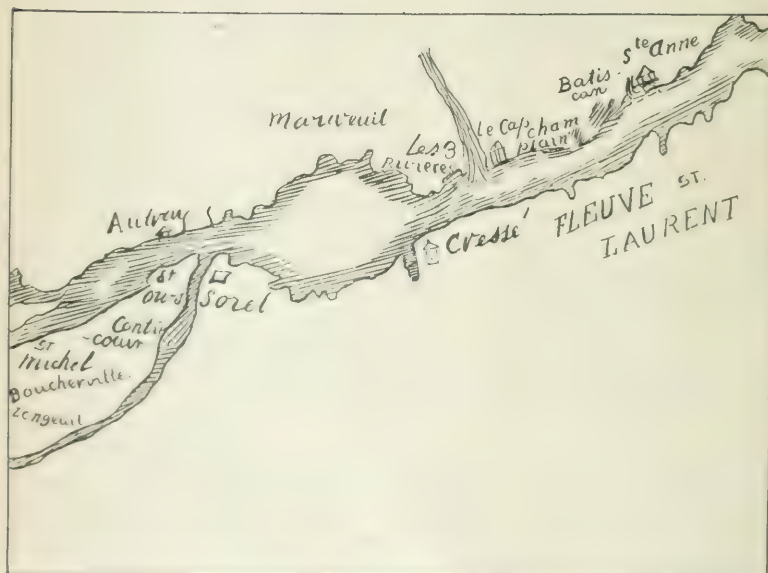
1° *La paroisse.*—Cette partie, de beaucoup la plus importante et la plus étendue, comprend les chapitres de 1 à 26 inclusivement. C'est la relation des événements d'ordre général et public, qui regardent la Baie, surtout en tant que paroisse, et sont groupés autour du clocher et de l'établissement paroissial.

2° *La seigneurie et les familles*: comprenant les chapitres de 27 à 30 inclusivement. — C'est l'histoire plus intime du berceau des vieilles familles antoniennes et de leur propagation à travers le temps. Les familles seigneuriales ont naturellement la préséance.

3° *Les institutions*, chapitres de 31 à 34 inclusivement, traitent de ce qui regarde l'éducation, l'industrie, la finance et la bienfaisance.

4° *Les personnages.* — Cette partie donne la liste et une courte biographie des personnes qui ont illustré la paroisse, ou qui y ont joué un rôle actif et proéminent, tels que les hommes publics, les prêtres, les religieux et religieuses. — Chapitres 35 et 36.

Nous ajoutons, sous forme de chapitres supplémentaires (37e et 38e) une notice sur les paroisses soeur ou filles de la Baie Saint Antoine, ou qui lui doivent au moins en partie le principe de leur existence, telles que Nicolet, la paroisse-soeur, Saint Zéphirin, Saint Thomas, Saint Elphège, La Visitation, qui après avoir longtemps vécu de la même vie que la Baie, se sont séparées de la paroisse mère, dans le cours du dernier siècle.



Mission de Cressé.

Extrait d'une carte anterieure à 1670.

HISTOIRE

DE LA

Baie-Saint-Antoine

PREMIÈRE PARTIE.—LA PAROISSE.

CHAPITRE I.

PREMIERES MISSIONS.

SOMMAIRE: 1.—*La mission de Cressé* (1673-1686).—Visite de Mgr. de Laval. — Le manoir. — Population en 1683. — Elle s'adjoint la Baie-Saint-Antoine: arguments à l'appui de cette assertion.

2. — *La seigneurie de la Baie-Saint-Antoine,* ou Baie-du-Febvre. — Le premier manoir seigneurial. — Le fort.

3.—*La mission de la Baie-Saint-Antoine* (1686-1703) (1).—Union de Nicolet à la Baie pour les fins religieuses. — Chapelle des "dix huit arpents". — Visite de Mgr. de Saint-Vallier. — Mode de desserte.

§ 1. — La mission de Cressé. — 1673-1686.

Le 14 juillet 1681, Mgr. de Laval, premier évêque de Québec, après avoir visité Longueuil et La Valtrie, puis traversé les îles de Sorel et le lac Saint-Pierre, abordait à la Rivière Cressé, pour y faire la première visite épiscopale (2). Il n'y avait point encore de chapelle (3). C'est dans le manoir

---

(1) La date de 1703 est probable sans etre certaine. La chapelle des "dix huit" peut avoir existe jusque vers 1711.

(2) *Mandements des Evêques de Québec,* Vol. I, page 150

(3) *Mand. des évêques de Québec,* Vol. I, p. 124

seigneurial, où vivaient M. et Mme Cressé (1), avec leurs quatre petites filles, que durent se faire l'administration du sacrement de confirmation et tout le cérémonial de la visite.

Nous disons *manoir seigneurial*... N'imaginons pas l'un de ces châteaux flanqués de tours et couronnés de créneaux qu'habitaient jadis les seigneurs féodaux. D'après la tradition, la résidence Cressé était une simple maison de bois rond, mais qui pourtant ne devait pas être dépourvue d'une certaine élégance, si l'on en juge par les notes du capitaine La Hontan, prises en 1684 (2). "Au mois de juin 1684, dit M. Sulte (3), le capitaine La Hontan, qui remontait de Québec à Montréal, prenait note de ses impressions de voyage. Il écrit: Nous traversâmes le lac Saint-Pierre... On m'a dit qu'il s'y déchargeait trois ou quatre rivières fort poissonneuses, à l'embouchure desquelles je découvris de très belles maisons avec mon télescope." A cette époque, ajoute M. Sulte, la Pointe-du-Lac, Machiche, la Rivière-du-Loup, Maskinongé, n'existaient pas sous la forme de lieux habités. Il y avait quelques maisons à

---

(1) Michel Cressé, né 1641, paroisse St-Merry de Paris, à côté de la paroisse St-Eustache, pouvait être parent de la mère de Molière, par le nom de Cressé et le voisinage des deux paroisses.

Jean Poquelin dit Molière, épousa, 1621, Marie Cressé, une femme de tête et d'ordre. Ce ménage demeurait rue St-Honoré, coin des Vieilles Etuves, lorsque naquit leur fils le grand Molière, le 15 janvier 1622. L'enfant fut baptisé à l'église Saint-Eustache.

Jean Poquelin devint tapissier du roi en 1631, à la retraite de son frère cadet Nicolas. Marie Cressé mourut en 1632. Le père se remaria en 1633 et alla demeurer aux Halles, où quelques-uns ont voulu faire naitre Molière.

Louis de Cressé, père de Marie, homme de moyens, s'intéressait à l'enfant plus que Jean Poquelin, qui était un va comme je te pousse.

Cet oncle aimait le théâtre, y avait ses entrées privilégiées. Il y amenait son neveu continuellement, de sorte que la vocation y trouva vite son compte.

Louis pouvait être parent de Pierre Cressé, père de notre Michel.

24 août, 1910 *B. Sulte.*

(2) La Hontan ayant été attaqué et qualifié de menteur, je l'ai étudié. Résultat: c'est son manque de foi en certaines matières religieuses qui l'a fait prendre en grippe. En dehors de cela il est, 1° tout à fait véridique lorsqu'il parle de ce qu'il a vu; 2° il se trompe assez souvent lorsqu'il écrit sur ouï-dire. Voilà notre homme. Ses écrits sont précieux. (B. Sulte.)

(3) *Histoire de Saint-François-du-Lac*, page 46.

Maskinongé, mais loin du lac, invisibles au navigateur et pas du tout placées à la bouche de la rivière. Donc La Hontan a, comme il le dit, traversé le lac et il a défilé devant les terres de Nicolet, la Baie-du-Febvre et Saint-François, qui étaient habitées sur le bord de l'eau. Dans le passage qui suit, il mentionne Sorel, montrant qu'il a fait ses observations entre Nicolet et Sorel."

Le manoir Cressé était sans doute l'une de ces très belles maisons. — Vu du lac, il devait emprunter au paysage un cachet assez imposant (1). La forêt vierge qui le dominait à l'arrière-plan, la touffe de pins majestueux qui couronnait l'ensemble, lui formaient un cadre grandiose qui ont dû frapper l'attention du capitaine, et dont la sévérité faisait bien ressortir la nappe d'eau du lac Saint-Pierre et de l'embouchure de la rivière.

Cette habitation existait depuis sept à huit ans. La seigneurie de Nicolet avait été concédée le 29 octobre 1672, au capitaine Arnauld de Laubia, qui la passa le 27 février suivant, en retournant en France, au sieur Michel Cressé (2). Celui-ci s'y établit bientôt avec quelques censitaires ; et c'est dans son manoir, que les Pères Récollets d'abord, puis les curés séculiers des Trois-Rivières, venaient par intervalles offrir à ce

---

(1) Nous le supposons visible du lac, comme le laisse entendre la carte ci-annexée.

(2) *Archives de la Baie-du-Febvre.* Vol. I. Ord. du 13 août 1702. D'après un acte du 27 novembre 1669, la seigneurie aurait appartenu à Pierre Moëtte, Ecuyer, Sieur de Moras, enseigne du régiment de Carignan. En 1672, ses titres furent annulés et son fief restreint à l'Ile Moras. Pierre Moette essaya de substituer son nom à celui de Nicolet : on lit dans quelques vieux documents *Rivière Moëtte*, au lieu de *Rivière Nicolet*. Le seigneur Cressé, de son côté, voulut faire prévaloir celui de *Rivière Cressé*. — La dénomination primitive de "Nicolet", qui nous rappelle l'illustre découvreur et interprète, Jean Nicolet (1618-1642), l'une des gloires les plus pures de notre district, est restée définitivement attachée à cette rivière. A l'origine de la colonie, Champlain la nommait *rivière du Pont*, à cause de Pontgravé, venu avant lui dans le pays (Carte de 1613). Les relations des Jésuites, de leur côté (carte de 1643), substituèrent à ce nom celui de *rivière du Gast*, en l'honneur de Pierre du Gast, sieur de Monts, qu'ils préféraient, dit M. Sulte, à Pontgravé.

petit groupe détaché de colons le secours de leur ministère. Le manoir tint lieu d'église jusqu'en 1686 (1). A cette époque, comme nous le verrons plus tard, on érigea, dans les "dix-huit arpents" de Nicolet, pour le service de la même mission, une chapelle sous le vocable de Saint-Antoine.

D'après le "Plan général des missions du Canada," fait en 1683 (2), la mission de la Rivière-Cressé donnait le service religieux à quatorze familles. Elles étaient disséminées sur le bord de l'eau et réparties dans Nicolet, où il y avait six familles (3), et les lieux circonvoisins, tels que la Pointe-aux-Sables (4) et la Baye Saint-Antoine.

Ce dernier territoire n'était pas encore organisé: la seigneurie de la Baie-du-Febvre n'a été octroyée que le 4 septembre de cette année. Cependant quelques familles s'y étaient établies avant 1683 (5). C'est l'opinion de notre historien régional, M. Benjamin Sulte, qui, dans l'extrait cité plus haut, regarde la Baie-du-Febvre comme habitée sur le bord de l'eau dès 1684. Cette opinion est appuyée d'ailleurs sur des documents positifs. On y voit que certains colons ont occupé leurs terres sans contrat de concession, n'ayant d'autre titre que celui d'occupants, comme de nos jours les *squatters* des Cantons de l'Est (6), ce qu'ils n'auraient pu faire, si le terrain eût été organisé.

---

(1) Les registres des Trois-Rivières, de 1673 à 1686, font souvent mention de "la sainte messe dite en la maison seigneuriale de Cressé".

(2) *Mandements des évêques de Québec*, Vol. 1, p. 124.

(3) *Recensement nominal de 1681*. — Nicolet seul ne pouvait avoir quatorze familles en 1683, puisque trente-huit ans plus tard, en 1721, il n'y avait encore que douze habitants résidants (Rapport du sieur Collet).

(4) Concession de la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand, située sur le bord de l'eau. Les registres des Trois-Rivières disent parfois: "la paroisse de la Pointe-aux-Sables". La langue de terre, que l'on appelait Pointe-aux-Sables, est devenue le Port Saint-François.

(5) Entr'autres, celles de Jean Laspron et de Dominique Jutrat.

(6) Le 10 juin 1683, quelques mois avant l'octroi de la seigneurie à Jacques Lefebvre, Jean Laspron vend à René Sallé ses droits sur la terre occupée de nos jours par M. [illegible] Rousseau. Son tenant au N.-E. était Dominique Jutrat. — Le 20 février 168[illegible], le même René Sallé vend à Gabriel [illegible] une terre et habitation sise à la Baie-

D'après ces considérations, il paraît prouvé que la mission de la Rivière-Cressé s'étendait aux quelques colons établis à la Baie, avant 1686, et probablement dès 1673 (1).

La mission s'est fermée en 1686, peut-être par suite de la mort du seigneur Cressé. La dernière messe dans la maison Cressé, dont il est fait mention dans les registres, a été célébrée par M. de Bruslon, dimanche, le 2 septembre 1685, "en présence de tous les fidèles de la localité." Le 17 février suivant, il y fait un baptême. Puis il n'est plus question de la mission Cressé.

Ce sera désormais la mission de la "BAYE SAINT-ANTHOINE".

Le seigneur Cressé paraît avoir résidé à Nicolet jusqu'à sa mort, arrivée à une date inconnue, mais certainement avant 1688, ou, au plus tard, en cette anneé (2). Par sa mort, Louise, sa fille aînée, et madame Cressé, devinrent héritières de la seigneurie (3). En 1696, la jeune seigneuresse épouse J.-B. Pou-

---

Saint-Antoine", la même sans doute, avec cette clause: "Le dit vendeur n'en ayant encore de contrat, ni sachant à quelle redevance elle est sujette envers le seigneur, étant sur la censive de Jacques Lefebvre". On voit sur l'acte que les terres adjacentes sont occupées, probablement de la même manière au S.-O. par Pierre (?) Benoit, au N.-E. par Etienne Gélineau. — Sur la terre de René Sallé, il y avait un arpent de bois abattu. — Le contrat régulier de concession par le seigneur Lefebvre à Gabriel Benoit a été émis le 10 octobre 1687. C'est la plus ancienne concession légale connue pour la Baie-du-Febvre.

Dans un contrat passé en 1708, il est question d'une *vieille* maison de la Baie, couverte de paille. Pour être vraiment vieille, cette maison devait remonter au delà de l'origine de la seigneurie. (Contrat de mariage de Frs. Vanasse et M. Josephte Lefetty.)

(1) Au moins pour Jean Laspron.

(2) L'acte de sépulture est introuvable. Mais au registre des Confirmations des Trois-Rivières, à la date du 30 août 1688, on trouve les noms de Louise, Charlotte et Marguerite Cressé, filles de *feu* Michel Cressé et de Marguerite Denis. La plus jeune, Charlotte, n'avait que 8 ans. Le sieur Cressé est donc mort de 1680 à 1688.

(3) Les trois soeurs de Louise renoncèrent au monde. Marie, Marguerite et Marie-Madeleine entrèrent chez les Ursulines des Trois-Rivières, dont elles devinrent successivement supérieures générales, et Charlotte se consacra à Dieu chez les soeurs de la Congrégation Notre Dame.

Madame Cressé mourut en juin 1700. Dès lors sa fille Louise et son mari, le sieur de Courval, devinrent les seuls seigneurs de Nicolet.

lin, sieur de Courval, marchand des Trois-Rivières. Ce dernier, devenu par cette alliance co-seigneur de Nicolet, établit son domaine, non sur la rivière, mais sur la baie Saint-Antoine ou du Febvre, comme l'atteste la carte cadastrale de M. de Catalogne, exécutée vers 1709 (1).

L'anse du lac Saint-Pierre, qu'on appelle baie Saint-Antoine, touche, du côté nord-est, au fief de Nicolet, et, du côté sud-ouest, à celui de la Baie-du-Febvre. Le sol riverain y est d'excellente qualité, et à cette époque il était plus accessible que la profondeur des terres. Ceci explique pourquoi la population s'est, dès le principe, portée de ce côté, laissant presque déserts les bords de la rivière (2). Le nouveau seigneur ne pouvait mieux faire que d'établir son domaine au milieu des siens, au centre de la partie habitée de la seigneurie, et ce centre était sur la baie. Il y bâtit en effet le deuxième manoir seigneurial. On montre encore aujourd'hui, dans la concession du bas de la Baie, au sud-ouest de la jolie résidence de M. Télesphore Proulx, l'emplacement de cet ancien manoir et l'avenue assez bien conservée qui le reliait au chemin du roi. Quand ce deuxième manoir a-t-il été bâti? Nous n'avons rien de précis à cet égard. En 1700, le seigneur Poulin de Courval résidait encore aux Trois-Rivières.

§ 2. — **La Seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.** — 1683.

Le 4 septembre 1683, le sieur Jacques Lefebvre, habitant des Trois-Rivières, et déjà propriétaire de vastes domaines

---

Ce doit être vers cette époque que fut bâti le manoir Courval, sur le domaine de la Baie-Saint-Antoine.

"Tout compté, les Cressé de nos jours sont des Poulin. Le nom de Cressé vient de Louise, mariée à Poulin-Courval."—*B. Sulte.*

(1) Cette carte, restée manuscrite, a été publiée en 1881, par M. Sulte.

(2) Voir la carte cadastrale de 1709-1712. — Où était située la maison seigneuriale de Cressé? Le "Plan général des missions du Canada" (*Mand. des Év. de Québec*, I, p. 124), dit que la mission était "habitée une lieue dans la rivière". Ceci doit s'entendre, il nous semble, de quelques habitants seulement, comme le montre la carte cadastrale. — La carte antérieure à 1670, suppose le manoir à l'entrée de la rivière.

dans la banlieue de cette ville et ailleurs, obtenait du gouverneur Lefebvre de la Barre la concession de la seigneurie de la Baye-Saint-Antoine (1), comprenant le terrain vacant entre Cressé et Lussaudière. Il garda pour lui-même un domaine seigneurial de six arpents de front, à l'endroit où se trouvent les ruines du vieux moulin rouge, dans l'intention de s'y établir au milieu de ses nouveaux censitaires. Il dût y bâtir le manoir et les dépendances dès l'année suivante et y transporter sa famille en 1685 (2).

Le nouvel établissement seigneurial était loin d'avoir le luxe et le confort de nos palais modernes. Figurez-vous "une "maison de pièces sur pièces de trente-deux pieds de long sur "vingt-deux de large, une grange *entourée de pieux* de trente-"cinq pieds sur vingt-quatre, une étable construite de même de "vingt-cinq pieds sur dix-huit de large", c'est tout ce que mentionnent les aveux et les dénombrements de 1723, à part un moulin à vent construit vers 1703. Les bâtisses ci-dessus ont dû se lever dès le principe.

Remarquons le *fort* (3) de pieux entourant la grange. Dans ce temps de guerre avec les Iroquois et autres nations sauvages, tout groupe de colons un peu notable devait avoir

---

(1) D'où vient cette dénomination? Evidemment de la baie voisine. Dans une carte dressée par Champlain en 1632, et une autre publiée en 1643, dans les Relations des Jésuites, la rivière Saint-François porte le nom de rivière Saint-Antoine, probablement en mémoire du père de Champlain, qui portait le prénom d'Antoine. — De la rivière, la dénomination s'est étendue à la baie du même nom, puis à tout le pays voisin. — En devenant la propriété de Jacques LeFebvre, la seigneurie prit et garda le nom de Baie-du-Febvre. — Le fief de Lussaudière avait été octroyé le 3 novembre 1672, à Pierre Dorfeuille, écuyer, sieur de la Lussaudière.

(2) En effet, le 18 janvier 1686, il fait baptiser un enfant né le 20 décembre précédent. Pourquoi ce délai de 29 jours apporté au baptême, si l'enfant était né aux Trois-Rivières? D'ailleurs un acte de concession du 5 juin 1686 (Jacques Lefebvre à Jean Hamon) dit expressément que le seigneur Jacques Lefebvre demeure à la Baie-Saint-Antoine. Avant cette date, on le dit toujours demeurant aux Trois-Rivières.

(3) Un fort était une enceinte palissadée et ordinairement revêtue à l'intérieur d'un parapet en terre. Ferland. Hist. du Canada, II, p. 168.

son fort. On le construisait près de l'église ou du manoir. S'il advenait une incursion de ces ennemis féroces et sanguinaires, toute la petite colonie allait s'y blottir, surtout les femmes, les enfants et autres personnes sans défense. L'habitude de voir un fort près de l'église est tellement passée dans les moeurs de nos pères, qu'ils ont continué, même en temps de paix, à donner le nom de "fort" à tout village bâti près d'une église. Que de Canadiens disent encore: "Je vais au fort", pour "je vais au village."

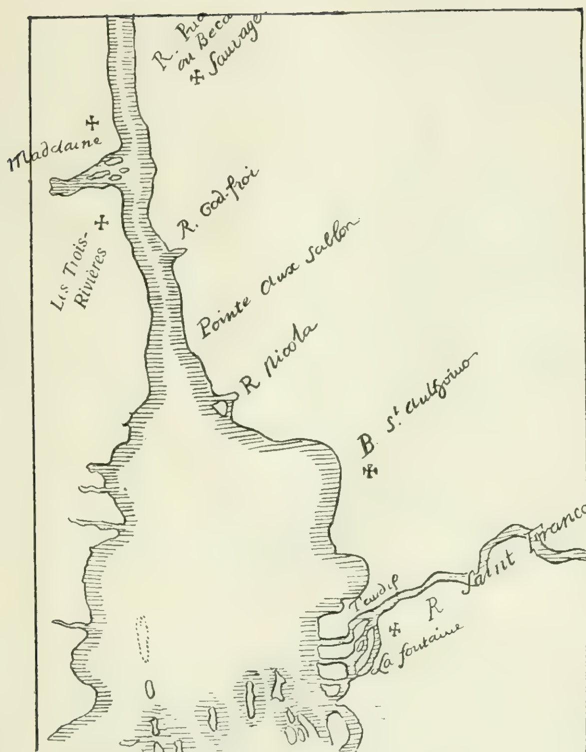
§ 3. — **La mission de la Baie-Saint-Antoine.** — 1686.

Dans le cours de sa visite pastorale, Mgr. de Laval, voyant de nouveaux établissements surgir d'espace en espace, constata "la nécessité d'y édifier des chapelles, afin d'y célébrer la sainte "messe, administrer les sacrements avec décence et y pouvoir "instruire les peuples." En conséquence, il donna sur ce point, les avertissements et les ordres nécessaires aux missionnaires chargés de ces lieux (1), et en particulier à Monsieur le Chanoine Bruslon chargé de la Rivière-Cressé, et à Monsieur Volant, missionnaire de Saurel, chargé de la Rivière-Saint-François. Ces excellents prêtres se firent un devoir de mettre l'ordonnance épiscopale à exécution, dès qu'il leur fut possible de le faire.

Le site de la nouvelle maison seigneuriale était d'une beauté incomparable. Il dominait la nappe d'eau majestueuse du lac Saint Pierre, avec une vue superbe sur Mennereuil (2), Machiche, et toutes les forêts vierges de la côte nord. C'était à peu près le centre de la jeune colonie. La maison Cressé n'étant plus centrale, il était tout naturel, pour l'autorité religieuse, de choisir le site du manoir Lefebvre pour y construire le première chapelle. Monsieur Bruslon y marqua effectivement l'emplacement d'une chapelle en bois, qui fut ouverte au culte en 1686.

---

(1) Ordonnance pour la construction de chapelles sur la côte sud. *Mand. des Ev. de Québec*, I, p. 3.
(2) Rivière-du-Loup.



Mission de la Baye-Saint-Antoine.

Extrait de la "Carte des côtes habitées du Canada, par paroisse et par seigneuries". — Publiée par Deshaies en 1686. — Les croix indiquent les églises ou chapelles.

La carte ci-jointe en montre l'emplacement approximatif. Ce document seul ne suffirait pas à élucider ce point obscur de notre histoire (1). Il faut nous aider de la tradition qui heureusement est assez bien conservée parmi les anciens de la Baie. Cette tradition affirme positivement que, dans les commencements, la Baie et Nicolet ont été desservis par une chapelle unique située au "moulin rouge" (2). On montre encore aujourd'hui l'emplacement précis de notre premier établissement religieux. — Quand on considère le petit noyau de population qui s'était formé en 1686 dans le bas de la Baie, on reconnaît sans peine qu'il était difficile de le mettre ailleurs.

L'union de Nicolet à la Baie pour les fins religieuses est indirectement confirmée par le recensement de 1688, dans lequel ces deux seigneuries sont considérées comme formant un seul groupe. "Le recensement de la Nouvelle-France, dit Sulte (3), pris en 1688, place deux groupes au sud du lac Saint-Pierre: Saurei avec Saint-François, la Baie-Saint-Antoine ou du Febvre, avec Cressé ou Nicolet... La Baie-du-Febvre et Nicolet réunis donnent une population de quarante-huit âmes, ou dix ménages qui comptaient douze garçons, sept filles, et un domestique (4).

Le recensement de 1692 ne signale même pas le nom de Nicolet ou Cressé, et donne comme un seul groupe: Trois-Rivières, Rivière-du-Loup, *Baye St-Antoine*, Tonnancour (5)

---

(1) L'existence de la chapelle de 1686, prouvée par la carte de Deshaies, est confirmée par une requête en date du 9 novembre 1800 (*Archives diocésaines*, No 64), où il est dit positivement que l'église alors existante était "la troisième bâtisse." — D'après la tradition, cette chapelle était placée en bas de la côte, vis-à-vis le "moulin rouge", sur la terre de M. David Belcourt.

(2) A l'appui de cette tradition, nous pouvons citer Jean-Baptiste Benoit, homme d'une mémoire phénoménale, décédé le 14 août 1900, âgé de 89 ans. — Il descendait en ligne directe de Gabriel Benoit, l'un des premiers colons de la Baie. — Puis Mesdames J.-B. Carrier et J.-B. Martel, nées Lecomte, et élevées près du moulin rouge, Madame veuve Siméon Lemire, etc.

(3) *Histoire de St-François-du-Lac*. p. 47.

(4) *Sulte. — Hist. de St-François-du-Lac*. p. 46 et 47.

(5) St-Grégoire.

et Labadie (1). Il nous paraît évident que l'établissement, désigné ici sous le nom de Baye St-Antoine, comprend le groupe de Nicolet et la Baie, et cela sans doute parce que la chapelle était dans le domaine du seigneur Lefebvre et presque tous les habitants sur la concession qui porte tant à Nicolet qu'à la Baie, le nom de Bas de la Baie.

Notre chapelle toutefois était si peu importante que les recensements oublient de la mentionner. Comme la plupart des chapelles du temps, c'était une simple maison bâtie pièces sur pièces, couverte de paille, et adaptée temporairement au culte religieux. Mgr. de Saint-Vallier qui dans l'hiver de 1686 visita "*toutes* les églises qu'il trouva des deux côtés de la rivière de Québec à Montréal", s'exprime ainsi (2) :

"Celle (l'église) d'une petite Ville, qu'on appelle les Trois-Rivières, et qui est fermée de pieux, fut la seule qui me donna de la consolation ; toutes les autres étaient ou si prêtes de tomber en ruines, ou si dépourvues des choses les plus nécessaires, que la pauvreté où je les vis m'affligea sensiblement ; et je ne doute pas que si les personnes de piété qui sont en France, avaient vu comme moi ces lieux saints, couverts de paille, tout délabrés, sans vaisseaux sacrés et sans ornements, elles n'en fussent vivement touchées, et qu'elles n'étendissent leurs aumônes jusque-là, pour y faire célébrer les divins mystères avec décence."

Ces lignes touchantes du saint évêque disent assez clairement que la chapelle de la Baie (3), pas plus que les autres, ne possédait point de vases sacrés, ni d'ornements sacerdotaux. Le missionnaire devait emporter avec lui, sinon un autel portatif, au moins une partie du matériel indispensable au culte. — La prudence éxigeait ce mode de desserte, dans un temps où les sauvages pillaient et brûlaient les églises.

---

(1) Banlieue des Trois-Rivières. (*Hist. des Canadiens français* Vol. IV, p. 93.)

(2) *Mand. des Év. de Québec*, I, p. 206.

(3) Elle a dû être construite en 1685, et partant visitée par Mgr de Saint-Vallier.

La mission de la Baie-Saint-Antoine, comme sa soeur aînée, la mission de Cressé, reçut des Trois-Rivières le service religieux. De temps à autre le missionnaire y venait, par la voie du lac Saint-Pierre, administrer les sacrements et porter les secours de la religion. La pauvre chapelle n'eut point de registres séparés, ni de presbytère, ni même de cimetière (1).

Il serait intéressant de trouver certains détails sur le mode de desserte adopté par l'autorité ecclésiastique. Mais les registres de l'époque deviennent d'un mutisme et d'un laconisme désolants. Voici ce qu'on peut inférer de ces actes incomplets, notre seule source de renseignements.

Les baptêmes, vu l'éloignement du missionnaire, étaient souvent retardés un mois ou davantage après la naissance de l'enfant. Alors on l'ondoyait par précaution, ce qui se faisait avec une certaine solennité; et quand le temps devenait plus favorable, on le portait aux Trois-Rivières, ou bien l'on profitait du passage du missionnaire (2). Dans les temps froids, la chapelle n'étant pas chauffée, ce dernier lui-même se rendait à domicile, ondoyait l'enfant, et suppléait les cérémonies au premier temps doux (3).

Le missionnaire enregistrait toujours l'acte aux Trois-Rivières sur les notes prises à domicile.

Toutes les inhumations se faisaient aussi aux Trois-Rivières.

Malheureusement, on ne mentionnait presque jamais le nom de la paroisse, ou plutôt, on regardait la Baye-Saint-Antoine comme formant partie intégrante de la paroisse des

(1) Ce point est douteux et dépend de la date à laquelle l'établissement a été remonté dans la première concession. Il est connu que le cimetière existait en 1704.

(2) Jean Lefebvre, fils du seigneur Jacques Lefebvre, né à la Baie le 20 décembre 1685, est baptisé aux Trois-Rivières le 18 janvier suivant. — Joseph Benoit, né le 22 avril 1701, n'est baptisé que le 14 mai.

(3) Marie Françoise Beaudry, fille de Guillaume Beaudry, est baptisée à la maison par le Rév. A. Maudoux, le 27 janvier 1681, à cause du froid extraordinaire. Les cérémonies sont suppléées le 28 avril.

Trois-Rivières. Ainsi l'on voit dans plusieurs actes la formule suivante: "habitant de la Baye de Saint-Antoine, de la paroisse des Trois-Rivières" (1).

La Baie ne formait donc pas encore une paroisse distincte, mais existait comme les stolons, qui, sans être détachés de la maîtresse plante, vont à distance s'enraciner d'eux-mêmes.

Appendice au Chapitre I.

REMARQUE SUR LA CARTE DE 1686. — La croix marquée "*B. St-Anthoine*" indique-t-elle une chapelle, ou simplement un groupe de colons, une *côte habitée?* Le doute n'est pas possible quand on compare avec soin la carte entière au "Plan général des missions du Canada" fait en 1683, (*Mand. des Ev. de Québec,* I, page 115). Toutes les églises ou chapelles existant en 1683 sont indiquées sur la carte par une croix: telles sont les églises de l'Ile d'Orléans. — Au contraire les groupes de colons n'ayant pas encore de chapelle sont marqués aussi, mais sans croix, à l'exception de quelques-uns dont les chapelles évidemment ont été bâties de 1683 à 1686: telles sont les chapelles de Saint-François-du-Lac et de la Baye-Saint-Antoine. On a révoqué en doute l'authenticité de la date de 1686 précisément parce que certaines chapelles, marquées sur la carte, n'existaient pas en 1683. Mais on constate par l'"Etat de l'Eglise et de la colonie en 1686" (*Mand. des Ev. de Québec,* I, p. 112 et 211) que plusieurs de ces chapelles ont été construites de 1683 à 1686. — Telles sont celles de La Bouteillerie, du Cap Saint-Ignace, de la seigneurie de Gamache, de Saint-Thomas de l'Espinay, etc., etc.

Il y a du reste entre la carte et le "Plan général des missions" une analogie d'expressions, qui ne pourrait exister, si les deux documents n'étaient pas du même temps.

Cette carte et celle de la mission Cressé sont extraites d'un "Recueil de cartes, plans et vues relatifs aux Etats-Unis et au Canada," publié en 1893, (Bibliothèque du Sém. de Nicolet.)

"La carte de Deshaies, dit M. Sulte, sera toujours pour moi sous la date de 1686 tant que l'on n'aura pas prouvé qu'il en est autrement. Je ne vois aucun moyen de mettre cette date en doute." — *B. Sulte,* 20 août, 1910.

(1) Exemple: le mariage de René Sallé, le 11 février 168[illegible].

CHAPITRE II.

ABANDON TEMPORAIRE DE LA MISSION.

SOMMAIRE. — Ralentissement de la colonisation. — Interruption du service religieux.—Trois obstacles au progrès de la mission:— la guerre avec les Iroquois; — le délaissement de la culture du sol pour la traite des pelleteries, les coureurs des bois; — le procès Courval-Lefebvre, au sujet des limites de la seigneurie, accommodement du 27 octobre 1702. — Premiers habitants. — Un camp indien et le Pays-Brûlé.

Les premières chapelles de Saint-François-du-Lac et de la Baie-du-Febvre avaient été bâties à peu près vers le même temps (1), et l'on y avait établi de part et d'autre une desserte religieuse qui paraît s'être maintenue quelques années. Saint-François eut un prêtre résidant; la Baie, formant encore partie intégrante de la paroisse des Trois-Rivières, reçut le service d'un missionnaire. Mais bientôt le malheur des temps contraignit l'autorité ecclésiastique à suspendre ces deux dessertes. — L'église de Saint-François fut brûlée par les sauvages en 1689 et ne fut pas relevée avant 1698; partant, il n'y eut point de service régulier pendant cet intervalle de temps.

Quant à la Baie, le silence des registres et du recensement de 1692, au sujet de la chapelle des "dix-huit", laisse à présumer qu'elle a été, quelques années, fermée au culte, et que la mission de la Baie-Saint-Antoine, sans être absolument délaissée, ne voyait le prêtre qu'à de rares intervalles.

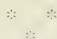
Il faut avouer que le peu de familles groupées autour de l'humble chapelle (2) et les progrès presque nuls de la petite

---

(1) "L'état présent des missions du Canada, fait en 1683" (*Mand. des Ev. de Québec,* I, p. 124) dit expressément qu'il n'y a point de chapelle ni à Cressé, ni à St-François. — D'un autre côté la carte publiée par Deshaies en 1686 marque une chapelle ou église à chacun de ces deux endroits. — La conclusion s'impose: elles ont été érigées de 1683 à 1686, l'une dédiée à St-François, l'autre sous le vocable de St-Antoine.

(2) Dix ménages seulement en 1688.

colonie durant toute cette période, étaient bien de nature à la laisser dans l'ombre. Durant vingt ans la population ne croît pas d'une manière sensible. A quelles causes attribuer ce ralentissement de la colonisation? Nous croyons en distinguer trois principales que nous allons étudier successivement.



La première, est la guerre permanente avec les sauvages et surtout les Iroquois qui menaçaient particulièrement la côte sud (1). Cette période de notre histoire, surtout les années de 1688 à 1693, est une suite ininterrompue de combats, de surprises sanglantes et de massacres, qui forçaient les colons à toujours être sur leur garde, et en quelque sorte à tenir d'une main l'épée, de l'autre le mancheron de la charrue. La conduite des Iroquois n'était que perfidie (2). A l'heure où l'on s'y attendait le moins, ils se précipitaient sur les colons et mettaient tout à feu et à sang.

En juillet 1689, dit Ferland (3), les Loups et les Agniers se jetèrent dans la colonie et brûlèrent les habitations de Saint-François-du-Lac et de la Rivière-du-Loup. Sulte (4) et Maurault (5) attribuent aussi ce désastre aux tribus iroquoises, qui massacrèrent une partie des habitants de Saint-François-du-Lac et en brûlèrent l'église. Le massacre des habitants, dit l'abbé Maurault, retarda l'établissement de cette paroisse, car pendant plusieurs années aucun n'osait s'y établir (6), craignant le renouvellement d'un pareil désastre. On conçoit que les colons de la Baie, vivant à proximité, avaient part à cette situation pénible et dangereuse.

---

(1) *Mand. des Év. de Québec*, Vol. I, p. 230 et 258.
(2) Idem, p. 230.
(3) *Hist. du Canada*, Vol. II, p. 170.
(4) *Hist. de Saint-François-du-Lac*, p. 58.
(5) *Hist. des Abénakis*, p. 277.
(6) M. Sulte regarde ce massacre comme douteux. "Je reconnais [illegible] l'attaque des Iroquois, la fuite des colons, mais pas le massacre."

En juin 1690, les Iroquois enlevèrent quinze à seize personnes, vieillards, femmes et enfants à la Rivière-Puante (Bécancour), et comme on les poursuivait chaudement, ils tuèrent leurs prisonniers pour fuir plus vite (1).

La population des campagnes était tenue sans cesse sur pieds. Presque partout, au-dessus des Trois-Rivières, dit Ferland (2), la misère devint fort grande.

Pour la sûreté des côtes du sud, qui avaient le plus à craindre, M. de Frontenac dut faire deux détachements de troupes. Le premier était commandé par le chevalier de Clermont, et il devait découvrir continuellement depuis Montréal jusqu'à Sorel, environ dix-huit lieues de pays.

L'autre détachement était commandé par le sieur chevalier de la Motte, seigneur du fief de Lussaudière, aujourd'hui Pierreville, et devait aller des Trois-Rivières à Saint-François, dans le lac Saint-Pierre, et venir au-dessous (des Trois-Rivières) en tirant du côté de Québec (3).

Ce brave perdit la vie pour la défense des établissements mis sous sa protection. — En 1690, une bande d'Agniers et autres sauvages des environs d'Albany, comptant de cent à cent vingt guerriers, parvint à se glisser le long de l'île sur laquelle était situé le fort de Saint-François et cachèrent leurs canots du côté du lac. M. de Galifet commandait dans ce fort, où il y avait, dit M. de Catalogne, une forte garnison. L'avant-midi du 22 septembre, un employé du seigneur Crevier, allant au travail, découvrit quelques sauvages étrangers, et tout courant alla le dire au fort. Le chevalier de la Motte était dans le voisinage avec son détachement ; il débarqua sur les deux heures, prit quinze hommes au fort, commandés par le lieute-

(1) *Hist. de Saint-François-du-Lac,* p. 55. — *Ferland, Hist. du Canada,* II, p. 210.

(2) *Hist. du Canada, Ferland,* II, p. 240.

(3) *Hist. de St-François-du-Lac,* p. 56. — La Motte avait acheté de Dorfeuille le fief de Lussaudière.

Ce Dorfeuille n'a été qu'en passant, comme quelques autres. On ne sait de lui que sa concession du fief et le fait que La Motte lui succède dans le titre de cette terre. — *B. Sulte.*

nant de Murat, second de M. de Galifet, et ces trente-quatre ou trente-cinq soldats, avec les deux officiers, donnèrent dans un cabanage où se tenaient environ soixante Iroquois, qu'une première décharge d'armes à feu mit en fuite. Deux autres cabanes étaient cachées sous les bois ; il en sortit une cinquantaine d'Iroquois, lesquels, unis aux fuyards, marchèrent sur les Français et se battirent vaillamment.

Dans l'intervalle entre ces deux actions, les soldats s'étaient dispersés et ne purent se rallier à temps. Le sieur de la Motte fut tué ; le lieutenant de Murat enlevé avec M. Jean Crevier ; quatorze soldats furent tués, quelques-uns demeurèrent prisonniers. On croit que les Iroquois perdirent de trente à quarante hommes (1).

L'église de Saint-François-du-Lac brûlée en 1689 a été remplacée, suivant M. Sulte (2), vers 1699 seulement.

D'après M. Maurault, il n'y eut pas de prêtre à Saint-François (sauf deux visites en 1691 et 1693) entre les années 1691 et 1698.

Pendant ce temps-là, dit M. Sulte, la Baie-du-Febvre faisait des progrès très lents (3). Elle subissait l'influence néfaste des désastres qu'éprouvaient les établissements voisins. Les visites du missionnaire devaient aussi y être de plus en plus rares, et voilà sans doute l'explication naturelle du silence de nos registres à ce sujet. L'établissement, toutefois, ne paraît pas avoir souffert directement des incursions ennemies.



Un deuxième obstacle au développement de la petite colonie de la Baie fut le délaissement de la culture des champs pour la chasse, la pêche et surtout la traite des pelleteries.

(1) *Hist. de Saint-François-du-Lac*, p. [illegible] 57. — *Hist. du Canada*, II, p. [illegible]

(2) Il y avait une chapelle en 1698, mais non une église proprement dite. — Voir l'acte du 4 juillet.

(3) *Hist. de Saint-François-du-Lac*, p. [illegible]

Dans l'état où était alors le Canada, l'achat et la vente des pelleteries étaient, à peu près, un des seuls moyens de faire quelques profits ; et il arrivait parfois que c'était le meilleur moyen de faire valoir les congés qui y étaient accordés (1).

L'on nommait congés, des permissions écrites d'envoyer des marchandises dans les pays de l'Ouest, pour la traite des pelleteries ; ces congés étaient donnés à des gentilshommes et à d'anciens officiers, qui les pouvaient vendre à d'autres ou les exploiter eux-mêmes. Le nombre en était limité à vingt-cinq par année. Chaque congé valait environ dix-huit cents livres, et autorisait le possesseur à expédier vers l'ouest deux grands canots chargés de marchandises. Il était facile de trouver des coureurs de bois qui se chargeaient de conduire les canots et de troquer les marchandises. Chaque canot était ordinairement confié à trois hommes, et portait des marchandises pour une valeur d'environ quinze cents livres, qui, dans les années ordinaires, valaient, dans les environs des grands lacs, cent quatre-vingts paquets de castor. Chaque paquet valait, à Québec, environ cent cinquante livres ; de sorte que, si l'expédition n'avait pas été malheureuse, la cargaison rapportée en vertu d'un congé, valait à peu près vingt-quatre mille francs ; chaque coureur de bois recevait pour son voyage environ dix-huit cents francs, et le reste, les autres frais payés, allait au profit du marchand.

La vie de coureur de bois, outre les profits réalisés, avait un vif attrait pour nos pères dont le caractère chevaleresque leur faisait aimer les aventures. Le nom de coureur de bois n'avait pas la signification injurieuse qu'on lui a ensuite attribuée (2). On désignait ainsi une classe aventurière, hardie, ca-

---

(1) *Hist. du Canada de Ferland,* II, p. 150.

(2) Je distingue trois classes de coureurs de bois, savoir :—

1°. Les gens de sac et de corde qui avaient de bonnes raisons pour ne pas rentrer dans le bas Canada. Le régiment de Carignan paraît en avoir fourni le plus grand nombre.

2°. Ceux qui y allaient par pur esprit d'aventure et qui y restaient.

3°. Nos habitants, qui faisaient ces campagnes pour le bon motif et finissaient par fonder des familles. — (*Note de M. B. Sulte.*)

pable de braver les plus grands dangers, au mi ieu des rapides, dans les forêts, parmi les tribus sauvages les plus féroces. Pendant longtemps, on regardait comme un fainéant et un lâche l'homme qui n'avait pas fait ses campagnes dans le pays d'en haut. On trouvait parmi les coureurs des bois des jeunes gens appartenant aux premières familles de la colonie. Presque tous les jeunes gens du gouvernement des Trois-Rivières, dit Ferland, devenaient coureurs de bois pendant quelques années au moins afin d'obtenir les moyens de s'établir sur une terre. Quelques-uns réussissaient à mettre de côté quelques épargnes ; tandis que d'autres perdaient le goût de l'agriculture et même de la vie civilisée (1). C'était un danger sérieux pour la colonie. Ce danger prit des proportions alarmantes en 1684, lorsque le gouverneur de LaBarre, pour favoriser les siens, expédia six fois plus de congés que ne le permettaient les ordonnances royales. Cette faiblesse du vieux gouverneur, jointe à son peu de succès dans la guerre contre les Iroquois, fut l'une des causes déterminantes de son rappel.

On doit aux coureurs des bois, ou voyageurs dans les pays d'en haut, le plus grand nombre de ces récits fantastiques, qui ont fait nos délices au coin du feu dans les longues soirées d'hiver.

Le commerce de pelleteries a été longtemps l'une des sources de revenus de la Baie-du-Febvre. Ouvrez nos anciennes redditions de comptes, vous verrez que les redevances à la fabrique se payaient souvent en pelleteries. Ainsi, en 1736, on lit au chapitre des recettes l'item suivant :

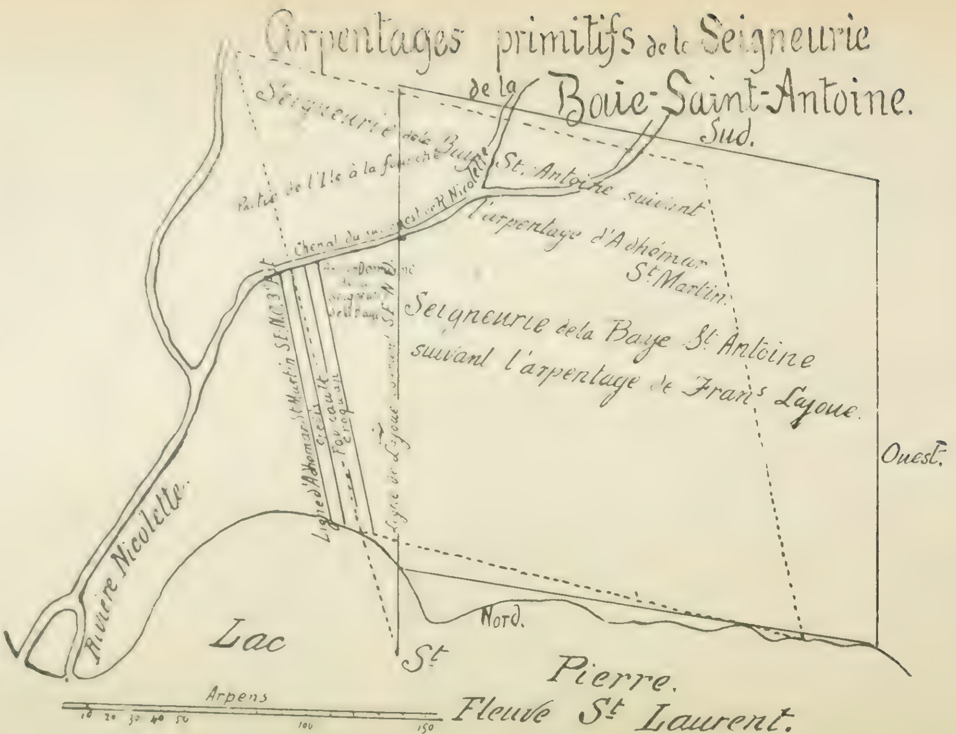
It. en pelleteries, douze livres, cy. .. .. 12#

En 1737, on lit :

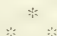
It. 4 martres, un chapt, et une loutre valant . . . .. 13#

On trouve encore à la Baie des vestiges de cet entrainement vers la vie aventuriere des lacs ou des grands bois. La chasse et la pêche ont toujours été ici en honneur et nos Nem-

(1) Ferland, II, p. [illegible]


Arpentages primitifs de la Seigneurie
de la Baie-Saint-Antoine.
Sud.
Seigneurie de la Baye St. Antoine suivant
l'arpentage d'Adhémar
St Martin.
Seigneurie de la Baye St Antoine
suivant l'arpentage de Fran s Lajoue.
Ouest.
Nord.
Lac
St
Pierre.
Rivière Nicolette.
Ligne d'Adhomar-St Martin
Foucault
Ligne de Lajoue
Arpens
10 20 30 40 50
100
150
Fleuve St Laurent.

rods contemporains ont à leur crédit maints exploits dont nos pères auraient été fiers.



On peut assigner une troisième cause au peu de progrès de l'établissement de la Baie, durant cette période, savoir l'arpentage défectueux de la seigneurie. Avant de prendre possession de son fief, le seigneur Jacques Lefebvre le fit mesurer par Adhémar St-Martin, arpenteur, qui malheureusement prit un faux point de départ, et par suite, en donna une délimitation fort inexacte (1). D'après cet arpentage, le fief de la Baie empiétait de vingt-sept arpents sur celui de Cressé ou Nicolet. L'erreur fut admise plus tard à la suite d'un nouvel arpentage soigné fait par Maître François Lajoue, en mars 1702. Jacques Lefebvre en avait tout d'abord pris possession de bonne foi, s'y était établi et y avait concédé des terres à ses censitaires. Le seigneur Cressé, ainsi que son gendre et successeur, de Courval, protestèrent à diverses reprises contre cet empiétement. De là un procès qui dura dix-huit ans, de 1684 à 1702, et un état de malaise qui dut être préjudiciable à la colonisation. Il est difficile de créer un établissement sérieux sur un terrain contesté, et c'est précisément dans la partie contestée que fut bâtie la première chapelle et que s'établirent les premiers colons.

Après bien des procédures, arpentages variés, ordonnances diverses, qui ne donnaient point satisfaction, les parties en litige décidèrent "pour conserver la paix et la bonne intelligence, donner des marques de désintéressement et des témoignages de leur bon vouloir," d'en venir à un accommodement qui eut lieu le 27 octobre 1702, en présence du Révérend Père Filiastre, curé des Trois-Rivières, et de plusieurs autres témoins.

---

(1) Voir plan des arpentages de la seigneurie, fait en 1787.

En voici la teneur en substance. Le sieur Jacques Lefebvre remet au sieur de Courval neuf arpents de large qu'il avait concédés de bonne foi aux nommés Crédit, Foucault et Croquan, et garde les dix-huit autres arpents sur lesquels il a établi son domaine, et, en compensation, il lui délaisse le droit



Emplacemt du moulin banal du seigneur Lefebvre, sur le Platon des Trois-Rivières.
(*Mém. de la Société Royale. VII. p. 112*)

d'un tiers qu'il a dans les mouturages des grains qui se moudent au moulin du Platon de cette ville des Trois-Rivières (1), en la part revenant du propriétaire d'icelui, à cause du mou-

---

(1) Le moulin du Platon des Trois-Rivières, construit en 1665, par Jacques Le Neuf de la Poterie, avait passé, vers 1680, aux Poulin. En 1720 il tombait en ruine. Claude Poulin Crosse voulait le réparer, mais Vaudreuil et Bégon dirent que le roi avait besoin du terrain. C'était vrai. Poulin fut exproprié; on lui donna du terrain dans la commune. En 1712, Catalogne mentionne ce moulin "appartenant à un marchand". — (Note de M. Sulte.)

lange qu'il a presté à feu Monsieur Maître Charles Aubert, Escuyer, sieur de la Chenaye... suivant sa reconnaissance faite sous seing privé au dit sieur Lefebvre en date du 5 novembre 1689."

Telle est l'origine de l'annexion à la Baie du lopin de terre qu'on a toujours appelé les dix-huit arpents de Nicolet.



Les trois obstacles à la colonisation que nous venons d'étudier, ne permirent pas à l'établissement de la Baie de s'agrandir rapidement. Durant cette période, on vit s'établir ici, outre la famille seigneuriale, un certain nombre de jeunes gens venant des Trois-Rivières ou des environs. Quelques-uns s'y marièrent et devinrent les souches des principales familles de cette paroisse, telles que les Benoit, les Lefebvre, les Vanasse dits Précourt, les Lampron dits Desfossés, etc. Ces jeunes gens s'adonnèrent peu à la culture du sol, étant presque toujours occupés, soit à la défense du pays contre les Iroquois, soit au commerce de pelleteries, ce qui retardait leur mariage, comme on va le voir, à un âge assez avancé.

A défaut de recensement nominal, qu'il a été impossible de nous procurer, nous avons relevé, dans les actes de l'état civil et les vieux greffes des notaires, les noms des colons qui sont donnés comme habitant la Baye Saint-Antoine de 1686 à 1703. Cette liste est nécessairement incomplète. La voici, en suivant à peu près l'ordre d'arrivée dans la mission, avec une note sur chacun d'eux. Nous prenons la seigneurie telle que bornée primitivement par le sieur Adhémar St-Martin. Comme les bornes entre les deux seigneuries étaient contestées, certaines concessions sont considérées tantôt de Cressé, tantôt de la Baye Saint-Antoine.

Jacques Lefebvre, seigneur, marié à Marie Beaudry, le 11 novembre 1670. Il s'établit définitivement à la Baie en 1686. Presque tous les habitants de cette paroisse en descendent soit du côté paternel, soit du côté maternel.

Frs. Roussel dit Tranchemontagne, fils de Jacques et de Madeleine Beauregard, de St-Léonard en Normandie. Il se marie aux Trois-Rivières, le sept avril 1671, avec Madeleine Pepin. Sa fille unique, Marie, épouse le 23 novembre 1693, Gabriel Benoit, établi à la Baie, et devient ainsi l'ancêtre de tous les Benoit de cette paroisse. Il occupe la terre sur laquelle réside aujourd'hui M. Norbert Grandmont. Un ruisseau qui coule à trois arpents au sud-ouest de la résidence de ce dernier portait encore naguère le nom de Ruisseau Tranchemontagne, et a été célèbre comme lieu de chasse et de pêche.

François Roussel a été inhumé solennellement à la Baie, le 5 août 1731, en présence de tous les paroissiens.

Jean Laspron dit Lacharité, marié à Québec le 7 octobre 1669, âgé de 24 ans. Il avait la terre occupée de nos jours par M. Abraham Rousseau. C'est le plus ancien pionnier connu de la Baie Saint-Antoine. De lui descendent les familles Lampron et Desfossés.

Jacques Dupuy dit La Garenne, marié le 4 février 1687, à Madeleine Prévost, âgé de 34 ans. Il occupait les deux terres que possèdent aujourd'hui Mme veuve Olivier Beaulac et M. Luc Belcourt, et les revendit plus tard à Jean Joliette. Cette propriété paraît avoir été occupée successivement par Etienne Gelineau, Jacques Dupuy, Jean Joliette, Jacques Lefebvre et ses descendants. C'est de Jacques La Garenne sans doute que vient le nom de la "Pointe à La Garenne", située vis-à-vis de sa propriété.

Ce colon avait résidé à St-François-du-Lac et à Champlain (1). Pendant qu'il résidait à St-François, il se trouva impliqué dans un procès qui eut beaucoup de retentissement dans le jeune pays (2). En 1670, eut lieu en cette paroisse

(1) *Histoire de St François du Lac*, p. 24
(2) *Histoire de St François du Lac*, p. 24, 25, 26, 27, 28

une bagarre, dont nous ignorons l'occasion, dans laquelle une fille, Jeanne Couc, avait été blessée mortellement, et son père, Pierre Couc, fort maltraité. Les deux principaux inculpés furent Jean Rattier et Jacques Dupuy, ce dernier fut écroué dans la prison de Québec, le 11 juillet 1680.

Jean Rattier, convaincu du meurtre de Jeanne Couc, fut condamné à mort aux Trois-Rivières, et la sentence fut confirmée en appel à Québec. Seulement, comme personne ne voulait se charger de l'exécution, on donna au condamné le choix entre la potence et le métier de bourreau. Rattier s'empressa d'accepter ce dernier office et devint l'exécuteur des hautes oeuvres en ce pays jusqu'à la fin de ses jours (1).

Jacques Dupuy accusé de voies de fait sur Pierre Couc, fut élargi faute de preuves suffisantes. Peu de temps après ce procès, il venait s'établir à la Baie-du-Febvre, qu'il laissa ensuite pour se fixer à Nicolet. Inhumé aux Trois-Rivières, en 1708.

Gabriel Benoist dit LaForest, marié le 23 novembre 1693, à Marie Roussel, âgé de 25 ans. C'est l'ancêtre commun à tous les Benoist de la Baie et des environs. Il était propriétaire de deux terres au moins, dans la mission, dont l'une appartient aujourd'hui à M. Abraham Rousseau.

Pierre Benoist, frère du précédent, marié le 20 août 1705, âgé de 35 ans, à Jeanne Degerlais. Terre de Monsieur Alfred Pepin.

René Salé, marié le 11 février 1686, âgé de 32 ans, à Marie-Anne Jouineau. Neuf jours après, il concède à Gabriel Benoist sa propriété de la Baie qu'il avait acheté de Jean Laspron, le 10 juin 1683.

---

(1) Rattier, d'après M. Sulte, est le troisième bourreau du Canada. Le premier fut un tambour des troupes, condamné à mort en 1648, qui eut la vie sauve, en acceptant les fonctions de bourreau;—le deuxième les accepta dans les mêmes circonstances, vers 1665.

Dominique Jutrat dit Desrosiers, marié le 9 janvier 1684, à Marie Niquet. Il est l'ancêtre de tous les Jutras de cette paroisse. Sa propriété est au nord-est de celle de Gabriel Benoist. Il meurt en 1699, et sa veuve épouse, la même année, en seconde noces François Pelloquin, chez lequel furent élevés ses enfants du premier lit, dont l'aînée n'avait que treize ans.

François Pelloquin dit Crédit, soldat, marié 1° le 26 juillet 1699, à Marie Niquet, veuve Jutrat; 2° le 7 janvier 1709, à Françoise Harel. Il a occupé deux terres, celle dont Monsieur Hermann Houle a maintenant la propriété, et la troisième terre de Nicolet, après les "dix-huit arpents" considérée alors comme faisant partie de la seigneurie de la Baie-St-Antoine.

Etienne Gélineau, marié le 8 novembre 1701, à Marguerite Benoist, âgé de 31 ans. Terre sud-ouest de Gabriel Benoist. Il ne demeure pas longtemps dans la mission qu'il paraît avoir quitté vers 1687, et va s'établir à Yamachiche. Il est l'ancêtre du curé actuel de la Baie

Jean Joliette, marié au Cap-de-la-Madeleine à Marie Jeanne Cusson. Il possède 166 arpents de terre occupés de nos jours par Messieurs Luc Belcourt et Olivier Beaulac. Il les revend au seigneur Jacques Lefebvre en 1699, au prix de 225 livres d'argent monnayé. Il n'a peut-être pas habité la Baie.

Beaudry, probablement Joseph, l'un des beaux-frères du seigneur; marié le 15 novembre 1706, à Françoise Leclerc, âgé de 33 ans.

Jean Patry, natif de Limoges, marié le 6 septembre 1693, à Catherine Vanasse. Terre de Messieurs Onésime et Esdras Belcourt.

Nicolas Vanasse, beau-frère du précédent, marié le 11 janvier 1701, à Jeanne Bergeron.

François Vanasse dit Précourt, marié le 26 novembre 1708, à Marie Joseph Lefetty ; frère de Nicolas et souche commune à tous les Précourt. Terre de Monsieur Elisée Manseau.

Pierre Desrochers, ou Rocher, fils de Pierre et de Françoise Boucher, de Saint-Maclou, évêché de Poitiers, marié à Batiscan, le 1er mai 1696, âgé de 33 ans.—Il s'établit à la Baie en 1701.

Thomas Pineau, fils de Pierre et d'Anne Boyer, marié aux Trois-Rivières, le 24 juillet 1702, à Marguerite Vanasse, âgé de 31 ans (1).

Pierre Pepin dit Laforce, capitaine de milice de la seigneurie de la Baie, marié à Québec, le 20 octobre 1681, à Louise LeMire, fille de Jean I, âgé de 29 ans. Son père Guillaume Pepin a été syndic des Trois-Rivières, puis juge de la seigneurie de Champlain. Il résidait à l'endroit où se trouve aujourd'hui le couvent des Ursulines des Trois-Rivières.

Denis Foucault, marié le 12 novembre 1697, à Catherine Pelletier. Deuxième terre de Nicolet après les 18 arpents. Son frère, Jean-Baptiste Foucault dit Courchesne, est la souche de la famille Courchesne en cette paroisse.

Sébastien Trocat dit Croquan. Première terre de Nicolet après les "18 arpents", laquelle a été vendue plus tard à Gabriel Benoist.

---

(1) Le procès-verbal de l'ouverture d'un chemin dans le bas de la Baie, en date du 14 juillet 1710, est fait "de son consentement et advis (du seigneur Jacques Lefebvre) et de celuy du Sr Pierre Pepin de la Force, capitaine de milice de la dite seigneurie, et de *six des plus anciens et considérables habitants*, scavoir, le Sr René Lefebvre, Gabriel Benoit, Jean Patry, François Vanasse, Pierre Desrochers, Thomas Pinot."



, La mission, durant cette période, fut desservie par les curés des Trois-Rivières, comme suit :

1°. MISSIONNAIRES SECULIERS.

1686-1689.—Jean Gaultier de Brullon, pénitencier de Québec, chanoine de la cathédrale de Louysbourg. Il était âgé de 38 ans en 1686. Il mourut le 7 avril 1726.

1689-1693.—Abel Maudoux, jeune prêtre, ordonné le 31 mai 1688. Il quitta le Canada le 8 août 1707.

2°. REV. PERES RECOLLETS.

1693-96.—Luc Filiastre (1), faisant les fonctions curiales.

1696-97.—Maxime Brache, faisant les fonctions curiales.

1697-99.—Elisée Crey, faisant les fonctions curiales.

1699-1700.—Samuel Entheaume, faisant les fonctions curiales.

1700-1701.—Elisée Crey, 2°, faisant les fonctions curiales.

" " Luc Filiastre, 2°, faisant les fonctions curiales.

1701-1703.—Siméon Dupont, missionnaire spécial pour tous les établissements du lac St-Pierre.

Les Pères Récollets vivaient en communauté dans le couvent qui existe encore aux Trois-Rivières, presqu'en face de celui des Ursulines. Ils faisaient les fonctions curiales à tour de rôle et desservaient de même les divers établissements du lac St-Pierre. En 1701, ces établissements prirent assez d'importance pour exiger un missionnaire distinct du curé. Ce fut le Père Siméon Dupont, qui fut chargé de ce ministère jusqu'en 1715.

---

(1) On l'appelait familièrement "le Père fileux.

La tradition n'a conservé que deux noms, ceux des Pères Filiastre et Dupont. Ce sont ces deux religieux qui ont desservi la mission le plus longtemps, et se sont occupés de l'érection de la Baie en paroisse. Les autres Pères, Brache, Crey et Entheaume, ont visité la mission si rarement que leur souvenir s'est effacé de la mémoire des paroissiens. (Voir à ce sujet Monsieur Jean-Baptiste Carrier.).



Il existe, au sujet des origines de la Baie, certaines traditions qui ne sont confirmées par aucun document sérieux, et sont peut-être du domaine de la légende. La principale regarde l'existence à l'endroit du Moulin Rouge d'un camp indien antérieur à l'établissement français (1). Ce village se composait, dit-on, de 70 tentes alignées très régulièrement en tous sens, de manière à former un rectangle traversé par des rues parallèles ou transversales. C'étaient des sauvages infidèles venus de la côte nord, pour faire la chasse, la pêche et se mettre à l'abri des incursions de l'ennemi. Leurs moeurs étaient douces et paisibles. Ils étaient hospitaliers, mais paraissaient craindre la visite des étrangers et se montraient à peine hors de leurs tentes. Les hommes, comme les femmes, portaient de longs cheveux tombant sur les épaules et même sur la figure, et s'enveloppaient le corps entier dans des couvertures amples, à la manière des arabes modernes. Ils avaient un cimetière, et l'on assure avoir, plus d'une fois, trouvé des restes humains à l'endroit où il existait (2). Les actes de l'état civil n'en font mention, il est vrai ; mais rien d'étonnant à cette omission, puisque c'était un cimetière païen.

La première chapelle aurait été construite sur l'emplacement de ce cimetière. Quand elle fut livrée aux usages profanes, on ne l'approchait pas sans une crainte superstitieuse.

(1) Une des premières élèves des Ursulines des Trois-Rivières, fut Marie-Joseph, Algonquine de la Baie-du-Febvre, Vol. 1, p. 180.

(2) Chez Monsieur Georges Belcourt. — Ces restes peuvent aussi être une trace du premier cimetière de la Baie, si la chapelle a été remontée après 1704.

On dit qu'elle fut pendant un certain temps le logement de la famille Beaupré qui, ayant trouvé dans la cave des ossements humains, fut prise de terreur et changea de domicile. Deux jeunes filles, que les jeunes gens y avaient enfermées par adresse, un dimanche soir, faillirent y mourir de frayeur.

On attribue à l'imprudence de ces Indiens un feu qui durant trois années consécutives dévasta la deuxième, la troisième et la quatrième concessions de la Baie. Allumé dans la mousse, les feuilles sèches et la terre de bruyère par un foyer de bivouac, il se propagea lentement, consumant tout, même les racines des arbres, qu'il continuait à dévorer sous terre durant la froide saison, protégé contre les neiges par une épaisse couche de terroir. Le terrain ainsi consumé prit et conserva longtemps dans toute son étendue le nom de "Pays-Brûlé" (1). La deuxième concession s'appelait "Petit-Pays-Brûlé"; le haut des troisième et quatrième concessions, était connu sous le nom de "Grand-Pays-Brûlé", le bas de la troisième concession seul portait la dénomination de Grand'Plaine (2), sans doute parce qu'il avait échappé aux ravages du feu.

---

(1) Cette tradition nous a été communiquée par Monsieur Antoine Bergeron, du bas Pays-Brûlé, qui nous assure la tenir de ses ancêtres.

(2) Acte de partage de la seigneurie, du 20 juin 1826. — Archives de la seigneurie Lozeau. Vol. II, No 158.



CHAPITRE III.

PREMIERE EGLISE. — 1703-1753.

SOMMAIRE. — 1. *L'établissement est divisé en deux paroisses, Saint-Antoine-de-Pade et Nicolet.* — Le Père Siméon Dupont, missionnaire. — Construction d'une église à la Baie et organisation du conseil de Fabrique.—Nicolet y est desservi en attendant l'érection d'une autre église. — Sites des deux églises. — Leurs revenus respectifs.

2. *La Baie-du-Febvre est desservie de Saint-François.* — J.-B. Dugast, curé des deux paroisses (1715-1729). — Enquête civile de 1721 sur les établissements religieux. — Rapport du Sieur Collet, — considérations sur ce document. — On y propose la réunion en une seule paroisse de Nicolet et la Baie. — Une ordonnance sans résultat à ce sujet.

3. *La Baie-du-Febvre est desservie de Nicolet.* — Le Père Gélase de Lestage (1729). — Le Père L.-H. Dumesny, (1729-1731). — Joseph Cardin, premier curé séculier, (1732-1750.)

§ 1. — L'établissement est divisé en deux paroisses.

Les principaux obstacles à la colonisation disparurent au commencement du dix-huitième siècle. Les hostilités avec les Iroquois cessèrent virtuellement en 1698, et dès lors on voit les terres se concéder assez rapidement, preuve indubitable que la guerre indienne était loin d'être étrangère au délaissement de la petite colonie. Il fallut pourtant trois années pour élaborer un traité de paix durable, et ce ne fut que le 4 août 1701 que la hache de guerre fut enfin enterrée solennellement à Montréal (1), en présence de Monsieur de Callières, gouverneur, et des délégués de toutes les nations sauvages.

L'accommodement du 27 octobre 1702, au sujet des limites de la seigneurie, enleva toute cause de malaise. Les colons plus confiants se mirent à affluer des Trois-Rivières et des environs. Le défrichement des terres progressa d'une manière sensible. Le seigneur Lefebvre construisit, vers 1703, un moulin à vent sur son domaine, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le *moulin rouge*. De sorte que l'on sentit le besoin d'ériger un établissement paroissial proprement dit.

---

(1) *Hist. du Canada, de Ferland.* Vol. II, p. 336 et suivantes.

La jeune colonie comprenait deux groupes de colons, l'un à la Baye-Saint-Antoine, l'autre dans la seigneurie de la Rivière Nicolet. L'autorité ecclésiastique, ou plutôt la communauté des Récollets, divisa donc la mission en deux paroisses distinctes, Saint-Antoine-de-Pade et Nicolet, ayant exactement les mêmes bornes que les seigneuries, et de part et d'autre l'on se mit à l'oeuvre pour bâtir deux églises en rapport avec la population, sous la direction du Révérend Père Filiastre, supérieur des Récollets, et du missionnaire, le Révérend Père Dupont (1).

A quelle date furent érigées les deux paroisses? Les documents concernant cette double érection sont introuvables. Mais il existe deux documents authentiques, dont l'un établit qu'en 1710, il y avait à la Baie une paroisse régulièrement organisée, sous le vocable de Saint-Antoine-de-Pade, avec Oeuvre et Fabrique et Marguillier en charge; et l'autre, que, vers 1712, cette *paroisse*, remarquez ce mot, était desservie par les Pères Récollets des Trois-Rivières, qui venaient y dire la messe de temps à autre (2).

D'un autre côté, l'examen attentif des registres des Trois-Rivières fait voir que, vers 1703, la Baye-Saint-Antoine, est dans une époque de transition et traverse une ligne de démarcation nettement tranchée. On cesse de considérer la Baye comme formant partie intégrante des Trois-Rivières (3); on commence (4) à mettre en marge de tous les actes concernant notre établissement les mots "Baye Saint-Antoine". On y remarque la première sépulture dans le cimetière de la Baye de St-Antoine (5). N'est-ce pas là un indice palpable du passage

---

(1) Le Rév. Père Siméon Dupont, récollet des Trois-Rivières, arrivé en Canada le 29 mai 1700; est chargé en 1701, de la desserte de tous les établissements du lac St-Pierre; missionnaire de la Baie-Saint-Antoine et Nicolet réunis, jusqu'en 1715, puis de Nicolet seul, jusqu'en 1729; décédé le 21 octobre 1743.

(2) Voir ces documents à la fin du volume.

(3) Le dernier acte, dans lequel un habitant de la Baye est considéré comme paroissien des Trois-Rivières, a été fait le 7 février 1701.

(4) Le 25 juin 1703.

(5) Le 7 janvier 1704.

de l'état embryonnaire à l'état parfait, en d'autres termes de l'état de mission à celui de paroisse organisée? — Nous croyons donc être dans le vrai en affirmant que la paroisse de St-Antoine-de-Pade a été formée à l'époque de l'accommodement entre les seigneurs Courval et Lefebvre, en l'automne 1702, ou au commencement de 1703. On peut considérer que la délimitation définitive des deux seigneuries, en octobre 1702, a servi de base et de point de départ à la formation des deux paroisses. L'intervention du Supérieur des Récollets à l'accommodement, laisse entrevoir que l'autorité ecclésiastique était intéressée au règlement de la difficulté. L'acte du 27 octobre 1702 peut même tenir lieu de l'acte d'érection civile, puisque les limites des nouvelles paroisses sont identiques à celles des seigneuries.

Espérons que la découverte de documents plus précis viendra déterminer ce point important de notre histoire locale. En attendant cette découverte, voici, suivant notre opinion, l'ordre des faits concernant l'érection de la paroisse et la construction de notre première église paroissiale.

1°. Le, ou peu après le 27 octobre 1702, érection des deux paroisses ou missions de Saint-Antoine-de-Pade et de Nicolet, suivant les bornes adoptées par les seigneurs, en présence du Père Filiastre.

2°. Hiver 1703.—Préparation des matériaux pour la bâtisse de l'église de la Baie.

3°. Eté 1703.—Construction de l'église et érection du cimetière.

4°. Vers la fin de décembre.—Entrée dans l'église neuve, élection des premiers marguilliers et formation du Conseil de Fabrique.

5°. Lundi, 7 janvier 1704.—Première sépulture dans le nouveau cimetière.

L'établissement paroissial s'est fait un peu plus tard à Nicolet qu'à la Baie, comme l'atteste M. de Catalogne, dans son rapport de 1712.

Toutefois, le site de la nouvelle église de la Baie étant loin d'être central pour les Nicolétains, on a dû marquer dès le principe la place de la future église de Nicolet, attendant pour la construire le temps opportun. La carte cadastrale ne laisse point de doute à ce sujet: on y voit, dans Nicolet, une terre marquée "L'église."—Cette église ou chapelle a dû être bâtie de 1710 à 1714 (1).

L'absence de tout document concernant l'érection de la Baie en paroisse, donne fortement à présumer que les règles civiles et canoniques n'ont pas été scrupuleusement observées à cet égard (2). On n'y regardait pas de si près dans ce bon vieux temps. — Le Père Dupont a pu fixer la place d'église, la construire (3), établir le Conseil de Fabrique, sans s'occuper des procédures légales, et peut-être même sans enregistrement (4) suivant en cela simplement la direction de son supérieur religieux.

Cette indifférence au sujet des formalités canoniques et civiles est regrettable au point de vue historique. Si le Père Dupont eût inscrit dans les archives les événements qui ont accompagné la création de notre établissement paroissial, comme

---

(1) On commence à inscrire le nom de Nicolet en marge des actes de l'état civil, le 20 octobre 1705. — La première mention de la chapelle a lieu le 14 juin 1714, au mariage de Michel Jutra et de M.-Ursule Pinard. — La première sépulture n'y a lieu que le 26 novembre 1718.

(2) En 1717, des plaintes furent portées à ce sujet au Conseil d'État. — Plusieurs nouvelles paroisses étaient dans le même cas. — En ce qui regarde la Baie-du-Febvre, les autorités ecclésiastique et civile ont émis "ad cautelam" de nouveaux décrets d'érection: celui d'érection canonique le 20 janvier 1833, celui d'érection civile le 26 avril 1842.

(3) Le manque absolu de documents nous laisse dans l'incertitude sur l'époque où fut construite la première église de la Baie. Il est possible que le premier cimetière ait été placé près de la chapelle des dix-huit, et que la première église n'ait été ouverte au culte que vers 1715, ou même plus tard.

(4) Pour être juste envers les Récollets, empressons-nous de dire que leurs archives sont perdues. La fondation de notre établissement y était peut-être inscrite en détail. L'Histoire du Canada de leur Frère Sagard prouve le soin qu'ils mettaient à noter les événements

on a conservé les circonstances de certains actes de son ministère (1), quelle mine pour les historiens !

Mais, dira-t-on, si la paroisse eût été organisée en 1704, on y eût placé un curé résidant. Les prêtres étaient rares à cette époque reculée, ce qui obligeait l'évêque à confier au même prêtre la desserte de deux ou même plusieurs paroisses, dont les revenus d'ailleurs étaient trop restreints pour le soutien d'un curé. Il est prouvé, ce qui paraît aujourd'hui inconcevable, que la Baie a usé trois églises sans avoir la présence permanente du prêtre. — Cela ne l'empêchait pas de jouir d'une desserte régulière et de posséder une Fabrique parfaitement organisée, d'être, non une simple mission, mais une vraie paroisse, — comme on le voit en France, où le même curé dessert parfois deux ou trois paroisses distinctes.

La Baie et Nicolet, tout en ayant maintenant une existence séparée, continueront à vivre de la même vie. Ces deux paroisses seront comme deux soeurs qui, entourées d'une égale affection sur le sein maternel de l'Eglise, grandiront côte à côte, dans une amitié réciproque et une ressemblance de traits qui en trahissent l'unité d'origine. Elles continueront à vivre sous la même tutelle jusqu'à leur séparation définitive en 1785. De fait, ces deux paroisses et fabriques furent toujours desservies par le même curé ou missionnaire, excepté durant la courte période de 1715 à 1729.

La Baie, soeur cadette à l'égard de Nicolet, bien que plus vigoureuse en raison des ressources naturelles, n'eut pas l'avantage d'avoir de titulaire résidant. La préférence fut donnée à Nicolet, probablement à cause des communications plus faciles par navigation. On assure pourtant que le révérend Louis-Marie Brassard, curé des deux paroisses de 1750 à 1783, aurait préféré résider à la Baie, si les paroissiens se fussent entendus pour la construction d'un presbytère.

---

(1) Voir dans l'Hist. des Ursul. des Trois-Rivières, Vol. I, p. 191, l'abjuration de Mary-Ann Seamen, reçue par le Père Dupont, missionnaire de la Baie.

Ci-joint un diagramme des deux églises, extrait d'une carte publiée vers 1740. — On y constate que celle de la Baie était un peu plus grande, ayant quatre fenêtres latérales au long pan, tandis que celle de Nicolet n'en avait que deux et une porte. La premiere eut de douze à seize bancs (comme l'affirment les redditions de comptes de 1749 et 1750). Celle de Nicolet n'eut que huit à dix bancs. Ces deux églises étaient bâties de pièces sur pièces. On lit dans la reddition de comptes de 1739:

"It. au nommé Précourt pour calfater l'église... 1# 10s"

Le calfatage suppose une bâtisse en pièces de bois.

L'église de Nicolet était située dans l'île, en face de l'église protestante actuelle, et regardait la rivière; celle de la Baie-Saint-Antoine, sur la côte, le portail au sud-ouest à la place de la maison disparue de Monsieur James Lepitre (1), à trois quarts de lieue plus bas que la deuxième église et à une demi-lieue de Nicolet (2).

Maintenant quel était le mode de desserte, et comment le ministère paroissial était-il partagé entre les deux paroisses?

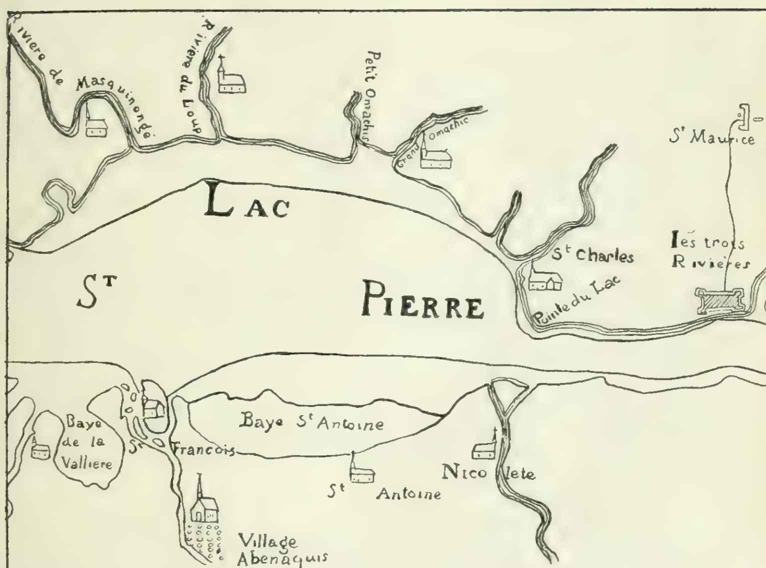
De 1703 à 1714, "la paroisse de St-Antoine de la Baie, dit Monsieur Gédéon de Catalogne, est desservie par les Pères Récollets des Trois-Rivières, qui y vont dire la messe de temps à autre... Quant aux habitants de Nicolet, ils "font paroisse avec ceux de St-Antoine, quoique, la plus grande partie de l'année, ils vont entendre la messe aux Trois-Rivières" (3). Point de registres distincts! tous les actes de l'état civil sont enregistrés aux Trois-Rivières, avec note en marge.

---

(1) En creusant les fondations d'une maison, en octobre 1908, on y a trouvé 4 tombes bien distinctes. L'auteur les a vues lui-même, le 22 octobre 1908.

(2) Mandement de Mgr de Pontbriand, 21 janvier 1740.

(3) *Rapport accompagnant la carte cadastrale de* 1708-1712. — L'acte de mariage d'Antoine Pinard, célébré au Cap de la Madeleine, le 10 janvier 1708, dit que le marié est "habitant de la Baye Saint-Antoine". Il était pourtant bel et bien établi à Nicolet, dans l'Ile à la Fourche, comme l'atteste la carte cadastrale: autre preuve que Nicolet, en 1708, était considéré comme partie intégrante de la Baie du Febvre.



Premières églises de la Baie-Saint-Antoine et de Nicolet.

Extrait de la "Carte générale des paroisses et missions établies des deux côtés du fleuve Saint-Laurent, depuis Rimouski en montant jusqu'au Coteau-des-Cèdres". — Publiée vers 1740.

pour distinguer les diverses paroisses. La desserte était confiée au Père Siméon Dupont.

§ 2. — **La desserte de la Baie confiée au curé de Saint-François.**

Vers 1714, on bâtit une église à Nicolet. Dès lors les deux paroisses ont une existence séparée. Le père Dupont continuera à desservir Nicolet. — La desserte de la Baie sera confiée à Monsieur Jean-Baptiste Dugast, jeune prêtre installé comme curé de Saint-François-du-Lac, le 4 novembre 1714 (1). Il ouvre le premier registre de baptêmes de la Baie Saint-Antoine, le 24 février 1715.

L'église de Saint-François était à cette époque tout près du moulin actuel de Pierreville. Le curé devait venir à la Baie, par la voie du lac Saint-Pierre. C'était une desserte pénible, souvent impossible, vu la distance des deux églises, et les tempêtes d'été ou d'hiver, qui rendaient le trajet dangereux pour le missionnaire et ceux qui requéraient ses services. Les habitants de Nicolet, de leur côté, ne pouvaient pas toujours aborder facilement Trois-Rivières, où résidait le Père Dupont.

Pour obvier à de si graves inconvénients, on fit, en 1721, une tentative pour réunir les deux paroisses avec un seul établissement paroissial, qui aurait été construit à la place de la première chapelle commune. On espérait ainsi obtenir un curé résidant. — Voici quelle fut l'occasion de cette démarche.

L'ENQUETE CIVILE DE 1721. — Le manque de formalités dans l'érection de plusieurs nouvelles paroisses avait attiré l'attention de l'autorité civile. En 1717, le sieur Collet (2), procureur-général au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France.

---

(1) Dugast, Jean-Baptiste, né le 15 juillet 1684, à Montréal, fils de Vincent Dugast et de Françoise Roy, ordonné à Québec, le 22 avril 1714, fit une mission au Cap-Saint-Ignace et à l'Islet. Il fut ensuite chargé de la mission de Saint-François-du-Lac, et il mourut le 9 mars 1763, âgé de 79 ans.

Il ne faut pas confondre M. J.-B. Dugast, qui était prêtre séculier, avec le Père Chrysostome Dugast, récollet, décédé à Yamaska, en 1804.

(2) Mathieu Benoist Collet, seigneur de la Fortière, conseiller du roi.

fit des plaintes au Conseil d'Etat, alléguant que les arrêts du 12 février 1692 et du 27 mai 1699, concernant l'érection des paroisses et la construction des nouvelles églises, étaient restés lettre morte. Il le suppliait d'exiger, "pour l'avenir, l'observation des formes canoniques, et pour les paroisses déjà existantes, d'ordonner que ce qui se trouverait avoir été fait dans ces matières sans observer les formalités demeurera nul, sauf à y être pourvu ainsi qu'il appartiendra, après que les formalités requises auront été observées." Les plaintes furent trouvées justes et fondées. En conséquence, le sieur Collet, fut nommé commissaire, à l'effet de faire enquête à ce sujet, et de se rendre dans les 82 paroisses existantes, et y prendre les informations *de commodo et incommodo* sur leurs établissements religieux, leurs circonscriptions, etc. Ce fut le 6 mars 1721 (1) qu'il se rendit à Nicolet, où il avait convoqué une assemblée de tous les notables des deux seigneuries de Nicolet et la Baie-Saint-Antoine, et dressa un rapport détaillé de sa commission.

Ce rapport parait rédigé dans un esprit de maligne critique envers l'église et le clergé du temps. Il constitue néanmoins un document bien précieux à cause des renseignements qu'il renferme sur les paroisses de cette époque. En ce qui regarde Nicolet et la Baie, il nous apprend :

1°. Les limites des deux paroisses ;

2°. Le nombre de leurs habitants ;

3°. Le site et le nom de leurs églises respectives ;

4°. Le mode de desserte religieuse.

Limites des deux paroisses ou seigneuries. — Le fief de Nicolet s'étendait depuis celui de Tonnancour à la Baye-St-Antoine et comprenait deux lieues de front, le long du fleuve, sur deux lieues de profondeur.

La seigneurie de la Baye Saint Antoine avait aussi deux lieues de front, entre les fiefs de Nicolet et de La Hussodière, sur autant de profondeur.

(1) La visite des paroisses commença par Ste Foy, le 4 février, et finit par Québec, le 2 juin 1721.

Le contexte nous prouve que les limites des paroisses étaient identiques à celles des seigneuries.

Le nombre des habitants. — Nicolet avait douze habitants, résidants, et six concessionnaires faisant valoir leurs terres sans y résider. — La Baye-Saint-Antoine avait vingt-neuf habitants résidants, et cinq concessionnaires qui faisaient valoir leurs terres sans y résider.

La population de Nicolet était donc restée stationnaire depuis la visite de Mgr de Laval, tandis que celle de la Baie avait augmenté très lentement, il est vrai, mais de manière à doubler celle de sa soeur aînée. — Le rapport nous donne un renseignement intéressant sur le mode d'existence de nos pères à cette époque. Le jour de l'enquête, ils étaient presque tous absents et en *chasse;* ce qui suppose une véritable expédition. La chasse et la pêche était leur principal moyen de subsistance, et beaucoup plus en honneur que la culture des champs.

Le site des églises. — La partie la plus importante du rapport est celle qui regarde le site et le nom des deux églises. "Les habitants de Nicolet, dit le commissaire, ont une église, nommée St-Jean-Baptiste, qui est construite sur un demi-arpent de superficie donné par le sieur Daniau." C'est évidemment le terrain marqué "L'église" sur la carte cadastrale de M. de Catalogne. L'édifice religieux, d'après Mgr. le Grand-Vicaire Proulx, faisait face à la rivière, dont elle n'était éloignée que d'à peu près deux arpents. Le site se trouvait vis-à-vis l'église protestante actuelle.

"Les dits seigneurs et habitants de la Baye St-Antoine, continue Collet, ont aussi une église, nommée St-Antoine, qui est construite, sur le domaine de la dite seigneurie."

Où prendre ce domaine?... Le rapport signale en effet deux domaines appartenant à la seigneurie, celui où était l'église, et l'autre, près de la ligne de Nicolet, "sur lequel on trouverait facilement à placer l'église, le presbytère et donner au curé ou missionnaire une étendue de terre pour son utilité."

D'après les aveux et dénombrement de 1723, le premier consistait en trois arpents de terre de largeur, occupée de nos jours par MM. Joseph Anselme Lafond et James Lepître ; le deuxième en cinq arpents de largeur ; c'était là qu'était le moulin à vent bâti vers 1702. — L'église existant en 1721 était donc située sur le premier, auprès duquel était d'ailleurs groupée la population. Elle était bâtie sur la côte, le portail au sud-ouest, sur l'emplacement actuel de la maison Lepître. La tradition confirme absolument ce document historique.

La desserte religieuse. — "Le service divin, dit le rapport, se fait dans le fief de Nicolet, par un religieux Récollet des Trois-Rivières, qui y vient dire la messe une fois par mois dans les beaux temps, en sorte que l'automne et le printemps et lorsqu'il règne de gros vents, ils sont sans messe et sans aucun secours en cas de maladie........."

"Dans la seigneurie de la Baye St-Antoine, le service se "fait par le sieur curé du dit lieu St-François, par manière de "mission, qui néglige si fort de leur venir dire la messe, qu'il "y a deux mois qu'ils n'en ont point eu, que souvent ils le sont "allé chercher sans qu'il ait voulu venir, que par ces raisons "ils sont non-seulement privez d'assister au service divin, mais "encore exposés à mourir sans aucuns secours en cas de mala-"die, et les enfants sans baptême, qu'ils ont mesme estez obli-"gez d'enterrer entr'eux les habitants qui sont morts, et que "les enfants n'ont aucune instruction."

Tentative de réunion des deux paroisses. — Pour remédier à l'insuffisance du service religieux, le rapport propose deux moyens : 1°. la construction d'un presbytère à Nicolet ; 2°. l'union des deux paroisses avec un seul établissement paroissial. On tenta de mettre à exécution ce dernier mode de desserte. Une requête fut adressée à l'autorité civile, qui émit une ordonnance réunissant en un seul les deux établissements. La nouvelle paroisse ainsi formée aurait porté le nom de "Nicolet, l'île Moras et la Baye St-Antoine." Effectivement l'union civile se fit par l'édit et le règlement des districts des

paroisses de la Nouvelle-France, en date du 20 septembre 1721, confirmée par l'ordonnance du 3 mars 1722 ; et le curé de St-François, qui desservait la Baie, cessa dès lors d'y tenir un registre séparé, comme il l'avait fait depuis 1715 (1). Mais, pour une raison ou pour une autre, le nouvel établissement ne se fit pas. — Monsieur le curé Dugast continue à desservir la Baie, enregistrant les actes à Saint-François,—et le révérend Père Dupont à desservir Nicolet, sans cesser d'y tenir les registres.

Il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue civil les deux paroisses demeureront unies en une seule jusqu'au 13 janvier 1835, date de l'érection civile de Nicolet. (2) Cet état anormal dura donc pour les deux paroisses au delà de cent ans.

Pratiquement, l'on s'en tint au premier mode proposé, de maintenir les deux établissements religieux, avec un presbytère unique à Nicolet. Dès le 28 juillet 1722, quelques mois après l'édit réunissant les deux paroisses, Jacques Daniau fait donation à la fabrique de Nicolet (3) "d'un demy arpent de terre "en superficie où est présentement bâtye l'église de Nicolet "pour y bâtir aussy un presbytaire et faire un jardin au mis-"sionnaire." L'autorité ecclésiastique avait donc rejeté le décret civil comme inopportun, et l'ordonnance du 3 mars 1722 est restée lettre morte. — La bâtisse toutefois ne paraît pas avoir été levée immédiatement et l'affaire est restée en suspens jusque vers 1727. A cette époque le maintien des deux églises séparées se confirme, et les registres s'ouvrent de nouveau à la Baie le 1er juillet 1727, laissant dans nos archives une lacune de six ans et demi.

L'édit de 1722, a jusqu'aujourd'hui, jeté le désarroi et la

---

(1) Le dernier acte enregistré à la Baie est du 19 décembre 1720, le premier enregistré à St-François est du 29 septembre 1721.

(2) L'érection civile de la Baie St-Antoine n'a été proclamée que le 6 avril 1842.

(3) Représentée par le sieur J.-B. Lapron dit Défocés, marguillier en charge.

confusion dans les recherches sur les origines de la Baie (1). Nous avons pris à coeur de trancher le noeud gordien. Nous avons consulté les hommes les plus compétents, examiné attentivement les registres et autres documents à notre disposition, et nous croyons être parvenu à élucider ce point si obscur de notre histoire locale (2).

§ 3. — La desserte de la Baie confiée à la cure de Nicolet.

Monsieur le curé Dugast dessert encore la Baie par voie de mission, jusqu'en février 1729. Mais vu la difficulté des communications, l'augmentation de Saint-François-du-Lac et la mission d'Yamaska (3) à desservir, il se vit dans l'obligation de se décharger de la Baie, qui paraît avoir été le fardeau le plus lourd de sa charge pastorale.

L'autorité ecclésiastique s'adressa de nouveau au zèle des Pères Récollets, déjà chargés de Nicolet, et ces bons religieux desservirent les deux missions, qui désormais resteront unis sous la même houlette jusqu'en 1785.

Les besoins du service religieux de deux paroisses, qui acquéraient de l'importance, exigeaient un prêtre résidant, et les Récollets s'y conformèrent volontiers. — Le Père Gélase de Lestage (4) vient se fixer au milieu de ses paroissiens et y réside de février à juillet 1729. — Puis il se retire laissant la Baie sans pasteur de juillet à novembre (5).

En novembre les deux missions furent confiées au Père Louis-Hyacinthe Dumesny de Noray, qui vint aussi y rési-

---

(1) Les *Municipalités et Paroisses* de Deschamps considèrent cet édit comme l'origine de Nicolet et de la Baie Saint-Antoine.

(2) Nous devons les renseignements les plus précieux à Monsieur P.-G. Roy, éditeur du Bulletin des Recherches Historiques, et au Rév. Père Odoric, O.F.M.

(3) Ouverte en 1721.

(4) Arrivé au Canada, 28 juin 1702, décédé 18 septembre 1757.

(5) Le 17 septembre, le Rév. Père Joseph Aubéry, missionnaire des Abénakis de Saint-François, signe un acte sur feuille volante où il est dit "n'y ayant point de curé à la Baye de St-Antoine".

Avant sa retraite, le Père Lestage avait donc le titre de curé.

der (1) et en prit soin jusqu'à 1732 exclusivement, époque de la nomination de Monsieur Joseph Cardin, premier curé séculier, résidant à Nicolet avec charge des deux paroisses.

Pendant l'administration de M. Cardin (2), qui dura dix-neuf ans, le service divin paraît avoir été alternatif entre Nicolet et la Baie. Dans les redditions de comptes scrupuleusement conservées depuis 1734, on remarque que la dépense de vin de messe est identique pour les deux paroisses, savoir: 7 livres 10 sols par année de 1735 à 1748, puis 10 livres en 1747

---

(1) Les Pères Lestage et Dumesny ont-ils résidé à la Baie ou à Nicolet? M. Ed. Bois, dans ses notes historiques, affirme que la Baie était le lieu de leur résidence. — Mais cette affirmation est contredite par un document du 16 octobre 1731, qui commence par ces mots: "Par devant nous, Louis Hyacinthe Dumesny-Norez, Récollet, faisant les fonctions curiales dans la paroisse de S. Jean-Baptiste de Nicolet, et y résidant, soussigné." On peut admettre, pour concilier les affirmations opposées que les Récollets ont pu résider alternativement dans les deux paroisses.

Quant à M. Cardin, pendant les premiers mois de sa gestion, il signe "curé de la Baye S. Antoine," pour prendre ensuite et conserver le simple titre de "missionnaire." Aurait-il résidé à la Baie pendant quelques mois? — Ce serait un argument en faveur de M. Bois.

Louis Hyacinthe Dumesny de Noray, né à Montréal, le 13 août 1695, était fils de Jacques de Noray, Sieur du Mesny, major des troupes et lieutenant des vaisseaux du roi, venu de France en 1684, à la tête d'une compagnie de soldats. Ordonné à Québec le 18 août 1720, il desservit Chambly jusqu'en 1721. — Il fut curé de la Baie et Nicolet, de 1729 à 1731, puis de Sainte-Croix jusqu'en 1739. — Il mourut le 15 août 1743, âgé de 47 ans, et fut inhumé dans le cimetière de Québec. — L'une de ses soeurs, Marie-Renée, est entrée chez les Ursulines, sous le nom de Soeur Sainte-Gertrude. — Comparez: Tanguay, Dict. Gén. I, p. 182 et 453, et Répertoire du Clergé, p. 97. — Jacques de Noray acheta en 1713, la seigneurie de Saint-Denis.

(2) Joseph Cardin, fils de Maurice Cardin et de Madeleine Dugué, des Trois-Rivières, né le 19 mai 1702, fut ordonné le 21 octobre 1731, et nommé tout de suite curé de Nicolet et de la Baie-Saint-Antoine, où il réside pendant 19 ans. En septembre 1750, il est transféré à la cure de N.-D. de Bonsecours, de l'île Saint-Jean, où il décède le 20 mai 1751. — M. Cardin était dit-on, d'une force herculéenne. Une nuit, on manda ses services pour un prétendu malade de l'autre côté de la rivière. A la traverse, deux gaillards, qui lui en voulaient et étaient sans doute de connivence avec le conducteur de la voiture, l'attendaient pour le battre. — Se trouvant à son corps défendant, le robuste curé ne crut mieux faire que de leur administrer, au lieu des sacrements, une dégelée des mieux conditionnée. Puis il se fit paisiblement et sans bruit, ramener au presbytère. (Tradition de Mgr Suzor.)

et 12 livres en 1748. L'offrande du Saint-Sacrifice devait donc être aussi fréquente à la Baie qu'à Nicolet, d'ailleurs moins important.

La dépense très minime de vin d'autel suppose d'un autre côté que le curé ne disait point de messes sur semaine, au moins pendant la froide saison, les églises n'étant point chauffées à cette époque.

D'après la tradition, quand le service se faisait à Nicolet, la population de la Baie s'y rendait en foule ordinairement par la voie du lac et de la rivière (1).—L'arrivage à l'heure de la messe de ces multiples embarcations, chargées de fidèles de tous âges, — le bruit des rames frappant l'eau en cadence, au son des joyeux cantiques, — l'abordage sur la berge en face de l'église, et au son de la cloche, de tous ces canots ou chaloupes symétriquement rangés, — tout cela, uni à la beauté du site et de la nature encore vierge, constituait un tableau plein de vie et de grâce, qui devait offrir à l'âme de nos pères un charme indéfinissable. Les anciens de Nicolet tiennent de leurs ancêtres que ce spectacle était l'un de leurs plus chers souvenirs.

* * *

Sous l'administration de Monsieur Cardin, la desserte des deux paroisses devient plus régulière, et le service se complète peu à peu. En 1730, il est question, dans la reddition de comptes, de l'achat d'une cloche au prix de 263 livres. C'est dès lors que dans les registres apparaît le nom de François Degrat dit Langevin, le premier bedeau en titre. — Avant 1730, le soin de l'église était confié à une sacristine, Melle Madeleine Lacroix, dont le traitement était très minime comme on le constate par les items suivants :

1734.—Item à Madeleine Lacroix, 18 livres.

1736.—Payé à Madeleine Lacroix, pour deux années qu'elle a servi l'église, 21 livres 10s.

1737.—Item à la sacristine, 20. #

(1) Cette tradition nous a été communiquée par Mgr M. G. Proulx, V. G., du Séminaire de Nicolet.

La rétribution annuelle équivalait à environ $4.00 de notre monnaie. — On conjecture que la tenue de l'église avait toujours été confiée ainsi à une sacristine. La confection des hosties, des ornements et du linge était confiée aux Dames Religieuses des Trois-Rivières (les Ursulines).

Les bancs, au nombre de douze à seize, étaient, comme de nos jours, mis à la criée, faute de payement au terme marqué, après trois publications, et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur (Ordonn. de Jean-Pierre de Miniac, V. G., du 16 février 1738). — Mais on les vendait pour un capital variant de 40 à 60 livres ; les années suivantes, on ne payait que la rente de ce capital, environ 3 livres.



APPENDICE AU CHAPITRE III.

1.—REMARQUE sur la "*Carte générale des paroisses et missions établies des deux côtés du fleuve Saint-Laurent, depuis Rimouski jusqu'au Côteau-des-Cèdres.*"

Dans le Recueil où elle est conservée, cette carte est donnée comme de la fin du 17e siècle. Nous croyons qu'elle est notablement postérieure à cette époque et qu'elle a été confectionnée vers 1740. Notre conclusion se tire de la présence sur cette carte de deux églises, celle de la Pointe-du-Lac et celle de Nicolet, dont la première n'existait point avant 1740, et la deuxième n'existait plus après cette année. La première église de la Pointe-du-Lac, sous le vocable de Saint-Charles, a été bâtie en 1739 (1) et les années suivantes; et l'église de Nicolet, qui faisait face à la rivière a été remplacée après 1740 par une autre qui regardait le haut de la rivière (Historique de Nicolet, par Mgr. M.-G. Proulx). La conclusion s'impose: la carte a été faite vers 1740.

Quant à l'église marquée Saint-Antoine, le site et l'orientation prouvent qu'elle est antérieure à 1753, puisque l'église ouverte au culte en cette année était placée *en bas* de la côte et du chemin du roi, et celle commencée en 1804 faisait face au fleuve.

---

(1) Résolution et marché du 12 juillet 1739.

2.—TABLEAU COMPARATIF des revenus des deux églises de la Baie-Saint-Antoine et de Nicolet, de 5 ans en 5 ans, depuis 1735 à 1780, époque durant laquelle elles ont été desservies par les mêmes missionnaires. Les montants sont la somme des rentes de bancs et des quêtes dominicales en livres (1) et sols :

Années	La Baie		Nicolet	
1735	48#	8s	36#	12s
1740	57#		51#	21s
1745	52#		95#	
1750	273#	2s	126#	
1755	156#		116#	
1760	407#	10s	293#	
1765	188#	16s	181#	
1770	148#	18s	139#	5s
1775	205#	11s	183#	18s
1780	287#	20s	275#	19s

Ce tableau démontre que, de 1735 à 1780, les revenus de la Fabrique de la Baie ont excédé légèrement ceux de Nicolet.

(1) La livre était de 20 sous, soit un franc.

L'argent valait, en 1760, quatre fois plus qu'aujourd'hui. Avec 20 sous, on achetait ce qui nous coûte au moins 80 sous, disons même 90 et 100, pour certains articles. — *B. Sulte.*

CHAPITRE IV.

PREMIERE EGLISE. — 1703-1753. (Suite).

SOMMAIRE : — Progrès de l'établissement.—Concessions dans le Grand-Rang. — Le Pays-Brûlé et la Grand'Plaine. — La famille Courier : un nouveau Stanislas de Kostka. — Appendice : tableau comparatif des établissements en 1709, 1723 et 1744.

A l'époque de la construction de l'église en 1703, il y avait, à la Baye-Saint-Antoine, une dizaine de terres concédées sur une largeur d'environ trente arpents, de la ligne de Nicolet en montant dans le Bas-de-la-Baie. Les concessionnaires étaient des familles ou des jeunes gens venant presque tous des Trois-Rivières. En 1704, il n'y eut que deux baptêmes inscrits et une sépulture d'enfant. De nouvelles concessions de terres se firent graduellement, toujours en montant dans le Grand-Rang. A la fin de l'année 1744, tout le rang de la Baie était concédé, sauf trente arpents et demi dans le haut.

Le Pays-Brûlé, grand et petit, était encore la forêt vierge, un peu déparée par l'incendie imprudemment allumé naguère par les chasseurs. — La Grand' Plaine était toute couverte d'arbres de haute futaie, composée en majeure partie de ces *plaines* au riche feuillage, qui, avec l'érable, font l'orgueil de nos forêts canadiennes. C'est la qualité du bois sur un terrain absolument dénué d'accidents notables qui a valu à cette concession le nom de Grand' Plaine. — Ces forêts inexploitées, n'étaient pourtant pas désertes ; elles recélaient dans leur sein de nombreuses tribus de chevreuils, castors, martes, visons, chats sauvages, etc., qui, à des époques fixes, recevaient la visite de tout un régiment de chasseurs, particulièrement le long du ruisseau Tranchemontagne.

Il est intéressant de jeter un coup d'oeil sur les principales familles établies à la Baie pendant cette période. L'une des plus remarquables est la famille Courier dit Bourguignon,

dont l'un des membres jette un lustre singulier sur les origines de la paroisse. Disparue aujourd'hui (1), elle vit encore, à la Baie, dans ses nombreux alliés, dont les principaux sont les Vanasse dit Précourt, les Caya, les Lefebvre, etc.

Disons tout de suite que Mathieu Courier dit Bourguignon, est le premier adulte inhumé dans le cimetière de la Baye-Saint-Antoine. Voici l'acte de sépulture, malheureusement un peu trop laconique comme la plupart des actes des Pères Récollets :

"Ce jourd'huy 24 janvier de l'an 1705 a été inhumé dans "le cimetière de la baie Saint-Antoine Mathieu Courrier, âgé "d'environ 50 ans après avoir reçu avec édification les sacre- "ments, en foy de quoy j'ay signé le jour et an que dessus.

Fr. SIMEON DUPONT, R. Missionnaire."

L'histoire de ce colon est un peu celle de tous les premiers habitants de la Baie. On nous saura gré d'en donner une courte notice.

Mathieu Courier était fils de Pierre Courier et de Périnne Caïa, de la paroisse de Carantois, évêché de Dijon, en Bourgogne,d'où lui était venu sans doute le surnom de Bourguignon, sous lequel il était connu. Vers l'âge de vingt-neuf ans, en 1684 (2), il dut laisser la France, comme soldat de la compagnie de Jacques de Noray, sieur du Mesny, "major des troupes et lieutenant des vaisseaux du Roy" (3).

---

(1) Antoine, le seul fils de Mathieu Courier qui ait eu des enfants, n'a laissé après lui que des filles.

(2) Bulletin des Recherches Historiques, 1904, p. 150.

(3) Père du Rév. Louis H. Dumesny-Noray, missionnaire de la Baie de 1729 à 1731. En 1642 il vint une quarantaine de soldats de France. En 1665-1669 nous avons eu le régiment de Carignan. De 1674 à 1683, il y avait une petite milice sur pied permanent, pour garder les dépôts de pelleterie. En 1684, la guerre des Iroquois fut la cause que cinq ou six compagnies arrivèrent de France. On appelait cette troupe de fusiliers "détachement de la marine" parce qu'elle était fournie par le ministère de la Marine et des Colonies, non par le bureau de la guerre. (*Note de M. Sulte*)

La colonie était dans un pressant danger. Le vieux gouverneur De La Barre venait d'entreprendre, contre les Iroquois soulevés, une campagne dont l'issue devait être bien déplorable. La Cour sentait le besoin, à la fois, et de substituer au faible De La Barre un homme plus énergique, et d'envoyer de nouvelles recrues. Mathieu Courier dut dire adieu à ses parents, et s'embarquer à Larochelle avec le contingent de soldats de Du Mesny. La traversée était alors longue et pénible. L'année suivante, sur cinq cents soldats envoyés avec le marquis de Denonville, cent cinquante moururent dans la traversée, par suite de l'encombrement d'un si grand nombre de personnes dans un espace resserré (1). Cette fois la traversée fut heureuse, et la compagnie débarqua aux Trois-Rivières, où elle dut prendre part active à la guerre contre les sauvages, jusqu'en 1699, époque où la compagnie fut licenciée.

Mathieu Courier, qui était excellent chrétien, dut être en même temps un brave soldat, si l'on en juge par les marques de sympathie que lui donnèrent les autorités militaires du temps.

Vers 1697, les hostilités ayant virtuellement cessé, il put songer à son établissement, et se maria, le 14 octobre de cette année, avec une veuve, Magdeleine Vanasse, fille de François Vanasse et de Jeanne Fourrier, établis à la Baie-Saint-Antoine. Il était âgé de quarante-deux ans. Parmi les signatures de l'acte de mariage, on lit les noms de Claude Charles Le Goues de Merville, chevalier, capitaine d'une compagnie de marine (2), et Lambert Boucher, sieur de Grand Pré, major de la ville des Trois-Rivières. Il acquit du seigneur Jacques Lefebvre (3) une terre de trois arpents de largeur, dans la Baie Saint-Antoine, non loin de celle concédée à son beau-père (4). Cette terre est voisine de celle ou fut bâtie l'église en 1703. — Cette

---

(1) *Ferland, Hist. du Can.* Vol. II, p. 148.

(2) "Compagnie de la marine", cela veut dire "d'infanterie soldée par le trésor de la marine." Nous n'avons eu des gens de la marine que du temps de Montcalm — une centaine. (*Note de M. Sulte.*)

(3) Le 20 février 1686.

(4) Le 10 octobre 1687.

union ne fut pas de longue durée, puisqu'il mourut huit ans après, laissant quatre enfants en bas âge, sans compter Joseph, fils posthume, né cinq mois après la mort de son père. Cet enfant sera l'une des gloires les plus pures de la jeune paroisse. Il apparaît dans la partie préhistorique de la Baie, comme un astre au milieu des ténèbres, et jette un beau lustre sur nos origines, d'ailleurs si confuses. Joseph Courier sera un saint, et le premier prêtre né sur le territoire du diocèse de Nicolet.

Protégé sans doute par son riche parrain et sa noble marraine (1), il eut l'avantage de recevoir une éducation soignée. Le 12 septembre 1721, on le voit entrer au Séminaire de Québec, à l'âge de seize ans. Durant son cours d'études, et surtout son séminaire, il se distingua par son intelligence et sa piété. — Il prit l'habit ecclésiastique en 1727, et fut ordonné par Mgr Dosquet, le 30 avril 1730. — C'était un jeune homme plein de ferveur et d'une grande espérance, qu'on destinait avec un de ses confrères, M. Gagnon, aux missions des Tamarois, dans l'Illinois.

Les Tamarois étaient une des nombreuses tribus des sauvages Illinois, établies sur les deux rives du Mississipi. Evangélisés d'abord par les Jésuites, puis par le Séminaire des missions étrangères de Québec, ces indiens avaient perdu leur férocité naturelle, au contact de la civilisation. L'influence du Christianisme surtout avait adouci leurs moeurs et les avait rendus assez industrieux. Ils avaient à Kaokia, une église dédiée à la Ste-Famille, dans laquelle ils assistaient au service divin, en dehors des temps de chasse et de pêche. On fondait sur ce poste de grandes espérances.

Malheureusement de graves dangers ne tardèrent pas à menacer l'existence de la jeune mission. Ce fut en particulier la jalousie des Anglais, qui, voyant d'un mauvais oeil les progrès de l'élément français, excitèrent contre lui la haine des

(1) Michel Hertel de Lafresnière et Madeleine Suzanne Godfroi de Tonnancour, devenue supérieure des Ursulines sous le nom de Mère Ste-Hélène.

sauvages et des tribus indiennes. A leur instigation, les Natchez et autres tribus formèrent le complot de massacrer tous les Français, les missionnaires compris. Aussi, la fin de 1729 et le commencement de 1730 furent-ils ensanglantés par une suite de massacres, dont furent victimes, outre beaucoup de Français, trois missionnaires de la Compagnie de Jésus, les révérends Pères Du Poisson, Souël et Doutreleau. Les missions des Illinois, en 1730, offraient donc des dangers imminents, auxquels il fallait ajouter celui non moins redoutable de la fièvre tierce et autres infirmités propres au pays.

Cependant la mission des Tamarois réclamait les secours immédiats de deux missionnaires. En de pareilles conjonctures, aucun prêtre ne pouvait offrir ses services, sans faire d'avance le sacrifice de sa vie, sans même s'exposer au martyre.

Monseigneur Dosquet exposa franchement la position aux séminaristes. Aussitôt deux jeunes gens se levèrent sans hésiter et dirent: "Nous sommes prêts." — C'étaient Joseph Courier et Joseph Gagnon.

Un obstacle pourtant s'opposait au départ du courageux Courier: c'était sa mère, naturellement très-attachée à son fils Joseph, l'enfant de sa douleur, et qui espérait trouver en lui le soutien de ses vieux jours. Le Séminaire fut assez généreux pour s'engager à pourvoir à sa subsistance, si elle en avait besoin (1). Dès lors, rien ne peut retenir le jeune lévite, ni les liens du sang, ni les dangers à courir.

Huit jours suffirent, après leur ordination, pour dire adieu à leurs familles et faire les préparatifs de voyage. Le trajet de Québec aux Tamarois était long et pénible. Point d'autre voie que celle du Saint-Laurent, de l'Ottawa ou des grands lacs, et du Mississipi. Les seuls moyens de transport étaient la barque, le canot ou la pirogue. — Puis il fallait faire

(1) Les archives du Séminaire de Québec conservent un mémoire des fournitures faites à Madame Courier, en septembre 1733. Elle était alors à Boucherville. Sa terre de la Baie avait été passée, vers 1732, à son neveu Joseph Girard.

suivre une lourde cargaison, vivres pour plusieurs mois, vêtements, chapelle portative pour offrir les saints mystères, etc.

Le départ de Québec se fit le 8 mai ! — Sous la conduite du maître de barques Fréchet, ils se rendirent à Ville-Marie, puis de là à Lachine où l'embarquement définitif n'eut lieu que le 3 juin suivant. — Bientôt, après avoir remonté l'Ottawa et fait un portage de quelques jours, ils atteignirent le fleuve Saint-Louis ou Mississipi. Ils entrèrent alors à petites journées dans cette région arrosée naguère du sang des martyrs, exposés eux-mêmes, à chaque instant, à tomber sous les balles ou la hache du féroce indien. Enfin, ils arrivèrent, probablement vers le milieu de l'été, et sains et saufs, à leur chère mission de Kaokia, où ils furent reçus à bras ouverts par le missionnaire Mercier. Les jeunes prêtres se mirent immédiatement à l'oeuvre. Par leur ferveur et leur zèle, ils surent dès le principe se concilier la confiance des Tamarois, se mettant corps et âme à leur disposition, les accompagnant dans leurs excursions de chasse et de pêche, partageant leurs fatigues et leurs privations. Aussi ils ne tardèrent à être considérés comme des saints, et même comme des thaumaturges, surtout Joseph Courier. — En 1732, ils accompagnaient un parti de chasse, au fort des Renards (2) ; l'eau venant à manquer, M. Gagnon en fit trouver d'une manière surprenante, que l'on regarda comme tenant du prodige. De son côté, dit Latour, "Joseph Courier vécut, aux Tamarois, comme un saint, jusqu'à y faire des choses qu'on a regardées dans le pays comme des miracles." Monsieur Mercier, dans sa lettre du 3 août 1732, leur donne lui-même, un témoignage de sainteté irrécusable, en disant : "tout ce que je puis dire, c'est que "sa sainte conduite (de M. Gagnon) et celle de M. Courier qui "est actuellement malade des fièvres me couvre de confusion."

M. Courier était tombé victime de son zèle. Le 24 juillet, il avait dû se retirer au village français de Kaskaskias, pour

(1) Voir l'état des effets envoyés à la mission des Kaokias et Tamarois, en 1730.

(2) Lettre de Monsieur Mercier, 3 août 1732.

rétablir sa santé. La maladie prit bientôt un caractère alarmant, qui fit craindre pour ses jours. Ce fut un coup de foudre pour la tribu. D'ardentes prières s'élevèrent au Ciel pour la conservation de la vie de ce bon missionnaire (1). Par bonheur, Dieu se laissa toucher, et au commencement d'août, il était en pleine convalescence.

Nous avons peu de détails sur le ministère de notre saint missionnaire. — Le 12 mai 1735, il dresse un plan et écrit de sa propre main, un rapport sur l'établissement et la mission des Tamarois, mais au point de vue matériel seulement. L'excellence de son écriture et la pureté de son langage montrent de prime abord un personnage qui sort du commun. Le 21 mai suivant, on lui confie la desserte d'un nouvel établissement français (2). "Cela n'empêchera pas, dit Monsieur Mercier, que presque tous les jours, je ne puisse voir M. Courier, "pour nous entretenir ensemble, premièrement des moyens "d'avancer le spirituel de cette mission, et ensuite le temporel."

Mais notre saint était mûr pour le Ciel. — Ses travaux apostoliques lui firent contracter une cruelle infirmité, qui l'obligea de descendre à la Nouvelle-Orléans, pour y chercher du soulagement. C'est là qu'il mourut en odeur de sainteté, dans l'automne de 1735. — Voici comment Monsieur Vallier, supérieur du Séminaire, raconte sa mort, dans une lettre écrite en 1736: "M. Courier, qui était un excellent mis-"sionnaire, est mort à la Nouvelle-Orléans, l'automne dernier; "il y était descendu pour chercher du soulagement à la maladie "dont il était travaillé et pour se faire traiter de la pierre, mais "après plusieurs opérations très douloureuses, il y est mort "chez les RR. PP. Capucins, qui ont eu pour lui toute la cha-"rité possible. Le P. Philippe G. V. de ce lieu, nous écrit qu'il "y est mort en vrai saint." Joseph Courier n'avait que trente ans.

---

(1) Lettre de l'abbé Mercier, du 3 août 1732.

(2) Lettre de Monsieur Mercier, du 2 mai 1735.

Rien de plus gracieux que cette figure de jeune saint apparaissant au berceau de notre paroisse, comme celle d'un nouveau Stanislas de Kostka! — Circonstance digne de remarque, c'est le premier colon inhumé à l'ombre de l'église de la Baie, qui lui a donné ce nouveau Stanislas, comme un beau lis sorti de son tombeau (1). Evitons toutefois de prévenir le jugement de l'église en canonisant trop tôt ce vertueux personnage. — Mais qui nous empêche de lui adresser nos suffrages en particulier, de l'invoquer privément comme l'un des protecteurs de cette paroisse, disons plus, comme l'un des protecteurs du Diocèse de Nicolet, puisqu'il est la première fleur de sainteté éclose sur son territoire? Puissent de nouvelles recherches mettre au jour les actes de vertu qui ont signalé ce héros chrétien (2)!

Quelques membres de la famille Courier sont restés à la Baie, où ils se sont alliés à diverses familles. Magdeleine et Marguerite, soeurs de Joseph Courier, se sont mariées aux deux frères, Nicolas et Pierre Lefebvre, fils d'Ange Lefebvre, ancêtre des Lefebvre-Descôteaux de cette paroisse. Antoine s'établit à St-Ours; mais on le voit revenir à la Baie, en 1729.

Dans trois chapitres subséquents nous retracerons l'origine de toutes les anciennes familles établies à la Baie-Saint-Antoine, avec une notice sur l'époque et le mode de leur établissement en cette paroisse, et leur développement progressif à travers le temps jusqu'à nos jours.

---

(1) Joseph Courier était né cinq mois après la mort de son père, qui a été très édifiante.

(2) Monsieur Fabien Vanasse, dont les ancêtres étaient alliés à la famille Courier, a fait des recherches au sujet de notre saint missionnaire. Un jour peut-être nous aurons une histoire détaillée de Joseph Courier.

APPENDICE AU CHAPITRE IV.

Le tableau ci-dessous nous met devant les yeux les progrès de la colonisation pendant la période de 1709 à 1745.

La première colonne est tirée de la carte cadastrale de M. Gédéon de Catalogne, commencée vers 1708 (1); — la deuxième, des aveux et dénombrement du seigneur René Lefebvre, le 2 juin 1723; — la troisième, de l'"Etat Général de tous les tenanciers du fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine", préparé le 31 décembre 1744, pour servir au partage de la seigneurie :—la quatrième met en regard les propriétaires actuels, 1909.

Le tableau ne tient pas compte des dix-huit arpents de Nicolet, qui, occupés les premiers, étaient pourtant abandonnés en 1744. — Dans la colonne de 1744 les fiefs ou terrains exempts de cens et rentes sont omis.

Le signe ✠ indique les places d'églises.

---

(1) Dans un document daté d'octobre 1708, il est dit que "Raudot "père et fils feront faire des plans de Montréal, Québec et Trois-Ri- "vières par le Sieur de Catalogne, aidé du Sieur Beaucour, tous deux "fort habiles". Rapport sur les archives. Richard, p. 209.

Tableau comparatif des habitants de la Baie-du-Febvre, à diverses époques.

BAS-DE-LA-BAIE

Arpents	CADASTRE DE 1709.	AVEUX ET DENOMBREMENT DE 1723	ETAT DES TENANCIERS EN 1744.	PROPRIETAIRES ACTUELS. 1909.
3	Péloquin (1) — 12 juillet 1700	Gabriel Robida dit Manseau	Gabriel Manceau	Hermann Houle.
3	Beaudry (2)	Gabriel Houde	Gabriel Houde	William Houle.
6	René Lefebvre	René Lefebvre	…	William Houle, Jos. Grandmont, (A. Pepin) N. Grandmont.
3	Fenois (3)	Pierre Benoist (3)	Pierre Laforest (3)	Norbert Grandmont. Alfred Pepin
3	Roussel (4)	Frs. Roussel dit Tranchemontagne	Veuve Tranchemontagne	Abraham Rousseau, Norbert Grandmont.
3	Benoist (5) — 20 février 1686	Gabriel Benoist	Le vieux Benoist	Abraham Rousseau.
4	Lefebvre (6)	Joseph Lefebvre	…	Olivier Beaulac, Luc Belcourt.
3	Patry (Jean) — 12 juillet 1700	Gabriel Rouleau	Bellecourt (Frs.-M.)	Luc Belcourt, On. Belcourt.
3	Vanard (7) — 16 sept. 1706	François Vanasse (7)	Précourt (7)	Jos. Belcourt, Anto. Manseau.
3	Rousseau	Nicolas Descoteau (8). 6 juin 1716	Nicolas Lefebvre fils dit Courville (8)	Ant. Manseau, Anselme Lafond.
3	Guillet ✠	Héritiers de Jacques Lefebvre	Joseph Lefebvre	Anselme Lafond, Ed.-J. B. Lemire.
3	Bourguignon	Vve Courier dit Bourguignon	Girard (Joseph)	Ed.-J.-B. Lemire, Cal. Grandmont, Emile Grandmont.
3	Desrochers-Lefebvre	Pierre Desroches	Pierre Lafond	Emile Grandmont.
3	Lefebvre—10 mai 1707	Ange Lefebvre dit Descotteaux	C. Descotteaux	Ed. J. B. Lemire.

(1) Terre concédée en 1706 à Sébastien Trocat dit Croquant, voisin.
(2) Acquis de Nicolas Vanasse.
(3) Pierre Benoist dit Laforest.
(4) Terre occupée par Dominique Jutrat.
(5) Terre occupée successivement par Jean Laspron, René Sallé (1683), et Gabriel Benoist (1686.)
(6) Terre occupée successivement par Etienne Géineau, Jacques Dupuy dit Lagarenne (1687,) Jean Joliette, Jacques Lefebvre (1699).
(7) François Vanasse dit Précourt.
(8) Nicolas Lefebvre dit Descoteaux-Courville.

Tableau comparatif des habitants de la Baie-du-Febvre, à diverses époques.

BAS-DE-LA-BAIE—Suite

Arpents	1709.	1723.	1744.	1909.
3	Monty	Veuve Monty		Edouard - J.-B. Lemire,— Thos. Lemire.
6	Pineaux	Thomas Pinot	Traversy (Langlois dit).	Chs. Pepin, — Pierre Pepin, — Pierre Grandmont.
3	L'Heureux	Augustin Arbour	L. Manseau	Edouard Lemire.
3	Robillard (1) — 31 mars 1708	Claude Prou	Vve. Claude Proust	Edouard Lemire.
3	Non-concédé	Pierre Desroches (2)	Pierre Desroches	Donat Clair-Houle, — David Clair-Houde.
3	" "	Joseph Descauteaux	Joseph Descoteaux	David Clair-Houde.
3	" "	Jean Arrel	(Joseph) Désilets ✠	Donat Clair-Houde, — Elie Jutras.
3	" "	Jean Arrel	Joseph Manseau	Jos.-Frs. Jutras.
3	" "	Jean Taillon	Duvivier	
3	" "	Antoine Descôteaux	Jean Proust	Jos.-Frs. Jutras, — Elie Jutras.
3	" "	Jean Descôteaux	Décoteau-Senneville	Adjuteur Jutras.
3	" "	Gabriel Desroches	Bélisle	Elie Jutras.
3	" "	Louis Robida	"	Lucien Jutras — Nestor Trudel.
3	" "	Gabriel Rondeau	P. Laforest	Olivier Houle, — Narcisse Elie.
3	" "	Non-concédé	Duclos (dit Désille Etienne)	Joseph Lefebvre,—Pierre Senneville.
3	" "	" "	Parisien	Joseph Lefebvre.
3	" "	" "	Caillac (Joseph)	Joseph Elie.

(1) Jacques Robida dit Manseau.—Claude Prou était son gendre.
(2) Pierre Desroches ou Desrochers-L'Heureux.

Tableau comparatif des habitants de la Baie-du-Febvre, à diverses époques.

HAUT-DE-LA-BAIE

Arpents	1709.	1723.	1744.	1909.
[illegible]	Non-concédé	Non-concédé	Martel (Gabriel)	Calixte-Chs. Lemire.
[illegible]	" "	" "	Lemire (Jean-François).	Narcisse Précourt.—Ph. de Néri Janelle.
[illegible]	" "	" "	Christophe Gautier	
3	" "	" "	Etienne Gautier	
3	" "	" "	Gautier le père	
[illegible]	" "	" "	Gautier le charron	
3	" "	" "	Gabriel Proulx et Thomas Choux	
[illegible]	" "	" "	Roch (Joseph)	Calixte Côté. — Ubald Jutras.
[illegible]	" "	" "	Grandmont (1) Jean	Zoël Camiré. — William Bélisle.
[illegible]	" "	" "	F. Laforest	William Bélisle. — Geo. Précourt.
[illegible]	" "	" "	Gabriel Benoist	Napoléon et Joseph Benoit.
3	" "	" "	Joseph Décoteaux	Ernest Lemire.
3	" "	" "	Lafresnière (Jean Desrochers dit)	Adjuteur Côté. — Wilfrid Lemire.
3	" "	" "	Jeune Desrochers (Pierre)	
[illegible]	" "	" "	Claude Lyonnais	
3	" "	" "	Augustin Lyonnais	
3	" "	" "	Langevin (Frs. Degrais dit)	Philippe Jos. Précourt.

N. B. — Dans la dernière colonne (1909) nous n'avons mis que les propriétaires dont nous avons pu vérifier la correspondance d'une manière certaine ou très probable.

(1) Cette terre avait été concédée par René Lefebvre, le 16 juin 1738, à René Messier dit Duchesne, de Varennes. — Jean Grandmont est le gendre du seigneur René Lefebvre.

CHAPITRE V.

DEUXIEME EGLISE. — 1753-1806.

SOMMAIRE : — Choix d'un emplacement pour une nouvelle église. — Conséquence désastreuse de l'erreur commise à ce sujet. — Une ère de troubles. — Luttes entre l'autorité ecclésiastique et le parti rebelle. — Le notaire Robin. — La paroisse obtient un curé résidant.

La paroisse de la Baie augmentait sensiblement et la petite église de bois devenait trop exiguë pour le peuple qui s'y pressait dimanches et fêtes (1). D'un autre côté le Grand Rang se concédait toujours en montant vers Lussaudière, en sorte que le site de la vieille église n'était plus du tout central. Deux points importants s'imposaient donc : bâtir une nouvelle église. — lui choisir un site convenable. — On était assez d'accord sur la nécessité de bâtir ; malheureusement il y eut divergence sur l'emplacement à choisir.

Mgr de Pontbriand fixa la place de l'église à trois quarts de lieue plus haut que l'église existante et, par sa lettre du 24 janvier 1749, autorisa Monsieur Cardin à accepter un terrain convenable. Quatre terrains furent offerts, trois vers le centre de la partie habitée, l'autre au centre de la seigneurie, au lieu de l'église atcuelle (2).—Monsieur Cardin choisit et accepta d'abord, par donation du 4 août 1749, un terrain de quatre arpents situé sur la côte, à peu près vis-à-vis le calvaire actuel. C'était bien l'endroit propice. Le haut de la

(1) Le recensement de 1739 donne à la Baie-du-Febvre cent soixante-et-dix-neuf âmes. — Le rôle de milice de 1750 compte à Nicolet cinquante-cinq hommes; à la Baie, cinquante-quatre.

(2) Les trois premiers furent offerts, deux par J.-B. Lefebvre-Décotaux, l'autre, par J.-B. Prou : — le quatrième, par Joseph Caillas et Gabriel Martel (Mand. du 21 janvier 1749). Un cinquième sera offert, l'année suivante, par le Seigneur Joseph Lefebvre et Joseph Désilets.

côte aurait constitué un site superbe pour un établissement paroissial. La vue s'y étend sur toute la nappe d'eau du lac Saint-Pierre et sur la côte nord jusqu'aux Laurentides. Le clocher aurait dominé toute la campagne environnante, et aurait été aperçu sur un rayon très-étendu. Le terrain y est sain, facile à égoutter. — Tandis que le bas de la côte, tout en étant d'un accès plus commode, offrait de sérieux inconvénients surtout dans les hautes eaux du printemps. — Et pourtant l'on opta en définitive pour ce dernier terrain, et le contrat si sage du 4 août 1749 est resté lettre morte.

Comment se fait-il que l'on ait sacrifié ainsi la beauté du site et renoncé au terrain choisi, pour adopter un emplacement si peu propre à la construction d'édifice religieux? Nous l'ignorons, les écrits du temps n'ayant rien conservé à ce sujet.— On a dû exercer une pression indue sur le Rév. M. Cardin, puisque ce choix a toujours été repudié par l'autorité ecclésiastique. — Qui sait si l'erreur commise n'a pas été pour ce dernier une rude épreuve?... si le chagrin qui a pu en être la suite (1), n'a pas été étranger à son changement de poste et même à sa mort prématurée le printemps suivant (2)?

Quoi qu'il en soit, le choix de ce terrain a été un malheur pour la paroisse de La Baie, et a retardé d'au moins trente ans l'arrivée d'un curé résidant. Nous verrons tous les troubles qui en ont été la conséquence. — On dirait que le démon, lorsqu'il s'agit d'élever un temple au vrai Dieu, met tout en oeuvre pour paralyser l'action divine, et tourner aux détriment des âmes ce qui devrait être pour elles un moyen de salut. Cette action du Prince des ténèbres s'est manifestée

---

(1) En septembre 1750, pour N. D. de Bonsecours de l'Ile St Jean.

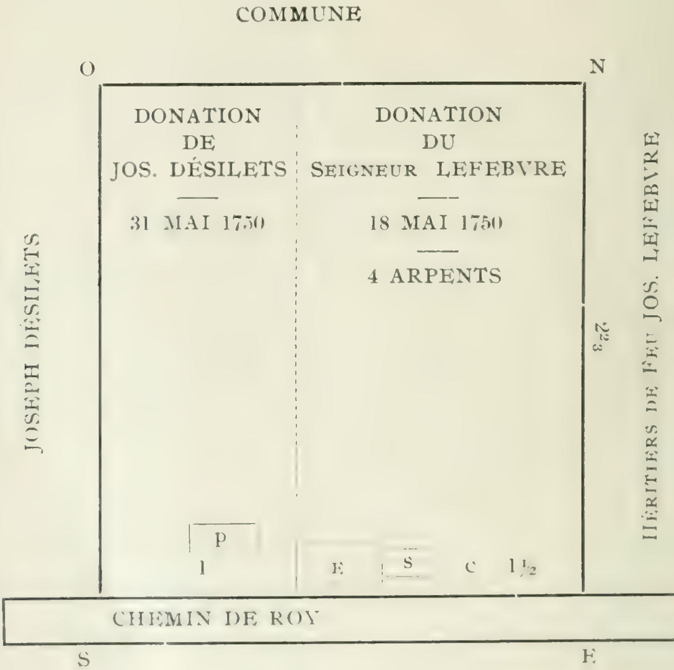
(2) Si tel est le cas, l'établissement des édifices religieux a été plusieurs fois fatal aux pasteurs des âmes, à Nicolet. On sait que le curé Fortier est mort quelques semaines après la deuxième chute du clocher en construction, — et que la catastrophe de la cathédrale a du abréger de beaucoup les jours de Mgr Gravel.

d'une manière, hélas! trop patente, pendant l'érection et durant presque toute l'existence de cette troisième église. Toujours l'autorité ecclésiastique a cherché a ramener l'établissement paroissial à sa place naturelle ; — toujours une opposition systématique a enrayé son action et empêché la réalisation de ses vues.

L'imagination de nos Pères a rendu sensible cette immixtion néfaste du démon par une légende très-significative.—Le démon, incarné sous la forme d'un beau cheval noir, aurait lui-même transporté sur place une partie de la pierre nécessaire à la maçonnerie. Le propriétaire de ce cheval mystérieux lui faisait, paraît-il, trainer de très-lourdes charges, qui exigeaient de l'animal une force évidemment surnaturelle. Mais il devait le tenir constamment sous bride. — Un jour, par humanité, il commit l'imprudence de lui enlever le harnais complet, bride comprise ; à son retour à l'écurie, le nouveau Belzébuth avait disparu. — On voit, par cette légende, que nos pères considéraient le choix du site de l'église, au bas de la côte, comme en partie l'oeuvre du démon.

Ce fut le 18 mai 1750, que le seigneur Joseph Lefebvre et son épouse, Marie Joseph Monplaisir, firent donation à la Fabrique de la Baie de quatre arpents de terre en superficie en bas du chemin du roi. Le 31 mai suivant, son voisin, Joseph Désilets, ajoutait à ce terrain de grandeur insuffisante un arpent de front du chemin à la commune

Le diagramme suivant, tracé sur l'échelle d'un arpent au pouce, montre la disposition de ce terrain :



E—Eglise bâtie de 1750 à 1758

S—Sacristie ajoutée en 1769

p=Presbytère bâti en 1786

C—Cimetière

DON DU SEIGNEUR LEFEBVRE

26 NOV. 1755

POUR PRESBYTERE

Haut de la Côte

La donation du 26 novembre 1755 avait pour but de bâtir un presbytère sur le haut de la côte, et d'y transférer plus tard tout l'établissement religieux.

On se mit immédiatement à l'oeuvre. L'église à construire devait avoir 90 pieds de longueur sur 40 de largeur (1). Elle devait être en pierre, avec couverture en bardeaux et clocher en flèche, le portail tourné au Sud-Ouest, et avoir huit fenêtres latérales. — Sa construction se fit à la journée, sous la direction de divers contremaîtres appropriés au genre de travaux à exécuter. Nous croyons intéresser les paroissiens de la Baie en donnant ici le nom de ces contremaîtres dont la plupart sont les souches des grandes familles de cette paroisse (2).

Pour la maçonnerie, ce fut le maître-maçon Pepin, probablement Jean-Baptiste, ancêtre des Pepin du Bas-de-la-Baie.

Pour la charpente, le maître-charpentier Louis Belle-Isle, de son état maître-charron. Ce Belle-Isle, ainsi que son fils Jean-Joseph, sont célèbres par leur force herculéenne (3). Il est l'ancêtre de tous les Bélisle, et par ses deux filles Louise et Marie-Anne (4) de tous les Courchesne de la paroisse.

Etienne Gauthier chauffait le fourneau à chaux.

Jean Senneville, garçon de 26 ans, préparait le mortier.

Gabriel et Joseph Manseau, père et fils, ancêtres de tous les Manseau de la Baie, furent les maîtres-menuisiers.

André Corbin, maître-forgeron des Trois-Rivières, fit la croix du clocher et autres ferrures.

Enfin la corniche et les décorations intérieures furent l'oeuvre de Jean-Baptiste Hardy, contremaître de la Pointe-aux-Trembles.

---

(1) Voir "Inventaire du 7 juillet 1788."

(2) Reddition de comptes des années 1750 et suivantes.

(3) Cette tradition nous a été communiquée par feu Antoine Bélisle, décédé le 30 mars 1900, âgé de 85 ans.

(4) Mariées toutes deux le 10 fév. 1755 à Joseph et Louis Courchesne.

L'évêque avait ordonné une répartition légale. Le tout cependant paraît s'être fait par contributions volontaires, soit de travail donné en corvées, soit d'argent collecté en diverses quêtes dans la paroisse (1). Comme de nos jours, les corvées, pour réusir, avaient besoin de stimulant. Voilà sans doute le secret de l'item suivant aux comptes de 1751 :

It. pr. trois pots eaux de vie. . . . . . . 11#

Les travaux de construction commencent à l'automne de 1750 et se poursuivent les années suivantes, pour ne se parachever complètement qu'en 1759. — L'extérieur était terminé en 1753. Si l'on en juge par le changement dans la rente des bancs, l'entrée dans l'église neuve eut lieu au commencement de l'année 1753. De 48 livres qu'elle était en 1752, la rente s'élève en 1753 à 110 livres.

Comme nous l'avons fait remarquer, Monsieur Cardin ne vit que le commencement de la construction. En septembre 1750, il fut transféré à la cure de N.-D. de Bonsecours de l'Isle St-Jean. Dès le printemps suivant, le 30 mai, il rendait son âme à Dieu, à l'âge de 49 ans. Il avait desservi Nicolet et la Baie durant vingt années. — On lui donna pour successeur, le Rév. Louis-Marie-Ferdinand Brassard. Ce jeune prêtre de talent et d'énergie ne manqua pas de constater l'erreur déplorable commise dans le choix du site de la nouvelle église. Il était, hélas! trop tard pour y remédier ; les travaux étaient commencés, les matériaux rendus sur place. Il dut faire le sacrifice de son goût personnel, et l'église continua à se bâtir en bas de la côte. — Mais il prit la détermination bien arrêtée de ne jamais y bâtir de presbytère. —D'après la tradition, la Baie avait, pour ce jeune prêtre, beaucoup plus d'attrait que Nicolet, et son rêve favori était d'y établir sa résidence dans un presbytère qu'il aurait bâti sur la côte. Ce site elevé avait pour lui un appât, un charme irrésistible. C'est ce qu'il tenta en 1755. Il fut alors question de l'intérieur de l'église et du

(1) Voir Reddition de comptes — Intérieur commencé en 1754. Tableau de Saint Antoine, installé en 1755.

presbytère. Les marguilliers du banc et le seigneur principal du lieu, Joseph Lefebvre, lui étaient favorables. Le temps paraissait opportun. L'évêque de Québec d'ailleurs était absolument dans ses vues. On obtint son autorisation. Puis le seigneur Lefebvre, par acte passé le 26 novembre 1755, céda généreusement à la Fabrique "un morceau de terre acheté de "Joseph Décoteau, et le penchant de la côte jusqu'au chemin de "Roy, pour y construire un presbytère et autres commodités "nécessaires pour l'utilité du curé." Tout allait bien. — On organise immédiatement des corvées, et on transporte sur les lieux "tous les matériaux nécessaires, tant en pierre que bois."

Qu'arriva-t-il? Le presbytère ne se construisit pas, et une déposition, du 20 mars 1785, atteste "que ces matériaux y sont restés inutiles et que le bois a pourri sur le lieu." Il est probable que, le feu de la discorde ayant éclaté parmi les paroissiens (1), M. le curé, pour le bien de la paix, abandonna temporairement son projet, se résignant, en attendant des jours meilleurs, à résider à Nicolet, et, pour la desserte de la Baie, à se retirer, comme par le passé, chez Joseph Désilets (2), dont la maison était sur la côte (3).

En 1762, on fit la levée du vieux cimetière. Monsieur Brassard saisit l'occasion pour agiter de nouveau la question du presbytère, et la Fabrique, qui lui paraissait encore favorable, alla déposer au gouvernement des Trois-Rivières une déclaration confirmant en tous points la donation de 1755 et les exemptions qu'elle comportait en faveur du donateur. On ne voit pas qu'on soit allé plus loin et la question resta pendante jusqu'en 1769. L'église cependant devenait trop petite, il fallait l'agrandir ou bâtir en neuf. Si on eût opté pour une nouvelle construction, le moment eût été propice pour ramener

(1) Déclaration du 9 nov. 1762. — Une requête du 9 nov. 1800 assure que la bâtisse fut commencée mais bientôt démolie par quelques paroissiens.

(2) Rapport de la visite épiscopale de 1768.

(3) Lettre de Monsieur Brassard, 18 mars 1785.

l'établissement paroissial au haut de la côte. — M. Brassard dut encore renoncer à cet espoir. — Dans sa visite épiscopale de 1768, Mgr Briand, ordonna l'agrandissement du cimetière et celui de l'église, en y ajoutant une sacristie distincte, à bâtir dans l'espace de quinze mois, ce qui fut exécuté.

Cette sacristie fut construite en bois et avec beaucoup de simplicité.—On y installa pourtant pour la première fois(1) un objet de confort très-rare à cette époque dans les établissements religieux. Ce meuble nouveau fut un poêle acheté au prix de 110 livres, ce qui augmenta les dépenses annuelles du surcroît considérable de trois livres six sols, pour le bois de chauffage.

*

* *

Nous touchons à la partie la plus critique de l'histoire de la Baie. Depuis longtemps les paroissiens soupiraient après la présence d'un curé résidant : — depuis longtemps ils l'auraient obtenu, s'ils avaient secondé les vues de l'autorité diocésaine. Malheureusement, il existait parmi eux une division profonde. Deux partis se formèrent : l'un, soutenu par l'autorité seigneuriale (2), dirigé par le notaire Antoine Robin, de Saint-Fraçois, et avisé par l'avocat J.-F. Cugnet, des Trois-Rivières ; ce parti tenait absolument à bâtir le presbytère près de l'église, au bas de la côte ; — l'autre, soutenu par l'autorité ecclésiastique (3) et avisé par l'avocat Deschenaux, voulait transférer l'établissement paroissial, en haut de la côte.

(1) En 1773

(2) René Gay, seigneur principal de La Baie, et Joseph Despins, seigneur de St François.

(3) L'évêque de Québec, le G. V. Saint Onge, des Trois-Rivières, et le curé Brassard

Le principal rôle, en cette triste affaire, a été joué par le notaire Robin (1). On nous saura gré de faire connaître un peu ce personnage si profondément impliqué aux événements qui vont suivre. — Antoine Robin, commença sa carrière à Saint-François-du-Lac en 1760 et la termina en 1808, le 21 juin, à l'âge de 73 ans. Le 4 mars 1768, on le nomma notaire pour Nicolet, la Baie, St-François et Yamaska, et le 23 août 1781, sa juridiction fut encore étendue à Sorel. — C'était, dit la Gazette de Montréal, un homme de confiance et un bon citoyen. Il est mort avec toute la résignation d'un vrai chrétien (2).

L'un de ses fils, Antoine (3), embrassa la carrière paternelle et vint s'établir à la Baie, où il y pratiqua sa profession de 1805 à 1828. Ce dernier est le père du Rév. Basile Robin, ancien curé, et de trois autres enfants.

Antoine Robin n'était donc pas ce qu'on appelle un méchant homme. Comme notaire, il était irréprochable. Ses actes sont rédigés avec beaucoup de soin, de clarté et une écriture parfaite (4) Les redditions de comptes et autres actes civils, qu'il a préparés pour la Fabrique de la Baie, ne laissent rien à désirer. — Comme homme public, sa parole mielleuse et

---

(1) Antoine Robin, fils de Louis Robin, notaire royal, et de Geneviève Métivier, de Québec. Le 11 avril 1768, il épouse à Saint-François-du-Lac Thérèse Lauzière (J.-B., et Thérèse Véronneau). — Il eut pour enfants: Marg.-Antoine, baptisé 31 juillet 1772; — Marie-Thérèse, baptisée 15 janv. 1774; — Angélique, baptisée 27 octobre 1775; — Ursule, baptisée 14 août 1783; — Marie-Charles, baptisée 5 décembre 1785; — Marie-Anne, baptisée 26 juillet 1787; — Louis, baptisé 4 juillet 1789; — Frs.-Xavier, baptisé 3 mai 1792.

(2) Histoire du Notariat au Canada. Vol II, page 14.

(3) Marié à Saint-François-du-Lac, le 23 février 1808, avec Angélique Bazin.—Il laisse la Baie pour s'établir à Saint-François vers 1828.

"Le fils de votre notaire Robin, dit M. Sulte, se nommait Antoine et fut reçu notaire vers 1800. Pauvre écriture, épellation déplorable: pitiest, pithiest pour piquet. Mais il avait la coutume de Paris! Tant mieux! Il eut trois fils. Le plus jeune fut député régistrateur à Saint-Ours, puis sous-chef de police à Montréal; marié en secondes noces à une veuve Duguay des Trois-Rivières, où l'on me dit qu'il se fixa. Il mourut vers 1871.

Un autre fils était curé de Saint-Antoine de Tilly. Un autre a été commis de magasin toute sa vie et vivait encore en 1886."

(4) L'orthographe est pitoyable.

insinuante lui donnait beaucoup de prestige sur le peuple, qui mettait en lui une confiance aveugle (1). Mais il abusa de sa popularité. — Quand il épousait une cause, il mettait à la défendre une tenacité, une persistance qui allaient jusqu'à l'opiniâtreté. Pour en assurer le triomphe, il ne reculait alors devant aucun moyen, et on lui reprocha souvent des procédures illégales, et même la fourberie. Monsieur Brassard le considérait comme la cause des misères qu'on lui créait à la Baie. "Un nommé Robin, écrivait-il un jour, a toujours mis le trouble dans la paroisse" (2). — Mais le lecteur le jugera lui-même à ses actes.

De 1781 à 1785, on bâtit une nouvelle église à Nicolet. Absorbé par les soucis de la construction, Monsieur Brassard négligeait un peu La Baie, qui pourtant lui était chère. Point de reddition de comptes! En 1785, point d'élection de marguilliers! Le ministère paroissial en souffrait bien aussi quelque peu (3). Dans de telles circonstances, la desserte d'une double paroisse et d'une autre mission (4) était un peu lourde pour le vieux curé, et l'on sentait plus que jamais, à la Baie, le besoin d'un curé résidant. On confia l'affaire au notaire Robin, qui promit de la mener à bonne fin. — C'était en 1783, probablement vers le milieu de l'été. Profitant des occupations qui retiennent le curé à Nicolet, il convoque à son insu une assemblée des habitants; il leur expose que le seul moyen efficace d'obtenir un curé distinct est de bâtir immédiatement un presbytère. — Il leur assure qu'il s'est entendu avec l'évêque de Québec, à ce sujet, et qu'ils ont toute liberté de bâtir, où et comme ils l'entendront, sans avoir besoin d'en conférer avec Monsieur Brassard. C'était un mensonge, comme il fut prouvé plus tard (5). Mais l'assertion fit son effet. Enthou-

(1) Ce qui le fit surnommer "le Sorcier." (Lettre de M. Brassard 16 août 1786).

(2) Lettre du 16 août 1786.

(3) Voir Supplique du 8 avril 1785.

(4) Saint Grégoire.

(5) Deposition assermentée du 23 août 1784.

siasmé par cette nouvelle, un certain groupe résolut la construction immédiate. Quelques jours plus tard, on se mettait à l'oeuvre, et bientôt la charpente d'un presbytère en bois s'élevait en bas de la côte, en avant de la vieille église.

Monsieur Brassard dut être étrangement surpris, quand, venant à la Baie, pour la desserte hebdomadaire, il aperçut le nouveau bâtiment, qui semblait narguer et défier son autorité curiale. Il y avait déjà pour une valeur notable en travail et matériaux (1). Le pauvre curé était consterné, mais non découragé. Il réussit à suspendre les travaux et ne ménagea pas le blâme aux auteurs du complot. Dans une lettre écrite à un paroissien de la Baie, qui lui était dévoué (2), il s'exprime ainsi: "Les nouvelles sont qu'il faut que les rebelles jettent "bas absolument le bâtiment qu'ils ont élevé sur les ruines de "la désobéissance. Il faut engager vos enfants et les fidèles "serviteurs à ne point fréquenter ces gens-là, que dans la "grande nécessité: il faut les regarder comme des hérétiques" (3).

Les rebelles, hélas! restèrent sourds à la voix du pasteur. — Pour régulariser les procédures, Robin, toujours en l'absence du curé, convoqua pour vendredi, le 10 mars 1784, une assemblée des anciens et nouveaux habitants de la seigneurie de la Baie, pour la nomination de syndics. Il y fut décidé à la majorité des voix de bâtir, *en bas de la côte*, un presbytère en bois de 50 pieds sur trente. Puis on procéda immédiatement à l'élection de huit syndics; savoir: les Sieurs Joseph Caya, Jean-Baptiste Lafond, Joseph Hamel, Antoine Houde, Augustin Houde, Joseph Courchesne, Michel Houde et François Didier. Le jour même, les syndics élus adressèrent à Mgr Briand une requête motivée, le suppliant: 1° de leur permettre de bâtir un presbytère en bas de la côte, 2° de

(1) Expertise du 16 août 1724.
(2) Etienne Boisvert, lettre du 17 février 1784.
(3) Dès ce moment, Monsieur Brassard cesse de donner le service divin à La Baie, sans doute comme châtiment de la désobéissance des rebelles.

leur donner un remplaçant à M. Brassard. Cette requête paraît être restée sans réponse (1).

Une année se passa sans incidents marquants. Le 16 août, le parti Robin fait visiter par des experts le bas de la côte. — Rapport naturellement favorable ! — Les travaux au presbytère furent évalués à $122.00. Le 23 août, deux syndics opposés, François Didier et Augustin Houde, comparaissent devant Monsieur Gravé, Vicaire-Général de Québec, et plaident pour et contre le projet des syndics robinistes.

Monsieur Brassard était loin d'être inactif. En mars 1785, le parti de l'autorité diocésaine se leva à son tour et s'organisa. Deux paroissiens, Gabriel et Michel Manseau, munis d'une lettre du curé, furent délégués, le 20 mars, auprès de l'évêque de Québec, pour l'éclairer sur le véritable état de l'établissement paroissial. L'évêque les fit assermenter.— Entre autres déclarations, ils affirmèrent que l'eau du lac s'était rendu jusqu'à l'église, et qu'un jour de funérailles, en hiver, on avait dû bûcher la glace dans la grande allée avant de procéder à la levée du corps. L'évêque, considérant leurs déclarations comme parfaitement établies, confirma la manière de voir de M. Brassard et son projet de transférer au haut de la côte tout l'établissement paroissial. — Les MM. Manseau revinrent triomphants. — C'est alors que, sans attendre la réponse officielle de l'évêque et les formalités légales, un groupe de fidèles, conduits par Jean-Baptiste Boisvert (2), qui donna lui-même le premier coup de hache, démolirent le bâtiment élevé l'année précédente par le parti du notaire Robin.— C'était un coup de tête. — Tout louable que fut l'intention, il exaspéra le parti opposé et dès ce moment la division fut à son comble.

Le notaire Robin apparait de nouveau plus déterminé que jamais à faire triompher sa cause. Le 2 avril 1785, il convoque une assemblée des habitants. On nomme deux procu-

(1) Les archives n'en contiennent point.
(2) Probablement fils d'Étienne et de Marie Françoise Choret, agé de 25 ans. — Voir certificat du 14 mai 1786.

reurs pour agir au nom du parti, puis on dresse immédiatement une requête à Mgr D'Esgly. Cette requête, signée de 108 paroissiens sur 207, contenait les chefs suivants :

1° Plaintes amères au sujet de la démolition du presbytère en construction ;

2° Supplique pour le bâtir près de l'église, alléguant que jamais l'eau du lac ne s'est rendue jusqu'à son emplacement ;

3° Demande d'un curé résidant ;

4° Protestation contre le titre de "brebis égarées" qu'on leur a appliqué.

Les procureurs nommés procédèrent de leur côté sous la direction de l'avocat J. F. Cugnet. Le 8 avril ils adressent à l'évêque de Québec une requête, qui insistait sur les points suivants :

1° Demande d'un curé résidant et plaintes contre l'administration de Monsieur Brassard. — On offre 700 minots de blé pour le soutien du curé nouveau.

2° Nouvelle supplique pour bâtir en bas de la côte et faire examiner le terrain par des experts.

Ce mouvement constituait une vraie révolte contre l'autorité, qui s'était mainte et mainte fois prononcée contre le bas de la côte, et avec connaissance de cause. Le vieil évêque, le chagrin dans l'âme, crut devoir frapper un grand coup, et dès le 11 avril il signait le mandement suivant, que nous croyons devoir reproduire, pour montrer jusqu'à quel point l'esprit de parti peut égarer les meilleures populations.

Voici ce mandement :

Mandement de Mgr. l'Evêque de Québec aux habitants de la Baie-du-Febvre, au sujet de leur église.

Louis Philippe Mariaucheau Desgly par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Québec, etc., aux habitants de la Baie-du-Fèvre Saint-Antoine, Salut et bénédiction.

Nous commençons à sentir, Nos très Chers Enfants, tout le poids du fardeau que le Seigneur nous a imposé en nous chargeant de la conduite de vos âmes. Rien n'est plus propre à l'appesantir que les troubles affreux, les divisions intestines, le défaut d'obéissance et de religion qui désolent votre Baie. Aurait-on cru qu'une poignée d'habitants, la plus part sans éducation, osassent porter l'irréligion jusqu'à scandaliser tout un diocèse par une opposition manifeste aux ordonnances de deux évêques consécutifs? C'est pourtant ce que vous montrez aujourd'hui ; c'est ce qui nous afflige jusqu'au fond de l'âme, et nous force d'employer une autorité dont nous n'aurions jamais voulu nous servir.

Voici donc ce que nous vous déclarons d'abord comme votre premier pasteur, et le seul qui dans la matière dont il va s'agir ait droit de terminer vos différends. C'est que jamais votre chapelle, qui menace ruine et est de beaucoup trop petite, ne sera rebâtie dans le lieu où elle est maintenant placée contre toutes les règles du droit canonique. Inutilement alléguerez-vous qu'elle subsiste en ce lieu depuis bien des années ; car il est constant qu'elle n'a jamais eu de curé propre, qu'elle n'a jamais été érigée en paroisse (1), mais seulement construite pour la commodité du prêtre desservant, et des habitants qui sans cela auraient été obligés de recourir aux paroisses voisines, mais vous avez abusé de ce bienfait, et une simple chapelle qu'on vous a accordée en attendant mieux, vous la défendez comme paroisse et prétendez qu'elle ne soit pas changée de place, cependant nous voulons bien encore vous rendre raison des motifs de notre conduite.

1ment M. de Pontbriand dans le cours de ses visites, il y a environ 30 ans, trouvant ce lieu peu propre à placer une église paroissiale, défendit de bâtir le presbytère auprès de la chapelle et ordonna qu'il fût mis sur la côte. En conséquence, le Sieur le Febvre, seigneur du lieu, y acheta un terrain du

(1) La Baie Saint Antoine, nous l'avons vu, était considérée comme paroisse distincte, mais sans érection canonique.

nommé Descôteaux, et les habitants y transportèrent le bois et les pierres nécessaires à la bâtisse, ce bois est peut-être pourri, mais chacun de vous peut encore y voir les pierres.

2ment M. Briand, notre illustre prédécesseur, faisant sa visite pastorale dans votre Baie, sans être informé de la décision qu'avait donné le précédent évêque, mais également frappé des inconvénients qui se trouvaient à bâtir une église paroissiale dans un lieu si impropre, sur la demande qui lui fut frauduleusement faite de bâtir un presbytère près de la dite chapelle (vû que c'était déjà une affaire finie) le défendit expressément, et ordonna que ce fût sur la côte, parce que l'église ne pourrait rester dans le lieu où était la chapelle.

Remarquez, Nos très Chers Enfants, que ce sont deux Evêques de suite qui parlent ici, et deux Evêques dans le cours de leurs visites ; que ce sont des premiers Pasteurs à qui il appartient de déterminer la place de temples que l'on destine à adorer Dieu.

3ment Enfin c'est que par les Saints Canons et les lois ecclésiastiques, il est défendu de bâtir une église dans un lieu sujet à la chute des torrents, à la crue des eaux et aux inondations, or ce sont là les inconvénients de votre chapelle. Elle est plus basse de deux pieds que le chemin du Roi, qui seul la sépare d'un côteau d'où descend un ruisseau qui devient souvent un torrent. D'ailleurs tous les environs sont inondés quand le fleuve se grossit considérablement et l'eau monte jusque dans le cimetière. Après les grandes pluies de l'automne et du printemps, on a vu quelque fois l'eau entrer dans la chapelle et y geler au point qu'il fallait bûcher la glace pour remuer les bancs sur lesquels on déposait les corps morts. Ces faits sont attestés sur la foi du serment.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons ce qui suit :

1° Qu'on ne fasse aucune réparation aux murs, à la charpente ou aux planches de la couverture de la chapelle de la Baie-Saint-Antoine actuellement subsistante, sous peine d'interdit de la dite chapelle *par le seul fait*, auquel cas le

Missionnaire desservant n'y pourrait dire la messe qu'un seule fois après l'attentat pour consommer toutes les hosties, à moins qu'avec la permission par écrit de notre grand vicaire, il ne trouvât une maison particulière où il pût décemment conserver le Saint-Sacrement.

2° Nous permettons néanmonis de poser des bardeaux sur la couverture de la dite chapelle, s'il se formait quelque légère gouttière nuisible au service divin que nous permettrons encore qu'on célèbre à l'ordinaire et autant que l'infirmité du curé de Nicolet le permettra, comme il est de son devoir de le faire.

3° Nous nous proposons de visiter par nous-même ou par député dans la belle saison la dite Baie-Saint-Antoine, pour y désigner un lieu propre à la bâtisse d'une église paroissiale. Nous désirerions bien pouvoir la placer au milieu de la paroisse vers la 2e ou 3me concession, mais suivant ce qu'on nous rapporte de l'humidité du terrain, il est probable qu'elle sera placée sur la devanture.

Je m'en tiendrais à ce que je viens de vous intimer, nos très chers Enfants, si je n'avais à votre égard que la qualité de juge, mais il est un autre titre sous lequel je vous suis lié plus étroitement en Jésus-Christ, c'est celui de Père, qui me fait vous regarder comme mes enfants. Enfants dénaturés, faut-il que le commencement de mon épiscopat soit signalé par votre désobéissance et vos fourberies! Souffrez donc que je vous reproche l'affliction où me plonge votre conduite insensée.

Vous me demandez un curé, et je sens votre besoin, mais puis-je devant Dieu envoyer un Pasteur à des ouailles rebelles? puis-je me flatter raisonnablement que des gens assez osés pour résister à leurs évêques consentiront à obéir à un simple prêtre! eh! comment pourrait-il supporter vos dissentions? vous êtes au nombre de 207 ou environ; vous êtes 100 contre 107; vous tenez des assemblées illégales, sans autorisation, sans le concours de la puissance ecclésiastique; vous avez la

présomption de donner le nom de presbytère à un édifice qu'il vous plaît de bâtir; vous envoyez à Québec des députations sans nombre qui n'ont pour mobile (du moins apparent) que l'intérêt, l'entêtement, la dissimulation; et vous espérez qu'on érigera aussitôt la Baie-Saint-Antoine en paroisse en vous donnant un curé. Ah! Nos très chers Enfants; revenez d'une telle erreur. Soumettez-vous à vos pasteurs, mettez fin à vos divisions, et le changement de conduite pourra vous mériter ce que vous attendrez vainement sans cela.

Sera notre présent mandement lu et publié dans l'assemblée des habitants de la Baie-Saint-Antoine le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, District de Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et la signature de notre Secrétaire, le 11 avril 1785.

Signé L. Ph. *Evêque de Québec.*

Par Monseigneur, Plessis Soudr.
Secrétaire.

Ce mandement arriva comme un coup de foudre. — Les rebelles en furent stupéfiés, mais, hélas! non convertis. Pendant le calme relatif qui suivit, le curé Brassard, voulant apaiser les mécontents, demanda (1) un vicaire auquel il pût confier la desserte de la Baie. "Etant ainsi soulagé, dit-il, je "suis encore bon pour quinze ans" (2). L'autorité obtempéra à son désir, et, le 15 août suivant, le Révérend Jacques Philippe Serrand commence à signer les actes comme vicaire de Nicolet.

Mais il fallait régler les questions pendantes. Mgr D'Esgly, ne pouvant venir lui-même, envoya son délégué. Ce fut le Grand-Vicaire Saint-Onge, des Trois-Rivières, lequel pro-

(1) Lettre du 3 juin.
(2) C'était une vraie prophétie, puisqu'il continua à desservir Nicolet jusqu'à sa mort, arrivée quinze ans plus tard, le 27 décembre 1800.

céda à l'exécution de sa commission vers la mi-novembre (1). Après avoir soigneusement examiné l'église et les lieux, il constata que la construction d'une nouvelle église et d'un presbytère était devenue nécessaire, et que le local le plus convenable était sur la côte, vis-à-vis l'ancienne église. — Il y choisit donc et marqua d'une croix l'emplacement des nouvelles constructions et fit rapport en conséquence. L'autorité confirma le rapport. Il ne restait plus qu'à se mettre à l'oeuvre. — En effet, dès le même automne, Monsieur Brassard commençait avec confiance les travaux préparatoires et faisait appel aux paroissiens pour transporter sur place les matériaux nécessaires (2). On le croirait à peine, l'opposition, voyant les travaux à la veille de commencer, se leva plus montée que jamais. Les meneurs étrangers étaient encore là. On alla jusqu'à conseiller aux opposants de requérir les services d'un ministre protestant (3), si la construction n'était immédiatement suspendue. Le curé et l'évêque etaient vraiment désolés. Que faire? Le salut des âmes et le bien de la paix (4) exigeaient l'arrêt des travaux; l'évêque les suspendit jusqu'à l'envoi d'un autre député.

Le choix de Mgr D'Esgly s'arrêta sur un homme d'une prudence consommée, le Grand-Vicaire Hubert, déjà choisi pour lui succéder sur le siège épiscopal de Québec. La date de la commission fut fixée au 16 janvier.

Mais en attendant, l'opposition se mit en travail. On voulait à tout prix bâtir en bas de la côte. Or, pour en arriver là, il fallait la majorité au banc-d'oeuvre. Le marguillier en charge pour 1786, Jean-Baptiste Lacerte, était sympathique à l'autorité: il devenait nécessaire d'élire deux marguilliers du côté opposé. C'est ce qu'on fit, lundi le 2 janvier, dans une assemblée illégale convoquée par Robin, toujours

---

(1) Lettre de l'avocat Cugnet, 19 novembre 1785.

(2) Requête du 20 février 1786.

(3) Lettre de l'avocat Cugnet, 22 novembre 1785.

(4) Voir lettre de M. de Tonnancour à l'évêque de Québec, 30 décembre 1785.

en l'absence du curé. Les élus furent Charles Charpentier et Louis Desruisseaux dit Beaubien. De plus, le 9 janvier, une supplique signée de tous les rebelles fut envoyée à l'évêque : elle contenait force récriminations, et contre la place fixée par le G.-V. Saint-Onge, et contre les travaux commencés par Monsieur Brassard.

Le 16 janvier suivant, le Grand-Vicaire Hubert se rendait à la Baie. — Que s'y passa-t-il ? Aucun document ne contient la relation détaillée de cette visite. — Ce qui est certain, c'est que, à partir de ce jour, Monsieur Serrand signe *curé de la Baie,* au lieu de *Vicaire de Nicolet* (1). Les paroissiens de la Baie étaient donc soustraits à la juridiction de Monsieur Brassard. — L'état de mission était terminé. Il avait duré juste cent ans, de 1686, année de la construction de la première chapelle, à 1786, année de la nomination du premier curé résidant.

(1) Monsieur Serrand signe son dernier acte à Nicolet, le 16 janvier. Il a dû prendre possession de sa cure dès le lendemain et venir y résider.



CHAPITRE VI.

DEUXIEME EGLISE — 1753-1806. (Suite).

SOMMAIRE: — Jacques-Philippe Serrand, 1er curé (16 janvier-24 mars 1786). — Louis Hubert, 2e curé (24 mars—1 août 1786). — Le premier presbytère. — Le coffre-fort. — L'affaire du 3e marguillier. — L'interdit. — Noble vengeance du curé Brassard.

§ 1. Jacques-Philippe Serrand (1), 1er curé.

Le Grand-Vicaire Hubert ne quitta pas la Baie sans donner des instructions précises au jeune curé, dont la position était très délicate. Il s'agissait de ramener à des idées plus saines une population égarée par l'esprit de parti, — de lui faire agréer les ordonnances de l'autorité. Le délégué annonça lui-même au peuple la nomination du premier curé; puis, avec l'onction qui le caractérisait, lui donna de sages conseils pour ramener la paix et la tranquillité, si fortement compromises par les derniers troubles.

Monsieur Serrand, formé par l'énergique curé Brassard, se mit à l'oeuvre avec le zèle et la fermeté que donne la conscience d'un devoir sacré à remplir. La position était critique. La paroisse était un vrai cratère en ébullition, et les passions populaires, soulevées par le fourbe Robin, étaient à leur paroxysme. D'un autre côté l'opposition accueillit le jeune curé avec méfiance, parce qu'elle le jugeait influencé par le curé de Nicolet. Ses efforts ne furent donc pas couronnés de succès; et il le constate avec amertume dans son rapport du 19 février suivant (2): "Ces gens-là, dit-il en parlant du parti Robin,

---

(1) Serrand, Jacques-Philippe, né à Québec, le 2 mai 1758, de Pierre Serrand et d'Angèle Deblois; ordonné le 21 mai 1785; — 1785, vicaire à Nicolet;—1786, curé de La Baie;—1786, de la Pointe-du-Lac;—1788, de Saint-Paul de Joliette;—1797, vicaire à Berthier de Montréal;—retiré en 1823;—décédé à Berthier le 3 juillet 1828, à 70 ans.

(2) Apparemment adressé au Grand-Vicaire Hubert.

"sont plus entêtés et plus opiniatrés que jamais dans leurs "sentiments... Ces perturbateurs disent que, puisqu'ils ont "gagné à avoir un curé, ils gagneront bien autre chose... "Cela me fait dire que le trouble sera pis que jamais, lorsqu'il "faudra parler de la bâtisse." — Il accompagne tout de même son rapport d'une requête très bien motivée en faveur du transfert, mais signée seulement par les citoyens les plus marquants, au nom de tout le parti.

La question la plus épineuse, et dont la solution s'imposait tout d'abord, était celle de l'élection irrégulière des deux marguilliers Charpentier et Beaubien, mal disposés envers l'autorité. Il était important de légaliser l'élection et d'obtenir, s'il était possible, un bureau de Fabrique bien disposé. C'est ce que l'on tenta dans une assemblée régulière, convoquée pour le 1er mars, mercredi des Cendres. Cette assemblée confirma l'élection de Charles Charpentier, mais substitua à Louis Beaubien, le sieur Gabriel Manseau, favorable au haut de la côte. Cette procédure fit sursauter Robin d'indignation. Dès le lendemain il adressait à l'autorité une lettre de protestation, accompagnée de plusieurs certificats en faveur du marguillier de son choix. Puis dimanche, le 13 mars, il tenait, en l'absence du curé, une assemblée contradictoire pour dégrader le marguillier Manseau et réintégrer l'intrus Louis Beaubien (1). Ce dernier était populaire, à tel point que le marguillier élu régulièrement ne put ou n'osa pas siéger au banc d'oeuvre, dont la troisième place resta vacante temporairement.

Les partis étaient surexcités. On ne pouvait presque plus se rencontrer de part et d'autre sans s'accabler d'injures (2).

Dans ces conjonctures, il était bien difficile de parler de bâtir. Le curé sentait d'ailleurs que ces difficultés matérielles pourraient paralyser, au milieu de ses ouailles, les effets de son ministere. Il s'empressa donc de mettre ordre aux affaires, se fit un devoir de rendre, pour les annees 1782, 83 et 84,

---

(1) Lettre de Monsieur Hubert, 1er juin 1785.
(2) Lettre de M. Serrand, 19 février 1786.

les comptes de fabrique, qu'on lui demandait avec instance. Et le 24 mars, il donnait volontiers sa place à un autre ouvrier évangélique.

Il n'avait desservi la Baie, en qualité de curé, que deux mois seulement, et cinq mois comme vicaire de Nicolet (1).

§ 2. Louis Hébert (2), 2e curé.

L'autorité ecclésiastique lui donna pour successeur Monsieur Louis Hubert, ci-devant curé de Sainte-Croix et de Saint-Roch des Aulnets. On espérait que la douceur de son caractère et l'affabilité de ses manières lui concilieraient tous les coeurs et ramèneraient la paix. C'était le frère du Grand-Vicaire Hubert, qui en cette même année fut nommé coadjuteur de l'évêque de Québec, il paraissait, lui aussi, jouir de la confiance des autorités religieuses.

Voyant l'insuccès de son prédécesseur et le parti de l'opposition en majorité notable, le nouveau curé crut devoir se ranger avec cette dernière, et il se résigna à bâtir le presbytère en bas de la côte. C'était une attitude nouvelle. Il se mettait du coup en antagonisme direct avec le Grand-Vicaire Saint-Onge, qui avait marqué la place de l'église, et surtout le curé Brassard, qui pendant trente ans avait lutté pour le transfert de l'établissement religieux. De plus, en acquérant la sympathie du notaire Robin et de son parti, il s'aliénait le parti qui jusqu'alors avait été soumis à l'autorité ecclésiastique. Cette scission dans le clergé régional eut l'effet d'accentuer encore davantage la division des paroissiens. Il en résulta

---

(1) De la Baie il est transféré à la Pointe-du-Lac, qu'il dessert, comme vivaire du V.-G. Saintonge, jusqu'en septembre 1786, puis, avec le titre de curé, jusqu'en 1788.

(2) Hubert, Louis Antoine, né à Québec, le 3 juillet 1754, fils de Jacques-François Hubert et de Marie-Louise Maranda ; ordonné le 16 août 1778 ;—1778, curé de Saint-Roch des Aulnets ;—1780, de Sainte-Croix ;—1786, de la Baie ;—1788, des Ecureuils ;—1793, se retire aux Grondines, et y décède le 8 janvier 1794 ; il est inhumé dans la vieille église des Grondines (Répertoire du clergé).

une double correspondance (1) avec l'évêque de Québec; l'une vilipendait le curé Hubert, l'autre l'exaltait jusqu'aux nues.

Le curé Brassard, qui suivait toujours avec un vif intérêt les affaires de la Baie, crut de son côté devoir mettre tout en oeuvre pour conjurer ce qu'il considérait comme un danger paroissial.

Si Monsieur Hubert, au lieu de s'incliner devant Robin, avait tenu, avec prudence sans doute, mais avec fermeté, la ligne de conduite de ses devanciers, il est probable que les opposants auraient baissé pavillon (2), et il aurait évité les quinze années de malaise qui ont suivi son passage à la Baie. — Il était sincère toutefois. — Il exposa sa manière de voir à Monseigneur D'Esgly: c'était de temporiser, de remettre à des jours meilleurs la construction d'une église neuve, et de parachever le presbytère commencé en bas de la côte. — Fatigué de lutter contre une majorité hostile, le vieil évêque eut la faiblesse de céder et de revenir sur une décision donnée comme irrévocable. Par son mandement du 7 mai 1786, "il approuve "que l'on fasse les réparations nécessaires à l'église, et il espère "que l'on achèvera le presbytère le plus tôt possible" (3). Il évite, évidemment à dessein, d'ajouter les mots: "au bas de la côte". Ce fut dimanche, le 14 mai suivant, que Monsieur Hubert communiqua ce mandement à la paroisse. Le parti Robin avait déjà eu vent de la décision épiscopale: ce qui explique pourquoi, pendant la nuit précédente, des partisans vraiment trop fervents, enlevèrent subrepticement la croix plantée sur la côte par le Grand-Vicaire Saint-Onge. Le matin

---

(1) Voir lettre du 29 avril 1786, réponse du parti Robin aux accusations portées contre M. Hubert, par le parti Brassard. — Nouveau témoignage du parti Robin 25 mai suivant. — 191 pour le curé, 17 seulement contre.

(2) C'est l'opinion de Monsieur Brassard. — Lettre du 16 août 1786.

(3) Ce mandement, signé d'une main tremblante, parait être son dernier acte d'autorité, hormis celui qui annonce la nomination de son coadjuteur.

elle se dressait, comme pour narguer le parti opposé, au bas de la côte, à l'endroit approximatif du nouveau presbytère. Cette translation nocturne était pour le moins prématurée et hors d'ordre. Par respect pour l'autorité, le curé la fit enlever par le sieur Jean-Baptiste Lafond, et mettre à la sacristie (1).

Grand fut l'étonnement du parti Brassard à la lecture du mandement. Il ne pouvait en croire ses oreilles. Mais c'était le parti bien disposé envers l'autorité qui, cette fois, perdait sa cause; il se soumit, à l'exception d'un groupe de dix-sept paroissiens, ayant à leur tête le marguillier en charge. Ceux-ci considérant que le dernier décret était contradictoire à tous les précédents, en conclurent qu'il avait dû être extorqué à la faiblesse du vieil évêque, et voilà pourquoi, soutenus par MM. Brassard et Saint-Onge, ils s'efforcèrent d'en empêcher l'exécution.

L'occasion s'y prêtait. Le Grand-Vicaire Hubert était choisi pour coadjuteur à Mgr. d'Esgly et à la veille de recevoir ses bulles (2). Ils s'empressèrent d'en référer au nouvel évêque, devant lequel ils paraissent avoir soutenu un plaidoyer en règle. Les appelants étaient représentés et soutenus par l'avocat Deschenaux (3), le parti Robin, par l'avocat Cugnet. Toute l'affaire fut discutée à fond. Le curé Hubert lui-même eut à justifier sa conduite, à rendre compte de ses actes, et à se disculper de certaines accusations portées contre lui (4).

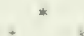
Après avoir mûrement pesé les raisons et griefs de part et d'autre, le nouveau coadjuteur ne jugea pas opportun de renverser le décret de Mgr D'Esgly et crut plus sage de le confirmer. Le parti Brassard avait ainsi perdu sa cause en appel; —et l'on put dès lors procéder sans entraves à la réparation de l'église et au parachèvement du presbytère au bas de la côte. Nous disons: "sans entraves!"... point tout à fait encore!

---

(1) Lettre de Mr. Hubert.
(2) Arrivées le 31 mai 1786.
(3) Lettre du notaire Robin. 1er juin 1786.
(4) Lettre de Mr. Hubert. 1er juin 1786.

Pour payer les ouvriers, il fallait des fonds. Or le coffre-fort contenant les deniers de la fabrique était entre les mains de Jean-Baptiste Lacerte, marguillier en charge et chef de l'opposition. On lui demande de livrer ces deniers, et, sur son refus, on lui députe Louis Manseau pour le sommer officiellement de rendre compte des argents au coffre et d'en livrer les clefs. Il répond qu'il ne peut obtempérer à leur désir, à moins d'y être autorisé d'une manière légale (1). C'était son droit strict, surtout en ce qui regardait les syndics. Nulle loi ne pouvait obliger la Fabrique à avancer ses deniers aux syndics, qui n'avaient d'ailleurs aucune garantie à donner. Aussi les plaintes portées contre ce marguillier devant le tribunal ecclésiastique (2) sont restées sans résultat. Pour les réparations urgentes à l'église, la Fabrique dut passer une résolution régulière : on obligea Lacerte à livrer cent piastres à cet effet (3). Quant à la construction du presbytère, il fallut trouver l'argent ailleurs. L'un des syndics, le sieur Augustin Houde, capitaine de milice, offrit de fournir le montant indispensable, et il prêta aux syndics 600 livres, à rembourser sur la future répartition (4). Ce double montant d'argent permit de continuer les travaux.

D'après l'inventaire du 7 juillet 1788, le presbytère neuf fut bâti en bois sur solage en pierre, avec deux cheminées, et couverture en bardeau. On lui donna pour dimensions cinquante pieds sur trente.



La place du troisième marguillier était toujours vacante au banc-d'oeuvre. Monsieur Hubert, s'étant allié au parti Robin, était naturellement sympathique au marguillier de ce parti, Louis Beaubien. — Mais son élection était irrégulière et

(1) Déclaration du 31 mai 1786.
(2) 11 juin 1786.
(3) Lettre de Robin, 1er juin 1786.
(4) Lettre de Mgr Hubert, 20 janvier 1788.

comme un défi aux droits séculaires de l'autorité religieuse. Le vrai marguillier élu dans une assemblée légale, c'était Gabriel Manseau, partisan de M. Brassard. Le curé de Nicolet tenait à faire respecter l'autorité et la loi. Il en conféra avec Monsieur Hubert, et d'un commun accord on fixa le dimanche avant l'Assomption, pour le placer au banc-d'oeuvre (1). La position étant trop délicate pour le curé de la Baie, Monsieur Brassard s'offrit de venir lui-même, en personne, réintégrer Manseau dans ses droits.

Le jour fixé, 13 août, Monsieur Hubert alla chanter la messe à Nicolet, tandis que Monsieur Brassard venait célébrer les Saints-Mystères au milieu de ses anciennes ouailles. — A l'évangile, le vieux curé monta en chaire. Il parla au peuple avec une modération qui parut satisfaire les plus entêtés. Puis avant d'entonner le Credo, il descendit lui-même dans la nef; alla chercher le marguillier Manseau et le mena jusqu'au banc-d'oeuvre.

Laissons parler ici M. Brassard (2) : "Le discours fini, "j'allai pour remettre le marguillier à sa place... *ah! douce-* "*ment!* le second s'y opposa formellement... je me retirai avec "mon petit bonheur — et commençai à chanter *Credo*... il n'y "a point eut de bruit, ni scandale.

"J'attendis M. le curé à qui je dis qu'il n'aurait pas deût "m'exposer à une telle confusion, et que je m'apercevais bien "qu'il s'entendait avec le dit marguillier".

Ce fut le comble!—L'acte du deuxième marguillier, Charles Charpentier, partisan de Beaubien, était une révolte contre l'autorité constituée. C'était refuser au mandataire élu régulièrement un droit que lui conféraient les us et coutumes du pays, pour en laisser jouir un homme dont l'élection, étant illégale, devait, quelles que fussent d'ailleurs ses qualités personnelles, être répudiée par l'autorité légitime. Les conséquences de cet acte pouvaient être très graves; elles auraient constitué

(1) Lettre de Mr. Brassard, 16 août 1786.
(2) Lettre du 16 août 1786.—Archives diocésaines No. 45.

un précédent de nature à transférer à la seule autorité séculière le droit d'élection des marguilliers. L'autorité religieuse devait donc protester sans faiblesse (1), et même sévir, cē qu'elle fit en lançant contre la paroisse les foudres de l'Eglise. —Samedi, le 19 août, l'église de la Baie et le curé Hubert, qu'on accusait d'être de connivence avec Charpentier, étaient interdits. — Il avait administré la paroisse seulement cinq mois.

Le châtiment était mérité : mais Monsieur Brassard avait perdu son point, et le rêve, qu'il avait toujours caressé, s'était évanoui sans lui laisser d'espoir. On se demande si le vénérable curé, dont on ne peut contester la droiture d'intention, n'aurait pas gagné à se montrer moins autoritaire, — si les moyens de conciliation ne lui auraient pas mieux réussi. Il est en effet plus facile de faire plier que de casser une opposition. — Ajoutons que ses luttes fréquentes avec les seigneurs, dans le domaine matériel, ont dû lui être nuisibles dans le domaine religieux, en lui aliénant des personnages que leur position sociale rendait influents. Ne serait-ce point là l'une des causes de ses échecs dans sa mission de la Baie ?

Toutefois, si, à l'exemple de Notre-Seigneur, il a flagellé ses ennemis, quand la gloire de Dieu était en cause, comme Lui, il a su leur pardonner, quand il était seul intéressé personnellement. Il aurait dit un jour : "Tant que je serai Brassard, la "paroisse de la Baie se souviendra de moi" (2). Il a tenu parole, et les gens de la Baie se sont souvenu longtemps de lui ; car il s'est vengé et vengé noblement. — Par son testament du 17 janvier 1797, il laisse sa maison, quelques rentes constituées, la terre où était l'église de Nicolet, moins ce qu'il avait donné à la Fabrique, et de plus une île désignée sous le nom d'île Dagneau, pour fonder et entretenir à perpétuité une école

---

(1) N'oublions pas que le curé de la Baie était le frère de Mgr. Hubert.

(2) Requête du 20 août 17[illegible].

gratuite en faveur des enfants de Nicolet et de la Baie (1).

Le lendemain de l'interdiction, 20 août, était un dimanche. Jugez de la consternation des habitants de la Baie, lorsqu'ils virent leur église fermée, la cloche muette, l'autel sans prêtre, et leur curé forcé de s'éloigner, l'angoisse au coeur, d'un peuple auquel beaucoup de liens l'attachaient déjà. Un voile de deuil s'était étendu sur toute la paroisse. A peu d'exceptions près, les paroissiens aimaient sincèrement le jeune curé, et naguère encore, s'étaient déclarés prêts à offrir leur sang pour le conserver (2). Le ravir à leur affection, c'était les saigner au coeur. S'il était coupable, c'était d'avoir peut-être trop aimé ses ouailles et d'être tombé dans leurs propres écarts. Le jour même, ils signèrent une requête des plus touchantes.

(1) Hist. du Séminaire de Nicolet. Vol I, p. 5.

Voici l'expression des sentiments qui animaient ce vénérable prêtre, tels qu'il les a confiés à son testament.

"Le dit sieur testateur, considérant que les dits immeubles susmentionnés, ainsi que ses meubles et effets mobiliers, proviennent des offrandes des fidèles des paroisses de Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre, qu'il a desservis durant trente-cinq années et plus, et de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, qu'il a desservis durant quarante-sept années révolues, et désirant ardemment que le produit de ces mêmes biens retourne au profit et avantage de la postérité de ses anciens paroissiens des dites deux paroisses, auxquels il est toujours tendrement attaché; ne connaissant rien qui puisse produire un avantage plus réel que la bonne éducation de la jeunesse tant chrétienne que civile, le dit sieur testateur, pour parvenir au dessein qu'il a formé, après avoir mûrement délibéré, n'ayant en vue que la plus grande gloire de Dieu, le maintien des bonnes moeurs, dont la bonne éducation est la sauvegarde et le seul vrai guide. Animé par ces motifs, le dit sieur testateur ordonne par son présent testament, qu'il soit établi dans la dite maison de pierre, une école pour l'éducation des enfants des pères et mères résidant dans les paroisses de Nicolet, telle qu'elle est actuellement limitée, et de Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre, et que, dans le nombre des dits enfants, deux tiers soient de la paroisse de Nicolet et l'autre tiers de la dite paroisse de la Baie, auxquels enfants l'éducation sera donnée gratis, et lesquels y seront admis sur certificats et recommandations de M. le curé, du marguillier en charge et du capitaine de milice de chacune des dites deux paroisses; dans laquelle école sera enseigné aux enfants à lire, écrire, les principales règles de l'arithmétique, et surtout leur sera fait le catéchisme, au moins deux fois par semaine, suivant les dogmes de la Religion catholique, apostolique et romaine.

(2) Témoignage du 15 mai 1786.

suppliant l'autorité de leur rendre Monsieur Hubert et de relever l'interdiction. Il manquait à la supplique un point essentiel, c'était la soumission à l'évêque, dans l'affaire du troisième marguillier. La supplique resta sans réponse. Une démarche auprès du Grand-Vicaire Saint-Onge, des Trois-Rivières, resta aussi infructueuse. Un deuxième dimanche arrive. — Un silence de mort règne autour de l'église fermée au culte. — Point de prêtre! partant point d'office public! — Le mardi suivant, 29 août, on fait une nouvelle tentative par une supplique encore plus pressante. — Trois, — quatre, — cinq dimanches se succèdent... Toujours l'interdit est là, enlaçant la paroisse comme dans une étreinte de fer.

Enfin l'Eglise, qui aime toujours ses enfants, même rebelles, eut pitié de leur infortune. Elle ne leur rendra pas Monsieur Hubert, trop indulgent, trop faible pour contenir dans le devoir les âmes en danger de s'égarer. Elle ne donnera pas même de *curé* à la paroisse récalcitrante. Ce sera un simple *missionnaire* (1), mais ferme et prudent, capable de faire respecter l'autorité légitime. — Et ce pasteur sera le Révérend Pierre-Victor Archambault, dont la signature apparaît dans les registres dès le 21 septembre 1786.

Monsieur Hubert avait été malheureux, plus encore que son prédécesseur. Mais son influence à la Baie avait été décisive. — Les affaires ont maintenant pris une direction nouvelle; et, la digue opposée par le curé Brassard étant rompue, le nouveau pasteur sera forcé de suivre le courant que désormais rien ne peut arrêter.

Nous finissons ici une période de troubles, pendant laquelle nous avons eu le spectacle peu édifiant d'une opposition cons-

---

(1) Mr. Archambault signe comme *missionnaire* du 11 sept. 1785 au 9 sept. 1787, inclusivement.

tante entre l'autorité religieuse et un parti rebelle. — Il fait bon de constater que les ancêtres des habitants actuels de la Baie étaient à peu près tous dans la partie saine de la population. — Nos archives en font foi. — Les familles de ceux qui ont pris la part la plus active dans la lutte contre l'autorité légitime, ou sont disparues de la paroisse, ou n'y ont point laissé de rejeton. Ce phénomène historique d'ailleurs n'est pas nouveau. C'est souvent le propre des révolutions sociales d'expurger un peuple de ses éléments malsains, après les avoir mis en évidence. Pendant qu'un liquide est en ébullition, l'écume et les scories montent à la surface et surnagent. Mais elles finissent souvent par être rejetées par-dessus bord, et ne laisser dans la bouilloire qu'un liquide épuré.



CHAPITRE VII.

DEUXIEME EGLISE. — 1753-1806. (Suite).

SOMMAIRE : — Pierre Victor Archambault (1), troisième curé (11 septembre 1786—21 décembre 1796). — Il accepte les faits accomplis. — Le marguillier Beaubien et la famine de 1788. — Le coffre-fort au presbytère. — Le capitaine Houde et la milice. — Le docteur Laterrière. — Mort du curé Archambault.

Le Révérend Monsieur Archambault fut accueilli comme un sauveur. C'était un prêtre dans la force de l'âge (36 ans), d'un caractère énergique, trop brusque parfois, mais qui, sous une écorce un peu rude, cachait un coeur d'or, rempli d'amour et de dévouement sincère pour ses paroissiens. Le docteur Laterrière le peint en deux mots en disant de ce prêtre qu'il était "homme d'esprit et ami des hommes" (2). Cousin-germain de Mgr. Joseph-Octave Plessis (3), il partageait avec l'illustre prélat plusieurs qualités tout à fait précieuses dans un homme public. C'était bien le curé qu'il fallait à la jeune paroisse de la Baie, déchirée si profondément par les dissentions intestines.

Le nouveau pasteur dut accepter les faits accomplis. Il laissa donc parachever le presbytère et y prit son logement. L'église tombait en ruines (4). Puisque l'on avait renoncé à une construction nouvelle, il devenait urgent de restaurer l'ancienne, dont la couverture faisait eau, et dont l'intérieur défraî-

---

(1) Archambault, Pierre-Victor, né à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 23 juillet 1750, fils de Pierre Archambault et de Marie-Joseph Roy ; ordonné le 15 août 1778, avec dispense d'irrégularité, pour avoir porté les armes ; 1783, curé de Lavaltrie ; 1786, de la Baie-du-Febvre, jusqu'à sa mort, le 19 décembre 1796, à 46 ans.

(2) Mémoires, p. 148. — Laterrière disait : "ami des hommes" parce qu'il (le Docteur) était plein de la sensibilité à la Jean-Jacques, très à la mode en son temps. (Note de M. Sulte.)

(3) La mère de Mr. Archambault, Marie-Joseph Roy et celle de Mgr Plessis, Louise Ménard, étaient soeurs utérines.

(4) Les réparations déjà faites étaient de peu d'importance.

chi n'était plus décent pour le culte. — Dès l'année suivante, on se mit à l'oeuvre. En 1787, on répara la couverture et la menuiserie; puis on confia aux Dames Ursulines des Trois-Rivières la dorure des autels. En 1788, une nouvelle couche de peniture, posée par le sieur J.-B. Lozeau, rendait aux murs jaunis leur ancienne fraîcheur. De sorte que, à la visite épiscopale de cette année, la petite église de pierre était toute rajeunie et d'apparence assez coquette. Dans sa toilette neuve, elle aurait offert un joli coup d'oeil, sans l'affreuse côte qui la dominait et paraissait l'écraser. Les dimensions de l'édifice devenaient d'ailleurs trop restreintes pour la population qui augmentait visiblement d'année en année. Quant au presbytère, c'était, en raison de sa position malsaine, un hors-d'oeuvre, dont sera victime le curé Archambault, et que le curé Bédard devra abandonner pour se loger à ses frais (1).

Monsieur Archambault accepta aussi le marguillier Beaubien, qui sera plus tard l'un de ses défenseurs au jour de l'épreuve. Ce fut donc ce marguillier qui siégea au banc-d'oeuvre. Mais son entrée irrégulière semble n'avoir pas attiré sur la paroisse la bénédiction du Ciel. Il y a sans doute simple coïncidence, mais elle est si remarquable, qu'on ne peut s'empêcher d'en être frappé. En effet, si jamais la Baie eut à subir de cruelles angoisses, — si jamais la misère avec toutes ses horreurs est venue régner au milieu de ses habitants, — ce fut en l'année 1788, année durant laquelle Beaubien fut marguillier en charge. Ouvrez les Mémoires du docteur Laterrière (2), dont la famille alors résidait à la Baie. Il nous assure qu'en cette année "la misère fut tellement grande que les trois-quarts de la population fut réduite à vivre de son, de bled bouilli, de racines des champs". Ce n'est pas tout. Pour venir au secours du peuple affamé, on résolut de donner aux

(1) Lettre du 22 septembre 1800.

(2) p. 183, 184. N.B. La récolte avait manqué en 1787. Voir aussi "Lettre de Mgr Hubert, 29 janvier 1788".

pauvres la quête de l'Enfant-Jésus (1). Sans consulter le curé, ni ses confrères, Beaubien prit sur lui de vendre toute cette quête à un marchand de la Baie, du nom de Pierre Desbarats fils (2). Ce dernier s'était senti de la crise. A peine avait-il conclu le marché, qu'il faisait banqueroute, les pauvres perdant le secours dont ils avaient tant besoin.

*

* *

Les 24, 25 et 26 juillet de cette année eut lieu la visite épiscopale de Mgr. Hubert, la première depuis l'érection de la Baie en cure distincte. La question de l'élection des marguilliers vint sur le tapis. Monseigneur laissa dans son rapport de sages directions à ce sujet. Ce fut à l'occasion de cette visite que l'on fit l'inventaire complet des biens meubles et immeubles de la Fabrique. Cet intéressant document (3) signale l'existence de plusieurs articles que la Fabrique a conservés jusqu'à présent et servent encore au culte ou à l'ornementation de l'église. Tels sont les items suivants :

"Items un Encensoire d'argent haché et navette idem".

"Item une bannière de Callemande Rouge".

"Item un grand Tabeleau Représentant Saint-Antoine".

"Item deux autres petits Représentant Saint-Antoine et la Sainte-Vierge (4).

Ajoutons à titre de curiosité l'article suivant, qui n'existe plus, malgré la solidité de sa texture :

'Item un Daye de *Diablement fort* Rouge, avec les soupante idem."

---

(1) Reddition de comptes de l'année 1789.

La tradition conserve le souvenir de cette année malheureuse : les anciens l'appellent "l'année de la grande disette".

(2) Lettre de Mr. Archambault, 10 fév. 1797.

(3) Dressé le 7 juillet 1788, par le Notaire Robin.

(4) Le premier est chez le docteur P. B. La Haye, le deuxième, chez la veuve Phil. Florent, de Nicolet.

Remarquons aussi que les chandeliers de bois du maître-autel existaient à cette époque, comme on le constate par les items suivants, aux comptes de 1787 :

Payé au nommé Tellier sculteur pour chandeliers 497#
Payé aux dames religieuses des Trois-Rivières pour argenter des chandeliers de bois et croix 405# 13

*

* *

A l'arrivée du curé Archambault, le coffre-fort contenant l'argent et les papiers de Fabrique était entre les mains de Jean-Baptiste Lacerte, qui, nous l'avons vu, s'en était montré le fidèle et inexorable gardien. Ce fut le dernier marguillier qui jouit de ce privilège, en réalité plus onéreux qu'honorable (1) pour un simple particulier. Le 25 mars 1787 (2), en présence du corps entier de la Fabrique, le coffre-fort fut ouvert, le contenu vérifié, et le tout remis officiellement en la maison presbytérale. Depuis cette époque, c'est toujours là, ou à l'église, qu'il a été gardé.

Le coffre était tombé entre bonnes mains. Le curé Archambault, en effet, se montra, autant que Lacerte, jaloux d'en préserver l'intégrité et d'en écarter toute main profane et étrangère. Voici à quelle occasion.

On était en avril 1788. Soit négligence, soit impossibilité, les syndics du presbytère n'avaient pas encore remboursé au capitaine Augustin Houde les 600 livres qu'il leur avait prêtées en 1786. Prévoyant la disette affreuse dont la paroisse était menacée, ce dernier trembla de perdre son argent. Il s'en ouvrit au curé Archambault, et il fit de très vives instances pour être remboursé immédiatement, à même l'argent au coffre, au moins sous forme de prêt.

(1) Plusieurs marguilliers ont été dévalisés par les cambrioleurs.
(2) Procès-verbal de ce jour. (Registre des redditions de comptes.)

—Je ne puis le faire, répondit le curé, qu'il n'y ait une assemblée des marguilliers et habitants de la paroisse.

—L'argent, qui est au coffre-fort, reprend brusquement le capitaine, m'appartient comme aux autres habitants... Je défoncerai le coffre-fort.

—Fais-le, répond simplement le robuste et fier ecclésiastique, si tu veux passer par ma fenêtre. C'est un dépôt sacré qui a été mis dans mon presbytère, et j'entends le remettre aux marguilliers (1).

Le capitaine ne put pardonner à son curé ce défi, fort humiliant, il faut le dire, pour un militaire, et il paraît être devenu dès lors son ennemi irréconciliable (2). Quelques années plus tard, il s'en vengea cruellement en portant contre lui des accusations plus ou moins graves (3). La rudesse de manières du curé, et quelques expressions parfois peu mesurées en chaire, en furent l'occasion. Heureusement pour lui, les habitants de la Baie, par une déclaration du 12 octobre de cette année (4) protestèrent en masse contre ces accusations. Le curé reconnut volontiers quelques torts, et on ne l'inquiéta pas davantage.

Si M. Archambault reçut vertement le capitaine, il fut loin d'être dur, ni injuste à son égard. Il communiqua à Mgr Hubert la réclamation intempestive, fit même valoir auprès de

---

(1) Textuel. — Attestation de Louis Manseau, 15 octobre 1792. Archives de l'Evêché No. 52. — Mr. Archambault a été meilleur gardien de l'angent de la Fabrique que de ses propres deniers. En 1790, ses finances étaient en désordre et dans un état voisin de la banqueroute. Il s'était sans doute ressenti de la crise de 1787. Mais il fut généreux, et personne ne perdit un sou. Durant plusieurs années, il livra à ses créanciers tous ses revenus, ne se réservant que le strict nécessaire pour la vie et l'entretien de son presbytère. (Lettre à Mgr Plessis du 11 oct. 1790. Arch. diocés. No. 62.)

(2) Lettre de Monsieur Archambault, 17 octobre 1792.

(3) Lettre de l'évêque de Québec, octobre 1792. — Augustin Houde venait d'avoir quelques difficultés avec son curé. — Attestation du 17 sept. 1792.

(4) 1792.

l'évêque les services rendus, et après d'assez longs pourparlers avec la Fabrique, il obtint des fabriciens la remise des 600 livres, sous forme de prêt aux syndics (1).

Augustin Houde, qui d'ailleurs était un homme respectable, était capitaine de l'une de ces compagnies militaires (2) établies ça et là dans nos campagnes. La Baie en avait deux (3), et la présence de cette milice contribuait beaucoup à rehausser l'éclat de nos fêtes civiles et religieuses. C'était toujours un spectacle imposant que celui d'un corps entier de volontaires ou conscrits costumés, faisant la parade devant nos Saints Autels. Les anciens n'ont pas oublié l'effet magique produit sur l'assistance par la présentation des armes ou le "genou terre", au moment solennel de l'élévation.

Hormis ces parades militaires et autres particularités de ce genre, les coutumes religieuses étaient dès lors à peu près ce qu'elles sont de nos jours. Ainsi, tous les dimanches, le syndic des âmes montait au *husting* avec un régiment de poulets, veaux, cochons, poulains, et autres produits de la ferme ou du jardin-potager, suivant la saison (4), et le tout se vendait à l'enchère, presque toujours au milieu des quolibets et de l'hilarité générale. Ecoutons le docteur Laterrière nous raconter à ce sujet une singulière anecdote (5).

"Cependant mon Jack (6) s'était guéri et engraissé. Mon "bon ami, le capitaine Lafon, dans le clos de qui il était, me "l'ayant remis un dimanche, je fus à la messe avec. Jamais "cheval ne se montra plus alerte et plus vite... J'avais acheté "deux lièvres à la porte de l'église, et, pour m'en aller, je les

(1) Le 8 février 1780

(2) De 1760 à 1774, on laissa se désorganiser la milice. En 1775, on tenta de la remettre sur pied, sans y réussir — mais il y eut nombre de volontaires pour combattre l'invasion américaine. En 1787, Guy Carleton (lord Dorchester) rétablit l'ancienne milice, comme du temps des Français. Houde a dû être nommé capitaine en 1787-88. — *B. Sulte.*

(3) La deuxième avait pour capitaine le sieur J. B. Lafond.

(4) Voir comptes du Marguillier Ant. Lemire. 1794.

(5) Mémoires de Pierre de Sales Laterrière, p. 101.

(6) Cheval du docteur.

"pendis à son col; il en eut tant de peur qu'il prit le mors aux "dents. Il courut sans que je puisse l'arrêter, sautant les "ponts et les clôtures sans y toucher, et si je ne l'avais pas "tourné tout court dans une côte à pic, j'étais un homme "mort. J'eus bientôt jeté les deux lièvres à terre; alors il "redevint tranquille; je descendis et je le menai doucement "par la bride jusque chez moi."

Le docteur résidait alors au Pays-Brûlé (1). Il continue ainsi:

"Ce fut une excellente leçon pour l'avenir, et bien "nécessaire. Car si, par exemple, quelque chien aboyait au-"tour de lui, il en avait souleur; l'oeil vif, sur le qui-vive, il "était prêt à prendre le galop. J'étais content d'avoir un des "meilleurs trotteurs du païs, qui avait reçu des habitans de la "paroisse et des voisines le nom de Diable. On ne fait, disait-"on, que l'apercevoir et le voilà qui arrive à nous, surtout si "c'est sur un chemin ferme et uni ou une glace vive. Je puis "dire qu'il ne lui manquait que... la parole...

"De toutes ses perfections, la plus particulière, la plus "aimable, c'était de se mettre à genoux pour me faciliter la "montée. A ces mots: Jack, à genoux! il y était dans l'instant "même, — pour moi seul cependant, tant l'habitude a de pou-"voir sur tous les êtres" (2).

Les amateurs de chevaux et de sport hippique de la Baie seront bien aises de constater qu'au dix-huitième siècle, il y avait ici, comme de nos jours, de remarquables coursiers. La Baie est célèbre par ses chevaux trotteurs, et ses courses

---

(1) Sur la terre de Mr. Urbain Courchesne, à dix arpents du chemin du Pays-Brûlé et à un arpent de la route à Courchesne. (Note de l'abbé Théoph. Lemire).

(2) Les cavaliers de la région du Caucase ont des chevaux dressés à étendre les pattes de devant en avant et celles de derrière en arrière, en abaissant le dos pour permettre à l'homme de les monter.

Les écrits du temps des Français parlent, à diverses reprises, de la beauté des chevaux canadiens et de leur souplesse. C'était le grand luxe de nos campagnes. (Note de M. B. Sulte).

d'été et d'hiver. On voit, en particulier, que les courses si attrayantes sur les glaces vives de la commune ont été de tout temps en honneur.

*

* *

Le docteur Laterrière est une personnalité tellement hors du commun que nous croyons devoir donner de sa vie une légère esquisse. Ce médecin a vécu dix ans en cette paroisse. Deux de ses enfants, Pierre et Marc-Pascal, sont nés ici, l'un en 1789, l'autre en 1792. Tous deux sont devenus des personnages politiques de haute valeur.

Pierre de Sales Laterrière, né le 28 septembre 1747 (1), était issu d'une noble famille, qui avait déjà fourni à la France des personnages illustres, tels que saint François de Sales, et autres illustrations dans la robe, le genre militaire ou la marine. Né gentilhomme, on le destinait à la marine royale. C'est pourquoi, après ses études primaires et ses humanités, on lui fit commencer, à La Rochelle, un cours de mathématiques et d'art nautique. Mais ne se sentant aucun attrait pour la marine, il abandonne cette étude pour entrer dans l'armée, se dégoûte bientôt de cette carrière, et choisit enfin l'étude de la médecine.

Il étudie à Paris. Puis on le voit, par pure inconstance de jeunesse, passer en Angleterre ; — et, séduit, comme il le dit lui-même, par des espérances illusoires, il s'embarque pour le Canada, dans le dessein d'y exercer la médecine.

C'était le 15 juillet 1766. Le vaisseau "London", sur lequel il eut pour compagnon de voyage, M. Cramahé, lieutenant-gouverneur de Québec, et Montgomery, qui y fut tué plus tard d'une manière tragique, arriva en cette dernière ville le 5 septembre suivant, après une traversée orageuse, pendant laquelle le vaisseau fut à deux doigts de sa perte.

(1) de Jean Pierre de Sales et de Marie Delargue, de St Salvy, diocèse d'Alby, Languedoc.

Il entre d'abord, comme teneur de livres, chez Alexandre Dumas, commerçant de Québec. En 1771, tout en pratiquant la médecine, il accepta de la compagnie des Forges Saint-Maurice, dont Dumas faisait partie, la charge de commissionnaire de la compagnie, à Québec. Puis, en 1775, il vint résider aux Forges, comme inspecteur, avec un salaire annuel de 400 à 600 louis.

Ici commencent les malheurs et les traverses du docteur, dont la vie est une suite d'aventures romanesques. En 1776, Pélissier, le propriétaire des Forges, prit part pour les Américains, dans la guerre de l'Indépendance. Mais ceux-ci, ayant été repoussés aux Trois-Rivières, il fut contraint de s'enfuir aux Etats-Unis, laissant Laterrière, directeur des travaux.

Ce fut pendant son absence que Laterrière épousa secrètement une jeune fille de quatorze ans, Catherine Delzêne, dont les parents avaient donné la main au riche Pélissier. Cet événement amena un drame de jalousie des plus émouvants, et qui fut en partie le principe des malheurs de Laterrière. Pélissier et ses amis ne cessèrent de travailler dans l'ombre à sa perte ; et ils réussirent à lui créer d'innombrables ennuis.

De faux délateurs l'accusèrent d'avoir, comme Pélissier, pris part pour les Américains. Malgré ses protestations de loyauté, il fut fait prisonnier d'état, en février 1779, par l'ordre du général Haldimand. Il resta prisonnier à Québec durant quatre longues années. Encore dut-il sa liberté à son génie inventif.

Pour occuper ses loisirs et ne tomber dans aucun des vices de l'inaction, il y construisit, de ses propres mains, une cage et machine représentant les Forges Saint-Maurice et toutes les fortifications de Québec. Le tout fonctionnait à merveille. Le général Frédéric Haldimand, auquel l'auteur en fit cadeau, en fut tellement charmé, qu'il lui accorda la liberté, en quelque pays qu'il voulût aller, jusqu'à la paix.

C'était en automne 1783. Il s'empressa d'accepter ; et, comme tous les bâtiments pour l'Europe étaient partis, il prit passage sur un brick qui allait à l'île de Terreneuve, où il passa l'hiver. Le 20 février, un navire d'Europe ayant apporté la nouvelle de la paix, il revint à Québec, où il reprit la vie active.

On le voit successivement à Québec, tenter un essai de commerce infructueux avec Terreneuve, — puis exercer le commerce et la médecine, à Bécancour, à Saint-Pierre-les-Becquets et à Gentilly, où il s'établit en 1786, au château de Bellevue.

Pendant ce temps-là, son beau-père, Monsieur Ignace Delzène, vint s'établir à la Baie, sur une terre, près de l'église. Cela donna au docteur l'idée d'y faire, ainsi que dans les paroisses voisines, un voyage comme marchand ambulant. La Baie eut l'avantage de lui plaire. Les paroissiens de la Baie, de leur côté, s'étant mis à requérir ses services médicaux, il se décida à venir se fixer au milieu d'eux. Il achète donc une terre, près de celle de son beau-père ; et, vers 1787, il vient s'établir à la Baie, comme cultivateur et médecin. Il y reste jusqu'au printemps 1799.

Dès son arrivée en cette paroisse, la mauvaise fortune lui réservait une grande épreuve. La chambre d'assemblée venait de passer une loi obligeant, sous des peines graves, tout praticien en médecine de se présenter à l'examen ou de montrer et faire enregistrer ses diplômes. Laterrière avait perdu ses certificats de Saint-Cosme. Il lui fallut donc se présenter devant un bureau d'examinateurs anglais et antipathiques, qui le condamnèrent à retourner dans un collège de médecine.

C'était sérieux ! — L'université la plus proche était à Cambridge, près de Boston. Et sa famille !... il lui fallait s'en séparer pour un temps relativement long. Le docteur ne recule point, il a vaincu bien d'autres obstacles ! Et le 8 septem-

bre 1788, il entreprend le trajet, qu'il fait en canot, par la rivière Saint-François, sur le territoire canadien, et en voiture sur le sol américain. Il nous a laissé un charmant récit de ce voyage.

Le 14 juin suivant, le docteur laissait Cambridge, ferré cette fois jusqu'aux dents, prêt à faire face au bureau d'examinateurs le plus prévenu. L'examen le prouva d'ailleurs. Le retour fut un vrai tour de force et de patience, puisqu'il le fit à cheval de Cambridge à la Baie (1). Mais il avait son fameux Jack, acheté avant son départ des Etats-Unis, et grâce à ce coursier, le trajet fut assez rapide.

Le retour du docteur à la Baie fut l'occasion de grandes réjouissances, auxquelles prirent part le curé Archambault et les principaux citoyens. On avait bien souffert de l'absence du médecin ;—et son séjour à Cambridge, loin de lui être nuisible, inspira au peuple un regain de confiance en ses capacités, fortifiées par ses études récentes. Aussi, on lui laissa à peine le temps de respirer. Tous les malades, non seulement de la Baie, mais des paroisses voisines, jusqu'à la Rivière-du-Loup et Machiche, requéraient ses services. En peu de temps sa clientèle devint si nombreuse que bientôt il crut nécessaire de choisir une résidence plus accessible.

Un voyage qu'il fit à la Rivière-du-Loup, dans l'hiver de 1792, lui en inspira la pensée. Il faillit périr en traversant le lac Saint-Pierre. Ce contretemps l'engagea à laisser temporairement la Baie, pour se fixer aux Trois-Rivières, où on lui offrait la charge de médecin de la prison. Il s'y rend au printemps, après avoir mis sa terre à ferme.

Hélas! une nouvelle traverse, bien cruelle pour un médecin, l'y attendait. Sa position lui fournit l'occasion d'assister à l'échafaud, une femme (2) condamnée à mort pour le

(1) Mémoires, p. 183.
(2) Marie Brisebois.

crime de complicité dans un meurtre ; et le juge lui fit remettre le corps pour en faire la dissection publique, ce qu'il fit en présence de treize de ses confrères. Il arriva que cet acte, au lieu de le recommander, produisit l'effet contraire, et éloigna les clients, du moins les personnes ignorantes et remplies de préjugés. Cette dissection se fit en octobre. Le préjugé continuant à faire des progrès, il se vit forcé de faire transporter secrètement la caisse contenant le corps, à Machiche, dans une maison vide au bord du lac, où il continua son travail anatomique, pendant l'hiver suivant (1793).

Le docteur en avait assez des Trois-Rivières, qui n'avait pas su l'apprécier. Dès que la saison printanière eut rendu au lac sa fluidité, il s'empressa de charger un grand bateau pour traverser son ménage de Machiche "à sa chère Baie-du-Febvre". Une tempête de cinq jours et cinq nuits le dégrada au sud, et il faillit encore une fois périr (1) corps et biens. Il crut devoir son salut au squelette de la Brisebois, qu'il considérait comme une sainte.

Il reprit sa carrière de campagne au milieu de "ses anciens et bons amis". Cela ne l'empêchait pas d'aller soigner au nord, où beaucoup de personnes avaient une grande confiance en lui, surtout pour les opérations chirurgicales. Dès lors sa carrière se poursuit sans nouvelles entraves.

Le docteur continue la pratique de la médecine et la culture de sa ferme, au milieu d'une population à laquelle il était profondément attaché. Il parle toujours en termes affectueux de "ses bons amis de la Baie", en particulier du curé Archambault (2), qu'il parait tenir en haute estime, ainsi que plusieurs curés voisins. De son côté, le clergé du temps parait l'avoir traité, malgré ses erreurs de jeunesse, avec beau-

(1) Mémoires, p. 107.

(2) En 1792, Laterrière fut un des plus dévoués défenseurs du curé.

coup de bienveillance. C'est ainsi que le curé Lenoir, de Saint-François-du-Lac, accepta d'être l'un des parrains de sa fille Dorothée, dans le baptême sous condition qui lui fut administré, à la Baie, le 20 février 1794.

Les circonstances particulières où se trouvait le docteur, à la naissance de la petite Dorothée, l'aînée de ses enfants, l'avaient mis dans la nécessité de la confier secrètement et sans tarder à une nourrice de Bécancour, qui en prit soin plusieurs années.

Reçut-elle alors le baptême? On eut quelque raison d'en douter, puisque l'on jugea prudent de le réitérer sous condition.

La cérémonie paraît avoir été très solennelle, si l'on en juge par les parrains et les marraines. On les choisit en effet parmi les personnages les plus considérables de la région. Ce furent Messire Gabriel Lenoir, curé de Saint-François, avec Dame Marie-Josephe La Côte, épouse de M. Jean-Baptiste d'Estimauville, écuyer, et Nicolas Saint-Martin, écuyer, représentant du bourg des Trois-Rivières, avec Marie-Antoine Benoit, épouse de Jean-Baptiste Lafon, capitaine de milice.

La famille du docteur était alors au complet, savoir: Dorothée, 16 ans, Pierre, 5 ans, et Marc-Pascal, 3 ans, tous trois baptisés à la Baie.

Laterrière était un homme à l'âme chevaleresque, avide d'aventures et d'une bravoure à toute épreuve. Il semblait courir au-devant du danger. Noble de sang et de coeur, il possédait à un haut degré l'amour de la Mère-Patrie, et une insulte au nom Français lui faisait bouillir le sang dans les veines. Ce culte de la patrie lui attira parfois des démêlés avec les nationalités étrangères, et spécialement les Anglais, qui l'appelaient le "French dog". Un jour il ne craignit pas de faire face à quatre officiers de la frégate "Le Triton". Ces lâches n'eurent pas honte de l'attaquer tous quatre, l'épée

à la main. Mais il sut se défendre si bien et si habilement, qu'il les mit tous en fuite et en fut quitte pour de légères blessures (1).

Cependant son ami de coeur le curé Archambault devint bientôt l'un de ses patients. La position malsaine du presbytère a pu influer sur l'état de santé de ce prêtre, qui souffrait souvent de cruelles douleurs, surtout à une jambe. Il continuait pourtant, du mieux qu'il pouvait, l'exercice de son ministère.

En 1796, les 14, 15 et 16 juin, eut lieu la visite épiscopale (2). Dès ce jour, on voit qu'il est rongé par une maladie latente, qui mine lentement ses forces. Jusqu'à cette date,

---

(1) L'anecdote suivante, qui eut pour théâtre un presbytère, nous donne une juste idée de son caractère. Voici comment il la raconte lui-même dans ses "Mémoires", p. 87:

Nous avions été invités par M. le curé Petrimoulx, de la Rivière-du-Loup (Louiseville), à aller passer quelques jours avec lui: nous acceptâmes et huit jours après, un samedi soir des Jours-Gras, nous nous rendimes à son logis, où nous rencontrâmes sa belle-soeur, son frère et une jeune demoiselle appelée Mademoiselle Falaise. Le régiment du colonel Prétorius, corps auxiliaire à la solde de l'Angleterre, était en quartiers d'hiver dans cette paroisse. Un capitaine dans ce corps avait fait la connaissance de Mlle Falaise, et ne la quittait pas une minute. C'était son cavalier, et il était si jaloux qu'elle ne pouvait faire la partie de cartes qu'avec lui...
donna Melle Falaise pour partenaire au comte et Madame Petrimoulx
les cartes pour savoir avec qui ces dames seraient associées; le sort donna Melle Falaise pour partenaire au comte et Madame Petrimoulx à Laterrière, c'est-à-dire pour le premier robre du wisk.

De Saint Aulaire et ce capitaine allemand se prirent doucement de paroles, ce dernier semblait être persuadé de nous épouvanter tous, et ne cherchait qu'à ravaler le nom et l'honneur français. J'eus beau m'efforcer de tout calmer, le moment critique arriva, et l'insulte nous fut jetée à tous les deux. — Il est temps, dit le comte, faisons-le sortir par la fenêtre, sans le frapper. — Aussitôt nous le saisissons à nous deux et... sa tête fit dans la fenêtre un trou net. Un tas de neige en dehors le reçut mollement, pas de mal, rien que la honte!...... L'épouvante était grande dans la maison; le pauvre curé et sa famille s'attendaient à nous voir à tout moment assaillis par tout le corps des officiers; personne ne se coucha, excepté le comte et moi, dans la même chambre pourtant, ayant à portée nos épées, et chacun une paire de pistolets, et bien résolus à ne pas nous éloigner l'un de l'autre en cas d'attaque..." Heureusement ce fut tout, et le capitaine humilié jugea plus prudent de garder le silence.

(2) Par Mgr Pierre Denaut, coadjuteur.

les registres sont tenus correctement et même avec un soin scrupuleux. Il se voit forcé par sa faiblesse extrême à remettre à plus tard la rédaction des actes de l'état civil. Mais la maladie gagne toujours du terrain et, le 19 décembre de cette année, il rend son âme à Dieu, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise (1). Il n'avait que quarante-six ans. Les actes omis furent refaits par le notaire Robin, sur des notes qu'il avait laissées.

Quant au docteur Laterrière, son désir eut été de vivre et mourir à la Baie. Mais il lui fallut bientôt songer à l'éducation de ses deux fils. Or le collège de Nicolet n'existait pas encore. Point de maison de haute éducation dans tout le district. Pour le bien de sa famille, il se décida, quoique à regret, à dire adieu à ses nombreux amis et clients, et en 1799, il alla se fixer à Québec, où tout en pratiquant la médecine, il put plus facilement procurer à ses enfants l'avantage d'un cours classique (2). Ces deux jeunes gens feront leur marque dans le monde, et l'un d'eux sera le beau-père de feu Sir A. P. Pelletier, sénateur, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

Tous deux ont embrassé la carrière paternelle. Pierre étudia à Londres, sous Sir Astley Cooper, y épousa l'unique fille de Sir Fenwick Bulmer, et, vers 1810, revint se fixer à Québec, où peu de temps après, il se mit en société avec Marc-Pascal, qui de son côté avait étudié la médecine à Philadelphie.

---

(1) Le corps du curé Archambault a été inhumé dans l'église, le 21 décembre 1796, puis transféré dans l'église neuve, le 7 octobre 1807, près de l'autel, du côté de l'évangile. C'est le premier prêtre inhumé à la Baie.

(2) Si le collège de Nicolet avait été fondé quatre ans plus tôt, Pierre et Marc-Pascal Laterrière en auraient été les premiers élèves.

Dès leur entrée en pratique, ils prirent part à la campagne de 1812, — Pierre en qualité de premier chirurgien de Voltigeurs, — Marc-Pascal comme chirurgien du sixième bataillon de la milice sédentaire de Québec.



Pierre de Sales Laterrière fils, M.D.

Quant à leur père, au cours d'un voyage qu'il fit en France en 1807-8, il recueillit un héritage qui le mit en mesure d'acquérir la seigneurie des Eboulements (1809). Vers 1812, il cède sa clientèle à ses deux fils et va demeurer dans son manoir. Sentant sa fin prochaine, il vient se mettre sous les soins de Marc-Pascal, chez lequel il décède, le 8 juin 1815, âgé de soixante et huit ans et trois mois. Inhumé dans la cathédrale.

Son épouse, Catherine Delzène, mourut aux Eboulements en mai 1831, âgée de soixante et dix sept ans, très généralement respectée, disent les journaux du temps.

Pierre Laterrière fils n'eut qu'un enfant mort en bas âge. Il mourut aux Eboulements en 1834. On a de lui un ouvrage très apprécié, publié en Angleterre en 1830, et ayant pour titre : *A political and historical account of Lower Canada, by*

a Canadian. Cet ouvrage forme un volume de 275 pages in-octavo. Il y propose, entre autres mesures administratives, l'abolition du Conseil Législatif et la représentation proportionnelle à la population.

L'honorable Marc-Pascal Laterrière a été membre du Conseil Législatif, de 1832 à 1838, et élu à diverses reprises, de 1824 à 1854, membre de la Chambre d'Assemblée, dont il fut l'un des orateurs les plus soldies. Il y fit une lutte vigoureuse en faveur de la langue française. Il mourut au manoir des Eboulements, le Vendredi-Saint, 29 mars 1872, âgé de 80 ans.

"Il était, dit M. Sulte, fort estimé et recevait, avec une large et aimable hospitalité, nombre de visiteurs dans son manoir, qui était dans le goût ancien et très bien tenu". — Le canton Laterrière lui doit son nom.



CHAPÎTRE VIII.

DEUXIEME EGLISE. — 1753-1806. (Suite).

SOMMAIRE: — Louis Bédard, quatrième curé (10 janvier 1797 — 6 juin 1806). — Sa naissance et sa famille. — Son caractère. — Il se loge sur la côte à ses frais, et transforme le presbytère en salle publique. — La question du site de l'église et le désintéressement du curé. — Trois places en vue. Celle du milieu choisie d'abord par le Grand-Vicaire Cherrier, et confirmée par Mr. Lartigue. — Le site de l'église enfin déterminé et fixé à la route, suivant le désir de la grande majorité et du curé lui-même. — Appendice.

Après la mort de M. Archambault, l'évêque, faute de prêtre immédiatement disponible, confie la paroisse au vicaire de Nicolet, M. Alexis Durocher, qui en garde la desserte jusqu'au 10 janvier. A cette date apparaît pour la première fois dans les registres la signature du Révérend Louis Bédard, quatrième curé. C'était un tout jeune prêtre, de deux années de prêtrise seulement, mais doué d'un esprit droit et d'un jugement sûr. Pendant toute son administration, il s'est montré l'homme d'ordre (1) et de devoir, que jamais la passion, ni l'intérêt, ne peuvent influencer d'aucune manière. Généreux, désintéressé, il n'eut qu'une seule ambition, le salut des âmes et le bien de ses paroissiens.

L'abbé Louis Bédard appartenait à une illustre famille de Québec, "fertile en hommes de talents" (2) et qui a "donné à la patrie des serviteurs éprouvés" (3). Disons tout de suite que ce sont surtout les frères et les neveux de l'abbé Louis, qui ont provoqué ces paroles si élogieuses.

---

(1) Les écrits qu'il a laissés en sont la preuve. L'index des registres, v. g., est inscrit dans l'ordre alphabétique, ce qui était presque inouï dans le temps. Le mémoire sur les places d'église et le plan annexé, tracé de sa main, ne peuvent être l'oeuvre que d'un homme méthodique.

(2) Bibaud. Le Panthéon canadien, p. 17.

(3) Lareau. Hist. de la littérature canadienne, p. 65.

Leur premier ancêtre au Canada, nommé Isaac, charpentier de sa profession et époux de Marie Girard, venait de Paris, capitale de la France. C'est son descendant de la quatrième génération, Pierre Bédard, qui est le père du curé de la Baie (1) ; marié avec Marie-Louise Thibault, cet arrière-petit-fils s'est bientôt vu entouré de nombreux enfants bien doués, qui ont tous reçu une solide instruction, tant au séminaire que chez les Ursulines de la capitale. Pierre, l'aîné, a été plus tard le célèbre défenseur de nos droits, à l'aurore de nos luttes parlementaires ; c'est l'un des fondateurs du journal "Le Canadien" ; parmi ses fils, Elzéar a été juge, et par ses écrits dans la presse s'est placé au premier rang des grands jouteurs de cette époque ; Isidore a été député de Chicoutimi en même temps que l'un de nos plus vaillants journalistes. Jean-Baptiste, frère du curé de la Baie, est devenu curé de Saint-Denis. Jean-Charles fut Sulpicien, et Pierre-Laurent Bédard, l'un de ses cousins, a été curé de Saint-François-du-Sud durant cinquante-huit ans.

Louis est né à Québec le 13 septembre 1770, et a été ordonné le 11 mai 1794 (2).

Son grand mérite, son titre de gloire, a été de régler sans trop de secousse la question brûlante du site de l'église, qui avait tant bouleversé la paroisse pendant un demi-siècle. Ce fut l'oeuvre prédominante de ses dix années de cure.

Ce bon prêtre, par malheur, avait une complexion délicate et une santé chancelante. L'administration d'une paroisse, qui, de jour en jour, augmentait d'importance, les soucis inhérents au déplacement et à la construction d'un établissement paroissial, devaient user prématurément ses forces et l'enlever à la

---

(1) Voici la généalogie de l'abbé Louis Bédard : I. Isaac Bédard et Marie Girard ; II. Jacques et Isabelle Boucinet ; III. Charles et Elisabeth Huppé ; IV. Pierre et M.-Lse Thibault ; V. l'abbé Louis.

(2) Ce qui précède est tiré à peu près textuellement, *mutatis mutandis*, de l'Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu, par l'abbé J.-B.-A. Allaire, chapitre XXXII, consacré à l'abbé J.-B. Bédard, frère du curé Louis, avec quelques additions tirées de Mgr Tanguay (Répertoire du Clergé), et de l'abbé Daniel (Les Grandes Familles françaises, p. 309).

fleur de l'âge. — Il ne tarda pas à constater que le séjour au bas de la côte lui serait pernicieux, de même qu'à son prédécesseur. Mais il y avait des susceptibilités à ménager. Pour éviter tout froissement, il prit le parti de se loger à ses frais dans une maison qu'il acheta sur la côte (1). Quant au presbytère, on le convertit tout entier en salle publique. Dans une assemblée de paroisse, tenue le 26 décembre 1799 (2), on nomma un syndic, le sieur Antoine Manseau, pour y maintenir l'ordre et la paix, et l'on établit de sages règlements, auxquels on donna pour sanction un scheling d'amende pour chaque infraction.— C'était ratifier implicitement le transfert du presbytère en haut de la côte. Le curé eut le bon esprit de faire signer le procès-verbal de l'assemblée par un grand nombre de paroissiens (150), parmi lesquels figurent les plus chauds opposants au curé Brassard, tels que le capitaine Augustin Houde, Jean-Louis Beaubien, etc. Personne ne protesta. Loin de là, on s'accoutuma peu à peu à l'idée de l'établissement religieux sur la côte. Chose incroyable, le fameux Robin, lui-même, entra dans les vues de l'autorité. Les moyens de douceur et de persuasion avaient transformé le peuple, et dès lors le courant de l'opinion commença à suivre une direction normale.

La même assemblée passa des règlements sévères pour le bon ordre pendant les offices et l'observation des dimanches et fêtes. Tels sont les suivants :

"Tout marguillier qui sortira de charge est par le présent "acte établi portier dans l'église, et autorisé... à y faire tenir "les assistants d'une manière religieuse et décente...

"Quiconque sortira de l'église, sans nécessité, pendant "l'office divin, ou s'y conduira indécemment, payera une piastre d'amende pour l'église.

"Quiconque travaillera, ou mènera quelque voiture chargée, le dimanche, ou jour de fête d'obligation, sans une pres-

(1) Archives diocésaines : Lettre de M. Bédard, 22 septembre 1800.
(2) Archives paroissiales.

"sante nécessité et sans en avoir obtenu permission, payera "deux piastres d'amende pour l'église.

"Quiconque insultera quelqu'un ou se querellera, ou se "battra, ou changera de chevaux, dans quelque temps que ça "soit, devant l'église, dans le presbytère ou dans quelqu'autre "endroit sur le terrain de l'église ou fabrique, payera deux "piastres d'amende pour l'église."

*

* *

Depuis de longues années, le besoin d'une église plus spacieuse se faisait sentir. Les dimanches et fêtes, la tout petite église était littéralement bondée. On voit, par les comptes de 1794, que les bancs étaient loués à trente-huit locataires, seulement, pour une population qui, en 1800, s'élevait à mille communiants, soit: environ deux cent cinquante familles. Bâtir était donc une nécessité urgente. Seules les divisions intestines avaient pu prolonger cet état de gêne si peu conciliable avec la beauté et la majesté du culte. M. Bédard le comprit et se mit à l'oeuvre avec zèle et générosité.

La tâche était ardue. L'assemblée du 21 décembre 1799 avait doucement familiarisé les esprits avec l'idée de l'établissement paroissial érigé sur la côte. Ce point si important était à peu près gagné. Mais depuis cinquante ans, le haut de la paroisse s'était établi: toutes les terres étaient habitées, à l'exception du rang Saint-Joseph et d'une partie de la Grand' Plaine. De là, deux partis. Le bas de la paroisse demandait à bâtir en face de la vieille église; le haut, en majorité, voulait transférer l'église à la route des concessions, sur la terre de Jean-François Lemire (1).

(1) Lettre de Mr. Bédard, 22 septembre 1800.

Le curé Bédard, en homme prudent et désintéressé, évita de s'allier à aucun parti. "Pour moi, dit-il dans une de ses lettres (1), j'ai toujours été et je suis encore indifférent sur les places. Je désire qu'on bâtisse une nouvelle église, parce que l'ancienne est trop petite pour contenir un peuple qui se multiplie beaucoup et qui est déjà fort nombreux; mais je ne désire aucune place en particulier, je souhaite seulement qu'elle se bâtisse dans l'endroit le plus convenable au bien général de la paroisse. Quand j'ai acheté la maison que j'occupe, ça été par motif de santé, et avec la résolution de la quitter, si dans la suite l'église était changée de place.

"Plusieurs s'imaginent (sans aucun fondement) que je fais mes efforts pour empêcher que l'église ne s'éloigne de ma maison; mais si l'église change de place, ils apprendront que je suis assez généreux pour sacrifier au bien public, non seulement l'argent que je pourrai perdre en revendant ma maison, mais encore celui que je fournirai pour la bâtisse. Car dans quelque endroit que soit placée l'église, je fournirai pour la bâtir autant d'argent, de fatigues et de soins qu'il me sera possible."

Ce parfait désintéressement ne pouvait qu'amener d'heureux résultats. Les procédures toutefois furent longues, et ce ne fut qu'au bout de deux ans qu'on en arriva à une solution définitive.

Le 25 mai 1800, une supplique à l'autorité diocésaine lui demande la permission de bâtir une église neuve et d'en désigner la place. Le 22 juin suivant, le Grand-Vicaire Cherrier, délégué de l'évêque, se rend à la Baie, visite les lieux, entend les deux partis, et finalement croit trancher le noeud gordien, en fixant la place de l'église sur la côte, à douze arpents plus haut, à peu près vers le centre du grand rang, entre les deux

---

(1) Lettre à l'évêque de Québec, 22 septembre 1800. — *Archives diocésaines,* No. 66.

places offertes, sur les terres de Joseph Houde et de Joseph Senneville (1). C'était un moyen de concilier les opinions, sinon les intérêts.

Le délégué, pourtant, n'osa planter la croix et en laissa le soin à M. le curé Bédard. Bien plus, par mesure de prudence, il obtint gratuitement du seigneur Despins, le terrain vis-à-vis l'ancienne église, pour le cas où il deviendrait plus populaire. En diplomate, le Grand-Vicaire avait lancé sa décision comme simple ballon d'essai.

Les paroissiens étaient peu satisfaits. Ils se soumirent pourtant, et cette place du milieu aurait été choisie en définitive, sans un incident qui fit tourner la face des choses. Joseph Houde, l'un des vendeurs du terrain, était donataire de Jean Proulx, son aïeul, et ce dernier refusa absolument son consentement à la vente. Monsieur le curé lui-même, alla en présence de témoins, solliciter ce consentement, mais sans résultat. La vente se trouvait donc invalide: et M. Bédard ne put y planter la croix. Tout était à recommencer.

Alors les paroissiens exprimèrent le "désir d'exposer par requête leurs différentes raisons sur les places", promettant de se soumettre à la décision qui serait donnée. L'évêque y consentit de bonne grâce dans sa lettre du 10 octobre, où il dit: "Je consentiray à quelque place que ce soit, pourvu que ce soit sur la côte et que les habitants soient d'accord."

En conséquence une requête dressée par le notaire Robin, qui apparait de nouveau sur la scène, et datée du 9 novembre 1800, fut signée par la grande majorité des paroissiens. Elle demandait l'église à la route des concessions, et était accompagnée d'une offre de terrain par Jean-François Lemire (13 décembre). On sera bien aise de connaître les motifs apportés alors à l'appui de cette supplique, qui a déterminé le site de l'église et amené l'état présent de l'établissement paroissial. Les voici résumés succintement:

(1) On conclut le marché le jour même, à raison de $100.00 pour 2 arpents sur 2, à prendre moitié sur chacune de ces deux terres. Le seigneur J. B. Lozeau, offrit de payer l'emplacement de ses deniers

1°. Le bas de la paroisse a déjà eu trois églises (1). Il est juste que le haut ait son tour. Le parti opposé ne devrait pas en être jaloux, la place offerte se trouvant à peu de distance du milieu de la paroisse.

2°. Ceux du parti opposé sont inconséquents. "Ils ne peuvent disconvenir que la majeure partie d'entre eux ont toujours été en opposition à bâtir sur la côte, vis-à-vis l'église. Cette place s'est-elle bonnifiée depuis ce temps? Ont-ils oublié que dans le temps plusieurs d'entre eux avaient été même démolir le premier édifice que l'on avait commencé"?

3°. La place de la route sera un grand avantage pour "les concessions, plus considérables en monde que le front de la seigneurie", et aussi pour les seigneuries de Courval et de Pierreville, situées du côté d'en haut, et qui pourront recevoir des secours de notre église. Du côté d'en bas, les habitants les plus éloignés auraient tout au plus deux lieues; les autres auraient jusqu'à trois à quatre lieues.

4°. Point de côte à monter ou descendre pour les habitants des concessions. Moins de frais de transport pour les matériaux qui en seront tirés, en grande partie.

5°. Beauté du site. L'église sera vue de tous côtés, jusqu'à la première pierre.

Cette requête fut présentée à Mgr. Denaut, lors de son passage aux Trois-Rivières, en janvier 1801 (2). Monsieur Bédard, de son côté, lui écrivit (26 janvier) pour l'inviter à venir à la Baie, en remontant de Québec, règler lui-même la question, qui paraissait s'éclaircir. Monseigneur répondit par la lettre suivante (3):

---

(1) Cette allégation est très importante, parce qu'elle confirme la tradition concernant le nombre de nos anciens établissements religieux.

(2) Archives de l'Evêché, No. 69. Mgr Denaut, qui résidait à Longueuil, partait en voyage à Québec, arrêtant aux Trois-Rivières en descendant et en remontant.

(3) Archives paroissiales. 4 février 1801.

Trois-Rivières, 4 février 1801.

M. L. Bédard, Ptre.

Monsieur,

Réflexion faite, j'abandonne le projet d'aller à la Baie, je ne vois pas quel bien j'y pourrais faire. Puisque l'on ne peut bâtir sur l'une ou l'autre place désignée par Mr. Cherrier, Vic. général, et que la grande majorité des habitants de cette paroisse demandent que l'église soit remontée à 20 et quelques arpents plus haut, j'y consens volontiers. Mais alors les opérations déjà faites seront inutiles, une descente nouvelle sur les lieux deviendra nécessaire, un nouvel examen des faits allégués dans la seconde requête, un nouveau procès-verbal: toutes ces formalités ne peuvent avoir lieu qu'au printemps, et elles deviennent absolument nécessaires avec des gens difficultueux, et qui ne s'accordent point entr'eux.

Je suis bien sincèrement

Monsieur,

Votre tr: h: serviteur.

† F. Evêque de Québec.

Monsieur le curé communiqua cette lettre à la paroisse, qui l'accueillit avec joie: plusieurs partisans opposés se rangèrent même du côté de la majorité: et dès ce moment la concorde et la paix parurent régner parmi les habitants (1), qui attendirent avec grande hâte le retour de la belle saison et la descente du nouveau délégué.

Tout allait bien, et le curé Bédard commençait à regarder l'avenir avec confiance. Hélas! une nouvelle et bien rude épreuve l'attendait encore. Jean Proulx et sa femme, qui jusqu'alors, refusaient obstinément la vente de leur terrain,

(1) Archives diocésaines, No. 21. Requête sans date de l'été 1801.

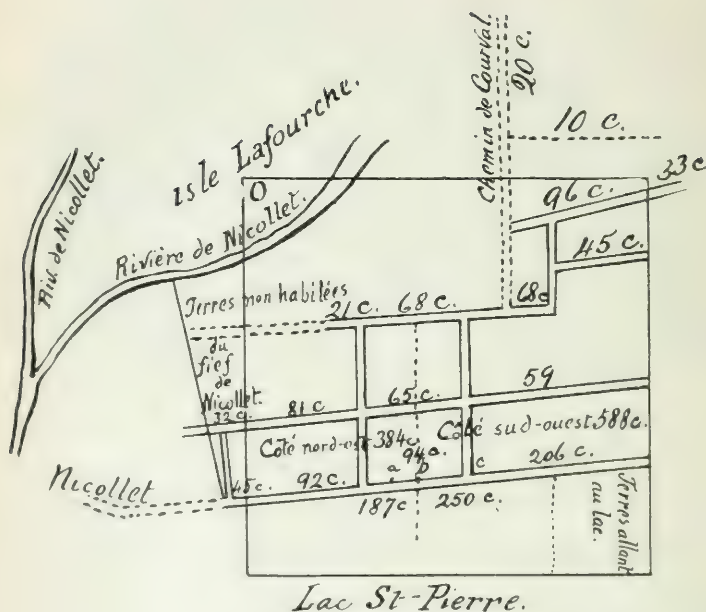


Diagramme de la Baie.
8 mai 1801.

N B — Les lettres *a, b, c,* vers le millieu de première concession, indiquent les places d'église. La lettre *c* après un nombre veut dire "communiants."

changent tout à coup d'idée et en donnent avis au curé. Cette démarche tardive et intempestive ramenait sur le tapis la question des trois places offertes. M. Bédard garda un silence prudent. Mais pour aplanir les difficultés et préparer les voies au délégué, il fit une étude approfondie sur les places d'église, pesant mûrement toutes les raisons pour ou contre chacune de ces places. Un plan de la paroisse accompagnait cette étude, dont la rédaction fait honneur à M. Bédard. Il appuyait fortement la majorité, et fournissait à l'autorité des raisons concluantes et décisives en faveur de la place de la route, dont il admirait "la majesté et la beauté."

Il ajoutait :

"Si vous trouvez mon opinion sur la place bonne, je la communiquerai aux habitans, dans une assemblée générale, et j'espère qu'il s'en trouvera peu qui ne se rendront pas à ces raisons qui toutes ensemble, forment, ce me semble, une preuve complète en faveur de la majorité et de la route des concessions.

"Si vous jugez à propos de laisser l'église au milieu, à la place déjà marquée, j'ensevelirai mes résolutions dans l'oubli, et ferai mon possible pour que les habitans bâtissent dans cette place, sinon par goût et par choix, du moins par obéissance et par motif d'union."

Cette étude fut communiquée à l'évêque le 8 mai 1801. Monseigneur était à la veille de son départ pour la visite pastorale en Haut-Canada, qui devait s'étendre jusqu'au Détroit. N'ayant pas le temps de régler lui-même l'affaire, il la confia à son jeune secrétaire, Mons. J. J. Lartigue (1), qui se chargea de la mener à bonne fin. Ce fut un malheur. Monsieur Lartigue était un prêtre de talent, mais sans expérience et peu au fait de la situation et de l'état des esprits. Monsieur le curé s'attendait à la reprise des procédures, pour la place

---

(1) Ordonné le 21 septembre 1800; il devient le 8 septembre 1836, premier évêque de Montréal.

de la route; c'était son opinion, le désir de la majorité, et la promesse formelle de Mgr. Denaut, dans sa lettre du 4 février.

Par malheur il n'en fut rien. M. Lartigue confirma tout simplement les procédures du Grand-Vicaire Cherrier, et ordonna (1) de bâtir à la place du milieu. Comment a-t-il pu mettre de côté l'opinion si bien motivée du curé Bédard? Pourquoi a-t-il rejeté la demande de la majorité, approuvée par son évêque? Evidemment le jeune prêtre avait fait erreur.

Ce fut une déception pour le curé. Comment, dans l'état présent des esprits, arriver devant la paroisse avec une telle décision? Mais M. Bédard était d'une soumission aveugle envers l'autorité. Il fit généreusement le sacrifice de son opinion, et essaya de procéder suivant les ordres reçus.

Le 14 juin suivant, il convoque une assemblée de paroisse. Il s'agit de faire part aux habitants de la décision donnée, puis de signer une requête aux commissaires civils demandant autorisation pour élire des syndics. L'assemblée très nombreuse se tient à la porte de l'église, avec le notaire Dumoulin comme secrétaire (2) — La lettre de M. Lartigue cause une surprise générale. "Mais ce n'est pas ce qu'a promis Mgr. Denaut, font remarquer les paroissiens, lisez donc sa lettre du 4 février (3), et tout sera décidé".—Le curé était lié par la promesse d'obéissance, il se vit contraint de refuser, mais bien à contre-coeur. L'assemblée était exaspérée. Aussi, quand il pria les paroissiens de passer au presbytère pour signer la requête, tous se retirèrent, à l'exception de cinquante à soixante. Le procès-verbal signale cette abstention de la grande majorité (4).

L'assemblée fut donc un fiasco, dont le curé, au fond de son coeur, ne fut peut-être pas trop contrarié. On comprend

(1) Lettre du 12 mai 1801 Voir Archives diocesaines No 21.

(2) Archives paroissiales, 14 juin 1801

(3) Requête de 1801 Archives diocésaines, No. 21

(4) Archives paroissiales, 14 juin 1801

que les commissaires civils, après une telle assemblée, ne permirent pas de procéder à l'élection demandée. — Tout en resta là jusqu'au retour de l'évêque.

On voit alors maître Robin revenir à la charge. Sous sa direction, la majorité fit une nouvelle et pressante supplique à l'évêque, en faveur de la place de la route. — Rien de plus original que cette supplique, d'ailleurs bien légitime! Dans ce document, rédigé dans le style mielleux qui lui était propre, le vieux fourbe laisse échapper un bout d'oreille par ses insinuations malveillantes envers M. Bédard, qu'il accuse de favoriser *par intérêt* la place du milieu. — Nous savons combien ces insinuations étaient mal fondées. — Puis, après avoir vilipendé M. Bédard, il termine la supplique par cette formule, qui sent l'hypocrisie à plein nez.

"Les suppliants ne saisseront de continuer leurs voeux "à l'Eternel pour votre santé et prospérité. — Vive Jésus!"

Dans un autre paragraphe, il exprimait la même idée, en disant:

"Ils ne saisseront de faire les mêmes voeux pour la con- "tinuation de cette même santé pour une infinitée d'annee" (sic). — C'était vraiment trop généreux.

Le ton de la supplique dut paraître étrange à l'évêque de Québec, auquel on la présenta à son retour des pays d'en haut. Mais la cause était bonne. — Sans y répondre tout de suite, il mit l'affaire en délibéré et prit le temps d'étudier mûrement la question.

Ce délai donna au parti de l'opposition, qui jusqu'alors avait gardé le silence, l'idée et le temps de s'affirmer à son tour, et de montrer sa force ou plutôt sa faiblesse relative.

En effet, le 24 septembre 1801, la minorité fit une requête pour la place du milieu, tout en protestant de son esprit de soumission à la décision de l'autorité. Elle ne portait que cinquante signatures contre deux cents.

C'était se condamner par le fait même.

Aussi l'évêque, après mûre délibération, se prononça de nouveau pour la majorité et la place de la route, comme il l'avait fait le 4 février précédent; et, le 31 janvier 1802, il annula les procédures de M. Cherrier (1).

Le site de l'église, pour lequel on avait tant lutté de part et d'autre, pendant un demi-siècle, était enfin déterminé.

Et l'opiniâtre Robin, "le sorcier", comme aurait dit le curé Brassard, avait encore gagné son point.

Seulement, cette fois, tout en croyant et voulant combattre le curé, il en avait inconsciemment servi la cause.

---

(1) Archives diocésaines No. 65. — Les archives ne contiennent aucune procédure pour la fixation de l'église à la route. — Peut-être s'est-on contenté d'annuler les premières, et d'autoriser Mr. Bédard à y planter la croix.



APPENDICE AU CHAPITRE VIII.

Un bordereau de 1797.—Dans les règlements adoptés le 26 décembre 1799 pour le maintien du bon ordre pendant les offices et l'observation des dimanches et des fêtes, on établit comme sanction à ces règlements, suivant le cas, une *piastre* ou deux *piastres* d'amende! Notre monnaie actuelle était donc en usage en 1799? Oui! mais avec une série de monnaies hétérogènes, qui toutes étaient légales, comme on le constate par le bordereau suivant de l'argent au coffre, annexé à la reddition de comptes de 1796. Ce document intéressant donne d'une manière précise les monnaies qui avaient cours, avec leur valeur respective. Nous le reproduisons intégralement (1) :

Bordereau

25 mai 1797.

3	portugaises livrées le 7 jan. à Alard .	144#	0s
17	Guinées livrées	476	0
2	Louis d'or, livrées	54	0
236	piastres d'espagne	1416	0
29	piastres françaises X	191	8
1	cent sols X	5	0
10	écus français X	33	0
6	écus d'espagne X	18	0
50	trente sols X	75	0
7	quarante sols X	14	0
2	vingt-cinq sols X	2	10
33	schelings d'espagne X	39	12
27	vingt-six sols B	35	2
2	vingt sols B	2	0

(1) Ce document sans doute ne contient pas *toutes* les monnaies en circulation à cette époque. Ainsi parmi les monnaies d'or, il n'est pas question du doublon, non plus que de la pistole.

15	treize sols B	9#	15s
8	douze sols B	4	16
4	sept sols X	1	8
13	quinze sols X	9	15
90	copres français (1)		
	Total	2530#	6 sols

On voit par ce bordereau que les monnaies alors en circulation étaient la piastre d'Espagne (dollar) et ses sous-multiples (écu, scheling), puis les monnaies françaises et les monnaies anglaises. C'était un système assez compliqué dont le progrès moderne nous a débarrassés, pour ne conserver que la piastre d'Espagne. Voici la valeur de ces diverses monnaies basée sur ce document :

		VALEUR en livres et sols		VALEUR en piastres et cts.	
	I. MONNAIES D'OR			$	cts.
1°	Portugaise	48#	0s	8	00
2°	Guinée (monnaie anglaise)	28	0	4	$66\frac{2}{3}$
3°	Louis d'or (monnaie française)	27	0	4	50
	II. MONNAIES D'ARGENT				
1°	Piastre d'Espagne —(un dollar)........	6	0	1	00
	Ecu " (½ dollar)........	3	0	0	50
	Scheling " (1/5 dollar)........		24	0	20
2°	Piastre française......................	6	12	1	10
	Ecu français.........................	3	6	0	55
3°	Livre (marquée #)....................		20	0	$16\frac{2}{3}$
	Pièces de 7, 12, 13, 15, 25, 26, 30. 40, 100 sols ou sous........................				
	III. MONNAIES DE CUIVRE				
	Sol ou sou (marqué s)................		1		$\frac{5}{6}$ cts
	Copre français ?......................		$1\frac{1}{12}$		$\frac{11}{12}$c

(1) L'évaluation des copres est omise. Nous croyons que le copre valait 1 1/12 sol.

REMARQUES DE M. B. SULTE SUR LE TABLEAU PRECEDENT : — La piastre espagnole valait 120 sous du Canada, soit 6 francs ou deux écus.

La piastre française valait 132 sous du Canada ou 2 écus français de 66 sous, ou 6 francs de 22 sous, car ce franc de 22 sous existait, mais on disait "22 sous" dans les rares occasions où l'on s'en servait.

Le franc tournois 20 sous.

Le franc parisis 25 sous.

De 1660 (et probablement avant cette date) jusqu'à 1850, on voit tout cela dans les comptes de l'église, du gouvernement, des notaires, des marchands.

Le terme "thaler" que les Anglais ont transformé en "dollar" n'est employé chez nous que depuis 1875 à peu près.

La guinée était d'un rare emploi. Le grand commerce s'en servait dans ses rapports avec le Royaume-Uni.

Je n'ai guère vu de mention du louis d'or.

La portugaise n'était pas dans la circulation. C'était l'affaire du commerce maritime.

Les monnaies marquées étaient dépréciées.



CHAPITRE IX.

TROISIEME EGLISE. — 1806-1840.

SOMMAIRE: — 1. Contruction de l'église. — 2. La procession fatale. — 3. Michel Olivier Gosselin, cinquième curé. — 4. Une épidémie. — 5. Victime du devoir.

1. La grande question était réglée. L'union régnait maintenant parmi les paroissiens et une ère de paix s'ouvrait pour la paroisse. Mais cette paix tant désirée, l'humble et saint curé y était parvenu par une voie semée d'épines, celle du sacrifice et de l'abnégation. Comme Notre-Seigneur, il avait souffert les contradictions, les calomnies, et cela, sans jamais se plaindre, sans même chercher à se justifier. "Jesus autem tacebat". Mais, si, à travers les difficultés, il avait conservé sa force d'âme, ses forces physiques en avaient été gravement compromises. Il succomba à la peine.

En mars 1802, une maladie sérieuse l'arracha à son grand regret au ministère pastoral et le confina dans son presbytère. Peu s'en fallut que la paroisse ne restât temporairement sans pasteur. C'était à la veille du carême et des communions pascales. Curés et vicaires étaient retenus à leurs postes respectifs. "Il m'est absolument impossible, écrivait Mgr. Denaut au "curé de Nicolet (1), d'envoyer du secours à M. Bédard, si "M. Noiseux n'envoie pas son vicaire... S'il ne le pouvait "pas, les habitants de la Baie-Saint-Antoine seront obligés de "différer leurs pâques jusqu'à ce que des voisins charitables "puissent leur rendre ce service dans un autre temps, et iront "à la messe où ils pourront."

Le Grand-Vicaire Noiseux, curé des Trois-Rivières, fut généreux;—et son vicaire, Monsieur Charles Hotte (2), vint à la Baie, où il exerça les fonctions d'assistant, de la Quinqua-

(1) Lettre du 20 mars 1802.

(2) On le constate par les registres des baptêmes, mariages et sépultures.

gésime à la Quasimodo. A cette époque, le malade était en convalescence. Il reprit peu à peu l'exercice de ses fonctions, et vers le milieu de l'été, il fut en état de s'occuper des procédures préparatoires à la construction de l'église.

Elire des syndics, prélever une répartition, préparer plans et devis, choisir le conducteur des travaux, et mettre l'entreprise en marche, c'est une tâche longue, souvent très délicate, qui exige du curé beaucoup de prudence et d'énergie. Tout alla lentement, mais sûrement.

Les syndics furent élus le 1er août 1802, et confirmés le 21 octobre suivant. Ce furent les sieurs Louis Lefebvre-Beaulac, Michel Côté, Antoine Clair-Houde, François Manseau, J.-B. Gabriel Proux, Joseph Cloutier, Gabriel Courchesne, François Lemire, Joseph Lemire, Antoine Fréchette et Jean Lemaire. La répartition fut homologuée le 24 novembre.



Eglise de Boucherville, modèle de l'église bâtie à la Baie de 1803 à 1806

Quant aux plans et devis, on adopta ceux de l'église de Boucherville. C'était une église en pierre de 126 pieds par 50, avec chapelles saillantes de 28 pieds par 14. Le portail devait avoir trois portes, deux fenêtres, un oeil-de-bouc, et se terminer par un clocher en flèche (1).

L'entreprise se fit à la journée, sous la conduite de divers contremaîtres.

L'entreprise principale, celle de la maçonnerie, fut confiée au sieur Louis Bouillereau dit Comtois, maître-maçon, de Sainte-Geneviève de Berthier (2), qui devait conduire simultanément les travaux de la nouvelle église de Saint-Grégoire. Voici les conditions du marché:

La maçonnerie devra se monter en trois années consécutives, le temps alloué aux travaux devant se partager alternativement entre la Baie et Saint-Grégoire, savoir: à la Baie, jusqu'à la fin de juin, puis à Saint-Grégoire, ensuite à la Baie.

Le Sr. Bouillereau conduira l'ouvrage moyennant le prix de 9 livres de 20 sols par jour.

"Il est spécialement convenu que le dit Bouillereau aura "le quart de ce qui sera donné lors de la bénédiction de la pre-"mière pierre;

"Que les dits syndics mettront le dit Bouillereau en pen-"sion dans une bonne et honnête maison, où il sera nourri et "couché décemment et *honnêtement*, et lui fourniront une pinte "de bon rhum des Isles par chaque semaine, le tout à leurs "frais et dépens."

Evidemment le qualificatif "honnête' n'avait pas tout à fait le sens moderne. On voit aussi que les stimulants jouaient

---

(1) Les archives sont absolument muettes au sujet du presbytère. — La lettre de Mr. Bédard, du 22 septembre 1800, explique indirectement cette absence de documents, en laissant entendre qu'il le construisit de ses propres deniers.

(2) Marché du 10 mars 1803.

dans les affaires un rôle qui n'était pas à négliger. Nous avons constaté le même fait en 1750, lors de la construction de l'église (1).

On prit la pierre des champs dans la paroisse, et la pierre de taille dans l'île Jésus, où elle fut ébauchée pour être taillée à la Baie par le maître-maçon Jean Rousseau (2).

Le sieur Jean-Baptiste Raymond eut le contrat de la charpente (3) et le notoire capitaine Augustin Houde, celui des bancs et de la menuiserie (4).

*
* *

Le curé Bédard ne voulut pas commencer les travaux sans attirer la bénédiction du Ciel sur l'entreprise. Jeudi, le 12 mai, jour fixé par le contrat (5) pour l'ouverture du chantier, eut lieu la bénédiction solennelle du terrain et de la première pierre. C'était comme l'inauguration d'une ère nouvelle. Cette cérémonie en pleine campagne, sans autre abri que la voûte des cieux, emprunta aux circonstances de temps et de lieu un caractère de grandeur, qui dut faire impression sur nos pères accourus en grand nombre sur l'invitation de leur pasteur. Le Grand-Vicaire François Noiseux, curé des Trois-Rivières, présidait à cette imposante cérémonie.

---

(1) Honnete — qui mérite l'estime. Qui est juste, conforme à l'honneur. Différence : homme honnete : *vir probus*; honnête homme : *vir urbanus*. Le premier a du mérite de la probité. L'autre est civil et poli. Un honnete homme connait la bienséance. (Dictionnaire de Trévoux, 1762.)

Dans le cahier des délibérations de la Fabrique des Trois-Rivières, je vois que l'on a payé deux hommes pour aller couper du bois de chene pour construire la chaire, plus une bouteille de rhum. *B. Sulte.*

(2) Marché du 1er janvier 1804.

(3) Marche du 2 septembre 1804.

(4) Voir *Redditions de comptes*, années 1805-6.

(5) Marche du 10 mars 1803.

On inséra dans la première pierre une plaque de plomb, sur laquelle on avait gravé les simples paroles suivantes :

Benedixit Noi-
seux, V. gener.
Extruxit Comtois.

L. Bédard pter.
Anno 1803
12 maii (1).

Le Ciel en effet bénit visiblement l'entreprise qui avança et se paracheva sans encombre. Il y eut pourtant une épreuve. L'année 1804 fut une année de disette, assez sévère pour compromettre la collecte de la répartition (2). Mais la Fabrique avait des fonds en réserve. Elle prêta 6,000 livres aux syndics, ce qui leur permit de continuer sans interruption les paiements, et par suite les travaux, jusqu'à parachèvement complet.

*
* *

La construction de l'église amena sur le tapis une question dont le règlement était devenu nécessaire : la desserte des habitants de Pierreville. Où ces gens-là devaient-ils payer répartition ? A la Baie ou bien à Saint-François-du-Lac ? Jusqu'alors ils avaient reçu les secours religieux, en grande partie du moins, à la Baie-du-Febvre ; et l'église, en remontant d'une demi-lieue rendait leur desserte encore plus facile de ce côté. Mais il fallait partager la population à peu près également entre les deux paroisses. Or celle de la Baie croissait dans

(1) La première pierre et la plaque de plomb ont été retrouvées en 1899, dans les fondations du rond-point. Elle fut littéralement la *première* pierre de l'édifice.

(2) Lettre de Mr. Bédard, 8 mai 1805.

des proportions remarquables. C'est sans doute ce qui engagea l'évêque à les annexer à Saint-François-du-Lac, ce qu'il fit par un décrêt du 15 octobre 1804.

Un bon nombre de ces habitants en furent vivement contrariés. L'église de Saint-François était dans l'île, et distante de quatre lieues et demie de quelques-uns d'entre eux, tandis que, pour venir à la Baie, les plus éloignés avaient tout au plus deux lieues et demie. Grande différence aussi dans les chemins, beaucoup mieux entretenus du côté d'en bas!

Il en résulta une supplique respectueuse présentée à l'évêque dans sa visite épiscopale à la Baie, le 20 juin 1805. Comme elle était bien motivée, l'ordinaire obtempéra à leur désir. Sans les détacher de Saint-François, il leur permit de rester sous la juridiction du curé de la Baie, et de requérir ses services comme par le passé (1). Cinq familles ont conservé ce droit jusqu'à nos jours, même après la formation de Saint-Thomas-de-Pierreville.

*

*   *

Au printemps 1806, l'extérieur de l'église était terminé et le nouvel édifice était logeable. On mit les bancs à l'enchère, lundi et mardi, les 26 et 27 mai, aux conditions suivantes (2) :

Tous les bancs, au nombre de 138, seront payables d'avance. Les teneurs de bancs, dans la vieille église, les garderont au même prix (3). Quant aux bancs nouveaux, on les adjugera, comme de nos jours, au plus haut et dernier enchérisseur. Voir le diagramme, page 131.

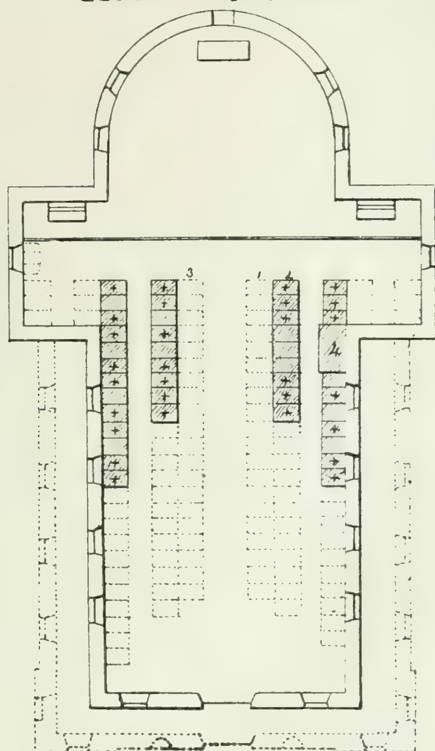
Il est étonnant que ce règlement si sage soit tombé en désuétude. On constate que, malgré ce règlement, dans le cours du dernier siècle, les bancs ont presque toujours été payables à la fin de l'année.

*

*   *

(1) Décret du 20 juin 1805.
(2) Livre des bancs, 1806.
(3) Vingt-huit paroissiens profitèrent de ce privilège.

Plan-parterre de l'Eglise de la Baie du Febure bâtie de 1803 à 1806.



Echelle : 36 pieds au pouce.

1. Banc de Catherine Martel, gratis sa vie durante.
2. Banc seigneurial, gratis.
3. Banc du capitaine Augustin Houde
4. Banc-d'Œuvre.

Les parties ombrées montrent les bancs de la vieille église. — Ceux qui sont marqués d'une croix ont seuls été continués. — Les lignes ponctuees montrent les bancs neufs et l'agrandissement de l'église de 1839 à 1841 inclusivement.

2. Il ne restait plus qu'à prendre possession du nouveau temple. Monsieur Bédard voulut terminer l'entreprise, comme il l'avait commencée, par une grande cérémonie religieuse. Les circonstances s'y prêtaient! Le transport solennel du Saint-Sacrement et des Saintes-Espèces, de la vieille église à la nouvelle, constituerait un spectacle si impressionnant, et le peuple en garderait un si long et si précieux souvenir!

D'apres la tradition, Monsieur Durocher, auquel le bon curé fit part de son projet, l'en dissuada. "Toute imposante qu'elle puisse être, lui dit-il, cette longue procession dépasserait vos forces, et serait pour le moins imprudente" (1).

Mais son zèle pour la beauté et la pompe du culte l'emporta sur la sagesse humaine. Et le vendredi, 6 juin, au matin (2), le lendemain de la Fête-Dieu, après les saints mystères, une grande procession se déroulait de la vieille église vers la nouvelle. Le temps était superbe, et la chaleur printanière était déjà suffocante. Bientôt on vit le curé Bédard sortir du vieil édifice, les saintes espèces en mains, et marchant sous le dais à soupentes écarlates; — et la procession se mit en marche, bannière en tête, au milieu des chants pieux, des hymnes sacrées et des salves de la milice paroissiale. Le spectacle était grandiose. La joie épanouissait toutes les figures: on était si heureux d'abandonner enfin cette petite chapelle où l'on était trop à l'étroit, et il semblait que, en disant adieu à cet établissement religieux, source de tant de difficultés, on voyait s'évanouir tout un passé néfaste, et arriver, avec l'entrée dans le nouveau temple, l'heure de la régénération. L'enthousiasme gagnait tous les esprits, lorsque tout à coup... on vit le curé

---

(1) Cette tradition nous a été communiquée par le Rév. Monsieur O.-J. Hamel, ex-desservant de la Baie, qui la tenait des anciens.

(2) Mr. Bois dit dans ses notes sur la Baie, que M. Bédard mourut d'*apoplexie* "le 6 juin en revenant de l'ancienne église." Le service ayant eu lieu le lendemain, 7, il faut que la procession ait eu lieu le matin. — Nous croyons, avec la tradition locale, qu'il est mort d'insolation. Les symptômes de l'apoplexie et du coup de soleil sont à peu près les mêmes, ce qui a pu donner le change.

faiblir... et presqu'au même instant, s'affaisser inconscient sur le sol... La procession s'arrête ; on s'empresse autour de lui ; et, après lui avoir enlevé le Saint-Sacrement avec tout le respect possible, on lui prodigua les soins que requérait son état. — Hélas ! tout fut inutile. — Quelques minutes après, le saint prêtre expirait dans les bras de ses paroissiens, sans avoir repris connaissance, et sans même avoir été administré. Il avait été frappé d'insolation.

En quelques instants l'allégresse générale s'était changée en consternation. — Monsieur Bédard avait trente-six ans : précisément l'âge de saint Antoine de Padoue, patron de la paroisse, quand il rendit son âme à Dieu.

Le lendemain, samedi, une cérémonie funèbre inaugurait le nouveau temple. Au milieu du concours du peuple de la Baie et des paroisses voisines, avaient lieu les funérailles du bon curé, célébrées par le Grand-Vicaire Noiseux, en présence de plusieurs membres du clergé. C'était la première sépulture dans l'église neuve (1). Pourquoi s'est-on empressé ainsi de procéder à l'inhumation ? Peut-être pour rendre moins lugubre la première messe paroissiale, qui devait se chanter le 8, et coïncidait, cette année, avec la solennité et la grande procession du Saint-Sacrement.

En effet, le dimanche suivant, un voile de deuil était étendu sur la paroisse. La population, morne et triste, vint prendre possession des bancs adjugés ou continués les 26 et 27 mai. Il y avait un vide dans l'église : celui qui, le jeudi précédent, leur avait annoncé, comme une fête, l'entrée dans l'église neuve, n'était plus là. Pour lui, cette fête avait été l'entrée dans la demeure de son éternité (2).

---

(1) Monsieur Bédard fut inhumé près du marchepied de l'autel, sous le choeur, du côté de l'Evangile.

(2) *In domum aeternitatis suae.*

3. MICHEL-OLIVIER GOSSELIN, CINQUIEME CURE (1).

La Baie-Saint-Antoine était devenue une paroisse enviable. Les quatre premiers curés n'avaient pu accepter qu'en tremblant la direction spirituelle d'une population profondément divisée. Mais le curé Bédard avait transformé ce peuple, et il léguait à son successeur une paroisse unie et soumise à l'autorité. La paix et la concorde régnaient parmi les habitants. Aussi le successeur du curé Bédard accueillit sa nomination comme une grâce du Ciel et une promotion considérable. Ce fut le révérend Michel-Olivier Gosselin, prêtre de trente-trois ans, curé de Saint-Paul-de-Lavaltrie. Voici comment il exprimait sa joie à son évêque, quelques mois après la prise de possession de sa cure (2) :

"Que de remerciements ne dois-je pas à votre Grandeur "pour la confiance qu'elle a eue en moi en me donnant la des-"serte de la cure de la Baie-Saint-Antoine! Je puis dire avec "vérité qu'elle m'a racheté la vie, car depuis ce temps je jouis "d'une santé parfaite".

Le nouveau curé était un homme d'apparence robuste et d'une taille presque colossale (3). On voit néanmoins que, avant son changement de poste, sa santé avait été quelque peu chancelante (4). L'air pur de la Baie, les jouissances de la position nouvelle, lui apportèrent un regain de santé et de vie. Cet heureux état, par malheur, ne sera pas de longue durée, et, comme son prédécesseur, il sera, lui aussi, moissonné à la fleur de l'âge, victime de son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Il amenait avec lui au presbytère de la Baie, son père, sa mère (5) et une soeur, Marie-Louise Gosselin, qui était loin

---

(1) Né à Montréal, le 20 janvier 1773, fils de Michel Gosselin et de Louise Guillory ; ordonné le 14 août 1796 ; 1798, curé de St-Paul de Lavaltrie ; 1806, de la Baie du Febvre.

(2) Lettre du 3 septembre 1806. Archives diocésaines.

(3) Son squelette mesure six pieds et un pouce.

(4) L'âge de trente à trente-trois ans est une époque critique pour plusieurs mmbres du clergé.

(5) Lettre de Mgr Plessis à Mr Raimbault, 12 avril 1810.

d'être dénuée de charmes. Dès son arrivée en cette paroisse, elle conquit l'affection et la main d'un jeune marchand, qui devait être la fleur de la jeunesse antonienne. Pierre Gouin, c'était son nom, était en effet le fils du sieur Louis Gouin, représentant du comté de Buckingham (1) et seigneur du fief de Courval. Le mariage eut lieu le 7 janvier suivant (1807) et les noces, qui furent tout un événement pour la Baie, se célébrèrent successivement au presbytère et au manoir seigneurial.

Le 11 mars 1808, l'alliance des jeunes mariés était cimentée par la naissance d'un garçon, Louis-Olivier, dont le parrain fut le sieur Louis Gouin, et la marraine, Madame Gosselin, mère du curé. — Olivier est le père de plusieurs enfants qui ont fait leur marque dans le monde, tels que le rév. Pierre-Trefflé Gouin, qui mourut curé de cette paroisse, Monsieur P.-A. Gouin, marchand de fer des Trois-Rivières, le Rév. Joseph-Marie-Auguste Gouin, etc.

Le curé Bédard n'avait commandé que cent trent-huit bancs dans l'église neuve, dans l'intention, sans doute, d'en augmenter le nombre par l'addition d'un jubé, dès que le besoin s'en ferait sentir. Cette addition s'imposa dès la première année, et ce fut l'un des premiers soins de M. Gosselin. On voit dans les comptes de 1806, et les reçus de 1807 (2), diverses sommes payées pour la construction du jubé, et de plus 562 livres pour la résidence du bedeau (3). Ce fut tout ce qu'il put faire pour le nouvel établissement paroissial. Il n'eut pas la consolation de parachever l'intérieur de l'église, comme il pouvait l'espérer.

*

* *

---

(1) Le comté actuel d'Yamaska était compris dans Buckingham.

(2) Archives paroissiales.

(3) Il fit, en outre, de ses propres deniers, des améliorations notables à l'établissement curial. (Lettre de Mgr. Plessis, 12 avril 1810).

4. Pendant l'hiver de 1810, une cruelle épreuve vint frapper la paroisse et troubler la paix qui y régnait. C'était le fléau des fièvres typhoïdes qui s'abattait sur son territoire, à l'état d'épidémie (1). Les précautions hygiéniques et autres moyens préventifs étaient peu connus et surtout peu observés chez nos simples populations rurales. Aussi en peu de temps la paroisse presque entière était infectée. Dans certaines familles, tous les membres y passèrent tour à tour. C'est le cas de dire après Lafontaine :

"Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés."

En ces tristes conjonctures, le curé devait se multiplier, pour répondre aux besoins spirituels des malades et des mourants. Toutes les semaines, la mort fauchait çà et là ; et la terre du cimetière restait constamment ouverte. Souvent trois ou quatre sépultures avaient lieu le même jour. Ouvrons les registres de 1810.

Du 12 au 25 janvier	11	sépultures	enregistrées
Le 28 janvier, ce jour	3	"	"
Le 6 février, ce jour	2	"	"
Le 7 février, ce jour	3	"	"
Le 8 février	2	"	"
Le 15 février	4	"	"
Le 8 mars	4	"	"

Nous omettons plusieurs sépultures isolées.

(1) Cette épidémie fut générale dans le diocèse de Québec. Dès le mois de décembre elle avait envahi toutes les paroisses de la rive sud, de St-Denis à Nicolet. A la fin de janvier, tout le sud du district de Montréal était infecté, et beaucoup de curés demandaient le secours d'un prêtre assistant que Mgr Plessis ne pouvait leur fournir. -- Plusieurs prêtres succombèrent. — (Lettres de Mgr. Plessis à Mr Raimbault, 14 déc. 1809, 28 et 31 janvier 1810)

Tous ces enterrements se faisaient sous le plus bref délai, presque toujours le lendemain du décès, comme l'exigeait la prudence la plus élémentaire (1).

*

* *

5. C'en était trop. Le faix était écrasant pour un seul prêtre. Le curé tomba épuisé (2) vers la mi-janvier, et fut contraint d'appeler à son aide les prêtres voisins. Monsieur Charles-Ambroise Brouillet, curé de Saint-François, et Monsieur J.-B. Paquin, directeur du séminaire de Nicolet, lui offrirent généreusement leur concours. Le curé se relève pourtant en février et mars, mais pour succomber de nouveau le 19 mars et ne plus se relever. Cette fois, c'était la fièvre typhoïde qui le couchait à son tour. Il venait de porter les secours de la religion à plusieurs malades infectés, et en particulier, à l'un des membres de la famille Vigneau (3). Il rentra chez lui malade et n'en sortit plus. Malgré les soins les plus empressés, la maladie prit un caractère de plus en plus alarmant, et il expira le 7 avril suivant, à deux heures et demie du matin, ayant reçu lui-même les secours religieux qu'il avait administrés si fréquemment depuis trois mois.

---

(1) D'après la tradition, une jeune fille, du nom de Ramel, par suite d'une précipitation outrée, aurait été enterrée vivante. — Des cris plaintifs auraient été entendus dans le cimetière, le soir de l'inhumation. — Nous n'avons pu vérifier cette tradition, qui ne précise pas la date, ni même l'année du décès.

(2) Frappé de pleurésie (Lettre de Mr. Raimbault).

(3) Cette tradition nous a été communiquée par le Rév. O.-I. Hamel, qui la tenait du Rév. T.-P. Gouin, arrière-neveu du curé Gosselin. — Nous nous appuyons sur cette tradition, pour affirmer que la contagion de 1810 était la fièvre typhoïde. Une lettre de Mr. Raimbault, du 7 avril 1810, confirme cette tradition.

Les funérailles eurent lieu le lundi de la Passion, 9 avril. — Le service funèbre fut célébré par le Rév. M. de Calonne, curé de la Pointe-du-Lac, assisté de quatre ecclésiastiques du Séminaire (1), et de six écoliers, dont trois de la Baie. M. de Calonne prononça l'oraison funèbre, "faisant "sentir aux paroissiens la perte qu'ils faisaient, ajoutée à celle "de leur moisson, de leurs bestiaux, de leurs parens, enfin de "leur Pasteur, dans un temps si difficile à le remplacer" (2).

"Le cher défunt, dit M. Raimbault, a fait un testament; "il laisse tout à son beau-frère Gouin, à condition d'avoir soin "de son père et de sa mère" (3). — M. Gosselin n'avait que trente-sept ans.

Voici comment M. Raimbault apprécie le prêtre défunt: "Quel coup la Providence vient de frapper à nos côtés! Vous connaissez mieux que personne sa régularité, sa droiture, son caractère doux et toutes ses qualités qui le faisaient aimer de toutes ses connaissances. Bon ami, bon fils, bon prêtre, combien de services pouvait-il rendre encore à l'Eglise! Quelle perte pour cette pauvre paroisse (4)!"

---

(1) Ces quatre ecclésiastiques devinrent, Mgr. Rémi Gaulin, évêque de Kingston, Mgr. Jos.-Norb. Provancher, évêque de la Rivière-Rouge, Louis-Marie Cad'eux, grand vicaire de Québec, et Jos.-Onésime Leprohon, directeur du Séminaire de Nicolet.

(2) Lettre de M. Raimbault à Mgr. Plessis, 9 avril 1810.

(3) Idem.

(4) Idem. Lettre du 8 avril 1810.





Vincent-Charles Fournier

Sixième Curé—1810-1836

CHAPITRE X.

TROISIEME EGLISE. — 1806-1840. (Suite).

SOMMAIRE : — Vincent-Charles Fournier, sixième curé. — Deux martyrs de la révolution française. — La petite France. — Le comte d'Ancourt. — L'intérieur de l'église. — Collection de tableaux.

La mort de l'abbé Gosselin et celle de plusieurs autres curés (1), laissaient l'évêque de Québec à bout de ressources. Comment pourvoir à toutes ces cures vacantes? La Baie seule, surtout au fort des communions pascales, demandait la présence de deux ouvriers évangéliques ; et Mgr. Plessis n'avait pas un seul prêtre disponible. Voici comment l'illustre prélat, le coeur saignant, exprimait à son ami, M. Raimbault, curé de Nicolet, les difficultés et les angoisses de la situation (2) :

"Dieu soit loué de tout, quoiqu'il en coûte en certaines circonstances, témoin celle où nous met la mort de votre bon voisin. Ce n'est pas lui que je plains. Sa vie exemplaire, sa manière d'envisager la mort et de s'y préparer, doivent rassurer sur son sort. Ceux qui sont obligés de pourvoir à sa desserte, et ceux qui sont privés de secours faute de prêtre pour les leur donner, voilà les seuls pour qui sa mort soit véritablement fâcheuse. Mon idée est toujours que les confessions de la Baie-du-Febvre soient suspendues jusqu'après la quinzaine de Pâques. Usez de M. Paquin, puisque c'est à vous et à votre paroisse qu'appartient tout le temps qu'il peut dérober aux exercices du séminaire. Qu'il donne à la Baie-du-Febvre l'office du dimanche, sans découcher, lorsque les chemins permettront d'y aller et que vous pourrez vous passer de lui ; qu'il y aille de jour et de nuit pour le service indispensable des malades ; qu'il y fasse la sépulture des adultes, parce qu'ils ne

---

(1) Ceux de St-Paul, St-Augustin, St-François et de Bellechasse. (Lettre de Mgr. Plessis, 12 avril 1810.)

(2) Lettre du 12 avril 1810. — Archives du Sém. de Nicolet.

peuvent être transportés commodément ; voilà tout ce que cette paroisse peut attendre de lui, jusqu'après la quinzaine. Elle se passera des offices de la semaine sainte ainsi que du lundi et du mardi de Pâques, à moins qu'il ne s'y trouvât pour quelque nécessité. Je ne lui défends pas de confesser ça et là quelques personnes qui se présenteraient à lui et de les faire communier. Mais je ne suis nullement d'avis que la paroisse s'attende à faire ses pâques, si ce n'est qu'après la quinzaine. Le lendemain de la Quasimodo commenceront leurs confessions. Il faudra prendre des arrangements pour que l'un de vous deux y passe la semaine entière, l'autre se chargeant de la conférence des ecclésiastiques. J'espère que dès cette semaine-là un autre prêtre y arrivera, sinon comme curé, du moins comme missionnaire pour quelques mois. L'ouvrage en avancera d'autant. La semaine suivante, encore une corvée de trois ou quatre jours. Enfin les prêtres de la Visite qui doit y commencer le 24 mai, achèveront les pâques. M. Pasquin publiera au prône le mandement parti d'ici sous l'adresse de M. Gosselin. S'il ne le reçoit pour dimanche prochain, il l'aura au plus tard le jour de Pâques. Il peut en même temps annoncer que le lundi et le mardi de Pâques on commencera les catéchismes de la confirmation qui tiendront lieu d'office. Vous les ferez faire par un ecclésiastique assisté d'un écolier raisonnable (point Simon) (1) qui s'y rendront pour ces deux jours et y retourneront tous les jeudis suivants. Ils feront la liste des confirmables et leur délivreront des billets portant les noms de baptême et de famille de chacun et signés de l'ecclésiastique, à mesure qu'ils en trouveront d'assez instruits pour être confirmés. Cet exercice durera jusqu'à la Visite. M. Pasquin pourra charger le magister de la paroisse de dégrossir les autres dans les autres jours de la semaine, afin qu'ils puissent mieux profiter de l'instruction du jeudi. Voilà tout ce que vous pouvez faire d'ici à la Visite, qui demandera aussi

(1) Ecolier incorrigible et qui faisait le désespoir des directeurs du séminaire.

des préparatifs à Nicolet, puisqu'elle doit y avoir lieu le 5e dimanche après Pâques. Du moment qu'il surviendra un autre prêtre à la Baie, M. Pasquin cessera d'y faire l'office dominical. S'il n'en survient pas, nous prendrons d'autres moyens lorsque je serai sur les lieux. Que faire? Saint-Paul, Saint-Augustin, Saint-François et Bellechasse, tout cela vient à vaquer à la veille des pâques. Qui sait s'il ne se fera pas d'autres vides à la suite de celui de la Baie-du-Febvre?"

Enfin, après bien des combinaisons, Mgr. Plessis tourna les yeux vers le curé de la Longue-Pointe, l'abbé Vincent-Charles Fournier. C'était un sacrifice héroïque qu'il demandait à ce prêtre. Laisser une petite paroisse, à laquelle il était profondément attaché, — facile à desservir par un seul prêtre,— une paroisse à peu près exempte de la contagion, — pour aller seul dans une grande paroisse, ravagée par la terrible épidémie, — et là remplacer un confrère qui venait de succomber sous le faix, — ce n'était rien moins que le sacrifice de la santé, et peut-être de la vie. Tout zélé qu'était l'abbé Fournier, il redoutait ses forces; il frémissait instinctivement devant la charge qu'on voulait lui imposer; c'était un vrai Calvaire qui se dressait devant ses yeux.

"Dans l'extrémité où me laissent toutes ces cures vacan-
"tes, écrivait Mgr. Plessis à M. Raimbault (1), j'ai invité
"votre ami Fournier à venir garder celle de la Baie-du-Febvre
"jusqu'à la fin d'août, pendant lequel temps la Longue-Pointe
"serait desservie par M. Durocher, et la Rivière-des-Prairies
"par M. Périnault. C'est là ma dernière ressource et le seul
"moyen de vous secourir efficacement d'ici aux vacances, tout
"autre que nous pourrions imaginer, devant nécessairement
"vous laisser trop à faire. Or le dit Fournier se débat, comme
"bien vous l'entendez, n'étant pas rendu au point de convenir
"qu'un plus grand bien doit être préféré à un petit, et que trois
"ou quatre mois d'absence de son logis, ne lui seraient pas beau-
"coup plus pénibles qu'aux curés qui font la visite avec moi...

(1) Lettre du 26 avril 1810. — Archives du Sém. de Nicolet.

"Vous me rendrez donc et à vous-même un service essentiel, si "vous pouvez le déterminer, en vertu de l'ascendant que l'ami-"tié vous donne sur lui, à faire promptement et de bonne grâce "un petit sacrifice qui intéresse la gloire de Dieu et ne peut "nuire notablement à sa santé. Il pourra ne faire à la Baie "que ce qu'il fait à la Longue-Pointe ; et ce sera beaucoup pour "cette paroisse de trouver au besoin un prêtre sur les lieux "pour les sépultures, les baptêmes, les mariages, les malades, "sans que M. Pasquin ou vous soyez continuellement en drosse.

"Je m'attends que la plus grande partie des confessions "pascales de la Baie se feront lors de ma visite, et voilà pour-"quoi j'y voudrais mener quatre ou cinq bons ouvriers. J'écris "à M. Pasquin de ne pas trop entreprendre pendant le séjour "qu'il y fera... Si la charité vous porte à admettre les con-"fessions de ceux de la Baie qui auraient confiance en vous "et viendront à votre tribunal, vous n'en serez que plus loua-"ble ; mais encore une fois, je ne puis l'exiger de vous, con-"naissant la faiblesse de votre tempérament et la nécessité de "ne pas perdre de vue le séminaire, quoique M. Cadieux puisse "suppléer en partie à la vigilance du directeur absent. A pro-"pos, je conférerai le diaconat à ce M. Cadieux dans l'église "de la Baie-du-Febvre, le 5ème dimanche après Pâques, et les "ordres mineurs à M. Provencher, dans celle de Nicolet, le "jour de l'Ascension. Vous pourrez les avertir et préparer en "conséquence."

M. Fournier se laissa persuader par l'ami Raimbault, non sans avoir versé beaucoup de larmes (1), et, par pur dévouement, il accepta temporairement la desserte de la Baie, comptant retourner à la Longue-Pointe, dès l'automne suivant.— "Monsieur Fournier a fait les choses en bon prêtre, écrivait "l'évêque à M. Raimbault (2). Je lui tiendrai parole, à moins "que la Providence n'y mette des obstacles que je ne prévois "pas."

(1) Lettre de Mr Fournier à Mgr Plessis, 6 avril 1818. Archives diocésaines, No. 76

(2) 10 mai 1810

En effet, l'abbé Fournier était déjà installé dans son nouveau poste. Sa signature apparaît dans nos registres le 9 mai 1810. — L'épidémie sévissait avec un peu moins de vigueur; mais elle était loin d'être disparue, puisque, le 25 juin suivant, l'évêque permettait un jeûne et une procession de pénitence pour supplier le Ciel de mettre un terme à la calamité (1) qui désolait son diocèse.

Avant d'aborder cette époque de notre histoire locale, il est important de connaître cet abbé Fournier, ami intime du curé Raimbault. — Qu'avait-il été avant 1810? Quelle était l'origine de l'amitié qui liait ces deux existences?

Vincent-Charles Fournier naquit à Orléans, France, le 24 janvier 1772, du mariage de Laurent Fournier et de Marie-Anne Péguy (2). Ses études terminées, il endossa l'habit ecclésiastique et étudia la théologie chez les Sulpiciens de sa ville natale. C'est dans ce séminaire qu'il se lia de la plus étroite amitié avec le jeune lévite, Jean Raimbault, qui était à peu près de son âge. On leur confia la charge de répétiteurs dans deux classes élevées. C'était, de la part de leurs supérieurs, une marque de confiance en leurs talents et leur capacité.

Le jeune ecclésiastique s'était mis à la besogne avec toute l'ardeur de ses vingt ans, sans se douter qu'une révolution sanglante allait bientôt éclater sur la France, et décimer le clergé, depuis le plus humble séminariste jusqu'au cardinal le plus illustre. — Bientôt, hélas! cette révolution vint arracher le jeune Fournier et son ami Raimbault à leurs modestes fonctions. Ayant appris que les prêtres, les ecclésiastiques et tous les étudiants allaient être requis de prêter serment à la constitution civile du clergé, ils résolurent de s'y soustraire et de s'évader. On sait que deux jugements de l'Eglise condamnent cette constitution.

---

(1) Lettre à Mr. Raimbault.

(2) Les renseignements qui suivent sont tirés de deux ouvrages: "Les Ecclésiastiques et les Royalistes Français," par N.-E. Dionne, et "Raimbault et Leprohon".

Prêter serment était une lâcheté, une apostasie. Ils préférèrent, comme beaucoup d'autres jeunes gens, quitter provisoirement l'habit ecclésiastique, et rentrer dans le monde, en attendant des jours plus sereins. — Mais, si, en ôtant la soutane, ils échappaient aux persécuteurs de l'Eglise, ils n'en restaient pas moins sous le coup de la conscription. Tous deux durent embrasser un état pour lequel ils ne se sentaient aucune vocation. Ils réussirent à se placer dans le même régiment, Fournier, comme pourvoyeur, Raimbault en qualité de clerc du chirurgien. Les liens d'une amitié déjà si étroite devaient se resserrer encore dans la vie des camps, se continuer ensuite et ne finir qu'avec la vie de ces deux hommes si bien faits pour se comprendre.

La vie militaire était peu conforme à leurs inclinations. Pour ne pas provoquer la colère des émeutiers, il fallait se montrer blasphémateur et méchant. Oser défendre les dogmes sacrés contre les railleries des impies, c'était un crime. Un jour, M. Fournier s'étant montré trop zélé, on le dénonça. Heureusement il était à peine sorti de l'adolescence ; on le traita d'étourdi, et ses propos d'inconséquences, sans aller au-delà (1). Il était vif, léger, fort pétulant, et partant gai compagnon, toujours aimé de ses camarades, malgré la vivacité de ses saillies. — Franc et ouvert, il ne cherchait point à dissimuler ses sentiments. Sans détour aucun, il annonçait à tous, quand l'occasion s'en présentait, malgré les jours orageux et difficiles que l'Église traversait, qu'il voulait être prêtre (2).

Accoutumés à vivre de la vie de séminaire, nos deux jeunes gens ne trouvaient donc guère de charmes dans leur nouvelle atmosphère. Ils résolurent de s'évader à la première occasion favorable. Elle ne pouvait longtemps tarder. Une nuit, celle du 26 décembre 1793, ils abandonnèrent leur poste, sans se préoccuper des dangers d'une pareille conduite. Liège fut leur première étape, puis Bruxelles et Anvers. M. Four-

---

(1) Raimbault et Leprohon, p. 14.

(2) Idem, p. 19.

nier se dirigea ensuite vers Francfort, en Allemagne, et son compagnon traversa en Angleterre, où, disait-on, il était plus facile de vivre. Leur fuite avait été semée de dangers sans nombre Les patrouilles des républicains, les allées et venues des colonnes mobiles, les visites domiciliaires, les sbires aux aguets, leur costume militaire, pouvaient les trahir à chaque instant. — Enfin, après bien des privations, épuisés par de longues marches, les jeunes fugitifs étaient en sûreté. Maintenant il leur fallait vivre, et pour trouver de l'emploi, il leur avait fallu se séparer. Ce fut une grande douleur pour l'un et l'autre. Ces deux compatriotes, compagnons d'études, d'armes et d'exil, furent ainsi séparés durant deux années ; et, la première fois qu'ils se rencontrèrent, après cette longue absence, ce fut dans la basse-ville de Québec.

M. Raimbault, après avoir rempli les fonctions de précepteur de français, dans une famille de Londres, s'embarqua pour Québec, où il arriva le 6 juillet 1795. Dès son arrivée, Mgr. Denaut l'éleva au sacerdoce.

Quant à M. Fournier, après avoir résidé quelque temps en Allemagne, il courut à Londres où il espérait rencontrer plus de protection (1). En effet, dès son arrivée, il reçut l'offre d'une famille riche de devenir le précepteur des enfants. M. Fournier refusa cette proposition, quelque avantageuse qu'elle fut, afin de mettre à exécution son projet de retourner en France à la première occasion. Ce jour si désiré retardant toujours, il demanda d'être envoyé au Canada. Là, il pourrait terminer ses études théologiques, et, comme son ami, devenir prêtre et consacrer sa vie au salut des âmes.

M. Fournier arriva à Québec le 24 octobre 1796. Il n'était que minoré. Le séminaire de Montréal lui ouvrit ses portes, et l'année suivante, le 23 août, il fut élevé au sacerdoce. Le séminariste avait retrouvé à Montréal plusieurs de ses anciens professeurs et directeurs d'Orléans, entre autres, M. Chicoineau, qui avait été préfet des études de son temps. M. Four-

(1) "Les Ecclésastiques et les Royalistes Français", p. 280.

nier conserva durant toute sa carrière un profond attachement à ces vénérables Sulpiciens ; ils l'avaient protégé dès sa plus tendre jeunesse, et jamais il ne leur ménagea les marques de sa reconnaissance et de son estime.

Il eut l'avantage de trouver à Montréal une protectrice, une seconde mère, dans la personne de Marie-Charles-Joseph, baronne de Longueuil, épouse du capitaine David-Alexander Grant, et propriétaire du canton d'Upton (1). Ses trois enfants devinrent ses frères et soeur d'adoption, particulièrement cette dernière, épouse de Fortune-Charles de Montenach (2). La baronne l'aima toujours comme son fils ; et M. Fournier eut constamment pour elle les sentiments de la piété filiale. Ce fut pour le jeune lévite un bonheur inappréciable, qui lui allégea le poids de l'exil. Il retrouvait dans cette famille les illusions et les charmes du foyer domestique et de la maison paternelle.

Quand il devint curé de la Baie, la baronne se faisait un devoir et un bonheur de rendre visite à son fils d'adoption. Combien de fois on vit la noble dame, accompagnée de Mme de Montenach, arriver au presbytère dans son carrosse à deux chevaux ? C'était un événement dans la paroisse, et le sujet de grandes réjouissances dans la maison curiale. Le curé mettait tout en oeuvre pour leur marquer son respect, son affection et sa reconnaissance (3). "Voici ma mère, disait-il aux pa-"roissiens, je veux être tout à elle, à demain les affaires paroissiales !" Et il les congédiait provisoirement.

Au lendemain de son ordination, M. Fournier fut nommé vicaire à Vaudreuil, et l'année suivante à Chambly. En 1800, on le trouve curé de la Longue-Pointe, paroisse qu'il administra durant dix ans. Enfin, en 1810, il fut appelé à la Baie-du-Febvre, pour remplacer l'abbé Gosselin, qui venait de s'étein-

---

(1) Charles-William Grant, son fils aîné, 4e baron de Longueuil, et héritier du canton d'Upton, a donné son nom à la paroisse de St-Guillaume d'Upton (en anglais William)

(2) Voir : *Mémoires de M. de Gaspé*, pp. 28, 29 et 30

(3) Cette tradition nous a été communiquée par Mme Octave Proulx, qui la tenait elle-même de Monsieur Félix Gouin.

dre, victime de la contagion. Ce fut le dernier théâtre où l'ami de M. Raimbault, alors curé de Nicolet, devait déployer son activité, son zèle brûlant, et les ressources de sa belle intelligence.

*
* *

En appelant l'abbé Fournier à la cure de la Baie, Mgr. Plessis le rapprochait de son ami intime, et le plaçait au centre d'un groupe de prêtres français disséminés dans le district des Trois-Rivières. Huit paroisses, dans les environs de la future métropole, avaient à leur tête des prêtres français disséminés dans le district des Trois-Rivières. C'étaient, outre la Baie-du-Febvre, la ville des Trois-Rivières, Nicolet, Bécancourt, Gentilly, la Pointe du Lac, Saint-Michel d'Yamaska et Saint-François-du-Lac. Ajoutons à cette liste, déjà bien significative au point de vue curial, le fait que le curé de Nicolet était aussi supérieur du collège, et que le chapelain des Ursulines des Trois-Rivières s'appelait M. de Calonne, et l'on aura une idée assez juste de ce que pouvait prendre d'importance ce petit noyau de prêtres, ayant bu au même calice d'amertume, tous hommes d'un caractère éprouvé. Mgr Plessis avait donc cent fois raison de leur confier des cures importantes, comme celles que nous venons de nommer. En les groupant, il leur donnait l'occasion de se rencontrer plus souvent, de fraterniser tous ensemble et de s'unir par des liens encore plus étroits, si possible. La religion catholique pouvait-elle souffrir de ces réunions de prêtres instruits, savants même, et prêts à tous les dévouements?

La tradition nous rapporte qu'on appelait ce coin de notre province la *Petite France*. Heureuse *Petite France*, d'avoir eu à sa tête, de 1796 à 1847, c'est-à-dire pendant plus d'un demi-siècle, des prêtres comme les Raimbault (1), les Le Jamtel (2), les Ciquard (3), les Fournier, les Courtin (4), les Orfroy (5), les Joyer (6), et les Gilbert (7). Heureux curés qui avez eu

(1) Curé de Nicolet. — (2) Curé de Bécancour. — (3) St-François-du-Lac. — (4) Gentilly. — (5) Pointe-du-Lac. — (6) Sorel et Pointe-du-Lac. — (7) Yamaska.

des paroissiens aux moeurs si pures, des familles si dévouées à la religion et au culte de leurs ancêtres! (1).

Au milieu de cette phalange de saints prêtres, de cette petite France, si chère à leur coeur, vint s'abattre vers 1816, un personnage mystérieux, français comme eux, et qui paraissait comme eux victime d'une odieuse persécution. Il fit l'acquisition d'une ferme dans les dix-huit arpents de Nicolet, alors annexés à la Baie. Il y vivait dans une modeste retraite, couvert de blessures, parlant un français de haut aloi, et il paraissait au vulgaire, qui a le flair excellent quoiqu'on en dise, une étoile tombée de quelque constellation. Il était paru au Canada peu après le désastre de Waterloo, y menait dans la paix et la culture des champs la vie d'un paysan de ferme modèle, et paraissait se complaire par-dessus tout au milieu de ses naïfs voisins avec qui il échangeait les petits services qui entretiennent les rapports et les lois du bon voisinage. Ceux-ci, qui l'adoraient à cause de son esprit, de son air de distinction et du bon exemple qu'il leur donnait comme cultivateur et comme citoyen, sentaient piquer et même très vivement leur curiosité de l'étrangeté de ce voisin si disparate, au milieu de leur commune, et qui semblait s'amoindrir parmi eux, pour ne pas éveiller le soupçon ou se laisser deviner (2).

Son voisin, Louis Beaulac, riche cultivateur, fameux gars de six pieds, et qui avait servi dans les milices de 1812, a eu l'avantage de connaître et de fréquenter habituellement ce personnage, et d'admirer la science militaire de "M. le Comte". A son dire, "M. le Comte" avait toute une chambre remplie de cartes militaires et d'armes de toute espèce et de grande valeur.

A ses heures, M. le comte déployait ses cartes sous les grands ormes, près de sa maison, et là, à quatre pattes sur ses plans, il suivait et traçait des lignes, causant, discutant et inter-

(1) *Les Eccl. et Royalistes Français*, p. 117 et 118.

(2) *Le Canada reconquis par la France*, p. 125

pellant, tout haut, il s'animait comme au milieu de contradicteurs... probablement des ombres de Waterloo (1).

Sa maison était le rendez-vous de MM. les curés d'Yamaska, Saint-Grégoire, Trois-Rivières, et surtout de ceux de la Baie et de Nicolet. Il s'était également fait quelques amis dans la petite ville voisine de Trois-Rivières, où il venait de temps à autre, dans la petite commune, se retremper un peu l'esprit au milieu de la société de ces hommes d'élite qui étaient toujours ravis de le posséder. En vain fut-il sondé par celui de tous qui avait sa plus franche intimité (2), sur ce qu'il était, il avait toujours délicatement éludé la question et prié son ami de ne pas lui faire violence sur ce point. Seulement, quand il était question de Napoléon, des guerres de l'Empire, on voyait passer je ne sais quoi d'étrange sur son front, ses yeux sourire à travers les larmes ; puis, faisant une cabriole de diversion, d'un mot heureux il changeait de terrain et de sujet. Cet homme, apparemment sans relations du dehors, sans communication de l'intérieur, fut cependant le premier informé de la nomination de lord Dalhousie au poste de gouverneur général du Bas-Canada. Il vint en toute hâte faire ses adieux à son ami de Trois-Rivières, en lui disant : Je vous quitte, mon cher, parce que l'homme avec qui j'ai lutté corps à corps vous arrive comme gouverneur ! et il s'éclipsa en toute hâte, en lui donnant une poignée de mains, et en réprimant un soupir dont on ne comprit pas bien alors la signification. Il laissa sa terre de la Baie-du-Febvre veuve de son propriétaire, et dans les coeurs de ses voisins un grand vide à combler. L'ami dont nous parlions tout à l'heure, dînant un jour à la table de lord Dalhousie, et lui faisant part de toutes ces circonstances, le

(1) Notes de M. le notaire Louis Blondin, régistrateur.

(2) L'avocat Vézina.

gouverneur s'écria : Mais ce devait être Caulaincourt (1) ! Plus tard, on apprit la mort du duc de Vicence avec des particularités qui firent croire qu'on ne s'était pas trompé sur le singulier paysan dont le mystère avait fait jeter leur langue aux chiens à tous ses bons voisins de la Baie-du-Febvre : mystère qui intrigue aujourd'hui même encore l'esprit de ces braves gens, qui donneraient beaucoup pour avoir le mot de l'énigme.

Le 31 mars 1818, le comte fit baptiser un enfant à la Baie. Dans l'acte de baptême, il se nomme : "M. François Benoit Auguste, comte d'Ancourt," et son épouse : "Dame Adélaïde Antoinette Augustine, comtesse de Galifait". — Nous avons tout lieu de croire que ces noms sont des pseudonymes.

Quel était donc ce personnage mystérieux ? La tradition fortement enracinée parmi la classe instruite de cette paroisse l'a toujours regardé comme le ministre de Napoléon 1er, et l'on ne peut nier que cette tradition a toute l'apparence d'une vérité historique.

---

(1) *Caulaincourt* (Auguste Louis de) duc de Vienne, né en 1773 à Caulaincourt (Aisne), mort en 1727, prit part à presque toutes les guerres de la révolution, et se fit remarquer de Bonaparte, qui le nomma grand écuyer à son avénement, puis général de division et duc de Vicence. Envoyé en 1807 comme ambassadeur en Russie, il sut se concilier l'estime de l'empereur Alexandre et fit tous ses efforts pour prévenir une rupture. N'ayant pu y réussir, il rentra en France en 1811 et prit part à la campagne de Moscou. Il tint depuis 1813 le portefeuille des relations extérieures, et fut chargé à la suite de nos revers, de différentes missions auprès des princes alliés : il défendit toujours, notamment au Congrès de Chatillon (1814) les intérêts du fils de l'empereur. On a publié de 1837 à 1840 sous le titre de "Souvenirs du duc de Vicence" d'intéressants mémoires sur l'empire. Son fils ainé est aujourd'hui (1866) sénateur (Bouillet, Dict. d'Hist. et de Géog.)

A diverses reprises, on accusa Caulaincourt d'avoir présidé à l'arrestation et à l'assassinat du duc d'Enghien. Il se défendit et, aux yeux des hommes modérés, se justifia pleinement. — Un écrit publié à Orléans, combattit cette justification. — Le duc de Vicence ne répliqua pas, pour ne point perpétuer une querelle que les passions d'alors envenimaient, et il crut prudent de s'envelopper dans l'obscurité. — (Nouvelle Biographie Générale, du Dr. Hoefer, IX page 250). Dès lors son biographe le perd de vue, et c'est précisément à la même époque, en juin 1816, que le Comte apparait à la Baie

Voici les bases sur lesquelles elle s'appuie :

1° La similitude de noms, "Auguste d'Ancour" d'un côté, "Auguste de Caulaincourt" de l'autre.

2° La ressemblance de traits. — Les derniers disparus parmi ceux qui ont connu le comte, tels que Mgr. Joachim Boucher, qui avait seize ans, et Mlle Narcisse Lozeau, qui en avait vingt-et-un, lorsqu'il est parti de la Baie, prétendaient le reconnaître dans le vrai portrait du duc de Vicence, conservé dans l'album de M. Lebourdais, curé de la Rivière-du-



Caulaincourt, Duc de Vicence

Loup (1). Ci-joint ce portrait. Ce dernier, qui avait trente-huit ans à la même époque, a dû aussi le connaître. On se demande pourquoi conserver ce portrait si soigneusement, et l'annoter de sa main, s'il n'y croyait voir le personnage de la Baie.

---

(1) Attestation du docteur William Smith.

3° L'aveu du comte lui-même. D'après Mlle Narcisse Lozeau, le comte, poussé au pied du mur, aurait avoué à son pere, le colonel Joseph Lozeau, sa complicité dans l'arrestation du duc d'Enghien, et par suite son idendité avec le duc de Vicence (1).

4° Enfin la conviction du plus intime confident du comte, l'avocat Vézina, et de ses amis de la Baie. Le vulgaire l'appelait "Monsieur Comte", mais ses intimes qui se recrutaient parmi la classe la plus instruite, en parlant de lui, disaient simplement "Caulaincourt".

Monsieur Fournier, qui peut-être avait eu confiance en lui tout d'abord, finit par le voir d'un mauvais oeil, à cause de son peu de religion et des mauvais principes qu'il émettait dans ses causeries avec les habitants. Ceux-ci aimaient à l'entendre et se groupaient souvent autour de lui pour écouter ses dissertations toujours intéressantes, mais peu édifiantes. Ce fut sans doute ce dernier point qui jeta l'éveil et finit par le discréditer aux yeux du clergé

Il affectait, paraît-il, des manières de vivre assez singulières pour un homme de haut rang. Ainsi on le voyait venir à l'église en petite charrette, jambes pendantes en arrière de son cheval, comme le plus vulgaire charretier. Mais il voulait se cacher, dira-t-on, et se dissimuler.

Quoi qu'il en soit, à l'encontre des témoignages donnés ci-dessus et qui paraissent à première vue concluants, se lève l'autorité de personnages d'une compétence indiscutable en la matière.

C'est d'abord une correspondance à ce sujet échangée entre M. Raimbault, curé de Nicolet, et Mgr. Plessis, quelque temps après le départ du comte.

---

(1) Cet argument est atténué et même détruit par cette déclaration incluse dans le testament du duc de Vicence: "On ne ment pas à Dieu en face de la mort Je jure que je n'ai été pour rien dans l'arrestation du Duc d'Enghien" (Nouvelle Biographie Générale de Hoefer Vol. 9, p. 250)

M. Raimbault écrivait à Mgr. Plessis, le 27 septembre 1821 :

"L'avocat Vézina me disait dernièrement que le prétendu Comte d'Ancourt était réellement le fameux Caulincourt, le juge du Duc d'Enghien, le confident de Bonaparte, Duc de Vicence, etc., on le lui avait assuré, je ne sais sur quels fondements. C'était le seul des personnages célèbres de l'Empire, dont on avait pu suivre les traces. Je ne puis me le persuader. Auriez-vous entendu quelque chose en Europe, qui pût fonder une telle conjecture, qui est donnée comme un fait?"

Mgr. Plessis répondit le 10 octobre suivant:

..."Il ne m'entre nullement dans la tête que votre baron pût être le maréchal (1) de Caulincourt. Comptez que les amis de Napoléon élevés à ce grade étaient des hommes capables de converser autrement que celui-là"...

Mgr Plessis ne lui reconnaissait donc pas ce "français de haut aloi" que lui attribuait M. Barthe

Parmi les écrivains de nos jours, citons le jugement de l'historien B. Sulte. Voici comment il s'exprime au cours d'une longue correspondance qui forme tout un plaidoyer marqué au coin d'une conviction inébranlable contre l'hypothèse de la présence de Caulaincourt en Amérique :

"L'étranger mystérieux de 1816 m'est connu depuis 1857, où Madame Beaulieu, née vers 1790, me disait l'avoir souvent rencontré, à la Baie, dans sa famille ou parenté : —

"Le comte d'Ancour et sa femme parlaient de Saint-Domingue. Il avait des armes, un uniforme militaire, des papiers. Il parlait de ses campagnes militaires et montrait ses blessures. On disait qu'il avait laissé sa femme et que la personne qui vivait avec lui à la Baie n'était que sa maîtresse (2).

---

(1) Caulaincourt n'était ni baron, ni maréchal, mais *duc* de Vicence et *ministre* de Napoléon.

(2) Le clergé ne paraît pas avoir eu de méfiance à cet égard. L'acte de baptême du 31 mars 1818 dit expressément que le mariage est légitime.

Un jour, apercevant un carrosse sur la route, il saisit ses armes et gagna le bois. Le carrosse passa tout droit."

"J'ai toujours cru que d'Oncour ou d'Ancourt était un nom d'emprunt, mais Saint-Domingue mérite considération...

"Je dis que notre type venait de Saint-Domingue, c'est mon ancienne conviction.

"Les arguments que l'on fait valoir *in re* Vicence ne tiennent pas debout...

"Tant qu'on ne constatera pas la présence de Caulaincourt en Amérique, il faudra s'en tenir à un homme de Saint-Domingue. Jusqu'ici on voit Caulaincourt en France, de 1815 à 1827, date de sa mort.

"Frédéric Masson, de l'Académie française, a publié, en 1909: *Autour de Sainte-Hélène*, 1ère série. A la page 35, il dit que le 3 juillet 1819, madame de Montholon quitta Sainte-Hélène pour rentrer en France et que, une fois là (vers le 1er octobre?) elle pria Caulaincourt de se rendre à Sainte-Hélène et qu'il refusa.

"A la page 37, Masson dit que, le 30 janvier 1821, Napoléon exprima le désir que l'on fît savoir à Caulaincourt combien il désirait le revoir.

"Dans 200 volumes que j'ai lus, il y a des mentions de Caulaincourt comme demeurant en Picardie, de 1815 à 1827. Durant ces années, il se défendait dans les journaux et par des brochures, des accusations, la plupart idiotes, que les partisans des Bourbons lançaient contre lui. Tout cela est de l'histoire et ne saurait être contesté. Caulaincourt a vécu de 1815 à 1827 au grand soleil de la publicité — bien malgré lui." — B. Sulte, 7 mars 1911.

M. Sulte, qui a fait une étude approfondie du sujet qui nous occupe, a cru que notre homme pouvait être Jean-Pierre Boyer, chef du parti "français" à Saint-Domingue, qui tomba avec ce parti dès 1814. Il est marqué en exil sur une liste de 1816. Homme intègre, excellent administrateur, quoique très peu instruit, il mérita d'être appelé et élevé en 1818 à la prési-

dence de la république de Haïti. — Cette dernière circonstance s'harmonise difficilement avec le séjour du comte à la Baie et ne permet pas d'arriver à rien de concluant.

Le doute plane donc encore et planera probablement toujours sur ce mystère. — La conclusion à tirer nous paraît celle-ci :

Ou bien Auguste d'Ancour est le vrai duc de Vicence, tel que le veut la tradition des anciens de la Baie, ce qui n'est pas admissible, s'il est prouvé que le duc n'a pas quitté la France.

Ou bien il ne serait qu'un fourbe, un chevalier d'industrie, un aventurier, mais des plus rusés, qui, pour mieux dépister les recherches et donner le change à l'opinion, aura affecté des manières, un genre de vie mystérieux, et a réussi à mystifier le peuple, en se faisant passer pour le ministre de Napoléon Ier, avec lequel il paraît avoir eu des traits de ressemblance frappante.

*

* *

Revenons à nos ecclésiastiques exilés. — Tous ces prêtres d'élite, martyrs de la même cause, portaient au coeur la même plaie, — toujours bien douloureuse. Le souvenir de la patrie absente, le déchirement qui avait accompagné leur cruel exode, étaient toujours là. Reverraient-ils cette chère patrie, si malheureuse? Leurs pieds fouleraient-ils encore une fois le sol natal? Cette pensée, comme un nuage permanent, assombrissait plus ou moins leurs jours les plus sereins.

M. Fournier en souffrait peut-être plus que tout autre. Pour ce prêtre, pourtant si dévoué, c'était non seulement la nostalgie du pays natal, mais encore celle de sa bien-aimée Longue-Pointe, qu'il appelait sa "première épouse". Il l'avait quittée à regret ; — et il n'avait accepté que provisoirement la cure de la Baie, dont la desserte lui paraissait au-delà de ses forces, particulièrement en temps d'épidémie. Dès le mois de décembre 1810, il se sentit épuisé. Le retour de la froide saison, dont la dernière avait si cruellement éprouvé la paroisse,

apparaissait, comme un cauchemar, à son imagination. — Il communiqua ses craintes à Mgr. Plessis (1), le suppliant de le rendre à ses anciens paroissiens... Quelques années plus tard, il renouvelait ses instances. Il lui semblait que son ministère était infructueux dans la trop grande paroisse de la Baie, et que la Longue-Pointe convenait mieux à ses aptitudes. "Là, "disait-il (2), tout était proportionné: petite église, petit peu-"ple, petit homme... (3) ne mériterais-je pas enfin de retour-"ner vers cette première épouse?"

L'évêque fut sourd à ses sollicitations; et les événements ont prouvé combien il l'avait toisé juste. L'abbé Fournier s'acclimata parmi ses nouveaux paroissiens. Ces derniers s'accoutumèrent peu à peu à l'originalité de son caractère; — et son ministère y fut visiblement béni de Dieu (4).

Mais la nostalgie de la patrie absente lui faisait au coeur une blessure encore plus saignante. Retourner en France, revoir sa chère Orléans, ses parents et amis d'enfance, c'était son rêve. Quand, de son presbytère, il contemplait les flots bleus du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, son âme volait vers la France, et il lui semblait, dans ce beau panorama, voir apparaître "les rivages enchanteurs de la Loire" (5). L'illusion, hélas! était bien éphémère, et le rêve s'évanouissait devant la réalité.

Lorsque, en 1819, Mgr. Plessis passa en Europe, M. Fournier lui manifesta le désir de l'accompagner. Quelle consolation pour lui de revoir, au moins quelques jours, cette ville d'Orléans, séjour de ses premières années! — Mais non! il lui fallut boire le calice jusqu'à la lie.

---

(1) Lettre du 4 décembre. — Archives diocésaines.

(2) Lettre à Mgr. Plessis, 6 août 1818

(3) M. Fournier n'avait que cinq pieds et cinq pouces.

(4) Fait digne de remarque, le curé qui accepte la Baie avec le plus de joie, n'y reste que quatre ans (Mr. Gosselin). Celui qui y vient avec le plus de répugnance y fait le plus long séjour (20 ans.)

(5) Lettre à Mgr. Plessis — 7 mai 1815 — Archives diocésaines No 75

Cette double nostalgie, pourtant, n'entravait point son ministère. Au contraire, il y cherchait une diversion salutaire, et les jours d'épreuve étaient ceux dans lesquels son zèle, pour le salut des âmes et les bonnes oeuvres, se déployait avec la plus fiévreuse activité (1).

On peut lui appliquer cette parole de l'Ecriture. "Zelus domus tuae comedit me" (2). Son plus grand bonheur fut de travailler à l'embellissement de son église. Dès son arrivée en cette paroisse, il s'occupa d'en parachever l'intérieur, et tout le monde a admiré la pureté classique du style ionique, qui ornait le choeur et les transepts de la vieille église, jusqu'en 1900 (3).

*
* *

Son grand mérite a été de doter notre église de la superbe collection de tableaux, qui excite l'admiration de tous les connaisseurs : ce qu'il fit de ses propres deniers. Voici à quelle occasion.

En 1817, le Grand-Vicaire de Paris, M. Philippe-Jean-Louis Desjardins (4), expédia à Québec, pour les offrir en vente aux paroisses du diocèse, une centaine de tableaux dont il venait de faire l'acquisition. Son frère, l'abbé Louis-Joseph

---

(1) Lettre du 6 août 1818.

(2) Le zèle de votre maison me dévore.

(3) Ces travaux s'exécutèrent graduellement de 1810 à 1818. La menuiserie fut confiée principalement au capitaine Houde ; — la peinture à un nommé Wolf. On choisit le blanc et or. — Le nom du sculpteur n'apparaît pas aux registres. — L'entreprise fut couronnée, vers le 15 avril 1818, par l'installation d'une cloche bénite par le Grand-Vicaire Noiseux.

(4) Proscrit par les spoliateurs sacrilèges, en même temps que son frère, au plus fort de l'orage révolutionnaire, il vint chercher asile sur nos bords. Le bienveillant accueil qu'il y reçut nous l'attacha. Quand, huit ans après, il retourna dans sa patrie, il ne chercha plus que l'occasion de nous témoigner sa gratitude. C'est ainsi qu'il se mit à notre service pour nous doter des trésors que gaspillaient les persécuteurs. — Les deux frères exercèrent longtemps ce métier. (Casgrain, Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec).

Desjardins, fixé au milieu de nous, était son agent. La plupart étaient de grand prix. C'étaient des toiles enlevées aux diverses églises de France pendant la tourmente révolutionnaire, et qui longtemps étaient restées entassées dans des arriere-boutiques. On les exposa à l'Hôtel-Dieu, où toute la ville de Québec put les admirer (1). Dès les premiers jours, on les enleva à 40, 50 et 60 louis. M. Fournier ne fut pas le dernier à faire son choix, et au prix de centaines de louis, il acheta d'abord six tableaux, quatre grands et deux petits. Ce furent :

1°. Mise au tombeau. Signé J. F. Lagrenée, 1770.

2°. Saint Thomas touchant les plaies de Notre-Seigneur. — Même date et même signature.

Ces tableaux sont évalués à $5,000 chacun.

3°. Un ange rassurant saint Joseph sur la virginité de Marie, et lui dévoilant le mystère de l'Incarnation. — Chef-d'oeuvre.

4°. L'Ange Gardien. — Très beau.

5°. Le Père Eternel et deux anges. — Petit tableau.

6°. Jésus et les deux disciples d'Emmanüs.— Petit tableau. — Excellent.

Il acquit en outre pour lui-même un portrait à l'huile de saint Vincent de Paul, qu'il a légué au Séminaire de Nicolet (2).

En 1822, il enrichit de nouveau l'église de quatre autres grands tableaux, qui nous paraissent venir de la même collection. C'étaient des toiles sans cadres, aussi d'une haute valeur artistique (3) que l'on fit encadrer tout de suite. Voici les sujets reproduits :

---

(1) Ces tableaux furent expédiés en six caisses, par la voie de New York, d'où on les transporta en voiture à Montréal où ils arrivèrent le mardi gras 1817, puis de là à Québec (Lettre de Mgr. Plessis, 22 mars 1811.)

(2) Histoire du College Seminaire de Nicolet. — Vol 1, p. 225.

(3) Reddition de comptes de 1822 — Les six premiers tableaux ont des cadres seulptés, tous de meme genre ; les derniers, des cadres unis et semblables.

1°. Religieux guérissant les malades—1704;

2°. Agonie de Jésus;

3°. Ecce Homo;

4°. Saint Jean conduisant la sainte Vierge à la rencontre de Jésus portant sa croix.

Deux autres tableaux, le "baptême de Notre-Seigneur", et la "Tradition des clefs à saint Pierre", viennent aussi probablement de la collection Desjardins. Leur valeur étant moindre, on suppose qu'ils n'ont pas trouvé d'acheteurs, et qu'on les aura passés à l'abbé Fournier pour une somme minime.

La présence, dans l'église paroissiale, de ces dix tableaux, débris de la Révolution, devait avoir un grand charme pour l'âme de l'exilé, auquel ils rappelaient tant de souvenirs (1). "Olim meminisse juvabit quod durum fuit pati", a dit le poëte. — C'était une épave de la France de ses premières années qui revenait à lui.

---

(1) Le Grand-Vicaire Desjardins a placé la plupart de ses tableaux dans les églises du diocèse, telles que celles de Nicolet, Boucherville, Verchères, Varennes, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Michel, la chapelle du Séminaire de Québec, etc., et chez quelques particuliers. La vente lui a rapporté environ 3000 louis (Lettre de Mgr Plessis, mardi-saint, 1817). — Un deuxième placement de tableaux eut lieu en 1821.



CHAPITRE XI.

TROISIEME EGLISE. — 1806-1840. (Suite).

SOMMAIRE: — M. Fournier et l'éducation. — Administration spirituelle de la cure; anecdotes à ce sujet. — Caractère de sa prédication. — Levée du vieux cimetière. — Une érection canonique en retard.

L'oeuvre par excellence du curé Fournier, à part celle de son ministère auquel il se dévoua tout entier, fut de travailler à l'éducation de la jeunesse. C'est ainsi qu'il se chargea de l'avenir de plusieurs enfants de sa paroisse dont il payait la pension au collège de Nicolet. Le grand-vicaire Louis Proulx, ancien curé de Sainte-Marie-de-la-Beauce, le Rév. Antoine Proulx, Mgr Joachim Boucher, le missionnaire Georges-Antoine Belcourt, le notaire Joseph Jutras (1), premier régistrateur du comté de Nicolet, furent parmi ses plus illustres protégés. — Et combien d'autres lui furent redevables d'une belle position dans la société? Il se chargea aussi du sort de plusieurs orphelins qu'il mettait en apprentissage ou qu'il plaçait dans des familles respectables. Sous ce rapport, sa charité ne connaissait pas de limites (2). Il fonda même à ses propres frais deux écoles séparées, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons, et c'est lui-même qui surveillait l'enseignement et engageait les instituteurs ou les institutrices (3). Ce qu'il retirait en revenus de la paroisse, il le plaçait en bonnes oeuvres.

---

(1) M. Jutras a généreusement rendu la protection qu'il avait reçue, en adoptant à son tour, en 1849, le jeune Achille Blondin, qui embrassa la même carrière et lui succéda comme régistrateur en 1867, et qui mourut à Bécancourt, dans l'automne de 1909.

(2) *Les Eccl. et les Royal. franc.*, p. 290.

(3) Lettres de Mr. Fournier, 6 août 1818. Arch. dioc. No. 76. Lettres de Mgr Plessis à Mr. Raimbault, 1er et 19 oct. 1816. — Citons parmi ces instituteurs, son protégé Jos. Jutras et M. Leclair.

— C'était sa manière à lui de thésauriser, et certes, ce procédé, aux yeux du grand Dispensateur des biens terrestres est bien le plus sage et le plus conforme aux préceptes évangéliques.

Comme curé, M. Fournier ne négligeait aucune occasion de pousser ses paroissiens dans la voie droite, ou de les y ramener, lorsqu'ils voulaient s'en écarter. On n'a pas encore oublié, dans la paroisse, les saintes industries et surtout les petites malices dont il se servait à point pour arriver à ses fins, telles que la répression d'un désordre, l'extirpation d'un vice. On nous permettra de raconter quelques anecdotes à ce sujet. Elles sont authentiques.

On avait dansé chez une veuve du Pays-Brûlé (1), et la veillée, comme il arrive trop souvent dans les grandes réunions de jeunes gens, avait été accompagnée de scènes peu édifiantes. Le scandale était public. — Quelque temps après cette escapade, une foule compacte se presse autour du confessionnal. Parmi les pénitents qui attendent leur tour, le curé aperçoit un groupe de ces danseurs, dont l'attitude, hélas! n'indique pas le recueillement, ni une grande contrition. Il sort aussitôt du confessionnal, et s'adressant à l'assemblée. "Tous ceux, dit-il, qui ont dansé chez la Pichette peuvent s'en retourner ; ils n'auront pas l'absolution." Tous se retirèrent, excepté cinq ou six personnes. C'était, il faut l'avouer, un procédé un peu sommaire de régler un cas de conscience. L'esprit de foi de nos pères se pliait volontiers à ces saintes colères, et une autre fois on revenait mieux disposé.

Un dimanche de 1817, de jeunes mariés se présentent à l'église. La mariée, Félicite Gibouleau (2), femme d'une beauté et d'une distinction très remarquables, portait une toi-

(1) Veuve Beaubien dite Pichette, à l'occasion des noces de Mr. Olivier Lefebvre, du Pays Brûlé, le 9 juillet 1833.

(2) Epouse de Charles Lefebvre dit l'Ange Descoteaux, héritier du domaine seigneurial sur lequel avait existé l'église de 1703 à 1753. Ce dernier avait pris part à la campagne de 1812 à 1814; et c'est à cette occasion qu'il avait connu et épousé la *belle* Félicite, trop belle pour son bonheur, car on dit qu'il en fut jaloux.

lette de noces qui sentait par trop le luxe et la vanité. M. Fournier, qui avait en horreur les parures trop mondaines, ne put s'empêcher de marquer publiquement sa désapprobation, et cela par une malice assez originale.

A l'aspersion de l'eau benite, on faisait alors solennellement le tour de l'église, le bedeau en tête, puis les quatre clercs, et le célébrant aspergeant le peuple. Passant près du banc de Charles Lefebvre, le curé s'arrête, fait une profonde révérence, puis asperge la jeune femme, des souliers à la coiffure, comme on le ferait d'une chapelle. Après une nouvelle révérence, il continue sa marche. — On conçoit la confusion des mariés, et l'hilarité générale, contenue par la sainteté du lieu, qui en fut la conséquence. C'était le coup de mort donné aux vaines parures.

Vers le même temps, le maraudage était devenu une plaie publique. Tous les jardins et les vergers recevaient la visite des rôdeurs nocturnes. Ils n'avaient pas même épargné le jardin du presbytère, et toute une récolte de melons, qu'on y cultivait, avait été pillée ou détruite. Pour extirper ce désordre enraciné dans les moeurs, il fallait frapper un coup de maître. Voici comment s'y prit M. Fournier

Il connaissait ou du moins soupçonnait fort l'auteur du méfait. — Le dimanche suivant, il monte en chaire avec le cérémonial d'usage, le bedeau le précédant, revêtu de la cloque (1) et portant la verge traditionnelle.

---

(1) Cloak, manteau — anglais. Cloque, maladie de certains arbres fruitiers, ayant la forme de boursoufflure — français.

Le bedeau porte un manteau qui a peut-être un nom particulier en France — je n'en sais rien. Tout manteau est sans manche. Celui du bedeau a des manches; il se rapproche de la houppelande et du manteau du berger. Je dirais manteau long—car il y a manteau court et demi-manteau.

Cependant, Froissart, vers 1370, dit: "Sur ton dos jette ta cloque."

Pourquoi les dictionnaires de 1750, 1780, 1820, 1900 ne donnent-ils pas ce mot?

En tous cas, nous l'avons conservé. Il a été, il est français. — *B. Sulte.*

Chose singulière! outre le coutumier et l'Appendice au Rituel, il a fait installer près de lui, sur la chaire même, un gros melon à la vue de tout le monde. Tout l'auditoire, plongé dans le plus profond silence, a les yeux sur le cucurbitacé, et attend, avec une anxiété facile à comprendre, ce qui va advenir.

Le curé parle du méfait, s'élève contre les maraudeurs en général, et les derniers en particulier. Puis tout à coup saisissant le melon des deux mains.

—"Ah! je le connais le voleur...—je le vois là devant moi...— je ne sais ce qui me retient de lui lancer ce melon en pleine figure.

—Baisse-toi vite, Baptiste, crie aussitôt une femme à son garçon, tu vas l'avoir par la tête.

On voit le tableau. Le but était atteint. Non seulement le coupable était connu de toute la paroisse, mais le maraudage était couvert de ridicule, ce qui est l'arme la plus efficace contre les escapades de ce genre.

Une fois pourtant la manière d'agir du curé faillit lui susciter de sérieuses misères. Il donna, en 1818, une série de sermons sur divers sujets, notamment sur l'intempérance. Il flagellait littéralement le vice, évitant toutefois les personnalités, toujours déplacées en chaire (1). Mais les peintures de moeurs étaient si vives, si vraies, qu'un paroissien ombrageux se crut visé et attaqué personnellement. Celui-ci porta plainte à l'évêque, et menaça même de poursuivre le curé en diffamation. Monsieur Fournier fut très affecté de cette démarche (2). Moins sensible toutefois à la méprise dont il est victime, qu'au chagrin causé involontairement à ce paroissien, il va le trouver.

---

(1) Lettre à Mgr Plessis, 6 août 1818. Archives diocésaines No 76.

(2) Lettre du 6 août 1818 — Dans cette lettre toute imprégnée de chagrin et d'amertume, le pauvre curé demande à son évêque son rappel de la Baie

— Ecoute, Louis, tu t'imagines à tort que je t'ai visé personnellement en chaire. Mais voyons : N'y a-t-il pas moyen d'arranger tout cela ? Que dirais-tu si je mettais ton p'tit Louis au collège ?

L'affaire était réglée. — L'automne suivant, à l'ouverture des classes, P'tit Louis, qui était un enfant de talent et de grandes espérances, prenait le chemin du collège de Nicolet, et commençait un cours d'études. M. Fournier l'avait toisé juste, puisque ce protégé d'occasion devint le grand-vicaire Louis Proulx.

L'abbé Fournier maniait la parole avec facilité. Il assaisonnait ses prônes de saillies originales, qui faisaient en somme les délices de l'auditoire, mais parfois aussi, comme nous venons de le voir, le désespoir de ceux que le chapeau coiffait trop bien (1). C'était une puissance ; — et l'évêque Plessis a su l'apprécier, en lui confiant le ministère de la prédication en diverses circonstances importantes (2).

En 1815, il accompagne Mgr. Panet, coadjuteur du diocèse, dans sa visite épiscopale, et s'acquitte si bien de ses fonctions qu'il mérite les éloges du Premier Pasteur (3).

---

(1) On lui a reproché quelques expressions malséantes, et parfois blessantes pour certains paroissiens, comme lorsqu'il grasseyait à la française les mots "la *crasse* de telle concession."

(2) L'abbé M. Fournier avait de l'étude, de l'éloquence, de l'adresse, des goûts artistiques et il sut accomplir des oeuvres aussi utiles que difficiles. C'était un intellectuel, comme on dit à présent et non pas un original ou un excentrique, mais il pouvait paraître tel aux yeux du vulgaire, car il était poète — j'entends poète sans écrire ni vers ni prose. Un homme tendre de coeur éprouve plus vivement que les autres l'amertume de certaines choses, par exemple les brusques revirements qui l'exilent de son pays et le changent ensuite de poste en poste, ainsi qu'il a eu occasion de les subir. Ses affections, ses attaches du passé ne l'abandonnent jamais. Il regrettait la France, la Longue-Pointe, etc. Il se faisait une patrie de tous les lieux qui lui plaisaient. C'était toujours et partout

Un bon Français errant
Banni de ses foyers,

mais il ne perdait pas de temps et travaillait de tout son coeur pour la paroisse qu'on lui confiait. — *B. Sulte.*

(3) Lettre de Mgr. Plessis, 30 déc. 1815.

Quelques années plus tard, l'évêque est bien aise de s'assurer de nouveau son concours pour la visite du diocèse.

En 1821 et 1822, on le voit deux ou trois fois de suite donner les exercices de la retraite aux écoliers du collège de Nicolet, soit à l'automne, soit avant les vacances. En le faisant inviter pour la retraite d'automne, Mgr Plessis lui rend ce témoignage: "On a été très content de ses instructions avant les vacances, et je crois bonnement qu'une retraite de trois jours ne lui fera pas peur" (1).

*
* *

Parmi les faits les plus importants de son administration, nous devons citer: la levée du vieux cimetière, en septembre 1829 (2), et l'érection canonique de la paroisse, en 1833.

Un seul corps, celui du curé Archambault, avait été transféré à l'église neuve, le 7 juillet 1807. — Les autres gisaient, un peu oubliés, dans l'ancien cimetière. En 1829, la Fabrique, ayant vendu le terrain à Louis Clair-Houde, dut exécuter enfin une ordonnance depuis longtemps donnée par l'évêque. Tous les corps, à peu d'exceptions près, furent mis en fosse commune, au milieu du nouveau cimetière. Quelques-uns ont échappé à la vigilance des fossoyeurs, puisqu'en 1901, lors de l'érection du Calvaire, il a fallu perforer une tombe pour planter la croix.

*
* *

On se rappelle que, en 1722, on projeta l'union en une seule des deux paroisses de la Baie-Saint-Antoine et de Nicolet. Une proclamation, en date du 3 mars 1722, avait sanc-

---

(1) Lettres de Mgr Plessis à Mr. Raimbault, 18 sept. et 30 oct. 1821. La tradition rapporte que les originalités et expressions typiques de M. Fournier excitèrent de temps à autre parmi les écoliers une hilarité générale un peu comprimée, et qui fut préjudiciable aux fruits de la retraite.

(2) Archives paroissiales, 10 septembre 1829.

tionné cette union au point de vue civil, sous le vocable de "Nicolet, l'Isle Moras et la Baye-Saint-Antoine". Ce projet est resté lettre morte ; il n'a pas empêché les deux paroisses déjà existantes de croître et de se développer séparément, sous la houlette des mêmes pasteurs, jusqu'en 1785, et de pasteurs distincts, depuis cette époque. Cet état, ce mode d'existence anormal a duré cent onze ans. Aucun décret de l'autorité, soit religieuse, soit civile, n'est intervenu, durant tout ce laps de temps, pour régulariser la position respective des deux paroisses. Elles existaient de fait seulement, non de droit, — comme deux personnes dont l'acte de naissance n'aurait pas été inscrit.

Cette absence de formalités légales attira l'attention de M. Fournier et de M. Raimbault, qui se firent un devoir d'y remédier (1). — Pour la Baie, on confia à M. Raimbault, comme délégué de l'évêque, les procédures préliminaires usitées en pareil cas (2). Et le 26 janvier 1833, Mgr Signaï, coadjuteur de l'évêque Panet, donna une existence canonique à la Baie-Saint-Antoine, en émettant le décret d'érection.

Ce document d'érection, vu l'époque tardive à laquelle il est publié, fait l'effet d'un véritable anachorisme. C'est faire après coup l'acte de naissance d'un être déjà fort avancé en âge.

Ce document, ainsi que le rapport du délégué, contiennent plusieurs données intéressantes sur la paroisse.

Le nom canonique est *Baie-Saint-Antoine* ou *Baie Lefebvre*. L'évêque, toutefois, laisse subsister le nom vulgaire de *Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre*. La population est de 2,600 âmes et de 1,700 communiants. Le territoire érigé a une étendue de six milles de largeur sur autant de profondeur, c'est-à-dire, la seule seigneurie Lefebvre. Le rapport propose une étendue de huit milles sur huit (3). La paroisse

---

(1) Nicolet a été érigé canoniquement le 29 septembre 1831, et civilement le 13 janvier 1835.

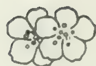
(2) Archives diocésaines.

(3) Archives diocésaines, No. 85.

ainsi formée aurait compris les dix-huit arpents de Nicolet, et environ cinq cents arpents dans le fief Courval. L'évêque, en excluant ce territoire, pourtant desservi par le curé de la Baie, avait sans doute en vue l'organisation prochaine de Saint-Zéphirin-de-Courval (1) et l'annexion des dix-huit arpents de Nicolet. — Ce fut une déception pour M. Fournier, qui ne s'empressa pas de faire ratifier le décret par l'autorité civile (2).

(1) La paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval avait été érigée canoniquement le 28 mai 1828, par Mgr Panet. Erection civile 13 jan. 1835.

(2) Le décret d'érection civile n'a été publié que le 26 août 1842, trois ans après sa mort.



CHAPITRE XII.

TROISIEME EGLISE. — 1806-1840. (Suite).

SOMMAIRE: — Mr. Fournier et le général Herriot. — La guerre de 1812-14: nos miliciens. — Progrès matériels de la paroisse: industrie domestique, éducation et commerce. — La grande voie des townships du Sud. — La cour des Commissaires. — Un grand projet non réalisé. — Dernières années de M. Fournier.

Le curé de la Baie avait sous sa juridiction un vaste territoire, comprenant, outre la paroisse actuelle, celle de Saint-Zéphirin, et la majeure partie de celles de Saint-Elphège et de La Visitation. On voit que parfois on requérait ses services jusque dans la mission de Drummondville (1).

Lors du décès du capitaine Jacques Adhémar, inhumé à Drummondville le 7 novembre 1822, se place un incident caractéristique, dont M. Fournier est un des principaux acteurs. Cet incident nous a été transmis par M le chanoine Prince, dans une très belle conférence donnée en 1862 devant la société de Saint-Jean-Baptiste de Drummondville (2).

"Comme M. Kelly (le missionnaire alors en titre de Drummondville) n'avait pu se rendre à Drummondville, vu l'état des chemins au mois de novembre, le général Herriot fit mander M. Fournier, curé de la Baie, qui n'y arriva que pour bénir la fosse. M. Herriot avait lui-même présidé à l'enterrement; il avait placé la tombe du capitaine dans le choeur de l'église. M. Fournier crut devoir faire remarquer au général que ce n'était point l'usage de l'Eglise catholique, d'inhumer les laïques dans cette partie de l'église. Le général

(1) Fondée par le Général Frédéric-George Herriot, qui vint s'y fixer le 14 avril 1815, avec plusieurs soldats licenciés des campagnes de 1812-14. C'est de lui que les deux églises, catholique et protestante, tirent leurs noms respectifs, la première ayant été bénie sous le vocable de St-Frédéric, et la deuxième ayant adopté le nom de St-Georges.

(2) L'Avenir, par J. C. St-Amant, p. 17.

répondit à M. Fournier qu'il ignorait la chose, mais qu'un soldat était un prêtre, que le militaire était à l'ordre civil ce que le prêtre est à l'ordre religieux, et il ajouta : Si un laïque peut mériter cet honneur, le regretté défunt est cet homme, lui qui a si bien défendu la religion et la patrie pendant la guerre de 1812. — M. Fournier fut satisfait de l'explication" (1).

*

* *

Le général Herriot et le capitaine Adhémar avaient pris une part active aux glorieuses campagnes de 1812-14, contre les Américains, particulièrement à Châteauguay et à Chrystler's Farm ; et c'est en récompense de leurs services que le gouvernement leur avait concédé, ainsi qu'à leur braves soldats, les terrains de Drummondville.

En 1812, les Américains avaient cru le moment favorable pour surprendre le Canada. L'ennemi le plus acharné des Anglais, Napoléon, régnait sur l'Europe. Ils se joignirent à lui et déclarèrent la guerre à la Grande-Bretagne, persuadés que les Canadiens n'attendaient qu'une occasion pour se jeter dans les bras de leurs voisins. — Ils furent déçus dans leur attente.

A la première nouvelle de l'invasion, les grands-vicaires de l'évêque Plessis, M. Deschenaux, à Québec, et M. Roux, à Montréal, écrivirent à tous les curés du Canada, une lettre circulaire, dont ils devaient faire part à leurs paroissiens, pour les engager à repousser l'ennemi (12 juin 1812). Un mandement que l'évêque publia à son retour à Québec, pour encourager la milice des campagnes au devoir et à la fidélité, produisit le meilleur effet.

---

(1) Sans avoir été chargé officiellement de Drummondville, M. Fournier a ressenti pour cette mission la sympathie qu'il éprouvait pour son ami, le curé Raimbault, qui en fut le premier missionnaire.— En 1829 et 1830, il donne souvent l'hospitalité au Rév. Michaël Power, missionnaire, dont la signature apparait maintes fois dans nos registres (Le Rév. M. Power est devenu le premier évêque de Toronto). Et dans son testament, la mission n'est pas oubliée.

Toute la jeunesse canadienne se leva, fière de marcher à la défense de la religion et de la patrie. Chaque paroisse envoya son contingent. La Baie-Saint-Antoine, pour sa part, fournit quatre compagnies, ayant à leur tête les capitaines :

Augustin Clair-Houde, père,
Jean-Baptiste Lafond,
Ignace Lupien,
Ignace Plamondon (1).

Forts de l'appui moral de leurs pasteurs, et animés par leurs vaillants officiers, nos jeunes militaires marchaient en braves à la rencontre de l'ennemi. Leur cause était celle de la religion et de la patrie ; ils sentaient qu'ils avaient le Ciel de leur côté. La guerre fut relativement longue et nécessita trois campagnes successives, en 1812, 1813 et 1814.

M. l'abbé Ferland, dans son étude magistrale sur Mgr Plessis nous donne un résumé intéressant de cette période décisive pour la nationalité canadienne-française.

"Une tentative des troupes américaines pour pénétrer dans le district de Montréal durant l'automne de 1813, fournit aux Canadiens l'occasion de déployer un courage digne de la renommée de leurs pères.

"Trois cents miliciens (2) accompagnés d'une petite troupe de Sauvages et conduits par le brave de Salaberry, arrêtèrent, sur les bords de la rivière Châteauguay, plus de

(1) Almanach de 1812. — Ces quatre compagnies faisaient partie intégrante du deuxième bataillon de Buckinghamshire, dont les officiers supérieurs étaient :
Joseph Marie de Tonnancour, colonel.
J. A. Crevier de St-François, lieutenant-colonel.
P. Bazin, père, major.
M. J. Tonnancour, lieutenant et adjudant.
P. Bazin, fils, enseigne, aide-major.

(2) Il y avait à Châteauguay 7,000 Américains et 500 Canadiens, mais 300 seulement de ces derniers combattirent — les 200 autres, en réserve, ne furent pas engagés. Les 75 sauvages comptent parmi les 300. — *B. Sulte.*

sept mille Américains qui formaient l'armée du général Hampton et les forcèrent à une retraite précipitée. Ce glorieux combat, livré le 26 octobre 1813, servit à déconcerter les plans de l'ennemi et arracha la colonie à un danger imminent. Dans le même temps, une armée plus nombreuse menaçait Montréal d'un autre côté: Dix mille hommes, commandés par le général Wilkinson, partaient de Sackett's Harbour descendant le Saint-Laurent dans l'espérance de s'unir à l'armée de Hampton.

"Au bruit de ce nouveau danger, l'évêque (Mgr Plessis) s'empressa d'adresser des avis paternels à ceux de ses enfants qui étaient sur les frontières. "Guerriers", leur disait-il dans son mandement du onze novembre, "c'est à vous qu'il appartient de vous opposer comme un mur à l'approche des ennemis et de déconcerter leurs mesures. Ils cesseront d'être redoutables dès que le Dieu des armées combattra avec vous; sous sa sainte protection, marchez au combat comme à la victoire. Soutenez cette réputation d'obéissance, de discipline, de valeur et d'intrépidité que vous ont méritée vos premiers succès. Votre confiance ne sera pas vaine si, en exposant vos vies pour la défense de vos foyers, vous avez soin avant toute chose de faire votre paix avec Dieu."

Par une remarquable coïncidence, le jour même où ce mandement était publié à Québec, les troupes anglaises remportèrent une victoire signalée sur l'armée de Wilkinson, au lieu nommé Chrystler's Farm, et dans cet engagement se distinguait spécialement, à côté des soldats anglais, un corps de voltigeurs canadiens, sous les ordres du major Herriot" (1).

Dociles à la voix de leur évêque, les milices antoniennes n'entraient pas en campagne sans se mettre sous la protection du Ciel. A l'heure du départ, capitaines et soldats se pressaient aux pieds des autels. Tous recevaient le pain des forts; et l'abbé Fournier, évoquant ses souvenirs de la vie des camps,

(1) Monseigneur Plessis, *Le Foyer Canadien*, 1863, page 167 et suiv. Cité par M. le Notaire St Amant, *Histoire de l'Avenir*

leur adressait de salutaires conseils, ranimait leur confiance et leur patriotisme, de sa voix chaude et persuasive; puis il les bénissait et les renvoyait sous la protection du Dieu des armées.

C'était un vide dans la paroisse, et la culture du sol, privée du secours des bras les plus vigoureux, en souffrit d'une manière notable (1). Mais ce revers passager fut complètement compensé par le succès de nos armes. Jamais le soldat canadien ne s'était plus distingué, et les journées immortelles de Châteauguay, Forty Miles Creek, Chrystler's Farm, Niagara, Black-Rock, Buffalo, resteront parmi les souvenirs les plus glorieux de notre histoire.

D'après la tradition, plusieurs de nos miliciens se sont signalés par de hauts faits d'armes. On cite en particulier l'officier Rolette, Louis Beaulac, et autres qui reçurent des marques de distinction de la part de leurs commandants (2).

---

(1) Mémoire touchant l'état de la récolte dans les paroisses. Mand. des Ev. de Québec. Vol. 3, p. 127.

(2) Voici les noms des miliciens de 1812-15, établis dans le comté d'Yamaska, qui ont reçu les pensions du gouvernement, votées en 1875.

LA BAIE.—Joseph Boisvert, Charles Bourassa, Louis Gauthier, Joseph Houle, Charles Manseau.

RIVIERE-DAVID.—Joseph Danis, Basile Gaucin, Pierre Langlois, M. Larivière, Jean Mondor, J.-B. Letendre, Louis Pepin.

ST-FRANCOIS-DU-LAC. — Charles Alarie, Augustin Cartier, Jean Cartier, Joseph Chapdelaine, Louis Caya, J.-B. Courchesne, Joseph Duguay, Antoine Joyal, François Martel, Alexis Nadeau.

ST-MICHEL. — Joseph Aulotte, Louis Girard, Louis Parent, Joseph Salvas.

ST-PIE-DE-GUIRE. — Joseph Cartier, Pierre Proulx.

ST-THOMAS. — François Allie, Charles Barbeau, François Gagnon, Pierre Hamel, Michel Joyal, Simon Annance, Joseph Bernier, J.-B. Côté, François Obumsawin.

ST-ZEPHIRIN. — J.-B. Morissette, François Rousseau.

(Copié au Département de la Milice, Ottawa, par D. L.-Desaulniers).

Nous croyons intéresser le lecteur en donnant la liste complète de trois des compagnies de la Baie, telle que communiquée le 13 février 1813 à l'adjudant-général des milices, Vassal de Monviel, par le lieutenant-colonel Joseph Carmel. Nous n'avons pu nous procurer la liste de la 4e compagnie.

Rôle des Miliciens garçons de la division de Nicolet, commandés pour la Milice Incorporée, 10 février 1813.

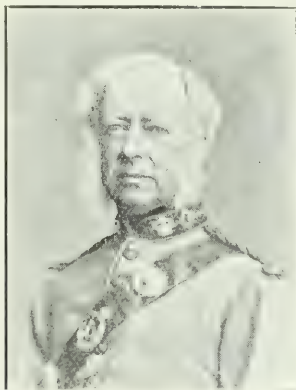
	Age.	
La Baie: Jean Bte Lafond, Cap. de la 1e Compagnie.	18	Charles Barbeau
	20	Louis Caya
	17	Paul Lafond
	17	François Courchene
	26	Michel Proulx
	22	Amable Lasarpt (Lacerte)
	20	Gabriel Lafond
	23	Antoine Courchaine
	17	François Lefebvre
	28	Pierre Doucet
	31	Louis Lefebvre (dit Beaulac)
La Baie: Lieut. Ant. Manseault, Commt la 2eme Compagnie.	22	Jean Joseph Côté
	33	Gabriel Antoine Ducoteau
	21	Antoine Boisvert
	20	Antoine Martel
	19	Louis Manseault
	18	Joseph Lefebvre
	30	François D'hion (Dion)
	22	Joseph Douyette
	22	Joseph Lange Ducoteau
	24	Joseph Lafond
	18	Baptiste Pepins
	18	Joseph Bourk
	16	Ambroise Gilbert
Joseph Lozeau, Capt. de la 3eme Compagnie	21	Jean Pierre Cajeolet
	19	Antoine Lemair
	24	Louis Labonté

17 Christophe Chassé
20 Michel Robidas
18 Joseph Contois
21 Charles Amel
24 François Daneau
18 Antoine Senvile
21 Pierre Ducoteau
20 Antoine Cayer
19 François Alie
28 Baptiste Durocher

Pendant la période qui suivit la guerre de 1812-14, la Baie fit de rapides progrès et prit place parmi les paroisses les plus importantes du pays. On peut dire que, sous le rapport commercial, elle vit son apogée de 1815 à 1845.

Nous extrayons de deux documents de l'époque les renseignements suivants, propres à intéresser le lecteur:

"La grande moitié de cette propriété (la Baie-Saint-Antoine), dit Joseph Bouchette (1), est en culture et présente quelques fermes dans un état très florissant (2), particulière-



M. le lieutenant-colonel Francis Cottrell

(1) Topographie du Canada, publiée en 1815.
(2) L'une des plus remarquables était, en 1831, celle de M. le lieutenant-colonel Francis Cottrell, connue sous le nom de "Rosedale".

ment le long de la route (Grand Rang). Faute de moulins à l'eau, il y a plusieurs moulins à vent. L'église est placée vers le milieu de la concession, sur une éminence ; il y a au-dessous plusieurs belles maisons, presque en nombre suffisant pour former un village respectable ; on y trouve deux ou trois boutiques et une auberge dont la situation est très avantageuse, en ce que l'endroit forme un lieu de passage considérable, d'où une grande route se rend dans les townships du sud."

L'autre document est le recensement détaillé de 1831 (1). Nous y voyons que la paroisse contenait alors six moulins à farine, notés comme suit :

André Beaulac,	meunier..	18 arpents de Nicolet.
Antoine Raymond	"	Village.
David Morin	"	Coteau.
Olivier Caya	"	Haut de la Baie.
Louis Côté	"	Rivière-Nicolet.
Olivier Legendre	"	Bas de la Baie.

Les trois premiers étaient des moulins à vent, appartenant aux seigneurs Lozeau et Despins. L'un existe encore dans les "dix-huit arpents" ; le deuxième était bâti sur le terrain des Soeurs à trois arpents en arrière du couvent (2), le troisième dans la concession du Coteau, sur la terre occupée aujourd'hui par M. Antoine Descoteaux (3).

Elle était située au Coteau, où elle est devenue la propriété de M. Jos. Farly. C'était une vraie ferme modele. Mr. Cottrell, homme très-instruit et de manières distinguées, était vénéré de ses voisins, et on le consultait comme un oracle. C'est lui qui a dressé, pour la Baie St-Antoine, le recensement de 1831. Pendant longtemps il a cumulé en sa personne les principales charges paroissiales.

(1) La population était à cette époque de 2518 âmes dans la Baie et de 536 dans Courval.

(2) La pierre provenant des ruines de ce moulin a servi au couvent et aux dépendances de M. Calixte-Chs. Lemire.

(3) Les fondations de l'église de Saint-Elphège ont été faites en partie avec la maçonnerie de ce moulin.

Les trois autres, d'après la tradition, étaient des moulins à eau. — Il y avait, en outre, mais en dehors des limites de la paroisse, dans Courval, deux moulins à scies, appartenant à John Saunders et Abel Gill, et dans le village un moulin à foulon, sous la direction de Louis Lemire.

Le nombre de moulins à farine était proportionné au rendement du blé, lequel se cultivait sur une grande échelle (1). Chaque ferme produisait au moins assez de blé pour la consommation de la famille ; et, comme on savait se contenter de *farine d'habitant* et de *pain de ménage,* on ne demandait au commerçant que la fleur à pâtisserie.

Le cultivateur alors retirait des produits de la ferme à peu près tout ce qui contribuait à sa subsistance et à son confort. Tout se faisait à domicile, — depuis les souliers jusqu'à la coiffure. Le métier était établi en permanence dans une chambre de la maison, et nos grand'mères y tissaient des toiles et des étoffes, qui auraient fait une compétition avantageuse, sinon pour le lustre et l'élégance, au moins pour la force et la durée, aux produits des manufactures modernes. Du métier, l'étoffe passait, soit au fouloir domestique, soit au moulin à foulon, qui lui donnait le fini.

Ces diverses industries de ménage étaient l'occasion de tout un ensemble de coutumes, fortement enracinées dans les moeurs canadiennes. C'étaient, en particulier, les assemblées de voisins pour s'entr'aider mutuellement, soit au brayage du lin, au montage des pièces au métier, au foulage des étoffes, et autres de même genre. Ces réunions, dans lesquelles dominaient la note joyeuse, communiquaient beaucoup de charmes à la vie patriarcale de nos pères.

(1) Voici la récolte de l'année 1830 pour la Baie et Courval réunis :

Pommes de terre	45370	minots
Avoine	27760	"
Blé	27593½	"
Pois	4211½	"
Orge	1411½	"
Sarrasin	610	"
Seigle	355	"
Blé-d'Inde	266	"

L'éducation n'était pas négligée. La paroisse contenait dix écoles, confiées à des maîtres, savoir :

Pierre Blondin (1)	2 écoles
Pierre Mercure	2 "
J.-B. Le Clair (2)	2 "
Olivier Labelle	2 "
Alexis Proulx	1 école
Joseph Jutras (3)	1 "

Le sexe féminin n'était pas encore entré directement dans le domaine de l'enseignement laïque, et comme les maîtres d'écoles étaient clairsemés, on était contraint de confier deux écoles au même instituteur, qui alors employait parfois une femme comme sous-maîtresse. C'était un progrès notable, puisque trente ans auparavant, nos campagnes n'avaient que l'école passante.

Ajoutons, pour l'édification du lecteur, que, si nos pères marchaient dans la voie du progrès matériel, ils ne manquaient pas de stimulants. On comptait, dans la Baie, onze débits de liqueurs fortes bien autorisés et ouverts au grand jour : huit licences de magasin, dont six au village accordées aux cinq marchands et au médecin (4), et deux dans les concessions du Pays-Brulé et du Côteau (5) ; puis trois auberges espacées sur la grande voie commerciale, une au village, une à la Grand'Plaine, l'autre dans Courval, à la place de l'église actuelle de Saint-Zéphirin (6). Il y avait vraiment surabon-

(1) Ancêtre des Blondin du diocèse de Nicolet.

(2) Père de l'abbé J.-B. Leclair, vicaire de la Baie en 1875.

(3) Oncle de M. Ernest Jutras et des abbés Pierre et Norbert Jutras. C'était le protégé de M. Fournier. M. Jos. Jutras est devenu régistrateur.

(4) MM. les marchands Radk McKenzie, lieutenant de milice, Joseph Chartrain, Olivier Chartrain, Michel Trudel et Antoine Lecomte, et M. le Docteur Dougald McDonald.

(5) Accordées à Alexis Martel et Joseph Turcotte.

(6) Tenues la première par Guillaume Smith, la deuxième par Guillaume Crépeau, la troisième par Antoine Lafond.

dance de biens, surtout si l'on considère que, d'après les moeurs du temps, chaque famille tenait constamment en cave un fût de bon vieux rhum, toujours à la disposition de ses membres.

La voie des townships était pourvue sur tout son parcours d'auberges placées de distance en distance. Outre celles de la Baie, il y en avait à l'endroit où est aujourd'hui Saint-Joachim (1), à Drummondville, à Durham, à Melbourne, etc. C'étaient des relais nécessaires aux voitures publiques ; et les voyageurs savaient en profiter. A chaque poste on devait arrêter pour changer ou du moins sustenter les bêtes de somme, et cela va sans dire... les hommes aussi !

Cette voie de communication resta jusqu'en 1845 notre principal débouché de commerce avec les townships du Sud et les Etats-Unis. A cette époque, la construction du Grand-Tronc vint absorber le trafic, en facilitant les moyens de transport. Ce fut un peu au détriment de la Baie et des paroisses que traversait la voie primitive.

Le temps qu'exista cette grande voie de communication entre Sherbrooke et le Port Saint-François, la Baie devint le centre d'un commerce de transit assez important (2).

Un stage (ou diligence) traîné par quatre ou cinq chevaux, faisait régulièrement le trajet sur cette artère commerciale, ce qui amenait un fort contingent de voyageurs, touristes et hommes d'affaires.

"On commença en 1832, dit M. Saint-Amant (3), à y avoir le service régulier de la malle. Le premier conducteur du *stage* était le père Isaac Cutter, de Melbourne. Il avait

---

(1) Tenue par une dame Blais.

(2) En 1843, on émit sérieusement le projet de relier par un canal le village de la Baie au lac Saint-Pierre. Une requête à cet effet, en date du 12 août 1843, fut présentée au Parlement par les citoyens de la Baie, de St-Zéphirin et des townships voisins. Ce projet, par malheur, ne devint jamais une réalité.

(3) *L'Avenir*, p. 135. — Mais la route existait depuis longtemps, puisque Jos. Bouchette en fait mention en 1815.

obtenu son contrat pour transporter les malles, depuis le port Saint-François jusqu'à Sherbrooke.

"Le nom du pere Cutter est encore populaire dans nos townships et l'on redit encore le confort qu'il s'efforçait de donner aux nombreux voyageurs qu'il transportait chaque jour. Il faisait le trajet entre le port Saint-François et Sherbrooke une ou deux fois par semaine."

Par sa position géographique sur la voie des Townships et son importance commerciale, la Baie était le chef-lieu du comté de Buckingham, et le siège de la cour de circuit, qu'on appelait alors plus correctement *cour de tournée*. Sous des noms et attributions qui ont varié d'époque en époque, cette cour y a tenu ses sessions périodiques pendant de longues années. Il est même probable que l'établissement en remontait à la conquête du Canada par l'Angleterre (1). En 1844, elle subit une modification importante dans ses attributions, et devint une "Cour de commissaires pour la décision sommaire des petites causes".

Le bill de judicature autorisant l'établissement de telles cours avait été passé en chambre à la session de 1843, pour devenir loi en mai 1844. Les citoyens de la Baie ne furent pas lents à réclamer pour eux cet avantage. Dès l'ouverture de la session, le 28 novembre 1844, une requête, portant un grand nombre de signatures, était présentée en chambre, avec l'appui de G.-J. Barthe, député du comté d'Yamaska ; en dépit de la vive opposition des trois autres membres du district des Trois-Rivières, ceux de Nicolet, de Saint-Maurice et de Champlain (2), elle n'en fut pas moins adoptée.

---

(1) C'est l'opinion de M. Fabien Vanasse, qui a fait des études à ce sujet. — Suivant les époques, notre cour a été nommée : Cour des requêtes, — cour de tournée, — de circuit, — cour de division No 2, — cour de district. — Sous ce dernier titre, sa juridiction s'étendait aux paroisses de Nicolet, St-Grégoire, Bécancour, Gentilly, Saint-Pierre, Saint-François, Yamaska, Saint-David, Saint-Guillaume et Saint-Zéphirin.

(2) Lettre au docteur Jos. Smith, 14 nov. 1843

"Ma requête, dit le député d'Yamaska (1), est donc entrée en chambre, présentée par le solliciteur-général, M. Sherwood, qui est en état de lui rendre pleine justice... : elle n'a pas manqué de faire son effet, lorsqu'on a vu dérouler cette immense queue qui ne ressemblait pas mal à celle d'une comète... De toutes les requêtes mises devant la chambre, il n'en est pas une aussi nombreusement signée que la nôtre, de sorte qu'elle a ouvert les yeux à tout le monde. J'espère que des commissaires seront nommés pour aller prendre les témoignages sur les lieux."

La cour des commissaires fut donc établie légalement au village de la Baie en remplacement de l'ancienne cour de circuit, et commença à s'y tenir les premiers lundis de chaque mois (2).

En 1837, les officiers de la cour de circuit de la Baie étaient les sieurs Francis Cottrell, Jos. Lozeau et Guillaume Crépeau. Le sieur Pierre Blondin était greffier.

En 1848, les commissaires étaient (3) les sieurs Francis Cottrell, Joseph Smith, Guillaume Crépeau et Alexandre-Louis Gouin. Le greffier de la cour était le sieur Henry-Augustin Holland, avocat.

Comme tout centre judiciaire, la Baie eut ses hommes de loi. On cite en particulier l'avocat Vézina, qui durant de longues années, établit sa résidence au milieu de nous.

La cour fut maintenue à la Baie, jusqu'à son transfert au siège actuel de Saint-François-du-Lac, en 1859.

*
* *

La desserte religieuse d'une population, qui augmentait d'année en année, devenait de plus en plus onéreuse pour un

---

(1) Lettre au docteur Jos. Smith, 12 déc. 1844.

(2) Statuts Refondus du Bas-Canada, p. 875.

(3) Procès verbal de la cour spéciale du 27 sept. 1848, tenue pour considérer plusieurs chefs d'accusation de malversation contre le greffier, que la cour exonère de tout blâme.

seul prêtre. Vers la fin de sa vie, M. Fournier fut contraint de s'assurer le secours d'un vicaire. Ce fut d'abord M. l'abbé Edouard Montminy (1), dont la signature apparaît aux registres du 23 mars au 7 septembre 1835; puis le Rév. M. Alexis-Alphonse Bélanger, depuis cette date, jusqu'au 3 octobre 1836.

A l'exception des deux dernières années de son ministère, son activité et son zèle ont suffi à la vaste desserte confiée à ses soins. Pendant vingt-quatre ans on ne voit de prêtre assistant que pendant les absences obligatoires du curé. Voici les prêtres desservants dont font mention nos registres.

1° M. *Jacques Paquin,* du 4 juin au 5 juillet 1815.

M. Fournier accompagnait l'évêque dans sa visite épiscopale; M. Paquin signe "vicaire desservant";

2° M. *Joachim Boucher,* du 20 septembre au 3 octobre 1831;

3° M. *Henry L. Girouard,* du 15 au 25 mai 1827.

(1) Edouard Montminy, né à Québec, le 18 septembre 1808, fils d'Antoine Montminy et de Louise Cressac; ordonné le 12 décembre 1830; vicaire à Ste-Marie de la Beauce; 1835, vicaire à la Baie, missionnaire de Percé et de Douglasstown; 1838, curé de St-François de la Beauce; 1843, procureur du collège de Ste-Anne; assistant-curé à St-Gervais; 1847, va porter secours aux malades de la Grosse-Ile, et meurt martyr de son zèle, le 6 juillet 1847; inhumé à St-Gervais.

Alexis-Alphonse Bélanger, né à St-Roch-des-Aulnets, le 18 janvier 1808, fils de Pierre Bélanger et de Marie-Marthe Talbot; ordonné le 10 septembre 1835; vicaire à la Baie-du-Febvre; 1836, à Ste-Marie de la Beauce; 1839, missionnaire des Isles de la Madeleine; décédé le 7 septembre 1868, à la Baie Saint Georges, sur l'île de Terreneuve, à l'âge de 60 ans, et inhumé dans l'église de Saint-Roch-des-Aulnets.

Jacques Paquin, né à Deschambault, le 19 septembre 1791, fils de Paul Paquin et de Marguerite Marcotte; ordonné le 24 septembre 1814; vicaire à Varennes; 1815, missionnaire de St-François-du-Lac; desservant de la Baie-du-Febvre; 1822, curé de St-Eustache, où il décède, le 7 décembre 1847, à l'âge de 56 ans. M. Paquin avait élevé le magnifique couvent des soeurs de la Congrégation de Saint-Eustache, qu'il vit incendié pendant les troubles de 1838. Il perdit encore, à l'incendie de l'évêché de Montréal, le 8 juillet 1852, toutes ses notes sur l'histoire ecclésiastique du Canada, fruit de longues et laborieuses recherches.

Joachim Boucher. — Voir p.

Henry L. Girouard, né le 28 novembre 1798, à Saint Joseph de Soulanges, fils d'Antoine Girouard et de Marie-Louise Harel; ordonné le [illegible] octobre [illegible]; vicaire à Nicolet; 1828, à Saint Benoît; 1829, desservant à Boucherville; [illegible], curé de Saint Hugues; 1834, de Sainte-Marie Monnoir; [illegible], de Saint-Simon de Bagot; décédé le 31 mars 1871

Bientôt M. Fournier sentit ses forces s'épuiser; enfin une attaque de paralysie le contraignit de prendre sa retraite, en 1836. Le 8 octobre de cette année il cède sa cure à M. l'abbé Michel Carrier, et se retire, avec son fidèle serviteur, François Martel, au milieu de ses ouailles, dans une petite maison, à proximité de l'église, et qu'il avait achetée du shérif le 20 septembre 1816 (1). C'est là qu'il passa les deux dernières années de sa vie, dans la paix la plus profonde, attendant d'un oeil imperturbable le coup fatal, que ses infirmités, jointes à son âge assez avancé, rendaient de plus en plus menaçant.

Ne pouvant plus marcher sans aide (2), ni se porter sur sa jambe paralysée, il se trouvait privé de célébrer les Saints-Mystères. Tous les dimanches, on le portait à la sacristie, d'où il entendait la sainte messe avec une piété exemplaire. C'était sa plus grande consolation.

M. Fournier mourut le 26 mai 1839, jour de la Sainte-Trinité. "Le pieux défunt, dit M. Raimbault, avait assisté à la grand'messe aussi bien portant qu'à l'ordinaire. Retourné chez lui, il s'était fait promener dans son jardin, s'était assis à table pour dîner, et ce fut au milieu de son repas qu'il fut frappé du coup d'apoplexie dont il n'est pas relevé. M. le curé a eu le temps de lui administrer l'Extrême-Onction; le docteur a essayé de le ranimer, et, après une heure et demie d'agonie, il a rendu son âme à son Créateur" (3).

Les obsèques, le 28 mai suivant, furent honorées par la présence d'un grand nombre de prêtres (4), dont le plus remarquable, M. Raimbault, était encore curé de Nicolet.

---

(1) C'est l'emplacement occupé aujourd'hui par M. Didier Pelletier. M. Fournier avait acquis un arpent sur quatre perches, entre Pierre Gouin et Antoine Houle, et cédé par la suite la moitié nord-ouest de l'emplacement au Sieur Francis Cottrell.

(2) Lettre de M. Carrier. — 26 nov. 1836. — Cartable de St-Zéphirin de Courval.

(3) Lettre à Mgr. Plessis.

(4) Et de quatre ecclésiastiques du Séminaire, MM. Léandre Tourigny, Narcisse Olscamps, Thomas Caron et Louis Laflèche.

L'union n'avait jamais cessé d'exister entre ces deux prêtres. Compagnons d'études, frères d'armes, soldats du Christ, chefs de paroisse, tous deux avaient pu vivre sans presque jamais se séparer; tous deux devaient, à un intervalle assez rapproché, recueillir la récompense glorieuse due à leur pénibles labeurs (1). Ce fut M. Raimbault qui rendit les derniers devoirs à son ami, en bénissant sa fosse. Il lui consacra en outre dans les journaux une nécrologie où l'on reconnaît aisément la plume du supérieur de Nicolet (2).

Par son testament (3), M. Fournier léguait à la fabrique de la Baie-du-Febvre, outre une somme de 50 louis, sa petite maison, pour y tenir une école de fabrique, au séminaire de Nicolet, une somme d'environ $2,500, une terre à bois à son protégé, le notaire Joseph Jutras, $100 à la fabrique de Drummondville, $40 à la Longue-Pointe, $200 aux Ursulines des Trois-Rivières. C'était toute sa fortune.

Il n'avait pas oublié son fidèle serviteur, le jeune François Martel. Avant de mourir, il lui avait acheté la terre qui est devenue plus tard la propriété de M. Moïse-Charles Lemire, puis de son fils Alfred (4).

---

(1) M. Raimbault est mort le 16 février 1841.

(2) Les Eccl. et les Royal. Franc., p. 292.

(3) Daté du 6 mars 1835.

(4) François Martel s'est marié le 1er octobre 1830, à Marie-Anne Gauthier. — Sa fille Léocadie, devenue l'épouse de M. Moïse-Charles Lemire, a hérité de sa propriété et l'a transmise à son fils Alfred.



APPENDICE AU CHAPITRE XII.

LETTRE DU CURE FOURNIER. (*Extrait du Bulletin des Recherches Historiques.* — Janvier 1911.)

La lettre qui suit est éminemment suggestive; elle nous introduit, en 1793, au sein d'une vieille famille d'Orléans, qui reçut en dépôt les reliques de saint Aignan, puis, elle nous transporte, en la Nouvelle-France, nous initiant à la vie paroissiale des Canadiens-français.

Son auteur porte un nom connu et révéré dans les annales ecclésiastique de France. En effet, Vincent-Charles Fournier, fils d'un fabricant d'amidon, établi rue des Trois-Poislons, sur la paroisse Saint-Victor, à Orléans, était le frère de Jacques Fournier (1), ce fervent catholique qui, en 1793, reçut de Vincent Pouteau les reliques de saint Aignan, que celui-ci avait dérobées la nuit, pour les soustraire à des mains sacrilèges, et qui les déposa rue Sainte-Anne, dans la *maison des Oves,* habitée par l'honorable famille Loynes de Morrett.

Mais déjà, le jeune Vincent avait dû quitter Orléans et la France. Ancien élève du petit Séminaire de Meung et du Séminaire de Philosophie, il se destinait à l'état ecclésiastique (2).

Or, les Sulpiciens, ses futurs maîtres ès-théologie, ayant été expulsés du Séminaire, il se mit sous la direction de l'un d'eux, l'abbé Desparrins réfugié dans la maison de la rue Sainte-Anne. Les jours devenant de plus en plus mauvais, sur le conseil de son directeur qu'il avait là maintes fois visité, il émigrait outre-Rhin, et d'un port allemand, voguait pour la Nouvelle-France, où, après avoir fait sa théologie, il avait été,

---

(1) Il fut le grand-oncle d'Edouard Fournier, littérateur, dont une rue d'Orléans, voisine de Saint-Aignan, porte le nom.

(2) Il fut le condisciple de Pirot, de Neuville-aux-Bois, le fondateur du journal: *L'Ami de la Religion.*

vraisemblablement, ordonné prêtre, par l'évêque de Québec, il devint successivement curé de la *Longue-Pointe* et de la *Baie-du-Febvre* (1810).

C'est de cette dernière cure qu'il écrivait pour la dernière fois, à Madame de Loynes de Morett, dont vingt-cinq ans auparavant, il avait été l'hôte, la lettre qui suit (1) :

†

J. M. J.

Madame,

C'est donc à la rue Sainte-Anne que j'envoie ma messagère : après avoir vu tant de pays divers, après avoir traversé les mers, arrivera-t-elle enfin à bon port ? J'ose l'espérer de la divine Providence ; car enfin, ce n'est pas un temps mal employé que celui que l'on consacre au respect, à l'amitié et à la reconnaissance : tels sont les sentiments que j'ai toujours eus et que je conserverai jusqu'au dernier soupir pour votre respectable maison.

Mais par où commencer ? Car je vous l'avouerai, madame, à ce moment où je prends la liberté de vous écrire, il se présente à mon esprit une multitude de souvenirs, si précieux, si consolants que je succombe sous le désir de vous les tracer et de vous les peindre. Essayons cependant de mettre quelque ordre dans cette douce missive, je suis sûr que vous lui ferez bon accueil.

Qui vous eût dit, madame, lorsque je quittai votre respectable maison, que je vous écrirais un jour, du Nouveau-Monde ? Aurais-je pu penser moi-même, alors que Dieu me destinait à parcourir tant de pays inconnus, traverser les mers, pour aboutir enfin dans un pays lointain, où l'on m'a honoré du sacerdoce ? Non, si Dieu m'eût fait connaître les différen-

---

(1) L'autographe de cette lettre fait partie des archives de la vieille famille orléanaise Seurrat de la Boulaye.

tes situations où je me suis trouvé, les dangers auxquels j'ai été exposé, j'en eusse été très effraye, puisque, lorsque je me rappelle le passé, il me semble que je n'aurais pas le courage de parcourir la même carrière. Ainsi, par une sage Providence, cache-t-il à l'homme l'avenir! Ce que nous avons à faire, c'est de nous soumettre aveuglément à sa volonté sainte, sûrs de sa sainte protection, de son appui, si nous sommes fidèles aux desseins qu'il a sur nous. Voilà ce qui m'a fortifié au milieu de tant d'événements que j'ai éprouvés, voilà ce qui m'encourage encore dans la desserte d'une cure considérable, qui me fatigue beaucoup et qui m'effraye encore plus.

Car, madame, ne croyez pas que les moeurs ici, que la religion ne souffrent aucun éclipse. Autrefois, elles brillaient d'un vif éclat. Lorsque j'arrivai en Canada, j'eus la consolation d'en voir de beaux restes. Mais, à mesure que la colonie devint florissante par le commerce, l'industrie, les sciences même, qui sont enseignées avec éclat, dans tous nos collèges, à mesure que la philosophie se répand, et jusque dans nos feuilles canadiennes, on voit cet esprit d'impiété, de vertige qui renversa en France le trône et les autels. Heureuses les paroisses qui sont éloignées des grandes villes! Dieu y est servi, adoré, les pasteurs respectés. C'est là, la situation où se trouve la mienne.

Je fais ce que je veux. Si vous en exceptez quelques impies, qui travaillent sourdement à égarer mon peuple et que je poursuis sans relâche dans tous leurs retranchements, tout le reste écoute ma voix et m'obéit. Vous en serez convaincu quand je vous dirai que, quelque temps qu'il fasse, j'ai toujours du monde en confesse. Depuis la fin de mai dernier, jusqu'au mois de juillet, où j'ai l'honneur de vous écrire, j'ai communié, dans les messes de la semaine, jusqu'à 30 et 35 personnes, de sorte que je suis obligé de me trouver, tous les jours au confessionnal à 5 heures ou 5 heures et demie, si je veux dire la messe vers 8 heures. Telle est mon occupation jusqu'aux récoltes. Après quoi, le même travail recommence, le reste de

l'année. Les offices du dimanche et des fêtes d'obligation sont très fréquentés. La sainte parole de Dieu, que j'ai l'honneur d'annoncer, tous les dimanches, et souvent les Fêtes, est avidement écoutée par le plus grand nombre. De temps en temps se chantent, dans la semaine, des grand'messes, soit pour les biens de la terre, soit pour la conservation des familles, soit par actions de grâces, sans compter les Services pour les âmes du Purgatoire; or, à tous ces offices, toujours des communions, et le plus souvent en grand nombre. Les lois de l'Eglise sont strictement observées et, dans le carême, il n'y a que les pauvres malades, qui sont dispensés du jeûne et du maigre.

Voilà, me dites-vous, madame, qui est bien consolant. Nos Messieurs, qui viennent quelquefois passer les vacances à *la Baie,* me disent la même chose que vous dites peut-être. Vous vous plaignez, me disent ces précieux amis, autrefois mes maîtres de France! Mais, si vous étiez à Montréal, etc., etc... Sans doute, je ne puis nier qu'il y ait à la *Baie-du-Febvre,* certain extérieur de piété, mais quand tout cela est pesé au poids du sanctuaire, ah! comme je tremble, alors, je m'écrie, comme le saint homme Job: Que suis-je, Seigneur, croyez-vous qu'il soit digne seulement d'ouvrir les yeux sur moi pour examiner ma conduite, et me faire entrer en jugement avec vous pour vous informer de mes oeuvres? Elles ne sont que corruption devant vous. En effet, que de routine ne distingué-je pas dans cette piété apparente; car, madame, le canadien est bon, mais qu'il est léger! Il aime sa religion, mais il l'observe sans la connaître assez. Le plus chrétien d'entre eux n'aura pas de vices, mais il n'aura pas non plus de grandes vertus. Dans nos campagnes, nous avons beaucoup fait, quand nous avons aboli les bals, les divertissements, les veillées; mais qu'il est rare de trouver des âmes ferventes, des âmes enfin qui aiment notre Divin Maître: au reste, l'aimai-je moi-même? Et si, comme je m'en plains souvent, je vois si peu de fruits, si je n'exerce peut-être qu'un ministère de mort,

n'est-ce pas ma faute? Suis-je un homme de Dieu, *homo Dei*. Ah! madame, c'est à vous que j'écris, c'est pour vous seule: laissez-moi donc vous dire: je ne sais rien, je ne puis rien, je gâte tout! Hélas, j'étais tout au plus à ma place à ma chère *Longue-Pointe*; mais ici, je suis déplacé et je ne puis concevoir comment Sa Grandeur ait pu penser à moi, pour un poste aussi grand et aussi difficile. Aussi, l'ai-je supplié, la dernière fois qu'il m'honora de sa visite, de me renvoyer à ma première paroisse. Mais il est inexorable. Il faut donc obéir, et espérer tout du secours d'en haut. Invoquez-le pour moi, surtout pour quelques personnes endurcies que Dieu semble avoir abandonnées. Invoquez-le pour quelques autres qui me haïssent, parce que je voudrais les voir vertueux; parce que je ne les laisse pas vivre tranquilles au milieu de leurs désordres, comme si ce n'était pas mon devoir de courir après eux, à l'exemple de mon divin Maître.

Comme il faut tout vous dire et ne vous laisser rien ignorer de tout ce qui me concerne, vous serez peut-être satisfaite de savoir quels sont les revenus de l'église: ils consistent d'abord dans la rente des bancs qui passe plus de 2,000 francs; dans le casuel qui peut monter à 1,400 francs; mais un autre revenu qui est considérable consiste dans la quête de l'Enfant-Jésus. Dans cette quête, que je fais avec les marguilliers, dans toute la paroisse, vers la fin de janvier, chaque habitant aisé donne pour l'église un minot de blé, du lard, du boeuf, des pois, sans compter l'argent que l'on ramasse. Or, toutes ces denrées se vendent et le produit est mis au coffre. La dépense de l'année dernière se montait à 6,650 francs, elle doublera cette année par les embellissements que je fais faire à l'intérieur de l'église. J'avance moi-même à l'église, plus de 200 louis pour de beaux tableaux de France, dont deux de huit pieds de haut sur six de large, doivent être mis dans les chapelles que je fais orner de sculptures. Les deux autres sont pour être placés dans le choeur. Une des chapelles sera dédiée à la Très Sainte Vierge, et l'autre à l'Ange-Gardien, à

ce précieux ami qui a veillé sur moi dès le moment de ma naissance : après mon adoration du soir à Jésus, à Marie, j'irai tout de suite à mon Ange, et que de choses tendres ne lui dirais-je pas ! que de reconnaissance ne lui témoignerai-je pas ! comme je le prierai aussi pour vous, madame, pour votre respectable famille ; je serais si content si vous pouviez voir mon église.

N'en déplaise à M. Raimbault qui cherche à me surpasser, la mienne sera d'abord plus belle par la beauté de son architecture et par sa richesse. J'ai des ornements magnifiques dont plusieurs m'ont été donnés en présent par des dames vertueuses, avec lesquelles je suis extrêmement lié. Nos bonnes religieuses de Montréal, parmi lesquelles j'ai de bonnes amies, m'ont donné aussi des pales richement brodées en or, J'ai des aubes qui répondent à la beauté des ornements. Bref, mon église me délasse de mes travaux, charme les ennuis que l'on éprouve loin de vous. Le soin que je prends à la demeure de mon Dieu me fera peut-être obtenir la grâce d'habiter, à la fin de ma pénible carrière, dans une demeure éternelle qui est l'objet continuel de mes soupirs et de mes voeux.

Excusez, madame, ma franchise ! j'éprouve tant de plaisir à m'entretenir avec vous que je voudrais vous faire connaître tout ce que je fais ici, tout ce que je pense. Par conséquent, il faut vous parler de la *Baie-du-Febvre*, où je suis depuis sept ans.

Mon église, belle, vaste dans le goût moderne, est bâtie sur un côteau charmant et très élevé : au pied est un *fort* composé de marchands, d'ouvriers, etc., etc. Du presbytère, qui est absolument isolé (ce qui est bien conforme au goût que j'ai pour la solitude, surtout depuis que j'ai quitté ma chère patrie), je domine sur toute ma paroisse ; la *baie* va devenir un endroit considérable, quoiqu'elle le soit déjà par elle-même de la fertilité de son sol. Déjà, à six lieues s'élève une nouvelle ville (*Drummondville*), où va apostoliser mon ami et où j'ai pouvoir aussi de confesser ceux qui parlent français : pour

la communion, on a ouvert des chemins, la poste y est établie. A trente lieues se trouvent des propriétés que font valoir des Américains industrieux; à vingt, se forme un établissement considérable, par un riche Anglais, que je vois de temps en temps, qui a épousé une jeune dame italienne, qui ne s'est environnée que de domestiques catholiques.

Dans peu d'années, on pourra aller de la Baie à Boston et dans les Etats-Unis, avec autant de promptitude qu'on va à Montréal et à Québec. Or, dans le Parlement qui se tient tous les ans à Québec, à l'instar de celui d'Angleterre, des membres décidèrent de placer, aux frais du Gouvernement, des "écoles à la Lancastre". Comme je ne suis pas *lancastrien* et que je ne suis pas du tout *libéral*, mes idées n'étant point par conséquent libérales,[1] je viens de donner la chasse à un homme *libéral*, qui était venu ici pour montrer d'une manière *libérale*; j'ai acheté l'emplacement qu'il venait louer et, tout de suite, j'en ai acheté un autre proche de l'église, où il y a maintenant une école de garçons. On y montre l'anglais et le français par principe, la tenue des livres, etc., etc. Le jeune homme qui tient cette école, est un jeune écossais, catholique fort pieux. Je l'ai fait venir du Haut Canada; et pour l'encourager je lui donne par an 20 louis et tout le produit qu'il retire des enfants qui sont déjà au nombre de trente, quoique son école ne soit ouverte que depuis la fin de l'hiver. Monseigneur, qui, lorsqu'il va à son séminaire de *Nicolet*, vient toujours, ou dîner, ou coucher à la *Baie*, a eu la bonté, le mois de mars dernier, d'honorer mon école de sa visite. Les enfants, qui par leur talent et leur piété montrent de la disposition au sacerdoce, passeront de là à *Nicolet*, qui est le séminaire chéri de Sa Grandeur. C'était une école avant l'arrivée de mon ami; maintenant la piété y règne; et les sciences, jusqu'aux plus abstraites, y sont enseignées avec succès. *Nicolet* est mes galeries: c'est là où je vais me délasser des travaux du saint ministère, comme M. Raimbault vient se délasser à la *Baie*.

Que de souvenirs, alors que nous sommes réunis, et vous devez bien penser que, mille et mille fois, on a bu à votre santé. Pour moi, que la reconnaissance, le plus profond respect, attachent à votre respectable maison, que n'éprouverai-je point, quand je me rappelle la *rue Sainte-Anne!* il me semble y être à ce moment. Je sonne, la porte s'ouvre, je franchis avec rapidité la cour, déjà je suis sur le dernier degré de l'escalier. Ici, je m'arrête pour payer le tribut de mes larmes à nos chers défunts : mais en les pleurant, soumettons-nous à la sainte volonté d'un Dieu que nous devons adorer et bénir dans la tristesse, comme dans la joie, dans la prospérité comme dans l'infortune. Hélas ! ils sont dans le séjour du bonheur et nous, nous habitons encore la terre de l'exil et des souffrances... Que sont devenues Mme Demeux, la mère de Mme de Vence, son fils ; et Mme de L'Aage, votre soeur, jouit-elle d'une bonne santé ainsi que sa famille ? Valière, mon condisciple en philosophie, Moléon (1), où sont-ils ? Le père de Valière a-t-il échappé aux horreurs du Jacobinisme ; sa pieuse maman vit-elle toujours ? Présentez à toutes nos dames, qui m'ont connu, mes respects. Dites-leur que je les propose pour modèles à nos dames canadiennes.

Le vénérable Père me parle, dans sa chère lettre que je viens de recevoir, de Mme Gaschet : serait-ce cette bonne religieuse de la Visitation, qui était chez vous dans la Révolution ; présentez-lui mes souvenirs : j'ai toujours le chapelet qu'elle a eu la bonté de me faire et qu'a bénit notre précieux ami. Quels doux sentiments n'éprouvai-je pas en me rappelant la rue de Recouvrance ? J'espère que Mme Seurrat n'a pas oublié l'ami de son fils : puisse le Ciel la rendre heureuse et lui faire trouver, dans ses enfants, le même bonheur, les mêmes consolations que vous trouvez dans la beauté de son âme, dans la beauté de son coeur !

---

(1) Valière et Moléon étaient aussi des branches de la nombreuse famille patronymique *Tasson*.

Et vous, qui demeurez sous le même toit que votre respectable maman, quelle douce tâche Dieu vous a imposée, en vous chargeant du soin le plus doux, celui d'être toujours et à chaque instant l'être consolateur d'une mère, qui, en ma présence, vous prodiguait tant de caresses! Vous étiez bien jeune alors pour connaître le respect profond, l'attachement sincère que j'avais dès lors pour les vénérables auteurs de vos jours: maintenant que vous le connaissez, daignez recevoir les voeux que j'adresse au Ciel pour vous, pour M. Des Ormeaux. Daignez dire ce peu de mots à votre infortunée belle-soeur Mme Destrées: celui qui prend la liberté de vous présenter ses hommages était l'ami de votre époux, le compagnon de ses plaisirs, et maintenant il confond ses larmes avec les vôtres et partage votre infortune et vos malheurs... Quels sentiments purs, délicieux, Madame, ne faites-vous pas naître dans mon âme! Quelque longue que soit cette lettre, je vois avec peine qu'il faille la clore: il me semble que je ne vous ai encore rien dit.

Le croiriez-vous, vous n'êtes jamais sortie de ma mémoire, bien plus, votre souvenir, lié à celui de mon vénérable ami et père en Jésus-Christ (1), m'ont mille et mille fois retenu sur les bords de l'abîme.

Francfort, où j'aurais dû périr et mille fois! *Francfort*, malgré ses charmes, ses plaisirs, ses fêtes, n'a jamais pu me faire oublier ni les exemples de vertu que vous m'aviez donnés, ni les airs tendres et pieux de mon vénéré père. Tenez, j'eus le malheur d'aller un jour à la comédie! Eh bien, cette idée qui me fatiguait alors... "Si Mme, si M. Desparrin me savaient ici!" Cette idée empoisonna mon plaisir; et, dès le lendemain, j'allai trouver mon bon père capucin. Dans une autre circonstance, j'allai imprudemment à un souper de jeunes libertins qui m'avaient invité: à peine il y avait une demi-heure que j'y étais, que le remords s'empara de mon âme, je m'échappai adroitement et m'enfuis.

(1) M. l'abbé Desparrins.

Que de choses à vous dire, si on avait le bonheur d'être encore réunis, mais jamais, jamais je n'aurai cette consolation. La lettre d'un côté de M. Desparrin, de l'autre les oppositions de Sa Grandeur, ne me laissent aucune espérance. Le croiriez-vous? Monseigneur voyant que nous recevions des lettres de notre cher Orléans, non seulement m'a fait écrire par Raimbault, mais même m'a dit formellement, chez moi, que j'étais prêtre canadien et que, lui appartenant, il ne nous permettrait pas de partir. Dieu soit béni! Quand j'ai vu cela, j'ai acheté le superbe emplacement, dont je vous ai parlé: il consiste dans un beau jardin; la maison grande et commode, pour recevoir des pensionnaires, est contiguë au presbytère, ce qui me facilite d'y aller souvent. Outre cela, il y a un hangard magnifique, une écurie pour vache, cheval, etc.., et d'autres commodités, qui, avec les 25 louis, ont engagé ce jeune homme à venir s'établir à la *Baie*. Quand l'école sera bien fondée, j'en établirai une pour les filles, sur un autre emplacement qui m'appartient et qui n'est pas loin du presbytère. Comme vous voyez, ma famille se tromperait rudement, si elle comptait sur ma succession, c'est le bien de l'Eglise et des pauvres, elle retournera à eux.

Avant de finir, vous ne serez peut-être pas fâchée de savoir quel est l'état de la religion. Elle est encore respectée, malgré la philosophie qui gagne peu à peu toutes les classes de la société. Son culte s'exerce avec le plus grand éclat et en toute liberté: tout ce qu'il y a de plus grand dans le pays nous respecte, et un vrai gentilhomme anglais recherche notre société, quand il demeure dans nos paroisses. Nous portons tous la soutane jusque dans les voyages, et on serait scandalisé de nous voir porter l'habit court. Les sacrements s'administrent aux malades avec la même pompe qu'en France. A la Fête-Dieu, on fait dehors la procession du Saint-Sacrement, non seulement dans nos campagnes, mais même à Québec, à Montréal, etc. Et ce qui vous paraitra étonnant, c'est que les Anglais eux-mêmes se conforment à l'usage des catholiques, ils

tapissent leur rue, se procurent des fleurs pour les jeter, quand Notre Divin Maître passe devant leur maison, et on a vu bien souvent des officiers, des colonels, faire mettre tout un bataillon sous les armes. Quand nous portons le saint Viatique, nous sommes toujours en voiture, sur le devant de laquelle se trouve un Canadien, qui, la tête nue et avec le plus grand respect, nous conduit avec adresse jusqu'à trois ou quatre lieues. Un ou deux hommes accompagnent toujours le Saint-Sacrement, tandis qu'un autre, la cloche à la main, avertit le monde ou de sortir de leur maison, ou de se prosterner si on se trouve sur notre passage. Souvent, j'ai été pénétré de voir l'affluence du monde qui nous attendait à quelque distance de la demeure du malade. En l'exhortant, je profite quelquefois de cette occasion pour faire rentrer en eux-mêmes quelques pécheurs que j'aperçois dans la foule. Heureuse colonie, puissent tes habitants conserver toujours le dépôt sacré et précieux de la foi!

Mais, madame, l'orage commence déjà à se former, on crie déjà au fanatisme. Dans la Chambre d'assemblée, des Canadiens ont montré des principes impies, ils ne voulaient rien moins qu'enlever aux prêtres l'éducation de la jeunesse, et aux religieuses l'administration des malades. Heureusement, la majorité n'a pas été de leur côté, ils ont même été sifflés et durement traités dans les feuilles publiques; c'est toujours un mauvais présage, ils se trouveront peut-être un jour en force, à quels excès ne se porteront-ils pas alors? J'espère que Dieu m'enlèvera de ce monde avant d'en être le témoin. Ai-je tout dit? Aurais-je la consolation de vous intéresser un moment? Je l'espère. Il ne me reste donc plus qu'à vous prier de ne pas m'oublier, surtout dans vos communions. Recommandez alors au Dieu que vous aimez, le pauvre vivant; lui, de son côté, vous mettra, tout indigne qu'il en est, sur sa patène.

Je vous salue donc en Notre-Seigneur Jésus, et serai toute ma vie, avec le respect le plus profond, la reconnaissance la plus vive,

Madame,

Votre très obéissant serviteur,

FOURNIER, *prêtre.*

P.-S.—Mes respects à M. Corbin (1) ; que sont devenus ses neveux ? Vous ne sauriez croire avec quel délice, M. Raimbault et moi, nous lisons le journal de l'*Ami de la Religion et du Roi*, que Monseigneur a la bonté de nous faire tenir, lorsqu'il l'a lu. Nous lui avons donné le nom de l'éditeur, qui était mon condisciple à Orléans (2).

Mes respects à toute votre vénérable famille, à toutes vos dames qui m'ont connu et qui veulent bien s'intéresser à moi.

Baie-du-Febvre, ce 20 juillet 1817.

(District des *Trois-Rivières,* Bas-Canada).

Cette intéressante missive avait été donnée à Mgr Têtu, lors de son dernier voyage en France, par M. le chanoine Cochard, de la cathédrale d'Orléans.

M. le chanoine Cochard est un ami des Canadiens-Français, et il s'occupe depuis longtemps de leur histoire.

---

(1) Curé de Sainte-Croix d'Orléans.

(2) M. Picot, de Neuville aux Bois.





Michel Carrier

Septième Curé 1836-1859

CHAPITRE XIII.

TROSIÈME ÉGLISE—1806-1840. (Suite).

SOMMAIRE. — Michel Carrier, septième curé. — Le "grand conférencier du diocèse". — Zèle et dévouement de l'abbé Carrier : l'épidémie de 1832. — Son caractère. — Le coffre-fort dévalisé. — Les chercheurs de trésors. — Le banc du capitaine. — Privilèges des capitaines de milice : l'érection du mai.

L'abbé Michel Carrier (1) arrivait à la Baie, précédé d'une grande réputation de sainteté et d'éloquence. C'était le prédicateur attitré de la visite épiscopale (2). Naguère encore, les 18, 19, 20 et 21 juin précédent, sa voix puissante et pleine d'onction avait retenti sous la voûte de notre vieille église, et les paroissiens, émus jusqu'aux larmes, l'avaient écouté avec le plus vif intérêt et la plus religieuse attention. Il s'emparait littéralement de l'auditoire et le tenait comme suspendu à ses lèvres. Le mode de prédication adopté en cette circonstance était la conférence, c'est-à-dire, une espèce de controverse entre deux prêtres, dont l'un épousait apparemment la cause du pécheur, posant des objections, excusant le vice sous divers prétextes, exaltant les plaisirs du monde, et atténuant ceux de la vertu. Ce prêtre, qu'on appelait l'"avocat du diable" (3), se tenait dans le choeur. L'autre se tenait en chaire. Ce dernier était l'avocat du bon Dieu ; il réfutait une à une les objections, les pulvérisait en quelque sorte et finissait par écraser le pécheur et le forcer à s'avouer

(1) Né à Québec le 27 août 1805, fils de Michel Carrier et de Catherine Bleau ; ordonné le 1er mars 1828 ; vicaire à Québec ; 1832, curé de Gentilly ; 1836, de la Baie-du-Febvre et desservant de St-Zéphirin.

(2) Il avait accompagné l'évêque en 1835 et 1836 et continua de remplir cette fonction importante pendant douze ans encore sous les évêques Signaï, Turgeon et Cooke.

(3) Ce rôle était confié à Mr. Carrier, qui s'en acquittait à merveille.

vaincu. Ce genre de prédication, quand il était bien conduit, intéressait au suprême degré nos populations rurales, et opérait de fréquentes conversions. Par malheur il s'y est glissé des abus qui ont forcé de l'abandonner. Monsieur Antoine Bédard (1) et M. Carrier s'entendaient parfaitement, et leurs conférences attiraient les auditeurs de bien loin.

L'abbé Carrier avait une voix limpide et suave, imprégnée d'une onction naturelle, qui vibrait majestueusement dans l'enceinte de nos églises.

Trois évêques de suite ont su apprécier hautement l'influence magique de cette voix sacerdotale, en lui confiant le ministère de la prédication pendant la visite du diocèse. Elle leur fut particulièrement précieuse en 1837. Il s'agissait de calmer les esprits surexcités par les événements du jour. L'évêque Signaï, pour contenir le peuple, se servit de l'abbé Carrier, qui dirigea contre les patriotes une vigoureuse campagne de prédication. C'est du moins la conclusion naturelle à tirer d'un passage du poète L. H. Fréchette (2) où il dit que l'abbé Carrier a joué un certain rôle dans les événements de 1837.

A sa voix onctueuse l'abbé Carrier joignait un extérieur dans lequel tout respirait l'homme de Dieu, et le seul aspect de sa douce et sympathique figure était déjà une prédication. On le regardait comme un saint, comme le bon pasteur prêt à sacrifier sa vie pour ses brebis, et certes, cette réputation, il l'avait amplement gagnée. Voici à quelle occasion.

En 1832, le choléra fit dans le pays de terribles ravages. L'année fut particulièrement lugubre à Québec. On l'appelle encore, dans les souvenirs populaires, "l'année du grand choléra."

Durant deux mois, la terrible épidémie décima la population et porta la panique à son comble.

---

(1) Curé de Charlebourg, qui accompagnait aussi l'évêque dans sa visite.

(2) Originaux et détraqués, p. 50

Les victimes, — des centaines par jour, — s'affaissaient dans les rues et succombaient après quelques heures de souffrances épouvantables. On charroyait les cadavres à pleins tombereaux. Presque aucuns de ceux qui étaient frappés n'en réchappaient.

Le fléau se répandit dans tout le pays et la Baie ne fut pas épargnée. On y vit une famille presque entière, — celle de Charles Hamel, disparaître en cinq jours.

En face d'une pareille épidémie, le ministère des malades était un danger sérieux pour le prêtre, qui devait, avant de l'accepter, faire à Dieu le sacrifice de sa vie. C'est ce que fit le vertueux abbé Carrier, alors vicaire à Québec. L'évêque, connaissant son dévouement, le désigna pour le soin des cholériques. Dès ce moment, plus de communications avec le reste des hommes ! On l'enferme dans une cellule, d'où il ne sort que pour le ministère des malades infectés. — On lui passe sa nourriture par un guichet.

Cette vie de réclusion devint un martyre pour son coeur expansif et qui sentait plus que tout autre le besoin de société. On assure que le séjour dans ce cloître, et les émotions qui l'accompagnèrent, affectèrent profondément sa forte constitution. Quand on le rendit à la liberté, il était devenu chauve.

Une fois pourtant il eut une heure assez joyeuse.

Le bedeau de Québec, Jean-Baptiste Oneille, tomba à son tour frappé par la contagion. Le malade était un original, qui avait passé toute sa vie à Québec, où ses bons mots, ses réparties, ses spirituelles saillies, ses fumisteries inoffensives et son inénarrable gaieté lui avaient fait une réputation qui dure toujours.

Doué d'une vivacité d'esprit extraordinaire et d'une originalité de caractère qu'accentuait encore la plus drôlatique figure qui se puisse imaginer, il fit les délices de plusieurs générations québecquoises, tant dans le clergé que dans le monde des laïques.

Ce Gaulois était en outre doublé d'un philosophe (1). Nul n'a pris la vie aussi allègrement que lui; nul plus que lui n'a envisagé l'existence par son côté plaisant, dans la double acception du mot. — Jamais contrariété, jamais malheur même n'a pu altérer sa bonne humeur, n'a pu déconcerter la sérénité de son heureuse nature.

Le fait est qu'il ne fut jamais si amusant qu'à son lit de mort.

Monsieur Carrier se rendit auprès du moribond, qui se tordait dans des crises atroces.

— Allons, mon pauvre frère, lui dit-il, vous allez probablement paraître devant Dieu; êtes-vous bien résigné à mourir?

— Oh! oui, il y a assez de soixante et seize ans que je vois la lune du même côté.

— Eh bien, il faut vous préparer du mieux possible. Vous avez la foi, je suppose...

— Oh! oui, mon père, soupire le mourant... et même vous pourriez mettre une syllabe de plus sans mentir.

— Bien; alors je vais vous administrer le sacrement de pénitence et l'extrême-onction.

— L'ordre et le mariage, si vous voulez; dépêchez-vous.

— Eh bien, reprit le prêtre, vous allez d'abord m'ouvrir votre âme...

— Ça ne sera pas difficile. J'ai déjà le corps à l'envers.

Le pauvre abbé suait à grosses gouttes et se tenait à quatre pour ne pas éclater.

Enfin, après avoir, tant bien que mal, entendu la confession du malade, il lui présenta la communion en lui disant :

(1) Ce gaulois d'Oneille était un Irlandais... mais après trois générations de femmes canadiennes; j'ai trouvé ses origines... en Bourgogne — *B. Sulte.*

— Maintenant, mon cher frère, vous allez recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur...

— N'oubliez pas la sainte Vierge! fit le vieillard d'une voix faible comme un souffle.

Le jeune prêtre n'y put tenir plus longtemps.

Il se hâta d'administrer le patient, et s'enfuit (1).

*
* *

L'évêque rendit un hommage mérité au dévouement de l'abbé Carrier en lui confiant dès l'automne suivant la cure importante de Gentilly, et, quatre ans plus tard, en 1836, celle, plus importante encore, de la Baie-du-Febvre.

On conçoit l'accueil sympathique qu'il reçut en cette paroisse. Le vieux curé Fournier était au comble de ses voeux: il admirait son jeune successeur et le tenait en haute estime.

Le nouveau curé était doué d'une sensibilité exquise, et c'était précisément cette sensibilité qui donnait à sa parole tant d'onction: il allait droit au coeur. — Ce fut pour lui une jouissance et un avantage précieux, mais aussi la source de bien des ennuis.

Grâce à cette sensibilité, son éloquence était naturelle et persuasive. Il avait le don assez rare de toucher le coeur des enfants (2), et à l'occasion des retraites de premières communions, il mettait tout en larmes son intéressant petit auditoire.

Mais, hélas! ce fut en même temps son malheur. Les petites contrariétés de la vie, les difficultés paroissiales inhérentes au ministère, devenaient montagnes à ses yeux, et la cause fréquente de cuisants chagrins. Combien de fois il se sentit affaissé, presque écrasé sous le faix!

---

(1) Louis Fréchette: Originaux et détraqués, p. 50-51.

(2) Tradition du Dr. William Smith.

Dans ces heures de mélancolie, il lui fallait un coeur qui le comprît, dans lequel il put s'épancher librement, et ce coeur fut presque toujours celui de son évêque. Un bon mot de sa part, une parole d'encouragement dissipait le nuage, et le calme rentrait dans son âme.

Citons, entre autres, le passage suivant d'une lettre de Monseigneur Signaï, en date du 4 septembre 1843. Quelques petites misères concernant la formation de Saint-Zéphirin et la commission scolaire le troublaient profondément. Monseigneur lui écrit sur le ton d'un badinage amical :

"Grand conférencier du diocèse. *Quid audio de te?* (1) Quoi! vous voilà menacé de bonhomiser. L'eût-on pu croire? après avoir entendu les voûtes des églises retentir des tuyaux de vos poumons — après avoir vu une face rayonnante de santé et des effets d'une joie intime dont personne n'aurait osé douter! Et voilà que tous s'accordent à dire, *quantum mutatus ab illo* (2) !

Que ne suis-je dans un jardin de votre voisinage où, une certaine fois, il me fut donné de calmer ou plutôt d'étouffer la mélancolie d'un curé qui m'en a eu obligation depuis! Si vous continuez à laisser voir, comme autrefois les jeûneurs chez les Juifs, *exterminant faciem* (3) qui a tant affligé vos amis, vous m'obligerez à vous appeler ici pour me mettre à portée de remédier à ces dispositions vaporeuses dont on vous croit affecté.

Mais serait-ce Saint-Zéphirin qui bouleverserait vos sens et votre sang? Mais n'ai-je pas commencé à appliquer un remède, par la lettre à M. Béland dont je vous ai donné communication? Quoi! serait-il possible qu'à 38 ans, vous ne seriez plus capable de supporter quelque contretemps! Que sera-ce donc, si la providence vous en réserve pour l'âge de

(1) Qu'est ce que j'entends dire de vous?

(2) Combien il est changé! — (loc. lat. tirée de Virgile).

(3) Cette figure attristée. (litt : ils montrent une figure attristée).

60? *Militia est vita hominis* (1), dont parle Job, a-t-elle des âges exceptés? Saint Paul, au milieu des tribulations dont il était accablé, surabondait *gaudio* (2). Mais il tenait pour certain qu'on peut tout par le secours de celui qui *confortat* (3). *Omnia possum*, etc. (4). *Haec meditare, in his esto* (5), comme il le disait à Tim. (I Ep. 4. V. 15 et 16), qui lui était si cher, *hoc faciens... teipsum salvum facies.*

Aussi j'espère que, ranimant un peu vos esprits, et goûtant les conseils de vos amis, en outre profitant des petits services de M. Duguay à qui Monseigneur de Sidyme doit donner juridiction après son ordination, vous me tirerez d'inquiétude sur votre état en m'écrivant en conformité à ce que je désire bien cordialement.

Votre très humble serviteur,

(Signé) ✠ JOS. Archev. de Québec.

L'abbé Carrier avait une conscience très délicate, et même timorée, qui contribuait à augmenter ses angoisses. Il se serait fait scrupule, par exemple, de manquer tant soit peu à la charité envers le prochain, et de lui faire le moindre tort. Un jour, étant à table, en présence de l'évêque et d'un clergé assez nombreux, il s'était oublié par inadvertance. Il avait fort malmené un citoyen, qui le méritait d'ailleurs amplement par sa conduite scandaleuse, ses injustices, etc.

Tout à coup, il s'aperçoit qu'il va trop loin, et que le réputation de ce citoyen est déjà fort compromise par les révélations qu'il vient de faire.

Il s'arrête aussitôt.

---

(1) La vie de l'homme est un combat.

(2) De joie. — (3) Fortifie.

(4) Je puis tout en Celui qui me fortifie.

(5) Méditez ces choses, soyez tout en elles; agissant de la sorte, vous vous sauverez vous-même.

"Brave homme d'ailleurs", ajoute-t-il. L'hilarité fut à son comble (1).

*
* *

La gestion du curé Carrier fut traversée de difficultés diverses, qu'un prêtre d'une autre trempe aurait franchi sans faiblir, mais qui ne purent passer sans affecter plus ou moins son coeur trop sensible.

Une première épreuve, assez pénible dans les circonstances, l'attendait dès sa première année de cure. Le 12 mars 1837 eut lieu la reddition annuelle des comptes de fabrique. A cette occasion, on faisait l'ouverture solennelle du coffre-fort, relégué dans le haut de la sacristie. On constatait le montant en caisse ; et le marguillier rendant compte y ajoutait le revenu net de sa gestion, gardant en mains l'argent nécessaire au budget de l'année courante, qu'il remettait à son successeur. Le coffre-fort était la seule banque du temps. On le refermait en présence des marguilliers ; puis l'on remettait les trois clefs, l'une au marguillier en charge, l'autre au deuxième marguillier, et la troisième à Monsieur le curé (2). Pour tirer l'argent du coffre, il fallait toute une procédure et le concours des trois clefs.

La reddition de comptes finie, on voulut faire l'ouverture du coffre, mais, à la stupéfaction générale, on constata de prime abord qu'il avait été forcé (3). On l'ouvre avec inquiétude, on compte l'argent ; il manquait douze mille francs ou deux mille dollars de notre monnaie. Le vol était manifeste. On fit des perquisitions. — Un paroissien attesta que, montant une nuit du village au Pays-Brûlé, il avait entendu distinctement le bruit d'une masse très lourde tombant dans le cimetière, d'une fenêtre de la sacristie. Tous les

(1) Tradition du Dr William Smith.

(2) Voir redditions de comptes du temps, 5 février 1854 et autres.

(3) Archives paroissiales. Délibération du 12 mars 1837. — Lettre de Mgr. Signay à M. Carrier, 4 avril 1837. *Archives des Trois-Rivières.*

soupçons se portèrent sur un employé de Fabrique, que ses allées et venues compromettaient fortement, à tel point que les fabriciens crurent devoir l'incarcérer. L'inculpé protesta de son innocence. — Pour ne pas commettre d'injustice, ils le continuèrent dans sa charge, par un remplaçant, jusqu'à la Saint-Michel, date à laquelle il fut révoqué (1).

Traduit devant les tribunaux, l'année suivante, le prévenu fut acquitté faute de preuves (2) sérieuses, le 4 octobre 1838. Mais l'opinion publique était formée contre lui. Coupable ou non, le pauvre homme dut prendre tristement le chemin de l'exil (3) ; et deux ans après, miné par le chagrin, la honte, et peut-être le remords, il mourut misérablement.

Après sa mort, on vit un être mystérieux apparaître dans l'église de la Baie. C'était à l'époque des catéchismes de première communion, et au milieu des travaux de l'intérieur de l'église. Deux enfants (4) assuraient avoir vu plus d'une fois un personnage étrange marcher sur les échafaudages, entre midi et une heure.

Si vous le voyez encore, dit l'abbé Carrier, venez m'en prévenir.

Le lendemain, vers la même heure, quelques enfants se précipitent vers lui, tout émus.

— Il est encore là, Monsieur le curé, nous venons de le voir.

Le curé pénètre aussitôt dans l'église, en ferme les portes à clef, et y demeure en pourparler sans doute avec l'être mystérieux. Quelque temps après il sortait, profondément sérieux, et refusant de répondre aux questions qu'on lui adressait. Qui avait-il vu? Les commères du temps prétendirent que l'auteur

---

(1) Archives diocésaines. No. 89.

(2) Ce procès fut une vraie comédie. — "Le procès, dit Mr. Carrier, qui fut appelé en témoignage, fut de la dernière insignifiance, excita le rire des uns et l'indignation des autres." Arch. dioc. No. 89.

(3) Dans le Wisconsin, où il se réfugia avec sa famille.

(4) Tolentin Lemire et un autre.

du vol lui était apparu, et plusieurs esprits sérieux croient encore à cette apparition. — La vérité sur ce fait étrange, personne ne le saura jamais.

Le coffre-fort se trouvant hors d'état de recevoir l'argent, la caisse pour cette année, fut partagée et confiée à cinq marguilliers, les sieurs Joseph Lafond, Alexandre Gouin, Charles Lemire, Antoine Proulx et Joseph Cloutier (1), qui gardèrent l'argent en dépôt jusqu'au 9 novembre 1839. — A cette époque, le coffre était remis à neuf, puis encastré, avec force ferrures, dans le rond-point de la cave de la sacristie (2).

Toute famille un peu à l'aise avait, à cette époque, un coffre-fort pour y encaisser les économies. On le cachait avec soin, et souvent le père de famille seul avait le secret de la retraite secrète. Cette pratique existait, surtout en temps de guerre et de troubles politiques, et elle comportait d'assez graves inconvénients. Si le seul dépositaire du secret venait à disparaître subitement, comme le fait est arrivé, le trésor était perdu, souvent sans ressources.

De là est venue la recherche des trésors enfouis, qui hante encore le cerveau de certains hommes superstitieux. Nous connaissons tel paroissien qui affirme positivement que la commune de la Baie et les bords du lac Saint-Pierre recèlent un trésor caché. Où est-il? Voilà le point obscur. Pour le trouver, il faudrait l'intervention de l'Esprit de ténèbres, et au moins se mettre à l'abri de ses maléfices.

(1) Archives paroissiales, 12 mars 1837.

(2) Lettre de Mgr. Signaï à Mr. Carrier. — Archives des Trois-Rivières. — 27 mai 1837.

Les coffres-forts à trois clefs ont disparu et sont aujourd'hui remplacés par les banques. Plus de serrures à forcer maintenant pour accaparer notre argent! Quelques manipulations frauduleuses, quelques malversations... et le tour est joué. — C'est le vol aristocratique. Que de victimes n'ont pas fait, en ces derniers temps, les opérations de la Bourse et les banques en faillite! La Fabrique de la Baie, elle seule, a perdu $6,000 dans la fermeture de la trop célèbre banque Ville-Marie, et dans les mêmes circonstances qu'en 1837, à la veille de commencer les travaux de construction de l'église neuve.

La légende rapporte qu'une nuit des gens initiés aux secrets de la magie se rendirent sur les bords du lac, armés de piques et de pelles, à la recherche du fameux coffre. On s'était assuré le conceurs d'une voyante, qui indiqua l'endroit précis où il fallait creuser. Pour obtenir succès, il y avait toute une procédure à suivre, et plusieurs conditions indispensables, dont les principales consistaient à travailler à la lueur d'un cierge bénit, et dans un profond silence. Minuit sonnait. On se met à l'oeuvre au milieu des ténèbres, à peine percées par la pâle lumière ; et au bout de quelques instants les pics ont frappé un corps dur et sonore. Sans doute c'est le trésor convoité. On continue dans un silence fiévreux ; déjà le coffre apparaît confusément dans l'ombre, — lorsqu'un monsieur richement vêtu, chapeau de soie en tête, s'approche graduellement du petit groupe, en tournant à l'entour en cercles de plus en plus rapprochés, puis finit par l'aborder.

— Que faites-vous là ? dit-il aux creuseurs.

— Nous sommes à la recherche d'un trésor, et dans quelques instants ce trésor sera à nous.

Les imprudents avaient rompu le silence, contre la consigne. Le monsieur avait disparu et le trésor aussi. Ce monsieur n'était autre que le diable en personne.

On croit le trésor encore là, — et les crédules, dont le nombre est fort restreint de nos jours, voient souvent leur sommeil hanté par des visions de trésors cachés, coffres-forts, fortunes enfouies, etc.

Cette croyance est d'autant plus excusable qu'elle est appuyée sur des faits réels et bien constatés. On nous assure que, vers le commencement du 19e siècle, M. Antoine Belcourt, père du missionnaire Georges Belcourt, fit la découverte d'un riche trésor, enfoui sur sa propriété. Il creusait un fossé de ligne avec son frère François, quand sa bêche heurta un corps résistant. Il s'arrête, sous prétexte de se reposer, et revient la nuit suivante, en compagnie de sa femme, continuer son travail. Ses prévisions étaient justes. A peine a-t-il donné

quelques coups de bêche, qu'il se trouve en présence d'une marmite de fer toute pleine de pièces de monnaie. Le trésor était protégé par trois grandes pierres de 3 à 4 pieds de largeur, l'une couvrant la marmite, les deux autres placées verticalement, pour supporter la première. Il n'en pouvait croire ses yeux. On suppose que l'argent avait été laissé là par des Allemands qui avaient habité la maison Belcourt. Quoi qu'il en soit, on ne découvrit pas maître, et cet argent fut une vraie Providence pour la famille, qui s'en servit pour la construction de la maison de pierre encore existante, l'achat de la propriété de M. David Belcourt, dans les dix-huit, d'une maison aux Trois-Rivières, et payer le cours d'études des abbés Georges et Onésime Belcourt.

Les trois pierres existent encore, paraît-il, deux dans la maçonnerie de la maison, l'autre près du puits de monsieur Luc Belcourt. On rapporte que la découverte amena de graves difficultés de famille entre les deux frères Antoine et François, au sujet de la propriété du trésor, trouvé dans le fossé mitoyen (1).

* *
*

Le déficit de 12,000 livres, à la veille d'une entreprise considérable, mit la Fabrique dans un état de gêne relative, qui attira l'attention des notables. L'église tombait en ruines (2). Une forte réparation, et même l'agrandissement, étaient urgents. Pour faire face aux dépenses en perspective, il fallait combler ce déficit, et partant, ne négliger aucune source de revenu. Voilà sans doute pourquoi l'on cessa à cette époque de concéder gratuitement un banc d'honneur au premier capi-

---

(1) Nous rapportons le fait tel que la tradition l'a conservé dans la famille Belcourt, sans avoir pu en vérifier l'exactitude.

(2) Du temps de Mr. Fournier, un rapport d'experts sans date, signale le danger du vieil édifice et la nécessité des réparations.

taine, ce qui s'était toujours pratiqué jusqu'alors. D'après l'assemblée du 28 février 1838, le premier capitaine (1) conserve le droit à ce banc d'honneur, situé le premier sur la grande allée, mais, à commencer le 1er janvier 1839, il devra le payer le prix de la plus haute rente annuelle de l'église.

"Le capitaine de milice a toujours été un citoyen marquant entre tous les habitants de nos vieilles paroisses canadiennes-françaises, dit Mr. F. H. St-Germain, (2)

"C'était le capitaine de milice qui présidait aux enquêtes en l'absence du coroner. C'était le capitaine de milice qui était chargé de faire conduire sous escorte les prisonniers arrêtés par ordre du juge de paix... C'était le capitaine de milice qui, le jour de la fête de Saint-Pierre, le vingt-neuf juin de chaque année, faisait le fameux appel de tous les miliciens de sa paroisse.

"Je me souviens fort bien de cette réunion du vingt-neuf juin. Il fallait voir la transformation qui s'opérait dans l'apparence de ce commandant d'occasion lorsque, après avoir fait l'appel des noms, il faisait mettre en rang son bataillon improvisé et commandait certaines évolutions. N'étant pas toujours réussies, ces évolutions excitaient quelquefois des remarques qui n'étaient pas exprimées en termes des plus choisis. Il paraît que pour se faire craindre et respecter, il ne fallait pas parler à ses soldats comme on aurait fait à des jeunes filles.

"Aussi, nos bons capitaines se servaient-ils d'un langage tout à fait martial.

---

(1) Joseph Manseault. — Le 21 janvier précédent on avait continué gratuitement le banc aux trois capitaines.

Le droit au premier banc de la rangée du milieu, du côté de l'épitre, était garanti aux capitaines de milice et aux baillis, par divers documents épiscopaux, tels que les circulaires du 15 oct. 1768 et du 17 août 1776. — "Depuis quelques années, dit Mgr. Signaï (lettre du 19 janv. 1838) les Cours ont décidé que le premier capitaine jouirait du banc d'honneur accordé *gratis*, mais en payant à la fabrique, pour le dit banc, une rente annuelle égale à la plus forte rente payée pour un des bancs de la même église."

(2) Charles Héon, p. 64.

"Le capitaine de milice avait une époque de l'année qui quelquefois lui ménageait d'agréables surprises; c'était le premier jour de mai.

"Dès les premiers jours de l'année, un citoyen en vue (c'était ordinairement le lieutenant de la milice) se mettait à la tête d'un mouvement dans le but d'élever un Mai au capitaine un tel, en récompense de ses services. Mais, ce mouvement devait s'organiser dans le secret le plus absolu, afin de causer une surprise au brave capitaine...

"Le premier jour de mai, toute la population était sur pied; dès la première heure du jour, on apportait le fameux Mai.

"Le Mai était un mât d'à peu près cinquante ou soixante pieds de hauteur, garni de hune ou plate-forme sur laquelle on plaçait des fusils en bois comme ornement: on plaçait au haut du mât une poulie, pour hisser le pavillon en certaines circonstances.

"Il y avait de ces Mais, qui étaient très beaux et coûtaient fort cher; quelques-uns valaient au-delà de cent piastres. On les peinturait en blanc, avec quelques décorations dorées. Chaque paroisse avait ses capitaines de milice et chacun aimait avoir, devant sa porte, cette haute marque de distinction.

"Le premier de mai, comme je le dis plus haut, toute la population était sur pied à bonne heure. On apportait le mai; tous les organisateurs de la fête suivaient en procession, donnant force signes de joie, signes avant-coureurs du plaisir qu'on allait avoir, on arrivait enfin chez le héros du jour, monsieur le capitaine."

Le Mai se dressait au milieu de l'allégresse générale et la fête se terminait par un joyeux banquet accompagné d'un cérémonial obligatoire.

"Pendant le temps du premier service les jeunes gens bombardaient le Mai de coups de fusils chargés à poudre, et souvent c'était un feu roulant tout le temps du repas; on ne

cessait la fusillade que lorsque les munitions faisaient défaut et que le Mai était bien noirci par la poudre.

"L'usage de planter des mais en l'honneur des capitaines de milice a subsisté jusqu'à la mise en opération de la loi de la milice dite "Loi Cartier." C'était, je crois, en 1868, date de la réorganisation de notre système militaire.

"Ces mais étaient très jolis et portaient en eux un cachet de respect et d'honneur pour le brave homme en faveur de qui ils avaient été érigé."

L'un de ces mais subsiste encore au village de la Baie. Il a été offert au capitaine Joseph Duguay, samedi, le 1er mai 1858, avec tout le cérémonial de rigueur en pareil cas: banquet, fusillade, adresse présentée par son ami et voisin, le docteur Joseph Smith, chirurgien du 2e bataillon d'Yamaska, puis musique et chants de circonstances.

Nous avons sous les yeux une adresse que lui a présenté le même docteur, vers 1869, à l'anniversaire de cet événement. Nous en extrayons le passage suivant:

"Vous méritez à juste titre l'honneur dont vous êtes investi aujourd'hui, et notre Souveraine ne pouvait pas reposer plus de confiance dans aucun autre de ses sujets lorsqu'il s'est agi de vous élever à ce poste honorable. Car en temps de paix, elle a en vous un sujet fidèle, capable de maintenir le bon ordre et surveiller les intérêts de vos concitoyens. Et sur le terrain du combat, elle trouverait en vous, j'ose le dire, un vrai défenseur de ses droits, prêt à repousser toute invasion hostile et étrangère...

"Je dirai plus, que s'il vous était possible de voler au secours du Père commun des fidèles, dans un temps où les ennemis de la foi font des efforts inouïs pour persécuter la religion, on vous verrait, sans en douter, et à vos propres frais, franchir les mers et braver périls et dangers" (1).

---

(1) L'un de ses fils, Hylas, est devenu zouave pontifical, et vient de mourir, en mai 1911, dans l'ouest des Etats-Unis.

Au banquet l'on a chanté les gais couplets suivants dont le rhythme, à la canadienne, ne manque pas de charme.

I

Au milieu du village,
Il est un mai planté.
On en connaît le maître.
C'est le capitaine Duguay.
Refrain : Vive la rosée
Du joli mois de mai!

2

On en connaît le maître
C'est le capitaine Duguay.
On lui couvre la tête
D'un beau poisson doré. — Vive la rosée.

3

Je voudrais que la rose
Au mât fut attachée,
Je quitterais la table,
Sans boire ni sans manger. — Vive la rosée.

4

Je quitterais la table
Sans boire ni sans manger,
Je volerais au faîte
Comme un oiseau fâché. — Vive la rosée.

5

Je volerais au faîte,
Comme un oiseau fâché;
Détacherais la rose
Pour la mettre au rosier. — Vive la rosée.

6

Verse-moi donc à boire,
Prends garde de renverser.
Vive la rosée
Du joli mois de mai!

CHAPITRE XIV.

Quatrième église. — 1840-1900.

SOMMAIRE. — Transformation de l'établissement paroissial :— Agrandissement de l'église. — Le premier chauffage. — Le chemin de croix. — Le presbytère. — La sacristie. — Une nouvelle cloche.

L'oeuvre par excellence qui s'imposait à l'abbé Carrier, dès son entrée en cure, était la restauration de l'établissement paroissial. Le tout était dans un état assez précaire. Eglise, presbytère, sacristie, tout était à refaire, ou demandait d'importantes réparations. Le vieux curé Fournier en avait bien compris la nécessité. Mais, à son âge, courbé par les infirmités, il avait dû y renoncer et laisser la tâche à son successeur, comme David, pour la construction du Temple. Nouveau Salomon, l'abbé Carrier se mit courageusement à l'oeuvre.

Ce fut l'église qui d'abord fut l'objet de son zèle et de sa sollicitude, remettant à plus tard ce qui regardait son propre confort. — Cet édifice religieux demandait une transformation radicale. Une partie notable des murs menaçait ruine. Il était d'ailleurs de dimensions bien trop restreintes pour la population actuelle de la Baie, qui s'était accrue considérablement depuis le commencement du siècle.

Le curé exposa l'affaire aux paroissiens (1). La grande majorité se montra favorable à une réparation immédiate et même à l'agrandissement de l'église. On se mit à l'oeuvre.

La Fabrique, autorisée par l'évêque (2) vota £600. La paroisse s'engagea à fournir la balance, et adressa à l'autorité diocésaine une supplique portant 263 signatures sur 300 feux (3).

---

(1) Assemblées des 4 février et 30 septembre 1838. (Archives diocésaines, No. 89), et du 20 octobre 1838.

(2) Lettre du 9 octobre 1838.

(3) Datée du 5 novembre 1838.

Le 6 février suivant (1839), le grand vicaire Thomas Cooke, curé des Trois-Rivières, sur commission de Mgr Signaï, se rendait à la Baie pour y vérifier les allégués de la requête.

L'assemblée, qui était très-nombreuse, se tint dans la salle attenant au presbytère. Deux experts, Joseph Rousseau et Adolphe Lozeau, y firent rapport sur l'état de délabrement de l'église, et l'assemblée fut unanime à reconnaître la justesse de leur opinion.

Le délégué fit son procès-verbal en conséquence. Il constate l'urgence de réparations importantes et l'utilité d'allonger et d'élargir l'église. Il permet à la Fabrique l'octroi de £600. pour la construction, et ordonne pour la balance, une répartition légale.

Le 22 mars suivant, Mgr Signaï approuvait le tout, et communiquait à monsieur Carrier, avec son décret, des plans, devis et estimations préparés par l'architecte Baillargé, de Québec. Les procédures préliminaires étaient terminées : il ne restait plus qu'à se mettre à l'oeuvre.

Une répartition légale, telle qu'ordonnée par le grand-vicaire Cooke, ne souriait pas à l'abbé Carrier qui voulait en éviter les frais, toujours assez lourds, et les lenteurs, toujours bien contrariantes. — Après avoir consulté un légiste de renom, l'avocat A. Polette (1), il conseille aux paroissiens de substituer à ce mode de perception le système moins dispendieux de contributions volontaires. La paroisse de Saint-David avait choisi ce mode, et s'en était bien trouvé (2). Rien n'empêchait de marcher sur ses traces.

Ce plan fut en effet adopté dans les assemblées du 27 mai et du 12 juin. Mais, pour demeurer dans la légalité, on y alla avec prudence. Voici comment on procéda, guidé en cela par l'avocat Polette.

---

(1) Devenu juge [illegible]

(2) Consultation du 17 avril 1834 (Archives paroissiales).

On partagea la paroisse en onze arrondissements (1), à la tête de chacun desquels on plaça un syndic. Voici les noms de ces syndics élus, avec leurs arrondissements respectifs:

Bas de la Baie, 1er arrondissement.	Esdras Manseau.
" " 2ième "	Jos. Lemire, senior.
Haut de la Baie 1er "	Jean-Baptiste Martel.
" " 2ième "	Le major Alex. Gouin.
Bas du Pays-Brûlé................	Jean-Baptiste Manseau.
Centre "	Antoine-Baptiste Proulx.
Haut "	Louis (Louis) Proulx.
Bas de la Grand'-Plaine...........	Michel Jutras, fils.
Centre " "	Antoine Jutras.
Haut " "	Honoré Duguay.
Coteau............................	Etienne Alie.

Ces syndics, unis aux marguilliers du banc, formaient un bureau de direction composé de quatorze membres.

Ce bureau fit préparer d'abord un acte de souscriptions volontaire, basé autant que possible sur la *capacité* de chacun. On détermina d'avance les termes de payement (2). Puis chaque syndic le fit signer par les contribuables de sa circonscription, et se chargea de collecter les souscriptions ainsi légalisées dans les limites de son arrondissement. La paroisse étant unanime, ce mode fonctionna bien et donna satisfaction, aussi bien qu'à Saint-David.

Le 27 juin tout était réglé (3), et on donnait l'entreprise principale à messieurs Alexis Milette, de Yamachiche, et Augustin Leblanc, de Saint-Grégoire. C'étaient deux hommes de confiance, remarquables surtout comme menuisiers et sculpteurs.

---

(1) Assemblée du 12 juin 1839.

(2) Trois termes payables en juillet 1839, février 1840 et février 1841.

(3) Deux semaines avaient suffi pour prélever et légaliser les souscriptions, sans frais aucun.

Ils s'engageaient à exécuter les plans et devis de l'architecte Baillargé, en deux années consécutives, savoir : la première année, 1839, jusqu'à la rasade des fenêtres ; la deuxième année, de mai à Noël, ils devaient rendre l'édifice logeable.

A peu de choses près, c'était une église neuve. Le rond-point et les chapelles latérales étaient seuls conservés partiellement. Tout le reste était refait sur un plan nouveau.

La gravure ci-jointe et le plan-parterre, page... nous donnent une idée assez exacte de la transformation opérée. Deux nefs latérales s'ajoutent à la nef principale que l'on allonge d'une manière notable. Un large portique, flanqué de deux tours carrées, et orné de trois belles portes d'ordre dorique, donnent à l'ensemble, avec ses deux clochers, un aspect tout à fait imposant. On ne reconnaît plus l'église si simple de 1806, et nous croyons avoir raison de considérer ces deux églises comme différentes.

Les syndics, de leur côté (1), s'engageaient à fournir tous les matériaux, et, en argent, 550 louis payables en 9 termes. Dans ce marché, il n'est pas question de "Rhum des Isles", comme en 1803. Autres temps, autres moeurs !

L'engagement de fournir les matériaux obligea les syndics à quelques sous-entreprises.

Alexis Boucher dit Desroches, de Sainte-Elisabeth de Berthier, entreprit la pierre de taille (2).

Raphaël Leblanc, de la Baie, et Ovide Héon, de Saint-Grégoire, fournirent le bois de charpente (3).

Quant à la pierre des champs et autres matériaux, les paroissiens les donnèrent en partie par corvées, suivant l'antique et économique usage, mais sans avoir besoin du cheval légendaire de 1751. Le diable cette fois ne réussit point à troubler la paix.

---

(1) Voir marché du 27 juin 1839.
(2) Marché du 8 octobre 1839.
(3) Marché du 2 décembre 1839.



L'Eglise de la Baie, telle qu'agrandie en 1840.
A droite, presbytère dont la moitié gauche est une salle publique.

Le 15 novembre 1840, les marguilliers ajoutent à l'entreprise la construction de deux jubés superposés, pour contenir 96 bancs, avec escaliers tournants dans les tours. On la confia au sieur Alexis Milette (1).

Tout était prêt pour Noël 1840. — Mercredi, le 30 décembre, on procéda à la criée et adjudication des bancs nouveaux. — Une difficulté assez sérieuse se présenta à cette occasion. Les Zéphiriniens étaient légalement séparés de la Baie-Saint-Antoine, mais sans desserte religieuse, ni même d'église. Pouvaient-ils acheter des bancs à la Baie? Les hommes de loi se prononçaient pour la négative, et partant un groupe de paroissiens assez nombreux prétendait s'en tenir au droit strict et les exclure de la vente. Heureusement pour ces pauvres délaissés, l'autorité ecclésiastique intervint. Elle décida que si, légalement, on pouvait leur refuser ce privilège, on ne le pouvait point, on ne le devait point, en charité et en équité, la séparation n'étant pas encore effectuée (2).

La paroisse se soumit et les Zéphiriniens continuèrent, comme par le passé, à avoir leurs coudées franches (3).

La prise de possession de l'église neuve se fit le 1er janvier 1841.

Dès le commencement de l'année 1841, on s'occupa de terminer l'intérieur de l'église. L'entreprise fut confiée, moyennant le prix de 1350 louis, au sieur Alexis Milette (4), qui s'adjoignit son frère Michel, aussi excellent sculpteur d'Yamachiche. Il s'agissait de faire les trois voûtes, le retable, des bancs neufs, etc., le tout livrable le 1er janvier suivant.

---

(1) L'entreprise fut donnée pour 10,000 francs, payables à même la rente des 96 bancs.

(2) Lettre de monsieur le grand-vicaire T. Cooke, 22 décembre 1840.

(3) Délibérations du 23 décembre et du 25 décembre 1840.

(4) Marché du 15 février 1841.

Le plan adopté était vraiment remarquable par l'harmonie de l'ensemble et la pureté d'une architecture tout à fait classique.

Figurez-vous trois nefs, avec voûtes en anses de panier, s'appuyant gracieusement sur deux rangées de belles colonnes et des pilastres ioniques ; un entablement richement orné d'élégants modillons et autres ornements ; — un retable comportant un fronton supporté par deux colonnes cannelées ; — les murs du rond-point parsemés de guirlandes de roses ; — et les voûtes, portant maints symboles, monogrammes, etc., avec encadrements délicats, d'où se détachaient des faisceaux de fleurs sculptées : l'ensemble était ravissant.

Il restait une dernière main à mettre pour compléter cet ensemble. Les boiseries murales, crépis à glace, plancher du choeur ne furent terminés qu'en 1845. Ce fut une entreprise distincte de 23000 francs, confiée au même architecte, le sieur Alexis Milette (1), qui la paracheva à la Saint-Michel, de la même année.

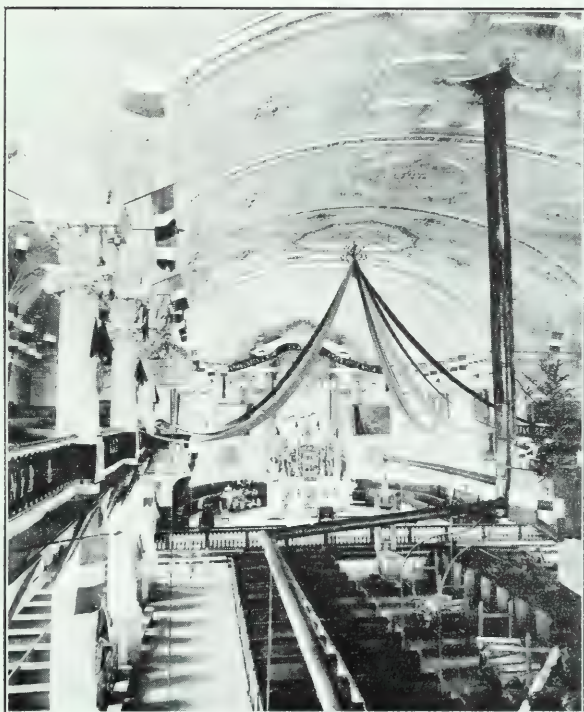
Le curé était fier à juste titre de son église ; et l'évêque de Québec lui-même l'admirait au point de lui donner parfois le nom de *basilique* de la Baie (2).

Cette grande église fit toutefois sentir plus vivement que jamais une lacune presque incompréhensible de nos jours. Jusqu'alors il n'était point d'usage de chauffer les églises. Cette pratique pouvait se tolérer dans les églises primitives, qui étaient toutes petites. Au commencement de l'office, la foule battait des pieds pour se réchauffer : c'était un tapage de quelques minutes. Mais bientôt l'atmosphère se tempérait sensiblement par la chaleur humaine. Le célébrant avait à sa disposition, sur l'autel, un réchaud pour ne pas se geler les doigts au contact des vases sacrés.

---

(1) Délibération du 23 février 1845.

(2) Lettre de Mgr Signay, 7 janvier 1841.



Intérieur de l'église de la Baie,
commencée en 1841.

Dans la nef, les hommes trop frileux se couvraient du capuchon traditionnel. — Au choeur, on portait, par-dessus le surplis, en guise de barrette, le camail, vêtement noir qui couvrait la tête et les épaules jusqu'à la ceinture. La coiffure ressemblait à la capuce franciscaine, et plus souvent avait la forme d'un casque militaire, emboîtant bien la tête et d'apparence assez élégante (1). On ne se découvrait qu'à l'élévation et autres moments solennels de la sainte Messe. — De cette manière on se tirait d'affaire, sans être trop incommodé (2).

Mais dans les grandes églises, comme celle de la Baie, l'air ambiant ne pouvant plus se réchauffer, la capuche et le camail devinrent insuffisants pour le peuple, et, à plus forte raison, pour le célébrant, qui devait rester tête nue presque tout le temps des saints Mystères.

Monsieur Cadieux, avec son chef dénudé, souffrait plus que tout autre de cet air glacial. Mgr Signaï plaisante agréablement à ce sujet, dans sa lettre du 7 janvier 1841. Il répond à une lettre de bonne année de son cher curé de la Baie, et il termine en lui disant :

"Je suppose que vous êtes en jouissance de votre froide "basilique, et que quelque perruque enveloppe précieusement "le digne chef qui en a enfanté, nourri et exécuté les hardis "dessins."

Cette coutume devenait intolérable, on y rémédia dès l'automne après l'agrandissement de l'église. Le 17 octobre 1841, une assemblée de fabrique adopta à l'unanimité les résolutions qui suivent :

1° Qu'il serait mis des poëles dans cette église, pour commencer à y chauffer cet hyver.

2° Que le Sr Antoine Lemaire, Marguillier en charge soit autorisé à faire les déboursés nécessaires à cette fin.

---

(1) Cette dernière était encore d'usage pour le célébrant en 1875, lorsqu'il allait au cimetière dans la froide saison.

(2) Voir Hist. de Saint-Denis-sur-Richelieu, p. 235.

C'était toute une révolution, un bienfait inappréciable, pour le confort et la santé publics.

Les premiers dimanches, après l'inauguration du chauffage, — sans doute par l'attrait de la nouveauté, — les poêles étaient littéralement assaillis, surtout par les jeunes gens et les enfants, ce qui gênait la circulation et rendait le chauffage moins efficace. Ce désordre fut bientôt comprimé, et la froide basilique devint un séjour attrayant en toutes saisons.

Le 22 juin 1846, à l'occasion de la Visite épiscopale, eut lieu l'installation d'un chemin de croix (celui qui est maintenant dans la sacristie). L'absence, dans nos archives, d'acte d'érection antérieur à cette date, nous porte à croire que le pieux exercice du chemin de la croix n'était pas encore introduit en cette paroisse. — La cérémonie, présidée par monsieur Joseph-Sévère-Nicolas Dumoulin, curé d'Yamachiche, et chanoine de la cathédrale de Montréal, fit le sermon de circonstance, et, avec l'éloquence et l'onction qui le caractérisaient, il expliqua au peuple l'origine, le but et la pratique du chemin de la croix. Etaient présents Thomas Destroimaisons, prêtre, Charles Harper, prêtre, Edmond Langevin, sous-diacre (1). Ce fut le digne couronnement de la restauration de notre église.

Quelques années plus tard, lorsque la Fabrique eut allégé sa dette et refait ses finances, on continua l'oeuvre de restauration de l'établissement paroissial. Le presbytère était une ruine. En 1850 (2), on le remit à neuf, comme on avait fait

---

(1) Decret d'érection, le 24 avril 1846. — Procès-verbal le 22 juin 1846. — Le chemin de la croix a été introduit en Canada, vers 1822: "Par un indult du 23 janvier 1820, dit Mgr. Plessis, (Mandement du 5 décembre 1822), nous sommes autorisé, et notre successeur immédiat aussi, a établir dans trente endroits du Diocèse le pieux exercice de la voie de la Sainte-Croix... Les Curés qui ont dans le voisinage de leurs églises, un local avantageux pour cette sorte de dévotion si recherchée en Europe, seront bien venus à s'adresser à nous pour profiter d'un aussi précieux avantage."

(2) Délibération du 11 novembre 1849. — Requête des syndics, 10 février 1850.

pour l'église, ainsi que la salle publique attenante, en réparant la maçonnerie, renouvelant les planchers, enduits et ouvertures, ajoutant des lucarnes, divisant tout le haut en chambres, etc.

Ces réparations se firent, au prix de 225 louis, payables, moitié par la fabrique, moitié par la paroisse.

La paroisse devant contribuer aux travaux, on dut élire des syndics, pour collecter l'argent et diriger l'entreprise : ce furent Alexandre-Louis Gouin, Ignace Courchesne, Antoine-Baptiste Proulx, Honoré Duguay, Jean-Baptiste Pagé, unis aux trois marguilliers du banc : Michel Côté, Antoine Lemire et Jean-Baptiste Barbeau.

Un des torts du curé Carrier fut de trop se défier de lui-même, et de ne rien faire sans consulter les paroissiens, et s'adjoindre un corps de syndics.

Ainsi en 1854, la couverture de l'église avait besoin de peinture et les clochers de certaines réparations. Une simple assemblée de fabrique pouvait régler l'affaire, puisqu'elle seule se chargeait des frais (£150).

Le trop craintif curé convoqua la paroisse (1) puis fit le choix de syndics, pour les adjoindre aux marguilliers du banc. — C'était une surabondance de biens, et peut-être aussi d'embarras pour le curé.

Ce recours trop fréquent à la paroisse, où il se manifeste tant de divergences d'opinions, comporte un danger sérieux pour la paix et l'harmonie ; on estimait, on adorait le curé Carrier. Mais dans les assemblées publiques, le peuple est souvent cruel sans s'en douter. Que de petites misères, que de chagrins aurait évité ce bon prêtre, s'il s'en fut tenu à la stricte légalité !

La sacristie avait des dimensions bien trop restreintes, et on en souffrait depuis longtemps. L'évêque lui-même avait

(1) Assemblée du 19 février 1854. Syndics élus : Alexandre-Louis Gouin, Antoine Proulx, François Lemire, et les marguilliers du banc : David Houle, Antoine Manseau et J.-B. Manseau.

constaté le fait, et avait ordonné l'agrandissement dans sa visite episcopale, le 20 juin 1841. — Cette ordonnance était restée lettre morte. Enfin en 1855, on se mit à l'oeuvre.

Cette fois encore le bon curé crut devoir assembler la paroisse, et adjoindre aux marguilliers, qui seuls devaient payer les frais, un corps de syndics choisis dans la paroisse. Ce furent, MM. Esdras Manseau, Alexandre-Louis Gouin, Antoine Proulx, François Lemire et Joseph Lemaire (1). On décide "que la sacristie de cette Eglise soit allongée en pierre "d'environ trente pieds et les murs rehaussés d'environ trois "pieds pour la régularité, et que l'intérieur soit fait suivant les "plan et devis qui seront donnés par Monsieur le curé, ainsi "que le chemin couvert de la chapelle à la sacristie, en bois, "pour la commodité."

L'entreprise générale fut confiée (2) au sieur Alexis Bélisle, architecte de Saint-Zéphirin-de-Courval, et la maçonnerie (3) à Pascal Dauplaise, maitre-maçon de Saint-François-du-Lac, qui s'engageait à livrer le carré le 29 juin 1855.

La même année, ce maçon construisit le charnier en pierre qui existe encore (4). Comme d'habitude, ce travail ne put s'entreprendre sans une assemblée de paroisse, nomination de syndics (5), et les procédures qui en sont la conséquence.

Quant à la sacristie, le peintre Elie Giard, de Saint-Thomas de Pierreville, y mit la dernière main en 1858 (6), (de la Quasimodo au 15 mai), pendant que le menuisier Cléophas Proulx, boisait les avant-couvertures de l'église, et l'ornait d'une corniche de style dorique, comme le portail. Nouvelle assemblée de paroisse (7).

---

(1) Assemblée du 27 août 1854.
(2) Marché du 9 octobre 1854.
(3) Marché du 30 octobre 1854.
(4) Délibération du 2 septembre 1855 et 16 decembre 1855.
(5) Ceux de la sacristie.
(6) Délibération du 7 mars 1858.
(7) " " 28 février 1858.

On alloua 38 louis à Elie Giard et 17 louis à Cléophas Proulx.

Notons en terminant ce chapitre plusieurs petites entreprises, d'ordre secondaire, mais qui ne manquent pas d'intérêt pour les habitants de la Baie. — Nous les énumérons par ordre de dates: — En 1839, (12 mai), cimetière des enfants.

En 1853, construction d'une chapelle portative de la Fête-Dieu, (1), et peinture des chassis (2).

En 1856, confection de deux reposoirs (3).

En 1857, Augustin Leblanc sculpte le chandelier pascal, au prix de 16 louis (4), et David Lefebvre, de la Baie, enclot le cimetière, pour le prix de 29 louis 10 chelins (5). — Elie Giard, de Saint-Thomas, entreprend des fenêtres doubles pour l'église, moyennant le payement de £75.10c (6).

En 1858 (7), le menuisier Jean Grenier, de la Baie, élève du côté nord-est de l'église, dans le cimetière, "une chapelle des morts, en bois, pour déposer les corps des morts avant de les entrer dans l'église, le jour de la sépulture, et y faire la levée des corps" (8).

Le beau temple de la Baie n'était pas encore complet. L'un des clochers était muet; — l'autre portait une petite cloche de 493 livres (9), dont la voix, assez belle d'ailleurs, n'avait rien de bien imposant, et n'était pas de nature à rehausser beaucoup l'éclat de nos solennités religieuses.

C'était une lacune à combler, ce que l'on fit en 1856. — Une nouvelle cloche du poids de 1055 livres, fondue par Jones & Hitchcook, de Troy, N.-Y., vint faire résonner à son tour le

(1) Délibération du 29 mars 1853.
(2) " " 26 mai.
(3) " " 30 mars 1856.
(4) " " 25 janvier 1857.
(5) Marché du 8 mars 1857. — Délibération du 1er mars.
(6) Marché du 9 mars 1857. — Délibération du 1er mars.
(7) Marché du 22 août 1858.
(8) Délibération du 15 août 1858.
(9) Fondue en 1817 par T. Mears, de Londres, Angleterre.

clocher sud-ouest (1), que l'on avait préalablement rendu plus solide ainsi que l'autre par les soins de M. Elie Giard, de Saint-François (2).

La bénédiction et l'installation eurent lieu, jeudi, le 10 juillet, au milieu d'un grand concours du clergé et du peuple.

Mgr Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, présidait la cérémonie. Après la messe, dite par M. Dostie, curé de Gentilly, le prélat adressa la parole au peuple, et procéda à la bénédiction de la cloche, à laquelle il donna les noms de Marie-Antoine Victoire Eugénie.

Les parrains et marraines étaient Joseph Duguay, écuyer, maire, et dame Marie-Josephte-Emélie Lozeau. — Joseph Smith, écuyer, médecin, et dame Marie-Eulalie Barbeau. — Sieur Jean-Baptiste Barbeau et dame Josephte Côté. — Esdras Manseau, écuyer, et dame Julie Barbeau. — Sieur Jean-Baptiste Proulx et dame Geneviève Proulx. — Sieur Antoine Jutras et dame Josephte Robida. — Collecte : 552 livres.

Le temps était superbe et la température idéale (3) ; vers midi, la nouvelle cloche était installée à son poste, et faisait entendre joyeusement ses premières volées (4).

Les deux cloches ont été vendues à la Fabrique du Précieux-Sang, et livrées le 5 octobre 1904, pour faire place au carillon actuel.

---

(1) Procès-verbal du 10 juillet 1856.

(2) Marché du 1er juin 1856. — Montant alloué : £55. Prix de la cloche ; 2875# 10s.

(3) Coutumier, 10 juillet 1856.

(4) A cette occasion les gages du bedeau furent élevés à £15, en raison d'une cloche à sonner de plus. (Délibération du 2 septembre 1856).



CHAPITRE XV.

QUATRIEME EGLISE — 1840-1900 (suite).

SOMMAIRE. — L'abbé Carrier et le ministère paroissial. — Cérémonies religieuses. — Le premier orchestre. — Deux plaies sociales. — L'intempérance: croisades de Mgr. de Nancy et du Père Chiniquy. — Les charivaris.

Si le zèle de l'abbé Carrier était admirable pour la maison de Dieu, il l'était bien davantage pour les temples vivants, pour les âmes qui lui étaient confiées. Extirper le vice, faire germer et fleurir dans la paroisse les vertus chrétiennes, tel était l'objet constant de sa sollicitude. Sa piété était alors féconde en moyens. — La solennité du culte, — une prédication toute apostolique, — des missions données par intervalles, — la création ou le maintien de diverses associations pieuses, — contribuèrent dans une large mesure à entretenir cette foi robuste qui caractérisait nos pères, et qu'ils ont léguée à leurs descendants.

L'un des premiers soins du saint prêtre fut de donner au culte autant d'éclat que le comportaient les ressources du temps. — La musique et le chant étaient dans l'enfance. — L'église n'avait point ce bel orgue qui résonne aujourd'hui d'une manière si imposante; aucun instrument de musique n'accompagnait les voix.

Pendant les offices publics, un seul gros livre de chant était installé sur un lutrin *ad hoc*, du côté de l'évangile, en avant du choeur. Ce lutrin était souvent une oeuvre d'art, représentant un aigle doré, portant le livre sur ses ailes étendues (1).

Le maître-chantre, accompagné de ses subalternes, se plaçait gravement en face du livre, donnant le ton, dirigeant

(1) Hist. de Saint-Denis-sur-Richelieu, p. 64.

les voix, se comportant en tout comme un maître-de-chapelle. — Aux grandes fêtes les quatre premiers chantres assistaient en chapes sur autant de prie-Dieu rangés autour du livre.

Ce mode, dans sa simplicité primitive, revêtait parfois un caractère imposant. Le choeur ne manquait pas de belles voix, auxquelles venait s'ajouter la voix limpide et sonore du curé Carrier. Les anciens n'ont pas oublié l'impression que faisait sur eux le chant du *Memorare*, ou du *Rorate*, quand, du marche-pied de l'autel, pendant le salut du Saint-Sacrement, il en alternait les strophes avec le choeur. L'auditoire était sous le charme, et comme électrisé.

Les livres de chant au nombre de trois, qui occupaient alternativement le lutrin, demeurèrent en usage jusqu'en 1853. On les remplaça alors par vingt exemplaires des nouveaux livres, publiés d'après l'ordonnance du 1er concile provincial (1).

L'absence d'instruments de musique était une lacune, regrettable surtout dans les grandes fêtes. — L'abbé Carrier s'efforça de la combler, le mieux qu'il put, par la création d'un orchestre (2), qui, dans les solennités, spécialement à la procession du Saint-Sacrement, accompagnait le chant et exécutait diverses marches et autres morceaux de musique qui n'étaient pas dénués d'harmonie. L'organisation et la direction en furent confiées au docteur Joseph-Adolphe Smith, médecin, père du docteur William Smith, de cette paroisse, du docteur Wenceslas Smith, pharmacien de Nicolet, de l'abbé Alfred Smith, curé d'Yamaska.

Il comprenait :

2 clarinettes,

10 violons,

1 triangle,

1 grosse caisse,

1 tambour de basque.

(1) Reddition de comptes de la Fabrique, [illegible].

(2) Vers 18[illegible].

On était loin, comme on le voit, des orchestres de nos jours; tout de même, c'était un élément nouveau, introduit dans l'exercice du culte, les gens de la Baie en étaient satisfaits.

La tradition a conservé les noms de quelques-uns de ces premiers musiciens, savoir:

Clarinettistes: le docteur J. A. Smith, Abraham Pepin.

Violonistes: Gabriel Courchesne (1), Petrus Martel (2), Louis Lemire (du bas de la Baie), Amable Côté, *Petit* Lafond.

Triangle: le notaire Joseph Rousseau.

Grosse caisse: Osias Goudreault (3).

Tambour de basque: Albert Laforce (4).

Le docteur William Smith et le docteur Leblanc firent plus tard partie de l'orchestre, en qualité de clarinettistes.

L'orchestre, ainsi composé, exécutait, quoiqu'à l'unisson, une musique bien agréable pour le temps, et qui se prêtait facilement à la marche, avec un caractère particulier de gravité qu'on ne retrouve généralement pas aujourd'hui dans nos mélodies.

Le docteur Smith en avait puisé des notions au séminaire de Nicolet et la plupart de ces marches étaient belles et solennelles, empreintes communément d'un sentiment élevé et mélancolique qui allait droit à l'âme. Le docteur donnait le signal et commençait presque toujours par la marche dite, du Rév. Messire Leprohon, son directeur, pour qui il avait conservé tant d'affection. Qu'on aimerait à entendre à présent ces vieux airs harmonisés!

On pratiqua, à l'usage des chantres et des musiciens au premier jubé un avancement, qui leur a toujours été réservé

---

(1) Célèbre rebouteur.

(2) Père de Ferdinand.

(3) Dit le "Père Osias."

(4) Père de Louis, ancien marguillier.

exclusivement (1). A défaut d'instrument permanent, on y installait, dans les grandes circonstances, un harmonium ou un piano provisoire et le choeur des dames de la Baie y a figuré souvent avec avantage (2).

La milice, sous le commandement du capitaine Joseph Beaulac, aidé du commandant Amable Lacerte et de l'aide de camp Bourassa, s'unissait à l'orchestre pour rehausser l'éclat de nos fêtes. A la Fête-Dieu la compagnie se rangeait en face de la balustrade, près de laquelle le capitaine avait une place d'honneur en dedans du choeur. Affublés du chapeau de castor traditionnel, nos miliciens exécutaient diverses évolutions. La principale consistait à sortir au *Sanctus* pour une décharge au moment précis de l'élévation, cérémonial qui se répétait à la bénédiction du Saint-Sacrement aux reposoirs. Après vêpres, la fête se continuait chez le docteur Smith que la compagnie allait saluer. C'était de rigueur. Le docteur remerciait par une harangue de circonstance, la félicitant pour ses sentiments religieux et patriotiques, sa belle tenue, l'air martial du commandant Amable Lacerte, qu'il comparait à Lamoricière en rappelant les événements d'Italie — l'envahissement des états du Pape Pie IX de glorieuse mémoire que nos miliciens auraient été prêts à aller défendre.

Gare alors aux Piémontais! puis l'enthousiasme à son comble, il les invitait à un goûter champêtre qui se prolongeait bien avant dans la soirée et où chacun y trouvait son compte. Il va sans dire que miliciens et musiciens goûtaient fort cette manière de célébrer la Fête-Dieu, et ne manquaient pas l'année suivante de répondre à un nouvel appel.

L'abbé Carrier, nous l'avons vu, était l'un des plus puissants orateurs de la chaire. Ses instructions, frappées au cachet apostolique, sortaient de son coeur plutôt que de ses

(1) Délibération du 9 janvier 1848.
(2) [illegible] Vol. I, 10 juillet 1858.

lèvres : on sentait l'homme de Dieu qui s'oublie lui-même pour chercher avant tout le bien des âmes. Ce talent naturel le faisait rechercher comme prédicateur. Outre la visite épiscopale, on lui confia de temps à autre des missions locales. Ainsi en septembre 1842, il prêcha aux élèves du séminaire de Nicolet, une retraite qui lui a mérité les éloges de l'évêque diocésain (1).

On parle encore à la Baie de ses sermons si touchants, et en particulier de ses instructions du mois de Marie, qu'il donnait régulièrement tous les soirs de ce mois.



Deux plaies sociales, hélas bien profondes, attiraient à cette époque l'attention des pasteurs des âmes. C'était l'intempérance, d'une part, et de l'autre, le désordre des charivaris.

Les vendeurs de rhum étaient nombreux. Pas un magasin sans une licence annexée pour boissons fortes ; pas une concession sans une auberge licenciée. La conséquence inévitable était le vice de l'ivrognerie ou de l'alcoolisme enraciné en quelque sorte dans nos moeurs. De tout temps, on le voit, ce vice a exercé le zèle et en même temps fait le désespoir des prêtres chargés de la conduite des âmes.

Plusieurs croisades contre l'intempérance ont été entreprises dans le pays (2).

La première fut conduite par Mgr Forbin-Janson, évêque de Nancy, vers 1840. Exilé de France par le gouvernement de Louis-Philippe, ce distingué prélat et saint missionnaire vint demander au peuple canadien une hospitalité qui a été plus avantageuse à celui-ci qu'à son hôte vénéré. Une grande partie des paroisses du Bas-Canada eurent l'avantage inappréciable d'entendre sa parole d'apôtre, et d'entrer, grâce à son zèle, dans la société de tempérance qu'il avait fondée.

---

(1) Lettre du 5 novembre 1842.

(2) Charles Héon, p. 84.

Il proposait deux modes de tempérance : la tempérance totale et la tempérance partielle.

Par le premier mode, l'associé s'obligeait à s'abstenir de toute liqueur enivrante. L'associé de la tempérance partielle avait la latitude de prendre trois coups de liqueur forte par jour, à l'heure des repas (1).

En février 1841, Mgr. de Nancy, sur l'invitation du Grand-Vicaire Thomas Cooke (2), se rendit aux Trois-Rivières pour y prêcher une retraite, dont le souvenir ne s'est jamais effacé, non seulement dans cette ville, mais aussi dans toutes les paroisses environnantes, dix lieues à la ronde (3).

Le célèbre prédicateur venait de donner une mission chez les Abénakis de Saint-François-du-Lac, d'où il se dirigea sur Trois-Rivières, en faisant une halte à la Baie et au Séminaire de Nicolet (4).

L'église de la Baie n'eut pas le bonheur d'entendre sa voix. Mais un grand nombre de paroissiens suivirent les exercices, tant chez les Abénakis que dans la ville des Trois-Rivières. On accourait de toutes parts pour l'entendre, et plusieurs paroissiens de la Baie se mirent en pension dans la ville, pour assister aux instructions et écouter l'homme de Dieu. Les hôtelleries et les maisons privées regorgeaient d'étrangers.

---

(1) Charles Héon, p. 85. — On rapporte que des citoyens, qui avaient adopté ce mode de tempérance, allèrent trouver leur curé, en lui disant : Monsieur le curé il nous est impossible de rester dans la société de tempérance, la boisson coûte trop cher, nos maigres revenus ne peuvent y suffire. Cette réflexion comportait plus de malice que de sérieux ; mais elle est historique.

(2) Lettre du Rév. T. Cooke à M. Carrier, 22 décembre 1840.

(3) Hist. du Collège-Séminaire de Nicolet, p. 256.

(4) Tradition de Mme Louis Vallée, née Mary Barbeau. Elle étudiait au pensionnat des Ursulines des Trois-Rivières. Elle se rappelle de la visite que fit l'évêque à la communauté, et conserve comme l'un de ses plus chers souvenirs, le fait que le saint personnage, en passant près d'elle, lui posa paternellement la main sur la tête. — Son père, Michel Barbeau, et sa mère passèrent aux Trois-Rivières le temps de la retraite. — Chez les Abénakis, la foule était si nombreuse, qu'il fallut élever une estrade en avant de la trop petite église.

"La retraite, écrivait M. Harper à Mgr. Signaï, remue "tout le district. La foule ne trouve pas de place dans l'église, "quoiqu'elle couvre même les marches de l'autel, les avenues, "passages, escaliers, etc. Le presbytère se remplit de manière à "empêcher même M. le grand vicaire d'y pénétrer jusqu'à son "office. Les confessionnaux sont assiégés jusque très tard "dans la nuit." (6 février 1841).

Après la retraite, 300 paroissiens de la Baie se faisaient inscrire sur le registre local de la Société de tempérance des Trois-Rivières. La voix de Mgr. de Nancy avait trouvé un digne écho dans celle du curé Carrier. Ce dernier accéléra de toute la force de son zèle, le mouvement imprimé à notre population.

En 1842, 270 associés nouveaux s'inscrivirent dans la société.

En 1843, au mois de février (1), la paroisse à son tour reçoit le bienfait d'une mission de tempérance. La prédication fut confiée à M. l'archiprêtre Sévère Dumoulin, curé d'Yamachiche, ami de coeur du curé Carrier, et doué comme lui de cette éloquence apostolique qui est le partage des saints prêtres. (2). Les exercices durèrent huit jours. Les fruits de salut furent abondants puisque 608 paroissiens, à cette occasion (17 février), embrassèrent la tempérance, et, sur ce nombre, environ un tiers prit la tempérance totale.

Une adresse présentée au missionnaire par le docteur J.-A. Smith, atteste l'impression profonde laissée dans les âmes par cet homme de Dieu.

Le 14 septembre, la paroisse faisait bénir solennellement un joli monument de tempérance, érigé devant l'église pour perpétuer la mémoire de cette mission remarquable. Les an-

---

(1) Permis à cet effet donné par l'évêque le 3 janvier 1843.

(2) Les habitants d'Yamachiche vénéraient leur curé comme un saint. La mère du curé actuel de la Baie croyait devoir à ses prières la conservation de la vie de son enfant.

ciens se rappellent de l'avoir vu dressé durant de longues années (1).

En 1845, une petite mission spéciale aux femmes enrôlait sous le saint étendard 197 personnes du sexe féminin.

Quant à Monseigneur de Nancy, il voulut laisser dans le pays un monument matériel de son oeuvre. "En 1841, le six octobre, il élevait sur le plus haut pic de la montagne de Beloeil, une croix commémorative de la fondation des sociétés de tempérance dans le diocèse de Montréal. Une autre croix était aussi élevée dans la paroisse de Beauport, pour rappeler, elle aussi, que la tempérance était établie dans le diocèse de Québec.

"C'était un beau monument que cette croix de Beloeil. Haute de cent vingt-cinq pieds, elle était recouverte de fer-blanc très-brillant, et se laissait voir à la distance de cinq lieues, lorsque la température était sereine. Elle était placée sur le pic appelé *pain de sucre*, et à une hauteur de onze cents pieds. Hélas! elle ne résista que bien peu d'années, et fut renversée par une bourrasque; elle ne subsista que le temps que durèrent les sociétés de tempérance, dont elle rappelait la fondation" (2).

---

(1) La croix du même genre, plantée sur la pointe du coteau qui domine la ville des Trois-Rivières et la banlieue, a duré de 1841 à 1865 au moins. — *B. Sulte.*

(2) Chs. Héon, p. 81.

FORBIN-JANSON, Charles-Auguste-Marie, comte de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine, né à Paris, le 3 novembre 1785, ordonné en 1810, par l'évêque de Gap; promu à l'épiscopat en 1823. Obligé de laisser son diocèse après la révolution de 1830, pendant laquelle on dévasta son palais, Mgr. de Nancy s'éloigna de la France, et en 1840, il vint au Canada. Le 2 septembre 1840, il reçut ses lettres de vicaire-général du diocèse de Montréal. Ses prédications fructueuses dans un grand nombre de paroisses des diocèses de Québec et de Montréal ont mis son nom en vénération dans tout le Canada. Il prêcha la première retraite ecclésiastique du clergé de Québec en 1841; il fit la bénédiction du célèbre monument, élevé sur le mont Saint-Hilaire. Il donna une somme de 24,000 francs pour subvenir aux frais de retour des exilés canadiens politiques à Van-Dieman. Mgr. de Nancy est célèbre encore par une mission qu'il fit à Constantinople, sous les Bourbon. Après son départ du Canada, il fonda l'oeuvre de la Sainte-Enfance, et il mourut chez son frère, le marquis de Forbin-Janson, le 12 juillet 1844, à l'âge de 58 ans. Il fut inhumé à Paris.

* * *

La deuxième croisade fut entreprise par le Révérend Messire Quartier, ancien curé de Saint-Denis en bas, mais ne fut prêchée que dans les paroisses aux alentours de Québec.

La plus célèbre de toutes, celle qui a laissé les plus fortes impressions et les résultats les plus durables, fut la croisade entreprise vers 1847 par le Père Charles Chiniquy (de triste mémoire) (1). Comme Mgr. de Nancy, il parcourut une grande partie des paroisses du Bas-Canada, poursuivant partout jusque dans ses derniers retranchements ce redoutable ennemi du bonheur des peuples.

La société qu'il prônait avait pour base la formule suivante que chaque associé devait souscrire en y entrant. Il la divisait, comme suit, en six parties, dont chacune servait de thème à ses sermons (2).

1° Pour l'amour de Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre,

2° Avec la grâce de Dieu,

3° Je promets,

4° Ne jamais faire usage de boissons fortes,

5° Excepté comme remède,

6° Je m'engage de plus, par mes paroles et mes exemples, à porter mes amis à faire le même sacrifice.

C'était la tempérance totale.

Sa campagne contre l'ivrognerie eut un succès sans précédent peut-être dans les annales de la prédication, au Canada. Et ce fut son malheur. La gloire, l'enivrement du succès lui donna le vertige. Il tomba. Mais n'anticipons pas sur les faits.

Ce furent les 25, 26 et 27 mai 1849 que le trop fameux prédicateur donna la mission à la Baie.

Il arrivait de Saint-François-du-Lac, où il venait de prêcher et dont presque tous les paroissiens l'accompagnaient jusqu'ici,

---

(1) Répertoire du clergé, p. 213.

(2) Manuel de la Société de Tempérance, par le Rév. Père C. Chiniquy, p. 13.

cavalerie en tête, comme un vrai triomphateur. L'évêque diocésain ne reçoit pas de plus grande démonstration de respect, dans ses visites officielles. — Ce cortège princier est bien différent de l'humble véhicule de nos saints religieux, qui, dans leurs missions, arrivent et partent sans bruit, souvent après avoir fait des prodiges de conversions.

A vrai dire, jamais missionnaire ne fit plus d'impression et ne produisit de plus heureux résultats. Tous les paroissiens, à de très-rares exceptions, prirent la tempérance et *y furent fidèles.*

Les anciens nous assurent que, durant au moins quinze années, la tempérance eut à la Baie son âge d'or. Tous les magasins de liqueurs fortes, les auberges, les buvettes se fermèrent.

Les familles mirent dehors le fût de rhum qui, depuis un temps immémorial, avait la place d'honneur dans le cellier, et dès lors on vit une ère nouvelle s'ouvrir pour le bonheur et l'honneur de notre peuple.

Le départ de la Baie fut un triomphe, comme l'arrivée. Le carrosse à deux chevaux du prédicateur, entre deux rangées de cavaliers, était suivi d'à peu près toutes les voitures de la paroisse, formait un immense cortège de la Baie à Nicolet.

Dans cette procession, il survint un accident qui humilia beaucoup, paraît-il, l'orgueilleux conférencier. L'arrêt subit d'une des voitures, produisit un tamponnement, à tel point que plusieurs chevaux en se cabrant, mirent pieds sur les voitures qui précédaient, et que celle du Père Chiniquy se brisa dans la mêlée. — Heureusement cette chute n'eut pas de conséquences graves. Un peu de retard et d'humiliation, et c'est tout (1).

Hélas! elle était le prélude d'une chute morale d'une portée autrement sérieuse, puisque trois ans après, le trop célèbre

(1) Tradition bien conservée ici

conférencier, se séparait pour toujours de la vraie Eglise et devenait l'apostat Chiniquy (1).

La retraite de 1849 avait été le coup décisif porté à l'intempérance. — Pour perpétuer cet événement, cette transformation radicale dans nos moeurs, et en assurer la permanence, monsieur Carrier ne crut mieux faire que de mettre la paroisse sous la protection de la sainte Vierge, en y établissant l'Archiconfrérie du saint et immaculé Coeur de Marie.

Fondée en 1836, par M. Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, à Paris, cette pieuse association, après y avoir opéré des prodiges de conversions, s'était rapidement propagée en France et dans tout l'univers catholique.

Par décret du 4 septembre 1849, publié au prône le 28 octobre, monsieur Carrier en fit l'érection solennelle, le dimanche suivant, 4 novembre.

Le premier dimanche du mois suivant, 2 décembre, et le jour de l'Immaculée-Conception eurent lieu les premières grandes réceptions, par l'imposition de la médaille miraculeuse, et l'inscription des membres dans le registre de la confrérie.

L'association a continué depuis cette époque à se maintenir sur un bon pied, et à produire des fruits admirables, surtout pour la conversion des pécheurs, pour qui l'on ne cesse d'y faire des prières ferventes. Et chaque mois l'on voit encore se réunir au pied de l'autel de l'Archiconfrérie, les pieux serviteurs de la Mère de Dieu, qui viennent chanter ses louanges et lui adresser leurs supplications (2).

---

(1) En 1847, une autre mission avait été prêchée, à la Baie, à l'occasion du jubilé.

(2) Voir le Registre de la Confrérie. — Une autre confrérie, celle du Sacré-Coeur de Jésus, existait dans la paroisse, à l'arrivée du curé Carrier. (Lettre de Mgr. Signaï à M. Carrier, 15 novembre 1836). Il y avait donc trois associations distinctes dans la paroisse, après 1849, la confrérie du Sacré-Coeur de Jésus, l'Archiconfrérie du Saint et Immaculé Coeur de Marie, et la tempérance. — La Propagation de la Foi avait été établie le 28 décembre 1836.

La statue de la Sainte-Vierge, qui domine le maître-autel, a été installée en 1849, probablement en souvenir de la retraite de tempérance. Elle est le don de madame Louise Ménard, épouse du sieur Joseph Lozeau.

Il restait une autre plaie sociale à guérir, une vieille coutume aussi, profondément enracinée dans les moeurs, à faire disparaître : c'était celle des *charivaris*.

Ils avaient lieu surtout à l'occasion des mariages. Si un veuf voulait convoler à d'autres noces, avant l'expiration d'une année révolue de veuvage, toute la jeunesse du canton, non-invitée à la fête, était sur pied.

Le soir des noces, une mascarade organisée, convoquée au son des trompettes, tambours, vieilles chaudières et autres instruments quelconques, venait assiéger littéralement la maison des pauvres mariés. Là se déroulait une scène macabre, dans laquelle on évoquait cruellement le souvenir de la défunte femme, par l'exhibition d'un cercueil, le chant du *Libera*, une jérémiade de plaintes et de reproches adressés aux mariés au nom de la trépassée.

Que faire ? Ces derniers étaient bien contraints de subir leur sort en silence et de bonne grâce. Les plus habiles conjuraient ce désagrément par un fût de rhum mis à la disposition des charivaristes. Moyennant cette rançon, ceux-ci se retiraient contents et ne brouillaient plus la fête. Mais, s'ils s'obstinaient à ne pas dénouer le cordon de leur bourse, ou à fermer l'accès au cellier, c'en était fait du premier quartier de la lune de miel, et parfois de la lune entière.

Cet usage avait pour suites des désordres sans nombre, que réprouva fortement l'autorité ecclésiastique. Ces désordres furent particulièrement visés dans une retraite prêchée en 1854, et son renouvellement en février 1855, par le Révérend Luc Aubry (1). On y adopta, comme mesure de discipline, l'exclusion des charivaristes de la communion, tout en les invitant à se confesser.

Les charivaris pourtant eurent parfois leur bon côté. On parvint à fermer ainsi certaines maisons de désordres, ou

(1) Coutumier, 4 février 1855, et 28 janvier 1855.

La retraite de 1854 fut donnée à l'occasion du jubilé de l'Immaculée-Conception. (Mand. des Ev. de Québec, IV, p. 182).

malfamées, à éloigner certaines familles peu édifiantes, à faire cesser le débit de boissons sans licence, et à ramener à Dieu des âmes égarées et éloignées des sacrements.

En somme, cette coutume était une plaie sociale qui est heureusement disparue, et le bien qu'elle a pu faire, est loin de balancer les maux incalculables qu'elle avait causés.

Un meurtre commis, dans un charivari (1), sur le territoire de la paroisse actuelle de Saint-Elphège, mit fin à ce déplorable usage.

*
* *

L'année 1855 fut témoin de fêtes restées inoubliables dans la mémoire des anciens. Dans tout le pays on célébra un Triduum de prières en actions de grâces pour la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge.

Ce triduum se fit avec beaucoup de solennité. Le diocèse de Montréal se servit du ministère de quatre Pères Oblats (2), qui, durant trois mois consécutifs, en parcoururent la plupart des paroisses — Celui de Québec le célébra pendant le mois de Marie (3) à la discrétion des curés. Monsieur Carrier choisit les 15, 16 et 17 mai, cette dernière date étant le jour de l'Ascension, et paraît s'être acquitté lui-même de la prédication (4).

---

(1) Un nommé Courtois fut alors tué (1877).
(2) Les RR. PP. Lagier, Brunet, Garin et Paillier.
(3) Mand. des Ev. de Québec, IV, p. 198.
(4) Coutumier, 13 mai 1855.



APPENDICE AU CHAPITRE XV.

Sermon de Mr. Carrier sur la Confession

Nous regrettons que les instructions si solides de ce curé n'aient pas été conservées. Il ne reste dans les archives que quelques bribes d'un sermon sur la confession. Nous en extrayons le passage suivant, pour donner une idée du caractère de sa prédication.

"I. Les défauts les plus ordinaires de la mauvaise confes-"sion viennent de trois principes, du coeur, de la bouche, de "l'esprit. — Le coeur n'est pas contrit. — La bouche ne s'ex-"plique pas. — L'esprit n'est pas docile. — Afin de ne pas tom-"ber dans ces trois défauts, il faut dans la confession que le "coeur soit pénétré de regret, que la bouche explique les pé-"chés dans lesquels on est tombé, qu'une humble soumission "surmonte l'indocilité de l'esprit.

Le Coeur.

"II. La confession est mauvaise lorsque le coeur n'est pas "contrit. Quand vous faites votre confession, à qui croyez-"vous que vous vous confessez ! — à un homme ? — Vous vous "trompez. — Vous vous confessez à Dieu, à Jésus-Christ. — "Jésus-Christ est le confesseur universel, Jésus-Christ est le "ministre de tous les sacrements qui se confèrent dans l'Eglise "Catholique. Jésus-Christ, le véritable ministre du sacrement, "Jésus-Christ, le principal, et en un sens l'unique confesseur, "voit le coeur : il le connaît parfaitement, il ne se contente pas "de vos paroles, et même il condamne vos paroles quand votre "coeur dément ce que vous dites extérieurement et de bouche.

"III. Il y a donc dans le tribunal de la pénitence deux "confesseurs. Il y a le prêtre qui est le confesseur extérieur et "visible — il y a Jésus-Christ qui est le confesseur intérieur et

"invisible. Le prêtre qui est le confesseur extérieur se con-"tente de vos paroles, il croit tout ce que vous lui dites, car il "ne peut pas pénétrer le coeur. Quand vous lui dites que vous "avez confessé tous vos péchés, il vous croit; quand vous lui "dites que votre douleur est grande et sincère, il vous croit; "quand vous lui dites que vous êtes résolus de quitter les occa-"sions de péché, il vous croit; quand, pour vous éprouver selon "les règles de l'Eglise, il demande du temps et qu'il veut voir "en vous de dignes fruits de pénitence, vous revenez et vous "lui dites que vous avez exécuté tout ce qu'il vous a prescrit, "il vous croit. Mais il n'en est pas ainsi de Jésus-Christ qui "est le confesseur invisible, il ne se contente pas de vos paroles, "il ne croit pas tout ce que vous dites.

"Jésus-Christ sonde les reins et les coeurs, et si votre "coeur ne s'accorde pas avec vos paroles, il vous regarde comme "un hypocrite et non pas comme un pénitent.

"IV. Ainsi dans la confession, il faut exactement observer "que le coeur parle plus que la bouche, il faut tâcher que la "bouche ne profère aucune parole qui ne soit avouée du coeur. "— Avant la confession, demandez à Dieu avec toute la fer-"veur dont vous êtes capables un coeur contrit et humilié. — "Dans le temps de la confession redoublez vos efforts pour "obtenir ce coeur contrit. — Je vous ai dit que le Prêtre exté-"rieur croit toutes vos paroles et qu'il ne peut aller plus loin. "— Sur ce que vous lui dites de vos dispositions, il vous ab-"sout, mais prenez-y garde, observez votre coeur, si vous ne "l'avez pas, ce coeur contrit et humilié, le Prêtre extérieur "vous absout, Jésus-Christ, le prêtre intérieur, vous condamne."



CHAPITRE XVI.

QUATRIEME EGLISE — 1840-1900 (suite).

SOMMAIRE. — L'abbé Carrier et l'établissement des Bois-Francs. — Saint-Louis-de-Blandford. — Saint-Félix-de-Kingsey. — L'Avenir. — Saint-Germain-de-Grantham. — Saint-Bonaventure-d'Upton.

Le nom du curé Carrier est intimement lié à la colonisation des Bois-Francs et Cantons de l'Est, dont il s'est occupé, au nom de l'autorité ecclésiastique, pendant toute son administration. Saint-Louis-de-Blandford, Kingsey, L'Avenir, Wickam, Acton, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Bonaventure d'Upton, doivent à ce prêtre infatigable, ou leur formation première, ou du moins leur organisation actuelle.

Le nom des "Bois-Francs" était à l'ordre du jour. Nos braves pionniers canadiens, malgré bien des obstacles, s'avançaient hardiment, hache en mains, à travers ces forêts séculaires, boisées d'érables, hêtres, merisiers, ormes, frênes, et autres arbres de la plus belle venue. Çà et là on voyait surgir de nouveaux établissements, des routes s'ouvrir, des rangs se former. — Mais la condition indispensable au maintien et au progrès de ces paroisses en embryon, était l'érection d'une chapelle, et l'élévation du clocher paroissial au milieu de chaque groupe un peu important. L'autorité diocésaine y pourvut et se servit principalement pour cette oeuvre du ministère de l'abbé Carrier.

Voici, par ordre de dates, un résumé de ses opérations dans les Bois-Francs.

*
* *

Saint-Louis-de-Blandford.— 1833-36. — M. Carrier était curé de Gentilly. — Non loin de là se formait, dans Blandford et Maddington, un groupe de colons, qui progressait assez rapidement, mais dépourvu de bonnes voies de communication

avec les églises voisines. — Le besoin d'une desserte religieuse se faisait donc vivement sentir. Mr. Carrier prit en mains la cause de ces colons abandonnés (1). Avec un intermédiaire comme monsieur le curé Carrier, qui, plus que tout autre, connaissait les besoins, on était certain de réussir à obtenir ce que l'on désirait si ardemment.

Une assemblée de tous les habitants de la nouvelle colonie est convoquée, dans le but de demander à sa Grandeur Monseigneur Signaï, évêque de Québec, la permission de construire une église ou chapelle, à l'endroit que sa Grandeur voudrait bien fixer.

On faisait accompagner cette supplique d'un plan du territoire que l'on voulait faire ériger en paroisse.

Ce territoire comprenait une grande partie du canton de Blandford, les dixième et onzième rangs du canton de Maddington, les douze premiers lots des premiers, deuxième, troisième et quatrième rangs du canton de Bulstrode. Cette requête est datée du six mars mil huit cent trente-trois, signée par trente quatre paroissiens, et certifiée par M. Laurent Genest, notaire à Gentilly, le 16 mars mil huit cent trente-trois.

Charles Héon, Pierre Bruneau et Antoine Marchand étaient délégués auprès de sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Québec, comme porteurs de la requête. Les colons de Blandford ne furent pas déçus dans leurs espérances. Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Québec leur accorda la permission de construire une chapelle de soixante pieds de longueur par trente-cinq pieds de largeur.

La chapelle devait être construite sur un terrain de huit arpents en superficie que venait de céder Louis Massue, écuier, pour fins du culte, pour y construire une église ou chapelle, sacristie, presbytère, cimetière et dépendances, à distraire du lot de terre numéro cinq du dixième rang du township de Blandford.

---

(1) Charles Héon, p. [illegible]

Aussitôt la permission accordée, on se mit à l'oeuvre avec empressement.

L'entreprise de la construction de l'église fut adjugée à Charles Héon pour les prix et somme de 60 louis ou deux cents quarante piastres de notre argent ; elle devait être terminée pour la Saint-Michel, ou le 29 septembre en mil huit cent trente-cinq.

Ce n'était certes pas une basilique, mais tout de même elle était assez bien proportionnée, et fut construite si solidement, qu'elle a résistée pendant soixante et dix ans aux intempéries des saisons.

On lui a fait subir, il y a dix ans, des réparations qui lui ont donné un cachet de jeunesse et de vigueur qui fait envie et qui porte à croire qu'elle sera encore de longues années la doyenne des chapelles et des églises de tous les Bois-Francs.

M. l'abbé Michel Carrier bénissait la nouvelle église et y disait la première messe dans le courant du mois de décembre mil-huit-cent-trente-cinq.

Le jeune curé, encore dans toute la vigueur de ses trente ans, se chargea de la mission naissante, ce qui exigeait de la part du missionnaire un dévouement poussé presque jusqu'à l'héroïsme. — Saint-Louis, à cette époque, était en effet presque inaccessible, tant du côté de Gentilly que de celui de Stanfold.

Charles Héon, le fondateur de cette paroisse, avait un jour mis seize heures à faire le trajet de Gentilly à Saint-Louis, distance de cinq lieues et quart (1), et à un certain moment il avait pensé y perdre la vie.

Plus tard la mission sera confiée aux missionnaires de Somerset et de Stanfold. — Et l'on verra l'un de ces dévoués missionnaires, M. Charles-Edouard Bélanger, tomber victime

---

(1) Charles Héon, p. 145.

de son zèle, en allant porter à cette mission le secours de son ministère (1).

Saint-Louis-de-Blandford fut érigée en cure distincte en octobre 1862. — Voici les noms des prêtres qui ont successivement occupé cette cure: MM. les abbés Chs-Arthur de Carufel (1862-1871), Ovide de Carufel (1871-1873), Chs. Bellemare (2) (1873-75), Honoré Julien (1875-81), Geo. Brunel (1881-87), Chs-Ed. Mailhot (1887-98), Albert Désilets (1898-1904), Gustave Bourbeau (1904-1908), Charles-Edouard Joyal (1908-1910), J.-W. Pitt (1910...).

*

* *

Saint-Félix-de-Kingsey. — *Opération du 1er août* 1841. Encore un poste d'un accès bien difficile. "La première messe y fut célébrée en 1831 par le Rév. F. Demers, curé de Saint-Grégoire, appelé pour administrer une personne malade: il offrit le saint sacrifice dans une maison située à quelques arpents de l'église actuelle.

M. Paisley, missionnaire de Drummondville, fit quelques missions à Kingsey.

C'est M. Paisley qui convoqua l'assemblée tenue le onze octobre mil huit cent trente-deux sous la présidence de Messire J. Raimbault, curé de Nicolet, pour choisir le site de l'église (3).

Après une assez longue discussion le délégué désigna et marqua une place sur le 12e lot du 6e rang du dit township. Le terrain fut offert par J.-B. Hébert et J.-Isaïe Bergeron, ceux-ci, l'ayant eu en concession de William Van den Velden (4).

(1) Le 23 novembre 1845, M. Belanger périt de froid dans la savane de Stanfold, où il s'était égaré, envoulant se rendre à la Rivière Bécancour.

(2) Chanoine titulaire de la cathédrale des Trois Rivières, décédé à [illegible], le [illegible] février 1911.

(3) L'Avenir, p. [illegible].

(4) Idem, p. 26.

Le premier missionnaire spécialement chargé de la desserte fut le Rév. M. Robson, curé de Drummondville. Missionnaire zélé et infatigable, il se dévoua entièrement à la formation de cette paroisse. A cette époque il n'y avait pas encore de chemins entre les deux missions; cependant M. Robson, dont la force corporelle répondait à l'ardeur de sa foi, faisait le voyage à pied à travers la forêt.

La première pierre de l'église actuelle de Kingsey avait été posée, le 19 août 1835, par M. Raimbault, assisté de son ami de coeur, M. Fournier, et de M. J.-B. Harper.

Mais la pauvreté des colons, une famine survenue l'année suivante, la difficulté des communications mirent obstacle à la poursuite des travaux. Six ans après, en 1841, le carré en pierre, seul, était terminé. Point de couverture encore, point de persbytère ni de dépendances.

C'est pour étudier la situation et chercher les remèdes à apporter au mal que Mgr Signaï délégua M. Carrier à Kingsey (1).

Dimanche, le 1er août 1841, le curé de la Baie se rend à Kingsey, y fait l'office et tient une assemblée à laquelle assistent 110 habitants.

L'évêque y fit poser les questions suivantes:

1° Où en est l'église depuis longtemps commencée?

2° Quelle est la cause qui en empêche l'achèvement?

3° Sur quelles ressources peut-on compter pour parvenir au dit achèvement? A quelle époque croit-on qu'il aura lieu? etc., etc.

Le rapport de M. Carrier conseille la présence continuelle d'un prêtre comme le remède le plus efficace à l'apathie "d'une population éparse çà et là et dans un endroit où une partie est découragée par le peu de volonté de l'autre que rien ne stimule."

---

(1) Lettre du 23 juillet 1841.

Il règle, séance tenante, la question de la dîme et d'un supplément indispensable à un curé.

Puis il propose la nomination de M. Robson, comme premier curé résidant.

Ce missionnaire était sincèrement attaché à sa nouvelle mission. — Le 15 janvier 1838, il avait donné huit arpents et trois quarts de terrain pour l'usage de l'église.

L'évêque se rendit volontiers à la demande de son délégué, et, le 2 octobre 1842, M. Robson laissait Drummondville pour la cure de Kingsey.

Voici les noms des différents prêtres, qui, depuis cette époque, ont occupé successivement la cure de Kingsey : MM. les abbés H. Robson (1842-44), Chs. Tardif et H. Dorion, vicaire (1844-46), P.-J. Bédard (1846-49), Nap. Kéroack (1849-50), F. Sasseville (1850-51), Jules Paradis (1851-54), P. Roy (1854-55), J.-B. Leclair (1855-59), Isaac Guilmette (1859-63), A. Charest (1863-65), Frs. Desaulniers (1865-76), Thos. Quinn (1876-84), A. Blondin (1884-94), E. Roberge (1894-1905), A. Manseau (1905...).

*

* *

L'Avenir. — *Opération du* 15 *novembre* 1854. Le 27 août 1854, une requête signée par MM. J.-B.-E. Dorion, H.-J. Griffing, etc., portant 204 signatures, fut adressée à Mgr. Cooke demandant un prêtre résidant à L'Avenir.

On alléguait que les habitants de l'Avenir avaient bâti église et presbytère, que l'église en briques était la plus belle des townships de l'Est et, le presbytère, l'un des plus beaux du diocèse des Trois-Rivières.

La réponse de Mgr. Cooke en date du 26 septembre 1854 fut qu'il n'y avait pas de prêtre disponible.

Une nouvelle requête, accompagnée d'une lettre du Rév. J. B. Leclair, curé de Drummondville, et desservant de l'Avenir, fut envoyée le 8 octobre de la même année (1).

---

(1) L'Avenir, p. [illegible]

Mgr. Cooke délégua alors Monsieur le curé Carrier pour vérifier cette deuxième requête, et constater si la mission était en état de pourvoir à la subsistance d'un curé résidant.

L'assemblée eut lieu mercredi, le 15 novembre 1854. Les 60 personnes présentes avaient déjà souscrit £41, et s'engagèrent à prélever légalement la balance du montant requis pour le soutien du curé, à condition de réduire à une fois dans le mois la desserte de Saint-Théodore d'Acton (1).

M. Carrier fit rapport en conséquence (2) et proposa M. J.-B. Leclair pour être le premier curé résidant. — Le 3 décembre, tout était prêt. Les souscriptions de l'Avenir et des missions attenantes s'élevaient à £106-18-0, dûment légalisées par acte notarié.

Mgr. Cooke, qui avait une confiance absolue en son délégué, obtempéra encore une fois à son désir ; et quelque temps après le jeune abbé Leclair quittait Drummondville pour la nouvelle cure, avec charge de Wickam et de Saint-Théodore-d'Acton.

Pendant dix-huit ans la desserte de l'Avenir s'était faite à Saint-Pierre-de-Wickham, où l'on avait bâti une chapelle en 1831. Mais bientôt un surcroît d'émigration, venant des paroisses de la Baie, de Nicolet et de Saint-Zéphirin, couvrit le township de Durham d'une population plus dense. L'église, par suite, se trouvait à occuper un coin de la paroisse, — le moins populeux, — tandis que les habitants de Durham, ceux du haut du township, avaient à parcourir une distance variant de douze à quinze milles pour s'y rendre.

Ce mouvement de la population catholique amena le transfert de l'église, où elle est actuellement, dans le troisième rang de Durham sur un terrain acquis des sieurs Firmin Boucher et Antoine Courchesne. — Cet événement eut lieu le 7 juillet

---

(1) Mission ouverte en 1847 par le Rév. J.-B.-H. Dorion.

(2) Lettres du 17 novembre, du 27 novembre, et du 3 décembre 1854. *Archives des Trois-Rivières.*

1848 (1), au grand désespoir des colons de Wickham. — Le mobilier de la vieille chapelle fut transporté à l'Avenir, après l'assemblée de paroisse du 16 décembre 1849. La nouvelle chapelle venait de se parachever (2).

Voici les noms des curés qui ont desservi L'Avenir depuis cette époque: J.-B. Leclair (1854-55), J.-O. Prince (1855-61), T.-P. Gouin (1862-1868), N. Ouellet (1868-73), H. Alexandre (1873-89), O. Manseau (1889-94), O. Milot (1894-1900), E. Gravel (1900...).

*

* *

Saint-Germain-de-Grantham. — *Opérations du* 16 *novembre* 1854, *et du* 26 *juin* 1856.

De l'Avenir, M. Carrier se rendit en délégation à Drummondville, dont M. J.-B. Leclair était missionnaire depuis le 20 octobre 1853. Il y avait deux questions à régler concernant la mission de Grantham, séparée de Drummondville en 1852, sous M. H. Dorion: 1° l'organisation de la nouvelle paroisse de Saint-Germain; 2° le règlement de la dîme et d'un supplément convenable pour assurer la subsistance et l'entretien du prêtre chargé des deux missions (3).

"Dès 1853, dit M. le notaire Saint-Amant (4), on commença à faire des demandes pour obtenir une chapelle au centre du 7ième rang. On avait peut-être un peu le désir d'élever une paroisse rivale de Drummondville."

L'assemblée du 16 novembre fut un succès pour Grantham. On y décida la construction, à l'endroit proposé, d'une chapelle temporaire devant servir plus tard de presbytère. On ne put toutefois, obtenir le 5ième rang, ce qui fait que l'église se trouve loin du centre de la paroisse.

---

(1) Date du décret.

(2) L'Avenir, p. 84.

(3) Lettres des 17 nov., 3 et 7 décembre 1854. — Archives des Trois-Rivières.

(4) *L'Avenir*, p. 410

La première chapelle fut construite en 1854, sous M. J.-B. Leclair, et bénite le 28 janvier 1855 par son successeur à Drummondville, M. F.-On. Belcourt (1). La première messe y fut célébrée le même jour.

Le cimetière actuel fut bénit le 6 avril 1855 par l'abbé F.-O. Belcourt.

Le même jour eut lieu la bénédiction du chemin de croix qui fut remplacé en 1872. C'est M. l'abbé G.-Ant. Belcourt, son frère, qui présida à cette cérémonie. — Il était missionnaire de Saint-Joseph de Pembina, dans le Minnesota. On le regarde à juste titre comme l'une des gloires de la Baie-du-Febvre, et Mgr. Signaï lui décerne de grands éloges dans une lettre à Mr. Carrier. — Il est l'auteur de la grammaire et du dictionnaire sauteux-français.

L'érection canonique de la paroisse fut accomplie par décret daté du 29 juin 1856. Ce fut encore M. Carrier qui fut délégué à cet effet, le 26 juin précédent.

On voit que ce digne prêtre était le bras droit de Mgr. Cooke, qui lui confiait les missions les plus délicates, et s'empressait d'adopter toutes ses vues, même pour la nomination aux cures.

Liste des curés résidants de Saint-Germain-de-Grantham: C.-F. Baillargeon (sept. 1859-1864), — Jos. Tessier (1864-1891, — P.-A. Lebrun (1891-1900), — Onil Milot (1900-1910), — Edmond Grenier depuis 1910.

*

* *

Saint-Bonaventure-d'Upton. — *Opérations du 20 décembre* 1855 *et du* 31 *janvier* 1856.

Une requête en date du 4 septembre 1855, signée par Messieurs Paradis, Lafrenière et autres, suppliait Mgr. Cooke de diviser la paroisse de Saint-Guillaume-d'Upton, et demandait l'érection d'une nouvelle paroisse (2).

---

(1) Arrivé à Drummondville, le 7 décembre 1854: Il était en repos dans sa paroisse natale de la Baie. — Mgr. Cooke le nomme à ce poste sur la recommandation de M. Carrier.

(2) Lettre de M. Carrier, 21 déc. 1855.

En réponse l'évêque délégua son ami de coeur, l'abbé Carrier, qui se rendit à Saint-Guillaume, jeudi, le 20 décembre suivant.

L'affaire était d'une importance majeure. Malheureusement elle se trouva hérissée de difficultés bien ardues, qui en retardèrent le règlement. Deux partis étaient en face. On s'accordait sur le point principal, la demande de division. Mais les requérants voulaient la ligne de démarcation au chemin royal; tandis qu'une forte opposition tenait absolument à la placer au delà, à l'endroit appelé "côteau noir." Le délégué chercha en vain tous les accommodements imaginables, il ne lui resta d'autre alternative que d'ajourner l'assemblée, espérant qu'entre temps la question s'éclaircirait et deviendrait soluble.

La nouvelle assemblée fut fixée par l'évêque au jeudi, 31 janvier 1856. — Pendant l'espace de temps qui s'écoula entre les deux assemblées, les partis vinrent à tour de rôle harceler le pauvre délégué, qui se trouvait à bout de ressources. Un certain nombre de paroissiens redoutaient surtout le déplacement de leur église. Un monsieur Gill lui offrit par lettre £200. si l'église n'était pas dérangée (1).

Dans l'état de surexcitation où se trouvaient les esprits, l'assemblée du 31 janvier resta infructueuse comme la première. Impossible de tomber sur une solution satisfaisante: toute ligne de démarcation proposée offrait de sérieux inconvénients, soit qu'elle coupât un certain nombre de terres, soit qu'il surgît d'autres obstacles.

Pour en venir à une conclusion, l'évêque (2) se fit faire un plan exact de la paroisse, et parait avoir réglé lui-même les bornes de la nouvelle paroisse, comme suit, par décret du 9 juin 1856:

"Elle comprendra environ sept milles de front sur cinq milles de "profondeur, et sera bornée vers le sud-ouest, par une ligne tirée depuis "la seigneurie De Guire, courant du nord au sud, à travers la paroisse

(1) Lettre de M. Carrier, 5 janv. 1856.

(2) Lettres de M. Carrier à Mgr Cooke, 21 et 23 déc. 1855, 15 janv. et 13 février 1856.

"de Saint-Guillaume et passant entre les lots Nos. 19 et 20 des 2e, 3e "et 4e rangs et partie du 5e rang du canton d'Upton, jusqu'à son inter- "section avec le chemin de fer de Sorel à Drummondville, et de ce "point suivant le dit chemin, jusqu'au canton de Grantham; vers le "nord-ouest, par la seigneurie De Guire; vers le nord-est, par la rivière "Saint-François; et vers le sud-est, par le canton de Grantham."

Les intéressés se soumirent, et dès l'automne suivant l'évêque confiait à Mr. Carrier la mission de marquer une place d'église. — Malgré tout son zèle, M. Carrier, craignant de nouvelles difficultés, déclina l'honneur et pria l'évêque de choisir un autre député.

L'établissement paroissial se fit lentement, et M. Carrier n'eut pas la consolation de voir de ses yeux le fruit de ses démarches.

Ce ne fut qu'en 1865 que la première église de Saint-Bonaventure fut ouverte au culte. Le 16 décembre de cette année, elle fut bénie solennellement par M. l'abbé Napoléon Kéroack, alors curé de Saint-Guillaume. M. le chanoine Misaël Archambault, curé de Saint-Hugues, donna le sermon de circonstance, pendant que M. l'abbé Alexis L.-Desaulniers, vicaire de Saint-Guillaume, célébrait la première messe qui ait été dite dans la paroisse (1).

Ce dernier continua à desservir la paroisse, puis, à Noël, vint résider au milieu de ses nouveaux paroissiens, comme premier curé de Saint-Bonaventure.

Depuis cette époque cinq curés se sont succédés, dans l'ordre suivant, dans cette belle et riche paroisse:

Alexis Lesieur-Desaulniers (1865-86), Edmond Grenier (1886-93), Edmond Buisson (1893-94), Joseph-Adolphe Blondin (1894-1903), Philippe Bourassa, curé actuel.

---

(1) F. L.-Desaulniers. *Hist de Saint-Guillaume,* p. 73.



CHAPITRE XVII.

Quatrieme Eglise. — 1840-1900 (suite).

SOMMAIRE. — L'abbé Carrier et l'Instruction Publique. — La crise scolaire de 1836. — L'école de Fabrique. — Etablissement de la commission scolaire. — L'âge d'or des commissaires. — Troubles scolaires. — Les dragons à la Baie. — Première demande d'une communauté religieuse enseignante.

Le zèle de l'abbé Carrier embrassait tout ce qui de près ou de loin intéressait le bien de la paroisse. Un tel homme ne pouvait être indifférent à la cause de l'instruction et de l'éducation. C'est dans le but de la favoriser plus efficacement que, après l'établissement de la commission scolaire, il en accepta et garda la présidence tout le temps de sa gestion, et son influence, comme tel, a opéré un progrès notable dans la diffusion de l'instruction parmi son peuple. Ouvrez les registres paroissiaux ; — vous constaterez une différence notable dans le nombre de ceux qui savent signer, à son arrivée dans la paroisse, en 1836, et à sa mort, en 1859.

Ses efforts furent heureusement secondés. La paroisse ne manqua pas d'hommes intelligents pour entrer dans ses vues et en poursuivre la réalisation.

En 1836, la cause de l'instruction recevait un coup terrible qui faillit fermer un grand nombre d'écoles élémentaires.

L'acte d'éducation, allouant un subside aux écoles était expiré le 1er mai 1836 : la chambre d'assemblée avait négligé de le renouveler, absorbée qu'elle était par les divisions intestines, préludes des troubles de 1837. La situation était presque désespérée.

Mgr. Signaï, l'évêque de Québec, dans sa circulaire du 2 mai 1836, jette le cri d'alarme et s'efforce d'atténuer le mal, en autant que sa position le permet (1):

(1) *Mand. des Ev. de Québec.* Vol. III, p. 341.

"Dans la vue de remédier, autant que possible, aux inconvénients "qui doivent résulter de la fermeture de la plus grande partie de ces "écoles, dit-il à son clergé, je crois de mon devoir d'en appeler à votre "zèle, et de vous inviter à faire ce qui dépendra de vous pour procurer "à votre paroisse au moins une partie des avantages dont elle jouissait "sous la loi qui vient d'expirer. A cette fin, je dois vous rappeler que "l'Acte de la 4e Georges IV, chapitre 31, expliqué par celui de la 7e "George *IV*, chapitre 20, vient à votre secours en autorisant les fabri- "ques, avec le concours de l'autorité ecclésiastique, à employer le quart "de leur revenu annuel au soutien d'une ou de plusieurs écoles, sous "leur direction. Il s'agit donc pour vous de faire envisager aux mem- "bres de votre fabrique tout l'avantage qui doit résulter de semblables "établissements, et de leur recommander de ne pas tarder à les mettre "sur pied. Pour vous donner toute facilité possible à cet égard, je "permets d'avance à votre fabrique, par la présente lettre, de faire ce "louable emploi du quart de son revenu, sans qu'il soit besoin d'une "nouvelle autorisation de ma part."

"Mais comme dans un grand nombre de paroisses, cette partie des "revenus de la fabrique pourrait être insuffisante pour remplir l'objet "désiré, je me flatte que vous ne manquerez pas de faire sentir à ceux "qui ont des enfants à envoyer aux écoles, l'espèce d'obligation où ils "sont, de faire tous les sacrifices que leurs moyens pécuniaires pourront "permettre, pour seconder les efforts de votre fabrique. J'ai de plus "cet espoir, qu'en cela vous serez puissamment aidé de l'influence de "ceux de vos paroissiens que leur position met en état d'apprécier "davantage les bienfaits de l'éducation."

C'était la voie ouverte à la création d'écoles de Fabrique. M. Carrier s'empressa de se conformer aux voeux et à la direction de son évêque. Nous ne voyons pas toutefois que la Fabrique ait eu besoin d'allouer la moindre part de ses deniers pour le soutien des écoles (1). On était à la veille d'une entreprise importante et dispendieuse, qui allait absorber tous ses revenus. Les contribuables, d'ailleurs vivaient dans un état de prospérité qui leur permettait sans se gêner de faire face à la situation. On dut simplement se cotiser davantage (2), et, grâces à cette contribution supplémentaire, les écoles purent se maintenir sans trop de souffrance.

---

(1) Les redditions de comptes du temps ne mentionnent aucune subvention.

(2) D'après la tradition, M. Carrier et ses successeurs souscrivirent généreusement pour le soutien de l'école du village.

Le legs de M. Fournier vint, trois ans plus tard, assurer une existence plus florissante à l'école du village. La Fabrique l'accepta le 29 octobre 1839, et dès lors cette école, devenue école de Fabrique, se transféra dans la maison de M. Fournier, dont le haut servit à l'école des filles, et le bas, à celle des garçons (1). On y continua l'ancien instituteur, Olivier Aubry, avec charge de fournir une maîtresse pour les filles (2).

Dans l'assemblée du 29 septembre, il est réglé "que "Monsieur le curé ait l'intendance et la direction de cette "école, et qu'il ait le droit de faire tels règlements qu'il jugera convenables pour l'avancement spirituel et temporel "des élèves."

L'emplacement comprenait 135 x 90 pieds dans la côte de l'église, au nord-est de la route, avec quatre bâtisses, la maison Fournier, un hangar, une étable, une autre dépendance, et de plus un jardin en amont (3). La maison étant de petites dimensions, les commissaires achetèrent plus tard une maison au nord-ouest de cette dernière pour y transférer les deux écoles, et consacrer celle de la Fabrique au logement de l'instituteur.

L'Ecole de la Fabrique est demeurée en opération sous l'intendance et la direction du curé jusqu'à l'arrivée des Frères des Ecoles Chrétiennes en 1877.

Voici, d'après la tradition, la liste des instituteurs auxquels la Fabrique a successivement confié cette école: Olivier Aubry, Jean-Baptiste Leclair, Simon Leblanc, Zéphirin Lemaître-Lottinville (1855-60), J.-Hilaire Biron, N.P., (1860-62), Jos.-Ludger Belcourt, N.P., (1862-71), Edmond Belcourt, pour terminer l'année (1872), Moïse Saint-Cyr, N.P. (1872-75), Pierre-Ludger Lafond (1875-76), Lumina et Odélie Côté, filles de Raphaël, (1876-77).

La crise scolaire dura cinq ans. Le pays, à cette époque, était profondément bouleversé par les troubles de

(1) *Archives paroissiales*, 25 sept. 1839.

(2) *Archives paroissiales*, 29 sept. 1839.

(3) Assemblée de Fabrique du 29 oct. 1839. — *Archives paroissiales.*

1837 et leurs conséquences (1). L'opposition entre patriotes et bureaucrates avait atteint son paroxysme, et cet état de fermentation des esprits se traduisait par une lutte parlementaire qui absorbait totalement la chambre d'assemblée et reléguait au dernier plan la cause de l'éducation.

En 1840, un édit du gouvernement impérial réunit les deux Canadas en une seule province et lui donna un gouvernement responsable (2).

La Chambre d'assemblée, n'étant plus détournée de sa fin par des luttes intestines, s'occupa à faire marcher le pays dans la voie de la prospérité, et l'éducation attira enfin son attention.

Dès sa première session, le nouveau parlement, convoqué à Kingston, comprenant la situation anormale créée par l'expiration de l'acte de l'éducation, et le tort immense qui en résultait pour l'instruction publique, émit une nouvelle législation à ce sujet.

---

(1) Pendant l'insurrection de 1837, la paroisse de la Baie, en majorité patriote, resta relativement calme, grâce à l'influence du curé Carrier. — L'événement qui y fit le plus de sensation fut le passage d'une compagnie de soldats anglais, qui fut marqué par un curieux incident. L'un des soldats s'étant permis d'insulter Mme Rousseau, fut fouetté publiquement en face de sa demeure, qui était en même temps le bureau de poste.

Quelques citoyens ne purent s'empêcher de trahir leur sympathie pour les insurgés. Dénoncés comme suspects, trois d'entr'eux, le docteur Joseph Smith, le capitaine Joachim Charpentier et le sieur François Mazurette, furent enfermés et gardés à vue dans la prison des Trois-Rivières. On les libéra au bout de dix jours, après s'être assuré qu'ils n'avaient point d'intentions belliqueuses.

(2) Mais non pas la responsabilité ministérielle. Les patriotes de 1830-1837 n'ont jamais songé au gouvernement responsable, parce que la chose ni le terme n'étaient connus dans le monde.

L'acte de 1840 rétablit l'état de choses de 1830-1837.

En 1841 Lafontaine, Baldwin et Hincks demandèrent le "gouvernement responsable" mais en vain.

En 1843, on en fit l'essai assez imparfaitement en Angleterre et on l'accorda sous cette forme au Canada. Le gouverneur refusa d'agir. En 1847 on l'adopta en Angleterre et de suite Lafontaine en fit la base de l'élection de février 1848. Alors Elgin le proclama en arrivant ici. — *B. Sulte.*

Par le bill des écoles, ou acte d'éducation de 1841, il établit dans chaque paroisse existant en Bas-Canada, une commission scolaire chargée d'établir des écoles, de les régir et surveiller. Cette fonction jusqu'alors avait été réservée aux conseillers municipaux (1).

L'élection des premiers commissaires fut fixée au lundi, 10 janvier 1842. C'était tout un événement dont l'importance ne put échapper à l'autorité ecclésiastique. Dans sa circulaire du 30 décembre 1841, Mgr. Signaï invite le clergé et le peuple à faire un choix judicieux (2).

"Il ne sera pas hors de propos, dit le sage et prudent évêque à ses "curés, de faire connaître à vos paroissiens, même au prône, l'importance "du choix qu'ils ont à faire, puisqu'à ce choix se rattachent les intérêts "spirituels, et par conséquent les intérêts les plus chers de leurs familles, "au bien-être desquelles c'est pour eux un devoir de conscience de "pourvoir.

"Persuadé que le pasteur est plus à portée que tout autre, par sa "position, de surveiller l'enseignement qui se donne dans sa paroisse, "et que même il y est plus spécialement tenu que qui que ce soit, à "raison de la liaison intime de cet enseignement avec le ministère qui lui "est confié, je dois vous exhorter d'une manière particulière à accepter "volontiers la charge de commissaire, si, comme je n'en doute pas, elle "vous est offerte par vos paroissiens."

La paroisse comprit et suivit la direction du premier pasteur (3), et le 10 janvier eut lieu l'élection de sept commissaires, dont M. Carrier fut élu président. On paraît avoir choisi les hommes les plus instruits et les plus compétents en matière d'éducation. Ce sont MM. Francis Cottrell, lieutenant-colonel, homme très instruit, si l'on en juge par ses écrits et surtout le recensement qu'il a dressé de la paroisse, — Guillaume Crépeau, père de l'avocat Crépeau, ancien membre du Conseil de l'Instruction Publique, — Joseph

---

(1) *Circulaire du Bureau d'Education* du 22 août 1843. (*Archives paroissiales*).

(2) *Mand. des Ev. de Québec.* Vol III, p. 407.

(3) Il n'en fut pas de même de toutes les paroisses.

Quelques conseils municipaux, jaloux de perdre l'une de leurs prérogatives, mirent des entraves à l'exécution de la loi.

Smith, médecin, — Pierre Blondin, notaire et ex-instituteur, — le capitaine Joachim Charpentier,— le seigneur Alexandre-Louis Gouin et M. le curé.

Avec de pareils hommes, l'éducation ne pourra manquer de progresser.

On sera bien aise de connaître le mode d'opération des écoles à cette époque, qu'on peut appeler "l'âge d'or de la commission scolaire."

Les commissaires se firent honneur de répondre tant à la confiance publique qu'aux vues du gouvernement ; et ils déployèrent dans l'exercice de leur charge un zèle, une activité inouïs jusqu'alors, — zèle vraiment digne d'éloges, mais qui de nos jours paraitrait peut-être un peu outré. Voyons plutôt leur mode d'action.

Chaque mois l'on voyait deux commissaires visiter régulièrement toutes les écoles de la paroisse (1). Les examens de fins d'année étaient surtout l'objet d'une attention scrupuleuse. Loin d'en accumuler deux ou trois par jour, comme nos commissaires contemporains, on consacrait à chaque école une journée distincte, même pour chacune des deux écoles du village.

Mais ce qui nous étonne davantage, avec nos idées actuelles, c'est de voir la moitié des écoles de la paroisse ouvertes d'un bout de l'année à l'autre, sans aucune vacance, tandis que l'autre moitié jouissait d'un seul mois de repos, celui de septembre.

"Le nombre moyen d'enfants assistant aux écoles pendant l'année, disait le rapport de 1844, excepté dans le "mois de septembre, mois de vacance pour six écoles, a été "de 403 enfants de 5 à 16 ans. — Le nombre moyen de ceux qui écrivent, de 195. . ."

*

* *

---

(1) Rapport de 1844. — *Archives paroissiales.*

Tout allait bien, — et le curé Carrier était heureux de voir le bon fonctionnement des écoles publiques. Malheureusement cette cause de l'éducation, à laquelle il s'était dévoué corps et âme, devait être pour son coeur trop sensible la source de bien des ennuis.

A l'âge d'or succéda une ère de troubles. Dès 1845, un conflit s'éleva entre la commission scolaire et la Fabrique, et ce conflit successivement appaisé et ressuscité, devait durer jusqu'à la mort de M. Carrier, laquelle en a peut-être été la conséquence.

Mgr. Signaï, dans la crise scolaire, avait invité les Fabriques à remplacer par l'octroi de leurs deniers l'allocation expirée du gouvernement. L'intention de l'évêque était évidente. Advenant une législation convenable, la subvention devait cesser. Le curé fut donc vivement contrarié, lorsque, dans l'assemblée du 10 septembre 1845, un parti puissant émit la prétention d'exiger de la Fabrique le tiers de ses revenus pour le soutien des écoles (1). Il le fut bien davantage, lorsque l'assemblée du 29 novembre 1846 alloua à cette fin, malgré ses représentations, le quart de tous les revenus de la Fabrique.

C'était détruire du coup tous ses projets relativement à l'établissement paroissial, en lui enlevant les moyens de les réaliser. L'intérieur de l'église était parachevé, mais non payé. Quant au presbytere et aux dépendances, ils s'en allaient en ruine.

Le curé en fut tellement affecté qu'il en contracta une maladie sérieuse, et dut prendre un repos de plusieurs semaines à l'Hotel-Dieu de Québec (2).

Heureusement on se contenta de la quête de l'Enfant-Jésus, pour l'année 1846 (3), soit 297 livres ; et les parois-

---

(1) *Registre des Délibérations.*
(2) Lettres de M. Carrier au Rév. C.-S. Cazeau, du 20 fév. 1847, et à Mgr. Signaï, du 14 avril 1847. — *Archives des Trois-Rivières.*
(3) L'évêque refusa son approbation pour plus d'une année. (Lettre du 10 février 1846).

siens, qui aimaient leur curé, comprenant qu'ils étaient allé trop loin, et s'étaient montré trop exigeants, se gardèrent bien de le molester davantage.

La paix se rétablit et la question scolaire, toujours un peu hérissée de difficultés diverses, n'engendra pas de grandes misères les années suivantes.

En 1851, l'imposition par le gouvernement de la taxe scolaire, basée sur l'évaluation municipale, souleva de vives protestations parmi le peuple — et il s'ensuivit même, en certains endroits, des émeutes et des voies de fait.

L'excitation, quoique restreinte à une petite minorité, fut très intense à la Baie. On proféra des menaces, on tenta de s'emparer du rôle de cotisation déposé à Saint-François et de le détruire. — Il n'en fut rien. — Néanmoins le gouvernement envoya un corps de dragons mettre la main sur les suspects, dont cinq furent condamnés à la prison et à l'amende, le 8 février 1851 : — ce sont les nommés Moïse Poirier, Alexis Boudreau et Charles Thérien (1), de la Baie, et Désiré Couturier dit Verville et Joseph Traversy, de Saint-François-du-Lac.

Quelques semaines après, une requête (2) adressée au comte d'Elgin, Gouverneur Général, de la part des principaux citoyens de la localité, obtint leur élargissement, moyennant des garanties de soumission et de paix.

En 1856, s'éleva entre la commission scolaire et la Fabrique un autre conflit qui dura plusieurs années. La maison de la Fabrique dont jouissaient gratuitement les commissaires, pour fins d'écoles, tombait en ruines. A qui incombaient les réparations? à la Fabrique ou à la Commission?

---

(1) Colosse dont on eu toutes les peines du monde à s'emparer. Il rompit ses liens, tordit le cou à un cheval. On dut renoncer à la force et le faire rendre de bon gré.

Ce fut tout un événement que l'apparition à la Baie de ces soldats de cavalerie, dont le chef était, dit-on, un nommé Vivier.

(2) *Archives paroissiales.*

Les deux corps déclinaient de part et d'autre la responsabilité. — Et pendant ce temps la vieille masure devenait à peine logeable, au grand détriment du pauvre instituteur obligé d'y vivre avec sa famille, à la merci des intempéries et autres inconvénients. Il fallait pourtant en arriver à une conclusion, et c'est ce qui tracassait singulièrement l'abbé Carrier. Que faire?

Diverses assemblées, tant de Fabrique que de commissaires ,furent autant d'essais infructueux (1). Par malheur le temps, qui guérit souvent les maux en apparence incurables, ne fit qu'aggraver celui-ci. En 1858, on en vint à demander à la Fabrique, non plus une forte réparation, mais la construction d'une maison neuve. — bien plus encore, — l'érection d'une grande maison d'éducation, pour y installer une comunauté enseignante d'hommes ou de femmes. C'était ni plus ni moins, la demande, aux frais de la Fabrique, d'un couvent ou d'une école des Frères (2).

Certes la paroisse, en demandant une communauté enseignante, se montrait amie de l'éducation, et c'est un titre de gloire qu'on ne saurait lui disputer. Mais ne se montrait-elle pas un peu exigeante en rejetant pareille entreprise sur la Fabrique seule. Tout dévoué qu'il était à la cause de l'éducation, M. Carrier ne pouvait accéder à cette demande, au moins sans consulter l'autorité diocésaine.

Mgr. Cooke, dans sa lettre du 15 septembre 1858, considère que, dans l'état où sont les esprits, l'introduction à la Baie d'une communauté religieuse, est au moins prématurée (3).

---

(1) Registre des délibérations. — 3 août 1856. — Lettre de Mgr. Cooke. — 25 août 1856.

(2) Assemblée du 11 novembre 1858. — Lettre de M. Carrier à Mgr. Cooke, même date. (*Archives des Trois-Rivières*).

(3) Cette demande ne paraissait pas exprimer le voeu de la majorité et n'a pas été faite régulièrement.

La question de *Frères* ou de *Soeurs* fut donc ajournée. En attendant, les commissaires ayant fait à la Fabrique une nouvelle requisition (1), cette dernière, pour ramener la paix, se rendit à leur désir et consentit à se charger de réparer sa maison (2). C'était le 2 janvier 1859, treize jours avant le décès de M. Carrier.

---

(1) Assemblée de commissaires, le 21 déc. 1858.
(2) Assemblée de Fabrique, le 2 janvier 1859.



Appendice au Chapitre XVII.—

1. TABLEAU extrait du rapport du 31 décembre 1844, montrant les écoles de la Baie-du-Febvre, et leur fonctionnement.

NOMS DES INSTITUTEURS	No. de l'arrondissement	Nombre d'écoliers de 5 à 16 ans	Période d'instructions pendant l'année 1844.	Montant payé à l'instituteur, non compris ce qui peut lui être revenu de l'octroi du Gouvernement	Montant total dépensé pour le soutien de l'école.	Date de l'examen public.
				£ / D	£ / D	
Simon Leblanc.......	1	43	12 mois	28 " 4 " 2	33" 8" 2	21 Oct.
Madame Turcot......	"	35	12 "	18 " 0 " 9	22" 10" 9	14 Août
Julie Boisvert (1)	2	34	11 "	20 " 16 " 5	24" 8" 5	29 Nov.
Madame Caya........	"	37	12 "	12 " 15 " 0	12" 15" 0	18 "
Marie Belcourt.......	3	26	11 "	11 " 2 " 0	14" 2" 0	13 Août
Joseph Laserte......	4	40	11 "	19 " 8 " 0	23" 4" 8	9 "
Joseph Mathon	"	41	12 "	43 " 7 " 10	50" 7" 10	8 "
Théophile Lemire ...	5	43	12 "	16 " 17 " 0	25" 3" 8	7 "
Aurélie Crépeau ...	6	28	11 "	11 " 0 " 0	11" 0" 0	22 "
Julie Senneville (2)...	"	17	7 "	2 " 15 " 0	7" 15" 0	Discontinuée
Josephte Proulx......	7	39	11 "	15 " 15 " 0	19" 11" 8	12 Août
Marie Anne Dubé....	"	20	11 "	7 " 7 " 0	11" 10" 4	20 "

Le rapport signale pour l'année 1844 la construction de deux écoles nouvelles, en même temps que l'acquisition par la commission scolaire de terrains à cette fin : l'école No. 5 bâtie sur un emplacement donné le 28 décembre 1844 (3) ; et l'école No. 2 élevée sur un terrain acquis le 15 janvier 1845 de Michel Houle, au prix de cinquante louis.

Nous croyons qu'avant ces deux transactions, les deux écoles se tenaient dans des maisons particulières. — Nous regrettons de n'avoir aucun document pour établir l'origine des autres écoles.

(1) Ecole en construction.

(2) Engagée pour 12 mois d'instruction.

(3) *Greffe du Notaire Rousseau.*

2. **Le lieutenant-colonel Francis Cottrell, commissaire d'écoles.** — On est un peu étonné de voir, dans une paroisse profondément catholique comme la Baie, un protestant, M. Francis Cottrell, figurer en tête des sept premiers membres de notre commission scolaire. M. Cottrell était un homme intègre, ami de l'éducation et du progrès, respecté de tous et respectant nos croyances religieuses: il jouissait de la confiance générale. Tout de même sa présence dans la commission constituait un danger latent, qu'un de nos concitoyens les plus clairvoyants crut devoir signaler en temps opportun. C'était en 1843.

Il s'agissait de déléguer à Drummondville, chef-lieu de notre district scolaire, deux commissaires spéciaux, ou conseillers, pour préparer, de concert avec les représentants des autres municipalités, une répartition équitable (1) de l'octroi du gouvernement aux écoles, et traiter quelques autres questions relatives à l'éducation. Quelqu'un proposa M. Cottrell.

Alors l'un des commissaires, M. le docteur Joseph Smith, se leva et, en présence même de M. Cottrell, formula avec respect, mais fermeté, l'opposition suivante, dont on ne saurait trop admirer l'esprit chrétien et patriotique:

"J'objecte à la nomination de Mr. Cottrell comme conseiller et voici en peu de mots mes raisons. Mr. Cottrell, n'étant point d'une même croyance que nous, ne peut espérer devenir l'objet de notre choix, surtout dans une paroisse où la masse de la population entière est catholique. Depuis bien des années, le but principal du gouvernement britannique a été d'opérer l'anglicisation de cette colonie. Pour y réussir, il devenait urgent d'unir le Bas au Haut-Canada pour n'en former qu'une Province-Unie, persuadé qu'il aurait une majorité anglaise, ce qui a parfaitement réussi, soit par intrigues ou autrement Ce qu'il y avait de mieux à faire ensuite, c'était d'établir un système d'éducation où tous les honneurs sont conférés à un petit nombre de favoris. Tel est le système de Charles Mondelet, de honteuse mémoire, qui exclut même de la surintendance de nos écoles nos évesques qui seuls devraient établir ce système d'éducation basé sur le catholicisme. Or, avec toutes ces considérations, Mr. Cottrell est-il l'homme

(1) Lettre de M. J.-B. Meilleur, surintendant de l'Education, 22 août 1843.

qu'il nous faut aujourd'hui? Non, assurément, non! car de quoi s'agit-il dans cette assemblée? d'après une ordonnance passée dans la présente session de la législature, il nous est enjoint et ordonné de faire choix de deux personnes sages et éclairées pour être envoyées à Drummondville, chef-lieu du district, pour là et alors décider et pourvoir à différents besoins locaux conformément aux vues de cette ordonnance. Alors s'agirait-il de n'introduire dans nos écoles que la Bible (1) seulement, ce qui est strictement défendu par notre clergé, s'il se trouvait une majorité de protestants dans le conseil, cette mesure passerait, ce qui serait contre nos volontés. Ce n'est pas que je veuille faire injure à Monsieur de ce qu'il est notre frère séparé. J'estime son caractère et sa personne comme aucun. Mais dans les circonstances présentes je ne vois pas qu'il puisse nous être utile."

L'objection fut maintenue, et les deux délégués furent choisis parmi les catholiques.

---

(1) La Bible protestante, ou sans annotations. — Le docteur Jos. Smith, nous assure son fils et successeur le docteur William, avait pris cette attitude sur l'avis de M. le curé Carrier, dont il était l'ami intime et dévoué.



CHAPITRE XVIII.

QUATRIEME EGLISE. — 1840-1900 (suite).

SOMMAIRE. — Les derniers jours de l'abbé Carrier. — Sa mort. — Regrets universels. — Vacance de la cure. — *Appendice.* — Testament de M. Carrier. — Desservants, vicaires et assistants pendant sa gestion.

L'administration d'une grande paroisse, comme la Baie, eût exigé le concours d'au moins deux ouvriers évangéliques. — Pour répondre à toutes les exigences du ministère paroissial, et à toutes les affaires dont il avait l'intendance, l'abbé Carrier dut se multiplier en quelque sorte. Ce prêtre était constamment sur pieds, sans repos, ni trêve.

On comprend que cette activité fiévreuse constituait un surménage physique et mental, qui, avec le temps, devait ébranler sa constitution, tout robuste qu'elle était.

En 1858, il sentit ses forces défaillir. Le ministère l'épuisait, les moindres difficultés le bouleversaient outre mesure. Dans cet état d'esprit, la question scolaire, assez simple pourtant, se dressait devant lui comme une montagne à aplanir. Il exprime ainsi ses angoisses à Mgr. Cooke, le confident de toutes ses peines, dans sa lettre du 11 novembre 1858 :

"Monseigneur, vous me pardonnerez de vous demander "une seconde fois comment faire dans l'affaire de la maison "de la Fabrique ;..." Et après avoir exposé longuement la question à résoudre, il termine par ces paroles : "Je suis "très embarrassé par cette malheureuse affaire qui me cause "beaucoup de peine depuis un mois. — Je ne suis pas à mon "aise, au point que j'ai de la peine à dormir tranquille, j'en "suis sans cesse occupé, sans pouvoir m'en débarraser, et "j'en suis fatigué à l'excès. Quand cette affaire sera passée

"et arrangée, je serai content, mais d'ici là, je ne sais pas "comment je serai" (1).

"Je crois qu'il serait mieux, lui répond l'évêque, de re-"mettre à un autre temps vos affaires d'école; cependant "comme il paraît que vous prenez les choses trop à coeur, je "vais vous dire en deux mots le parti que votre Fabrique "doit prendre; pour vous, contentez-vous du rôle d'assis-"tant."

Il trace ensuite clairement la ligne de conduite à suivre, et conseille à la Fabrique de réparer sa maison, pour ne pas s'exposer à en perdre la propriété, et il conclut en lui disant: "Enfin je ne vois en tout ceci, rien qui doive vous inquiéter. "Le tout s'arrangera facilement (2)."

En effet la situation n'avait rien d'alarmant. Les paroissiens vénéraient leur curé, et dans leur attitude présente ils étaient bien loin de vouloir le molester.

Ce qui minait lentement le bon prêtre, c'était moins la dificulté scolaire que l'affaissement causé par le surmenage. Il le comprit et demanda du secours à l'évêque.

Mgr. Cooke, n'avait point de prêtre disponible, ce qui eût été le grand remède aux maux dont souffrait le curé de la Baie. Il lui envoya temporairement l'un des vicaires de la cathédrale, l'abbé J.-B.-Télesphore Toupin, qui resta à la Baie sept jours seulement, du 14 au 21 novembre. Ce soulagement passager n'était pas suffisant. — Le pauvre curé, à bout de forces, implora encore une fois le secours de son évêque. Sa lettre est pressante et nous peint vivement l'état de désolation de son âme.

"Monseigneur, la semaine dernière je ne vous aurais "demandé du secours, si je n'en avais pas eu absolument "besoin. Je vous le demande encore, en vous informant

---

(1) *Archives paroissiales.* — La dernière partie se lit dans le brouillon de la lettre envoyée à l'évêque, mais est omise dans la lettre elle-même.

(2) Lettre du [illegible] novembre 1858. — *Archives paroissiales.*

"que vous ignorez l'état où je me trouve; si vous le con-"naissiez, vous ne m'abandonneriez pas, quelque difficile "que soit le sacrifice. Je me trouve entièrement bouleversé. "J'en suis rendu au point que je ne peux plus m'appliquer ni "aux affaires de mon ministère, ni à mes affaires particuliè-"res. Je ne peux plus résister. Au plus vite que vous "pourrez, secourez un prêtre qui est dans la plus grande né-"cessité et qui ne peut presque plus agir (1)."

L'évêque lui envoya cette fois le deuxième vicaire de la cathédrale, l'abbé Elie Panneton, récemment ordonné, mais pour le rappeler aux Trois-Rivières, le 29 décembre suivant. Ce rappel intempestif fut le coup de mort du curé malade. La maladie du cerveau faisait des progrès, jusqu'à lui enlever parfois momentanément l'usage de ses facultés.

Il rassembla le peu de forces qui lui restaient, et mit toute son énergie à l'accomplissement de son ministère.

Dimanche, le 9 janvier, il chantait la messe et pouvait encore donner l'une de ces instructions qui mettaient en larmes tout son auditoire. Les anciens ne l'ont pas oublié. Le sujet traité était: "Les fautes des enfants envers leurs parents." Le prédicateur lui-même fut si profondément ému, qu'il fut obligé de s'interrompre quelques instants, — il suffoquait (2).

Dans la nuit du 14 au 15 janvier. M. Joseph Bélisle vint requérir son ministère pour un malade. Le curé était visiblement affaissé: ce fut, hélas, son dernier acte de ministère.

Le 15 au matin, à l'heure des confessions, le curé, d'ordinaire très régulier et toujours présent de bonne heure au confessionnal, n'avait pas encore paru. Ce retard inaccoutumé inspire quelque inquiétude. Le curé sans doute est malade. On attend quelques minutes; puis son domestique, Joseph-Toussaint Bélanger, s'approche doucement de sa

(1) Lettre du 13 décembre 1858. — *Archives des Trois-Rivières.*
(2) *Coutumier,* 9 janvier 1859.

chambre, frappe plusieurs fois à la porte sans obtenir de réponse, et enfin se risque à l'entr'ouvrir, non sans un sinistre pressentiment. — Au premier coup-d'oeil il recule stupéfait... le curé était là, froid et inanimé, mort probablement depuis plusieurs heures (1).

En un clin d'oeil, comme une traînée de poudre, la lugubre nouvelle se répandit dans toute la paroisse. Ce fut un véritable coup de foudre, et le peuple entier fut plongé dans la plus profonde consternation. Jamais peut-être curé n'a été pleuré plus sincèrement que l'a été l'abbé Carrier. Sa mort laissait un vide qu'il semblait impossible de combler.

Les funérailles se firent solennellement, mardi, le 19 janvier. — Ce fut Mgr. Cooke qui rendit les derniers devoirs à son ami, et prononça l'oraison funèbre, en présence de vingt-huit prêtres et d'une foule immense, accourue de la paroisse et des lieux circonvoisins.

Pour les paroissiens, c'était la perte de leur curé, mais un saint de plus dans le ciel. — Un grand nombre d'entr'eux se firent un devoir de se procurer, comme reliques, des morceaux de ses habits ou de faire toucher à son corps divers objets de piété.

La confiance pouvait être exagérée. — Mais il est constant que M. Carrier a mené la vie d'un saint prêtre, et tous ceux qui l'ont connu ont sa mémoire en grande vénération.

La perte momentanée de la raison, qui l'affectait de temps à autre dans les dernières semaines de sa vie, ne diminue en rien à nos yeux son mérite incontestable, et ses

(1) Le servant de messe était le jeune Adolphe Blondin, aujourd'hui curé de Sainte-Monique de Nicolet, après avoir été zouave pontifical. L'enfant de choeur se préparait à monter pour remplir son office quotidien, quand sa mère, qui l'avait devancé à l'église, revint sur ses pas lui annoncer la sinistre nouvelle.

oeuvres restent là pour attester aux générations futures le zèle infatigable dont il a fait preuve.

Le défunt était âgé de 54 ans.

*

* *

Vacance de la cure, (15 janvier—3 octobre 1859).

A la mort de M. Carrier, l'autorité diocésaine nomma M. Edouard Chabot, procureur de l'évêché, desservant de la Baie, avec M. Joseph-Napoléon Héroux, pour vicaire.

M. Chabot, étant retenu aux Trois-Rivières par les affaires de l'évêché, ne fit que rarement son apparition à la Baie ; de sorte que pratiquement la desserte d'office fut confiée à M. Héroux qui devait plus tard être curé de cette paroisse.

Il laisse pendant une dizaine de jours, du 15 au 25 janvier, la paroisse sous les soins de M. Joachim Boucher, curé de la Rivière-du-Loup ; puis vient prendre possession de sa desserte et y passe quelque temps pour régler certaines questions restées pendantes à la mort du curé Carrier.

La plus importante regardait l'introduction à la Baie d'une communauté religieuse enseignante et l'acquisition de terrain pour le futur établissement.

Or précisément à cette époque, on offrait en vente un lopin de terre de trois arpents sur un demi-arpent, vis-à-vis le cimetière, au nord-est de la route des concessions. C'était la propriété d'un jeune étudiant en notariat, M. Odilon Houde, qui la tenait de son père, Antoine Houle, et n'avait pas l'intention de l'occuper. Le site était juste ce qu'il fallait pour une maison d'éducation.

Les marguilliers et plusieurs personnes sages attirèrent l'attention de M. Chabot sur l'importance d'en acquérir la propriété, dès que l'occasion serait favorable. Le bruit cou-

rait que M. Thomas Hart, marchand de Saint-Zéphirin, convoitait ce terrain, pour y asseoir une maison de commerce, et en offrait un prix très élevé. — On connaissait l'homme. C'était une menace de voir, à côté de l'établissement paroissial, s'implanter la vente des boissons fortes.

Le bruit n'avait aucun fondement. Les intéressés l'avaient fait naître pour créer l'émulation et mettre l'enchère.

La Fabrique, par malheur, tomba dans le panneau. Le deux mars suivant (1859), toutes les procédures et précautions préliminaires étaient prises (1) ; et, par-devant le notaire Rousseau, le trop chanceux Odilon Houde, vendait à la Fabrique bien dupée son arpent et demi de terre pour le prix invraisemblable de sept cent cinquante piastres, soit : *cinq cents piastres* l'arpent.

Le prix était exorbitant. — Mais, au point de vue de l'éducation, l'acquisition était d'une très grande valeur, et les fabriciens n'ont jamais regretté leurs déboursés. — Voir le diagramme ci-contre, montrant tout le terrain acquis à diverses époques pour l'usage du couvent.

Une autre question à régler était la trop fameuse réparation de l'école de la Fabrique, qui avait tant soulevé l'opinion dans les derniers temps de M. Carrier, et avait tant causé d'ennuis à ce bon prêtre. Le point principal était décidé : la Fabrique acceptait les réparations. — Il s'agissait de préparer un devis et de demander des soumissions — L'assemblée du 20 février s'occupa de ces préliminaires (2) Cependant, tout considéré, l'on crut prudent d'attendre le nouveau curé pour commencer les travaux.

Le nouveau curé ! — Les conjectures allaient leur train, et l'on se demandait avec anxiété quel serait ce nouveau titulaire. Tout en protestant de leur soumission à l'autorité

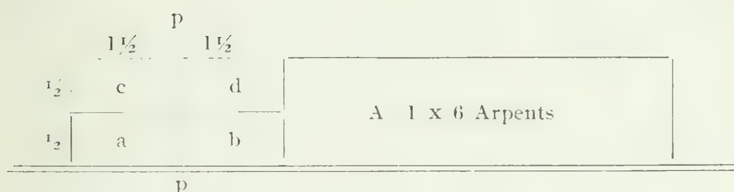
---

(1) *Coutumier* Vol I, 20 fév et 27 fév — Délibération du 27 février. — *Archives paroissiales* Vol III Nos 9, 10 et 11.

(2) Délibérations, 20 fév 1859

TERRAIN DU COUVENT DE LA BAIE

1 ARPENT SUR 9 ARPENTS



MUTATIONS DE PROPRIÉTÉ

19 juin 1809: Le seigneur J.-B. Lozeau, propriétaire des lopins *a* et *b*, les échange pour le lopin A, avec son beau-frère Antoine Houle, avec défense de bâtir sur *a* et *b*. — A est le terrain du moulin à vent.

2 mars 1859: Odilon Houle, héritier d'Antoine Houle, vend *a* et *b* à la Fabrique, les Delles Lozeau enlevant la défense d'y bâtir. (Décharge du 1er mars 1859).

17 juin 1865: La Fabrique échange *b* pour *c*, avec Stanislas Elie, gendre d'Ant. Houle.

" " " Le même jour, M. D. Paradis achète *b* et *d* de Stanislas Elie. — Prix $200.
En 1864, il avait acquis le lopin A des Delles Lozeau.

29 sept. 1879: La Fabrique et M. D. Paradis donnent le terrain entier: A, a, b, c, d, formant 9 arpents en superficie, aux Soeurs de l'Assomption, aux fins d'éducation.

pp indique un droit de passage.

ecclésiastique, les paroissiens se permirent d'exprimer un désir. — Le nom du grand-vicaire Thomas Caron était dans toutes les bouches: on l'avait vu à l'oeuvre, en diverses circonstances, et on avait remarqué une similitude de qualités assez frappante entre lui et le curé défunt. "Le bon père Thomas à la tête de la paroisse, c'était presque la résurrection de Monsieur Carrier."

La requête était touchante et remplie des plus beaux sentiments: Ils exposent à Mgr. Cooke:

"Que la mort prématurée du Révérend Messire Carrier, "curé de cette paroisse, laisse au milieu de cette cure un vide "qui se fera longtemps sentir..."

"Que pour remplir le vide maintenant existant qui navre "les coeurs attristés de vos requérants, nous osons, malgré "l'autorité qui vous est dévolue comme supérieur ecclésias-"tique, vous suggérer la personne du Révérend M. Thomas "Caron, vicaire général de ce diocèse, comme devant être le "curé de cette paroisse.

"Que vos requérants, en osant vous soumettre la per-"sonne du Révérend Thomas Caron, croient trouver dans "lui une grande somme des qualités de celui dont la divine "Providence les prive aujourd'hui."

A l'appui de leur supplique, ils rappellent au premier pasteur, le zèle et la générosité dont les antoniens ont fait preuve, en contribuant largement à la construction de la nouvelle cathédrale et aux oeuvres diocésaines.

Certes le choix était excellent! Le grand-vicaire Thomas Caron, — c'était le coeur du séminaire de Nicolet, c'était la gloire de tout le diocèse. — Et c'est précisément à cause de ses rares qualités de l'esprit et du coeur, que l'évêque ne put acquiescer au désir des paroissiens.

Le séminaire ne pouvait en faire le sacrifice.

"Ce prêtre vénéré semblait, en effet, en être la personnification "même, et pour plusieurs tout se résumait en lui quand il s'agissait du "collège de Nicolet. Depuis plus de trente ans il s'était tellement iden-"tifié avec le séminaire, son dévouement avait été si grand, sa bonté

"paternelle si constante, si profonde son affection pour tous les élèves "et les professeurs, si grande aussi était sa joie chaque fois qu'il lui "était donné de les revoir, de les rencontrer quelque part, qu'on s'était "habitué à concentrer en lui tout l'intérêt, toute l'estime et tout l'atta- "chement qu'on avait pour la maison dont il faisait tant aimer le "séjour (1)."

Tous les anciens élèves du séminaire ont en effet en grande vénération la mémoire de celui qu'ils appelaient familièrement le bon père Thomas.

L'évêque aimait trop son séminaire pour lui enlever un personnage aussi précieux. — Mais la paroisse de la Baie n'eut pas à souffrir de ce refus. Le prêtre vénérable auquel Mgr. Cooke réservait la succession du curé Carrier sera, lui aussi, un père, et son séjour en cette paroisse laissera des traces profondes qui ne s'effaceront jamais.

Après le règlement des questions pendantes, M. Chabot ne fit plus que de rares apparitions à la Baie, laissant au jeune Napoléon Héroux la desserte spirituelle de la paroisse. — Il lui procurera toutefois le concours des messieurs du séminaire, pour le ministère de la prédication. On cite deux sermons fort remarquables donnés, l'un à Pâques, par M. le grand vicaire L.-F. Laflèche, supérieur du séminaire, l'autre, à l'Assomption de la sainte Vierge, par l'abbé Philippe-Octave Gélinas, frère de Mgr. Isaac Gélinas, qui officiait le même jour. C'était juste un an avant la mort du prédicateur.

---

(1) Hist. du Collège-Séminaire de Nicolet. Vol. II, p. 116.



APPENDICE AU CHAPITRE XVIII

1. TESTAMENT DE M. CARRIER. — Le testament fait en 1855, avec codicile le 20 septembre 1859, est marqué au cachet de la piété et de la discrétion.

Il pourvoit amplement à la subsistance de son vieux père, Michel Carrier, qu'il avait amené avec lui au presbytère de la Baie, et qui y vivait encore (1).

Il fait des legs généreux à ses soeurs Louise et Catherine, à son frère Jean-Baptiste, à sa nièce Joséphine Dion (2) qu'il savait être dans le besoin.

Il n'oublie pas ses fidèles domestiques, Julie Arriel et Joseph-Toussaint Bélanger.

Mais la grande part de ses biens va aux bonnes oeuvres. Outre les messes à son intention ($200), il partage ses économies entre les pauvres ($100), la Fabrique de la Baie ($400), le séminaire de Nicolet ($1000), et l'évêché des Trois-Rivières ($1000) qu'il constitue légataire universel du résidu de ses biens.

Les exécuteurs testamentaires étaient M. le grand-vicaire Thomas Caron, du séminaire, le Révérend Jean Harper, curé de Saint-Grégoire, et le Révérend Jos. Maurault, curé de Saint-Thomas-de-Pierreville (3).

Desservants, Vicaires et Assistants pendant la gestion de M. Carrier

1° *Desservants.* — Trois évêques, dans leurs visites épiscopales, ont requis les services de M. Carrier, Messeigneurs Signaï et Turgeon, évêques de Québec, et Monseigneur Cooke, évêque des Trois-Rivières. — Voici les noms des prêtres qui ont desservi la Baie-Saint-Antoine durant les deux mois et demi que durait généralement la visite.

a) Sous Mgr. Signaï (4).

1838 (5 juin-12 août) : *Ls.-Ed. Bois,* vicaire à la Rivière-du-Loup.

1840 (5 juin-16 juin) : *H. Routier,* vicaire à Saint-François-du-Lac.

---

(1) Sa mère, Catherine Bleau, y était morte quelques années auparavant. Inhumée à la Baie le 11 septembre 1854.

(2) La famille Dion était très-pauvre : plus d'une fois le curé avait dû lui venir en aide.

(3) Le testament commence par ce texte : *Ecce nunc in pulvere dormiam, et si mané me quaesièris, non subsistam.* Job, 7, 21.

(4) M. Carrier l'avait déjà accompagné, quand il était curé de Gentilly.

1841 (27 juin-15 sept.) : *J.-B. Pelletier,* vicaire à Nicolet.
1842 (6 juin-13 août) : *L. Tourigny,* vicaire à la Rivière-du-Loup.
1843 (9 juin-26 août) : *Chs.-Ed. Bélanger,* vicaire à Sainte-Luce.
1844 (3 juin-5 août) : *Narc. Bélanger,* vicaire à la Rivière-du-Loup.
1845 (3 juin-13 août) : *Idem.*
1846 (18 juin-3 août) : *J.-H. Lemaître-Lottinville,* vicaire à la Rivière-du-Loup.

b) Sous Mgr. Turgeon :
1848 (10 juin-26 juillet) : *B. Robin,* vicaire à la Baie.
1849 (28 mai-14 juillet) : *Ls.-Henri Dostie,* vicaire aux Trois-Rivières.
1852 (14 juin-6 juillet) : *G.-L.-E. Duhaut,* missionnaire de Wotton.

c) Sous Mgr. Cooke : *Pierre Roy,* vicaire à Yamachiche.

2º *Vicaires* : M. Carrier était un robuste ouvrier évangélique, assumant à lui seul la tâche de deux ou plusieurs prêtres. Ce n'est que dans l'extrême nécessité, quand les forces trahissaient son énergie et l'ardeur de son zèle, qu'il a accepté les services d'un vicaire.

Voici les noms de ces vicaires, avec les dates d'arrivée et de départ, d'après les entrées dans le registre :
Moïse Duguay, du 6 septembre au 19 octobre 1845.
Charles Tardif, du 31 janvier au 16 juillet 1847.
Basile Robin, du 26 septembre 1847 au 25 juillet 1848.

3º *Assistants* :
Télesphore Toupin, vicaire à Trois-Rivières, 14-21 novembre 1858.
Elie Panneton, vicaire à Trois-Rivières, 16-29 décembre 1858.

Notices biographiques des desservants, vicaires et assistants.

BOIS, LOUIS-EDOUARD, né à Québec, le 11 septembre 1813, fils de Firmin Bois et de Marie-Anne Boissonneau ; ordonné à Québec le 8 octobre 1837 ; vicaire à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup ; 1839, à Saint-Jean-Port Joli ; 1843, curé de Saint-François-de-la-Beauce ; 1848, de Maskinongé, où il décède le 9 juillet 1889. — Il est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques, et a laissé des notes d'un grand prix pour les historiens.

ROUTIER, JOSEPH-HONORE, né aux Trois-Rivières le 25 janvier 1816, fils de François Routier et d'Angèle Richer-Laflèche ; ordonné le 8 septembre 1839 ; vicaire à Saint-François-du-Lac ; 1841, à Saint-Roch de Québec ; 1843, à Sainte-Croix ; 1844, curé des Grondines ; 1846, de Saint-Louis-de-Kamouraska ; 1852, de Saint-Joseph de Lévis, décédé le 11 février 1873. — M. Routier partit le 14 novembre 1857, avec M. l'abbé Patry, pour un voyage de santé en Europe. — A son retour il fonda l'établissement des Dames de Jésus-Marie

PELLETIER, JEAN-BAPTISTE, né à Saint-Roch-des-Aulnaies, comté de L'Islet, le 1 mars 1814, de Jean-Baptiste Pelletier et de Céleste Leclerc-Francœur, fit ses études à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et fut ordonné, le 24 mai 1838. Vicaire à Nicolet (1838-1843) ; curé de l'Ile-aux-Coudres (1843-1878) ; grand-vicaire de l'évêque de Chicoutimi ; décédé le 25 juin 1892.

TOURIGNY, LEANDRE, né à Bécancourt, le 27 juillet 1814, fils de François Tourigny et de Charlotte Bourbeau ; ordonné à Québec, le 30 août 1840 ; vicaire à Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup ; 1842, de Saint-Valier ; 1843, à Sainte-Anne de Beaupré ; 1844, curé du Cap-de-la-Madeleine ; 1849, vicaire à Bécancourt ; 1850, curé de Saint-Prosper ; 1859, curé de Saint-Michel d'Yamaska ; décédé le 25 août 1873, étant curé de Saint-Grégoire.

BELANGER, CHARLES-EDOUARD, né à Beauport près Québec, le 19 septembre 1813, de Pierre Bélanger et de Marie-Angélique Maheux, fit ses études à Québec, où il fut ordonné le 18 décembre 1841. Vicaire à Sainte-Luce (1841-1844) ; curé de Plessisville (1844-1845), avec desserte de Blandford (1844-1845) ; parti de Plessisville un dimanche après-midi pour Saint-Pierre-les-Becquets, il s'égara dans une savane et mourut, le 23 novembre 1845, des suites du froid qu'il y contracta.

BELANGER, NARCISSE, né à Saint-Roch de Québec, le 21 décembre 1818, fils de Joseph Bélanger et de Louise Bacon ; ordonné à Québec, le 13 janvier 1844 ; vicaire à Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup ; 1849, curé de Saint-Arsène ; 1857, de Deschambault ; 1890, se retire à Notre-Dame des Anges de Montauban.

LEMAITRE-LOTTINVILLE, JOSEPH-HONORE, né à Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, le 30 octobre 1814, fils de Joseph Lemaître-Lottinville et de Julie Coulombe ; ordonné le 28 septembre 1845 ; vicaire à Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup ; 1849, à Saint-Léon ; 1850, curé de Saint-Paulin ; 1856, malade et retiré à Saint-Grégoire ; 1859, à Saint-Paulin, où il décède le 11 avril 1861, à l'âge de 47 ans.

ROBIN BASILE, né à la Baie-du-Febvre, le 2 août 1823. — Voir la liste des prêtres de cette paroisse.

DOSTIE, LOUIS-HENRY, né à Québec, le 23 avril 1822, fils d'Henri Desbelottes dit Dostie et d'Henriette Ledroit ; ordonné à Québec, le 25 octobre 1846 ; vicaire aux Trois-Rivières ; 1849, desservant à la Baie-du-Febvre ; 1852, curé de Saint-Stanislas ; 1854, de Gentilly, où il décède le 3 octobre 1890.

DUHAUT, GEORGE-L.-E., né à Charlesbourg, le 14 mai 1825 ; ordonné le 6 mars 1852 ; missionnaire à Wotton, au Lac Aylmer ; 1857, curé de Saint-Maurice ; 1865, de Saint-Stanislas ; décédé à Charlesbourg, le 14 septembre 1869.

ROY, PIERRE, fils de François Roy et d'Angèle Hallé, né à Nicolet, le 27 juillet 1824 ; ordonné à Nicolet, le 18 septembre 1852 ; vicaire à Yamachiche ; 1853, vicaire à la Rivière-du-Loup ; 1854, curé de Saint-Félix-de-Kingsey ; 1855, de Saint-Norbert d'Arthabaska, où il décède le 4 janvier 1878.

DUGUAY, MOISE. Voir la liste des prêtres de la Baie-du-Febvre.

TARDIF, CHARLES, né à Saint-Augustin, le 3 octobre 1817, fils de Jean-Baptiste Tardif et de Josephte Drolet; ordonné à Québec, le 30 août 1840; vicaire au Cap-Santé et à la Baie-du-Febvre; 1844, missionnaire de Kingsey; 1847, curé de l'Ile-aux-Grues; 1862, retiré chez son frère, le curé de Saint-Pierre, île d'Orléans, et pensionnaire de la caisse ecclésiastique de Saint-Michel; décédé le 27 février 1885, à l'hospice Saint-Joseph-de-la-Délivrance, et inhumé à Saint-Pierre, île d'Orléans, âgé de 68 ans et demi. — M. Tardif fut l'un des zélés missionnaires de la Grosse-Ile, pendant l'épidémie de 1847.

TOUPIN, J.-B.-TELESPHORE, né le 28 mai 1831, à Nicolet; fils de Charles Toupin et de Marie-Louise Cloutier; ordonné aux Trois-Rivières, le 3 septembre 1854; vicaire aux Trois-Rivières; 1859, curé d'office; décédé le 16 mars 1864 à l'âge de 33 ans, et inhumé dans la cathédrale des Trois-Rivières. — M. Carrier le tenait en haute estime.

PANNETON, JOSEPH-ELIE, né le 11 juin 1835, aux Trois-Rivières, fils de Joseph Panneton et de Justine Héroux; ordonné le 3 octobre 1858; vicaire à la cathédrale; 1860, directeur du collège des Trois-Rivières; 1865, supérieur; 1871, curé de Saint-Prosper; 1873, de Saint-Grégoire des Trois-Rivières; décédé en 1910, à Montréal, et inhumé à Saint-Grégoire.




2


3


4


5


1


6


7


8

Le Curé D. Paradis et ses vicaires

1. Didier Paradis, huitième Curé, 1859-1879.
2. T.-P. Gouin—1860
3. F. X. Vanasse—1860-63
4. J.-B. Chrétien—1863-67
5. Louis Pothier—1864
6. J.-Ed. Béliveau—1867-68
7. Ths. Quinn—1868-69
8. E.-A. Gauvreau—1869-73
9. J.-E. Bellemare—1873-75
10. J.-B. Leclair—1875-79


9


10

CHAPITRE XIX

Quatrième Eglise. — 1840-1900 (suite).

SOMMAIRE. — Didier Paradis, huitième curé. — Influence salutaire de ce saint prêtre sur l'esprit de la population. — Etat de la paroisse à son arrivée. — Les divisions politiques et l'esprit de parti. — La tempérance. — Missions de 1861, 1866 et 1875. — Nos croisés.

Le deux octobre 1859, M. Chabot faisait ses adieux à la Baie, et le lendemain, il remettait les rênes de l'administion au Révérend M. Didier Paradis (1), successeur du curé Carrier, que la paroisse pleurait encore.

Le curé Paradis est l'une des grandes et sympathiques figures de l'histoire de la Baie-Saint-Antoine. Son action sur le peuple de cette paroisse a été profonde et lui a communiqué un cachet qu'il conserve encore et qu'il est heureux de conserver. Son influence était douce, mais irrésistible, et l'on peut dire que, grâce à son prestige, à son magnétisme personnel, il maniait à sa guise les caractères les plus divers et les plus difficiles.

C'était un prêtre de quarante-neuf ans, doué d'une somme d'énergie peu commune. Pendant dix-huit ans curé de la Pointe-du-Lac, il avait su y faire apprécier ses talents administratifs, surtout dans la construction de l'église commencée en 1844. — Malgré les moyens restreints à sa disposition, il avait su, grâce à une stricte économie et même à son concours personnel (2), élever une église assez simple

---

(1) PARADIS, DIDIER, né à Saint-André de Kamouraska le 16 mai 1810, fils d'Hyppolite Paradis et de Marie Ouellet; ordonné à Québec, le 2 octobre 1836; vicaire à Saint-André; 1838, à Saint-Gervais; 1840, à Saint-Roch-des-Aulnets; 1841, curé de la Pointe-du-Lac; 1859, de la Baie-du-Febvre; 1879, retiré à Nicolet, où il est décédé le 23 mars 1885; inhumé à la Baie, le 27 mars suivant.

(2) La Pointe-du-Lac était une paroisse relativement pauvre. On vit souvent M. Paradis pousser la sollicitude et l'esprit d'économie, jusqu'à prendre part de ses mains aux travaux de construction.

dans les détails, mais de fort belle apparence. — Il en était fier et le désastre qui la rasa en 1882 fut la grande épreuve de ses dernières années.

Le fond de son caractère était la bonté, un amour sincère de ses paroissiens ; mais en lui la bonté s'alliait à la fermeté. Avant tout, homme à principes, inébranlable dans ses convictions, il ne reculait devant aucun moyen légitime de les faire valoir et triompher (1). Il était l'antagoniste convaincu de l'école libérale-catholique, dont *Le Pays* et *L'Avenir* furent les organes et toute sa vie il travailla sincèrement au triomphe des idées opposées, ou ultramontaines, comme on le disait alors. — Et le plein succès a couronné ses efforts.

A son arrivée, la paroisse était profondément divisée sous le rapport politique. Il existait une division tranchée, entre patriotes et bureaucrates, entre rouges et bleus. — L'esprit de parti passait malheureusement de la politique aux domaines religieux et civil, et bien des scènes regrettables ou simplement burlesques en avaient été la conséquence. Paisibles naturellement, les antoniens étaient comme des lions, quand l'esprit de parti était en jeu.

On parle encore, à la Baie, du fameux pain bénit présenté à l'église en 1852 par M. Pierre-Benamin Dumoulin, député.

C'était la coutume, les dimanches et fêtes, d'offrir un pain à bénir et distribuer au peuple pendant l'office du matin. Après l'aspersion de l'eau bénite, le célébrant se rendait à la balustrade, près de laquelle, du côté de l'épitre, on avait placé le pain à bénir. Le cérémonial, assez simple,

(1) Parfois le sarcasme devenait dans sa bouche une arme redoutable. — Un dimanche après la grand'messe, il n'a pas craint de monter en personne à la tribune (*hustings*), et d'y relever énergiquement des paroles inexactes tombées de la bouche d'un orateur politique, l'avocat Evariste Brassard, de Sorel.

consistait dans la fomule de bénédiction, et la présentation de l'instrument de la paix (1) que le clerc chargé de la "quete du pain bénit" vénérait avant le départ.

On emportait ensuite le pain à la sacristie. Puis le sacristain, après l'y avoir tranché en petits morceaux, le distribuait au peuple dans un panier *ad hoc*.

Chaque famille offrait le pain bénit à tour de rôle. Le dimanche soir, celle qui avait présenté le pain, passait le chanteau au voisin, qui, en l'acceptant, s'engageait à s'exécuter le dimanche suivant.

Aux grandes fêtes, le pain bénit prenait des proportions monumentales. — On voyait alors au milieu du choeur, une grande pyramide dressée en étagère, et chargée, sur ses cinq ou six étages, de pains et de gâteaux de formes diverses, étoiles, mains, croix, croissants, cousins, — le tout entremêlé de pavillons, oriflammes, cierges et autres ornements. — On ne tranchait pas les cousins et les petits gâteaux, mais on les distribuait entiers aux chantres du choeur et aux principales familles, ordinairement un par banc.

Rien de plus élégant que ces pains bénits de dévotion! Ces pyramides attrayantes ajoutaient certainement à nos fêtes religieuses un surcroît de pompe et de solennité, et toutes les familles un peu à l'aise se piquaient d'honneur et d'une sainte émulation de le présenter à leur tour, avec le plus d'appareil et la plus belle toilette.

Cette pratique séculaire, dit M. l'abbé Chs.-P. Beaubien (2), perpétuait le souvenir des agapes primitives et symbolisait la participation de toute l'assistance au banquet divin. Hélas ! on abuse de tout. La vanité et, ce qui est

---

(1) Petit crucifix d'argent encadré, avec poignée pour le présenter.

(2) *Le Sault-au-Recollet*, p. 330. — L'institution du pain bénit importée de France était en pleine vogue à Québec, dès qu'il y eut une centaine d'âmes dans la colonie. En 1646, Nicolas Marsolet fut blâmé pour avoir décoré son pain bénit de petites pièces de monnaie.—*B. Sulte.*

pis encore, l'esprit de parti vinrent s'emparer d'une pratique pourtant purement religieuse, et contraignirent l'autorité à abolir cette coutume.

Le 20 décembre 1851, M. Pierre-Benjamin Dumoulin, candidat indépendant, avait été élu député d'Yamaska contre deux autres candidats : l'ancien député, M. Michel Fourquin dit Léveillé, bureaucrate, et M. J.-G. Barthe, patriote. — Quelques semaines après, à la fête de l'Epiphanie, il marquait sa reconnaissance à ses mandants de la Baie, par l'offrande à l'église d'un magnifique pain bénit. Ce témoignage de gratitude était un peu prématuré, et les vaincus de la veille, encore humiliés de leur défaite, ne purent supporter sans aigreur ce qu'ils regardaient comme un trophée politique.

Le jour des Rois, au matin, un groupe de vingt à trente partisans hardis s'organise à la hâte et envahit l'église. Au centre du choeur, la haute étagère se dressait fièrement, sous une toilette superbe, chargée de pains et cousins les plus appétissants. La vengeance au coeur, ils oublient un instant le respect qu'ils doivent au lieu saint, s'emparent du pain bénit, et en un clin d'oeil, le trophée était dehors, à la stupéfaction des opposants qui n'ont pas même le temps de défendre le dépôt sacré (1).

---

(1) L'événement mit en verve deux de nos bardes antoniens, MM. Casimir Ouellet et Joachim Veilleux, qui composèrent une complainte satirique, dont voici quelques extraits :

I

Écoutez les voix lamentables
Que font les gens de Léveillé.
Ils se trouvent désappointés
D'avoir perdu leur Misérable.
Mes chers amis, ne pleurez pas !
Une autre élection reviendra

M. Carrier n'osa protester, et le pain-bénit resta à la sacristie pendant toute la fête, pour y être béni et distribué privément.

II

A l'assemblée préliminaire,
A Saint-François s'en sont allé
Pour rencontrer ce Léveillé,
Qui est dans une étable à boire.
Dit: quand la cruche se videra
L'gouvernement la remplira.

III

Quand ils eurent fini de boire
Au husting ils s'en s'ont allé,
Croyant pouvoir réitérer
Tous leurs mensonges ordinaires,
Qu'ils avaient déjà débités
Dans toutes les autres assemblées.

IV

Les gens de Barthe se font fête
De n'avoir point été nommés.
Je vais bientôt les signaler
Par un fait bien plus malhonnête:
Le jour des Rois se profana
Par vingt ou trente scélérats.

V

Le Bec-de-Lièvre était en tête,
Escorté par François Côté.
Cette espèce de marguillier
Est une exécrable girouette.
Il avait promis au Curé
Que l'pain bénit serait entré!

VI

Il est entré sur les deux heures,
Sans que les Juifes ne l'aient vu.
Batoch' Barbeau est revenu
Sur les quatre heur's, tout en colère.
Il dit: on le descendera
Ou, à la messe, on l'sortira.

VII

Charlot Landroche se fait fête
D'aller voir maltraiter l'curé,
Il dit: Je n'veux par m'en mêler,
Ils sont assez d'mond' pour le faire
Quoique je ne m'en mêle pas,
Je suis toujours de ces gens-là!

Ce fut l'un des incidents de sa vie curiale qui lui causa le plus de chagrin.

VIII

La moitié de ces gens-là pleure
D'avoir maltraité leur curé.
Ils voudraient bien s'en excuser;
Mais sont trop lâches pour le faire.
Mes bons amis, ne pleurez pas!
Le curé vous pardonnera.

IX

Allons! frères, je veux me taire,
Je ne veux plus en dévoiler;
Il faut agir de charité,
Et tous se regarder comm' frères.
Peut-être que, quand la paix y s'ra,
Alors, le crim' s'effacera.

Le Bec-de-Lièvre (J.-B. Barbeau) et François Côté étaient le marguillier sortant de charge et le marguillier en exercice.

On doit à Casimir Ouellet, appelé vulgairement le *père Catie*, plusieurs complaintes de même genre, dont la tradition a conservé quelques bribes. Ce sont des satires pleines de finesse contre les personnages du temps, mais que certaines personnalités ne permettraient pas de reproduire *in extenso*.

Le père Catie était patriote et avait été accusé d'avoir monté un demi-minot de balles et de les avoir portées à Saint-Denis. Le magistrat (feu le seigneur Lozeau) se contenta de répondre au plaignant:

"Je ne vous crois pas, le père Catie n'est pas assez fort."

Quoique patriote, il avait voté pour M. Dumoulin, qu'il connaissait pour un honnête homme. — En 1867, il vota pour Moïse Fortier, au local, ce qui lui faisait dire qu'il avait un pied dans le ciel et l'autre dans l'enfer.

M. Casimir Ouellet est l'aïeul de M. Edouard Ouellet, gérant de la Compagnie des Moulins de Pierreville et député au local du comté d'Yamaska. C'est à ce dernier que nous devons presque toutes les notes ci-dessus.

M. Joachim Veilleux, le collaborateur du père Catie, habitait comme lui la concession du Coteau, où il était son deuxième voisin. Il unissait à une imagination vive une élocution facile, ce qui l'avait fait surnommer "l'avocat."

On assure que plus tard on tenta un pareil coup de mains. C'était en 1864, sous le marguillier en charge, Charles Benoît.

Mais le curé Paradis n'était pas homme à se laisser dominer. "Le pain bénit est entré par mes ordres, il restera", s'écria-t-il, "Oh! si j'avais été curé ici en 1852, le pain bénit serait rentré à l'église."

Un jour, on avait offert un beau pain bénit, mais qui avait peut-être aussi le défaut de sentir un peu la politique: on avait aggravé le mal en distribuant les plus beaux cousins aux chefs du parti intéressé. Après la messe, l'un d'eux, maître-chantre (1), sort de l'église, en brandissant victorieusement son beau cousin, pour narguer le parti opposé! A l'instant quatre ou cinq solides gaillards se jettent à sa poursuite, et n'eût été l'extrême agilité de ses jambes, qui lui permit de se faufiler à travers les bâtisses du village (2) et de leur échapper, ils lui auraient créé un fort mauvais parti.

L'esprit de parti se glissait partout. — Elections de marguilliers, de conseillers, de commissaires, choix des employés de la Fabrique, tout était surveillé, contrôlé à ce point de vue.

En 1860, pendant la vacance de la cure, le marguillier en charge, M. Jean Lafond, se crut autorisé à choisir un nouveau bedeau. L'ancien, le vieil Antoine Allard, était, à vrai dire, hors d'âge, et le temps était venu pour lui de prendre sa retraite. Le marguillier suggéra son neveu, Jean-Baptiste Dion, et le fit accepter par le bureau de Fabrique. Mais il comptait sans le parti opposé. — Antoine Allard était populaire, et un parti puissant voulait lui donner pour aide et successeur, son fils, Louis Allard. — Qu'arriva-t-il?

---

(1) Pierre Dion. — (Tradition du Dr. W. Smith). — Ce fait se rapporte probablement au pain bénit de M. Dumoulin.

(2) On dit qu'il défonça la porte de M. Vigneau, dans laquelle il s'était jeté éperdument.

A peine J.-B. Dion est-il installé dans ses nouvelles fonctions, qu'on organise un charivari monstre, et toutes les nuits, un affreux tintamarre vient se produire en face de sa demeure. — Le pauvre bedeau ne put y tenir, et huit jours après, il dut, à sa confusion et à son vif regret, résigner les fonctions ingrates qui lui attiraient tant de désagrément.

Le vieux bedeau continua dans l'exercice de sa charge avec l'aide de son fils, jusqu'au 25 décembre 1859, date à laquelle Louis Allard fut nommé régulièrement par M. Paradis, en assemblée de Fabrique (1), avec salaire de £30 par année, plus le casuel.

Cet état des esprits demandait réforme, et ce fut la grande entreprise de M. Paradis. Prudent, évitant d'aller trop loin, il ne manquait aucune occasion d'éclairer son peuple et de prêcher la conciliation et la paix. Sa parole convaincue faisait alors de salutaires impressions, spécialement en temps de luttes électorales.

Le 11 juillet 1861 (2), avait eu lieu une élection politique précédée comme toujours d'une lutte acharnée entre partis. Monsieur Paradis crut le moment favorable pour opérer une réaction salutaire. Au plus fort de la lutte, il avait eu soin d'adresser aux paroissiens l'une de ses plus vigoureuses allocutions, pour leur rappeler leurs devoirs comme électeurs et prévenir au moins les désordres les plus regrettables (3).

A peine la tourmente électorale était-elle un peu calmée, qu'il fit ouvrir une grande retraite paroissiale. Les exercices durèrent douze jours, du 15 au 27 juillet (4).

Ces exercices venaient à point pour calmer les esprits et ramener au devoir ceux qui s'étaient égarés. Rétablir la paix et la concorde parmi les paroissiens, — détruire les

(1) *Délibérations*. Vol I, 25 décembre 1859.
(2) Élection de Moïse dit Moïse Fortier.
(3) Voir cette allocution à la fin du chapitre.
(4) *Coutumier*. Vol I, 1861. VIe dim. ap. la Pentecôte. —Voir aussi note à la fin du coutumier.

haines, rancunes, jalousies de parti depuis longtemps enracinées dans les moeurs, et y substituer la vraie fraternité chrétienne, — telle était la tâche qui s'imposait aux missionnaires; — et cette tâche ardue, ils s'en acquittèrent avec un zèle vraiment admirable.

La retraite fut prêchée par les Rév. Pères Marie-Joseph Royer et Hyacinthe-Auguste Charpenay, oblats de Saint-Pierre-de-Montréal. — On fit le grand ménage des consciences. Que de pécheurs revinrent à Dieu! que de larmes de componction versées, pendant ces jours de salut!

Mais le résultat peut-être le plus sérieux de la retraite fut, avec la paix de l'âme, la paix sociale, l'esprit de fraternité et d'union, qui dès lors fit de presque tous les paroissiens une seule et même famille. L'adresse que les retraitants présentèrent aux missionnaires, à la clôture des exercices, signale ce résultat remarquable (1).

Voici quelques passages de cette adresse:

Mes très-révérends Pères,

Pendant les douze jours qui viennent de s'écouler, réunis autour de la chaire évangélique, que vous avez occupée si dignement, nous avons admiré le zèle avec lequel vous soutenez les intérêts du Dieu dont vous êtes les si fidèles ministres. Nous avons prêté une oreille attendrie aux discours éloquents dans lesquels vous nous avez tracé le chemin à suivre pour arriver aux joies célestes. Votre voix puissante et persuasive a pénétré jusqu'au fond de nos coeurs, elle a fait disparaître *ces animosités, ces haines, ces rancunes qui régnaient depuis longtemps, elle a reconcilié des concitoyens que le tourbillon politique avait désunis,* enfin elle a répandu dans notre âme un baume de consolation qui nous donne à espérer qu'un jour nous serons tous réunis dans la Jérusalem céleste pour y jouir du bonheur des élus...

Les larmes qui ont été répandues dans le lieu saint, pendant ces jours de salut, témoignent assez de l'impression puissante que votre parole a produite dans les coeurs, même les plus endurcis; et ces témoignages d'un véritable repentir, d'un retour sincère à Dieu, ont dû être pour vous une source de consolation, puisqu'ils ont pu vous faire connaître que vos travaux ne sont pas demeurés infructueux.

Plaise au Dieu des miséricordes faire fructifier au centuple ce bon grain que vous avez semé, Lui seul est capable de vous récompenser suivant votre mérite...

---

(1) Composée par le docteur Jos. Smith. — Elle fut présentée en face du presbytère, où la tribune avait été transportée pour la circonstance.

Le bon grain était semé, et grâce à la vigilance et aux soins du zélé M. Paradis, il germa, grandit et fructifia dans la paix, à l'abri de nouveaux orages.

Une célèbre instruction donnée en 1865 par le grand-vicaire Laflèche (1), compléta, paraît-il, le travail de transformation heureusement opérée dans la paroisse. C'était le 13 février, à l'occasion de l'établissement des Quarante-Heures, en présence de dix-huit prêtres et d'une nombreuse assistance (2). Le prédicateur traita, comme il savait le faire, l'un de ses sujets de prédilection, "Les devoirs de citoyens". Ce fut le coup de mort porté à l'esprit de parti, aux divisions politiques et aux désordres qui en sont la conséquence. Et dès lors, s'il y eut encore divergences d'opinion, l'on ne vit plus se renouveler à la Baie les scènes regrettables du milieu du siècle.

*

* *

Deux autres grandes missions furent données à la paraisse sous l'administration de M. Paradis (3).

La première fut prêchée du 24 juillet au 5 août 1866 (4) L'objet principal de cette mission fut de relever la société de tempérance établie en 1849 et d'en remettre les statuts en vigueur (5).

Les associés, fidèles à leurs promesses durant de longues années, commençaient par-ci par-là à se relâcher. On

(1) Devenu plus tard évêque des Trois-Rivières.

(2) *Coutumier* Vol I Notes à la fin du volume.

(3) Outre le jubilé célébré les 4 et 5 juillet 1865

(4) Par un Père Jésuite.

(5) Coutumier Vol I, 1866. Xe Dim. ap. Pent. — La tradition varie au sujet de cette mission. Suivant quelques anciens, l'introduction des croix de tempérance remonte à 1851. L'adresse présentée aux Pères, en cette année, n'y faisant aucune allusion, nous avons suivi l'opinion opposée.

avait même, au grand désespoir du curé, souffert la vente publique des boissons fortes (1). Il était plus que temps de réagir.

La réaction fut pleine et entière.

Combien d'âmes prêtes à tomber victimes du vice hideux, furent arrêtées sur le bord de l'abîme! Presque tous les paroissiens entrèrent dans la société de tempérance, et comme gage de fidélité, installèrent dans leur logis une croix de bois bénite et reçue de la main du missionnaire, C'est depuis ce jour que, dans nos bonnes familles, on voit une croix noire appendue au mur: la croix de tempérance, prédicateur muet, toujours là pour rappeler à leurs membres, parents ou enfants, leurs promesses et leur devoir. Cette croix sera présente à toutes les scènes de la vie domestique, tristes ou joyeuses. Et quand la dépouille mortelle du chef de cette famille sera portée à sa dernière demeure, la croix précèdera le cercueil, comme le trophée des vertus du défunt et de sa victoire sur l'intempérance.

En souvenir de cette mission, on installa, la même année dans le choeur,— près de l'autel de la sainte Vierge, une statue de Notre Dame de Pitié, don de Madame Eulalie Barbeau, épouse de Louis Manseau, maire de la paroisse. La bénédiction eut lieu après vêpres, le jour de l'Assomption, et le groupe fut transporté (2) en procession solennelle, au chant de *Stabat Mater,* de la maison du maire à l'église paroissiale, dont elle est encore l'un des plus beaux ornements.

L'autre retraite eut lieu du 25 janvier au 1er février 1875 (3), sous la direction du Rév. Père L. Vigeannel, Dominicain de Saint-Hyacinthe. C'était la première fois qu'un religieux de cet ordre apparaissait dans nos parages. Etrange de prime abord, le costume dominicain fit sur les

(1) Voir requête à ce sujet. — Archives paroiss. Vol. III, No. 14.
(2) Les porteurs étaient Didier Pelletier et Joseph Guimont.
(3) Notes de vicariat du Rév. J.-E. Bellemare.

retraitants une impression salutaire, qui ne fut pas tout à fait étrangère aur fruits de la mission (1). Le prédicateur, vénérable d'ailleurs, paraissait, drapé sous la bure, un être mystérieux venu d'un autre monde.

La Croisade Canadienne

L'abbé Paradis, ardent défenseur des droits de l'Eglise, ne manquait aucune occasion de cultiver dans les coeurs l'amour et l'attachement au Souverain-Pontife, alors si odieusement persécuté.

L'une des circonstances les plus solennelles fut l'invasion des Etats de l'Eglise par l'armée piémontaise, en septembre 1860.

Violant la foi jurée au traité de Zurich (10 nov. 1859), Victor-Emmanuel, roi de Piémont, avait annexé à son royaume (mars 1860) les Romagnes, qui formaient partie intégrante des Etats Pontificaux ; ce qui provoqua contre l'usurpateur une bulle d'excommunication (26 mai).

L'excommunié ne s'arrêta pas là. — Méprisant les foudres de l'Eglise, il voulait à tout prix régner dans Rome, et arracher au Saint-Père son pouvoir temporel. En septembre 1860, on vit l'armée de l'usurpateur, violant le droit des gens, mettre un pied sacrilège sur le domaine du Saint-Siège, et par une perfidie qui souleva d'indignation tous les honnêtes gens, le général Cialdini attaqua l'armée pontificale, que le général de La Moricière commandait (2).

Le 18 septembre eut lieu la bataille de Castelfidardo, près de Lorette, où périrent Pimodan et tant d'autres braves

---

(1) La nouveauté du costume donna lieu à l'anecdote suivante. — Une pieuse paroissienne s'extasiait devant la beauté, la sainteté, comme elle disait, du costume dominicain. — L'habit ne fait pas le moine, fait observer humblement le missionnaire. — Oh ! vous l'avez, le moine, mon Père, vous l'avez, répond ingénument la paroissienne

(2) On savait que Napoléon III favorisait secrètement Victor-Emmanuel.

jeunes gens, l'élite de la jeunesse catholique; le droit fut écrasé sous la force. — Le 29 septembre, Ancôme capitula; les Marches et l'Ombrie furent perdues pour le Saint-Siège.

Le monde catholique protesta. Partout on fit des cérémonies funèbres en l'honneur des héros tombés à Castelfidardo. Et notre pays se distingua entre tous par l'énergie de ses protestations.

A la Baie, ce fut le 14 octobre 1860 que M. Paradis, l'angoisse au coeur, communiqua à son peuple les tristes nouvelles venant d'Italie.

Après avoir raconté et flétri l'invasion des nouveaux barbares, il jeta un coup d'oeil sur les luttes que l'Eglise avait eu à soutenir depuis les persécutions jusqu'à la révolution française, et montra comment elle était toujours sortie victorieuse:

Au milieu de ces ruines, s'écria le prédicateur, dans un beau mouvement d'éloquence, au milieu de ce bruit d'institutions croulantes, parmi les flammes mêmes qui dévoraient tout, un homme se tint debout, leva son front inébranlable, contempla la tempête d'un regard impassible, et d'une voix qui retentit comme le tonnerre dans toute l'Europe, salua d'avance un avenir meilleur.

L'Eglise s'est retirée de toutes les épreuves, elle sortira de celle-ci. Elle a résisté à tout, à la paix, à la guerre, aux méchants, aux triomphes, aux échafauds, aux poignards, à l'orgueil, aux humiliations.

Les empereurs les plus puissants ont épuisé contre elle les ressources de leurs forces et de leur génie: tout fut inutile, à la fin le Galiléen l'emporta.

Aujourd'hui l'expérience se répète avec des circonstances encore plus favorables...

Nous n'avons plus à discuter les faits et leurs conséquences, le coup est frappé, le Père commun des fidèles est atteint: avec la même confiance dans la Providence Divine, nous inclinons la tête sous une épreuve si amère; toutes les ressources humaines ont été épuisées, toutes les mesures sages ont été prises, Dieu n'a point permis qu'elles réussissent, c'est à Lui à agir et à prendre sa cause en mains; pour l'Eglise, elle sait quelles sont ses armes les plus puissantes, elle ne manquera pas à ses devoirs (1).

Ce chaleureux appel à la confiance, à l'heure de l'épreuve, fit respirer un peu l'auditoire, oppressé par le récit qu'il venait d'entendre des sinistres événements d'outremer. La confiance en effet ne fut pas vaine, et Dieu avait pris en

---

(1) *Coutumier.* Vol. Ier. XX Dim. ap. la Pent., 1860.

main la cause de l'Eglise outragée. Pendant que son domaine temporel se rétrécissait, son domaine spirituel s'agrandissait dans de vastes proportions : une nation entière, celle des Bulgares, et tous les chrétiens de la Turquie, formant un total de quatre millions d'âmes, se convertissaient à la foi catholique, et par ce triomphe moral consolait l'Eglise, de la perte matérielle qu'elle venait d'éprouver (1).

Un double sentiment de confiance en Dieu et d'indignation contre l'usurpateur emplirent les coeurs ; et le besoin de manifester ce sentiment par une démonstration publique s'était emparé des paroissiens de la Baie.

Une assemblée générale, convoquée le jour même, leur permit de déverser le trop plein de leurs âmes, en offrant au Souverain Pontife leurs chaudes sympathies, et en protestant de leur attachement inviolable à sa personne sacrée.

La salle était comble. — Au milieu d'un profond silence, le président rappelle le but de l'assemblée et laisse la parole aux orateurs présents.

Ecoutons comment le docteur Joseph Smith proposa la motion flétrissant l'usurpateur (2) :

"Pour l'acquit d'un devoir que m'impose une conscience de citoyen catholique, je ressens l'obligation impérieuse de céder aux instances de notre président et à son invitation de vous adresser la parole.

Notre vénérable curé vous en a déjà dit assez pour vous faire comprendre toute l'importance du sujet qui nous réunit aujourd'hui. Cependant à l'appui de la résolution que je viens de proposer, je dois vous dire quelques mots...

Lorsque déja dans les principales villes du Canada, comme à l'étranger, des protestations énergiques se sont fait entendre en faveur du Souverain Pontife, la paroisse de la Baie restera-t-elle en arrière ? Non, son coeur catholique prouvera au Saint Père qu'elle est, aussi elle, animée de l'ardent désir de lui témoigner toute sa sympathie, et l'amour et le respect qui lui sont dus, partageant avec ce père commun des fidèles la douleur d'une situation pénible et tout à fait délicate où il se trouve aujourd'hui, tant par rapport à la révolte d'une portion de ses sujets (3), que par la pression étrange que les gouvernements de la France et de la Sardaigne font peser sur son pouvoir temporel.

---

(1) *Coutumier*. Vol 1er. IIe Dim de l'Avent, 1860

(2) Ce document nous a été passé par son fils, le Dr. William Smith

(3) Les Romagnes.

Mais, me demandera-t-on, pourquoi en vouloir au pouvoir temporel du Pape? Alors je répondrai: Ce n'est pas tant à ce pouvoir que l'on en veut, qu'à son pouvoir spirituel...

Combien est contradictoire la conduite actuelle de l'empereur des Français (1), qui ,ayant combattu pour l'intégrité de l'immense territoire ottoman, veut aujourd'hui rétrécir celui pourtant si petit de l'Etat Pontifical; et qui après avoir sacrifié tant de milliers d'existences humaines pour le plaisir inhumain du Sultan, se refuse à laisser répandre quelques gouttes de sang chrétien pour soutenir l'autorité si pacifique et si salutaire du vicaire de Jésus Christ. Il ne s'est pas montré non plus si désintéressé pour agrandir la royauté du Piémont, lui qui a sacrifié 100,000 vaillants combattants pour le simple résultat d'y voir dominer plus audacieusement les fougueux révolutionnaires de l'Italie (2).

C'est que partout les méchants cherchent à persécuter les bons, et plus un gouvernement est pacifique et débonnaire, plus les mauvais coeurs et les mauvais sujets sont audacieux envers leurs souverains. C'est le spectacle que nous présentent aujourd'hui les Romagnes (3) insidieusement envahies par les Sardes et les Maziniens.

Mais que si l'on envisage la Papauté sous son rapport religieux, consolons-nous sur le succès de la grande cause catholique, puisqu'elle est si universellement soutenue par tous les chrétiens et si courageusement défendue par l'épiscopat et les écrivains français, malgré le silence qu'on leur impose; un catholique n'a rien à craindre. Ne sait-on pas d'ailleurs que des promesses infaillibles sont accordées à l'Eglise, et qu'aucune puissance humaine ne peut l'atteindre, encore moins la renverser de dessus le roc immuable sur lequel elle est assise pour jusqu'à la consommation des temps? Dieu, lorsqu'il en sera temps, n'aura qu'à étendre son bras vengeur et arracher à ses ennemis leur existence. — Mais il laisse faire, afin que la religion persécutée triomphe de ses ennemis et brille d'un plus bel éclat..."

L'expression de ces sentiments était sincère, et la paroisse le prouva d'une manière tangible, en joignant à cette protestation une souscription généreuse. Pendant quatre ans la Fabrique envoya au Saint-Siège une somme annuelle de cent piastres (4), pour l'aider à maintenir l'intégrité du

(1) Allusion à la guerre de Crimée, dans laquelle la France et l'Angleterre s'allièrent à la Turquie (traité du 12 mars 1854) contre la Russie.

(2) Guerre d'Italie. — La France fit alliance avec le Piémont contre l'Autriche (1859), et agrandit ce royaume de la Lombardie au traité de Zurich. Fort de cette alliance, le roi de Piémont et de Sardaigne s'agrandit encore de la Toscane, des duchés de Modène et de Parme et des Romagnes.

(3) Une révolte contre le Saint-Siège y fut soudoyée, en 1860, par la Sardaigne et le Piémont. Les révolutionnaires votèrent (en mars), l'annexion au Piémont, qui l'accepta, et arracha ainsi ce territoire au domaine du Saint-Siège.

(4) Résolution du 10 février 1861.

reste de ses Etats, en attendant que plus tard elle lui offrît le sang le plus pur de ses enfants. En effet la Baie fut bien représentée dans les sept détachements de zouaves que le Canada envoya à la défense du Saint-Siège de 1868 à 1870.

Le lecteur nous saura gré de rappeler sommairement l'histoire de notre croisade et la part qu'y ont prise les enfants de la Baie.

"Dans l'automne 1867 avait lieu l'invasion du territoire pontifical par les nouveaux barbares du Nord. Après les brillants faits d'armes de Bagnorca, de Monte-Libretti, de Nercola, quelques cents soldats pontificaux se réunissaient à Mentana où ils attaquaient et mettaient en déroute les hordes garibaldiennes. Deux soldats canadiens, Murray et Larocque, avaient pris part à cette victoire en se couvrant de glorieuses blessures. Watts Russel, agonisant, des dernières gouttes de son sang, venait d'écrire sur une pierre les mots devenus chers à tous les canadiens: *ama Dio e tira via,* aime Dieu et va ton chemin. Ces événements télégraphiés à l'univers catholique, créèrent un saint enthousiasme partout, mais nulle part plus qu'en Canada. Le vieux sang gaulois se réveilla. La soif du dévouement descendit au coeur d'une foule de jeunes gens et bientôt l'on commença à ébaucher le plan d'une croisade canadienne.

"Une organisation de ce genre devait être difficile et de longue durée pour des âmes avides de sacrifices et d'immolation. Aussi, dès décembre 1867, c'est-à-dire trois mois avant le départ du premier détachement des zouaves pontificaux, trois jeunes gens faisaient hâtivement leurs malles, embrassaient leurs parents et volaient vers la ville éternelle, pour offrir au Saint-Père le secours de leurs bras. C'étaient trois anciens élèves de notre séminaire: Messieurs Alfred Prendergast, Gédéon Désilets et Gaspard Hénault (1)."

---

(1) *Hist. du Col. Sém. de Nicolet.* Vol. 2, p. 82.



2



3



1



5



4

ZOUAVES PONTIFICAUX

1. Moise Gouin, 1868-69 — 2. Adolphe Blondin, 1869-70
3. Hylas Duguay, 1869-70 — 4. Joseph Elie, 1869-70
5. Didier Pelletier, 1870.

Pendant ce temps-là on organisait le mouvement, puis on formait à Montréal un comité exécutif, chargé de donner à l'oeuvre nouvelle une direction prudente et efficace (1). De toutes parts on répondit à l'appel du comité : les jeunes gens s'offraient par centaines, de généreuses souscriptions affluaient dans la caisse du comité.

La Baie offrit son contingent aux divers détachements de la croisade. Voici les noms de ces jeunes gens, qui ne reculèrent pas devant le sacrifice de leur vie, pour marcher à la défense du Saint-Siège.

1er	détachement,	18	fév.	1868,	Moïse Gouin
4e	"	25	juin	1868,	Norbert Duguay, eccl.
5e	"	30	sep.	1869,	Adolphe Blondin
"	"	"	"	"	Hylas Duguay
"	"	"	"	"	Joseph Elie
"	"	"	"	"	Elie Lemire (2)
7e	"	1	"	1870,	Joseph Proulx
"	"	"	"	"	Octave Pelletier
"	"	"	"	"	Didier Pelletier

Le départ du premier zouave de la paroisse fut l'occasion d'une démonstration restée inoubliable. A M. Paradis revient en grande partie le mérite de ce premier dévouement, comme de ceux qui le suivirent.

Dieu vous demande un grand sacrifice, avait-il dit au père de Moïse Gouin (3), il veut votre fils pour en faire un défenseur du Saint-Siège.

Le bon père avait hésité, puis refoulant dans son coeur l'amour paternel :

---

(1) Les membres de ce comité, formé le 26 décembre 1867, furent MM. O. Berthelet, Ls. Beaudry, Alfred La Rocque, C.-A. Leblanc, Raphaël Bellemare, F.-X. Trudel, E. de Bellefeuille, Edm. Barnard et Jos. Royal.

(2) On pourrait ajouter à cette liste Joseph MacDonald et Ed. MacDonald, enfants de la Baie, fixés depuis peu de temps à Nicolet.

(3) Nous tenons ces détails de M. l'abbé Antonio Gouin. — Moïse Gouin était le neveu de Mgr. M.-G. Proulx, V. G.

Votre voix, M. le curé, est la voix de Dieu ; puisque telle est sa volonté, j'y consens.

Et le jeune homme s'était tout de suite enrôlé dans la sainte milice, appuyé par le dévoué curé, qui se chargeait d'une partie notable des frais de voyage.

Quelques jours après, le 17 février 1868, tous les paroissiens se réunissaient à l'église pour être témoins du départ du zouave héroïque. M. Paradis prononça l'une de ces chaudes allocutions qui électrisaient ses auditeurs. — On chanta un salut solennel. Puis un carrosse à deux chevaux, suivi d'une longue procession de voitures, conduisit triomphalement le jeune Gouin, vers Nicolet, en route pour la ville éternelle.

L'élan était donné. Remplis d'un noble enthousiasme, tous les jeunes gens enviaient le sort du jeune Gouin et aspiraient à devenir comme lui des soldats de l'Eglise.

Des démonstrations de même genre accompagnèrent le départ des zouaves des autres détachements.

Les zouaves de la Baie firent honneur à la paroisse. Moïse Gouin revint caporal ; Norbert Duguay fut élevé au grade de sergent. Ce dernier était séminariste : il avait soif de dévouement, et quittant milice pour milice, il espérait, dans la nouvelle, réaliser plus tôt son rêve favori, se sacrifier pour l'Eglise.

Voici commene il s'exprimait dans une lettre, en demandant le consentement de ses parents :

"J'ai une grande faveur à vous demander aujourd'hui, ne me la "refusez pas, je vous en supplie. Le Saint-Père est, comme vous le "savez, en ce moment-ci, en butte aux plus noires trahisons, aux plus "infâmes persécuteurs ; le trône de Saint-Pierre est menacé ; même, "dit-on, les jours du bon et grand Pie IX sont en danger. Je désire "de tout mon coeur aller offrir ma petite part de secours à notre bon "Souverain Pontife.

"Vous avez déjà fait le sacrifice de votre enfant, me laissant libre "d'aller dans les missions, si je m'en sentais la vocation ; eh bien ! je "vous en prie, permettez-moi d'aller rejoindre mes compatriotes à "Rome et d'entrer avec eux dans le régiment des Zouaves Pontificaux ; "il me semble qu'il serait plus pressant pour le moment d'être soldat "de l'Eglise que d'être prêtre.

"Ne croyez pas que je veuille abandonner tout à fait l'état ecclé-
"siastique; oh non! je n'ai jamais eu cette pensée; je suis plus con-
"vaincu que jamais de ma vocation. Si le bon Dieu ne demande pas
"ma vie en défendant comme soldat l'Eglise contre ses ennemis et
"qu'il me permette de revenir au Canada, je reprendrai la soutane
"aussitôt que je serai de retour. Je vous en prie donc, chers parents,
"répondez-moi poste pour poste, et ne me laissez pas dans l'inquiétude.
"Je vous embrasse tous et vous prie de me croire,

"Votre enfant,

NORBERT DUGUAY.

"P. S. — Ne croyez pas que c'est un coup de tête, non; j'y ai "mûrement réfléchi. J'ai obtenu le consentement de Monseigneur; je "vous en prie, donnez-moi le vôtre. Hâtez-vous, le temps presse, car "je veux partir par le prochain détachement."

N. D.

Tous nos zouaves assistèrent à la prise de Rome, en 1870, excepté Moïse Gouin, revenu au pays l'année précédente, et ceux du dernier détachement qui durent rebrousser chemin en France. Tous sans exception, se firent remarquer par une conduite sans reproche.

L'armée piémontaise envahit les Etats pontificaux par la province de Viterbe. — Quelques-uns de nos soldats (1) se trouvaient précisément en garnison à Viterbe sous le commandement du général de Charrette, dont les huit cents zouaves et gendarmes étaient décidés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils avaient à faire face à seize mille hommes s'avançant par la route de Florence, et qu'on commença à signaler le onze au soir. Malgré l'inégalité du nombre, ils attendaient tranquilles et fermes.

Mais tout à coup le poste d'observation signale un autre corps d'armée s'avançant sur la route de Rome. De Charette vit d'un coup d'oeil que ses zouaves allaient être cernés de tous côtés et qu'ils auraient à verser leur sang inutilement. Il n'y avait plus à balancer; le salut était dans la retraite. Cinq minutes après toute la colonne était déjà hors de la ville, en route pour Civitta-Vecchia.

---

(1) Adolphe Blondin, Joseph Elie et Elie Lemire.

Cette retraite est l'un des plus hauts faits d'armes du général. Il fallait traverser un pays dont toutes les routes étaient coupées par l'ennemi, où l'on pouvait être surpris à tout instant et massacré. Le génie de DeCharrette sut déjouer tous les plans, mais au prix de quelles fatigues! La colonne dut faire ce jour-là cinq heures, et le lendemain (13 septembre), treize heures de marche non interrompue. Et cela, tantôt à travers des terrains sablonneux, sous les rayons perpendiculaires du soleil, en proie à une soif ardente et n'ayant pour rafraichir leur soif qu'une salive épaisse de poussière; tantôt à travers des torrents à traverser à pied, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, ou des montagnes à franchir. Les plus faibles n'y purent tenir (1). Quand, enfin, ils atteignirent Civitta-Vecchia, les pontificaux étaient épuisés, mourant de faim et de soif, pouvant à peine se soutenir sur leurs pieds échauffés et presque rôtis par le sol brûlant.

Ce n'était que le prélude du grand drame.

Quelques jours après (20 septembre), les Piémontais mettaient le siège devant Rome. Le bal allait commencer sérieusement, disaient nos zouaves, et malgré l'immense supériorité en nombre des ennemis, ils étaient prêts à se battre comme des lions, mais à se battre en chrétiens. Les jours précédents, ils avaient assiégé les confessionnaux, s'étaient munis de médailles, scapulaires, chapelets, d'une petite croix rouge distribuée par les PP. de Saint-Camille de Lellis. Point de blasphèmes, ni paroles injurieuses à Dieu et aux saints. — Ainsi préparés, les zouaves marchaient a la mort comme à une fête.

L'un des nôtres, le sergent Duguay, se trouvait retenu à l'hôpital par une forte attaque de fièvres romaines. En entendant le premier coup de canon, il se lève, saisit ses armes

---

(1) Pour relever le courage de ses zouaves: "Vite et en avant, s'écriait le brave colonel, il vaut mieux mourir sur la route que de tomber vivants entre les mains de ces sales brigands qui nous poursuivent. — *Nos croisés*, p. 263.

et veut voler au combat. Il fallut l'intervention du médecin et des gardes-malades, pour le retenir loin du champ de bataille.

L'armée piémontaise était forte de 60,000 hommes et de 160 canons (1). La résistance devenait impossible. Aussi Pie IX, qui voulait éviter une grande effusion de sang, ordonna que la défense nationale consistât uniquement en une protestation propre à constater la violence, et d'ouvrir des pourparlers dès que la brèche serait faite. Les pontificaux firent des prodiges de valeur, et plusieurs zouaves canadiens se distinguèrent par leur bravoure et leur sang froid.

A dix heures et demie, la brèche était faite, et le Saint-Père, regardant la protestation comme suffisante, ordonna de hisser le drapeau blanc. — Le sacrilège était consommé, et nos zouaves avaient tout perdu, fors l'honneur.

Rome capitulée, nos Canadiens n'avaient qu'à dire adieu à la ville éternelle, si indignement profanée.

Le retour fut un long martyre. Après les avoir entassés sur des wagons destinés au bétail, on les mena à Livourne, pour les y emprisonner durant huit jours, dans un lazaret, où ils eurent à subir les privations, les misères et les souffrances de toute sorte.

Le sergent Duguay avait sollicité comme une faveur de suivre ses compagnons d'armes. On dut le porter sur les épaules, de l'hôpital à la gare. Puis deux co-paroissiens prirent soin de lui du mieux qu'ils purent, couchant à ses côtés pour le réchauffer de leurs corps.

De Livourne, on les embarqua sur un vaisseau partant pour l'Angleterre, dans lequel on les plaça dans un sale entrepont. Quelle traversée ! Outre les ennuis inhérents au milieu où ils se trouvaient renfermés, ils eurent à supporter les assauts d'une horrible tempête, qui les mit plus d'une fois à deux doigts de leur perte. Les pauvres zouaves se consolaient et s'animaient à supporter leur malheur com-

(1) Les pontificaux n'avaient que 10,000 hommes.

mun, et dans les heures les plus cruelles, on les entendait chanter l'*Ave, maris stella*, réciter les litanies, et chercher du soulagement dans la ferveur d'une commune prière.

Heureusement trois jours d'accueil sympathique à Liverpool rétablirent les forces de chacun et remirent de l'épuisement.

Le 19 octobre, on s'embarquait sur le paquebot l'Idaho, et l'on se dirigeait sur New-York, où après une traversée très-orageuse, l'on débarqua le 5 novembre.

Le 7 ou 8 novembre 1870, il y avait grande fête à la Baie. Toute la paroisse, fière de ses enfants, allait au-devant des héroïques vaincus de Rome, et les recevait, non pas en vaincus, mais en vrais triomphateurs.

La cérémonie se fit dans la vieille église, revêtue pour la circonstance de sa plus belle parure. Aux noms des paroissiens, Monsieur le Maire, Louis Manseau, leur présenta une adresse de bienvenue. Monsieur le curé, de son côté, prononça quelques paroles vibrantes d'émotion. Tous les assistants étaient profondément émus, surtout lorsque le sergent Duguay, prenant la parole pour ses frères d'armes, exprima brièvement, mais avec chaleur, les sentiments divers qui débordaient à la fois de leurs coeurs de soldats de l'Eglise, de Canadiens et d'enfants de la Baie.

En présence du Saint-Sacrement exposé, le choeur entonna alors avec enthousiasme l'hymne d'actions de grâces. — Il ne restait plus à nos braves qu'à se jeter dans les bras de leurs parents et amis d'enfance.

La croisade était terminée.



APPENDICE AU CHAPITRE XIX.

EXHORTATION DU CURE PARADIS, prononcée en 1861, le jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, à la veille des élections générales (1).

De nouvelles élections générales vont avoir lieu; c'est là une affaire pleine d'intérêts, mais accompagnée de beaucoup de dangers. L'on ne peut avoir oublié les scènes déplorables de violence, de désordres et de scandales de toute espèce qui ont accompagné les dernières élections dans la plupart des comtés de la province; et déjà cette année, dans quelques comtés, les mêmes scènes de désordre et de violence ont été répétées et ces désordres ont été tels qu'ils ont porté l'épouvante et le découragement dans le coeur des hommes de bien de tous les partis, qui ont cru y voir un signe effrayant du progrès des mauvaises doctrines, une cause de démoralisation pour le peuple et une source féconde de malheurs pour le pays. Qui ne gémirait devant Dieu et ne chercherait la cause de ces désordres?

La cause, en général, de tous les maux qui inondent la face de la terre, c'est l'oubli de la crainte de Dieu, c'est l'oubli des devoirs que sa loi sainte nous prescrit, ce sont encore les exemples funestes des hommes pervers et les mauvaises doctrines qu'ils sèment dans le monde. Voilà, ainsi, les causes premières, qui, depuis quelques années ont fait de nos élections populaires des occasions de désordres et de corruption.

Le moyen de prévenir et d'éviter le retour de ces maux, c'est donc de réveiller dans les coeurs l'esprit de foi, de religion et de crainte de Dieu: c'est de nous mettre tous en garde contre la séduction des mauvais exemples et des discours trompeurs de ceux qui, en feignant de travailler pour notre bien, ne travaillent en réalité que pour notre perte.

Ces mêmes hommes qui ont intérêt à égarer le peuple, à le pousser aux excès, ne manqueront point de faire ce qu'ils ont déjà fait cent fois. Selon eux, la religion n'a rien à faire dans la politique.

La liberté et l'indépendance de l'électeur *l'affranchit* de toutes les lois pour faire triompher le candidat préféré, tous les moyens sont bons et pour se déterminer dans le choix du candidat, il n'y a d'autre règle à suivre que le bon plaisir ou le caprice de la volonté.

Erreurs pernicieuses que condamnent et flétrissent la religion, l'honneur, la raison et le bon sens. Non, en devenant électeur on ne cesse point d'être chrétien; non, l'indépendance électorale n'affranchit pas des lois divines; non, les gouvernements et les peuples ne cessent pas d'être éternellement assujettis à l'empire de Dieu qui jugera les actes de la politique, aussi bien que les autres actes de la vie humaine.

Malheur donc, oui, malheur au gouvernement qui prétend régner sans Dieu! malheur au peuple, qui, dans l'exercice de ses droits politiques, oublie Dieu et méconnait ses saintes lois! Malheur aux hommes par qui un tel scandale arrive et malheur aussi à nous si nous nous laissons entraîner à un tel scandale!

---

(1) *Coutumier.* Vol I.

Qu'on le comprenne bien, je suis loin de condamner cette liberté électorale. Oh! je suis prêt à la défendre avec vous; car elle est bonne, si on sait en faire un bon usage. La liberté électorale n'est pas seulement un droit, c'est un devoir qu'il faut accomplir en vue du bien public et dont on aura un compte rigoureux à rendre à Dieu, qui un jour jugera les élections. C'est donc une obligation de s'appliquer à connaître ceux qui briguent les suffrages des électeurs.

C'est une bien grande imprudence, dont on se rend coupable devant Dieu et devant les hommes, que de donner sa confiance, son suffrage à des ambitieux dépourvus le plus souvent de capacité, de principes religieux et politiques et qui n'ont guère que de belles apparences et des belles paroles. Les seuls candidats dignes des suffrages de leurs concitoyens, sont ceux qui sont prêts à défendre résolument nos droits religieux et civils — Or l'expérience a démontré plus d'une fois, qu'il n'y a rien à espérer sous ce rapport, si ce n'est avec un homme solidement religieux lui-même et d'une probité à toute épreuve.

Voudriez-vous envoyer en chambre pour défendre nos droits un homme qui n'a de catholique que le nom, un homme qui approuverait les persécutions que l'Eglise éprouve aujourd'hui?

Combien donc sont coupables ceux qui, oublieux de leurs devoirs et négligeant les intérêts les plus sacrés de la religion et de la patrie, n'agissent dans les élections que dans la vue basse d'intérêts particuliers, ou bien, par caprice, par esprit de parti, d'orgueil, de haine et de vengeance, et qui, mus par de semblables motifs, indignes d'un chrétien et d'un citoyen honnête, consentent à voter pour des hommes inconnus ou mal connus, pour des hommes sans principes religieux.

La justice humaine peut laisser impunies ces iniquités et ces infâmies, mais il en sera autrement au tribunal du Souverain Juge qui demandera au coupable un compte sévère. Combien donc sont coupables ceux qui, se croyant tout permis dans les élections, foulent aux pieds les lois divines et humaines et qui emploient pour arriver à leur fin tous les moyens de corruption. Le mensonge, la calomnie et la violence travaillent à semer la division et la discorde.

"La bouche qui ment tue l'âme." "Les médisants ne possèderont point le royaume des cieux." Ces paroles de Dieu regardent les candidats et les électeurs. — Malheur donc à ces impies! s'ils réussissent à se soustraire à la justice des hommes, ils n'échapperont certainement pas à la Justice qui les attend, où ils recevront le châtiment dû à leurs crimes.

Voilà, M. F., les quelques avis que j'ai cru de mon devoir de vous donner à la veille des élections générales; c'est dans un esprit de paix et de charité que je le fais.

Convaincus et touchés de cette grande vérité, vous vous préserverez sans peine des dangers qui accompagnent les élections. Vous éviterez d'offenser Dieu. Vous vous y porterez avec zèle comme des citoyens qui aiment leur patrie, vous n'y aurez d'autre vue que celle de la religion et de l'état, d'autres désirs que celui de sauvegarder vos institutions religieuses et vos libertés civiles. Vous aurez soin de choisir pour vous représenter des hommes capables de défendre ces grands intérêts. Vous conserverez la charité et l'union qui vous assureront la bénédiction de Dieu, et dans cette bénédiction de Dieu la paix et la prospérité dans le temps et le bonheur dans l'éternité.

Amen.

CHAPITRE XX.

Quatrième Eglise. — 1840-1900 (suite).

SOMMAIRE. — Augmentation graduelle du mobilier de l'église. — Les trois autels. — Le premier harmonium. — L'orgue Beaudoin. — L'orgue Brodeur. — Nouveaux tableaux. — Galeries et réparations diverses. — Première requête concernant Saint-Elphège.

Monsieur Carrier avait légué à son successeur une belle et grande église, aux proportions monumentales, dont la paroisse était fière à juste titre. C'était l'oeuvre de ses vingt années de ministère. La mort ne lui permit pas de compléter absolument son oeuvre. Le vaisseau était riche, artistique, mais le contenu, le mobilier était loin d'être digne du temple. — Les autels étaient surannés ; point d'instrument de musique stable pour accompagner les voix et rehausser l'éclat de nos fêtes. — La galerie de tableaux, toute précieuse qu'elle était, avait perdu de son lustre et demandait un complément. — M. Paradis porta son attention de ce côté, et sous sa direction nous verrons l'église enrichir peu à peu son matériel de morceaux d'art qui ne dépareraient pas les grandes cathédrales.

Les autels. — Ce furent les autels qui, dès son arrivée en cette paroisse, devinrent l'objet de sa sollicitude. Dans l'église, tout converge vers l'autel, et le temple le plus grandiose sera froid et sans vie, si les proportions et le décor de l'autel ne correspondent au reste de l'édifice. — Au point de vue de la vraie piété, un riche autel dans une chapelle toute simple, vaut mieux qu'un autel inconvenable dans une église somptueuse.

Monsieur Paradis le comprit, et, dès 1859, il confiait à l'un des plus habiles architectes de Québec, Monsieur Louis-Thomas Berlinguett, la confection de trois autels d'un style classique pur, comme l'église, et d'une architecture conforme au retable du choeur. — L'intérieur de l'église était ionique, les tabernacles seront corinthiens, et feront l'admiration des

connaisseurs. Ils existent encore et bien que l'église actuelle soit d'une architecture toute différente, romano-bysantine, ils n'en constituent pas moins l'un de ses plus beaux ornements. — Aucun document ne nous donne la date précise de leur installation. Nous croyons qu'elle eut lieu en 1860. Le coût des trois tabernacles fut de $1,040 (1).

Le tombeau du vieil autel, qui a beaucoup de mérite, se conserve dans la sacristie neuve.

Au-dessus du tabernacle, le maître-autel a une case destinée à l'ostensoir, avec porte réversible, ayant d'un côté, un miroir pour le Saint-Sacrement avec trône, et de l'autre un relief du Bon-Pasteur. Le vieil ostensoir n'étant pas de proportion, on décida de le changer, et en même temps on jugea nécessaire de donner à l'autel une garniture plus riche. L'achat en fut confié à M. François-Xavier Côté, procureur du séminaire de Nicolet, qui la fit venir d'Europe en 1863 (2). Elle sert encore aux premières classes; les chandeliers ont quarante pouces de haut et sont de bronze argenté.

L'ostensoir, pour lequel on avait donné un retour de $14 (3), a été de nouveau changé pour un autre de plus forte dimension, et la case de l'ostensoir ne sert plus maintenant.

L'harmonium et l'orgue.—L'absence d'un instrument de musique permanent pour accompagner les voix et soutenir le chant constituait une lacune de plus en plus sensible. Quelle que soit la pompe de nos cérémonies religieuses, elles deviennent forcément monotones, froides et glacées, si la musique n'y vient, au moins de temps à autre, jeter un peu de variété, de vie et de chaleur. L'abbé Carrier avait partiellement comblé cette lacune, en favorisant et maintenant l'existence d'un petit orchestre. — Il restait encore beaucoup à faire. — Les musiciens et amateurs ne manquaient pas (4), mais il fallait leur mettre en mains les moyens de développer et mettre en valeur leurs talents d'artistes.

Un premier pas, dans ce sens, se fit à l'assemblée de Fabrique du 25 décembre 1823. On y décida l'achat d'un bon harmonium et de deux clarinettes de première classe; et peu de

---

(1) *Archives paroissiales.* Vol III. No. 18.

(2) Assemblée de Fabrique du 4 juillet 1863.

(3) Reddition de comptes, 7 mai 1864.

(4) Citons le docteur J. A. Smith et ses enfants, le docteur Alfred Mignault, le notaire Blondin et sa famille.

temps après un instrument, d'une valeur de $250, était installé au choeur de chant et vibrait sous la touche habile, la main exercée du docteur Alfred Mignault, l'un de nos virtuoses. C'était du progrès! Dès lors nos fêtes religieuses perdirent leur monotonie, et grâce au concours de nos clarinettistes, une musique toute nouvelle fit résonner les voûtes de notre beau temple.

Le docteur Mignault se dévoua gratuitement pendant deux années à la direction de notre musique religieuse. La troisième année, le docteur ayant demandé des émoluments, la Fabrique le dédommagea en lui votant $100, pour ses services passés: mais elle confia désormais la musique aux Révérendes Soeurs de l'Assomption, qui restèrent chargées de l'harmonium jusqu'à l'installation définitive de l'orgue (1).

Faute d'un organiste d'office, l'instrument ne servit plus qu'aux fêtes solennelles. — On l'installait toujours dans l'allée, près du banc d'oeuvre, ou devant l'autel de la sainte Vierge, pour le reporter au presbytère quand il ne servait plus. — Par modestie, la Soeur qui le touchait, se dérobait aux yeux du public derrière des écrans ou rideaux suspendus aux galeries.

En 1870, un Monsieur Beaudoin, facteur d'orgues de Lévis, offrit au curé de la Baie d'installer dans son église un grand orgue qu'il venait de construire, et cela à ses risques et périls, le laissant libre de refuser l'instrument, s'il ne donnait pas satisfaction.

Dans son assemblée du 2 octobre 1870, la Fabrique accepta l'offre et vota cinq cents louis pour en faire l'acquisition.

M. Beaudoin, plein d'espoir, se rendit à la Baie avec son orgue (2). On enleva les bancs nuisibles, tant dans le premier jubé que dans le deuxième, au-dessus duquel devaient émerger

---

(1) L'harmonium fut touché successivement par les Soeurs Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Julie, et aussi quelques fois par Mme Desjarlais. Après l'installation de l'orgue, cet instrument devint la propriété du couvent, et brûla dans l'incendie de 1883.

(2) On assure que l'orgue avait été refusé ailleurs.

les grands tuyaux, et pendant un mois entier le facteur travailla au montage de l'instrument, qui promettait devoir être l'un des plus puissants. — M. Beaudoin avait mis à la confection de cet orgue toute son intelligence et son savoir-faire. — Par malheur, cet homme, qui ne manquait pas de goût, était novice dans cet art si délicat et manquait d'expérience.

L'installation terminée, on fit venir des experts. Les tuyaux avaient un son moëlleux, pur, propre à satisfaire l'oreille la plus exercée ; mais hélas ! l'agencement en était absolument défectueux : les experts, à leur extrême chagrin, se virent forcés de refuser l'instrument comme étant dénué de ce qui pouvait le rendre pratique.

Ce fut un coup de foudre pour le pauvre facteur ! Que de soucis et de travaux perdus ! Absolument déconcerté, il offrit son oeuvre à deux musiciens de la paroisse. MM. W. Smith et Louis Blondin, pour le prix ridicule de cent piastres. L'offre était alléchante, et l'on était en pourparlers pour l'installer dans une grange du voisinage, que l'on aurait transformée en salle de musique, quand l'église de Sainte-Monique de Nicolet, eu égard à la modicité du prix, se décida d'en faire l'acquisition.

L'espace réservé à l'orgue dans les deux jubés ne pouvait rester vacant. — Il était urgent de le remplir au plus tôt par un autre orgue acceptable. — On s'adressa cette fois au facteur le plus en renom de la province, Monsieur Eusèbe Brodeur, de Saint-Hyacinthe, qui venait de visiter l'Europe pour se perfectionner dans son art, et y avait acquis des connaissances pratiques corroborées par une expérience de plusieurs années. La Fabrique vota $4000, à cet effet ; l'artiste se mit aussitôt à l'oeuvre, et en 1872 l'instrument était prêt.

L'inauguration eut lieu le jour de la fête de l'Assomption, le 15 août 1872. Mgr. L.-F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières, fit la bénédiction et donna le sermon de circonstance, avant une grand'messe chantée par le Très-Révérend Thomas

Caron, vicaire général, et en présence de vingt-sept membres du clergé et d'une foule compacte accourue de la paroisse et des lieux circonvoisins.

L'orateur choisit pour texte ces paroles du psalmiste: "*Laudate Dominum in sono tubae, laudate eum in chordis et organo.*" (Ps. 150). — Louez le Seigneur au son de la trompette, louez-le avec le luth et avec l'orgue.

L'illustre évêque entra dans de profondes considérations sur la nature de la musique et sur le symbolisme du majestueux instrument. Pendant plus d'une heure il tint son auditoire sous le charme de sa parole, et termina par rappeler le rôle essentiel que le nouvel orgue allait jouer dans la vie paroissiale.

"Un jour, dit-il, vous réunira dans cette même église pour pleurer la mort de quelques-uns de vos amis ou de vos proches. Oh! alors ce monument pleurera avec vous; il pleurera les absents; il poussera de profonds gémissements, et vous comprendrez la signification de ses longs soupirs; il soulagera vos coeurs dans ces moments de tristesse et de deuil. Mais viendront les grandes solennités. Oh! alors vous entendrez ses joyeux accords et sa douce harmonie; il rivalisera avec vos voix pour chanter la gloire du Saint des Saints. Si parfois il tempère la force de sa voix, ce ne sera que pour entendre mieux les accents de vos prières. Toujours, il vous donnera l'exemple de l'accord, de l'harmonie. Et comme ces anges dont parle l'Apocalypse, qui chantent la gloire du Seigneur avec des harpes d'or, vous célébrerez les louanges de votre Dieu et vous publierez ses grandeurs aux sons de l'orgue, *in sono tubae et organo.*"

L'instrument était digne de la mission qu'il était appelé à remplir.

"Le dit orgue, fait remarquer le procès-verbal, a été construit sur les proportions de seize pieds en largeur, dix-huit en profondeur et vingt de hauteur. Il possède dix-sept cents tuyaux en métal importés d'Allemagne, trente jeux et trois claviers: la boîte en imitation de chêne. Il est d'un fini parfait, et tant pour la force et l'ampleur que pour l'harmonie des sons, c'est un des plus beaux orgues du pays. Tel est le jugement qu'en ont porté tous ceux qui l'ont visité ou entendu dans cette circonstance, au nombre desquels on comptait plusieurs musiciens ou organistes distingués, comme Monsieur J. O. de Chatillon (1), MM. Tremblay (2), Decelles (3) et le Rév. M. La Rue (4) et autres.

(1) Organiste du Séminaire de Nicolet.
(2) Organiste de l'église de Nicolet.
(3) Organiste de Saint-Hyacinthe.
(4) Professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe. En 1876, il devient curé de Roxton-Falls, où il périt dans l'incendie du presbytère.

Le nouvel orgue (1) fut confié aux soins de Monsieur Nestor Duguay, enfant de la Baie, établi comme marchand à Saint-Zéphirin-de-Courval.

Ce service à distance offrait de graves inconvénients. Heureusement on avait tout près de l'église une artiste-musicienne dans la personne de Madame Oliva Duval, fille du capitaine Joseph Duval et épouse du docteur William Smith. Cette dernière, avec le concours du docteur, remplaça M. Duguay, pendant deux ans, de 1873 à 1875. — A cette époque, le premier organiste étant venu s'établir à la Baie, à la place de son père, le capitaine Joseph Duguay, retiré d'affaires, reprit ses fonctions d'organiste et maître de chapelle, et les garda jusqu'au 1er novembre 1906. — Une cécité partielle, accompagnée de diverses autres infirmités, le contraignirent à se démettre de ses fonctions, en faveur de ses deux fils, MM. Robert Duguay, marchand, et Lucien Duguay, étudiant en notariat. M. Nestor Duguay, mourut peu de temps après, le 17 mars 1907.

Il avait joué, à la Baie, un rôle important, comme marchand, représentant du comté, organiste, et surtout comme gérant du syndicat de fromageries *Blue Star*. C'est lui qui a introduit dans la paroisse la plupart des pianos et harmoniums qui ornent les salons de presque toutes les résidences. Il était né musicien et les connaisseurs lui décernaient des éloges bien mérités.

La collection de tableaux. — L'abbé Paradis enrichit encore son église de deux nouveaux tableaux, le Sacré-Coeur de Jésus et le Sacré-Coeur de Marie, dus au pinceau de la Révérende Soeur Marie-de-Jésus, religieuse de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, décédée en 1900. Ils sont, paraît-il, la re-

---

(1) Du 16 août au 1er décembre, les Soeurs de l'Assomption, pour les grandes fêtes seulement, se chargèrent du nouvel orgue, et de la maîtrise.

production de deux tableaux commandés en Europe par le Rév. Théophile Fortier, curé de Nicolet (1). Prix, 70 louis.

L'installation solennelle eut lieu, dimanche, le 14 juin 1874 (2), jour de la solennité du Sacré-Coeur de Jésus. Après une messe chantée par l'abbé J.-A.-I. Douville, professeur de physique au collège de Nicolet, le grand-vicaire Thomas Caron donna une touchante instruction sur la dévotion aux SS. Coeurs, et fit la bénédiction. L'église avait revêtu sa plus belle parure, et l'orgue nous fit entendre ce jour-là de la musique ravissante.

Les vieux tableaux, de leur côté, commençaient à perdre de leur lustre et avaient un besoin urgent de nettoyage et de retouche. Par délibération du 11 juillet 1875, la Fabrique alloua à cet effet $150, et M. le curé confia le travail à deux artistes français de Montréal, MM. Dutacel et Noël, auquels il donna, pour la partie purement matérielle, l'aide de son domestique, Didier Pelletier, qui était bon menuisier.

Le travail se fit avec soin et grâce à cette retouche et à celle opérée par M. Xénophon Renaud, en 1905 (3) les tableaux, malgré leur vétusté, et les péripéties de leur existence, sont dans un parfait état de conservation.

Galeries et réparations diverses. — L'établissement paroissial ne subit point de modifications importantes pendant l'administration de M. Paradis.

En 1860, M. Cléophas Proulx, menuisier, entreprend de restaurer l'école de Fabrique et la maison du bedeau. L'école tombait en ruines par suite du litige qui en avait retardé plusieurs années les réparations et avait causé tant d'ennuis au pauvre M. Carrier.

---

(1) La même année, M. Paradis donna au séminaire de Nicolet un magnifique tableau, fait en Italie, et représentant l'archange Raphaël protégeant le jeune Tobie contre le monstrueux poisson. (Hist. du Coll.-Sém. de Nicolet).

(2) Notes de vicariat de l'abbé J.-E. Bellemare.

(3) Marché du 25 février 1805. Prix $235, y compris la peinture des petits autels. — Délibérations des Syndics.

La maison du bedeau devait, elle aussi, être refaite à neuf (1). Elle était située, avec les dépendances, en arrière de l'église, à l'angle sud du cimetière. L'une des bâtisses existe encore, et a été transportée près du presbytère.

Le 17 décembre 1865 (2), une assemblée de Fabrique décide la construction de galeries, "vu le besoin d'espace pour placer les religieuses et leurs élèves." La communauté naissante de l'Assomption venait d'ouvrir à la Baie sa première mission, ou succursale. De toute nécessité il fallait dans l'église une place au pensionnat. La construction de galeries supplémentaires s'imposait donc, et résolvait la question, tout en mettant à la disposition des nombreuses familles de la paroisse, un certain nombre de bancs additionnels (3).

Ces travaux se firent pendant l'hiver de 1866, sous la direction de M. Joseph Héroux, entrepreneur-menuisier d'Yamachiche. Les galeries nouvelles s'étendaient du jubé aux petits autels, en laissant un espace vide au-dessus de ces derniers pour le retable et les tableaux. On réserva quinze bancs à la communauté dans la galerie de la sainte Vierge, du côté de l'épître.

Le vaisseau de l'église avait un besoin urgent de réparations. On profita de la présence de M. Joseph Héroux pour les lui confier (4), et pendant le printemps et l'été de 1866, l'église rajeunissait sous une toilette neuve, comprenant une couverture entière en ces durables bardeaux de pin que les toitures métalliques modernes ne sauraient surpasser. En 1899, lors de la reconstruction de l'église, cette couverture était encore relativement saine.

---

(1) *Archives paroissiales.* Vol. III. No 16. Devis de la maison du bedeau.

(2) *Délibérations*, p. 9.

(3) Le Coteau et le haut de la Grand'Plaine agitaient la question de la fondation d'une nouvelle paroisse. Le manque de bancs était l'un des prétextes allégués.

(4) Délibération du 7 mai 1866, p. 10.

Monsieur Joseph Héroux, avait, l'année précédente, construit le couvent de la Baie.

Première requête concernant Saint-Elphège.

La construction de galeries latérales comblait une lacune par l'addition devenue indispensable de bancs nouveaux, et annulait l'une des raisons alléguées en faveur d'un projet de nouvelle paroisse, dont le Coteau et le haut de la Grand'Plaine auraient fait parties intégrantes. Cette mesure, par malheur, n'eut pas l'effet de satisfaire les intéressés et d'enrayer le mouvement. Le 15 mars 1866, précisément en plein milieu de la construction des galeries, voilà qu'une requête portant soixante et quatre signatures vient demander à l'autorité ecclésiastique l'érection d'une paroisse comprenant partie des seigneuries de la Baie, de Pierreville et de Courval (1).

L'instigateur du projet était M. Isidore Champoux de la Grand'Plaine. Ce Monsieur offrait dès lors pour servir de presbytère une maison en pierre à deux étages (2) et même le revenu de sa terre, si la dîme ne s'élevait point à $400. Le territoire désigné avait une population de 747 âmes.

Mgr. Cooke, par sa commission du 2 juin, députa M. Léandre Tourigny, archiprêtre, curé d'Yamaska, et le 24 juillet suivant (3), le délégué tenait en la demeure du sieur Isidore Champoux, une assemblée pour vérifier les allégués de la requête. Une foule nombreuse s'était rendue des trois paroisses intéressées, avec autant de requêtes en opposition, dont l'une très-forte, celle de Saint-Zéphirin. Après avoir tout mûrement pesé, le député fit un rapport favorable aux requérants. L'autorité crut sage de suspendre les opérations et de remettre à des temps plus favorables l'érection sollicitée.

---

(1) *Archives diocésaines.* Vol. I, No. 119.

(2) *Ibidem.* No. 121.

(3) *Ibidem.* No. 119.

M. Champoux ne se découragea point. Quelque temps après, sûr d'un succès prochain, il érigea un petit oratoire, et y installa même un chemin de croix, devant lequel le dévot paroissien allait faire sa prière. Dépourvu de toute bénédiction, l'oratoire susdit n'était pas riche en indulgences. Mais sans doute la bonne foi du trop zélé requérant lui aura fait pardonner son erreur liturgique. — Son oeuvre, si l'on peut s'exprimer ainsi, était la *conception* de la future paroisse de Saint-Elphège, qui vint au monde vingt ans plus tard. Nous donnerons une notice historique sur cette jeune paroisse (Chapitre XXXVIII).



CHAPITRE XXI.

Quatrieme Eglise. — 1840-1900 (suite).

SOMMAIRE. — 1. Retraite du curé Paradis. — 2. Vicaires de la Baie pendant son administration. — 3. Trefflé-Pierre Gouin, neuvième curé. — 4. La Fanfare Sainte-Cécile. — 5. Le presbytère neuf. — 6. Les dépendances curiales. — 7. Mort du curé Gouin. — 10. Vacance de la cure.

1. Le vieux curé Paradis, sentant ses forces défaillir, se vit contraint de laisser à d'autres mains les rênes de l'administration. Il était profondément attaché à ses paroissiens. Son bonheur eût été de finir ses jours au milieu d'eux, comme l'avait fait M. Fournier, l'un de ses prédécesseurs, et c'était son rêve, caressé depuis longtemps, de se retirer, en quittant le ministère curial, au milieu des siens, sur le lopin de terre acquis des demoiselles Lozeau, en 1864 (1).

Des considérations d'une autre nature (2) le firent opter pour la résidence de Nicolet, où la corporation du séminaire lui offrait pour logement l'extrémité sud-est de l'avant-corps du vieux collège. Mais quitter la Baie fut peut-être le plus dur sacrifice de toute sa vie.

Il mit ordre aux affaires de la cure; puis il compléta son oeuvre de prédilection, en donnant aux Soeurs, de concert avec la Fabrique, les neuf arpents de terre dont elles ont maintenant l'usufruit (3). Les cinq-sixièmes de ce terrain étaient sa propriété personnelle, la Fabrique avait acquis le reste de ses deniers. Ce fut son dernier acte d'administration.

---

(1) A son départ de la Baie, il donna ce terrain aux Soeurs de l'Assomption. — Nous tenons ces détails et ceux qui suivent de son domestique et homme de confiance, Didier Pelletier.

(2) La raison déterminante fut la délicatesse envers son successeur.

(3) Contrat du 29 septembre 1879. — Une résolution avait été prise en assemblée de fabrique, la veille du contrat, 28 septembre. — Point de procès-verbal, mais le contrat y fait allusion.

Le dimanche, 28 septembre 1879, il faisait ses adieux à la population de la Baie, et le soir même il prenait le chemin de Nicolet, pour s'installer avec son personnel dans la résidence que lui réservait le séminaire.

Le pauvre vieux curé suffoquait et faisait peine à voir. Jamais il n'avait ressenti, comme en ce jour, la force des liens qui l'attachaient à sa chère Baie-du-Febvre. C'était plus qu'une séparation, c'était un véritable déchirement (1).

Le séminaire, au reste, lui avait ménagé une demeure tout à fait digne de lui, en face de la belle rivière Nicolet, à côté et à l'ombre de ses pins séculaires. La partie du vieux collège, réservée à son usage, avait été réparée, rajeunie sous une toilette moderne (2); la résidence avait perdu le cachet de vétusté du reste de l'édifice, et offrait l'aspect d'un élégant cottage.

Malheureusement le vieux curé ne put jouir longtemps des douceurs de sa retraite. Toute coquette qu'elle était, elle n'était pas la Baie. Est-ce le chagrin, l'ennui, ou simplement le résultat de la décrépitude sénile? — il perdit peu à peu l'usage de ses facultés, et bientôt il tomba dans un état d'inconscience, interrompu seulement par de rares moments lucides.

Le bon vieillard! dans sa démence il avait continuellement à l'esprit la pensée de ses anciens paroissiens, se croyant au milieu d'eux, et s'imaginant exercer les fonctions du ministère curial. L'une de ses plus douces illusions consistait à se croire en visite de paroisse: il parcourait alors tour à tour chacune des chambres de sa maison, y entrant comme au

(1) Il avait espéré [illegible] retirer en même temps que lui son ami de cœur, M. [illegible], curé de Saint-Léon. L'absence de ce dernier, qui voulut mourir à son poste, rendit son isolement plus pénible.

(2) Les réparations avaient coûté $1,200, et avaient été confiées à M. [illegible], menuisier du collège, qui, vers 1904, s'est tué en tombant d'un ascenseur.

milieu de familles distinctes, avec tout le cérémonial usité dans les visites de ce genre (1).

Après quelques années passées dans cet état d'inconscience, il rendit son âme à Dieu le 24 mars 1885, âgé de soixante-et-quinze ans.

Il avait désiré avoir à la Baie sa dernière demeure.

"Deux jours après (son décès), dit l'annaliste de l'Académie des Frères, le corps fut transporté de Nicolet dans notre chapelle, où il fut reçu par le Rév. Mr. Proulx, économe du séminaire de Nicolet, et où il passa la nuit. Le lendemain, 27, après un service chanté par le Rév. Mr. Leclair, ancien vicaire de Mr. Paradis, à la Baie, en présence d'une affluence que ne pouvaient contenir ni la chapelle, ni les appartements voisins, le convoi se rendit à l'église, où fut chanté un service solennel par le Rév. Mr. Legris, prêtre de l'évêché des Trois-Rivières, et représentant Mgr. Laflèche."

"Un clergé nombreux témoignait, par sa présence, de son estime pour ce digne vétéran du sacerdoce, et ce vrai modèle des pasteurs; et la population quasi-entière de la paroisse montrait, par sa tenue attristée, combien elle affectionnait et regrettait celui en qui, pendant de longues années, elle avait trouvé un père dévoué et un bienfaiteur toujours généreux."

Mgr. Laflèche, qui assistait aux funérailles, fit l'absoute et prononça l'oraison funèbre (2).

Par son testament (3), le défunt, qui avait amassé d'assez fortes économies, lègue à peu près tout son bien en bonnes oeuvres. Il laisse un souvenir aux fabriques de ses deux chères paroisses de la Pointe-du-Lac et de la Baie (à chacune $100) ; — il donne $300 à sa fidèle

(1) M. Paradis garda à son service ses fidèles ménagères, Julie Brouillet et Adéline Bergeron, et son état exigea aussi de temps à autre la présence de son ancien serviteur, Didier Pelletier.

(2) Dans l'espace de huit mois, l'église de la Baie s'ouvrit trois fois devant la dépouille mortelle de prêtres décédés: celles des Rév. T.-P. Gouin (12 juillet 1884), Norbert Duguay (25 février 1885), et D. Paradis (27 mars 1885) ; — et de plus une fois pour l'inhumation d'un Frère des Ecoles Chrétiennes, le Frère Sénéry-Justinus (Edouard Martel).

(3) Fait à Nicolet le 22 janvier 1880, en présence des notaires Beaubien et David.

servante Julie Brouillet. — $100 aux oeuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance, qu'il avait tant prônées et encouragées pendant son administration : — puis $1,000 à *l'évêque du diocèse dans lequel se trouvera comprise la paroisse de Nicolet.* — Tout le reste est légué pour sa grande oeuvre, l'éducation de la jeunesse, savoir : $1,000, aux Soeurs de l'Assomption, et $18,000, au séminaire de Nicolet (1). Pas un centin n'est légué à sa famille !

Le legs à l'évêque fait voir qu'il était dès lors sérieusement question de la division du diocèse. — Si le diocèse eût retardé de quelques mois, le legs eût appartenu à l'évêque de Nicolet. On sent que le défunt était sympathique à la formation d'un nouveau diocèse.

2. Vicaires de la Baie, sous la gestion de M. Paradis.

Pierre-Trefflé Gouin : 16 janvier-4 février 1860 ;
François-Xavier Vanasse : 11 août 1860-22 mars 1863 ;
Jean-Baptiste Chretien : 11 juillet 1863-22 juillet 1867 ;
Louis Pothier (2) : 14 mars 1864-1 octobre 1864 ;
Edouard Béliveau : 22 septembre 1867-30 septembre 1868 ;
Thomas Quinn : 10 octobre 1868-28 août 1869 ;
E.-Alphonse Gauvreau : 29 septembre 1869-29 sept. 1873 ;
Jos.-Elzéar Bellemare : 2 octobre 1873-29 août 1875 ;
Jean-Baptiste Leclair : 24 septembre 1875-24 sept. 1879.

GOUIN, PIERRE-TREFFLE, né le 4 mai 1835 aux Trois-Rivières, fils de Pierre-Olivier Gouin et de Marguerite Gaboury ; ordonné aux Trois-Rivières le 6 février 1859 ; vicaire à Sainte-Anne d'Yamachiche ; 1861, à Saint-Félix-de-Kingsey ; 1862, curé de Saint-Pierre-de-Durham ; 1871, de Saint-Stanislas ; 1879, de la Baie-du-Febvre ; où il décède le 9 juillet 1884.

VANASSE, FRANÇOIS-XAVIER, né à Saint-David-d'Yamaska, le 4 novembre 1832, de François Vanasse et d'Angélique Dupuis, fit ses études à Saint-Hyacinthe et à Nicolet ; fut ordonné aux Trois-Rivières, le 5 août 1860. Vicaire à la Baie-du-Febvre (1860-1863) ; curé de Weedon (1863), de Saint-Romain (1863-1870), d'Acton (1870-1878), de Sainte-Anne-de-Sorel (1878-1894), de Saint-Marc (1894-1907) ; retiré dans sa paroisse natale, depuis 1907.

---

(1) M. Paradis, qui était riche pour un curé de campagne, vivait avec beaucoup d'économie. Sa table était convenable, mais très frugale. Son costume sacerdotal était presque toujours en étoffe du pays. — Il était d'ailleurs digne, quoique simple dans ses manières.

(2) Était en même temps desservant de Saint-Zéphirin.

CHRETIEN, JEAN-BAPTISTE, né à la Jeune-Lorette, comté de Québec, le 21 septembre 1838, de Benjamin Chrétien et de Marie Déry, fut ordonné aux Trois-Rivières, le 31 mai 1863. Vicaire à la Baie-du-Febvre (1863-1867); premier curé de Sainte-Flore (1867-1886); curé de Saint-Narcisse-de-Champlain (1886-1898); décédé le 24 avril 1898.

POTHIER, LOUIS, né le 5 mai 1834 à Nicolet, fils de Claude Pothier et de Josephte Dubois; ordonné aux Trois-Rivières le 20 septembre 1863; professeur au collège des Trois-Rivières; 1864, vicaire à la Baie-du-Febvre, et desservant de Saint-Zéphirin, en remplacement du Rév. A.-A. Marcoux, retiré; en octobre, vicaire à Saint-David; 1865, curé de Saint-Médard de Warwick, où il est décédé, le 5 novembre 1897.

BELIVEAU, EDOUARD, né à Saint-Grégoire-de-Nicolet, le 19 février 1838, de Joseph Béliveau et d'Aurée Prince, fit ses études à Nicolet et fut ordonné dans sa paroisse natale, le 1 octobre 1865. Vicaire à Shawinigan (1865-1867), à la Baie-du-Febvre (1867-1872); curé de Saint-Elie-de-Caxton (1872-1874); en repos (1874-1881; curé de Sainte-Ursule (1881-1898), où il est décédé le 13 juillet 1898.

QUINN, THOMAS, né en 1841 à Roscommon, en Irlande, fils de James Quinn et de Marguerite Lyons; ordonné à Nicolet le 25 septembre 1864; vicaire à Saint-Thomas de Pierreville; 1866, à Saint-David; 1868, à la Baie-du-Febvre; 1869, curé de Saint-Fulgence; 1876, curé de Saint-Félix-de-Kingsey; 1884, de Saint-Thomas-de-Pierreville; 1893, curé de Drummondville; 1902, retiré à Nicolet. Fit le voyage de Rome et de Terre-Sainte, en 1884, et de Californie, en 1911.

GAUVREAU, MARIE-ALPHONSE, né le 5 juillet 1846, à la Rivière-du-Loup, fils du Dr. Louis-Honoré Gauvreau et de Anna-Louise Dumoulin; ordonné le 19 septembre 1869 au séminaire de Nicolet; 1869, vicaire à la Baie-du-Febvre; 1873, à Stanfold; curé de Sainte-Sophie-de-Lévrard, cinq semaines seulement; décédé le 11 novembre 1874, et inhumé dans l'église de la Rivière-du-Loup.

LECLAIR, JEAN-BAPTISTE, né le 28 août 1825 à la Baie-du-Febvre, fils de Jean-Baptiste Leclair et de Madeleine Renaud; ordonné à Québec le 18 septembre 1852; missionnaire de Drummondville; 1854, de Durham; 1855, de Kingsey, 1859, assistant à Durham; 1861, vicaire à Sainte-Anne de la Pérade; 1862, curé de Sainte-Brigitte; 1865, vicaire à Saint-Maurice; 1868, retiré malade à Sainte-Anne-de-la-Pérade; 1871, vicaire à Saint-Guillaume d'Upton; 1875, à la Baie-du-Febvre; 1879, à Saint-Maurice, décédé à Yamachiche chez les Soeurs de la Providence.

3. Trefflé Pierre Gouin, 9me curé.—1879-1884.

Le curé Paradis eut pour successeur à la Baie-du-Febvre, le Révérend Trefflé-Pierre Gouin, prêtre de 44 ans, qui avait gagné l'affection et l'estime profonde de son évêque par ses vertus sacerdotales et ses qualités administratives. Il était arrière-neveu du curé Michel Gosselin, qui avait desservi cette paroisse de 1806 à 1810, et il avait hérité de sa taille imposante.

M. Gouin était noble de port et de manières; — et cet extérieur, sous lequel battait un excellent coeur de prêtre, a pu, aux yeux de ceux qui ne vivaient pas dans son intimité, lui prêter un air un peu hautain. Il n'en était rien pourtant; ce prêtre était réellement humble, il avait un coeur affectueux et, ce qui est préférable encore, une âme remplie d'une vraie et solide piété. Il édifiait son personnel par la régularité de ses exercices religieux (1).

Il était dévoué de tout coeur à son ordinaire, Mgr. L.-F. Laflèche, dont il épousait toutes les causes: c'est dire qu'il était ardent défenseur et partisan de l'intégrité du diocèse des Trois-Rivières, qu'il était alors question de diviser. Un mot contre son évêque le blessait au coeur.

C'était un homme juste, mais d'une fermeté inébranlable. Quand une décision avait été prise sérieusement, il fallait s'y soumettre; ses paroissiens eurent l'occasion de le comprendre dès son arrivée parmi eux (2).

---

(1) On admirait en particulier avec quelle ferveur on l'entendait chaque soir, avant de s'endormir, réciter à voix basse, mais assez distincte pour être bien comprise, les paroles de la recommandation de l'âme: *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*... Sans doute, il avait conscience qu'un jour il pourrait être appelé au tribunal de Dieu, sans avoir le temps d'y penser. Il avait déjà failli mourir subitement.

(2) Une telle fermeté était nécessaire, après l'administration de M. Paradis, dont l'âge avancé avait, dit-on, laissé introduire quelques abus.



O. I. Hamel, – 1879-1884



PIERRE-TREFFLE GOUIN, neuvième Curé—1879-1884

Premier curé de L'Avenir (1862-1871), il avait eu à lutter contre le prestige et l'influence de J.-B.-Eric Dorion, le fameux *Enfant Terrible*, porte-étendard de l'école radicale du temps. Il était presque parvenu à le convertir, quand la mort vint frapper subitement cet homme au milieu de sa carrière, le 1er novembre 1866. C'est M. Gouin qui prononça sur le célèbre radical une dernière absolution, dont, hélas! le moribond n'eut pas conscience (1). C'est lui, aussi, qui, avant de quitter L'Avenir, posa sur sa tombe une croix commémorative. Les amis du défunt l'avaient oublié, ou plutôt n'avaient pas osé lui rendre ce dernier tribut d'amitié.

Curé de Saint-Stanislas de Champlain (1871-1879), il y avait rétabli l'établissement paroissial, et deux fois l'église, cette dernière, à peine terminée, étant devenue la proie des flammes. Il y sut conquérir le respect et l'estime de tous ses paroissiens.

Comme son grand-oncle, il ne fit qu'un court séjour à la Baie, y demeurant quatre ans et neuf mois et demi seulement (2).

Sa courte administration fut bien remplie. Les principales oeuvres à signaler sont l'établissement de la société philharmonique, dite fanfare Sainte-Cécile, la construction du presbytère et des dépendances curiales, l'érection de la salle publique, et la reconstruction du couvent incendié en 1883.

4. **La Fanfare Sainte-Cécile.** — Le 26 octobre 1879, les fabriciens votaient une somme de $350 pour achat d'instruments et cahiers de musique, et confiaient l'organisation d'une société philharmonique à M. Joseph-Nestor Duguay, organiste de cette paroisse (3).

Le 6 mars 1880, la société était organisée sous le vocable de fanfare Sainte-Cécile; et la Fabrique mettait à l'usage de

---

(1) *L'Avenir* par J.-C. St-Amand, p. 337.

(2) M. Gosselin est resté à la Baie un peu moins de quatre ans.

(3) Le docteur William Smith a contribué largement à la fondation de la fanfare, et M. Duguay a trouvé en lui un aide précieux.

ses membres seize bons instruments choisis par l'organiste lui-même, qui était connaisseur, chez M. Chas. Lavallée, de Montréal.

Grâce aux aptitudes musicales de ses membres et à l'habileté du directeur, elle fut bientôt en état d'exécuter les morceaux les plus variés. — Elle acquit même dès le principe une renommée provinciale, qu'elle a conservée jusqu'à ce jour. Plus d'une fois on a requis ses services en dehors de la paroisse, et même au loin, pour certaines fêtes religieuses et civiles.

Notre principal pèlerinage diocésain à Sainte-Anne de Beaupré lui doit une partie de son charme.

Pour stimuler le zèle des musiciens, la Fabrique se montre généreuse, et leur ménage des rafraichissements et amusements périodiques, tels que fête au sucre, etc.

En 1905 (1), la fanfare a célébré ses noces d'argent, par une excursion musicale et un pique-nique sur les bords du lac Saint-Pierre. C'était un événement presque unique dans les annales des paroisses de campagne, les corps de musique y ayant presque toujours une existence éphémère.

La fanfare est encore dans toute sa vigueur, et elle contribue à rehausser l'éclat de nos grandes fêtes. Depuis la mort de M. J.-N. Duguay, en 1907, la direction en est confiée à son fils Robert Duguay, marchand.

5. **Le presbytère.**—Conformément à une ordonnance de Mgr. Laflèche, dans sa visite épiscopale du 4 au 6 juin 1880, une double assemblée de fabrique et de paroisse (2), résolut de faire à l'établissement paroissial des réparations et modifications importantes, savoir:

1° Retoucher les murs de l'église, de la sacristie et du presbytère; y pratiquer des soupiraux pour la ventilation des caves.

2° Construire sur le terrain en avant du presbytère une salle publique pour les paroissiens, et mettre à l'usage du curé, pour servir d'office et de cuisine, la salle attenante au presbytère.

La paroisse s'engageait, au cas de besoin, de venir en aide à la fabrique par une répartition légale.

---

(1) Le 22 juin

(2) Tenues, la première le 20 juin, et la deuxième, le 11 juillet 1880.

C'était, à vrai dire, une dépense considérable en perspective, presque équivalente à une bâtisse neuve.

La Fabrique reconsidéra ce projet dans l'assemblée du 1er août 1880. Elle comprit qu'il était bien difficile de remanier d'une façon pratique les divisions du vieux presbytère, et de les adapter aux exigences modernes. — Une construction neuve, un peu plus coûteuse, donnerait aussi beaucoup plus de confort et de satisfaction. — La Fabrique prit donc ce dernier parti, et autorisa M. le curé à toutes démarches préliminaires.

Le 16 septembre suivant tout était prêt. — Des plans et devis avaient été préparés par l'architecte J.-B. Bourgeois, et la construction d'un nouveau presbytère, avec dépendances, était confiée à trois entrepreneurs conjoints : Joseph Lacroix, maître-maçon, Antoine Morineau, et Jules Moreau, maîtres-menuisiers, tous trois des Trois-Rivières (1).

L'entreprise, au montant de $6,000, devait se parachever le 15 septembre 1881.

On se mit tout de suite à l'oeuvre. Mr. le curé s'installa au couvent, où les Soeurs de l'Assomption lui offrirent l'hospitalité, et quelques jours après, on démolissait le vieux presbytère qui avait abrité les curés depuis 1806.

Les paroissiens voyaient avec peine disparaître ce vieil édifice auquel s'attachaient tant de souvenirs. Mais leur chagrin se changea en légitime orgueil, quand ils virent, sur le même emplacement, s'élever le riche édifice qui donne maintenant un véritable cachet de grandeur à l'établissement paroissial de la Baie.

Le presbytère neuf est, en effet, un beau monument d'architecture (2). — Il a deux étages principaux, en pierre à bosse de petite course, avec soubassement en grosse pierre à bosse, le tout surmonté d'un toit surbaissé, terminé par une plateforme entourée de grillage. La façade est remarquable par ses fenêtres géminées, à cintres surhaussés, que supportent d'élégants pilastres. L'ensemble est sévère, mais imposant,

---

(1) *Archives paroissiales.* Vol. III. No. 25.

(2) D'après le contrat, il devrait avoir 53 x 40 pieds. — Il n'a en réalité que 45 x 36 pieds.

majestueux même, et constitue l'un des plus riches édifices de nos campagnes, vrai monument qui fait honneur au goût de l'architecte Bourgeois, et à celui du curé Gouin.

Le contrat n'était que de $6000 ; mais on assure que l'édifice complet a coûté environ $11,000 (1). M. le curé Gouin a bien voulu, de ses propres deniers, y ajouter des compléments considérables. Ainsi la fournaise à l'eau chaude a été installée à ses frais et dépens.

Il n'y a rien de parfait sur terre. — Ce bel édifice, pourvu de toutes les améliorations modernes, pèche au point de vue pratique. On a oublié la cave.

On avait de plus négligé un point fondamental pour un terrain comme celui de la Baie, le drainage ! — Il s'ensuivit une détérioration rapide de l'intérieur du nouvel édifice, qui s'affaissait sur un sol trop humide, et partant sans consistance.

En 1893, il fallut refaire tout l'intérieur. Ces travaux, exécutés à la journée, furent conduits par M. Louis Caron, architecte de Nicolet, et coûtèrent $3,600.

Par suite d'un drainage insuffisant, la bâtisse éprouva encore graduellement des dommages assez notables, qui furent partiellement arrêtés par la pose d'un nouveau drainage en 1904. — Pendant l'été 1907, M. le curé fit à ses frais rafraîchir et réparer les peintures et enduits qui avaient bien souffert. L'entreprise a coûté $500, sur lequel montant la Fabrique a fourni $60. — Les travaux furent exécutés par M. Onésime Gadbois, artiste-peintre de Nicolet.

C'est aussi aux frais du curé que furent installés en 1899 l'aqueduc et le gaz acétylène, système Savoie-Guay. Depuis 1905, le réseau du presbytère et celui que l'on a posé dans l'église neuve, sont alimentés par un générateur unique, système Siche, placé dans le soubassement de la sacristie.

6. *Les dépendances curiales.* — D'après le contrat du 16 septembre 1880, les entrepreneurs s'obligeaient à la construction d'un hangar de 50 x 30 pieds. — On erigea de plus une autre dépendance pour servir de remise-étable. — Ces deux bâtisses que le curé Héroux a réunies

---

(1) Tradition du Rév. O. J. Hamel

par une petite remise, et qu'il a légèrement modifiées en tronquant les quatre pignons, forment un tout de belle apparence et bien digne du presbytère.

En 1894, après les réparations à l'établissement, on construisit un nouveau hangar à l'usage exclusif de la Fabrique, et l'on transporta près des dépendances une petite grange, qui était naguère à l'usage du bedeau.

7. **Salle publique.** — La démolition de l'ancien presbytère faisait disparaître une bien vieille institution, la salle publique attenante, lieu de réunion du conseil municipal, de la commission scolaire, et d'autres assemblées de ce genre. Originairement tout presbytère avait une salle annexée pour le public. — Là se faisaient toutes les réunions de quelque importance; mais elle servait principalement de refuge aux paroissiens, — et aussi aux paroissiens, — entre les offices, les dimanches et fêtes. Ce mélange des deux sexes avait été la source de sérieux inconvénients, et par suite l'usage en était tombé en désuétude. Elle ne servait plus qu'aux assemblées légales. — Tout de même elle était encore indispensable. Il fallait en construire une autre.

Mais où la placer? — Par le fait qu'elle devenait étrangère au culte, elle tombait dans le domaine profane, et la Fabrique n'y avait plus d'obligation.

En réponse à une requête des notables, la Fabrique, dans son assemblée du 16 janvier 1881 (1), leur permit la jouissance d'un emplacement à prendre devant l'église, sur le coin nord de son terrain, près de Veuve Joseph Vigneau, pour y ériger une salle publique de 50 x 30 pieds.

Par cette condescendance, la Fabrique consentait à masquer l'église, et détruisait du coup le beau rectangle qui en orne la façade. — Par bonheur ce projet n'eut pas de suites. La nouvelle salle fut construite en dehors du terrain de l'église, en bas de la côte, sur un emplacement concédé par M. Calixte-Charles Lemire. — Elle se compose maintenant de deux salles distinctes, celle du bas, pour le conseil municipal de la campagne; — celle du haut pour le conseil de Baieville, et les exercices de la fanfare.

---

(1) Approuvée par l'évêque le 20 janvier.

A côté, l'on voit encore les restes d'un petit marché qui a été en opération pendant plusieurs années. On l'a fermé définitivement en 1899.

8. Si l'administration temporelle de la cure fut la grande préoccupation du curé Gouin, l'administration spirituelle ne fut pas non plus négligée. Malgré une santé chancelante, il s'acquittait régulièrement du ministère de la prédication, par une série de sermons sur la doctrine chrétienne (1).

Sans être grand orateur, il donnait des instructions solides et pratiques, que l'on suivait avec intérêt. Chez lui, la piété, la conviction, et même l'onction, corrigeaient et faisaient oublier certain défaut d'organe, et l'habitude qu'il avait prise de prêcher les yeux fermés. Dans sa jeunesse, il avait été populaire. Ceux qu'il a préparés à la première communion, n'ont pas oublié ses retraites pleines d'onction, qui mettaient en larmes tout son jeune auditoire (2).

Une dévotion, qui lui était chère, était celle en l'honneur de Sainte-Anne. C'est pour satisfaire cette dévotion et propager le culte de la grande thaumaturge, qu'il organisa plusieurs pèlerinages à Sainte-Anne de Beaupré. Ils se faisaient, du Port-Saint-François, par le vapeur *Sainte-Croix*, et comprenaient, outre la Baie, les paroisses de Nicolet, Saint-Zéphirin et Saint-Thomas-de-Pierreville. Notre fanfare y prenait part, et le trajet se faisait d'une manière fort édifiante.

Les *Annales du Couvent* citent trois pèlerinages, le premier, en date du 27 septembre 1882 ; le deuxième, du 26 septembre 1883. Ce dernier manqua, le bateau ne s'étant pas rendu au port, au jour convenu. — Le troisième eut lieu le 13 juillet 1884.

---

(1) Tout le temps de son séjour à la Baie, il a prêché le *Credo*, d'après Gaussens.

(2) Le curé J.-E. Bellemare a été l'un de ses premiers communiants.

M. Gouin s'occupait précisément de ce dernier pèlerinage (1), quand la mort vint le frapper le jour même qu'il avait choisi pour le mettre à exécution. La Providence voulut que le *Sainte-Croix* ne fût pas libre ce jour-là (9 juillet), et que la pieuse excursion fût retardée au 13 juillet, le lendemain de ses funérailles. Autrement il serait mort en voyage : car il se sentait relativement bien, et tenait beaucoup à accompagner ses pèlerins à Beaupré.

9. Une maladie latente minait depuis longtemps ce digne prêtre. Dix ans auparavant, étant curé de Saint-Stanislas, il avait eu une forte attaque d'apoplexie, et depuis cette époque il avait perdu une grande partie de son ancienne vitalité. On constate son état d'affaissement, par la tenue moins régulière des comptes, ce qui serait autrement inexplicable, de la part d'un homme qui était l'ordre et l'exactitude même.

Le 19 mars 1884, il fut frappé d'une congestion cérébrale (2). Sentant sa fin prochaine, il manda immédiatement son ami le Rév. M.-G. Proulx, du séminaire de Nicoelt, son frere Auguste, ecclésiastique, et le Rév. Père Firmin Vignon, supérieur des Jésuites, de Montréal, pour recevoir sa confession et le préparer à la mort.

Le Père arrive, vendredi, le 21 mars, entend sa confession, et passe quelques jours auprès de lui. — Le même jour, dans l'après-midi, le malade fait son testament.

Le 1er avril, Mgr. Laflèche vient lui rendre une visite d'amitié et de sympathie.

Le 3 avril, il se sent faiblir. — On lui administre l'Extrême-Onction et le Viatique.

---

(1) Vu son état de faiblesse, il avait laissé à son vicaire les détails de l'organisation.

(2) *Annales du Couvent.* — Le 19 mars est une date remarquable pour les curés de la Baie. Le grand-oncle du curé Gouin, M. Gosselin, est tombé à la même date (1810), victime de la maladie qui l'a emporté. — La fête de Saint-Joseph n'est pourtant pas néfaste, puisque le même jour (1875), le curé Paradis s'est relevé d'une maladie grave, qui l'avait tenu au lit plusieurs semaines.

Cependant, vers le 5 avril, le malade prend un mieux sensible, qui s'accentue jusqu'à laisser espérer un rétablissement complet (1).

Mais l'amélioration n'était qu'apparente et la mort continuait son travail.

Le 9 juillet, après-midi, il était assis dans son fauteuil, au milieu du grand office, ayant à ses côtés une religieuse pour prendre soin de lui.

Tout à coup, vers 3¼ heures, une attaque cérébrale le foudroya si subitement qu'on n'eut point le temps d'appeler le prêtre, ni le médecin. Quand le docteur Smith (2) et le Rév. M. Hamel, arrivèrent, ils ne purent que constater la mort. Le défunt n'avait que 49 ans et deux mois (3).

Le 12 juillet suivant, un service solennel était chanté, sur le corps du regretté défunt, par M. le grand-vicaire Olivier Caron, en présence de Mgr. Laflèche, de quarante-trois prêtres, de cinquante Frères des Ecoles Chrétiennes, en retraite à la Baie, et de tous les paroissiens. — Mgr. fit l'absoute et l'oraison funèbre.

Une petite pyramide de marbre blanc, placée dans l'église, au-dessus de son tombeau (4), rappelle son souvenir aux paroissiens.

Avant de mourir, il avait eu un jour de vive consolation. Le 1er juin précédent, jour de la Pentecôte, on avait chanté un *Te Deum* d'actions de grâces, en reconnaissance pour le maintien du diocèse dans son intégrité. On croyait la cause finie et réglée. Il n'en était rien, comme le prouvèrent les événements.

---

(1) Le 7 avril, on chanta, à l'intention de M. le curé, une grand'messe en l'honneur de Sainte Anne, avec vénération de la relique. (Coutumier).

(2) Wenceslas Smith, de Nicolet, le docteur William étant absent.

(3) Tous ces détails sont extraits des annales du couvent.

(4) En août 1884.

Lors de la construction de l'église neuve, le corps de M. Gouin dut être levé et transporté à sa place actuelle. On a constaté qu'il était parfaitement intact et exempt de corruption.

Dans son testament, il mit en pratique le principe de l'Evangile: "Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu, ce qui est à Dieu."

Il avait quelques biens patrimoniaux, il les rend à sa famille, savoir, à ses deux frères Philippe et Avila, pour avoir soin de leur vieil oncle, le notaire Louis-François Gouin. — Il lègue de plus quelque argent à chaque membre majeur de sa famille.

Il ne peut oublier ses amis intimes et le personnel de son presbytère. Il lègue au Rév. M.-G. Proulx, une peinture à l'huile: La Sainte-Vierge adorant l'Enfant-Jésus (1); et de généreux souvenirs à son vicaire, le Rév. O.-I. Hamel,—et à ses servantes, Julie Proulx et Alvina Gauthier.

Il pourvoit surtout à la subsistance de son intendante, Madame veuve docteur Philippe Giroux, à laquelle il laisse, sa vie durante, la rente 6% de tous ses autres biens.

Mais à la mort de cette dernière, tout revient à l'Eglise et aux bonnes oeuvres. — Il paye d'abord la moitié de la dette du couvent de la Baie. Le reste des biens est partagé comme suit: la moitié, à l'évêché des Trois-Rivières, le quart, aux Pères Jésuites de cette ville; et le quart, à son frère Auguste Gouin, ecclésiastique.

Il avait pourvu à ses funérailles et commandé 400 messes à son intention.

Les exécuteurs testamentaires étaient Mgr. Laflèche, le supérieur des Jésuites et son frère Auguste.

*

* *

10. **Vacance de la cure.** (13 juillet-1 octobre 1884). — M. Gouin était tombé, au plus fort des communions pascales, laissant à son vicaire, le Rév. Olivier-Israël Hamel (2) tout le

---

(1) Copie du Corrège, par Acarisie.

(2) Hamel (l'abbé Olivier-Israël), né à Saint-Léon-de-Maskinongé, le 14 avril 1854, d'Olivier Hamel, boulanger, et de Monique Gélinas, fit ses études à Nicolet; fut ordonné aux Trois-Rivières par Mgr. Laflèche, le 21 septembre 1879. Vicaire à la Baie-du-Febvre (1879-1884); curé de Saint-Rémi-de-Tingwick (1884-1907), où il a construit une magnifique église en 1901-1902, et acquis un riche carillon de trois cloches françaises en 1905; curé de Saint-Zéphirin, depuis 1907. (*Dict. biogr. du Clergé Can.*)

M. Hamel a été le seul vicaire de la Baie, sous M. Gouin, jusqu'à sa dernière maladie.

fardeau de la desserte. L'évêque s'empressa de lui envoyer un aide. Ce fut l'abbé Joseph-Médéric Roy, vicaire de Saint-Grégoire, dont la signature apparaît dans les registres le 3 avril, le jour même où le curé malade reçut les derniers sacrements.

Le curé disparu, la paroisse resta confiée à ces deux prêtres, M. Hamel exerçant les fonctions de desservant, et M. Roy, celles de vicaire. — Cette époque de transition dura jusqu'au 1er octobre suivant, date de la nomination du nouveau curé, M. le grand-vicaire Désilets, et de la translation de M. Hamel à la cure de Saint-Rémi-de-Tingwick.

Pendant cette administraion temporaire, le desservant eut à régler les affaires de la cure et du curé défunt. Il obtint de la Fabrique, outre les funérailles gratuites, le payement de diverses améliorations et réparations, que M. Gouin aurait peut-être payées de ses deniers, comme il lui arrivait souvent (1). — Il dut s'occuper de collecter les généreuses souscriptions des paroissiens pour la reconstruction du couvent incendié.

Quant au ministère paroissial et à la direction spirituelle, nous remarquons pendant ces quelques mois : le pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré (13 juillet), — les grands exercices de la retraite chez les Frères, prêchés par le R. P. Théodore Fleck, et clôturés par Mgr. Laflèche (3 août), ce qui fournit aux paroissiens l'occasion d'entendre ces deux orateurs distingués ; — les funérailles gratuites du Frère Sénéry-Justinus (Edouard Martel) (2), enfant de la paroisse, décédé à la clôture des exercices (4 août) ; le triduum de la Nativité, célébré les 6, 7 et 8 septembre, à l'occasion du 19e centenaire de la naissance de la Sainte-Vierge (3).

---

(1) *Délibérations du 17 août 1884*, p. 30.—Il s'agit ici, des paratonnerres, des jalousies et ouvertures du presbytère, réparées par M. Louis Caron.

(2) Né à la Baie, le 18 septembre 1863, de J.-B. Martel et d'Aurélie Lecomte. — Ancien servant de messes du Rév. J.-E. Bellemare (1874-75).

(3) *Coutumier*, 31 août 1884.





Luc Désilets, V. G.,

Dixième Curé—1884-85
Absent à Rome



J. M. Roy, desservant



A. Longval, vicaire

CHAPITRE XXII

QUATRIEME EGLISE.—1840-1900. (Suite).

SOMMAIRE. — Division du diocèse des Trois-Rivières. — Le grand-vicaire Désilets, dixième curé. — Son plaidoyer en faveur de l'intégrité du diocèse. — Comment il résigne la cure de la Baie. — Le grand-vicaire Désilets, écrivain et polémiste. — Sa mort.

"Un événement très-important pour Nicolet, attendu depuis dix ans, mais dont les préliminaires et la réalisation avaient causé bien des inquiétudes, en suscitant de pénibles contradictions et d'amers chagrins — sans parler du travail qu'imposait le soutien de cette cause à Rome et ici — vint mettre fin à un état de malaise et de lutte, qui s'était aggravé de plus en plus pendant ces longues années : ce fut la division du diocèse des Trois-Rivières et l'érection de Nicolet en évêché (1) Trois délégués du Saint-Siège s'étaient occupés successivement de régler cette question. Le premier, Mgr. Conroy, évêque d'Ardagh, en Irlande, après avoir visité Trois-Rivières et Nicolet, en 1877, avait fait un rapport favorable à Nicolet, mais en conseillant de différer la division du diocèse des Trois-Rivières de quelques années, en vue de rendre plus facile le règlement d'autres difficultés pendantes, celle surtout relative à l'Université Laval à Montréal. En 1883, Mgr. Smeulders, religieux cistercien de Rome, le deuxième délégué au Canada, se montra d'abord assez favorable à la division du diocèse, puis se prononça contre énergiquement. Enfin, Mgr. Cameron, évêque d'Arichat, fut envoyé en troisième lieu, au printemps de 1885, pour s'occuper de cette interminable question, et, après mûr examen, envoya à Rome un rapport en faveur de la division du diocèse des Trois-Rivières et de la création de celui de Nicolet. Elle fut enfin résolue par Sa Sainte-

(1) Extrait de l'*Hist. du Coll.-Sém. de Nicolet.* Vol II, p. 121 et 122.

té Léon XIII : Nicolet fut érigé en évêché et l'évêque du nouveau siège nommé, le 5 juillet de cette même année. (Mgr Elphège Gravel, choisi pour le premier évêque de Nicolet, fut consacré à Rome le 2 août suivant et arriva à Nicolet le 25.).

"C'est du 10 juillet 1885 qu'est daté le bref pontifical érigeant le diocèse de Nicolet (1).

"Ce bref fut promulgué le 25 août 1885 dans le mandement d'entrée de Sa Grandeur Mgr. Elphège Gravel, le premier évêque du nouveau diocèse.

Monseigneur Gravel avait été sacré évêque le 2 août 1885 par le cardinal Patrick-Francis Moran, archevêque de Sydney, Australie, dans l'église de Ste-Agathe des Goths, à Rome.

En même temps que lui furent sacrés Mgr. William Walsh, archevêque de Dublin, et Mgr. Frs. Sagaro, vicaire apostolique du Soudan.

Des cinq parties du monde, l'Asie seule n'était pas représentée à cette cérémonie.

Le nouvel évêque de Nicolet appartenait au diocèse de Saint-Hyacinthe qui a fourni tant de membres distingués à l'Episcopat Canadien.

Voici la dernière partie du mandement d'entrée du nouvel évêque :

"A l'exemple des premiers chrétiens, n'ayons qu'un corps et qu'une âme, *cor unum et anima una*, (act. IV 32) pour travailler plus efficacement au salut de ces âmes dont le divin Pasteur nous demandera un jour un compte si rigoureux. Pour toute armée, la discipline et l'unité de commandement sont les conditions essentielles de la victoire.

"Il vous est sans doute pénible de vous séparer de l'illustre et vénérable Prélat qui depuis quinze ans est votre premier Pasteur. Nous comprenons votre douleur mais elle nous encourage par la pensée que cette affection et cette fidélité sont un gage certain de celle que vous tenez en réserve pour celui que la divine Providence a chargé de lui succéder dans ce territoire.

"Plus heureux que la plupart des évêques appelés à gouverner des diocèse nouveaux et qui ont à pourvoir au recrutement de leur clergé, nous trouverons dans le séminaire de Nicolet une pépinière déjà fécondée depuis près d'un siècle, d'où sont sortis des évêques, des prêtres nombreux et une foule de citoyens distingués. Béni soit à jamais le Seigneur qui nous prépare un si puissant auxiliaire!..."

(1) Extrait de *L. [illegible]* par J. C. St Amand, p. 238 et suivantes.

Je ne puis résister au désir de publier ici un extrait du mandement de Mgr. Laflèche annonçant la division de son diocèse et daté du 26 août 1885; ce sont les pathétiques adieux à ses anciens diocésains de la rive sud du fleuve:

"Nous voulons cependant leur rendre publiquement le témoignage qu'ils ont en général, clergé et fidèles, répondu d'une manière digne d'éloges aux soins et aux sollicitudes de notre charge pastorale. Nous avons bien des fois admiré leur foi vive et ardente, leur esprit de sacrifice, leur piété et leur zèle à promouvoir les intérêts de la gloire de Dieu et de notre sainte religion. Nous avons été particulièrement touché du respect profond qu'ils ont généralement montré pour notre caractère sacré et pour les saintes fonctions dont il a plu à Dieu, malgré notre indignité, de nous revêtir, ainsi que de la confiance et de l'affection filiale dont ils nous ont entouré pendant les quinze années de notre administration. Aussi est-ce avec une grande affection et un vrai serrement de coeur qu'aujourd'hui, par obéissance, nous nous séparons d'eux et nous cessons d'être leur pasteur. Qu'ils soient assurés, du moins, que notre attachement ne leur fera jamais défaut et que leur souvenir restera impérissable en notre âme; et s'il nous est permis de leur exprimer un dernier voeu et de leur faire une dernière recommandation, nous leur dirons: Que celui qui pendant quinze ans fut votre père très aimant et très dévoué ne soit pas privé sur ses vieux jours du secours de vos prières et de vos pieux et fervents souvenirs; qu'il ait toujours la consolation de vous savoir attachés et aussi dévoués à votre nouvel évêque que vous l'avez été à lui-même, toujours de vrais et fidèles enfants de la Sainte Eglise Romaine!"

*

* *

L'un des plus zélés défenseurs de l'intégrité du diocèse a été l'abbé Luc Desilets (1), curé du Cap-de-la-Madeleine, que Mgr Laflèche délégua à Rome, où il passa plus de deux années entières (2). Il était là quand la cure de la Baie devint vacante par la mort prématurée du curé Gouin. Pour le récompenser de

(1) DESILETS, LUC, né le 23 décembre 1831 à Saint-Grégoire, fils de François Désilets et de Marguerite Hébert; ordonné à Nicolet le 25 septembre 1859; secrétaire du diocèse des Trois-Rivières; travaille à l'organisation du cours d'études au Séminaire de cette ville, lors de sa fondation; 1861, vicaire à Stanfold; 1862, à Drummondville; 1864, curé du Cap-de-la-Madeleine; 1884, de la Baie-du-Febvre; 1885, de nouveau curé du Cap-de-la-Madeleine; 1887, nommé vicaire-général; décédé le 30 août 1888.

(2) Il partit pour Rome, en compagnie de Mgr. Laflèche, le 2 mai 1883.

son zèle, l'évêque des Trois-Rivières le nomma au poste vacant, sa juridiction comme curé de la Baie devant commencer le 1er octobre 1884.

Le nouveau titulaire, tout absorbé par le soutien de sa cause, ne vint pas en personne prendre possession de son bénéfice. Il resta à Rome, élaborant un volumineux plaidoyer, à la vérité bien fait, qu'il croyait devoir être une pièce décisive contre la division. Entre temps, son évêque le remplaçait provisoirement à la Baie par M. Médéric Roy, desservant, aidé de M. Arsène Longval (1), comme vicaire.

De la Ville Eternelle, le curé Désilets n'oubliait pas ses nouveaux paroissiens. Des lettres assez fréquentes, que leur communiquait M. le desservant, montraient tout l'intérêt qu'il leur portait, et combien il lui tardait de venir résider parmi eux.

Pour son malheur, ses luttes ne furent pas couronnées de succès, et le diocèse fut divisé.

Il revint de Rome profondément consterné, découragé même. Dimanche, le 4 octobre 1885, il faisait sa première apparition dans la chaire de son église, mais après avoir, dès son retour au pays, résigné sa cure entre les mains de Mgr Gravel.

---

(1) ROY, JOSEPH-MEDERIC, né à Saint-Norbert-d'Arthabaska, le 13 février 1851, de Henri Roy, cultivateur, et de Clarisse Piuze, fit ses études à Nicolet ; fut ordonné dans sa paroisse natale par Mgr Laflèche, le 30 septembre 1877. Professeur au séminaire de Nicolet (1877-1878) ; vicaire à Saint-Zéphirin (1878-1880), à Saint-Grégoire-de-Nicolet (1880-1884), à la Baie-du-Febvre (1884-1885) ; aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville (1885-1888) ; curé de Saint-Pie-de-Guire (1888-1890) ; aumônier des Soeurs de l'Assomption à Nicolet (1890-1893) ; depuis 1893, curé de Saint-Thomas de Pierreville, où il a rebâti le presbytère en 1899 et restauré l'église en 1900.

LONGVAL, JOSEPH-ARSENE, né à Sainte-Monique-de-Nicolet le 2 janvier 1858, de Jean Longval, cultivateur, et de Louise Boucher, fit ses études à Nicolet et aux Trois-Rivières ; fut ordonné à Montréal par Mgr Fabre, le 12 août 1883. Vicaire à Saint-Paul-de-Chester (1883-1884), à la Baie-du-Febvre (1884-1885), à la cathédrale de Nicolet (1885-1886), à Saint-David-d'Yamaska (1886-1888), à Saint-Grégoire-de-Nicolet (1888-1889) ; premier curé de Sainte-Marie-de-Blandford (1889-1899), où il a restauré les édifices religieux ; curé de Sainte-Eulalie (1899-1905), où il a reconstruit tous les édifices religieux ; curé de Sainte-Clotilde-de-Horton, depuis 1905.

N'écoutant que son coeur, il ne pouvait se résoudre à vivre séparé de Mgr Laflèche, et préférait retourner dans sa petite cure du Cap, à laquelle il était bien attaché. Il parla longuement à ses paroissiens (1), et leur annonça sa détermination de quitter la Baie, pour retourner dans son diocèse. Il leur apportait de précieux souvenirs : une relique de saint Antoine de Padoue, et un décret d'érection de la confrérie du Saint-Rosaire, sa dévotion de prédilection, mais qu'il n'eut pas le temps d'ériger canoniquement.

Sa résignation était peut-être un peu prématurée. Quand il eut fait connaissance avec ses paroissiens, qu'il eut constaté le bon esprit de la population, et goûté, pour ainsi dire, aux douceurs de la cure de la Baie, il parut vouloir revenir sur sa décision (2). Il était trop tard, son successeur, le Rév. Napoléon Héroux, était déjà nommé, et même installé.

Enfin, samedi, le 17 octobre, après bien des hésitations, il dut, un peu à contre-coeur, quitter la Baie, pour retourner dans sa petite paroisse (3).

L'abbé Désilets est un homme hors du commun. Voici comment feu l'abbé E. Panneton, qui l'a connu intimement, apprécie ce prêtre distingué (4).

L'abbé Désilets était doué de facultés éminentes, et il a tracé un sillon lumineux dans le champ de l'Eglise canadienne comme dans celui de la patrie. Les principaux journaux du pays, et, de concert avec ces organes, la voix autorisée de Sa Grandeur Mgr. Laflèche, ont proclamé le haut mérite du curé du Cap : sa foi et son humilité profonde, son zèle et son amour apostoliques pour l'Eglise, son talent

---

(1) On assure que les divers entretiens de ce jour, réunis, ont duré quatre heures de temps.

(2) Lettre du 14 octobre 1885, au Révd. P.-H. Suzor, curé de Nicolet.

(3) On dit que Mgr. Gravel vint lui-même à la Baie, le presser de céder la place au nouveau curé.

(4) *Un sanctuaire canadien*, p. 27.

distingué comme écrivain. L'abbé Désilets était natif de la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand, dans le comté de Nicolet. Par sa mère il descendait d'une de ces familles acadiennes qui, lors de la conquête, émigrèrent au Canada et vinrent se fixer sur les bords du petit lac Saint-Paul. François Désilets et Marguerite Hébert, père et mère du curé Désilets, ont élevé une famille nombreuse et des plus distinguées : M. Alfred Désilets, actuellement protonotaire de la ville des Trois-Rivières, qui a rédigé longtemps avec succès le *Journal des Trois-Rivières;* M. le chevalier Gédéon Désilets, qui s'est distingué jadis par son dévouement à Pie IX et à la Papauté, et a dirigé aussi plusieurs années le *Journal* avec un talent non contesté ; M. Pétrus Désilets, qui a rempli avec honneur ses fonctions de notaire ; une de leurs soeurs, religieuse au couvent de l'Assomption de Nicolet, a occupé le haut poste de supérieure générale ; et les autres membres de la famille sont d'honorables et prospères cultivateurs. Le défunt grand vicaire était l'aîné de cette intéressante famille. Le ciel l'avait comblé des dons et des qualités qu'il s'est plu à verser sur sa race : robuste santé, intelligence vive et élevée, bonté et douceur de caractère, foi forte, énergie indéfectible dans l'action, intrépidité dans le combat et le danger.

Il avait un regard limpide et profond, symbole de son oeil intellectuel, qui était pénétrant. Sa figure en général respirait la candeur et la sérénité de son âme.

Quoique porté naturellement aux fortes études, aux considérations philosophiques sur l'église et la société, il ne manquait pas cependant de sensibilité et de sentiment artistique : la musique, la peinture et l'architecture l'intéressaient beaucoup, et les beautés de la nature le frappaient vivement...

Le premier évêque de Trois-Rivières, Mgr. Cooke, qui s'y entendait en littérature, avait remarqué le talent d'écrivain supérieur du regretté défunt, et l'avait en conséquence fait de bonne heure son secrétaire.

Plusieurs fois il m'a dit à moi-même combien il admirait son savoir-faire dans l'art d'écrire. Il trouvait qu'il avait de la souplesse et de la variété dans les tons; de la mesure et de l'énergie, de la noblesse et en même temps de la simplicité dans l'expression et les termes, de la clarté, de la profondeur dans la pensée, de l'originalité dans la conception d'un sujet; qu'il traitait avec la même facilité et le même succès un sujet léger ou une haute question religieuse ou sociale; qu'il avait le talent du peintre, du narrateur au même degré que celui du logicien. Je puis ajouter, ou répéter plutôt, que ce savoir-faire avait été acquis par un long travail, par de nombreux exercices. Il m'a avoué, dans l'intimité, qu'il avait fait une étude spéciale des meilleurs auteurs classiques de l'antiquité et des temps modernes.

Ces études littéraires et ces qualités d'écrivain avaient fini, ainsi que je l'ai signalé plus haut, par le faire apprécier de son évêque, Mgr. Cooke. Bien souvent le vieux prélat confiait à son habile secrétaire la rédaction de ses lettres importantes ou de ses mandements.

Je me souviens, entre autres compositions, du discours qu'il le chargea de faire pour lui lors de la grande réunion des anciens élèves de Nicolet en 1866.

Mais le genre de composition où le talent de notre abbé s'est relevé avec le plus d'éclat et d'originalité, est celui des publications périodiques, autrement dit du journalisme.

Le *Journal des Trois-Rivières* était son organe habituel. Sans vouloir diminuer le moins du monde le mérite de ses rédacteurs, je crois pouvoir avancer que le collaborateur, qui lui a donné le plus de renom et lui a valu les éloges les plus flatteurs, est le grand-vicaire Désilets. On pouvait ne pas toujours partager sa manière de voir sur un sujet quelconque; mais il fallait admettre son talent d'exposer une question et de défendre une thèse; il fallait admirer les ressources qu'il déployait dans le soutien de sa cause; il fallait bien souvent reconnaître la justesse de ses appréciations, la profondeur et la nouveauté de ses aperçus, sa connaissance

intime des hommes et des choses. Les grands journaux du pays, malgré les rudes coups qu'ils ont parfois reçus de lui, ont eu la générosité, en temps et lieu, de constater la vaillance et la valeur du polémiste trifluvien ; témoin, ce qu'ils ont proclamé à l'occasion de sa mort.

Je compléterai peut-être l'intérêt qui se rattache à ce mérite littéraire de l'abbé Désilets en disant que, si ces écrits dans les journaux ou ailleurs étaient réunis, ils formeraient une dizaine de volumes d'articles très-variés de forme et de fond, et tous faits avec le plus grand soin. Mais c'est là le côté humain de la vie. Pour un homme sage, pour un chrétien, pour un prêtre surtout, la gloire et le mérite qu'il faut avant tout rechercher sont : la sanctification personnelle, le salut des âmes et la gloire de Dieu.

C'était aussi la devise de l'humble curé du Cap. Soit enfant au foyer domestique, soit élève ou ecclésiastique au séminaire, soit secrétaire ou curé, il a toujours paru vivement préoccupé du salut de son âme. Il s'acquittait de ses exercices spirituels avec une piété tendre et fervente. On le surprenait parfois à pleurer en faisant ses prières. Sa foi et son espérance en Dieu étaient des plus vives. Aussi, l'on a constaté plusieurs fois que ces vertus si profondes lui ont valu de la part du ciel des grâces et des faveurs tout à fait merveilleuses. Son esprit de pauvreté et son détachement des biens de ce monde n'avait d'égal que son humilité. Nommé curé du Cap depuis à peu près vingt-cinq ans, et pouvant par ses talents, par ses mérites et par son âge, occuper une position plus rémunérative et plus en vue, il a plusieurs fois refusé les offres pressantes que lui en faisait son évêque.

Le grand-vicaire Désilets ne survécut pas longtemps à son départ de la Baie. A peine trois ans après, dans un moment où son activité infatigable paraissait être le présage d'une carrière sacerdotale encore longue ici-bas, il décéda presque subitement, jeudi, le 30 août 1888, âgé seulement de cinquante-six ans et huit mois.



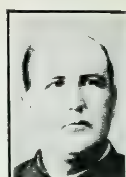
2



3



4



5



6





7



8



9

Le Curé J.-N. Héroux et ses vicaires

1. Jos.-Nap. Héroux, onzième curé — 1885-1897
2. G.-A. Rainville
3. L.-F. Lussier
4. T.-I. Béland
5. A. P. de Courval
6. J.-E. Roberge
7. L.-A. Coté
8. D. Boucher
9. J.-E. Dubois
10. G. Carignan
11. L.-E. Boisvert
12. J.-A. Labelle
13. F.-R. Joyal
14. D.-G. Bourbeau
15. O. Dubois



10



11



12



13



14



15

CHAPITRE XXIII.

QUATRIEME EGLISE.—1840-1900 (Suite).

SOMMAIRE. — Joseph-Napoléon Héroux, onzième curé. — Administration spirituelle: missions de 1886 et 1892. — Les oeuvres pies. — Les demoiselles Lozeau. — Un pélerinage à Saint-Zéphirin. — Gestion temporelle de la cure. — Réformes concernant le tarif paroissial, la tenure des bancs et la dîme. — Agrandissement du cimetière; division de la partie neuve en lots de familles. — La maison du bedeau. — Projet de reconstruction de l'église. — Démolition des clochers.

Le successeur du grand-vicaire Désilets était déjà connu dans la paroisse de la Baie, qu'il avait desservie en 1859, pendant la vacance de la cure, après la mort de M. Carrier. Le Le Révérend Joseph-Napoléon Héroux (1) avait déjà acquis un certain renom comme curé des paroisses de Sainte-Victoire et de Saint-Christophe. C'était le type du gentilhomme, un prêtre à l'air noble, de manières distinguées, expert en étiquette et convenances ecclésiastiques et sociales.

Il possédait à un haut degré le don de la conversation, qu'il égayait de bons mots et de saillies spirituelles. Il narrait admirablement, et le voyage qu'il avait fait en Europe en 1864, lui fournissait une ample provision de descriptions et de récits intéressants.

Cette facilité d'élocution lui était précieuse comme pasteur des âmes. Il était bon prédicateur. Ses sermons étaient surtout remarquables par l'enchaînement des idées et la netteté

---

(1) HEROUX, JOSEPH-NAPOLEON, né le 1er mai 1835 à Saint-Isidore de Montréal, fils de Pierre Héroux et de Marie-Anne Hébert; ordonné à Nicolet le 19 septembre 1858; vicaire à Yamachiche; 1859, à la Baie-du-Febvre et aux Trois-Rivières; 1861, directeur du collège des Trois-Rivières; 1867, curé de Sainte-Victoire; 1878, curé de Saint-Christophe; 1887, de la Baie-du-Febvre, où il décède le 25 décembre 1897.

des divisions. On peut en juger par les plans d'instructions qu'il a jetés çà et là dans le coutumier paroissial. Ces plans réunis formeraient un petit recueil assez intéressant, et l'on trouverait, concentré dans un cadre restreint, tout un cours d'instructions curiales pleines d'idées et de réflexions réellement pratiques (1).

M. Héroux était bon teneur de livres et ses comptes ne laissent rien à désirer.

Malheureusement cet homme si bien doué était victime d'une cruelle maladie qui le forçait à la réclusion pendant des mois entiers, — maladie qui, en martyrisant son corps, affectait son humeur et aigrissait son caractère. Naturellement gai et sociable, il devenait alors sombre, taciturne, et irascible, et malheur à celui qui osait l'aborder, et surtout le contrarier dans ces heures où il perdait tout contrôle sur lui-même : il écrasait littéralement l'imprudent. Cependant, même dans ces heures d'humeur morose, un bon mot, un trait d'esprit jeté à propos le désarmait incontinent (2).

Cet état maladif ne lui permit pas de se livrer à toute l'ardeur de son zèle, et le fardeau du ministère a dû reposer en grande partie sur les épaules de ses vicaires (3). Il suivait toutefois ses paroissiens avec sollicitude et ne négligeait aucun moyen de les pousser au bien.

Il leur procura l'avantage de deux grandes missions. L'une en 1886, du 3 au 17 octobre, fut prêchée par les Pères Marie-Joseph Royer et Alexis Brunet, O. M. I. On se rappelle que

---

(1) Voir l'un de ces plans à la fin du chapitre.

(2) Il badinait parfois agréablement sur les tortures qu'il endurait. Il écrivait à Mgr Gravel, le 17 mars 1891 : "Les équinoxes me mettent à l'épreuve et me tiennent aux genoux et aux pieds. Tantôt je brûle, tantôt je gèle. Les Autans, dans une entente avec Aquilon et Borée, me font passer par ces extrémités. Toutefois, je compte me tirer d'affaire bientôt."

(3) Un bon nombre de sermons, dont il a dressé les plans au coutumier, n'ont pu être déclamés, son état ne lui permettant pas d'apparaître à l'église.

le premier, devenu depuis lors supérieur à la résidence d'Ottawa, avait dirigé la retraite de 1861, qui avait fait la guerre à l'un des grands maux sociaux du temps, l'esprit de parti. Le même mal menaçait de renaître et de semer la division parmi les paroissiens (1). La mission venait donc à point. Et elle produisit en effet d'abondants fruits de salut. Les retraitants eux-mêmes le reconnurent publiquement, et en manifestèrent leur reconnaissance aux missionnaires dans une adresse qu'ils leur présentèrent à la clôture des exercices.

La deuxième fut prêchée, du 9 au 16 octobre 1892, par les RR. PP. Lecomte et Prétôt, O. M. I.. Ce dernier avait été le prédicateur de la retraite ecclésiastique du diocèse. Ses instructions dénotaient une connaissance étendue des sciences divines et humaines.

Dans le chapitre consacré à l'Ecole des Frères nous parlerons du triduum célébré en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, du 22 au 25 novembre 1888.

Les oeuvres pies.—Elles furent particulièrement l'objet de la sollicitude du curé Héroux. Il ne faisait d'ailleurs que maintenir et perpétuer un ordre de choses établi depuis longtemps.

La paroisse de la Baie s'est toujours distinguée par un généreux concours à toutes les oeuvres de bienfaisance (2) et spécialement aux oeuvres diocésaines. Les zélateurs et zélatrices y méritent amplement ce titre, et s'occupent avec zèle et activité du progrès et de la prospérité de ces oeuvres.

---

(1) Dans son rapport annuel de 1886, M. Héroux qualifie ainsi les paroissiens de la Baie: "Bonne population, gens honnêtes, pleins de foi et de religion. — *Politiciens enragés.*"

(2) Les quêtes de charité sont toujours abondantes. Le 30 mai 1886, une quête faite par Mgr Grandin, pour ses missions sauvages, rapporta $107.33...

Parmi ces dernières, nous devons citer en première ligne les quatre demoiselles Lozeau, Catherine-Narcisse, Louise,



CATHERINE-NARCISSE IV, fille du colonel Jos. Lozeau.

Adélaïde et Théotiste, filles de Joseph Lozeau, marchand de cette paroisse, et nièces du seigneur Jean-Baptiste Lozeau (1). Ces demoiselles, qui ont joui d'une haute considération, sont restées célibataires, et ont passé toute leur vie dans le manoir de leur père, qui a été transformé en l'école des Frères actuelle. Elles ont légué leurs biens à la Fabrique de la Baie, pour fins d'éducation.

Leur bonheur constant a été de favoriser et diriger les bonnes oeuvres. Avant l'établissement du couvent, elles s'occupaient gratuitement et par pur dévouement du soin des autels et du vestiaire, et jusqu'à un âge avancé, elles se sont réservé certaines parures comme celles du reposoir, le Jeudi-Saint.

Mais leur oeuvre de prédilection était la Propagation de la

(1) Catherine-Narcisse est décédée le 30 juin 1885, à 84 ans; Marie-Adélaïde, le 10 août [illegible], âgée de 80 ans; Théotiste, le 23 décembre [illegible], âgée de 78 ans; et Louise, le 2? octobre [illegible], à l'âge de 91 ans. Un joli monument rappelle leur souvenir aux paroissiens. — Elles respectaient leur sœur aînée comme leur mère, et ne manquaient pas de célébrer sa fête chaque année, le jour de la Sainte Catherine.

Foi. Pendant de longues années, Mlle Théotiste en a été à la fois la présidente et la secrétaire-trésorière, et la paroisse lui marqua sa reconnaissance en lui faisant des funérailles solennelles et gratuites le 6 décembre 1891.

Vu son âge avancé, elle se démit de ses fonctions, en 1885, en faveur de madame Jane Smith, épouse de M. Dosithée Gélinas, marchand, mais elle remplit, jusqu'à deux ans avant sa mort, le rôle de zélatrice.

En 1889, Mme Gélinas dut quitter ses fonctions à la mort de son mari (1), et la présidence des oeuvres pies fut confiée à sa belle-soeur, Mme Oliva Duval, épouse du Dr. William Smith, qui tient encore aujourd'hui la direction de ces oeuvres

Un pèlerinage à Saint-Zéphirin (2). — Il y a dans l'église de Saint-Zéphirin-de-Courval, un autel dédié à sainte Anne, qui pendant quelques années a attiré une certaine affluence de pèlerins. Plusieurs grâces signalées y avaient été obtenues, entr'autres, la guérison du curé de l'endroit, M. l'abbé N.-E. Ricard, qui n'hésitait pas à attribuer à la thaumaturge son retour à une santé parfaite, après avoir été aux portes du tombeau.

C'en était assez pour motiver la confiance. Plein de foi en sainte Anne, M. Héroux, si éprouvé lui-même par la maladie, organisa un pèlerinage paroissial à l'autel privilégié, qui eut lieu, avec autorisation de l'évêque, le 21 juillet 1890.

A 5¾ du matin, nos pélerins se réunissaient à l'église de la Baie, et, après le chant du *Veni Creator*, une longue procession de voitures, celle du curé en tête, prit le chemin de Saint-Zéphirin, les pélerins récitant le rosaire pendant tout le trajet.

A quelques arpents de l'église, ils descendirent de voitures pour s'avancer quatre de front vers le sanctuaire privilégié.

---

(1) Décédé accidentellement dans un voyage à Sainte-Brigitte-des-Saults, et inhumé à la Baie, le 31 juillet 1889, âgé de 55 ans. La succession dut fermer son établissement de commerce, et Mme Gélinas, après avoir liquidé les affaires, se retira, un an ou deux après, à Saint-Hyacinthe, chez un de ses enfants.

(2) *Coutumier*, 1890, 8e dim. après la Pentecôte.

On y chanta la messe solennelle de sainte Anne, le chant et la musique étant exécutés par le choeur de l'orgue de la Baie. Rien ne manqua à la solennité du pélerinage, sermon, salut du Saint-Sacrement, vénération de la relique de sainte Anne, etc.

Le retour eut lieu dans le même ordre, et tous les pélerins emportèrent de précieux souvenirs de leur pieuse excursion. Parmi les faveurs obtenues, citons : une amélioration notable dans la santé du curé Héroux, qui, bientôt après, n'avait plus besoin d'un deuxième vicaire.

Administration temporelle de la cure. — Réforme du tarif paroissial. Ne pouvant, par suite d'une santé trop fragile, se livrer personnellement à un exercice bien actif du ministère spirituel, le curé Héroux s'occupa plus facilement de l'administration temporelle, dans laquelle il introduisit plusieurs réformes utiles. La première concerne le tarif paroissial.

Celui qui était en usage avait reçu l'approbation officielle de Mgr Signaï, le 19 juin 1841, mais remontait à une date antérieure (1). Il est probable qu'il avait été introduit graduellement par la coutume, sans formalités canoniques.

Ce tarif révèle plusieurs usages tombés en désuétude.

1. La levée du corps se faisait, soit dans une maison voisine de l'église, soit dans la *chapelle des morts*, érigée à l'entrée du cimetière, du côté nord-est de l'église ;

2. La coutume de chanter des *Libera* pour les morts, les dimanches et fêtes, après les offices du matin ou du soir. Le drap mortuaire s'étendait préalablement sur la balustrade, ou simplement sur le plancher du choeur.

3. L'offrande du pain-bénit ;

4. Les sépultures dans l'église.

Le nouveau tarif a été adopté, en assemblée de fabrique, le 22 novembre 1885. Ce fut la première mesure administrative du curé Héroux.

---

(1) Voir procès-verbal de la visite épiscopale, 20 juin 1841.

Tenure des bancs. — Depuis la fondation de la paroisse, la tenure des bancs d'église a varié suivant les églises où les paroissiens étaient desservis. L'entrée dans chaque église neuve a amené des modifications importantes.

Dans la chapelle et la première église, jusqu'en 1754, on distinguait la *criée* et la *rente* des bancs. La criée était le montant de l'adjudication au plus haut et dernier enchérisseur ; c'était un capital payable une fois pour toutes, sur versement duquel on délivrait à l'adjudicataire un titre légal pour sa vie durante. La rente était une redevance annuelle, distincte de la criée. Il ressort des redditions de comptes qu'elle était uniforme et fixée à trois livres par banc. On peut en juger par les entrées suivantes extraites des redditions de comptes :

1749—Item p. 12 bancs	36#
Criée de 2 bancs................	23#
1752—Item p. bancs (16) (1)	48#
Criée d'un banc	35# 10s

La première église, comme on le voit n'a possédé que 12 à 16 bancs payables.

Dans la deuxième église, celle bâtie sur l'emplacement du calvaire actuel, la criée disparaît, et le prix d'adjudication devient la rente annuelle, qui varie suivant les bancs (2). Cette église, ouverte au culte de 1754 à 1806 a possédé 40 bancs payables.

A l'entrée dans l'église ouverte au culte en mai 1806, on passe un règlement (3) par lequel tous les bancs deviennent payables d'avance ; mais ne peuvent se vendre si l'adjudicataire n'en donne avis avant le 25 décembre.

Il est difficile de concilier cette clause avec les payements d'avance. Aussi on constate que le règlement de 1806 est

(1) Le nombre 16 n'est pas marqué, mais se constate par les comptes de 1751.

(2) Voir rente de bancs détaillée de 1794, *Arch. par.*

(3) Assemblée du 26 mai 1806.

resté lettre morte, et les bancs continuent à se payer à la fin de l'année (1).

Pour chaque banc vendu à l'enchère, après trois annonces à la porte de l'église, on devait passer un acte d'adjudication devant porter les signatures de deux témoins (2). Cette église a possédé 178 bancs payables.

Il y avait en outre trois bancs gratuits, le banc d'oeuvre, orné d'un grand crucifix et de deux chandeliers, celui du premier capitaine ou banc seigneurial, et le banc de patronage, accordé à madame Catherine Martel, comme donatrice du terrain de l'église. Il y eut même assez longtemps deux bancs seigneuriaux, à l'usage des seigneurs égaux, Lozeau et Despins.

Dans la quatrième église, en 1840, même règlement, seulement le banc du premier capitaine devient payable au prix de la plus haute rente de l'église (3) et finit par disparaître complètement. Les bancs se payent toujours à la fin de l'année, système peu avantageux pour les Fabriques et sujet à plusieurs inconvénients.

Le curé Héroux voulut, en autant que les circonstances le permettaient, obvier à ces inconvénients. Dans une assemblée de Fabrique tenue le 25 novembre 1894, on remit en vigueur le mode adopté par le curé Bédard, en 1806, mode que ses successeurs n'avaient pas jugé à propos de maintenir. Il est résolu : "qu'à partir de cette année tous les paroissiens qui achèteront des bancs et même les héritiers qui retiendront le banc de leurs parents défunts les payeront comptant ou à sept jours de date."

C'était un véritable progrès. Pour une période de temps indéterminée, le curé se trouvait astreint à une double tenure ; mais ce laps de temps ne pouvait dépasser une génération. La

(1) La mort subite du curé Bédard, quelques jours après la passation du règlement, a pu en empêcher la mise en pratique.

(2) Ord. de Mgr Signaï, 20 juin 1836.

(3) Résolution du 25 février 1838.

construction d'une nouvelle église abrégea d'ailleurs cette époque de transition, en substituant à l'ancien régime un système basé sur les idées actuelles.

Dans cette cinquième église, ouverte au culte le 19 mars 1905, les bancs sont tous payables d'avance (1) avec un minimum de $8, $6 ou $4, suivant la valeur des bancs. La Fabrique n'est plus tenue à aucun avis ou assignation à l'expiration des termes ; le seul défaut de payer la rente d'un banc en rend le bail nul et résilié de plein droit.

Nous croyons intéresser le lecteur en lui mettant sous les yeux l'augmentation progressive du nombre et du revenu des bancs dans l'église de la Baie depuis l'origine de la paroisse, jusqu'à nos jours. Pour rendre la comparaison plus frappante, nous convertissons en piastres et cents les montants données en livres et sols dans les anciennes redditions de comptes.

Tableau montrant la progression dans le nombre et le revenu des bancs d'église depuis l'origine de la paroisse jusqu'à nos jours :

Année.				Nombre de bancs.	Revenu annuel.
1686	*Chapelle des 18 arpents.* — Comptes perdus.			...	....
1703	*1ère église.* — Comptes perdus jusqu'en 1734			...	....
1734	" "	Criées et rentes.............		12	$ 7.00
1750	" "	" "		16	8.00
1753	*2ième église*	" "		40	18.37
1803	" "	Rentes.....................		40	116.16
1805	*3ième église.*	Bancs de la nef seuls........		138	331.00
1808	" "	Addition d'un jubé de 40 bancs		178	322.88
1841	*4ième église.*	Bancs de la nef.........	173		
		" du 1er jubé.......	46		
		" du 2ième jubé....	38	257	726.55
1865	" "	Addition de galeries, contenant 80 bancs, y compris 15 pour les Soeurs		337	1,422.89
1899	" "	....		337	2,335.95
1905	*5ième église.*	Bancs de la nef.........	258		
		" du 1er jubé.......	42		
		" des petits jubés à à l'usage des communautés	30	330	2,529.00

(1) Règlement du 11 décembre 1904.

Dîme. — Dès l'origine de la colonie, l'autorité religieuse, appuyé en cela par l'autorité civile (1), a réglé que le vingt-sixième minot de tout grains serait donnée au curé. Ce moyen de rétribuer le clergé paroissial était primitivement une mesure équitable. Tous les paroissiens étaient alors cultivateurs et ne récoltaient que du grain.

Mais le mode de subsistance a bien changé depuis cette époque. La culture du foin, sur une grande échelle, en multipliant les praieries, et l'industrie laitière, en agrandissant les pâturages ont considérablement retréci l'étendue de terre réservée aux grains et aux céréales.

En outre, des villages ayant surgi partout autour des églises, beaucoup de familles ne se trouvaient pas atteintes par la loi de la dîme.

Il y avait anomalie et même injustice. Il devenait urgent d'établir une répartition plus équitable touchant cette obligation.

C'est ce que tenta Mgr. Gravel, évêque de Nicolet, dans sa lettre pastorale du 11 septembre 1891, et il paraît avoir réussi.

Le nouveau règlement atteint à peu près tous les paroissiens en état de contribuer au soutien du curé, et les met sur un pied d'égalité, qu'ils soient cultivateurs ou non.

Les cultivateurs de foin paieront dime sur le surplus de milles bottes.

---

(1) *Edit du roi*, en mai 1679. — En avril 1663, le roi déclarait "que toutes les dixmes se payeront de treize une." Ce taux parut trop élevé, et une ordonnance du 23 août 1667 le réduisit au vingt-sixième. — Pour obvier à l'insuffisance de la dime ainsi reduite, le règlement du 7 octobre 1678 oblige les seigneurs et habitants à payer à chaque curé la valeur de cinq cents livres au moins, et "lorsqu'il sera obligé d'aller dans les différentes seigneuries, jointes pour composer une paroisse, les seigneurs et habitants d'icelles seront tenus de lui envoyer un canot en été et lui donner un homme en hyver pour porter sa chapelle et hardes jusqu'à ce que les d. dixmes de chacun des dits biens soient capables de pourvoir à la subsistance d'un curé."

Les propriétaires de village paieront suivant leur évaluation, les locataires suivant leur loyer, les journaliers, sans feu ni lieu, un certain montant par famille ou par tête.

Ce mode de rétribution, entrée en force le 1er octobre 1891, fut bien accueilli dans la paroisse de la Baie, où l'on en comprend bien l'équité et la raison d'être. Il restait toutefois un point à élucider, pour cette paroisse. Le fourrage récolté dans la commune tombait-il sous le règlement?

Dans une lettre du 3 février 1894 (1), Mgr. Gravel a tranché la question en déclarant que "le foin récolté" dans des lieux trop humides pour porter une semence de grain, ne tombe pas sous la loi de la dîme."

Agrandissement du cimetière.—Le cimetière de la Baie se compose de deux parties distinctes; l'ancienne, ouverte en 1906, elle était commune à tous les paroissiens; — la nouvelle, ajoutée en 1886 et 1891, laquelle est divisée au centre en quarante-quatre lots de famille et est entourée sur trois côtés d'une lisière commune. Le terrain au nord-est de l'église formait partie du vieux cimetière. Depuis longtemps il est complètement rempli.

Tous les prêtres inhumés à la Baie reposent sous le bas-choeur de l'église, à l'exception du curé Héroux dont le corps est au cimetière. Ce sont les abbés Pierre-Victor Archambault et Louis Bédard placés du côté de l'évangile, près des marches de l'autel principal de la vieille église, lieu de leur sépulture primitive. Puis les abbés Michel Gosselin, Vincent-Charles Fournier, Michel Carrier, Didier Paradis, Pierre-Trefflé Gouin, Louis-Cléophas Gouin et Norbert Duguay, dont les corps ont été levés le 8 septembre 1902, et mis dans un caveau commun sous l'autel de St Joseph, le 2 novembre 1905.

La partie nouvelle était naguère plantée de poteaux d'attaches en plein air, pour les chevaux, comme cela se pratique encore à Saint-François-du-Lac et autres vieiiles paroisse. —

---

(1) *Archives paroissiales,* Vol. III, No. 38.

L'usage de ces poteaux s'était abandonné graduellement, et on leur avait substitué une grande écurie, bâtie par le Rang des Jutras, sur un emplacement concédé par M. Chs. Lemire, voisin du terrain de la Fabrique et tout près de la route. Au sud-est de ce terrain et en arrière du presbytère, se trouvait le logement du bedeau, consistant en une maison et une écurie de louage où les chantres des grand'messes avaient des places réservées.

Dès l'arrivée du curé Héroux, l'encombrement du cimetière exigea un premier agrandissement et l'exhaussement de la partie occupée. Ce travail se commença en 1886 (1). On mit à profit une sablière, située sur la terre des Frères (2). C'est là qu'en 1886 et les années suivantes les paroissiens en corvées volontaires, prirent tout le sable indispensable aux divers exhaussements.

En 1891, un deuxième agrandissement devint d'une absolue nécessité. On consacra à cet effet le terrain naguère affecté aux voitures et une partie de l'emplacement du bedeau.

La partie neuve fut divisée en lots de famille (4) et les autorités canonique (5) et civile (6) concédèrent aux acquéreurs de lots le droit indéfini d'y transporter les corps de leurs parents inhumés dans la partie commune.

Les lots se concédèrent lentement : le premier acquéreur fut Monsieur Joseph-Nestor Duguay, qui obtint le lot No. 23, le 4 juin 1892, et la famille l'a toujours entretenu fort convenablement depuis lors. Mais l'ensemble des lots demeura sans entretien notable jusqu'en 1904, après le construction de l'église actuelle.

Les divers exhaussements donnaient au cimetière un aspect fort disgracieux, la vieille partie étant plus haute que la nouvelle, et la surface n'étant rien moins qu'un plan uni et régulier.

(1) *Coutumier*, 27 sept. 1886.

(2) Cete terre a été vendue en 1886 à Mr. Jos.-Ol. Lefebvre; mais le contrat de vente réserve à la Fabrique le droit d'exploiter la sablière.

(3) *Coutumier*, 8 juillet 1888, et 12 octobre 1890.

(4) Assemblée des 9 et 16 août.

(5) Décret du 26 août 1891.

(6) Autorisation de la Cour Supérieure du 8 septembre 1891.

Dès que la Fabrique eut parachevé l'entreprise de l'église, elle s'occupa de ce champ de morts, jusqu'alors fatalement négligé, pour le rendre digne de ceux dont il conserve la dépouille mortelle (1). Sous la direction de Monsieur Pierre Jolette, surveillant des travaux, on fit un nivellement complet, en exhaussant la partie neuve au dépens de l'ancienne; — on aligna les épitaphes et les monuments dressés pèle-mêle; — on traça à nouveau les allées disparues sous le gazon: — les propriétaires de lots, de leur côté, s'empressèrent de les enrichir d'assez jolis monuments, et de les orner, dans la belle saison, de beaux tapis symétriques de verdure et de fleurs. Aujourd'hui, grâce au culte des morts et des ancêtres si cher à notre peuple, le cimetière, sans avoir la richesse du *Campo santo* de Gênes, n'en présente pas moins un joli coup d'oeil, que la proximité de la voie ferrée rendra intéressant pour le public voyageur (2).

L'agrandissement du cimetière isolait complètement le bedeau, et lui coupait toute communication avec le logement du chemin public. Il fallut lui trouver ailleurs une résidence convenable.— En janvier 1890, on avait projeté une maison nouvelle, que l'on aurait bâtie sur le plan de celle de M. Michel Courchène, plus près de la route, précisément sur l'emplacement des lots du cimetière. On avait même voté $1,000 à cet effet (3) et dressé un devis complet de la future construction qui devait se commencer au printemps.

L'entreprise resta à l'état de projet. Ce fut sans doute la nécessité d'agrandir le cimetière qui en empêcha l'exécution. La Fabrique acquit alors, au prix de $600, de M. Joseph-Jules Lemire, la maison qu'elle possède maintenant en face de l'église. Et le logement séculaire du bedeau disparut, pour s'adjoindre aux dépendances curiales, près desquelles on le transporta. (4)

Projet de reconstruction de l'église. — Tentatives infructueuses. — L'un des rêves les plus caressés du curé Héroux

(1) Résolutions du 17 juillet 1904.

(2) Sa position exceptionnelle en fait un endroit à la fois charmant et favorable à la piété pour les processions du Saint-Rosaire et autres cérémonies de ce genre.

(3) Assemblées des 5 et 12 janvier.

(4) Les matériaux de la maison furent employés à la construction d'une glacière, et l'écurie transformée en poulailler. — La Fabrique paye à M. Cal.-Chs. Lemire une rente de $6.00 pour le nouvel emplacement.

était l'érection d'une église monumentale à la place de l'ancienne, qui tombait en ruines. Dès sa prise de possession de la cure, il souleva la question et lança le projet. Pour son malheur, la mesure fut impopulaire, et les paroissiens, qui aimaient leur vieille église et tenaient à la conserver, s'y opposèrent respectueusement, mais énergiquement. On assure même que le fantôme d'une construction dispendieuse fut l'un des prétextes qui amenèrent le Haut de la Grand'Plaine et le Coteau à solliciter l'érection de la paroisse nouvelle de Saint-Elphège (1).

A diverses reprises, il revint à la charge dans les assemblées de fabrique ou de paroisse. L'autorité diocésaine appuya ses projets, et, dans chacune des visites épiscopales, elle inscrivit dans son rapport de sages conseils à ce sujet (2). Mais l'idée d'une construction nouvelle, et même d'une réparation importante, faisait peu de chemin dans les esprits prévenus.

Un jour le curé crut avoir gagné son point. C'était en 1889. On avait remarqué que les flèches des clochers s'ébranlaient au moindre vent et que leur chute pouvait être imminente. La fabrique saisie de l'affaire, nomma tout de suite trois experts pour en faire une visite minutieuse: ce furent Messieurs Damien Bellemare, constructeur d'église de la Pointe-du-Lac, Didier Pelletier et François Bélisle, paroissiens de la Baie.

Leur rapport, daté du 21 mars 1889, fut communiqué aux fabriciens le dimanche suivant, 24 mars. Il déclarait "que les clochers sont pourris et sur le point de tomber, qu'ils ne sont plus réparables et qu'il serait imprudent de les laisser plus longtemps debout." — L'assemblée fut unanime à "décider de démolir les flèches des clochers jusqu'à la balustrade des cloches."

---

(1) Erigée en avril 1886.

(2) Voir Rapports des 10 juin 1886, 4 juin 1889, 31 mai 1892, et 29 mai 1897.

Le curé en demandant à l'évêque diocésain l'approbation de cette mesure de prudence (1), ajoutait:

"C'est le commencement de la débâcle. D'eux-mêmes les paroissiens comprennent qu'il faut construire en neuf. Tout est avarié et irréparable: clochers, couverture, chassis, murs, planchers. Il ne reste, à vrai dire, que les sculptures de l'intérieur qui méritent d'être conservées, et nous les conserverions, autant que possible, dans une belle, grande et haute sacristie".

Cette fois, encore, il devait être déçu dans son attente. Quelques jours après, le marguillier en charge, Monsieur Narcisse Côté, opérait la descente des deux flèches dangereuses. Quelques paroissiens prétendirent qu'elles n'étaient pas aussi avariées qu'on l'avait cru. Cette croyance, probablement erronée, fit renaître un sentiment tout-à-fait hostile à la reconstruction. Et l'on dut remettre à une date indéfinie la réalisation des espérances conçues.

Cet échec fut l'une des grandes épreuves du curé Héroux, qui mourut sans avoir fait à la vieille église la plus minime réparation et la légua à son successeur dans un état de véritable délabrement. Veuve de ses clochers, l'église, qui avait eu ses charmes dans son temps, avait perdu son plus bel attrait extérieur et faisait peine à voir, avec son portail découronné et tronqué.

Monsieur Héroux mourut en 1897, le jour de Noël au matin. Depuis longtemps il prévoyait sa fin prochaine, et il l'annonçait même, comme un événement inévitable (vers la fin des vacances), aux ecclésiastiques en visite au presbytère.

Sa vie, depuis au delà de douze ans, avait été un martyre continuel, surtout dans la mauvaise saison. C'est dire qu'il était préparé au terrible passage et qu'il a vu venir la mort

---

(1) Lettre du 26 mars. *Archives diocésaines.*

sans frayeur. Il était âgé de soixante et deux ans et huit mois. Le mercredi suivant, 29 décembre, eurent lieu les funérailles solennelles, auxquels présida Mgr. Gravel, qui fit l'oraison funèbre et l'absoute, en présence de trente-cinq membres du clergé et d'une grande affluence de peuple.

La dépouille mortelle fut inhumée sous un monument élevé par le curé défunt, sur le lot No. 3, qu'il avait acquis le 25 novembre 1894, et dont il a confié l'entretien perpétuel au couvent de la Baie, par l'une de ses dispositions testamentaires. C'est le seul prêtre inhumé au cimetière.



APPENDICE AU CHAPITRE XXIII.

1. *Plan d'instruction sur le "Respect humain"*, donnée par le curé Héroux le 2e dim. de l'Avent 1893 (1).

Nolite fieri servi hominum. (I Cor. 7. 23).

La liberté est un des biens que les hommes se montrent le plus empressés à conquérir; et quand ils l'ont, avec quel soin jaloux ils la conservent! Et souvent aussi, quel lamentable abus ils en font! Oui, vive la liberté! L'homme n'est point fait pour l'esclavage. Jésus-Christ est venu l'arracher de la tyrannie du démon et délivrer son âme; l'Eglise est venue à son tour le tirer de la servitude des puissants de la terre et délivrer son corps. Cette double liberté l'ap. S. Paul l'avait rendue aux fid. de Cor., et il les exhortait à la conserver et à ne plus se rendre les esclaves des hommes: *nolite fieri servi hominum.* Comment se fait-il aujourd'hui qu'avec cet amour instinctif de la liberté, il y ait tant d'esclaves encore parmi les hommes? Oui, il est des chrétiens qui rougissent de leur baptême et n'osent plus accomplir leurs devoirs de religion; des chrétiens qu'intimide le sourire imbécile d'un libre-penseur ou le propos insensé d'un ignorant.

A ces peureux, trembleurs, je dis que le respect humain est:

1° folie, 2° lâcheté, 3° crime.

I

Une folie. Que dit-on d'un homme qui dans sa conduite ne suit plus règles de bon sens et fait tout à rebours de ce que prescrit la raison? C'est un malheureux insensé.—Vous êtes chrétiens, c.-à-d., enfant priv. de Dieu qui crée, conserve, maître abs. d'âme, corps et biens. Le plus vulgaire bon sens dit que vous devez à Dieu, hommages d'adorations, amour, reconnaissance, dévouement...

Donc, bassesse, incivilité, acte de folie en allant contre lumières de la raison qui dit qu'il est juste, digne, sage d'honorer, reconnaître publiquement le Souverain maître.

Acte de folie de sacrifier âme, bonheur, gloire aux caprices, railleries, ...à qui vous ne devez rien...

Psalmiste: *Illic trepidaverunt timore ubi non erat timor.*

Les esclaves du respect humain tremblent devant des fantômes.

II

Lâcheté. Appeler lâche: outrage sanglant pour un canadien... L'esclave du respect humain l'a mérité à tous points de vue... Qu'est-ce qu'un lâche? Celui qui manque de force et courage... d'autant plus, 1° qu'ennemi plus faible, 2° que joug plus honteux...

Eh bien, je le demande...

---

(1) *Coutumier.* Vol. 5, IIe dim. de l'Avent 1893.

Dignité, honneur, raison, liberté de pensée, de parole et d'action, l'esclave du respect humain laisse tout enchaîner... Au lieu de l'autorité paternelle de Dieu, il subit le caprice de mille tyrans, s'incline devant les basses passions de ceux qu'il redoute.

III

Crime. Sorte d'*apostasie,* d'*idolatrie.* L'ôn renonce à Dieu par crainte d'un coup de langue.

Parjure. Violer tous engagements... promesses du baptême... *Qui negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo qui in coelis est.* (Matt. 10, 33).

Vous excuserez-vous sur ce que foi conservée, concessions à l'opinion, à mode...?

Qui non est mecum, contra me est (Luc 11, 23).
S. Paul: *Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.*
Se rappeler titre de chrétien... destinées immortelles.
Etre fier d'appartenir à J.-C., à l'Eglise.
Fouler aux pieds l'idole du respect humain.
Cui servivre regnare est. Servir Dieu, c'est régner.

2. *Testament du curé Héroux.* — Dans son testament, dicté le 22 octobre précédent, outre certaines sommes léguées à ses serviteurs, Adéline Morissette et Hormisdas René, et à quelques membres de sa famille, nous remarquons les legs suivants:

A l'Evêque de Nicolet, pour oeuvres pies....................	$ 300
A la Fabrique et aux deux communautés de la Baie, chacune..	200
A l'Hôtel-Dieu de Nicolet, son linge de corps, et..............	200
A celui d'Arthabaskaville....................................	100
A la Fabrique de Sainte-Victoire............................	100
Au Séminaire de Nicolet, le résidu de ses biens..............	3,000

Il lègue de plus au Dr. William Smith, son médecin, sa montre et une peinture à l'huile (Saint-Paul); et au couvent de la Baie, le portrait de Mgr. Gravel, et un tableau de Jésus en croix.

M. l'abbé M.-G. Proulx, procureur du séminaire, était l'exécuteur testamentaire.

3. *Vicaires de la Baie sous l'administration du curé Héroux.* — La cruelle maladie qui minait lentement le curé Héroux, et faisait de son corps le foyer d'atroces douleurs, le contraignit, pendant la majeure partie de son administration, de recourir à l'assistance de deux vicaires. Les mois d'été lui laissaient un peu de relâche. La chaleur le remettait sur pieds, et un regain de vigueur, hélas! de peu de durée, lui permettait de vaquer personnellement au ministère paroissial. Il se passait alors du deuxième vicaire, mais pour le reprendre inévitablement à l'automne.

A deux reprises pourtant il se sentit revivre, au point d'espérer une guérison parfaite. Ce fut après le pèlerinage de Saint Zéphirin, et pendant les années 1894 et 1895. On ne lui voit en effet qu'un seul vicaire du 29 août 1890 au 2 octobre 1891, et du 27 septembre 1893 au 30 août 1895.

Pendant les deux dernières années de sa vie, son état exigea continuellement la présence de deux prêtres.

Voici la liste des vicaires de la Baie pendant cette période. Les dates d'arrivée et de départ sont celles de leurs premier et dernier actes signés dans nos registres.

Georges-Alphonse Rainville...........3 octobre 1885 — 13 octobre 1886
Louis-Ferdinand Lussier.................19 février 1886 — 15 août 1887
F.-Isidore Béland...................30 octobre 1886 — 14 octobre 1887
Antonio Poulin-de-Courval...........25 septembre 1887 — 12 juin 1888
Jos.-Eugène Roberge...................9 octobre 1888 — 25 juin 1889
Louis-Alfred Côté..................28 octobre 1888 — 23 octobre 1890
Denis Boucher.........................6 octobre 1889 — 28 août 1890
Joseph-E. Dubois...............7 novembre 1890 — 18 décembre 1891
Gédéon Carignan.......................2 octobre 1891 — 13 juin 1892
Louis-Exilia Boisvert...................1 janvier 1892 — 27 juin 1893
Antonio P.-de-Courval, 2°.......8 septembre 1892 — 3 septembre 1893
Gédéon Carignan, 2°................6 septembre 1893 — 6 juillet 1894
Jules-Arthur Labelle...........13 septembre 1893 — 27 septembre 1893
Roch-Firmin Joyal..................15 juillet 1894 — 26 décembre 1897
Désiré-Gustave Bourbeau............30 août 1895 — 1 septembre 1896
Lucien-Omer Dubois.................7 septembre 1896 — 4 mars 1898

Pendant la vacance de la cure, la desserte de la paroisse fut confiée au premier vicaire, M. Roch Joyal, avec l'assistance de M. Omer Dubois, deuxième vicaire du curé défunt.

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES VICAIRES DU CURE HEROUX.

RAINVILLE (L'abbé Georges-Alphonse), né à Saint-Marc, comté de Verchères, le 26 janvier 1858, de Georges Rainville, commerçant, et de Sara Dansereau, fit ses études à Nicolet et aux Trois-Rivières, où il fut ordonné par Mgr. Grandin, le 20 mai 1883. Vicaire à Yamaska (1883-1885), à la Baie-du-Febvre (1885-1886) ; curé-fondateur de Sainte-Christine-de-Drummond (1886-1887), où il a bâti un presbytère ; vicaire à Marlboro dans le Massachusetts ; curé-fondateur de Cochituate (1889-1891), où il a construit une église en 1890 ; curé-fondateur du Sacré-Coeur de Brockton (1891-1904), où il a édifié une église en 1892, un presbytère en 1897, un couvent et une école en 1901 ; curé de Saint-Joseph de Salem, près Boston, depuis 1904.

LUSSIER (L'abbé Louis-Ferdinand), né à Saint-Antoine-sur-Richelieu, comté de Verchères, le 30 janvier 1849, de Joseph Lussier, cultivateur, et d'Angèle Durocher, fit ses études à Saint-Hyacinthe ; fut ordonné à Marieville par Mgr. C. Larocque, le 26 janvier 1873. Vicaire à Sorel (1873-1874), à Saint-Robert (1874-1876) ; curé de Sainte-Hedwidge-de-Clifton (1876-1885), où il a bâti un presbytère et une église en 1880 ; vicaire à la Baie-du-Febvre (1886-1887) ; dans l'état de New-York, curé de Brandon (1888-1895), où il a complété l'église en 1889 et d'où il en a bâti une à Paul-Smith's en 1891 ; aumônier des Soeurs de la Merci à Keeseville en 1897 ; curé de Chasm-Falls (1898-1902), de Sciota depuis 1902.

BELAND (L'abbé F.-Isidore), né à Sainte-Ursule le 6 février 1862; fils de Godfroi Béland et de Marguerite Morin; ordonné aux Trois-Rivières le 21 juin 1885; vicaire à Saint-Guillaume; 1886, à Bécancourt, puis à la Baie; 1888, à Arthabaskaville; 1891, à Saint-Zéphirin-de-Courval, avec les pouvoirs de desservant, et à Bécancourt; 1891, curé de Saint-Fulgence-de-Durham; 1900, de Saint-Pie-de-Guire, où il a bâti une église; 25 janvier 1910, à Saint-Michel d'Yamaska.

COURVAL (L'abbé Antoine-Marie-Henri Poulin-de-), né à Saint-Grégoire-de-Nicolet, le 15 juin 1859, d'Antoine-Luc Poulin-de-Courval, notaire, et d'Eléonore Robitaille, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr. Gravel, le 17 juillet 1887. Vicaire à la Baie-du-Febvre (1887-1888), à Saint-David-d'Yamaska (1888-1890), à Saint-Thomas-de-Pierreville (1890-1892), à Stanfold (1892), encore à la Baie-du-Febvre (1892-1893); curé-fondateur de Saint-Samuel-de-Horton (1893-1897), où il a bâti une chapelle et un presbytère; assistant à Sainte-Clotilde-de-Horton (1897-1899); desservant à Wickham (1899-1900); curé de Saint-Fulgence-de-Durham (1900-1908), curé de Sainte-Eulalie depuis 1908.

ROBERGE (L'abbé Joseph-Eugène), né à Sainte-Monique-de-Nicolet, le 11 novembre 1861, d'Augustin Roberge et d'Emérence Beauchemin, fut ordonné le 27 septembre 1885. Vicaire à Yamaska (1886-1888), à la Baie-du-Febvre (1888-1891) à Saint-Guillaume (1891-1894); curé de Kingsey (1894-1905), de Sainte-Eulalie (1905-1908); curé de Saint-Pierre-les-Becquets depuis 1908.

COTE (L'abbé Louis-Alfred), né à Nicolet le 24 novembre 1861, de François-Xavier-Emmanuel Côté, cultivateur, et d'Emélie Clair-Houde, fit ses études à Nicolet et aux Trois-Rivières, où il fut ordonné par Mgr. Laflèche, le 20 décembre 1884. Vicaire à Saint-Stanislas-de-Champlain (1884-1885), à Arthabaskaville (1885-1888), à la Baie-du-Febvre (1888-1899), curé de Saint-Pie-de-Guire (1890-1900), où il a reconstruit le presbytère en 1894; depuis 1900, curé d'Arthabaskaville, où il a fondé un collège en 1905.

BOUCHER (L'abbé Deusdedit), ordonné à Nicolet le 26 juillet 1889. Vicaire à Saint-Guillaume; à la Baie-du-Febvre (1889-1890); à Drummondville (1890-1894); à Saint-Bonaventure (1894); à Saint-François-du-Lac (1894-1895); à Saint-Germain-de-Grantham (1895-1896). Aumônier des Frères du Sacré-Coeur de Saint-Christophe (1896-1897. — Décédé à l'Hôtel-Dieu, Nicolet, le 7 septembre 1897.

DUBOIS (L'abbé Joseph-E.), né à Bristol, dans le Nouveau-Hampshire, le 31 janvier 1859, de François Dubois, orfèvre, et de Sophie Thérien, fit ses études aux Trois-Rivières; fut ordonné à Nicolet par Mgr. Gravel, le 8 septembre 1888. Vicaire à Saint-Guillaume (1888-1889), à Saint-Germain-de-Grantham (1889-1890), à la Baie-du-Febvre (1890-1891), à Stanfold (1891-1892), à la cathédrale de Nicolet (1892-1893); desservant à Suncook, dans le Nouveau-Hampshire (1893-1895); vicaire à Saint-Georges de Manchester (1895-1900); curé de Hooksett (1900-1904), où il a fondé un couvent en 1902; depuis 1904, curé de Laconia, où il a également établi un couvent en 1906.

CARIGNAN (L'abbé Gédéon), né à Bécancour le 17 septembre 1867, ordonné à Nicolet le 30 août 1891; vicaire à la Baie-du-Febvre

(1891-1892) et (1893-1894); vicaire dans diverses paroisses du diocèse; 1898, retiré du ministère par maladie; 1899, décédé à Gentilly.

BOISVERT (L'abbé Louis-Exilia), fut ordonné le 6 février 1887. Vicaire à la cathédrale de Nicolet (1887-1890), à Saint-Médard (1890-1891), à Stanfold (1891-1892), à la Baie-du-Febvre (1892-1893); curé de Notre-Dame-de-Pierreville (1893-1903); en repos aux États-Unis (1903-1904); encore vicaire à la cathédrale de Nicolet (1904-1906); curé de Kingsey-Falls (1906-1910), de Sainte-Sophie-de-Lévrard (1910-1911); retiré à l'Hôtel-Dieu de Nicolet, 1911.

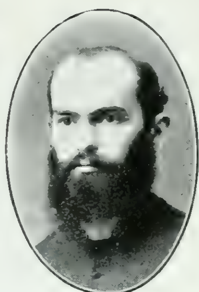
LABELLE (L'abbé Jules-Arthur), né à Sorel, comté de Richelieu, le 16 décembre 1860, fit ses études au séminaire de Montréal et à Saint-Hyacinthe; fut ordonné le 13 février 1887. A Sorel en repos (1887-1888), vicaire (1888-1889); vicaire à Notre-Dame-de-Stanbridge (1889-1891), à Upton (1891); retiré à Montréal (1891-1892); vicaire à Sainte-Rosalie (1892); pensionnaire chez les Trappistes à Oka (1892-1893); retiré à Saint-Hyacinthe (1893); vicaire à la Baie-du-Febvre (1893); retiré encore à Saint-Hyacinthe (1893-1894); décédé à Sorel, le 8 novembre 1894.

JOYAL (L'abbé Roch-Firmin), né à Saint-François-du-Lac, comté d'Yamaska, le 14 novembre 1865, de Théophile Joyal, cultivateur, et d'Anne-Catherine Courchesne, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr Gravel, le 25 juillet 1892. Vicaire à Yamaska (1892), à Pierreville (1892-1894); à la Baie-du-Febvre, vicaire (1894-1897), desservant (1897-1898); 1898, curé-fondateur de la Visitation, où il a bâti une chapelle temporaire en 1898, le presbytère en 1899, et l'église actuelle en 1902-1903; 1911, curé de Sainte-Sophie-de-Lévrard.

BOURBEAU (L'abbé Désiré-Gustave), né à Victoriaville, comté d'Arthabaska, le 29 octobre 1870, de Joseph-Octave Bourbeau, marchand et d'Alphonsine Richard, fit ses études à Lévis, au grand séminaire de Montréal et à Nicolet; fut ordonné dans sa paroisse natale par Mgr. Gravel, le 28 juillet 1895. Vicaire à la Baie-du-Febvre (1895-1896), à Stanfold (1896-1897); aumônier des Frères du Sacré-Coeur à Arthabaskaville (1897-1898); vicaire à Sainte-Brigitte (1898-1899); desservant à Saint-Zéphirin (1899-1900); vicaire à Bécancourt (1900-1904); curé de Blanford (1904-1908), où il a rebâti le presbytère en 1905; depuis 1908, curé de Saint-Fulgence de Durham.

DUBOIS (L'abbé Omer), né à Bécancourt, comté de Nicolet, le 14 juillet 1867, de Pierre Dubois, cultivateur, et de Marie-Louise-Adéline Provencher; fit ses études aux Trois-Rivières et à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr. Gravel, le 26 juillet 1893. Vicaire à Saint-Médard (1893-1896), à Saint-Guillaume (1895-1896), à Bécancourt (1896-1897), à la Baie-du-Febvre (1897-1898), à la cathédrale de Nicolet (1898-1900); curé de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (1900-1903); vicaire à Saint-Sylvère (1903-1906), encore à Nicolet (1906-1908); à Saint-Cyrille-de-Wendover (1908-1910); desservant à la Visitation (juillet-octobre 1910); depuis 1910, assistant à Saint-Elphège.

4. *Associations pieuses établies par M. Héroux.* — La Garde d'honneur de la Sainte-Vierge, érigée le 28 août 1888, et l'Association de la Sainte-Famille, le 8 décembre 1892. Elles se maintiennent avec une vigueur toujours renaissante.



2



3



4



5



1



6



7



8

Le Curé J.-E. Bellemare
et ses vicaires

1. Jos.-Elz. Bellemare, douzième curé, 1898
2. E.-J.-B. Janelle
3. J.-H. Coté
4. L.-H. Comeau
5. Noé Pepin
6. Vincent Lemire
7. H. Denoncourt
8. A. Tétrault
9. Z. Tourigny
10. R. Faucher



9



10

CHAPITRE XXIV.

CINQUIEME EGLISE, 1900.

SOMMAIRE. — L'abbé Joseph-Elzéar Bellemare, douzième curé. — Fondation de la paroisse de la "Visitation." — Construction de la cinquième église. — Ecroulement de la cathédrale de Nicolet. — Une ère d'épreuves pour la Baie: faillite de la banque Ville-Marie, incendie du 25 mars 1902.

L'autorité diocésaine donna pour successeur à feu M. Héroux l'abbé Joseph-Elzéar Bellemare, curé de saint-Cyrille de Wendover (1). La cure de la Baie, dans les conditions où l'avait laissée le défunt, était une charge un peu redoutable. Il y avait à régler deux questions des plus graves, la fondation d'une nouvelle paroisse, et la réparation de l'église ou la construction d'une église neuve, question pendante depuis douze ans.

L'érection d'une paroisse au moulin Côté était décidée d'avance. Le curé de la Baie était nommé, "avec l'entente que partie de la Grande Plaine et le rang de saint Joseph en seront détachés prochainement" (2), et l'évêque ajoutait: "je vous donne pour vicaire le Rév. M. Roch Joyal, à qui je destine la nouvelle cure, en attendant qu'elle soit prête."

---

(1) Bellemare (L'abbé Joseph-Elzéar), né à Yamachiche, comté de Saint-Maurice, le 10 février 1849, de Joseph Bellemare, marchand, et de Hermine Gélinas, fit ses études à Nicolet; fut ordonné aux Trois-Rivières par Mgr. Laflèche, le 28 septembre 1872. Professeur de sciences naturelles au séminaire de Nicolet (1872-1873); vicaire à la Baie-du-Febvre (1873-1875); encore professeur de sciences naturelles au séminaire de Nicolet (1875-1877); en repos à Shawinigan (1877-1878); desservant à Sainte-Flore (1878); assistant à Yamaska (1878); curé de Sainte-Hélène-de-Chester (1878-1890), où il a bâti l'église et le presbytère en 1885 et 1887; curé de Saint-Cyrille-de-Wendover (1890-1898), où il a construit un presbytère en 1891 et 1892; depuis 1898, curé de la Baie-du-Febvre, où il a édifié une église de 1899 à 1902 et l'a reconstruite de 1902 à 1905, après sa destruction par les flammes, le 25 mars 1902. Fit le voyage de Rome et de Terre-Sainte (1899-1900).

(2) Lettre du 25 août 1898.

Dans ces conditions, le devoir du curé de la Baie était tout tracé : il devait laisser à l'autorité religieuse toute sa liberté d'action, et ne rien faire pour l'entraver.

Aussi les procédures furent menées avec expédition. Le 8 décembre suivant, M. Joyal s'installait définitivement dans son nouveau poste, et célébrait avec ses nouveaux paroissiens l'ouverture solennelle de la paroisse, sous le vocable de la Visitation de la sainte Vierge.

Restait à régler la deuxième question, autrement sérieuse que la première. Attachés à leur vieille église, les paroissiens tenaient à la conserver ; et pour atteindre plus sûrement leur but, ils avaient, dans le cours de l'été, signé presque à l'unanimité une requête pour en demander la conservation.

Le nouveau curé partageait leur sentiment ; et il voyait comme eux, dans la vieille église, au style classique, une relique vraiment intéressante à léguer aux âges futurs. C'est dans ce sens qu'il fit, tant auprès des autorités diocésaines, que des architectes et experts à consulter, les premières démarches pour régler cette épineuse question.

Il se trouva par malheur en face d'obstacles insurmontables. Les experts appelés à visiter l'église, qui, à vrai dire, était dans un état déplorable, furent unanimes à considérer comme impossible une réparation vraiment sérieuse, et à déclarer la nécessité d'une nouvelle construction (1).

L'autorité diocésaine, de son côté, trouvait beaucoup plus sage de sacrifier la vieille église, toute belle qu'elle avait été dans son temps, pour ériger en place une construction solide et durable.

---

(1) Les experts appelés furent l'architecte L.-Z. Gauthier, de Montréal, MM. Louis Caron & Fils de Nicolet, Joseph et George Héroux d'Yamachiche. — La maçonnerie était lézardée et enfoncée en terre à tel point que le plancher de la nef reposait sur le sol. Soumis à l'étude, ce projet fut trouvé impraticable.

Dans une première visite, le 13 novembre 1898, on chargea l'architecte de préparer les plans et estimés des travaux de réparation, — qui furent soumis à la paroisse, le 4e dimanche de l'Avent.

Mgr. Gravel avait une conviction si bien arrêtée à ce sujet qu'il vint lui-même en conférer avec les paroissiens. Ce fut le 29 janvier 1899, dimanche de la septuagésime. Monseigneur, qui assistait au trône pendant l'office du matin, monta à l'autel après l'évangile, et y adressa aux paroissiens une allocution, à la fois onctueuse, convaincante et persuasive, telle qu'il savait en prononcer. Il leur déclara, sans ambiguité qu'il fallait en venir à une bâtisse neuve et qu'en refusant de construire ils allaient contre leur intérêt propre et le désir de l'autorité.

La voix paternelle et convaincue du saint évêque fit sur l'assistance une profonde et salutaire impression. En un clin-d'oeil, la paroisse, si hostile à la mesure proposée, l'adoptait à la presque unanimité, sept à huit seulement restant à l'écart.

Dès le jour même on commençait à faire signer une requête à l'autorité diocésaine, demandant la permission de construire en neuf (1).

Il va sans dire qu'elle reçut un accueil bienveillant. Tout marcha d'ordre et sans entraves. Le 16 février suivant, le délégué de l'évêque, l'abbé J.-B.-H. Bellemare, curé de Saint-Zéphirin, vérifiait les allégués de la requête, et le lendemain, 17 février, l'évêque émanait le décret ordonnant la construction et une répartition de $30,000 à cet effet.

La question était enfin réglée!

Les paroissiens de la Baie, peinés de dire adieu à leur vieille église, témoin de leurs premiers voeux et de tant de beaux jours, mais parfaitement résignés, se mirent à l'oeuvre avec un entrain et une bonne volonté dignes d'éloges.

Cette construction a été accompagnée de tant d'événements heureux ou malheureux, que, pour plus de clarté dans le récit, nous le divisons en quatre paragraphes.

---

(1) Cette requête, datée du 29 janvier 1899, a été passée à domicile par M. l'abbé E.-J.-B. Janelle, vicaire, et Monsieur le notaire J.-L. Belcourt.

§ 1. PRELIMINAIRES DE LA CONSTRUCTION
(6 Mars - 20 Juillet 1899)

Le 6 mars 1899, la paroisse élisait trois syndics pour diriger la nouvelle construction et prélever les fonds nécessaires. Ce furent les trois marguilliers du banc. Messieurs Moïse-Honorat Lemire, Félix Lefebvre et Joseph-François Lemire (1).

Trois opérations préliminaires importantes s'imposaient: la construction d'une chapelle temporaire, — la préparation de plans, devis et estimés, — le prélèvement d'une répartition.

Chapelle temporaire. — Le mode d'installation à adopter pour le culte amena sur le tapis divers projets. On proposait la chapelle des Frères, la salle du Conseil, voire même les grandes dépendances de M. Calixte-Charles Lemire. — Toutes ces installations avaient l'inconvénient d'être trop restreintes, et d'enlever le revenu des bancs. — Les syndics jugèrent plus sage, de louer un emplacement sur le lopin des Soeurs, vis-à-vis le cimetière (2) et d'y ériger, pour l'époque de transition, une grande chapelle temporaire.

Ce fut un corps de bâtisse simple, mais confortable, assez grand pour loger tous les bancs de l'ancienne église (3), et réserver un espace convenable pour le choeur et les cérémonies religieuses.

Les travaux se firent (4) du mois d'avril au 30 juillet, jour de la solennité de Sainte-Anne, en laquelle la paroisse y célébra le premier office public. Tout le mobilier, à l'exception de l'orgue (5), y avait été déménagé, et donnait un peu l'illusion de l'église démolie.

Le 13 août suivant, M. l'abbé F.-Edouard Baril, professeur au Séminaire de Nicolet, donnait un éloquent sermon de circonstance, bénissait solennellement la chapelle, et y faisait l'érection du Chemin de la croix.

---

(1) Requête aux Commissaires Civils, du 20 février 1899; ordonnance du 23 février; élection confirmée le 27 mars.

(2) Le loyer payable à M. Jos.-Elie, bailleur du terrain, était de $20 par année.

(3) Les bancs furent continués aux conditions de la vieille église.

(4) A la journée. — Le bois de sciage fut en grande partie fourni par M. Oct. Duperron de Nicolet, et la charpente par MM. Calixte-Chs. Lemire et Jos.-Louis Lemire. Le coût total a été de $2,084.67, le déménagement compris.

(5) La faible charpente de la chapelle n'aurait pu le supporter. On le mit à l'écart, dans la buanderie du presbytère, où il garda un silence forcé de près de cinq ans. On lui substitua l'harmonium, qui est actuellement dans la sacristie.

Plans, devis et estimés. — On confia la confection des plans à l'architecte L.-Z. Gauthier de Montréal (1).

Cet homme de goût eut une conception vraiment originale, qu'il essaya de réaliser dans la future construction. Son idéal eût constitué un monument aux formes imposantes et digne des cités européennes. Malheureusement les conditions du terrain, et les sévères exigences d'économie de nos paroisses rurales ne lui permirent pas de le mettre au jour absolument tel que conçu.

Le plan primitif allie les proportions massives du style roman à l'élégance du byzantin. On dut le modifier en plusieurs points pour alléger la maçonnerie, diminuer le coût des travaux et mieux répondre aux besoins du cultte.

Tout de même, l'édifice, sans être exempt de défauts, reste majestueux dans son ensemble ; il conserve le caractère distinctif du romano-byzantin, le portail surtout, qui est vraiment important. On y remarque du premier coup-d'oeil la prédominance de l'arc surhaussé et de l'arc entrepassé, si caractéristiques dans les deux styles.

Ajoutez un dôme sur le triple rond-point du choeur, un deuxième de plus petites proportions sur celui de la sacristie, et vous aurez l'un des meilleurs édifices religieux de notre Province. — Espérons qu'un jour les paroissiens seront en mesure de mettre le complément à cette oeuvre.

Dans la première construction, la sacristie était latérale, et formait un large bas-côté, adjacent aux deux ronds-points du choeur et du sud-ouest... plan peu élégant à l'extérieur, mais très-joli et très-commode à l'intérieur, où il supprimait le chemin couvert et isolait les vestiaires sacerdotaux de la chapelle d'hiver.

Les syndics étaient encore en pourparler avec l'architecte, au sujet du plan à adopter (2), lorsqu'une catastrophe épouvantable vint plonger Nicolet et tout le diocèse dans la déso-

(1) Résolution du 28 mars 1899, et marché du 6 avril. — Autre marché pour le dévis et les détails, le 19 septembre 1899.

(2) Mgr. Gravel proposait celui de Saint-Césaire, près de Saint-Hyacinthe. — Ce plan, très-beau d'ailleurs, était de même genre que la cathédrale, et du même architecte. L'écroulement du 3 avril empêcha de l'adopter.

Le curé Héroux avait en vue, celui de Sainte-Marie de la Beauce.

lation. Lundi, le 3 avril, à 8 heures du soir, la cathédrale en construction (1), l'espoir et l'orgueil de notre évêque, et dont l'extérieur était sur le point de se parachever, s'écroula tout d'un coup. Les fondations étaient défectueuses, surtout celles des piliers destinés à supporter les plus lourdes charges. Un premier écroulement de la charpente en fer avait eu lieu quelque temps auparavant, mais on l'avait facilement réparé. Ici, c'était une perte totale, un malheur irréparable.

L'écho de cette catastrophe eut son retentissement dans tout le diocèse, surtout à la Baie où l'on entretenait des craintes sérieuses au sujet du terrain, formé de quelques pieds seulement de terre ferme, reposant sur un lit de cent pieds de glaise molle et sans consistance (2).

Le premier mouvement des syndics fut de renoncer à une entreprise qui paraissait trop aléatoire. Cependant l'on reprit courage, et l'on fit une étude sérieuse du genre de fondation à employer.

Parmi les plans proposés citons le pilotis, le massage du sol (3) et le béton armé. Après mûre délibération, l'on se prononça pour le béton armé et drainé, dont l'emploi avait naguère eut un plein succès pour l'église de Saint-Césaire, bâtie sur un sol de même nature.

---

(1) Plan de l'architecte Saint-Jean. — Entreprise par MM. Paquet et Godbout, de Saint-Hyacinthe.

(2) Les éboulis, survenus en 1907 et 1908, aux ponceaux du chemin de fer, ont prouvé combien ces craintes étaient fondées.

(3) M. Adolphe Rho, artiste de Bécancour, fit beaucoup d'instances et plusieurs voyages à la Baie, pour faire adopter ce mode. — Il ignorait sans doute l'état du sous-sol qui n'est pas susceptible de massage. Les gens d'expérience prétendent que le massage, excellent sur un sol ferme, est nuisible sur un sol à fonds glaiseux, et peu consistant.

M. André Bonin, de Sherbrooke, conseillait le béton armé de lisses de chemin de fer. — Mgr. Gravel était aussi très-favorable au béton.

§. 2. CONSTRUCTION DE L'EXTERIEUR

(20 juillet 1899 - 25 mars 1902)

L'entreprise de l'extérieur fut confiée à MM. Joseph et Georges Héroux, entrepreneurs-menuisiers d'Yamachiche, qui s'étaient acquis un grand renom comme constructeurs d'église (1). On les connaissait depuis longtemps à la Baie, où ils avaient, en 1865, bâti le couvent et les galeries de l'église.

Les travaux, sous la surveillance de M. François Pominville, salarié par la Fabrique (2), s'exécutèrent en deux ans et demi, du 20 juillet 1899 au 25 mars 1902.

Le béton absorba en grande partie la pierre de la vieille église. On prit dans le champs ce qui manqua à l'intérieur des murs.

La pierre de taille de grande course vient de Saint-Marc des Carrières où elle fut taillée par MM. Damase Naud & Cie (3). La pierre à bosse de petite course a été prise à Joliette.

La bénédiction solennelle de la pierre angulaire eut lieu dimanche après les vêpres, le 24 juin 1900, jour de la fête de saint Jean-Baptiste (4). Dans cette pierre marquée sur deux faces au monogramme du Christ, on enferma une boîte en plomb, soudée hermétiquement, contenant les documents et articles suivants :

1° Liste des curés, missionnaires et desservants de la Baie.
2° Liste des églises de la paroisse, avec dates de construction.
3° Liste des constructeurs de l'église.
4° Liste des autorités religieuses et civiles.
5° Monnaies et timbres courants.
6° Portraits de MM. les abbés J.-E. Bellemare, curé, E.-J.-B. Janelle, vicaire, de Michel Lemire, maire, des docteurs William Smith et Pierre-Bruno La Haye, du notaire Joseph-Ludger Belcourt, et de M. Nestor Duguay, commerçant et organiste.

---

(1) Citons, parmi les monuments qu'ils ont élevés, les églises d'Yamachiche, de Maskinongé, de Webster, E.-U., la chapelle des Ursulines des Trois-Rivières.

(2) M. Pominville était remarquable comme charpentier. C'est lui qui a monté le dôme de la cathédrale de Montréal. On lui attribue aussi la première idée des battants rétro-lancés, appliqués aux cloches. — Arrivé le 1er octobre 1899.

(3) Sous-entreprise du 12 décembre 1899.

(4) La bénédiction a été faite par M. le curé, assisté de l'abbé E.-J.-B. Janelle, vicaire, et de M. Ernest Proulx, ecclésiastique. — M. l'abbé Arthur McDonald assistait à la cérémonie.

Le bois de charpente a été pris en Géorgie. Le devis spécifiait du "pin rouge de la Colombie Anglaise." Les entrepreneurs, de bonne foi, sans doute, crurent pouvoir lui substituer le pin de la Georgie. Ce bois, très riche pour lambris, est trop résineux et flexible pour charpente. Nous verrons quels malheurs ont été la conséquence de ce changement.

Les couvertures et toute la partie métallique ont été faites par MM. Sélim Faucher & Cie, de Québec (1).

Une ère d'épreuves.—Cette première étape fut signalée de bien cruelles épreuves, tant pour les paroissiens que pour les entrepreneurs, – et nous croyons que jamais plus de malheurs se sont accumulés à la fois sur une paroisse en un espace de temps aussi restreint. C'est le *Crux de cruce* de la prophétie de saint Malachie, qui se renouvelle pour une église particulière.

Le 20 juillet 1899, à 8 heures du soir, les entrepreneurs et les syndics étaient assemblés au presbytère, pour clore définitivement le marché de construction. Tout se passa dans le calme et la bonne entente. Mais pendant qu'à l'intérieur tout était paisible, à l'extérieur tout était calme aussi, mais de ce calme précurseur de la tempête. A peine les signatures étaient apposées au contrat, qu'un formidable orage électrique se déchainait sur la province. Le tonnerre grondait d'une manière terrifiante, et la foudre semait çà et là le ravage et la désolation ; une église, celle de la côte saint-Paul, frappée de la foudre, devint à cette heure la proie des flammes. Il était tard dans la soirée quand les parties purent sortir du presbytère et retourner dans leurs foyers.

Ce désastre était, nous n'osons dire, le présage, mais, au moins le point de départ de cette série d'épreuves dont nous venons de parler. Nous allons les passer rapidement en revue.

(1) Sous-entreprise du 24 novembre 1901. — Montant $3,000.

1. *Faillite de la banque Ville-Marie.*—Toutes les épargnes de la Fabrique, accumulées en vue de la construction, étaient en dépôt dans cette banque, dont rien, aux yeux du commun des mortels, ne faisait prévoir la chute prochaine. Hé bien! cinq jours après le marché, le 25 juillet (1), cette banque fermait ses portes et se déclarait insolvable. Et le montant de $9,000 sur lequel comptait la paroisse pour la future construction, ce montant fruit des épargnes de toute la gestion du curé Héroux, lui était ravi en un clin d'oeil, comme par un cruel enchantement.

Ce fut un désastre pour un grand nombre de familles, qui perdirent en un instant toutes leurs économies. Mais la plus lourde perte fut sans contredit, celle de la Fabrique de la Baie.

On se rappelle qu'en 1840, précisément à la veille de construire l'église qui allait disparaître, la Fabrique avait perdu de même une forte somme, soustraite au coffre-fort. On dirait que l'enfer met tout en oeuvres, lorsqu'il s'agit d'élever des temples au vrai Dieu pour entraver le succès de l'entreprise.

Pour comble de malheur, un règlement inique, contre lequel nous ne saurions trop protester, vint rendre la perte absolue, totale (2). Il semble qu'en équité les seuls actionnaires sont responsables des malversations des institutions en failite. Or, dans le cas de la banque Ville-Marie, les déposants furent également tenus responsables, payant de leurs deniers une circulation frauduleuse de $300,000. Etait-ce bien équitable? — La paroisse commençait donc la construction sans un seul sou d'épargne.

2. *Naufrage du printemps de* 1901.—Les entrepreneurs, avons-nous dit, firent venir de la Géorgie tout le pin rouge destiné à la charpente de l'église. Leur projet était de le rendre à Yamachiche par la voie du Pacifique Canadien, pour le traverser de là à la Baie-Saint-Antoine, sur les glaces du lac

---

(1) Jour même de la consécration de Mgr. F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières.

(2) Les petits montants payés aux déposants ne représentent même pas l'intérêt de leurs dépôts.

Saint-Pierre. Les tempêtes d'hiver et de printemps le firent arriver en retard. La débâcle avait eu lieu ou était imminente. Il fallut recourir à un autre moyen de transport. On profita des hautes eaux pour le charger sur trois bateaux à destination de la Longue-Pointe de la Baie.

Pendant la traversée, un gros vent fit échouer et briser l'un des bateaux, dont toute la cargaison s'en alla à la dérive, emportée par les courants irrésistibles de cette saison, pendant que les nautoniers couraient de grands dangers pour leur vie. Trente-cinq pièces de beau pin se perdirent dans le grand chenal. Le reste, disséminé sur les grèves, à des distances considérables, fut remorqué à grande peine, jusqu'à la Baie, dans le cours de l'été suivant.

3. *Mort des deux entrepreneurs.*—Qu'un entrepreneur vienne à mourir avant de parachever son entreprise, cela est dans l'ordre des choses possibles et loin d'être inouï (1). Mais que deux entrepreneurs conjoints disparaissent tous deux la même année, dans de telles conjonctures, ce fait doit être à peu près unique. Ce malheur, car s'en est un des plus regrettables, attendait la paroisse de la Baie.

M. Georges Héroux mourut à Yamachiche, vendredi, le 8 mars 1901, âgé de soixante-et-huit ans, et cinq mois après, son frère et associé, Joseph, le suivait dans la tombe, le 20 août 1901, âgé de soixante-et-dix ans, laissant l'entreprise de la Baie et plusieurs autres, entre les mains de leurs veuves désolées et sans expérience (2).

4. *Faillite de la succession.*—La mort inopinée des deux entrepreneurs laissa leurs successions dans un si grave embarras, qu'elles ne purent achever les divers travaux en voie d'exécution. Elles firent cession de leurs biens aux créanciers.

---

(1) Le curé actuel de la Baie avait éprouvé pareil revers, à Sainte-Hélène de Chester. L'entrepreneur de l'église, un nommé Blais, était mort dans le cours des travaux des suites d'une piqûre au genou par un clou de la couverture.

(2) M. Fr. Pomminville, surveillant des travaux, ne survécut pas longtemps aux MM. Héroux, et mourut environ deux ans après.

Par sentence de l'honorable juge Desmarais, en date du 16 janvier 1902, MM. Turcotte et Normand furent nommés curateurs conjoints, pour régler les affaires. L'une des plus importantes était le parachèvement de l'entreprise de la Baie. Heureusement pour les syndics, une retenue de 15 pour cent sur le payement des travaux effectués leur laissait en mains les fonds indispensables au parachèvement de l'entreprise, que les curateurs confièrent au fils de feu Joseph Héroux, Joseph-P. Héroux, ingénieur-civil (1). Tout se fût terminé à la satisfaction des syndics, sans la catastrophe finale dont la paroisse fut victime (2).

5. *L'incendie du 25 mars* 1901.—Ce fut la plus terrible épreuve de cette période néfaste. L'entreprise de l'extérieur était sur le point de se terminer, et les couvreurs étaient parvenus au sommet de la deuxième lanterne du clocher. C'était le mardi-saint, 25 mars. Vers une heure et quart, après-midi, on vit tout à coup une épaisse fumée sortir de la base du clocher, où le feu avait été communiqué probablement par le poêle des couvreurs, au moment de leur ascension, à une heure, p. m. En un instant les flammes envahirent l'énorme charpente du toit, et, pendant toute une longue heure, l'incendie trouva un aliment, hélas! trop propice, dans cette charpente en bois de pin toute emprégnée de résine (3), rendant inutile toute tentative de le maîtriser. C'est alors que toute la couverture s'effondra, entraînant avec elle le clocher. Heureusement ce dernier tomba à l'intérieur de l'église, préservant ainsi les édifices voisins, surtout le presbytère, qui infailliblement eût été écrasé et consumé. Le vent portait de ce côté. Aussi, ce ne fut qu'à grand'peine, et après des prodiges de valeur de la part des pa-

(1) Lettre du 15 février 1902. *Archives paroissiales*, III, No. 87.

(2) Jos.-P. Héroux, outre le parachèvement de l'extérieur, avait entrepris et commencé l'intérieur de l'église (Marché du 15 mars 1902), pendant que les couvreurs achevaient les travaux en métal.

(3) Le pin rouge de Virginie est tellement résineux, qu'il brûle très longtemps sans s'éteindre, à la manière d'une chandelle.

roissiens et des ouvriers, qu'on parvint à sauver cette magnifique bâtisse.

L'église incendiée avait coûté $36,000 sur lesquelles la Fabrique n'avait que $15,000 d'assurances. Le presbytère avait un dommage de $400.

Juste au moment où le feu venait de se déclarer dans la partie inférieure du clocher (1) et alors même que les flammes commençaient à en lécher la partie extérieure, deux ouvriers couvreurs, Ernest Robitaille et Gustave Cousin, étaient occupés aux travaux de la couverture en métal de la flèche, à une hauteur de 160 pieds du sol et ne se doutaient point du danger imminent qui les plaçait à un doigt de la mort, lorsqu'ils en furent avertis par des personnes qui passaient près de l'église, à ce moment-là.

En un clin d'oeil, les deux ouvriers se mirent en frais d'effectuer leur descente à l'intérieur du clocher, comme c'était, d'ailleurs, leur habitude, mais les flammes, qui avaient déjà fait des progrès, leur barraient le passage, de sorte que tout moyen de sauvetage, de ce côté, était nul. Il fallait donc trouver moyen d'effectuer la descente au dehors.

Pour comble de malheur, il n'y avait aucun câble attaché au clocher, au moyen duquel leur sauvetage eût été assez facile.

Cependant, les flammes faisaient des progrès très rapides et une fumée épaisse, qui commençait déjà à envelopper le clocher, menaçait de les asphyxier à chaque instant.

Ayant cependant conservé tout leur sang-froid, ils décidèrent, tous deux, de se laisser glisser au dehors, sur le dôme en métal, qui était dépouillé de ses échafauds, jusqu'à un endroit où il y avait une "lanterne", sur laquelle il fallait s'arrêter, sans quoi leur perte était certaine.

---

(1) Les détails qui suivent sont extraits en partie d'une correspondance de *La Presse* du [illegible] mars [illegible]

Le premier tenta l'épreuve. Calculant, sans doute, la force du choc qu'il éprouverait au moment où il arriverait sur la "lanterne", qui n'avait que vingt pouces de largeur, pour ne pas perdre l'équilibre, il se laissa glisser sur le dos, d'une hauteur de près de vingt pieds, et s'arrêta juste à la lanterne, sur laquelle il se trouva placé à cheval. Comme il y avait des échafaudages à quelques pieds plus bas que cet endroit, il sauta dessus et réussit à atteindre ainsi, degré par degré, la couverture de l'église, déjà un peu surchauffée par l'incendie du comble. De là il suivit le faîte jusqu'aux ronds-points, où il descendit en empoignant une tringle saillante de la couverture, après quoi il atteignit le toit de la sacristie, puis le sol, au moyen d'échelles.

Son compagnon, qui était également doué d'un sang-froid imperturbable, effectua la même descente périlleuse, sur le dôme, dans les mêmes conditions et avec le même succès que le premier, et tous deux se sauvèrent ainsi d'une mort imminente, aux acclamations d'une foule de citoyens qui venaient d'être en proie à une grande anxiété.



CHAPITRE XXV.

CINQUIEME EGLISE—1900. (Suite)

SOMMAIRE. — Reconstruction de l'église. — L'accident du 13 juillet 1903. — Parachèvement de l'édifice: description de l'intérieur. — Les vitraux, le chemin de croix et l'appareil d'éclairage. — L'orgue. — Une question d'acoustique. — Le carillon. — Entrée dans l'église neuve. — Installation des reliques. — Bénédiction de l'église.

§ 1.—RECONSTRUCTION DE L'EGLISE.

(15 avril 1902—15 janvier 1904)

La catastrophe du 25 mars, arrivée en pleine semaine-sainte, jeta un voile de deuil sur ces jours déjà si lugubres en eux-mêmes. Le Jeudi-Saint, quand d'une voix presque suffoquée par l'émotion, le curé fit à ses paroissiens éprouvés une allocution de circonstance, il se versa bien des larmes et l'on entendit même des sanglots s'échapper de plusieurs poitrines oppressées.

Cependant le chagrin ne fut pas même l'ombre du découragement. "Un nuage de tristesse, dit le curé à ses paroissiens dans son sermon de Pâques, un nuage de tristesse plane aujourd'hui sur la paroisse, et les joies de la pâque nous paroissent bien pâles, l'alléluia peu joyeux, à côté des décombres presque fumants de notre beau temple devenu la proie des flammes. L'épreuve est rude, terrible, pour vous tous, et surtout pour le coeur de votre Pasteur blessé profondément. Mais ce qui me console et ranime mes forces, c'est de rencontrer en vous des coeurs sympathiques, puis une bonne volonté, un esprit de sacrifice, une résignation et un courage à toute épreuve. Grâce à ce concours des volontés et de toutes les énergies, nous avons lieu d'espérer que bientôt nous pourrons dire de notre temple ce que l'Eglise dit aujourd'hui de Jésus-Christ: *Surrexit.* Il s'est relevé, il est

ressuscité ; — et votre joie sera d'autant plus vive, au jour de l'inauguration, que vos épreuves ont été plus cruelles. *Olim meminisse juvabit*, a dit le poète, *quod durum fuit pati!*

Le peuple de la Baie se montra énergique. Le 6 avril, la paroisse votait *unanimement* la reconstruction immédiate (1). Et le 15 du même mois, l'entreprise était confiée à M. Joseph-P. Héroux, ingénieur-civil (2), qui avait été chargé par les curateurs de parachever les travaux d'extérieur. Un surveillant salarié par la Fabrique, devait, comme dans la première construction, suivre les travaux pas à pas. Cette charge de confiance fut dévolue, à M. Pierre Jolette (3).

Cette procédure expéditive n'empêcha pas les mesures de prudence, et une clause du marché prévoyait l'éventualité dans laquelle il serait nécessaire de tout raser, ce qui devint de fait une nécessité inévitable.

On trouva intacts la pierre angulaire et son contenu. On y remit les mêmes documents, en y ajoutant :

1. Une relation de l'incendie.

2. Un numéro de *La Presse*, relatant le cataclysme récent de Saint-Pierre de la Martinique.

3. Quelques portraits.

La reconstruction se fit en un an et demi : la maçonnerie y compris la démolition, en 1902 et 1903, et le reste en 1903 et janvier 1904 (4).

Ces travaux exigèrent, tant de la part des syndics que de l'entrepreneur, divers sous-contrats, dont voici les principaux :

---

(1) Résolution approuvée le 8 avril par Mgr. Gravel.

(2) Ce premier marché était de $24,000, le tout livrable le 1er septembre 1903.

(3) Connu par la conduite de plusieurs entreprises importantes, telles que l'évêché des Trois-Rivières. — Spécialité : le drainage et l'évaluation.

(4) Les croix des trois clochers ont été installées et montées, le 10 septembre 1903.

1. *Bois de charpente.*—On le fit venir de Montréal, des chantiers de MM. J. et B. Grier. L'expédition se fit par voie fluviale et fut plus heureuse que celle du printemps 1901. Un temps de choix permit d'aborder sans encombre à Longue-Pointe du lac Saint-Pierre, et d'y opérer le débarquement le 24 juillet 1902. De là, de joyeuses corvées de paroissiens transportèrent le bois au village, sans frais pour l'entrepreneur.

2. *Couvertures.* — Toutes les couvertures et travaux en tôle galvanisée sont l'oeuvre de M. Cyrille Labrecque, de Québec.

3. *Pierre de taille.*—Toute la pierre taillée nécessaire pour réparer les ravages de l'incendie vient des mêmes carrières que la première, savoir de Saint-Marc-des-Carrières pour la grande course et de Joliette pour la petite course.

4. *Fournaises.*—L'une est à l'eau chaude, pour la sacristie; celle de l'église est à la vapeur. Le système entier de chauffage a été installé par M. Hector Dallaire, de Sorel (1), dont la moitié payable sur réception finale de l'appareil. Cette entreprise est l'une de celles qui nous a apporté le plus de tribulations.

La pose eut lieu pendant l'automne 1903, et le système fonctionna plus ou moins bien, pendant l'hiver suivant. Vers la fin de décembre 1904, soit par suite de défectuosité dans le posage, ou d'imprudence de la part des ouvriers, la fournaise à vapeur éclata. Pour comble de malheur, M. Dallaire, tombé en mauvaises affaires, dut faire cession de ses biens quelques semaines après l'accident, sans l'avoir réparé, et sans avoir terminé son entreprise.

Voilà l'église sans feu, par un hiver des plus rigoureux, et les ouvriers, peintres et menuisiers, forcés de manier au froid, la scie, le rabot ou le pinceau. Ce fut une souffrance et une perte de temps inévitables.

---

(1) Marché du 16 août 1903.

La Fabrique ne fut pas d'ailleurs autrement affectée par la faillite Dallaire. Elle retenait en mains le montant de $1,500, qui n'était pas encore versé.

La banque d'Hochelaga, créancière de Dallaire, se trouva contrainte, pour rentrer dans ses fonds, de terminer les travaux, que, de concert avec les curateurs, elle confia à M. J.-A. Huot, de Sorel. Ce dernier répara la fournaise et compléta l'entreprise, au printemps 1905. Le règlement final avec la banque fut signé le 21 juin 1905. La fournaise à eau chaude est parfaite ; celle de l'église donne moins de satisfaction.

Accident du 13 *juillet* 1903.— La reconstructtion fut accompagnée de diverses épreuves, dont voici l'une des plus douloureuses.

Lundi matin, à 8 heures, et demi, le 13 juillet 1903, deux ouvriers couvreurs, Arthur Asselin (1) et Adélard Giroux (2), employés à la solde de Mr. Labrecque, étaient montés sur le rond-point nord-est, pour la pose de la tôle galvanisée. A un moment donné, il fallut rehausser d'une travée l'échafaudage mobile qui les portait tous deux. Comme Asselin mettait la main sur la corde du palan, pour cette opération de sa nature simple et sans danger, il eut apparemment un vertige qui lui fit lâcher prise. Tout s'écroula, et les deux ouvriers furent lancés dans le vide. Asselin vint se broyer la tête sur une pile de planches ; — Giroux, plus heureux, fut retardé dans sa chute par la rencontre d'une pièce d'échafaudage, et tomba assis sur le sol. Asselin fut tué instantanément, — Giroux en fut quitte pour quelques douloureuses contusions, et une quinzaine de jours de repos forcé.

Ce matin-là, on célébrait, à Sainte-Perpétue, la première messe de l'abbé Alfred Camirand, à laquelle assistaient les deux prêtres de la cure de la Baie. On dut requérir en toute hâte les services d'un prêtre de Nicolet, dont la présence ne fut pas utile, l'un des ouvriers étant mort, l'autre hors de danger.

---

(1) De Québec.
(2) De Montréal.

§ 2.—INTERIEUR DE L'EGLISE.

(13 octobre 1902—19 mars 1905)

Les plans d'intérieur sont, comme ceux de l'extérieur, l'oeuvre de l'architecte L.-Z. Gauthier, qui semble y avoir mis toute son âme d'artiste (1).

Cette conception originale, malgré quelques défauts d'exécution, sort des chemins battus, pour se lancer dans une voie inexplorée jusqu'à ce jour. Le style est le Romano-Byzantin.

L'ensemble forme une croix latine, composée de trois ronds-points égaux pour le choeur et les transepts, et du corps principal, divisé en trois nefs, une grande et deux très étroites, servant d'allées latérales.

Les grandes voûtes unissent à l'élégance du cintre la richesse et l'imposant du caisson. La partie supérieure, en effet, est formée de profonds et riches caissons, circulaires dans les ronds-points, rectangulaires dans la grande nef. La partie inférieure consiste en panneaux cintrés, artistiquement découpés du bas au centre par les arcatures murales qui y pénètrent verticalement.

Cette partie cintrée est ornée d'arcs-doubleaux très saillants, qui s'élancent avec majesté de la colonnade aux caissons, d'où ils retombent en gracieux pendentifs. Ces larges nervures, avec leurs appendices glandiformes, font penser à ces faisceaux de fusées volantes, qui, après avoir tracé dans la voûte du ciel leurs sillons lumineux, s'y résolvent en multiples langues de feu.

Bref, cette voûte est unique et fait l'admiration des connaisseurs.

Les arcatures et les caissons sont ornés de sujets symboliques, tirés la plupart de l'ancien et du nouveau testament.

---

(1) Marché du 3 mars 1901. — *Délib.*, Vol. III, p. 42.

Dans l'arcature des transepts, la tradition et les sept sacrements ; dans celle du choeur, l'évangile et les objets du culte ; — dans celle de la grande nef, les armoiries de Léon XIII, Pie X, de Mgr. Gravel, de Mgr. Brunault, de la famille de Bouillon (1) et du diocèse de Nicolet ; — puis le Bref de saint-Antoine, partagé en deux écussons.

L'idée dominante est la dévotion envers le saint patron de la paroisse ; — partant où l'on jette les yeux se lit l'invocation : *Sancte Antoni, ora pro nobis!*

Les caissons comportent, en riches sculptures, les emblême de la Sainte Trinité, du Saint Esprit, de la Passion et de la musique, puis les monogrammes de Notre Seigneur, de saint Joseph et de la sainte Vierge.

Les petites voûtes, reliant la colonnade aux murs, ne sont pas sans intérêt. Elles révèlent des hardiesses de conception qui méritent l'attention des visiteurs.

La sacristie, qui a la forme générale de l'église, ne peut être considérée comme un chef d'oeuvre. Mais elle a le mérite de conserver dans la voûte les sculptures de la vielle église, qui sont, il faut l'avouer, d'une perfection à laquelle on atteint rarement de nos jours. Remarquez les emblêmes, les rosaces finement découpées, à feuille contournées d'une manière inimitable, puis les modillons si délicats ; — et vous pardonnerez volontiers à l'entrepreneur d'avoir manqué à l'unité du plan, en placant dans un édifice romano-byzantin ces sculptures destinées aux ordres grecs.

Il faut en dire autant des autels de l'église. Leur style sied peu à l'unité de l'édifice. Mais ils sont d'une si belle architecture classique, que les sacrifier nous eut paru un acte de vrai vandalisme.

---

(1) Saint Antoine de Padoue portait dans le monde le nom de Ferdinand de Bouillon.

La mise à exécution de l'idée générale de l'architecte Gauthier exigeait le concours de menuisiers, peintres et sculpteurs doués de goût et même de sens artistique.

L'entrepreneur, l'ingénieur civil Joseph-T. Héroux, fut assez heureux pour s'assurer les services de contremaîtres compétents. Examinez dans le détail les voûtes et les arcatures aux agencements si compliqués; malgré certaines imperfections, vous y admirerez un beau travail, qui dénote un véritable talent d'exécution (1).

Les travaux d'intérieur ont été faits sous la direction de divers contremaîtres et sous-entrepreneurs qui méritent une mention spéciale. Nous les donnons ci-dessous.

Menuiserie. — La voûte et les arcatures ont eu pour contremaître, M. Wilbrod Carbonneau; les colonnes et le reste de l'édifice, ont été exécutées sous la direction de M. Onésime Milette. — Surveillant de la Fabrique, M. Pierre Jolette.

Les sculptures ont été fabriquées à Sorel, dans l'atelier de l'entrepreneur.

Peintures et décor. — Elles sont l'oeuvre de M. T.-Xénophon Renaud, artiste de Montréal, avantageusement connu par la décoration d'une cinquantaine d'églises et chapelles. Le ton général est crême et or.

M. Renaud a de plus restauré notre riche collection de vieux tableaux.

Vitraux. — Ils sortent des ateliers de monsieur Adolphe Beaulieu, 71 1-2 rue St Philippe, Montréal. Les verrières étaient prêtes avant l'incendie de 1902, ayant été commandées le 17 mai, 1901, et terminées le 23 septembre suivant, ce qui empêcha certaines modifications proposées par Mgr. Brunault, dans la dimension des fenêtres.

Les vitraux ont ceci de remarquable, que les barreaux des croisées extérieures n'obstruent aucunement la lumière et laissent au sujet toute sa netteté et sa précision, sans y jeter d'ombres déplacées comme il arrive si fréquemment. L'effet est magique, de l'intérieur, à la lueur du crépuscule du soir, et, de l'extérieur, la nuit, quand l'église est illuminée. La couleur

---

(1) On ne peut en dire autant, par malheur, des boiseries inférieures de l'édifice, qui laissent un peu à désirer. L'accident de la fournaise, en forçant les ouvriers de travailler au froid, les mit dans des conditions défavorables, et bien propres à éteindre le feu artistique.

des fonds, le bleu-marin, tamise dans l'édifice une lueur mystérieuse, qui contribue à donner du ton à l'ensemble et à relever singulièrement les teintes, en leur communiquant un cachet indescriptible.

Les six vitraux des transepts reproduisent autant de scènes de la vie de saint-Antoine de Padoue :

La sainte Vierge apparaît à saint Antoine.

L'Enfant Jésus et saint Antoine.

Saint Antoine et le bouvier de Gémona.

Reproches de saint Antoine à Ezzélino.

Saint Antoine prêchant aux poissons.

Mort de saint Antoine.

Les quatre vitraux du choeur représentent les Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, le patron du diocèse, saint Jean-Baptiste, et l'un des patrons du pays, saint François-Xavier.

Au portail, au dessus de l'orgue, on voit sainte Cécile et deux anges jouant un instrument de musique.

Les vitraux des longs-pans sont ornés de sujets symboliques et emblèmes tirés de l'ancien et du nouveau testaments (1).

Les donateurs sont : pour les vitraux-sujets : la famille Allard, MM. Benjamin Béliveau, George Lemire, Louis-Esdras Manseau, Joseph-François Lemire, Joseph Elie, Louis Lampron, George Barbeau et Joseph-Nestor Duguay ; — pour les vitraux-emblèmes, les familles Proulx et Lévesque, MM. Joseph-Adrien Courchesne, Joseph-Louis Lemire, Elisée Lefebvre, David Leclerc, Ludger Caya et les syndics élus en 1899.

Les dames et messieurs suivants ont aussi contribué pour des montants plus ou moins élevés à l'acquisition des vitraux sans donateurs, savoir : Mesdames veuve Israël Barbeau et veuve Talbot, et MM. Uldoric Lupien, Guillaume Lemire, Emilien Précourt, Joseph Caya, George Caya, Narcisse Gouin, Albéric Précourt, Philibert Côté, William Bélisle, Israel Bergeron, Urbain Courchesne, Adélard Houle, Antoine et Joseph Proulx, David Benoit, Joseph-Moïse Côté, Damase Proulx, Alvarès Manseau, Joseph Lefebvre, Donat Leclerc, Alfred Bergeron, Philippe Jos. Précourt, J. L. Belcourt, N.P., Joseph Précourt, Calixte-Chs. Lemire, Calixte-Hyac. Lemire, Nazaire Côté, Didier Pelletier, les Soeurs de l'Assomption.

---

(1) Presque tous ces vitraux proviennent de souscriptions volontaires, recueillies par M. l'abbé L.-H. Comeau, vicaire, et M. Alvarès

Chemin de Croix. — Cette oeuvre d'art a été fabriquée dans les ateliers de l'Union Internationale Artistique de Vaucouleurs (Meuse), en France, représentée au pays par MM. Gaston Vennat et Arthur Beaudoin. La commande a été confiée à ce dernier, le 5 août 1905.

Les personnages sont en ronde-bosse, décorés en polychromie, avec filets d'or. Les cadres sont en ton bois de chêne, aussi avec filets d'or (1). Le tout, croix exceptées, est en plâtre durci; chaque station mesure 6 pieds sur 2 pieds 9 1-2 pouces.

Ce chemin de croix est digne de l'église, et mérite une attention et même une étude spéciales. Les personnages révèlent une perfection de détails et d'expression qui le rangent bien au-dessus de produits similaires et plus économiques.

L'érection solennelle eut lieu le dimanche, 14 janvier 1906, après les Vêpres. Ce fut le Rév. Père A. Hénault, O.M.I., qui présida la cérémonie, avec instruction appropriée à chaque station (2).

Les stations ont été offertes gratuitement à l'église par les paroissiens dont les noms suivent :

1°	station :	Narcisse Gouin,	8°	station :	Mme Eusèbe Proulx,
2°	"	Frs. Demers,	9°	"	William Proulx,
3°	"	Jos.-M. Côté,	10°	"	Hector Lemire,
4°	"	Adolphe Manseau,	11°	"	M. et Mme Phil. Côté,
5°	"	On.-Frs. Bélisle,	12°	"	Mme Ve Isr. Barbeau,
6°	"	Ernest-M. Lemire,	13°	"	Phil.-Jos. Précourt,
7°	"	Eusèbe Proulx,	14°	"	Michel Lemire.

Le dimanche suivant, 21 janvier 1906, M. le curé installait dans la sacristie neuve, les vieilles stations que l'on aime à y conserver comme une relique. L'érection doit en être d'une validité incontestable, puisqu'elle s'est renouvelée quatre fois.

(1) Style roman.

(2) Le Père A. Hénault, et le Père C.-B. Boissonnault, avaient le jour même terminé une retraite de paroisse à Saint-Zéphirin-de-Courval.—Le décret d'érection est daté du 10 décembre 1905.

1. le 22 juin 1846, quand le chemin de croix fut introduit dans l'église de la Baie. 2. Le 13 août 1899, pour le transfert dans la chapelle temporaire ; 3 le 24 mars 1905, pour l'installation provisoire dans l'église neuve ; et 4. le 21 janvier 1906, pour l'installation dans la sacristie.

Appareil d'éclairage. — Il consiste en 50 lumières comprenant 11 gazeliers, alimentées par un puissant générateur de gaz acétylène, système Siche. — Le tout a été installé en automne 1904 (1), par M. Albéric Maclure, de Pierreville.

Le générateur de l'église alimente aussi les gazeliers du presbytère, éclairé depuis 1899, d'après le système Savoie-Guay.

La vive clarté qu'engendrent ces lumières est du plus bel effet, et aux offices du soir surtout, lorsque le temple est éclairé *a giorno*, par le gaz acétylène, l'harmonie des couleurs et les beautés de l'architecture sont des plus saisissantes.

Les *stores* noirs des fenêtres ont été fabriqués à Montréal, par MM. Daly & Morin. Leur fonctionnement simple et facile, et l'obscurité complète qu'ils produisent, grâce à l'opacité de leur tissu, les rendent précieux pour les cérémonies funèbres. L'usage tend à s'en généraliser, mais c'est notre église qui la première les a introduits dans cette région.

Les stores ont servi pour la première fois au service anniversaire de feu Louis Lemire, le 21 mars 1905.

L'orgue est l'oeuvre de M. Eusèbe Brodeur de Saint-Hyacinthe, qui l'avait installé en 1872. C'est aussi M. Brodeur qui l'a restauré, après le repos forcé de 1899 à 1905..., repos fatal pendant lequel le mécanisme et les tuyaux ont subi un dommage sérieux par suite de la vermine et des changements de température. L'instrument fut remis à neuf, modifié et décoré, sans conserver aucune trace des avaries qu'il avait éprouvées.

La *chaire* est l'oeuvre de MM. Louis Caron & Fils, architectes de Nicolet. — Coût $600. Elle a été inaugurée, le 18 août 1907, solennité de l'Assomption. — Un problème d'acoustique, dont la solution a exigé deux années d'expérience, en avait retardé la pose jusqu'à cette date.

Le Carillon. — L'imposant carillon qui domine l'église de la Baie vient de la fonderie Havard, établie depuis un siècle à Villedieu-les-Poêles (Manche), France. Commandé en mars 1904, par l'intermédiaire de MM. J.-A. Langlais & fils, libraires de Québec, il a été fondu le 10 juin suivant, puis expédié à Québec, d'où il a été transporté à la Baie, *via* Sorel et Pierreville. Arrivée au quai de Pierreville, le 3 septembre 1904.

---

(1) Posage fini le 19 décembre 1904.—Prix total: $450.

Il se compose de trois grosses cloches pesant respectivement 3,495, 2,420, 1,667 1-2 livres (1), et donnant les notes ré, mi, fa dièze.

L'acquisition de ces cloches, qui maintenant donnent satisfaction, grâce aux modifications apportées à leurs battants et montures, a été pour la Fabrique une cause de déboires et de troubles. La construction de l'église avait été un tissu d'adversités, elle devait être couronnée par une épreuve.

Monsieur J.-A. Langlais, notre agent, était comme les MM. Héroux, frappé d'une maladie latente qui l'a enlevé quelques mois après. Nous voulons bien attribuer à son état de faiblesse les nombreuses erreurs dont nous fûmes victimes concernant le carillon. Elles sont sérieuses, comme nous allons le voir.

Dès le débarquement à Québec, le carillon devait être examiné et reçu par le représentant de la Fabrique, M. C.-Emile Morrissette, monteur de cloches. Le trajet de

---

(1) La première, ou cloche papale, est dédiée à Sa Sainteté Pie X, Souverain-Pontife régnant. Elle porte, en bas-reliefs, les armoiries pontificales (lion, étoile, ancre), l'Immaculée-Conception, et les noms de Marie, Joseph, Pie: Marie, à cause de l'année jubilaire de l'Immaculée-Conception, Joseph, patron de l'Eglise universelle, et Pie, nom du Pape. Elle porte aussi le texte suivant, approprié aux armoiries:

Post eum rugiet sonitus, tonabit voce magnitudinis suae. (Job. 37, 4).

La deuxième, ou cloche diocésaine, est dédiée à Monseigneur Hermann Brunault, évêque de Nicolet. Elle porte les armoiries du diocèse (Saint-Jean-Baptiste prêchant), et celles de Mgr. Brunault, — puis les noms Anne, Jean-Baptiste, Hermann: Anne, à cause de la dévotion à sainte Anne, si répandue dans le pays, Jean-Baptiste, patron du diocèse, et Hermann, prénom de l'évêque. L'inscription est *Vox clamantis... parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.* (Math. 3, 3).

La troisième, ou cloche paroissiale, est dédiée à saint Antoine de Padoue. Elle porte les armoiries de la Baie-Saint-Antoine (saint Antoine prêchant aux poissons sur la baie de Rimini), — les noms de Jacques, Antoine, Elzéar: prénoms de Jacques Lefebvre, premier seigneur et fondateur de la Baie-du-Febvre, du patron et du curé actuel de la paroisse, puis les textes suivants appropriés aux armoiries: *Vox Domini super aquas; Deus majestatis intonuit.* (Ps. 28, 3). *Vox exultationis et salutis.* (Ps. 28, 8).

Chacune des cloches porte de plus un grand nombre de bas-reliefs, représentant des saints divers et les principaux mystères de la vie de Notre-Seigneur.

Québec à la Baie devait se faire ensuite par bateau, *via* le Port Saint-François. Sans attendre la visite officielle, M. Langlais s'empressa d'adresser les cloches à Saint-François-du-Lac, ce qui était fort différent. Cette erreur obligea à noliser un bateau spécial pour le transport de Sorel à Pierreville, et suscita de graves difficultés de débarquement et de quayage. Première déception !

Mais deux autres déceptions autrement graves attendaient les fabriciens à l'arrivée des cloches à la Baie. Le carillon était splendide et semblait une oeuvre d'art. Par malheur le poids dépassait notablement le poids convenu (1) et les battants et montures étaient totalement différents de ceux que l'on avait en vue (2). Au lieu d'être balancées avec battants rétro-lancés, les cloches étaient à mouton droit. Telles qu'elles étaient, elles auraient probablement sonné à merveille, mais il eût fallu cinq à six hommes vigoureux pour les mettre en branle, et leur mode de suspension eût ébranlé le clocher outre-mesure, surtout avec un tel poids.

Que faire ? Les retourner eût été le parti le plus sûr. Mais elles étaient d'un si beau fini, et le déplacement de cloches de pareil poids, une tâche si ardue, que la Fabrique prit le parti de refuser seulement les battants et montures, et confia à Mr. Morissette le soin de les remplacer (3) temporairement pas des battants rétrogrades, en attendant que l'on pût leur adapter le système rétro-lancé.

Le renvoi des montures européennes amena, entre M. Langlais et la Fabrique de la Baie, un conflit qui faillit dégénérer en procès. L'on apprit bientôt que Mr. Langlais était

---

(1) La commande du 5 mars 1904 demandait 5,000 livres. Sur les instances réitérées de M. Langlais, la Fabrique avait permis d'aller jusqu'à 6,000 livres, s'il en était besoin. Or le poids total était de 7,582½ livres. C'était une augmentation de 1,582½ livres.

(2) Ceux de Saint-Henri, de Montréal.

(3) On essaya d'abord la suspension balancée, avec battants rétrogrades. — Il en résulta une vraie cacaphonie, que M. Morissette corrigea plus tard, par l'installation de battants rétro-lancés, posés du 15 au 18 août 1907.

mourant. Les fabriciens, pour éviter de nouvelles complications, crurent plus sage de régler au plus tôt l'affaire à l'amiable, ce qui eut lieu, quatre jours seulement avant sa mort, le 17 octobre 1905. La Fabrique consentait à payer la moitié du prix des battants et montures.

La bénédiction des cloches fut fixée au 5 octobre 1904. Les pluies continuelles de l'automne apportèrent de sérieux obstacles à la préparation de cette fête, à laquelle les paroissiens voulaient donner beaucoup de solennité. La bonne volonté et l'énergie du comité d'organisation parvint à les surmonter en partie, — et cette fête, malgré ce contretemps, restera dans les annales de la paroisse l'une de celles dont la mémoire se conservera le plus longtemps.

Mgr. Brunault présida la cérémonie. Les grosses cloches, installées dans la chapelle, offraient dans leur toilette de baptême un spectacle vraiment imposant, qui contrastait avec la simplicité du lieu. Vingt-deux membres du clergé occupaient le choeur. Quant aux nombreux parrains et marraines, qui certes avaient droit d'être fiers de leurs belles et robustes filleules, ils occupaient environ la moitié de la nef. Presque tous étaient choisis parmi les paroissiens actuels ou anciens de la paroisse.

La cérémonie commença par la bénédiction de la statue de saint Antoine qui domine le portail de l'église (1). Puis après une messe basse dite par le Rév. M. Omer Manseau, enfant de la paroisse, le Rév. P. Antonio Gouin, curé de Saint-Pierre-les-Becquets, autre enfant de la paroisse, donna le sermon de circonstance, suivi immédiatement de la bénédiction des trois cloches.

Le tout fut couronné par un banquet, donné par les paroissiens et préparé par le comité des dames, avec le concours des Soeurs de l'Assomption. Les tables étaient dressées dans

---

(1) Oeuvre de l'artiste Louis Jobin, de Sainte-Anne-de-Beaupré, qui l'a sculptée en même temps que celles de l'église de Saint-Zéphirin-de-Courval. — C'est un don de MM. Antoine et Joseph Proulx, du Pays-Brûlé. — Prix, $100.

la sacristie neuve, ornée pour la circonstance de draperies et inscriptions appropriées. On y remarquait une galerie de portraits grandeur naturelle, comprenant celui de l'évêque et ceux des anciens curés de la Baie.

Trois allocutions terminèrent le banquet. Le curé d'abord, en sa qualité officielle. Mgr. se leva ensuite et tint durant de courtes minutes les convives sous le charme de sa parole, qui à diverses reprises fut couverte d'applaudissements. Il fut suivi de Mr. Oscar Gladu, représentant du comté, et l'un des parrains, dont la parole facile et joviale jeta la note gaie au milieu d'un auditoire naturellement enclin à la réjouissance.

Mais la vraie *note gaie*, le résultat le plus réjouissant de la fête, fut la recette qui s'éleva à la jolie somme de $1089.55.

Le jour même, Mr. Emile Morissette installa le carillon au clocher avec les battants provisoires. Ce fut une disgrâce. Le son moëlleux de nos cloches se trouvait comme étouffé, tandis que de temps à autre un vrai bruit d'enclume venait vous déchirer le tympan. Heureusement notre habile monteur sut remédier à ce vice intolérable. En 1907, du 15 au 19 août, il substitua aux battants rétrogrades, le système rétro-lancé, que la Fabrique avait demandé dès le principe. Le nouveau système fut inauguré le même jour que la chaire.

Le carillon maintenant donne beaucoup de satisfaction (1).

Entrée dans l'église neuve. — Dès le vendredi, 11 novembre 1904, la sacristie neuve était ouverte au culte pour les offices sur semaine.

---

(1) Les deux vieilles cloches ont été vendues à la jeune paroisse du Précieux-Sang, et ont quitté la Baie, le 7 octobre 1904, deux jours après l'installation des nouvelles.

Inscription de ces cloches : 1ère, 1,055 livres — *Jones & Hitchcock, Founders, Troy, N. Y.*, [illegible]

2ème, *T. Mears of London fecit* 1817 — Poids 103 livres.

L'entrée dans l'église neuve, se fit le 19 mars 1905, fête de saint Joseph (1). Voici l'ordre de cette journée mémorable.

Première messe basse par l'abbé Arthur McDonald, aumônier des Frères du Sacré-Coeur, à Victoriaville

Grand'messe chantée par M. le curé, assisté des RR. Arthur McDonald et Henri Belcourt, tous deux enfants de la paroisse.

Sermon par Mgr. M.-G. Proulx, V. G., administrateur du diocèse, et supérieur du Séminaire.

Vêpres à 3 heures, chantées par le Rév. A. McDonald. Après vêpres, translation solennelle du corps de saint Benoit, martyr, du presbytère à l'église, sous l'autel de la sainte Vierge, et installation des autres reliques sous l'autel de saint Joseph. Le temps qui était splendide, permit à la procession de se dérouler avec pompe, précédée de l'Union Saint-Joseph, bannière en tête, et accompagnée de la fanfare, qui fit résonner les plus beaux morceaux de son répertoire.

Sermon par Mgr. Proulx (2).

Bénédiction de l'église. — L'absence du premier Pasteur, qui faisait à cette époque son premier voyage *ad limina*, fit

---

(1) La chapelle temporaire a été cédée, pour le prix de $600, à MM. R. Duguay & Cie, marchands de cette paroisse.

(2) La statue de Saint-Benoit est l'oeuvre de MM. Rosa, Zanazio & Cie, *viâ* Borgo Nuovo, près Saint-Pierre, Rome. Commandée en avril 1900, cette statue a d'abord été expédiée, par erreur, du port de Gênes à Antofagasta, Chili, et n'est parvenue à destination qu'au printemps de 1902.

Les reliques installées sous l'autel de saint Joseph ont toutes été apportées de Rome et autres lieux saints par le Rév. J.-E. Bellemare dans son voyage d'outre-mer de 1899-1900, à l'exception du reliquaire de sainte Anne, don de Mgr. C. Marquis, et du petit reliquaire de saint Antoine de Padoue, don du Révérend Luc Désilets, en 1885.

La plupart des reliques étaient conservées à Spolète dans le trésor de Pietro Ercolani, héritier d'un curé qui les tenait lui-même de Papes qui ont résidé en cette ville, et d'autres lieux authentiques. On en compte 386, parmi lesquelles il y en a plusieurs très-remarquables. On peut se procurer au presbytère un catalogue complet de ces reliques.

En raison de leur nombre et de leur importance, Mgr. Gravel, par son mandement du 27 octobre 1901, établit en cette paroisse, la fête des Saintes Reliques, à célébrer tous les ans, sous le rite de 1ère classe, le dimanche dans l'octave de la Toussaint.

remettre à une date ultérieure la bénédiction de l'édifice. Cette cérémonie, qui fut imposante, eut lieu le jeudi matin, 15 juin 1905, à l'occasion de la visite épiscopale.

La température était idéale. Tout le peuple, ayant évacué le temple à bénir, et groupé devant l'église, écouta avec une religieuse attention et une émotion visible la parole que le premier Pasteur,en habits pontificaux, lui adressa du palier de l'entrée principale. Puis l'évêque accompagné de vingt membres du clergé, parmi lesquels, Mgr. M.-G. Proulx, V. G., le Rév. Père C.-B. Boissonnault et M. l'abbé B. Morin, prédicateurs de la visite, procéda à la cérémonie; procession autour de l'église et bénédiction des murs extérieurs, -- entrée solennelle — procession intérieure, et bénédiction de l'enceinte sacrée — messe de la visite, confirmation des enfants, suivant la coutume.

Le rapport de la visite fait un grand éloge du nouveau temple: "L'église et la sacristie qui viennent d'être terminées, y est-il dit, et dont nous avons fait la bénédiction solennelle ce matin, peuvent être mises au rang des plus beaux temples du pays, et rediront aux générations futures la foi et la générosité de la population. Elles ont coûté environ $100,000. Si l'on tient compte de l'incendie, de la perte subie dans la faillite de la banque Ville-Marie, les travaux de construction ont coûté $107,000; les assurances ont donné $15,000, et le reste à la charge des marguilliers et des syndics."



CHAPITRE XXVI.

CINQUIEME EGLISE.—1900. (Suite)

SOMMAIRE. — *Autres événements religieux*: 1. La retraite générale de 1900. 2. Le jubilé de l'année sainte; érection d'un calvaire et de croix de concessions; la croix de la cavée. 3. Le jubilé de l'Immaculée-Conception. 4. La retraite des jeunes gens. — *Evénements de l'ordre matériel et civil*: 1. Construction du chemin de fer Québec, Montréal & Southern. 2. Incorporation de Baieville. — *Appendice.* — Les vicaires de la Baie sous l'administration du curé Bellemare.

Evènements religieux. — La construction de l'église, accompagnée de tant de péripéties, et source de tant d'épreuves, est l'événement religieux le plus important de la période contemporaine. — Quelques autres événements méritent aussi une mention spéciale. Nous allons les signaler successivement par ordre de dates.

1. *La retraite générale de* 1900. — Elle a duré deux semaines, du 21 janvier au 4 février, sous la direction des RR. Pères Charles-Adélard Barolet et J.-A. Biliau, redemptoristes de Sainte-Anne-de-Beaupré. La première semaine a été consacrée aux jeunes gens, la deuxième aux gens mariés. Deux exercices par jour, à 8½ heures du matin et à 7 heures du soir.

Outre les grâces inhérentes à la prédication d'une mission, elle eut un résultat pratique et permanent: l'établissement de l'association du chemin de la croix hebdomadaire, qui se maintient encore d'une manière fort édifiante. Tous les dimanches, ceux qui visitent l'église de la Baie voient un grand nombre de paroissiens, fidèles à leur engagement, employer leurs temps libres à ce pieux exercice, surtout à la mort des confrères de l'association.

2. *Le jubilé de l'année sainte.* — Célébré du 10 au 17 février 1901. La période jubilaire, qui était de six mois, à la

discrétion de l'évêque, s'ouvrait pour le diocèse de Nicolet le 17 février 1901 (1).

Un décret épiscopal du 9 février permit de l'anticiper à la Baie pour le faire coïncider avec les Quarante Heures, fixées au 15, 16 et 17 février. Cette mission servit de renouvellement pour celle de l'année précédente. Elle fut encore prêchée par les Rédemptoristes. Ce furent les Révérends Pères Chs.-Adélard Barolet et Jos.-Alfred Trudel, qui arrivèrent en cette paroisse, accompagnés de M. l'abbé Chs. Beaubien (2), curé du Sault-au-Récollet, où ils venaient de terminer une mission. M. Beaubien adressa aussi la parole aux paroissiens.

Ouverture du jubilé le 10 après Vêpres, par le chant du *Veni Creator*. — Exercices comme l'année précédente, en y ajoutant les visites à l'église pour l'indulgence jubilaire. — Communions du jubilé : 1158. Communions générales : 1077.

Pour perpétuer la mémoire de l'année sainte et de l'ouverture du vingtième siècle, les paroissiens ont offert à l'église deux articles, une statue du patron de la paroisse, saint Antoine de Padoue (3), et la bannière de l'Union Saint Joseph, qui ont été bénites et installées le même jour, 2 juin 1901.

L'on a de plus érigé dans la paroisse divers monuments commémoratifs, savoir : le calvaire et la croix, aux anciennes places d'églises, et toutes les autres croix de concessions, qui étaient disparues depuis longtemps.

Le calvaire, érigé à la place de la deuxième église, a été construit par M. David Clair-Houde, propriétaire du terrain, avec l'aide de quelques cultivateurs de l'arrondissement et surtout de M. Michel Courchesne. Le Christ sorti des ateliers de la maison Desmarais et Sénécal de Montréal, a été décoré par les Soeurs du Précieux Sang de Nicolet. Le reste du

---

(1) *Mandement* No. [illegible]

(2) M. Beaubien est l'auteur d'une excellente histoire du Sault au Récollet.

(3) Don de M. Jean-Baptiste-Norbert Lemire.

décor est l'oeuvre de l'artiste Côté, de Saint-Thomas de Pierreville. Coût du monument $205.10. Il est placé en arrière de l'ancienne église, dans le cimetière. Lorsqu'on a planté la croix, on a frappé sur un cercueil contenant un squelette bien conservé.

La bénédiction a été faite par Mgr. Brunault, coadjuteur de Nicolet, dimanche le 13 octobre 1901, à 3 heures de l'après-midi, en présence d'une foule considérable, accourue de la paroisse et des paroisses voisines, malgré une pluie torrentielle qui faillit faire manquer la cérémonie.

L'évêque devait donner le sermon en plein air, de la plate-forme même du monument. On dut le remettre à l'exercice du Saint Rosaire qui eut lieu à 7 heures du soir. Loin de cesser, l'orage avait redoublé de fureur, et le déluge, qui fouettait la mince couverture de la chapelle, aurait complètement couvert la voix de l'orateur, si elle n'eût été douée d'une ampleur peu commune.

Le 20 octobre suivant, à 4 heures de l'après-midi, une croix, avec inscription commémorative, était érigée et bénite vis-à-vis la place de la première église, en bas de la côte, chez M. Anselme Lafond. On croyait alors que cette église existait à l'endroit précis où l'on plantait la croix. Des recherches ultérieures ont prouvé qu'elle était placée sur la côte, à l'endroit de la maison disparue de James Lepitre. Cette terre était dans le temps le domaine seigneurial Lefebvre, dont les descendants l'ont occupée jusqu'en 1908 (1). Le 15 septembre 1908, en creusant les fondations de la maison de M. Mathieu, on y a constaté l'existence de quatre à cinq tombes bien visibles, preuve que c'était là l'emplacement du cimetière.

Les deux places d'églises se trouvent aujourd'hui vérifiées hors de tout doute.

---

(1) James Lepitre était marié à Félicite Lefebvre-Descôteaux, qui descendait en ligne directe du premier seigneur Jacques Lefebvre.

Les autres croix de concessions ont aussi été érigées en souvenir de l'année sainte, quelques-unes seulement un peu en retard, savoir :

Le 2 août 1901, après vêpres, deux croix, l'une au Pays-Brûlé, chez M. Joseph-Moïse Côté, l'autre à la Grand'Plaine, au coin de la route, chez M. Elie Proulx.

Le 30 avril 1902, une croix dans le Haut-de-la-Baie, chez M. Hercule Précourt.

Le 13 juillet 1903, une croix renouvelée dans le haut du Pays-Brûlé, chez M. Godfroi Lefebvre. Une croix avait été bénite au même endroit en 1873, et une autre en 1886.

La coutume d'élever des croix dans les diverses concessions est chère à tous les canadiens-français et subsiste probablement depuis l'origine de la colonie. Avant l'ouverture du vingtième siècle la paroisse avait eu ses croix de concessions, tombées de vétusté les unes après les autres. L'une d'entr'elles a eu une certaine célébrité, celle qui a été érigée sous la pinaie légendaire de la Cavée, à un demi-mille en arrière du village. Elle a été bénite vers 1852. Elle était de bois et ornée d'une garniture de fer. Une jolie balustrade entourait la base et bordait la longue avenue qui reliait le monument à la route.

Dans l'idée de nos pères, enclins à la superstition, ce lieu, qui était alors un épais fourré, était hanté par les mauvais esprits. Les timides ne s'y aventuraient pas seuls. On y voyait, de fait, de temps à autre, des émanations étranges de gaz, des météores, des feux-follets, peut-être l'indice d'un réservoir souterrain de gaz naturel. Il n'en fallait pas plus pour exalter les esprits faibles. D'après eux, ces apparitions n'étaient rien moins que des loups-garous ou des revenants. L'un des vicaires de la Baie (1) avait pris l'habitude d'y faire tous les soirs une promenade solitaire et de s'arrêter quelques minutes, sous les pins, mêmes dans les noires soirées d'hiver.

Un jour d'automne, il remarqua qu'il était aux passants un objet de terreur. Ceux qui longeaient la pinière paraissaient saisis d'un vif effroi, dès qu'à travers les ombres ils apercevaient confusément sa silhouette : — et il les voyait détaler au plus vite, quelquefois à l'épouvante. On disait, dans

---

(1) Celui qui écrit ces lignes.

la paroisse, que tous les soirs, à la même heure, un être mystérieux apparaissait à la cavée. Ce devait être un loup-garou, ou quelque âme en peine.

C'est pour calmer de pareilles appréhensions et répondre aux désirs des paroissiens, que le curé Carrier laissa ériger en ce lieu une croix monumentale, dont l'effet, dans l'esprit de certaines gens, devait être de conjurer les influences malignes (1). Cet endroit était d'ailleurs admirablement approprié à un monument de ce genre. Rien de plus gentil que ce bocage pendant la belle saison ! Aujourd'hui encore c'est l'endroit de la paroisse le plus favorable et le plus recherché pour les pique-niques. — Aussi la croix devint le rendez-vous préféré des paroissiens, surtout les dimanches et fêtes.

Ces rendez-vous, qui, dès le principe, étaient de petits pélerinages, finirent par entraîner certains inconvénients. Quand la croix eut vieilli et tomba d'elle-même, en 1868, le curé Paradis crut prudent de la laisser disparaître. M. Calixte-Charles Lemire fit brûler la croix de bois. Naguère encore la garniture de fer était conservée à l'église.

3. *Le jubilé de l'Immaculée-Conception.*—L'année 1903-4 est triplement jubilaire pour le diocèse de Nicolet, par la coïncidence de trois événements marquants : le cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, du 8 décembre 1903 au 8 décembre 1904 ; — l'avènement de Pie X au trône pontifical (4 août 1903) ; — l'avènement de Mgr. Joseph-Simon-Hermann Brunault au siège épiscopal de Nicolet (28 janvier 1904) (2).

Deux actes importants, relatifs au dogme de l'Immaculée-Conception, marquent cette année dans nos annales : 1. l'érection de la Confrérie de l'Immaculée Conception de la Bienheu-

(1) Nous tenons ces détails de M. Cal.-Chs. Lemire.

(2) Le carillon installé le 5 octobre 1904 est un monument propre à perpétuer le souvenir de ces trois évènements. Il porte en effet un bas-relief de l'Immaculée-Conception, ainsi que les noms et les armes de Pie X et de Mgr. Brunault.

reuse Vierge Marie, le 29 mars 1904, avec affiliation à l'archiconfrérie érigée dans l'église de Saint-André *della Valle,* Rome, (24 mai). 2. le triduum célébré du 24 au 27 novembre 1904.

Ce triduum a été prêché par les Rév. Pères Antonin Vuillermet et Victor Doyon, dominicains de Saint-Hyacinthe, tous deux directeurs des Annales du Saint Rosaire.

Les Rév. Pères, toujours zélés pour leur chère dévotion du Rosaire, constatèrent que le document d'érection de la confrérie émané en 1885 était nul, les formalités requises n'ayant pu être observées, par suite de la résignation du curé Désilets. Il fut décidé en conséquence de procéder à une érection régulière; elle eut lieu l'année suivante, le 22 octobre 1885, à la suite d'une retraite prêchée au couvent par le Rév. Père Vuillermet.

Quelques mois après, une dame du village, Mme veuve Jos. Caya, faisait don à la Confrérie d'un groupe du Saint-Rosaire, qui fut installé et bénit le 25 mars 1906.

4. *La retraite des jeunes gens.* — Du 8 au 15 juillet 1906. — Confiée au Rév. Père Gaston, O. F. M., des Trois-Rivières.

Deux exercices par jour, à 9 heures a. m. et 2½ heures p. m.

Pour les jeunes filles, de dimanche soir à jeudi matin.

Pour les jeunes gens, de jeudi matin à dimanche matin.

Le 15, après les vêpres, instruction sur le Tiers-Ordre de saint François. — 27 prises d'habit. — Puis bénédiction d'une statue de saint François d'Assise, offerte par les tertiaires.

Malgré le mérite incontestable du prédicateur, l'effet de cette retraite fut un peu compromis par deux circonstances regrettables, l'acoustique défectueux et une chaleur torride.

Le problème du placement de la chaire n'était pas encore résolu. La trop grande sonorité de l'édifice nuisait à la netteté et à la précision des paroles. Partant, les auditeurs en perdaient une partie notable.

Quant à la température, jamais de mémoire d'homme on ne l'avait eue si élevée, et surtout si énervante. L'église était une vraie étuve. Or que peut faire l'éloquence la plus captivante sur des jeunes gens harrassés, haletants de chaleur, et dominés par un état de malaise accablant? — Tout de même la grâce fit son oeuvre, et la retraite produisit d'abondants fruits de salut.

Evénements profanes. — Tels sont les événements religieux les plus marquants des dernières années. Dans l'ordre matériel et civil, il en est deux qui sont d'importance majeure et de nature à influer sur le développement et le progrès de la paroisse: ce sont la construction du chemin de fer et l'érection, en municipalité distincte, du village de Baieville.

La construction du chemin de fer. — Le chemin de fer qui traverse la Baie, sous le nom social de *Quebec, Montreal & Southern Railway*, était depuis longtemps à l'état de projet et n'a été parachevé qu'après plusieurs tentatives infructueuses.

Le premier essai remonte à l'année 1863. On fit à cette époque un tracé qui localisait le chemin dans la première concession comme aujourd'hui, mais en bas de la côte, pour éviter les frais de nombreuses coulées qui la sillonnent. Ce projet fut étouffé dès le principe, sans aller plus loin.

En 1889, le *Great Eastern Railway* reprit le projet abandonné et se mit sérieusement à l'oeuvre,

Il élabora le tracé qui a servi de base aux opérations des compagnies subséquentes. Et le 2 décembre de cette année, il fit, en partie du moins, l'acquisition d'une voie de 66 pieds de largeur, précisément sur l'emplacement du chemin actuel. On commença les travaux. La section de Saint-Grégoire à Nicolet était à peu près terminée, des piliers en pierre de taille se dressaient au-dessus de la rivière Nicolet, prêts à recevoir le futur pont, une partie de la terrasse était préparée à la Baie et à Pierreville, quand des difficultés financières et autres vinrent arrêter les travaux en si bonne voie.

En 1898, une lueur d'espérance vint jeter une joie éphémère dans les paroisses riveraines. *L'Intercolonial* voulait prolonger son réseau jusqu'à Montréal. La ligne commencée était la voie naturelle, traversant la région la plus populeuse et la plus prospère de la province, et l'on pensa sérieusement à en faire l'acquisition. Par malheur, des raisons politiques firent échouer cette transaction, au profit du Chemin de fer du Comté de Drummond.

En 1902, le chemin passa entre les mains d'une compagnie américaine, qui paraissait puissante. Cette fois encore, la joie fut de courte durée. Cette compagnie avait évidemment pour devise: "Charité bien ordonnée commence par soi-même", et s'occupait fort peu des beaux yeux des Canadiens. Elle exploita le chemin sous un nom double: *South Shore Railway* et *Quebec*

Southern Railway, et profita de cette ambiguité pour accaparer tous les revenus, sans payer les créanciers, ni faire aucune amélioration. Un jour même la circulation des trains dut arrêter, faute de combustible. C'était par trop abuser de la confiance du public. De vives protestations s'élevèrent de part et d'autre.

Le 24 février 1903, on tint à ce sujet, à Longueuil, une convention à laquelle prirent part tous les représentants des comtés de la rive sud, ainsi que les délégués de toutes les paroisses riveraines intéressées (1). Le résultat de la conférence fut la nomination d'un séquestre aux mains duquel fut remise l'administration du chemin, le 15 mars 1904. Il s'en suivit un arrêt de la circulation des trains qui dura quelques semaines (2).

Mais cet inconvénient fut amplement compensé par une administration honnête qui rétablit l'équilibre dans les affaires. Quelques temps après, le chemin était mis en vente et adjugé au *Delaware & Hudson*, compagnie américaine qui l'exploite et en continue la construction sous la raison sociale de *Quebec, Montreal & Southern Railway*.

La nouvelle compagnie parait sérieuse et bien déterminée à pousser les travaux avec activité. Au commencement de novembre 1906, elle donnait à MM. J. O'Brien et J. P. Mullarkey, de Montréal (3), un premier contrat, de plus de $1,000,000 pour la construction de 48 milles de voie,de Pierreville à Sainte-Philomène, comté de Lotbinière. — Il reste, pour atteindre Québec, 40 milles de voie, qui auraient été construits sans la catastrophe du Pont de Québec, écroulé le 29 août 1907.

---

(1) La Baie y fut représentée par Messieurs le maire et le curé de la paroisse

(2) Cet arrêt fit un tort notable à l'entrepreneur de l'église de la Baie, dont la boutique était à Sorel. On était au printemps, les chemins d'hiver à la veille de se démolir, et M. Heroux avait à sa boutique une quantité de matériaux préparés, qu'il fallait sans retard expédier à la Baie. Il dut se hâter de le faire en voitures, et en deux jours, il expédia dix-huit charges de matériaux de Sorel à la Baie.

(3) Coristine Building, rue Saint Nicolas

La compagnie a en outre donné à la *Canada Car Co.*, une commande 1,500 chars à fret, pour un montant de près de $1,750,000. Tous ces chars sont à base en acier, et sont les premiers du genre construits au Canada. Ils sont du type le plus perfectionné (1).

La nouvelle voie a été construite sans épargne et est absolument *up to date*. On n'a employé que les rails d'acier de 800 livres. Elle a 66 pieds de largeur.

MM. O'Brien et Mullarkey ont donné plusieurs sous-contrats dont voici les plus importants:

Terrassement: M. Isaac Kert, de Montréal.

Béton des ponceaux (culverts): MM. Mulhern & Williams.

Stations: MM. D.-G. Loomis & Sons, de Montréal, $2,500 par station.

Les travaux, commencés au printemps 1906, se sont continués sans interruption, et la ligne serait entrée en opération dès l'automne 1908, sans les nombreux et désastreux éboulis qui, en 1907 et 1908, ont dévasté toutes les coulées du Bas de la Baie (2).

La pose des rails à Baieville, s'est faite le 10 octobre 1908. — Arrivée du premier train à 11 heures 50 minutes a. m. Locomotive No. 93. Conducteur, Alexandre Beaulac. Ingénieur, J.-D. Bergeron. Van. No. 27. — 9 wagons.

La gare de la Baie a été commencée le 25 novembre 1908, puis continuée dans le cours de l'hiver et du printemps.

Deux ingénieurs locaux ont surveillé les travaux ici, M. Sullivan, en 1906 et 1907, et M. Boucher, en 1908, sous la haute direction de l'ingénieur-en-chef F.-D. Anthony, de Montréal. — Inspection officielle, 1er juin 1909.

Le pont de Nicolet a été parachevé, vendredi, le 28 mai 1909, et la circulation régulière des trains ouverte au public voyageur le 14 juin suivant.

Le contrat pour le transport des malles par voie ferrée a été mis en opération le 1er septembre de la même année.

2. *L'érection de Baieville.* — Le village de Baieville a été incorporé le 30 août 1907. Il comprend une étendue de 18 arpents de largeur à prendre, à partir des concessions des Trente et des Seize sur une profondeur de 11 arpents, et con-

---

(1) *La Presse*, 6 novembre 1906.

(2) Celles de William Houle, J.-B. Lemire, Ignace Courchesne et de Joseph-Ol. Lefebvre. Citons en particulier les énormes affaissements de juin 1908, du 18 septembre (coulée de William Houle), et du 26 septembre de la même année (chez Jos.-Ol. Lefebvre).

tenait une population de 420 âmes et de 89 feux, l'année de sa formation. Le premier maire élu a été M. Calixte-Chs. Lemire.

Il était tout bâti en bas de la côte, à l'exception de l'établissement religieux.

La construction du chemin de fer amènera sans doute pour le village une ère de progrès. Un nouveau quartier a déjà surgi dans le voisinage de la station, et le haut Baieville, humble dans ses commencements, deviendra probablement la partie la plus active et le quartier commercial.

Un rue nouvelle s'est ouverte, au printemps 1909, sur les terrains du couvent et de M. Joseph Elie, (contrat d'échange du 16 avril 1909). Plusieurs maisons se dressent déjà dans le quartier ; celle de M. Grégoire Hébert, boucher, sur cette rue, et celle de Mr. Napoléon Desfossés, menuisier, sur le terrain de M. Calixte-Chs. Lemire, sont les deux premières qui aient été construites.



APPENDICE AU CHAPITRE XXVI.

VICAIRES DE LA BAIE sous l'administration du curé Bellemare.

Roch-Firmin Joyal..................continué jusqu'à 29 novembre 1898
Elphège-J.-B. Janelle................30 novembre 1898 — 31 août 1900
Joseph-Hector Côté (1)............13 novembre 1899 — 13 février 1900
Léopold-Honoré Comeau..........1er septembre 1900 — 1 octobre 1902
Noé Pepin........................1er octobre 1902 — 5 décembre 1903
Vincent Lemire....................5 décembre 1903 — 4 septembre 1904
Henri Denoncourt................15 septembre 1904 — 27 octobre 1905
Noé Pepin, 2°.......................28 octobre 1905 — 24 juillet 1906
Alfred Tétreau......................28 juillet 1906 — 28 janvier 1909
Zéphirin Tourigny................28 janvier 1909 — 20 décembre 1910
Joseph-Arthur-Rosario Faucher....................9 octobre 1910 —
Charles Masse.......................................4 octobre 1911 —

....*Janelle* (*L'abbé Elphège-Jean-Baptiste*), né à Saint-Cyrille-de-Wendover, le 6 janvier 1873, de Jean-Baptiste Janelle, cultivateur, et de Geneviève Guèvremont, fit ses études à Nicolet; fut ordonné dans sa paroisse natale par Mgr. Gravel, le 19 novembre 1896. Vicaire à Saint-Paul-de-Chester (1896-1898); à la Baie-du-Febvre, vicaire (1898-1899), desservant (1899-1900); vicaire à Saint-Léonard d'Aston (1900-1901); curé-fondateur de Saint-Joachim-de-Courval, (1901-1904), où il a bâti l'église et le presbytère; malade (1904-1905); assistant curé à Saint-François-du-Lac (1905-1906); curé de Saint-Majorique-de-Grantham (1906); depuis 1906, curé-fondateur de Saint-Gérard-d'Yamaska, où il a construit l'église et le presbytère.

Côté (*L'abbé Joseph-Hector*), né à Saint-François-du-Lac, comté d'Yamaska, le 28 juillet 1873, d'Alfred Côté, maçon, et d'Elise Paulhus, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr. Gravel, le 2 juillet 1899. Vicaire à Saint-Cyrille-de-Wendover (1899-1900), à Saint-David-d'Yamaska (1900), à la cathédrale de Nicolet (1900-1902), à Saint-Cyrille-de-Wendover encore (1902-1903), à Lynn, dans le Massachusetts (1903-1905); depuis 1905, curé-fondateur de Shirley, où il a bâti l'église en 1906.

Comeau (*L'abbé Léopold-Honoré*), fut ordonné le 17 décembre 1892. Vicaire à Saint-Cyrille-de-Wendover (1893-1897); curé de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (1897-1900); vicaire à la Baie-du-Febvre (1900-1902); aumônier du juniorat des Frères du Sacré-Coeur à Victoriaville (1902-1904), du collège d'Arthabaskaville (1904-1908); assistant à Sainte-Anne de Woonsockett, R.-I., depuis 1908.

---

(1) Pendant le voyage du curé Bellemare aux Lieux-Saints (9 octobre 1899 — 27 mai 1900), le Rév. Arthur McDonald, professeur au Collège de Nicolet, assiste M. Janelle tous les dimanches, avant et après le séjour du Rév. J.-H. Côté.

Pepin (*L'abbé Joseph-Isidore-Noé*), né à Saint-Léon-de-Maskinongé, le 26 février 1873, d'Isidore Pepin, forgeron, et de Marie-Anne Julien, fit ses études à Nicolet et à Québec; fut ordonné à Nicolet par Mgr. Gravel, le 2 août 1897. Vicaire à Sainte-Monique-de-Nicolet (1897-1900), à Nicolet (1900), à Arthabaskaville (1900-1902), à la Baie-du-Febvre (1902-1903), à Stanfold (1903-1905), à Victoriaville (1905), encore à la Baie-du-Febvre (1905-1906) ; aumônier de l'Hôtel-Dieu de Nicolet depuis 1906.

Lemire (L'abbé Joseph-Edouard-Vincent), né à l'Avenir, comté de Drummond, le 24 septembre 1873, de Vincent Lemire, cultivateur, et de Clarisse Jutras, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr. Gravel, le 25 juillet 1898. Vicaire à Gentilly (1898-1900), à Sainte-Sophie-de-Lévrard (1900-1901), à Saint-Cyrille-de-Wendover (1901-1902), à Victoriaville (1902-1903), à Nicolet (1903), à la Baie-du-Febvre (1903-1904) ; à Sainte-Anne-du-Sault (1904-1905), à Saint-Thomas-de-Pierreville (1905-1906), à Saint-Grégoire-de-Nicolet (1906-1907) ; curé de Saint-Samuel-de-Horton, depuis 1907.

Denoncourt (*L'abbé Joseph-Alphonse-Honoré*), né à Westville dans le Nouveau-Hampshire, le 26 août 1877, de Léon Dénoncourt, cultivateur, et d'Eugénie Ducharme, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr. Gravel, le 25 juillet 1903. Vicaire à Saint-Thomas-de-Pierreville (1903-1904), à la Baie-du-Febvre (1904-1905), à Drummondville depuis 1905.

Tétreau (*L'abbé Joseph-Napoléon-Alfred*), né à Saint-François-du-Lac, comté d'Yamaska, le 5 août 1881, de Napoléon Tétreau, industriel, et d'Aglaë Côté, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr. Brunault, le 8 juillet 1906. Vicaire à la Baie-du-Febvre, (1906-1909) ; à Saint-Sylvère (28 janvier-20 novembre 1909) ; à Saint-Michel d'Yamaska (20 novembre 1909-février 1910) ; à Saint-Jean de Wickham 1910; à Saint-Norbert d'Arthabaska (1910-1911); à l'évêché de Nicolet, depuis 1911.

Tourigny (*L'abbé Zéphirin*), né à Sainte Angèle-de-Laval, comté de Nicolet, le 3 juin 1879, de Clovis Tourigny, cultivateur et d'Olivine Dureau, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr. Brunault, le 21 septembre 1907. Vicaire à Saint-Sylvère (1907-1909), à la Baie-du Febvre 28 janvier 1909; à Sainte-Monique, 20 decembre 1910; à Saint-François-du-Lac, 4 octobre 1911.

Faucher (*L'abbé Joseph Arthur Rosario*), né à Victoriaville, comté d'Arthabaska, le 31 mai 1881, de Joseph Faucher, boulanger, et de Marie Paquet, fit ses études à Nicolet; fut ordonné prêtre dans sa paroisse natale par Mgr Brunault le 13 septembre 1908. Vicaire à Saint Guillaume d'Upton (26 septembre 1908 — 15 avril 1910) ; à Saint-David d'Yamaska, (15 avril 1910 — 15 août 1910) ; desservant à Saint Eugène de Grantham, (11 septembre 1910 — 9 octobre 1910) ; vicaire à la Baie du Febvre (9 octobre 1910).

Masse (***L'abbé Joseph-Elzéar-Charles***), né à Montréal, le 8 mars 1883, d'Elzéar Masse, boucher, et de Julie Brault, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr. Cloutier, le 25 juillet 1908. Vicaire à Gentilly; 1911, vicaire à la Baie-du-Febvre.

2. Compagnies de chemins de fer, qui ont fait ou pu faire des opérations dans le comté d'Yamaska.

Stanstead, Shefford et Chambly Ry Coy. Incorporée 1853 (Canada) et 1869 (Québec).

South Eastern Counties Junction Railway. — Incorporée 1866 (Canada) et 1869 (Québec) ; — amalgamée sous le vocable de South Eastern Railway Company, 1872 (Québec) et 1894 (Canada).

Philipsburg, Farnham and Yamaska Railway Co., incorporée 1871 (Québec), sous la dénomination de Lake Champlain and St Lawrence Junction Railway Co. — Nom changé en 1875.

Great Eastern Railway Co., incorporée 1882 (Canada) et 1894 (Québec), commence les travaux de notre chemin actuel en 1889.

South Shore Railway Co., incorporée 1894 (Québec et Canada), compagnie américaine, qui achète le chemin en 1902.

Quebec Southern Railway Co., la même sous un autre nom.

Quebec, Montreal and Southern Railway Co., branche de la compagnie américaine Delaware and Hudson, qui fait l'acquisition du chemin en 1905.





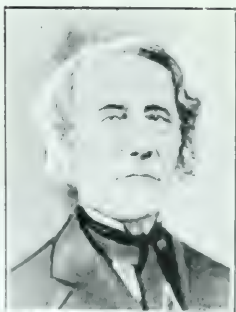
Philippe Cressé



Emélie Lozeau



Le Colonel Jos. Lozeau
Oncle et tuteur des Seigneuresses



Olivier VII



Joseph-Olivier VIII

Descendants du Seigneur Jacques Le Febvre

LES FAMILLES SEIGNEURIALES

DEUXIÈME PARTIE—LA SEIGNEURIE ET LES FAMILLES.

CHAPITRE XXVII

LES SEIGNEURS DE LA BAIE SAINT-ANTOINE.

SOMMAIRE. — La tenure seigneuriale. — Droits seigneuriaux. — Le père de la paroisse de la Baie-du-Febvre. — Le premier mai au manoir. — Partages périodiques de la seigneurie. — Comment les familles Despins et Lozeau parviennent à en accaparer la partie dominante.

Appendice.—1. Généalogie des seigneurs de la Baie.—2. Occupants du banc seigneurial. — 3. Cérémonial de la prestation de "foi et hommage."—4. Le droit de haute, moyenne et basse justice.—5. L'historien B. Sulte.—6. La commune.

Dès l'origine de la colonie, on y introduisit la tenure seigneuriale, comme l'un des moyens les plus efficaces, l'un des procédés les plus actifs de colonisation. Le gouvernement octroyait les seigneuries aux principaux personnages; à ceux, en particulier, qui s'étaient distingués dans la défense du pays. C'est ainsi que la seigneurie de Nicolet fut octroyée au capitaine de Laubia, celle de Lussaudière à M. de la Motte, qui tous deux étaient des braves, dignes de telles récompenses.

A partir de 1627, "le système de colonisation consistait non-seulement à distribuer des terres aux émigrants autour de Québec, mais encore à concéder d'immenses étendues de terrains, à titre de tenure seigneuriale, à ceux qui, par leur fortune et leur situation, paraissaient en état de créer eux-mêmes des centres de population. Ce dernier mode de concession fut celui qui prévalut à la longue et pendant toute la domination française, la colonisation s'opéra par l'intermédiaire des concessions seigneuriales, au moins dans la contrée qui forme aujourd'hui le Bas-Canada" (1).

---

(1) *Rameau*: La France aux colonies II, 14. — Presque tout ce qui regarde la tenure seigneuriale est extrait du chapitre VII de l'Hist. des Can.-Franç., par M. B. Sulte.

Dans le système de tenure introduit en Canada, et emprunté à la féodalité, le roi était le seigneur suzerain de qui relevaient toutes les terres accordées à titre de franc-alleu, fief et seigneurie. A chaque mutation à laquelle la vente ou la donation donnait lieu, le seigneur suzerain avait droit au quint, qui était le cinquième de la valeur du fief ; l'acquéreur jouissait de la remise d'un tiers s'il payait comptant. Lorsque le fief passait aux mains d'un héritier collatéral, cet héritier était soumis au droit de relief, c'est-à-dire au payement de la valeur d'une année de revenu, il n'était rien dû si le fief descendait en ligne directe. Il n'y eut que deux fiefs en franc-alleu en Canada : Charlesbourg et les Trois-Rivières." Une terre en franc-alleu ne relève d'aucun seigneur (1).

Le pays était divisé suivant la configuration du sol, et découpé en circonscriptions. Ces parties du territoire étaient attribuées à titre seigneurial, à charge pour le seigneur de peupler son domaine. Le seigneur s'installait dans sa terre et faisait des concessions moyennant une rente perpétuelle de un sou et deux sous par arpent superficiel. Le profit était mince, mais il venait s'y joindre une part sur les lods et ventes, ainsi que les droits de mouture, c'est-à-dire sur quiconque avait un moulin et du blé moulu. Telle était l'institution seigneuriale ; elle offrait plus d'avantages que les nouveaux systèmes. Le concessionnaire n'avait pas à faire de déboursés. Le seigneur ne pouvait se faire spéculateur de terrains ; la coutume de rentes fixes le forçait à concéder toutes les terres au même prix. Ces conditions aidaient les familles établies à placer leurs enfants sur les terres subséquentes. Le seigneur lui-même se trouvait poussé, par son propre intérêt, à favoriser leur extension ; en effet le droit prelevé sur les lods et les ventes était d'un

---

(1) Garneau : Histoire du Canada, I, 173.

bon rapport. Or, plus sa seigneurie était peuplée, plus étaient nombreuses les mutations, et plus ses revenus grossissaient (1)."

"Le seigneur n'était donc, à vrai dire, au Canada, que l'entrepreneur du peuplement d'un territoire donné, et le bénéfice qui lui était attribué était loin d'être excessif. Il fallait, pour tirer parti de sa seigneurie, qu'il y attirât des colons, et il était lié à sa colonie, non par l'intérêt transitoire d'un homme une fois payé, comme le spéculateur, mais par celui d'une rente et de droits perpétuels. Il avait donc des motifs puissants pour bien choisir son personnel et soutenir ses colons dans leurs établissements, par son bon vouloir sous toutes les formes, conseils, direction et même secours matériels. Enfin, entouré de la population inquiète et hostile des Indiens, il formait un point d'appui armé, propre à abriter, défendre et à concentrer les colons dans les moments critiques. Le paysan arrivé d'Europe, l'habitant (2) du pays lui-même, aimaient à savoir qu'ils avaient là, près d'eux, sous la main, un homme plus puissant qu'eux et lié d'une manière évidente à leurs intérêts, auquel ils pouvaient s'adresser en toute circonstance pour surmonter les difficultés et les nouveautés inconnues de leur établissement. Ces seigneurs, qui, pour la plupart, menaient sur leurs terres une vie peu différente de celle de leurs colons, étaient pour eux

---

(1) Rameau: Revue Canadienne, 1873; La France aux colonies, II, 15.

(2) Habitant, d'après le dictionnaire et l'usage général, est celui qui demeure, habite un endroit désigné: habitant de Sorel. Lorsque la colonie a commencé, on a pris l'habitude de qualifier d'habitants ceux qui, au lieu de retourner en France, se fixaient sur le nouveau sol en se faisant cultivateurs. L'Académie n'a pas connu cette adaptation du mot, aussi s'en tient-elle au seul sens indiqué ci-dessus. Chez nous, il a une toute autre portée, nous ne pouvons pas lui refuser sa place. C'est un terme canadien, il faut qu'on l'accepte, il faut qu'il reste, car il ne saurait être remplacé par le mot "paysan" puisque nos cultivateurs n'ont aucune ressemblance de situation ou de caractère avec le paysan d'Europe. — *B. Sulte.*

facilement accessibles, et, grâce au caractère français, il se forma promptement entr'eux tous des relations fort semblables à celles d'une grande famille patriarcale, qui est le mode primitif et le plus parfait de la colonisation (1).

"Dès qu'un seigneur accompagné de quelques colons, avait pris possession d'un nouveau territoire, le missionnaire arrivait sur leurs traces pour les encourager et les fortifier, en leur offrant les consolations et les secours de la religion. Tout le système de colonisation de la Nouvelle-France reposait sur deux hommes, le prêtre et le seigneur, qui marchaient côte à côte et se prêtaient généralement un mutuel soutien. Le censitaire, qui était en même temps le paroissien, avait deux points de ralliement : l'église et le manoir, dont les intérêts étaient ordinairement identiques ; — aussi voit-on que les limites de la seigneurie devenaient presque toujours celles de la paroisse. Chaque automne, vers l'époque de la Saint-Martin, 11 novembre, le seigneur faisait faire la criée à la porte de l'église pour avertir les censitaires de venir payer leurs cens et rentes. On attendait ordinairement pour cela les premiers beaux chemins d'hiver. Le manoir devenait alors un centre d'activité, comme l'est encore aujourd'hui le presbytère du curé, au temps de la rentrée des dimes. Les habitants arrivaient, soit en carrioles, soit en traines, emportant avec eux un ou deux chapons, quelques minots de grains ou d'autres effets. Les anciennes redevances ne s'élevaient qu'à deux livres par arpent de front sur quarante-deux de profondeur, et à un sou de cens pour la même étendue, de sorte que, une propriété ordinaire de quatre arpents sur quarante-deux n'était grevée que de huit francs, plus quatre sous de cens par année (1)."

Le seigneur, outre le produit de son domaine particulier, parvenait à se constituer, par ses concessions de terre,

---

(1) Rameau : La France aux colonies, II, 111.
(2) L'abbé Casgrain : Une paroisse canadienne, pp. 40, 170.

un petit revenu. A raison de un à deux sols de l'arpent, il n'était point considérable, sans doute; chaque concession qu'il faisait pouvait rapporter de cinq à dix livres; mais il y avait des seigneuries fort étendues; beaucoup contenaient cinquante à quatre-vingts concessionnaires, et cinq ou six cents livres de revenu bien net était à cette époque et dans ce pays une petite fortune. Il s'y joignait d'ailleurs une foule de redevances en nature: un peu de grain, des volailles, etc., que chaque habitant devait annuellement au seigneur; enfin le revenu du moulin, dont celui-ci affermait le privilège. Ce ne fut que plus tard que le produit des lods et ventes acquit une certaine importance et donna des recettes qui peut-être, aujourd'hui, sont les plus considérables des droits seigneuriaux (1)."

"Ces pauvres seigneurs canadiens, dont la plupart vivaient familièrement avec leurs vassaux, et dont les fiefs n'avaient réellement de valeur et d'utilité qu'autant qu'on y résidait de sa personne en s'en occupant activement, n'ont jamais présenté aucun des abus de la féodalité, dont ils n'avaient que le nom et la forme (2).

"L'institution féodale introduite en Canada par les rois de France, telle que modifiée ensuite par des lois spéciales pour l'adapter à l'établissement d'un pays nouvellement acquis à la couronne de ces rois — pays couvert de forêts gigantesques, habité uniquement par des hordes sauvages — a été regardée par les hommes impartiaux comme éminemment calculée, dans l'origine, pour assurer le succès de cet établissement.

Des seigneurs dont les femmes et les filles labouraient la terre; des seigneurs qui, à leur mort, laissaient des familles aux prises avec la pauvreté; des seigneurs dont la vie entière était consacrée aux plus rudes travaux — et on a

---

(1) Rameau: La France aux colonies, II, 108.
(2) Idem, p. 65.

eu l'aplomb de les comparer aux courtisans de Versailles! nous voyons en eux, au contraire, des fondateurs, des travailleurs, des patriotes. Tout le dix-septième siècle est employé utilement par ces hommes dévoués ; ils éclaircissent la forêt, ils créent des établissements stables, ils exécutent, en un mot, ce que le roi ne veut pas faire, et ce que les compagnies privilégiées eussent dû accomplir, comme elles y étaient obligées par leurs chartes.

Le nord du Saint-Laurent nous appartient, mais il est en forêt. Ce qui fait défaut au colon, ce sont les voies de communication, le moulin à farine. Ayons recours à la tenure seigneuriale, et nous renouvellerons les miracles des défricheurs d'autrefois (1).

Le rôle important confié aux seigneurs les tenait en haute estime, et l'Eglise elle-même leur donnait volontiers des marques de son respect, en leur conférant certains honneurs et privilèges dont ils ont joui sans conteste jusqu'à l'abolition de la tenure seigneuriale. Voici comment un arrêt, en date du 8 juillet 1709, détermine ces droits honorifiques (2).

Le seigneur haut-justicier doit avoir, dans l'église bâtie sur son domaine, "un banc dans la place la plus honorable, qui est la droite en entrant, dans la distance de quatre pieds du balustre."

"Il ira à l'offrande le premier après la personne qui aura offert le pain bénit, et ses enfants mâles après lui, et en cas d'absence du seigneur, ses dits enfants mâles qui auront atteint l'âge de seize ans".

"Il ira après le clergé revêtu du surplis, le premier et ses enfants mâles après lui au balustre prendre les cierges, recevoir les cendres et les rameaux, et en son absence, ses enfants mâles."

---

(1) Sulte, Histoire des Canadiens-Français, II, p. 105, 106.

(2) Consultation du 20 juin 1807. Opinion de J. A. Panet, avocat.

"Après l'Oeuvre et le choeur, il aura le premier l'eau bénite par aspersion, aussi bien que sa femme et ses enfants, en son absence."

"Il aura pareillement le pain bénit après le clergé revêtu du surplis."

"Aux processions, il marche le premier après le curé, puis ses enfants mâles après lui."

La femme du seigneur ira la première avant les autres femmes, et ses filles après elle dans les mêmes circonstances.

Les co-seigneurs auront leurs bancs après celui du haut justicier, mais ils les paieront.

Le seigneur haut justicier aura droit d'être enterré avec sa famille, sous le banc seigneurial.

Le seigneur Jacques Lefebvre.

Le seigneur Jacques Lefebvre est le fondateur, disons mieux, le père de la paroisse de la Baie-Saint-Antoine, dont presque toutes les familles en descendent ou sont alliées à la sienne du côté paternel ou maternel. C'est donc à juste titre que la paroisse a pris dès le principe et gardé la dénomination de Baie Lefebvre, ou comme on dit vulgairement, Baie-du-Febvre. Elle lui convient à un autre titre, puisque le gouverneur qui a concédé la seigneurie est le Sieur Lefebvre de la Barre, probablement parent de notre premier seigneur.

Jacques était le fils ainé d'une famille de neuf enfants établie aux Trois-Rivières depuis 1646 ou 1647. Son père, Pierre Lefebvre, né à Mortagne, au Perche, en 1623 (1), vint au Canada aussitôt après son mariage avec Jeanne Aunois. Le jeune ménage devait jouir d'une certaine aisance, si l'on en juge par les acquisitions qu'il fit, dès son arrivée au pays:

(1) C'est l'opinion de M. Benjamin Sulte qui croit avoir trouvé son acte de baptême à la date du 20 octobre 1623.

— d'abord un domaine assez étendu aux Trois-Rivières, — puis un fief d'une lieue de longueur par un quart de largeur, à Gentilly (1), — plus tard, en 1656, une terre au Cap de la Madeleine. C'était certainement l'un des habitants les plus notables de la région. On le trouve mêlé aux questions les plus importantes du temps : la construction de l'église en bois de Trois-Rivières, en 1664, dans laquelle il figure comme marguillier et syndic ; — la conversion et la civilisation des sauvages, dont il prend souvent les enfants sous sa protection en leur servant de parrain. Madame Lefebvre, de son côté, portait à ces pauvres indiens une sollicitude vraiment maternelle. En 1667, elle les protège contre l'alcoolisme, en témoignant contre un vendeur de boissons fortes, et elle figure aussi très souvent comme marraine de leurs enfants.

De Pierre Lefebvre sont issues la plupart des familles da la Baie et des environs. L'une de ses filles, Catherine, mariée à Antoine Trottier, est l'ancêtre des Belcourt de cette paroisse et de Nicolet. Parmi ses garçons, Ange (2) sera l'aïeul commun des Senneville, des Claude, des Lafond, et de tous les Lefebvre-Descôteaux ; — Michel (3) sera l'ancêtre des Lefebvre dit Lassiseraie ; — mais Jacques surtout sera le père par excellence de la paroisse, étant le chef des familles Lefebvre, Beaulac, Labaie, Désilets et par ses filles et petites filles, des Lemire, des Houle et Houde, des Desfossés, des Grammont, des Allard, etc.

En 1667, Pierre Lefebvre avait aux Trois-Rivières quatre-vingts arpents de terre en valeur, et il était devenu

---

(1) En 1668, ce fief passe à son gendre, Félix Thunès dit Dufresne, chirurgien, qui le revend en 1669 à Michel Pelletier dit la Prade.

(2) Ange s'est établi à la Baie, où il est devenu lieutenant de milice et juge de la seigneurie.

(3) Michel était arpenteur ; c'est lui qui a arpenté le fief Godfroi. — Le nom de La Cerisaie, ou Lassiseraie, vient probablement d'une talle de cerisiers qui existait sur sa propriété. M. Sulte assure avoir vu cette touffe encore existante aux Trois-Rivières, quand il était enfant.

l'un des plus riches colons de l'époque (1). Suivant M. Sulte la famille était logée sur l'emplacement de l'hôtel-de-ville actuel. C'est là, au coeur même de la future petite ville, que naquit, en 1647, notre premier seigneur, Jacques Lefebvre.

En sa qualité de fils aîné, Jacques reçut une éducation soignée, comme l'atteste sa signature, l'une des meilleures de ces temps primitifs. Le 11 novembre 1670, il épouse Marie Beaudry, nièce de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières. De ce mariage naîtront sept enfants (2), qui tous joueront un rôle prépondérant dans l'établissement de la seigneurie de la Baie-Saint-Antoine. Grâces aux ressources dont il pouvait disposer, tant de son côté que de celui de sa femme, il put acquérir d'assez vastes domaines dans les environs des Trois Rivières. Il acquit de plus, du Sieur de la Chenaye, le droit d'un tiers sur les mouturages du moulin banal établi sur le Platon.

En 1683, fut octroyée la seigneurie de la Baie. Le gouverneur, qui connaissait son mérite, lui confia le nouvel établissement, où déjà quelques colons avaient pris pied. Et trois ans après, il quittait lui-même Trois-Rivières, avec sa famille, pour venir se fixer au milieu de ses censitaires. De concert avec l'autorité ecclésiastique, il s'empressa d'y bâtir une chapelle pour le service de la mission.

Malheureusement ce petit poste, sur lequel pourtant il fondait de solides espérances, était destiné à végéter misérablement pendant une longue période. Dès 1688, la guerre avec les Iroquois vint jeter la désolation dans le pays. Les colons effrayés abandonnèrent leurs terres, et le seigneur lui-même fut contraint pour se mettre en sûreté, de retourner aux Trois-Rivières attendant l'heure de la Providence, et des

(1) Trois colons seulement le surpassaient dans la région des Trois-Rivières, le gouverneur Pierre Boucher, M. Duhérisson et le sieur de la Touche.

(2) Deux ou trois autres enfants sont morts en bas âge.

temps plus propices. On se rappelle les difficultés que fit surgir l'arpentage défectueux de la seigneurie et l'accommodement qui les termina en 1702. A cette époque, les obstacles à la colonisation étaient aplanis, et il put renprendre son oeuvre, forcément délaissée. Il bâtit un moulin à vent, dans les dix-huit arpents de Nicolet, dont la possession ne lui était plus contestée, et l'on vit la petite colonie, en quelque sorte ressuscitée, se développer cette fois avec une réelle vigueur.

De retour au milieu des siens, Jacques Lefebvre se personnifie, pour ainsi dire, avec la seigneurie, qui commence à porter son nom. Il y établit ses enfants. L'aîné seul, suivant l'usage, gardera le nom patronymique de Lefebvre. Aux cadets il imposera des noms de famille vraiment poëtiques, et bien significatifs, tous tirés de la position géographique de la seigneurie ou du site de leur terre et habitation. Ce seront :

René Lefebvre, l'aîné.

Jacques Lefebvre, dit Labaye,

Jean-Baptiste Lefebvre dit Saint-Antoine,

Louis Lefebvre dit Des Isles ou Des Islets,

Joseph Lefebvre dit Beaulac (1).

Ces dénominations parlent d'elles-mêmes et se passent de commentaires. Tous ces enfants seront les souches de familles nombreuses, à l'exception de Jean-Baptiste, mort sans enfants.

---

(1) Les deux autres enfants sont des filles : Marie, mariée le 7 février 1701 à Pierre Monty Niquet, et Marie Madeleine. Le dictionnaire de Tanguay (Vol. 5, p. 294) lui attribue un autre enfant, Claude, qui est la souche d'une nombreuse postérité. Le dictionnaire fait erreur, puisqu'il n'est jamais question de Claude dans les partages de la seigneurie, non plus que de Jeanne, Marie Renée et Pierre, qui ont dû mourir en bas âge, s'ils sont les enfants de Jacques Lefebvre. — Claude est fils d'Ange Lefebvre et a été baptisé au Cap de la Madeleine le 17 juin 1688. Le registre qui contient l'acte de baptême était égaré au temps de Mgr. Tanguay.

On peut regarder Jacques Lefebvre comme le type du bon seigneur canadien, qui se fixe au milieu de ses censitaires et vit de leur vie, partageant leurs travaux, les aidant dans la mesure de ses ressources, et les traitant avec beaucoup d'humanité. La paix et l'accord paraissent avoir toujours régné entre lui et ses subordonnés.

Les cens et rentes ont varié suivant le caractère plus ou moins exigeant des seigneurs. Jacques Lefebvre se contentait de percevoir le minimum du revenu auquel lui donnait droit la concession de ses lots. Chaque arpent de front concédé lui rapportait annuellement un demi-sol de cens, deux livres tournois de rente et un chapon, plus un autre chapon pour droit de commune (1). Comme tous les seigneurs, il jouissait du droit de banalité, c'est-à-dire, que les censitaires devaient faire moudre leur grain au moulin banal. Il se réservait le bois nécessaire à la construction de l'église, du presbytère, du moulin et du manoir domanial, et c'est tout. Point de corvée, ni d'obligation de cuire le pain au four banal, comme l'exigeaient certains seigneurs mettant les colons éloignés dans un sérieux embarras (2), ni d'autres exigences arbitraires !

Il était encore moins exigeant pour les membres de sa famille. Il voulut toutefois rappeler à ses propres enfants leur dépendance, en les soumettant, comme les autres censitaires, à une redevance annuelle. On ne peut qu'admirer l'esprit chrétien qui a dicté cette clause de leur contrat de concession. Ecoutez bien !

"...pour en jouir par le dit preneur aux conditions suivantes, à savoir : de donner au dit seigneur Bailleur en la maison seigneuriale au jour de la fête de St Jacques et de

(1) Les concessions étant presque toujours de trois arpents de front, chaque censitaire lui payait donc six livres et un sol et demi, plus quatre chapons.

(2) Lettre de M. Raudot 10 novembre 1707. Correspondance entre le Gouvernement Français et les Gouverneurs.

St Philippe un bouquet licite et honneste (1), pendant son vivant seulement, et après son décès sera tenu et obligé le dit preneur de dire le dit jour de St Jacques et de St Philippe, ses hoirs et ayant cause un "De profundis" pour le repos de son âme, pour tout droit de redevance de la dite concession (2).

C'était un devoir bien doux à remplir pour la famille seigneuriale. Chaque année, le premier mai, fête patronale du seigneur, on la voyait se réunir à son manoir, où chacun des membres apportait le gracieux tribut des fleurs les plus précoces, cultivées à cette fin. Grande était la joie de l'excellent père, qui se délectait moins du parfum de ces fleurs que de l'amour filial dont elles étaient l'emblême. Comme il était heureux ce jour-là! Comme il jouissait, lorsqu'autour de sa table toute fumante de venaison printanière, il contemplait ses enfants réunis, lui formant comme une couronne! Nouvel Abraham, ne plongeait-il pas en ce moment son regard dans l'avenir? Ne voyait-il pas sous ses yeux les germes de ces générations futures qui devaient multiplier les enfants de ses enfants comme les feuilles de ses forêts vierges et les sables de ses grèves? Ne voyait-il pas par avance son domaine seigneurial, alors presque désert, devenir cette belle et grande paroisse toute peuplée par sa postérité, jusqu'à déverser son trop plein sur les contrées environnantes?

Après la mort du seigneur, la famille dut continuer à se réunir, le premier mai, à la résidence de Mme Lefebvre. Mais, au lieu de parfum des fleurs, les enfants offraient à la mémoire du cher défunt l'encens d'une commune prière pour le repos de son âme.

---

(1) "Bouquet licite et honnête".—Au XVIIe siècle, honnête signifiait raisonnable, convenable, bien élevé, (en *urbanus*) ayant des formes polies, jolies :—un bouquet présentable dans le cas ci-dessus.—*E. Sulte*.

(2) Extrait de l'acte de concession par le sieur Jacques Lefebvre à son fils René, de la terre occupée de nos jours par MM. Alfred-Pierre Pepin et Joseph Grandmont.

Jacques Lefebvre vécut paisiblement dans son domaine jusqu'à sa mort, arrivée le 19 février 1720, à l'âge de soixante-et-treize ans. Dès lors la seigneurie se divise entre les héritiers et se fractionne en diverses parts qui ont varié suivant les temps. Ces fractionnements ont exigé plusieurs partages périodiques que nous allons rapidement passer en revue. Les plus importants, ceux de 1722, 1745, 1787 et 1826, vont nous mettre devant les yeux les diverses évolutions et transmissions des parts seigneuriales, à travers le temps, jusqu'à nos jours.

PREMIER PARTAGE — 2 JUILLET 1722

A la mort du seigneur Lefebvre, il y avait quatre-vingt-onze arpents de front concédés dans le Bas-de-la-Baie, outre les dix-huit arpents de Nicolet. Tout le reste était en bois debout. Les aveux et dénombrement du 2 juin 1723 nous apprennent que la plupart des terres concédées étaient assez bien bâties, mais les défrichements bien peu avancés. Les moyens et voies de communications s'étaient améliorés depuis l'origine de la petite colonie. Le sinueux et inégal chemin de bois avait fait place en 1710 (1) à un bon chemin verbalisé, clôturé et muni de trois ponts sur les ruisseaux qui le traversaient. On possédait une église, avec fabrique organisée et desserte régulière. La seigneurie enfin était devenue la paroisse de Saint-Antoine-de-Pade.

En vertu de la communauté de biens entre le défunt et la seigneuresse, cette dernière héritait de la moitié de la seigneurie. Le 2 juillet 1722, on procéda au partage de l'autre moitié, comme suit : le quart à René, l'aîné de la famille, âgé de 48 ans, qui devenait, après sa mère, seigneur dominant et haut justicier ; — l'autre quart divisé en parties égales entre les six autres enfants vivants : Marie, 46 ans ; Madeleine, 44 ans ; Jacques, 40 ans ; Jean-Baptiste, 28 ans ; Louis, 36 ans ; Joseph, 33 ans, — ce qui

(1) Procès-verbal du 14 juillet 1710

formait à ces derniers une part afférente d'un vingt-quatrième de la seigneurie entière.

Ces enfants étaient devenus les personnages les plus influents et considérables de la mission. — René avait su réparer par une conduite irréprochable le scandale de son mariage tristement célèbre avec Gabrielle Foucault (1).

Louis était capitaine de milice de la seigneurie. Il venait, comme tel, de succéder au capitaine Pierre Pepin de Laforce, inhumé aux Trois-Rivières le 2 avril précédent (1722). Il parait avoir été l'enfant de prédilection de la seigneuresse, et c'est chez lui sans doute qu'elle passa au moins une partie de ses dernières années (2). Lors de son mariage avec Elisabeth Gaay, célébré le 3 février 1722, elle lui avait accordé en dot la somme de trois mille livres, à prendre sur la seigneurie après son décès. On voit Louis siéger au banc-d'oeuvre de 1742 à 1744. Fait digne de remarque, en 1742, ce banc était occupé simultanément par les trois co-seigneurs Joseph, Jacques et Louis.

Le seigneur dominant établit son manoir sur un domaine de six arpents de front, occupé de nos jours par MM. Norbert Grammont et Alfred Pepin, et plus tard sur la terre occupée maintenant par MM. Anselme Lafond et Édouard-J.-B. Lemire, où se trouvait l'église.

DEUXIEME PARTAGE — 2 JANVIER 1745

La seigneuresse Lefebvre mourut le 11 décembre 1734, âgée de quatre-vingt-quatre ans. Le capitaine Louis Lefebvre Des Isles pouvait dès ce jour réclamer des autres héritiers ses trois milles livres de dot. Cette somme était considérable pour le temps, et les co-seigneurs, se trouvant dans l'impossibilité de la réaliser en espèces, lui offrirent en échange le quart de la seigneurie, ce qu'il accepta par le marché du 9 juillet 1737.

---

(1) Célébré le 7 juillet 1700.
(2) Elle passa quelques années à Batiscan.

Madeleine était morte sans héritiers, ce qui modifiait encore notablement les parts seigneuriales.

Jean-Baptiste Saint-Antoine était parti pour la Louisiane depuis quinze à vingt ans. Jacques Lefebvre dit Labaye s'était noyé accidentellement le 15 avril 1744.

Tous ces événements rendirent indispensable un nouveau partage de la seigneurie, qui eut lieu avec une certaine solennité et toutes les formalités légales le 2 janvier 1745.

A cette époque toute la première concession était habitée, sauf trente arpents et demi dans le haut.

Par un caprice étrange, exigé sans doute par les circonstances, les lots échus aux six héritiers survivants, au lieu de former chacun un tout indivis, ce qui aurait été clair et simple, furent partagés chacun en trois subdivisions disséminées en bandes parallèles traversant la seigneurie toute entière, perpendiculairement au fleuve. Ce partage formait donc dix-huit parts inégales, six dans les dix-huit arpents (1), six dans la partie habitée, six dans les trente arpents et demi non-concédés.

De nombreux procès seront la conséquence de cet état de choses.

Pour parvenir à ce partage, on fit, de commun accord, six billets représentant les parts, deux pour les gros lots échus à René et à Louis, quatre pour les petits lots échus à Marie, à la veuve Jacques Lefebvre-Labaye, à Jean-Baptiste et à Joseph. On mit les billets dans un chapeau, puis on les fit tirer au sort par un petit enfant de sept ans.

Ce partage donnait à René, seigneur dominant, une part totale de 75 arpents de front.

Au capitaine Louis, 62½ arpents.

Aux quatre autres héritiers, chacun 15⅝ arpents.

---

(1) Abandonnés à l'époque du partage.

TROISIEME PARTAGE — 22 OCTOBRE 1787

Depuis 1745 de profondes mutations avaient eu lieu dans la seigneurie. Le lot du seigneur dominant René Lefebvre, décédé en 1749, était passé à ses enfants, dont l'aîné, Joseph, était devenu le seigneur haut justicier (1). Ce dernier ne fut pas heureux. — Des revers de fortune, dont nous ignorons la cause et l'objet, le contraignirent, en 1769, à vendre le moulin banal à eau, qu'il avait bâti sur la Rivière à Proulx (2), et l'état de gêne où il vivait, continuant à s'aggraver, il fut bientôt réduit à faire cession de tous ses droits seigneuriaux, qui furent mis à l'enchère et adjugés par le shérif le 28 juin 1773. Les acquéreurs, moitié par moitié, furent les sieurs Joseph Despins, négociant de Saint-François-du-Lac, et René Guay, successeur de Louis Lefebvre-des-Isles qui seront désormais les seigneurs dominants de la Baie. Quelques autres acquisitions augmentèrent encore notablement la part afférente à chacun d'eux.

Au partage de 1787, les deux gros lots étaient donc la propriété de la succession de Joseph Despins, décédé, et de René Guay.

Quant aux petits lots, ils s'étaient transmis, par suite d'alliances avec la famille seigneuriale, aux Lemire, aux Grandmont et aux Manseau. Les Lefebvre-Beaulac seuls avaient conservé leur héritage seigneurial, soit : le dixième de la seigneurie (3).

Quelques mots sur les deux seigneurs dominants.

1. *René Guay*, ou Leguay, natif de Nicolet, était le petit fils du seigneur Pierre Mouet, propriétaire du fief de l'Ile

---

(1) Il hérita d'un lot de [illegible] arpents de front.

(2) Aujourd'hui Rivière Courchesne, dans le Bas de la Baie.

(3) La veuve Jos. Lefebvre-Beaulac s'était mariée en secondes noces avec le sieur Pierre Brunis, qui devint par cette alliance co-seigneur de la Baie.

Moras, et le neveu du capitaine Louis Lefebvre-Désiles (1), de la Baie. Le capitaine n'ayant pas d'enfants, sa veuve se donna René Guay, qui avait su conquérir son affection et sa confiance (2) et lui légua en mourant toute sa seigneurie de la Baie-du-Febvre.

Il ajouta à cet héritage déjà considérable, deux parts de la seigneurie de René Lefebvre, ancien seigneur dominant, savoir la moitié de la part de Joseph, héritier principal, acquise du shérif en 1779, et la part de Jeanne, acquise en 1756.

Il devenait par suite le seigneur dominant, ayant à lui seul quatre-vingt-seize arpents de largeur sur toute la profondeur de la seigneurie, presque la moitié de la seigneurie entière.

2. *François Despins et co-héritiers,* enfants de feu Joseph Despins (3), riche négociant de Saint-François-du-Lac, qui avait placé les revenus de son florissant commerce sur des parts seigneuriales, à la Baie et à Saint-François.

En homme d'affaires, il avait profité habilement des épreuves de l'infortuné Joseph Lefebvre, pour acquérir, d'abord son moulin banal en 1769, puis de concert avec le seigneur Guay la seigneurie entière vendue par le shérif en 1773.

Il avait acquis de même pour mille livres, la part de feu Jacques Lefebvre dit Labaye (18 juillet 1769), et la huitième des Lemire, héritiers de Marie Lefebvre, veuve Monty-Niquet (28 mars 1772).

Il se trouvait, par ces trois acquisitions, propriétaire du quart de la seigneurie.

---

(1) René Guay était fils de René Guay et de Thérèse Mouët, établis à Nicolet. Le 7 janvier 1756, il avait épousé Elisabeth Robida Manseau. — Le capitaine Louis Désiles était marié à Elisabeth Guay.

(2) Acte du 30 décembre 1771. — Louis Désiles était décédé en 1766. Son épouse mourut le 11 février 1772.

(3) Joseph Giguère dit Despins, marié le 3 mai 1751, à Madeleine Couturier a laissé cinq héritiers, François, fils aîné, Joseph, Louise, épouse de Louis Lavallée, Catherine, épouse de Charles Crevier-de Saint-François, et Marguerite, épouse de Jean-Baptiste Cartier fils.

Le moulin acquis était dans un état déplorable. La chaussée, minée par les crues du printemps, avait subi des avaries presque irréparables. Le site était d'ailleurs peu favorable à une exploitation payante (1). Joseph Despins s'empresse de le transférer sur un cours d'eau plus puissant, et dès 1769, il le plaçait sur le chenal de la rivière Nicolet à l'endroit approximatif du moulin Côté, au village de la Visitation. L'endroit était inhabité. Pour y communiquer, il dut ouvrir une chemin de bois à travers les forêts du Pays-Brûlé et de la Grand'Plaine. Ce chemin a été redressé une première fois par procès-verbal du 20 mai 1772 et a toujours conservé jusqu'aujourd'hui la dénomination de route à Despins.

Ce transport suscita de sérieuses récriminations, et fut même la cause d'un procès. Les censitaires, accoutumés de faire moudre leur grain au moulin de la rivière à Proulx, si accessible à tous, se trouvaient maintenant obligés à un trajet de près de deux lieues. Despins tint bon. Le nouveau moulin donnant au public un meilleur service, les plaintes tombèrent d'elles-mêmes.

Par accord du 28 juin 1773, les seigneurs Guay et Despins se considéraient comme seigneurs égaux pour les droits honorifiques, qu'ils partageaient à tour de rôle, avec l'entente qu'après le décès du Sieur Guay et de son épouse, les droits n'appartiendraient qu'au seul seigneur Despins.

Le tableau généalogique, à la fin du chapitre, montre comment les Lemire, les Grandmont et les Manseau ont hérité de leur part afférente.

QUATRIEME PARTAGE — 20 JUIN 1826

A cette époque les deux grandes parts de seigneurie sont la propriété des héritiers de feu Joseph Despins et de feu Jean-Baptiste Lozeau. Deux petites parts restent aux Manseau et

(1) On y a pourtant maintenu un moulin en opposition à celui des Despins, jusque vers le milieu du dernier siècle. Le dernier meunier était un M. La[illegible], de Saint-Zéphirin de Courval.

aux Lemire. Les Grandmont et les Lefebvre-Beaulac ont disparu de la scène.

Dans ce partage, la seigneurie Despins est composée de deux lots distincts, l'un de seize arpents de front sur toute la profondeur dans le haut de la seigneurie, l'autre de vingt-huit arpents dans le bas, aussi sur toute la profondeur.

Les Manseau ont huit arpents dans le haut, touchant au sud-ouest le lot Despins.

Les Lemire ont gardé six arpents, dont moitié dans le haut de la seigneurie, à trois arpents de la route de l'église, et moitié dans le bas.

Les Lozeau ont tout le reste de la seigneurie, soit, cent-quarante-deux arpents.

Comment la famille Lozeau est-elle parvenue à s'approprier la partie dominante de la seigneurie? Vers la fin du dix-huitième siècle vivait à Nicolet un personnage marquant, le Sieur Jean-Baptiste Lozeau (1), major de milice et riche négociant, qui, à l'instar de feu Joseph Despins de Saint-François, employa les profits de son commerce, très forts pour l'époque, à l'acquisition de droits seigneuriaux. Il procéda lentement, mais sûrement. En homme d'affaires, il épia toutes les occasions favorables, suivant un plan d'action parfaitement mûri d'avance.

Il réussit à merveille et, au bout de quelques années, il était propriétaire de la majeure partie des seigneuries de la Baie-du-Febvre, de Nicolet, de Godfroi, de Roquetaillade, d'une partie de Courval, et d'autres lieux. — Voici comment il opéra pour la Baie-du-Febvre.

C'était le pourvoyeur de la maison seigneuriale du Sieur René Guay, seigneur dominant. Ce dernier, n'ayant pas d'enfants, parait avoir mené la vie à grandes guides et dissipé gra-

---

(1) Fils d'Augustin Lozeau et de Françoise Dutalmé, établis à Nicolet. — Le 8 août 1791, il avait épousé Marie-Angèle Triganne-Laflèche, de laquelle il eut deux filles Emélie et Louise.

duellement son précieux héritage, à l'exemple de son malheureux prédécesseur, Joseph Lefebvre. — Le major Lozeau le surveillait, tout en continuant à lui avancer les vivres. — Le moment critique arriva, le 10 octobre 1793. — Le seigneur Guay, à bout de ressources, lui cède en ce jour tout ce qu'il possède (1) dans le fief de la Baie, sauf dix-huit arpents de front, se réservant, pour sa vie durante, le droit de faire moudre farine, et une rente viagère de 1500 livres, payable le 11 novembre. — La catastrophe était imminente.

Loin de trouver dans cette rente annuelle une subsistance suffisante, le seigneur se vit par deux fois réduit (2) à hypothéquer le reste de ses biens, et à sa mort survenue le 11 juillet 1798, la succession était grevée de dettes. Pour se libérer, la seigneuresse fut contrainte de céder à J.-B. Lozeau la presque totalité des biens hypothéqués (3).

Il lui restait pourtant encore une petite part de seigneurie, à laquelle elle se cramponnait pour jouir de l'illusion de rester seigneuresse. — Ce dernier lambeau lui échappa bientôt. Le 19 février 1807, elle dut vendre cette unique épave d'une fortune perdue (4) en se réservant comme suprême consolation la jouissance des droits seigneuriaux, et, en particulier, celui de siéger au banc seigneurial jusqu'à son décès.

J.-B. Lozeau avait l'oeil à tout. Il entre en pourparlers avec les acquéreurs, et le 29 juillet suivant, il achetait leurs droits moyennant trois cents livres. Au décès de la veuve, il devint ainsi propriétaire de la seigneurie Guay tout entière sans aucune réserve.

La pauvre seigneuresse ne survécut pas longtemps à sa déchéance, et mourut quelque mois après, en hiver 1808.

---

(1) [illegible] Le seigneur Guay se réservait, pour lui et Mme Guay, le droit de siéger au banc seigneurial jusqu'à leur décès.

(2) Le [illegible] février [illegible], première hypothèque de [illegible] livres ; le [illegible] avril [illegible], deuxième de [illegible] livres.

(3) Contrat du [illegible] mars [illegible].

(4) A Gabriel [illegible] et autres.

Un mode d'opération analogue le mit par degrés en possession de presque toutes les petites parts de seigneurie (1).

Il rendit foi et hommage pour ses nombreux censitaires le 5 décembre 1801.

Ce fut vers le même temps qu'il bâtit le moulin à vent qui a existé à la route de l'église sur le terrain actuel du couvent. Les anciens se rappellent de l'avoir vu en opération. — Il est disparu en 1865, pour servir à la construction de notre premier couvent.

L'arrivée de J.-B. Lozeau comme seigneur dominant donna lieu à un incident qui fit du bruit à l'ouverture de la nouvelle église, en 1806. Pendant que l'on discutait assez vivement la question du site de la future église, les seigneurs Lozeau et Despins s'étaient entendus pour laisser bâtir l'église sur le terrain de l'un ou de l'autre, mais à une condition expresse, savoir, de jouir tous deux ensemble, ou du moins chacun leur année, des prérogatives et honneurs attachés au banc seigneurial. Le premier tour était au seigneur Despins.

L'église s'ouvre, et suivant la convention, le seigneur Despins, s'installe le premier dans le banc d'honneur. Le curé Gosselin, nouvellement arrivé, commence en effet à lui décerner les honneurs attachés au banc seigneurial. Mais tout à coup il se ravise. Jugeant sans doute qu'il n'y avait aucun droit, il cesse de les lui décerner avant l'année révolue, pour les offrir au seigneur Lozeau, dont la seigneurie, à vrai dire, était trois fois plus importante. Le bon curé, après consultation, voulut bien respecter l'entente, et les deux seigneurs, malgré l'inégalité de leurs possessions et le fait que l'église était bâtie sur le domaine Lozeau, continuèrent à jouir à tour de rôle des

---

(1) En particulier de celle de Louis Lefebvre-Beaulac, acquise le 15 septembre 1802. — C'était un viveur, lui aussi, plus encore que René Guay. Après avoir bâti le moulin rouge et mené un certain temps une vie honorable, il se vit bientôt par son inconduite forcé de céder à J.-B. Lozeau sa seigneurie entière. La tradition l'accuse d'avoir "bu sa seigneurie."

droits honorifiques. — Cet incident explique pourquoi dans l'église de la Baie, il y eut deux bancs seigneuriaux distincts, jusqu'à l'abolition de la tenure seigneuriale.

J.-B. Lozeau mourut vers 1822 (1), laissant sa riche succession à ses deux filles mineures, Emélie et Louise. Les jeunes orphelines, bien attristées, mais bien loin d'être à plaindre, vinrent se réfugier à la Baie, chez leur oncle le colonel Joseph Lozeau, marchand, qu'on leur avait choisi pour tuteur, et qui administra la seigneurie jusqu'à la majorité des héritières.

Louise, étant encore mineure, épousa en 1838, le sieur René Kimber, médecin des Trois Rivières. L'ainée, Emélie, épousa, d'abord en 1848, Philippe Cressé, et dix ans après Hippolyte Pacaud, qui mourut avant elle, le 28 novembre 1865.

Par acte d'échange du 24 décembre 1839, le sieur Pierre Kimber cède tous ses droits sur la seigneurie de la Baie à sa belle-soeur, M. Josephte-Emélie Lozeau, qui de son coté renonce à ses droits sur les fiefs de Godfroi, de Roquetaillade et d'une partie de Nicolet. — Par cet acte, Emélie Lozeau était constituée seule héritière de la seigneurie Lozeau, de la Baie-du-Febvre.

La seigneuresse Pacaud vécut, après son mariage, dans le manoir occupé maintenant par Mgr. P.-H. Suzor. Elle fut la dernière à jouir du banc seigneurial, vendu le 13 janvier 1861.

A sa mort, elle légua tous ses biens au fils de sa cousine germaine, Mr. Charles Beaubien, naguère banquier de Nicolet.

En 1910, M. Charles Beaubien, lors de la liquidation du comptoir d'escompte "Beaubien et René," céda la seigneurie à ses soeurs Marie, Caroline et Adelaïde.

---

(1) Sa femme le suivit dans la tombe en 1823

(2) En 1863, la seigneurie de la Baie-du-Febvre était partagée entre madame Pacaud, Mme Futvoye, Mme Veuve Lémerise, madame Despins, Joseph Lemire et Louis E. Manseau. — (Note de M. Sulte).

Quant à la seigneurie Despins, après la mort du seigneur François Despins, survenue en 1853, et de sa veuve, elle se partagea, vers 1865, entre ses huit enfants: Timothée, Hilaire, Edouard, Marguerite, Félicité, Clotilde (épouse de Joseph Joyal), Emélie, et Sophie (épouse de François Alie).

Les droits de "lots et ventes" sur les mutations ayant été périmés, le revenu total de la seigneurie Despins est réduit à environ soixante-et-quinze piastres par année.



APPENDICE AU CHAPITRE XXXIII.

I.—Généalogie des seigneurs de la Baie-du-Febvre, légitimaires ou acquéreurs.

Nous donnons ci-après les tableaux des divers partages de la seigneurie effectués successivement entre les seigneurs de la Baie-Saint-Antoine. Nous n'avons point pour but une exactitude mathématique, mais simplement de montrer d'une manière catégorique comment s'est faite à travers le temps la transmission des parts seigneuriales.

Pour plus de clarté, nous supposons à la seigneurie une largeur précise de deux cents arpents (1) et faisons abstraction des subdivisions en perches, pieds, pouces et lignes, pour ne tenir compte que des nombres entiers avec les fractions approximatives. Quelques parts seront légèrement modifiées pour arriver au nombre de deux cents.

Les nombres donnés sont les largeurs des lots, prises sur le front de la seigneurie; ces lots sont toujours distribués en bandes parallèles sur toute la profondeur des quatre concessions.

I

	Arpents.
Jacques Lefebvre, seul.— 1683-1720	200

II

Partage du 2 juillet 1722.

Veuve Jacques Lefebvre (2), 72 ans, la moitié	100
René Lefebvre, 48 ans, seigneur dominant	50
Marie Lefebvre, 46 ans, épouse de Pierre Niquet	8 1-3
Madeleine Lefebvre, 44 ans, (3)	8 1-3
Jacques Lefebvre dit Labaye, 40 ans, (4)	8 1-3
Jean-Baptiste Lefebvre dit Saint-Antoine, 38 ans	8 1-3
Louis Lefebvre, sieur Des Isles, capitaine, 36 ans	8 1-3
Joseph Lefebvre dit Beaulac, 33 ans	8 1-3
Total	200

(1) La seigneurie a exactement 198 arpents, 9 perches et 3 pieds de front sur le lac Saint-Pierre.

(2) Décédée le 11 décembre 1734.—Un quart revient à Louis, un demi-quart à René, l'autre demi-quart est partagé entre les quatre autres héritiers.

(3) Décédée avant 1745, probablement célibataire. La moitié de sa part est léguée à Louis, l'autre moitié est partagée entre les quatre autres, ce qui leur donne à chacun, avec l'héritage paternel et maternel, 15⅝ arpents.

(4) Noyé 15 avril 1744.

III

Partage du 2 janvier 1745.

	Arpents.	Arpents.
René Lefebvre, seigneur dominant :		
1° Hérité de son père, 19 fév. 1720	50	
2° Hérité de sa mère, 11 déc. 1734	25	75
Louis Lefebvre des Isles, capitaine :		
1° Hérité de son père	8⅓	
2° Hérité de sa mère, contrats des 3 fév. 1722 et 9 juil. 1737	50	
3° Hérité de sa soeur, Madeleine	4⅙	62½
Marie Lefebvre, assistée de son gendre Jean-Frs. Lemire		15⅝
Veuve Jacques Lefebvre-Labaye		15⅝
Jean-Baptiste Lefebvre-Saint-Antoine (1)		15⅝
Joseph Lefebvre-Beaulac		15⅝
Total		200

IV

Partage du 22 octobre 1787.

	Arpents.	Arpents.
René Guay, seigneur dominant :		
1° Hérité de sa tante Elisabeth Guay, Veuve Louis Désiles, sa part de 1745, acte du 30 déc. 1771 (2)	62½	
Plus la part de J.-B. Lefebvre, échue à Louis	3	
2° Acquis de Jeanne Lefebvre, fille de René (2 fév. 1756)	4	
3° Acquis du shérif, moitié de la part de Jos. Lefebvre, fils ainé de René, 28 juin 1773	27	96½
François Despins et cohéritiers :		
1° Acquis moulin banal. — 15 mai 1769 et moitié de Jos. Lefebvre, 28 juin 1773	27	
2° Acquis de Joseph et Veuve Jacques Lefebvre, 15 juillet 1769	20½	
3° Acquis le huitième des Lemire, 28 mars 1772	2½	50
Antoine Lemire et cohéritiers (3) :		
Hérité de Marie Lefebvre, leur grand'mère maternelle, 20 arpents, à diminuer du huitième vendu aux Despins. Reste		17½

(1) Absent à la Louisiane depuis quinze à vingt ans. Il meurt sans enfants. Sa succession est partagée, en parts égales, entre les cinq autres héritiers.

La part des cadets comprend 8⅓ arpents d'héritage paternel, 6¼ d'héritage maternel et 1 1/24 arpent de leur soeur Madeleine, formant un total de 15⅝ arpents.

(2) La veuve Louis Désiles a été inhumée le 11 février 1772.

(3) Fils de Jean François Lemire et de Françoise Monty-Niquet, fille de Marie Lefebvre.

Veuve Jos. Lefebvre-Beaulac: Mariée 2° à Pierre Bruneau dit Laviolette, en 1745	20
Joseph Grandmont, représentant Marie-Renée Lefebvre (1), fille de René........................	8
Louis Manseau, représentant Madeleine Lefebvre (2), fille de René........................	8
Total........................	200

V

Partage du 20 juin 1826.

Mineures de J.-B. Lozeau: Acquis de	Arpents.	Arpents.
1° *René Guay*: contrats des 10 oct. 1793, 31 mars 1799 et 29 juillet 1807, sa seigneurie complète..	96½	
2° *Louis* et *Antoine Grandmont*: 2 août 1798....	8	
3° *Frs. Despins*: échange du 14 avril 1801........	6	
4° *Frs. Lemire* et cohéritiers: 11 août 1798; 22 mars, 16 mai, 25 juin et 21 juillet 1800; — 11 juin et 12 juillet 1804....................	11½	
5° *René Beaulac* et cohéritiers: 4 juillet 1800; — 31 juin et 15 septembre 1802, leur part complète	20	142
François Despins et cohéritiers, part de 1787, moins 6 arpents échangés avec J.-B. Lozeau. Reste.....		44
Joseph Lemire, représentant Ant. Lemire, son père. Part de 1787, moins 11½ arpents vendus à J.-B. Lozeau. Reste		6
Louis Manseau, représentant Madeleine Lefebvre, fille de René		8
Total........................		200

N. B. — La part des Lemire est aujourd'hui toute en fief, occupé par les héritiers et acquéreurs.

La part des Manseau est représentée: 1° par MM. Calixte Manseau, de Drummondville, et ses neveux Ernest Manseau et Azade Manseau; 2° par M. Onésime-Frs. Bélisle, héritier de sa grand'mère Thérèse Manseau, soeur d'Esdras.

---

(1) Mariée, le 18 juillet 1728, à Jean Houré dit Grandmont. Joseph Grandmont est son héritier.

(2) Mariée, le 15 novembre 1734, à Simon Provancher dit Villebrun. Louis Robida dit Manseau est son gendre, marié le 22 septembre 1761 à sa fille Josephte Provancher.

2. Occupants du banc seigneurial

Banc Lefebvre :

1686-1720 : Jacques Lefebvre.
1723-1749 : René Lefebvre, son fils.
1749-1773 : Joseph Lefebvre, fils aîné de René.

Banc Guay-Lozeau :

1773-1798 : René Guay.
1798-1822 : Jean-Baptiste Lozeau, (et Veuve Guay jusqu'en 1808).
1822-1839 : Louise et Emélie Lozeau, filles mineures. (Tuteur Jos. Lozeau).
1839-1861 : Emélie Lozeau, épouse 1° de Philippe Cressé, 2° de Hippolyte Pacaud.

Banc Despins :

1773-1784 (1) : Joseph Despins.
1784-1839 (1) : François Despins, fils aîné de Joseph.
1839-1853 (1) : François Despins, fils de François.

3. Cérémonial de la prestation de "foy et hommage"

"En procédant à la confection du papier terrier du domaine du Roy en la province du bas Canada, est comparu au château St. Louis de Québec et par devant nous Robert Prescott écuyer gouverneur général des provinces du haut et du bas Canada,... Mr Louis Proulx, écuyer, Seigneur et propriétaire du fief et seigneurie de la Lussodière et en partie de Roctaillade, lequel comparant nous a dit qu'il vient par devant nous pour rendre et porter la foy et hommage lige qu'il est tenu de rendre et porter à sa très excellente majesté à cause des dits fiefs et seigneuries,... nous suppliant qu'il nous plaise le recevoir... à la foy et hommage lige pour la dite seigneurie et autres fiefs relevant de sa majesté et à l'instant s'étant mis en devoir de vassal, tête nue sans épée n'y éperon et un genouil en terre aurait dit à haute et intelligible voix qu'il rendait et portait au château St. Louis de Québec la foy et hommage que ses constituants sont tenus de rendre et porter au Roy entre nos mains,... à laquelle foy et hommage nous l'avons reçu et recevons par les présentes... et le dit comparant a fait et souscrit entre nos mains le serment de bien et fidèlement servir Sa Majesté et de nous avertir s'il apprend qu'il se passe quelque chose contre son service et s'est obligé que ses constituants fourniront leur aveu et dénombrement dans le temps prescrit par la loi." (*Archives de la seigneurie Lozeau.* Vol. I, No. 130).

---

(1) Dates du décès des seigneurs.

4. Le droit de haute moyenne et basse justice attribué aux seigneurs

Haute Justice. — Connaissait des crimes entraînant peine de mort, mutilation corporelle, peine corporelle, pouvait fustiger, mettre au pôteau, au carcan, marquer, bannir de sa terre.

Le seigneur devait, en conséquence, avoir prison, salle d'audience, potence, juge, officiers, etc.

Rien de tout cela ne s'est pratiqué par les seigneurs de la Nouvelle-France.

Moyenne Justice. — S'occupait des délits dont l'amende n'excédait pas 60 sous parisis, mais pouvait arrêter tout genre de personne accusée, afin de la livrer à la haute justice. Il lui fallait prison, juge, etc., ce qui a empêché cette justice d'exister, sauf à Montréal dans les premières années des Sulpiciens et encore, il est difficile de dire si c'était bien une Moyenne Justice et non pas seulement la Basse.

Basse Justice. — Ne connait de rien dont l'amende dépasse 60 sous parisis. Peut mesurer les terres et mettre bornes du consentement des censitaires. Peut condamner à l'amende faute de cens non payé. D'après la coutume de France, il fallait pour exercer ce droit nommer un maire, un juge plutôt, un ou des sergents, huissiers, greffiers, écrivains. Avoir prison, salle d'audience, etc.

En Canada on ne maintenait aucun appareil d'édifice, mais, se basant sur la coutume ancienne que la Basse ne garde pas de prisonnier plus d'un jour ou deux et les remet à la Moyenne, on envoyait tout droit au tribunal du roi les gens à incarcérer, avant ou après le procès.

Le droit de haute, moyenne et basse justice, accordé à nombre de seigneurs, a rarement été pratiqué, c'est-à-dire que la haute et la moyenne sont restées lettres mortes et que la basse justice s'est exécutée en cinq ou six cas seulement—la Baie-du-Febvre et Champlain en étaient. Ange Lefebvre fut juge de la seigneurie de la Baie.

Dans la formule "haute, moyenne et basse justice" il ne faut voir qu'une sotte répétition d'un vieil usage de France, absolument hors de place en Canada. Mais comme c'étaient là des mots pompeux, les grosses têtes (Colbert et Louis XIV) s'en servaient pour se donner des airs d'hommes qui font de grandes choses.

Les sièges royaux, trois en nombre, établis en 1663, parce que les seigneurs ne se prévalaient pas du coûteux privilège d'exercer la justice, furent les seuls tribunaux jusque vers 1700, où quelques seigneuries, comme Boucherville, Champlain, se trouvent un peu peuplées. Alors on songea à la basse justice, mais en certains endroits seulement, et à vrai dire, tout allait aux sièges royaux comme auparavant. Mais il y avait une masse de seigneurs sans un seul censitaire, jouissant des trois justices! C'est une opérette d'Offenbach.

Dans le gouvernement des Trois-Rivières, aucun seigneur n'a exercé la haute ni la moyenne justice, parce que cela coûtait cher. La justice royale, établie en ville, se chargeait d'y voir, comme à présent. Il en fut de même pour la basse justice, sauf Sainte-Anne, Champlain, Batiscan et la Baie-du-Febvre qui au moins, durant un certain temps, se donnèrent le luxe d'un juge de petites causes nommé par le seigneur.

B. Sulte.

5. l'Historien B. Sulte, descendant du seigneur Lefebvre

De Jacques Lefebvre, premier seigneur de la Baie, descend d'une des personnalités les plus marquantes de notre race,—l'historien Benjamin Sulte, — que la paroisse de la Baie s'honore de compter au nombre de ses enfants, puisque sa mère, issue de la famille seigneuriale Lefebvre, est née en cette paroisse le 27 octobre 1806. Cet illustre enfant de la Baie-du-Febvre mérite une notice spéciale. — Nous ne croyons mieux faire que de reproduire une excellente esquisse biographique parue en 1888, dans l'*Indépendant* de Fall-River, Mass.

Benjamin Sulte, littérateur, poète, historien, naquit à Trois-Rivières, le 17 septembre 1841. Il est l'arrière petit-fils de Jean Sulte qui vint au Canada en 1756, en qualité de soldat dans un des régiments de Montcalm. Sulte est l'un de nos écrivains les mieux doués et les plus féconds. Comme Garneau et bien d'autres litérateurs et historiens de renom, il n'a pas suivi de cours collégial, mais il y a suppléé par un travail opiniâtre et une persévérance qui a vaincu tous les obstacles. Les hommes de cette trempe accomplissent plus par leur talent natif et leur énergie que ceux qui, après avoir suivi un cours classique dans le bas âge, se croient en état de dominer par la présomption, de vivre dans l'indolence et de se contenter du *magister dixit*.

Il se passe à peine une semaine sans que l'on retrouve dans quelque journal ou dans une revue un article de Benjamin Sulte. On parierait que celui qui porte ce beau nom est un seigneur qui vit dans l'opulence et qui consacre sa vie entière aux muses. Cependant tel n'est point le cas. Sulte a été tour à tour commis-marchand, comptable, boursier à bord d'un bateau, et journaliste. Il est actuellement employé dans le bureau de la Milice et de la Défense à Ottawa. Il consacre ses loisirs à la littérature. Il met ainsi en pratique l'axiôme des anciens *otium sine litteris mors est*.

L'abbé Casgrain parlant de Sulte nous rappelle que le génie c'est le travail. C'est toujours le vieux proverbe qui veut que "patience passe science" parce qu'elle en recule les bornes et s'en rend maître. En effet, nous avons chez Sulte un exemple frappant de ce que l'étude peut donner à l'homme. Obligé de se livrer continuellement à un travail peu en rapport avec ses goûts littéraires, il n'en a pas moins poursuivi ses études au point où il compte au nombre des érudits. Ce chercheur, cette abeille industrieuse, ce penseur, ce philosophe, en un mot, attaque tout, resasse tout, analyse tout, nous allions même ajouter qu'il tranche tout avec cette perspicacité pénétrante et cet instinct du génie. Citons, du *Paris-Canada*, un résumé du rapport présenté par M. Rameau, ce Français si canadien, au congrès bibliographique de Paris, sur la littérature canadienne :

"M. Benjamin Sulte, le gendre de M. Parent qui fut le plus éminent penseur de ce pays, poursuit une grande tâche, l'*Histoire des Canadiens Français*. Ce n'est point sans dessein que je rapproche ce livre de l'*Histoire du Canada* par Garneau, car l'un et l'autre ont leur raison d'être et se complètent ; les nuances que présentent les deux titres, suffiraient pour indiquer la différence du caractère de chaque oeuvre.

L'une austère et philosophique, se tenant dans les sphères élevées d'où l'on embrasse les faits généraux, les grandes scènes, les négociations diplomatiques des peuples entre eux, et leurs combats, c'est l'histoire du Canada de Garneau. L'autre analyste et fouilleuse, au lieu de s'appliquer à la philosophie des événements, à l'histoire des princes et des gouvernements, se propose avant tout de faire l'histoire des gouvernés, non pas que j'aie le mauvais goût d'opposer une histoire prétendue démocratique à une histoire monarchique, ce qui est un non-sens à la mode, mais j'entends dire que M. Sulte considère les groupes locaux, la famille comme la base élémentaire, la molécule de l'histoire, système original par lequel on étudie les sociétés humaines, comme le font les chimistes pour les métaux, en observant la forme des cristaux atomiques qui les composent. C'est ainsi qu'après avoir acquis une connaissance intime de la famille et de la vie sociale, on reconstruit avec science et patience les grandes séries historiques, les grands phénomènes sociaux et les nations qui ne sont que l'agglomération des familles superposées par le cours des âges. C'est ainsi qu'a été conçue l'histoire des Canadiens dont M. Sulte poursuit la publication."

En 1866, Sulte fut rédacteur du journal *Le Canada,* publié à Ottawa. L'année suivante il devint traducteur des Débats et depuis 1870 il occupe la position que nous avons indiquée plus haut. Il a été membre des bureaux d'un grand nombre de sociétés canadiennes et membre correspondant de plusieurs sociétés européennes, telles que *Le Cercle Artistique et Littéraire* de Bruxelles, Belgique; *La Société Normande de Géographie,* Rouen, France; *L'Institution Ethnographique* de France. Il fait partie de la société historique du Wisconsin et de la *Société Royale du Canada;* il a même été président de la section française de cette dernière en 1885. L'année suivante on fêtait un centenaire d'un genre nouveau à Montréal. Un banquet était organisé en l'honneur de Benj. Sulte à l'occasion de la publication de son centième article dans la *Revue Canadienne.* Il avait fait tous les frais d'une livraison à lui seul.

On dit que Sulte est un improvisateur. Oui, et c'est là la preuve de son originalité, de cette verve féconde et intarissable. Ajoutons que chez lui il y a une émancipation complète de préjugés et d'idées arrêtées. C'est encore une autre preuve de supériorité.

Sulte est un modèle sous ce rapport. La philosophie du bon sens est la qualité dominante de son tempérament. Il y a de l'Henri Taine, du Thierry et de l'Edmond About chez lui. Il personnifie si bien le caractère gentil et aimable de notre race et le côté viril et énergique de notre peuple. C'est en un mot une nature complète. C'est un prisme qui reflète les lumières de la science et les rayons de la nature. Mais avant tout il est Canadien-français. Juste envers l'étranger, son patriotisme ne saurait l'aveugler et sa loyauté ne peut point dégénérer en servilisme.

Ceux qui diffèrent d'opinion avec lui sur des sujets historiques feraient mieux de ne pas perdre leur temps en paroles; car il est toujours armé de documents concluants et de données authentiques. Il ne cesse jamais d'explorer les arcanes ténébreuses des voûtes où sont enfouis les dossiers qui, comme les bons vins, acquièrent de la valeur avec l'âge.

M. P.-J.-O. Chauveau ayant de bonne heure reconnu les talents de Sulte s'assura sa collaboration dans le *Journal de l'Instruction Publique*. Ses premiers écrits dans les journaux datent de 1859-60. Dix ans plus tard (1870) il publia un joli volume de poésies *Les Laurentiennes;* et en 1876 il fit paraître les *Chants Nouveaux*. Dans la même année on vit paraître les *Mélanges d'Histoire et de Littérature* qui traitent des sujets canadiens. Mais son ouvrage le plus considérable est son *Histoire des Canadiens-Français* qui se compose de huit volumes dont le premier a été publié en 1882 et le dernier en 1885. Il a consacré plusieurs années à la collection des matériaux de cet ouvrage important qui devrait être dans les rayons de chaque bibliothèque canadienne.

Sulte est sans conteste le Canadien qui est aujourd'hui le mieux versé dans la connaissance de notre histoire. Il semble en avoir analysé tous les détails et dévoilé tous les secrets. Il en a fait passer au creuset d'un examen rigoureux tous les documents et toutes les données. Il semble faire partager au lecteur son enthousiasme propre quand il nous parle du *vieux temps*, comme diraient nos pères. Il nous l'a dit lui-même: l'histoire est plus intéressante qu'un roman. Il est avéré que c'est un roman de la vie réelle; et l'adage anglais nous rappelle que la vérité est plus invraisemblable que la fiction.

*

* *

Sulte est tout de feu. Il a la pétulance d'un jeune homme, et cependant, il arrive à la cinquantaine. Tout vibre dans sa voix puissante. Le rire est constamment sur ses lèvres. Il pleut des bons mots quand il cause. Dans la réplique il est foudroyant. Si on le laisse libre il brode sur le velours de la causerie. Avec cela des surprises continuelles. Il semble souvent dire ce qu'il ne pense pas — et tout-à-coup retournant la proposition, il vous montre comment on se trompe sur tel ou tel sujet.

C'est l'homme du monde qui dit le plus aisément: "Je ne sais pas." Si l'on s'en étonne devant lui, il reprend: "Lequel d'entre nous est universel?" Il est donc loin du pédantisme et de l'orgueil, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une grande confiance en lui-même.

Un jour qu'il se plaignait du manque d'énergie de la Société Royale, M. Chauveau lui dit:

— Pouvez-vous faire mieux?
— Sans doute! Je vais retourner à mon académie.
— Laquelle?
— La mienne: celle dont je suis le seul membre!

M. Chauveau a toujours beaucoup aimé Sulte. On peut dire que tous deux représentent le calme travail de l'homme de lettres au milieu du brouhaha des choses du monde canadien.

M. Sulte n'avait pas vingt ans, lorsque, d'un seul trait de plume, M. Chauveau le faisait connaitre à tout le Bas-Canada. Aujourd'hui, leurs âges semblent confondus — et M. Sulte succédant à M. Chauveau comme président de la Société Royale, disait: "L'un de nous deux est le père de l'autre." Ces aimables causeurs n'ont que des amis.

Sulte a aussi publié plusieurs opuscules entre autres *Le Canada en Europe, Chronique Trifluvienne,* etc.

* * *

Depuis la publication de cette esquisse biographique (1888) M. Sulte continue à éclairer ses contemporains, en leur communiquant périodiquement le résultat de ses recherches et travaux historiques. Malgré ses soixante-et-neuf ans révolus, il conserve toute sa vigueur; il fournit encore régulièrement aux sociétés savantes, aux journaux et aux revues nombre de conférences, de mémoires, d'articles toujours remarquables par la clarté de l'exposition et l'exactitude la plus rigoureuse.

Outre les ouvrages cités plus haut, M. Sulte a publié: *Histoire de Saint-François-du-Lac* (1886), *History of the Province of Quebec* (1908).

Il a traduit en français l'*Histoire Populaire du Canada,* par Hopkins.

Il possède en outre au moins cinquante volumes de notes manuscrites sur l'histoire du Canada et plusieurs ouvrages non imprimés, tels que *Les Pays d'en Haut,* 1600-1700, 2 vol.;—*Etudes sur l'histoire du Canada,* 2 vol.;—une suite de l'histoire des Trois-Rivières, d'environ 4000 pages, un volume de poésies, etc.

Cette collection, dans laquelle M. Sulte a condensé l'essence de nos archives nationales, est du plus vif intérêt pour ceux qui s'occupent de recherches historiques. Ils trouveront là résumés, classifiés, ornés des agréments d'une littérature attrayante et mis à la portée de tous, maints documents inaccessibles au commun des écrivains, et dont la recherche et l'étude aux sources mêmes constitue une tâche des plus ingrate.

Puisse-t-il longtemps encore continuer son oeuvre éminemment patriotique!

6. LA COMMUNE (1)

Etat primitif. — Elle comprenait autrefois tout le terrain existant au front de la seigneurie, entre la première concession et le lac Saint-Pierre. Les concessions des "Trente", des "Seize", et des "Huit", dans le Haut-de-la-Baie, et celles de la commune ou des "Seize", dans le Bas-de-la-Baie en formaient partie intégrante. Tout ce terrain était vacant et exclusivement employé au pâturage des bestiaux, à l'exception "des battures à l'isle aux pois, et de vingt arpents en superficie aux environs de la Longue-Pointe", réservés aux seigneurs, pour y faire les fourrages nécessaires à leurs bestiaux. Ils se réservaient en outre "tous les arbres étant en la lisière de bois" qui longe le lac Saint-Pierre (2).

Les "Trente" furent détachés de la commune et concédés par les seigneurs, vers la fin du dix-huitième siècle ou le commencement du dix-neuvième (3).

---

(1) Cet article a été rédigé sur des notes et d'après les recherches de M. le notaire N.-U. Fréchette, greffier de la commune.

(2) Ordonnance de M. de Tonnancour, 16 août 1724.

(3) Ils étaient concédés en 1822, mais ne l'étaient pas encore en 1745, ni en 1780, comme on le constate par les censives.

Rien de plus riche, de plus grandiose que la lisière de bois qui bordait d'une large plate-bande de verdure tout le rivage du lac, de Nicolet à Lussaudière. On y voyait les plus précieuses essences forestières du pays, l'érable, la plaine, le noyer et autres arbres fruitiers. De leur côté, les plaines basses et humides, dénuées d'arbres de haute futaie, abondaient en menus fruits, parmi lesquels dominaient les baies de canneberge (atocas), qui faisaient en octobre l'objet d'une cueillette recherchée.

Pour droit de commune, chaque censitaire payait au seigneur un chapon par concession de trois arpents de front. Moyennant cette légère redevance, il pouvait y herbager autant d'animaux qu'il lui plaisait. — De nos jours le chapon est payable en argent, soit 50 cts par droit.

La corporation. — La "corporation de la commune", composée d'un président et de quatre syndics, a été établie en 1822 (1).

L'une de ses premières mesures fut la concession des terrains propres à la culture. En vertu d'un bill spécial de la législature, en 1824, elle décida la concession des "Seize" et des "Huit" du Haut-de-la-Baie, qui se fit cette année et les suivantes.

Plus tard, à une date que nous n'avons pu vérifier, elle concéda de même les "Seize" du Bas-de-la-Baie, dits "concession de la commune." Toutes ces concessions se sont faites moyennant une double rente annuelle, payable aux seigneurs d'un côté, et à la corporation de l'autre (2), avec obligation pour l'acquéreur de clore à ses frais du côté de la commune, et défense d'aliéner ces terrains aux gens de mainmorte.

Pour atteindre la commune à travers les lots concédés, il fallait réserver des voies de communication ou droits de passage. Longtemps ces voies furent strictement privées et entretenues par corvées volontaires. Ce mode devenant impopulaire, on les rendit publiques, sous le contrôle de la municipalité ou de la corporation. Les routes Janelle et Lacerte, en la concession des "Trente", et le chemin de front des "Seize" et des "Huit" furent verbalisés, le 27 mars 1839. Les routes furent prolongées à travers les "Huit", la première en 1843, la deuxième en 1900. — La route Courchesne, qui est sous le contrôle de la corporation, a été achetée en vertu d'une résolution du 17 mai 1897.

La lisière de bois. — La réserve du bois de haute futaie, spécialement des sucreries, représentait une haute valeur. Ces dernières couvraient le terrain situé entre les "Seize" du Haut-de-la-Baie et le lac Saint-Pierre (3).

---

(1) Statut George IV du 25 avril. — Première assemblée présidée par M. Fs. Cottrell, président provisoire. — Élection des syndics, le 6 mai.

(2) Quatre sous l'arpent.

(3) Ces sucreries, très productives, étaient louées à des particuliers. Avant 1734, elles furent exploitées par MM. Michel Barbeau père et fils, Joseph Caron et Louis Proulx. De 1734 à 1744, elles furent confiées à MM. Hyacinthe Proulx et Hyacinthe Lévesque.

Il s'éleva par malheur, au sujet des limites de la lisière de bois réservée, un conflit entre la corporation et les seigneurs. De là un procès retentissant qui dura douze années consécutives, de 1856 à 1868.

En 1842, l'arpenteur Legendre avait bien dressé un plan, établissant les bornes respectives, tant de la commune que des réserves seigneuriales. Nonobstant ce bornage, les limites restaient indécises. La corporation fit un *test case* en mars 1859, en autorisant deux particuliers, MM. Joseph Grenier et Joseph Lefebvre, à bûcher du bois sur le terrain contesté. Les seigneuresses Despins et Pacaud s'émurent, la première poursuivant les délinquants à Saint-François-du-Lac, la deuxième s'attaquant directement à la corporation, qu'elle cita à Sorel. Les intimés furent condamnés et les syndics durent payer frais et dommages.

L'année suivante, c'est la corporation, qui, à son tour, s'attaque aux seigneurs, encore au sujet du bois. Elle est condamnée derechef.

Enfin en 1868, la corporation ayant vendu à M. Michel Bélisle du bois, dont elle se croyait maîtresse, — nouvelle poursuite de la part des seigneurs, — nouvelle condamnation pour les syndics. — Ce fut le dernier procès. Les frais en cette année s'élevèrent à $900.00.

Pendant tous ces procès, les bûcherons s'en donnaient à coeur-joie. Ce fut un véritable vandalisme. Et l'on vit les belles érablières, l'orgueil et la richesse de la Baie-Saint-Antoine, tomber graduellement sous la hache impitoyable de ces conquérants d'un nouveau genre. A l'issue du procès, la lisière de bois, cause de tout le trouble, avait presque entièrement disparu. — De l'aveu de nos principaux hommes publics, c'est une tache regrettable dans notre histoire.

Les droits de commune. — Une autre source d'ennuis, pour les syndics, fut la vérification des droits de commune. Plusieurs particuliers abusaient de la confiance publique, et, sans droits aucuns, osaient y pacager leurs bestiaux. Ce fut l'objet d'une enquête spéciale, en 1852. Un jugement, rendu en 1857, écarte ces intrus et met fin aux injustices en déterminant la quantité et la quotité de droits afférentes à chacun.

En vertu d'un règlement passé en 1862, on limita le nombre d'animaux à 16 bêtes à cornes ou chevaux et à 30 moutons par droit. De là l'origine des étampes pour éviter les fraudes. On étampa d'abord les bestiaux, au moyen d'un fer rouge, sur les cornes de la tête et des pattes. Mais ce mode d'étampage ayant été reconnu nuisible aux animaux, on y substitua, en 1890, les étampes de cuir employées de nos jours. La corporation, qui vendait ses marques 25 cents l'unité avant 1897, les a élevées, depuis cette année, à une piastre chacune.

De sages mesures furent prises à cet égard en 1860, 1871 et plus tard. L'une des plus efficaces fut l'enregistrement des droits commencé en 1883.

En 1897, le gouvernement fédéral, qui était généreux à cette époque, fit opérer un nivellement complet de la commune, pour faciliter l'égoût et l'exploitation des terrains cultivables.

L'administration, longtemps embarrassée de difficultés de toutes sortes, se fait maintenant sans entraves ; et la commune continue à contribuer dans une large part au bien-être et à la richesse des antoniens, en procurant aux habitants un mode d'élevage simple et économique pour leurs nombreux troupeaux.

Signatures des plus anciens habitants de la Baie, avec date de chaque signature.

1715 (1)—Jacques Le Febvre, premier seigneur de la Baie St-Antoine.

1718—Ange Le Febvre, son frère, juge de la Seigneurie.

1728—Gabriel Robida, ancêtre de tous les Manseau de la Baie, excepté la branche Esdras.

1728—Jean Houré, ancêtre des Grammont.

1728—Jean-François Janelle, ancêtre des Janelle.

1733—Louis Lefebvre, Sieur des Isles, capitaine.

1734—Joseph Caillia, ancêtre de tous les Caya de la Baie.

1735—Joseph Courier, mort en odeur de sainteté étant missionnaire des Tamarois.

1735—Réné Gu y, futur seigneur dominant.

1736—Joseph Manseau, fils de Gabriel Robida.

1749—François Belcour, ancêtre des Belcourt de cette paroisse.

1752—Louis Chèvrefils, ancêtre des Bélisle.

1752—Jean-François Le Mire, souche des Lemire.

1752—Louis Manseau, souche de la branche Esdras.

1772—Michel Martel, souche des Martel.

1773—Augustin Houde, capitaine, souche de la branche Clair-Houde ou Leclerc.

1775-Dominique Jutras, ancêtre des Jutras de la Baie.

---

(1) Nos registres ne commençant qu'en 1715 nous n'avons point de signatures antérieures à cette année.

CHAPITRE XXVIII.

LES VIEILLES FAMILLES DE LA BAIE.

ORIGINE, ETABLISSEMENT ET PROPAGATION.

SOMMAIRE. — Les pionniers. — Les familles Lampron dite Desfossés (1669), Jutras (1678), Lefebvre (1685), Benoît (1686), Vanasse dite Précourt et Pepin.

La baie Saint-Antoine, de tout temps renommée comme lieu de chasse et de pêche, a été fréquentée de bonne heure par les trappeurs canadiens. Le centre cynégétique par excellence était le ruisseau Tranchemontagne (1). Ce bassin, de même que les pointes "à la Garenne", "aux pois" et "aux raisins", a longtemps reçu la visite de tout un régiment de coureurs des bois, de chasseurs et de pêcheurs. On venait de loin y pourchasser le gibier gros et petit; le poisson y abondait, et les pêcheurs de la Baie-Saint-Antoine ont longtemps, comme encore de nos jours, approvisionné les marchés, et jusqu'à l'évêché de Québec (2).

Un endroit si favorisé de la nature devait sourire aux premiers défricheurs, qui avaient l'oeil juste, et à qui la chasse offrait un précieux moyen de subsistance, en attendant les produits du sol. C'est donc là, tout près du ruisseau Tranchemontagne, que s'ouvrit la première terre de la Baie, et que s'éleva la première bâtisse (3). Le hardi pionnier qui, le premier,

---

(1) Ce ruisseau longe et sillonne la terre de M. Norbert Grandmont, dans le bas de la Baie.

(2) Lettre de Mgr Signaï à M. Carrier. — 18 février 1838.

(3) Le relevé attentif des plus vieux contrats de concession, conservés au greffe des Trois-Rivières, nous révèle que la mission de Cressé se composait dès l'origine de deux établissements distincts, éloignés l'un de l'autre d'environ cent-vingt arpents: l'un dans Nicolet, au bas de la rivière, l'autre au ruisseau Tranchemontagne, sur le territoire non organisé qui sera plus tard la Baie-du-Febvre. C'étaient les embryons des deux paroisses futures de la Baie et de Nicolet.

pénétra dans les forêts vierges de la Baie-Saint-Antoine, et y fixa sa demeure, est Jean Laspron dit Lacharité. Son humble chaumière de bois rond a dû se bâtir dès 1669, époque de son mariage. Quoi qu'il en soit, il résidait certainement dans la mission de Cressé, en 1673, puisqu'il y fait baptiser son deuxième enfant. Un deuxième colon, Dominique Jutrat dit Desrosiers, vint s'unir à lui quelques années plus tard. Et il est probable que d'autres jeunes gens, dont les noms ne nous sont pas parvenus, se joignirent à ces braves pionniers (1).

Nous verrons bientôt le territoire s'organiser en seigneurie (1683) et le seigneur Jacques Lefebvre jeter au milieu de la forêt les bases d'un établissement seigneurial (1686). Gabriel Benoît, Pierre Benoît, Jacques Dupuis dit Lagarenne, Etienne Gélineau, François Vanasse arrivent ensuite et se groupent autour du noyau primitif. L'établissement était fondé.

Nous allons, dans ce chapitre, donner un précis succint de

Le premier comprenait, outre le seigneur Cressé, trois habitants, Jean Pepin, Jacques Pepin, son frère, et Bernard de Castolay dit Lechevalier, établis à Nicolet dès 1669. Leurs terres, de soixante arpents de longueur, étaient parallèles au fleuve. (Contrat de concession du sieur Pierre Moïette à Jacques Pepin, 27 novembre 1669).—Elles correspondent exactement à celles qui sont marquées "Laforce, Babie, Babie" sur la carte de 1709. Laforce est synonyme de Pepin; les Babie, fils de l'honorable Jacques Babie, officier du régiment de Carignan, avaient remplacé Jacques Pepin et Lechevalier.

L'autre établissement était celui de Jean Laspron, auquel vint s'adjoindre, vers 1678, Dominique Jutrat dit Desrosiers. Leurs terres correspondent à celles qui sont marquées, sur la carte de 1709, "Benoit et Roussel", aujourd'hui "Abraham Rousseau et Norbert Grammont." Les actes antérieurs à l'octroi de la seigneurie de la Baie-Saint-Antoine (4 septembre 1683) mettent ces deux concessions dans "la Rivière Cressé"; c'était tout naturel, puisque le territoire de la Baie n'avait pas encore de dénomination propre. Après cette date, les actes les placent clairement dans la "Baye Saint-Antoine." — Ainsi René Sallé, qui achete la terre de Jean Laspron, le 18 juillet 1683, est considéré les années suivantes comme "habitant de la Baye." — Quant à Dominique Jutrat il est indiqué comme le tenant au N. E., de Jean Laspron. (Voir actes des 18 juillet 1683, 20 fév. 1686, et le mariage de Rene Sallé, 11 février 1686)

(1) L'arrivée du premier colon, dans nos forêts vierges, a inspiré à M. B. Sulte, les quatrains suivants, que nous sommes heureux d'of-

l'origine des anciennes familles de cette paroisse, ainsi que de leur établissement et de leur développement progressif à travers le temps jusqu'à nos jours. Les limites de cet ouvrage ne nous permettent pas d'entrer dans les détails. Chaque famille a des annales bien fournies et assez intéressantes pour un volume distinct. Pour nous, notre tâche se borne à tracer les grandes lignes de leur histoire, laissant à des écrivains spéciaux le soin d'en éditer une monographie complète.

Familles Lampron et Desfossés—1669.

1. Jean Laspron dit Lacharité, le chef des deux familles Lampron et Desfossés, est l'un des plus anciens colons de la mission de Cressé, et le premier qui soit venu s'enfoncer dans les forêts de la baye Saint-Antoine. Les actes de l'état civil y signalent sa présence, dès 1673. Il paraît plausible d'admettre qu'il a dû s'y fixer peu de temps après son arrivée dans le pays,

---

frir au lecteur, comme un faisceau de fleurs sur un fond dénué de tout ornement.

Le Colon

Figurez-vous la Baie en sa forme sauvage,
Qui gardait sa beauté depuis les jours d'Adam;
Puis, le premier colon, debout sur le rivage,
Contemplant la forêt d'un oeil de conquérant.

Les grands bois colorés par le froid de l'automne
Vont bientôt s'endormir sous la rude saison,
Mais gare au défricheur! géant que rien n'étonne
Et qui rêve déjà labourage et moisson.

Car il va transformer l'aspect de ce domaine;
Par le fer et le feu signaler ses travaux
Afin que le soleil, descendu sur la plaine,
Réchauffe les sillons pour des hommes nouveaux.

Notre histoire est ainsi dès la première page,
Il a fallu bâtir le pays tout entier.
Terre du Canada! ta semence est courage.
Le colon s'est choisi le plus noble métier.

BENJAMIN SULTE.

à l'époque de son mariage avec Anne-Michelle Reynault, contracté aux Trois Rivières en 1669.

C'était alors un jeune homme de vingt-quatre ans, venu de Saint-Jacques-sur-Loire, diocèse d'Auxerre, où vivaient ses parents, Jean Laspron et Marguerite de Laby. Il possédait une certaine instruction, à en juger par sa signature.

L'histoire de cette famille étant de nature à jeter un peu de lumière sur les origines de Nicolet et de la Baie, nous donnons la liste complète de ses enfants, avec la date et le lieu de leur baptême, savoir :

Marie-Anne, b. 1670. — Point d'acte de baptême (1).

Jean-Baptiste, b. lundi, 31 juillet 1673, en la maison seigneuriale de Cressé.

Marguerite, b. samedi, 30 mai 1676, aux Trois-Rivières.

Claude, b. mercredi, 21 juin 1679, en la maison seigneuriale de Cressé.

Madeleine et Marie, b. mercredi, 4 août 1683, en la maison seigneuriale de Cressé.

Maurice, b. dimanche, 2 septembre 1685, en la maison seigneuriale de Cressé (2).

Le baptême de Jean-Baptiste est le premier exercice du culte qui eut lieu dans la maison seigneuriale, et Maurice y a reçu le baptême le jour où s'y est chantée la dernière messe solennelle, "en présence de tous les fidèles de la localité". C'est donc une famille établie sur le territoire de la Baie qui a ouvert, en 1673, et fermé, en 1685, la mission de Cressé.

Marie Anne, l'aînée, s'est noyée à la Rivière Cressé, c'est-à-dire, à la Baie probablement, à l'âge de quatorze ans.

Les actes de baptême ci-dessus nous révèlent la présence à la Rivière-Cressé, peut-être à la Baie, de plusieurs familles qui ne figurent pas au recensement de 1681, tels que Jean Cha-

---

(1) La mission de Cressé n'était pas encore ouverte. Le baptême aura été fait à domicile, sans enregistrement.

(2) Notes de M. Sulte, prises sur les registres des Trois-Rivières.

QUELQUES PATRIARCHES DE LA BAIE.

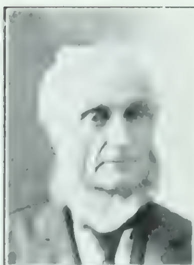


BOISVERT FRANÇOIS VII ET SON EPOUSE, EUPHEMIE GEOFFROI — 57 ans de ménage





FAMILLE OLIVIER HOULE Quatre générations: Olivier VII, 79 ans ;—Joseph VIII, 60 ans ; — Adélard IX, 39 ans;—Antonio X, 12 ans.



JUTRAS JOSEPH VII ET SON EPOUSE, LOUISE SAINT-GERMAIN —57 ans de ménage en 1911.



baudier et sa femme Marie Mercier, Pierre Pepin, Pierre Loiseau, etc.

2. *Jean-Baptiste* prit le nom de Lapron ou Lampron dit Desfossés, se maria en 1700 à Madeleine Geoffroy, et, comme son père, s'établit à la Baie (1). De cette union naquirent neuf enfants, dont l'aîné, *Claude*, garda le nom patronymique de Lampron et le communiqua à toute sa postérité. Le deuxième, *Louis*, adopta celui de Desfossés qu'il transmit de même à ses descendants de la Baie et des environs.

3. Il n'y a plus de Lampron en cette paroisse (2). Les derniers disparus sont Louis Lampron, beau-père de M. Benjamin Béliveau et sa soeur Mme Edouard Clair-Houde.

Les Desfossés y sont assez nombreux. Tous descendent de Joseph Desfossés, petit-fils de *Louis*, qui a exercé les fonctions de bedeau à la Baie de 1809 à 1816, et de son fils Joseph, qui pendant longtemps a été le premier chantre du choeur. Ce dernier est le père de Louis et de feu Joseph Desfossés, et l'aïeul de MM. les chefs de famille Emmanuel, John. — Henri, William, et Napoléon.

Famille Jutras

Variations : Joutras, Jutrat, Desrosiers

1. Le chef de la famille Jutras, établie à la Baie, est Dominique Jutrat dit Desrosiers, venu de France tout jeune encore, avec son frère Claude (3), vers le milieu du dix-septième siècle. On le signale aux Trois-Rivières en 1657, à peine âgé de quatorze ans.

---

(1) L'acte de baptême de sa fille Madeleine, née le 11 novembre 1704, dit expressément qu'il est "de la baye". Remarquons toutefois que Nicolet en 1704 était censé former partie de la Baye.

(2) Excepté Madame Benjamin Béliveau.

(3) Fils de Pierre et de Claude Boucher, de Saint-Sévérin de Paris. — Claude est l'ancêtre des Jutras dit Lavallée, surnom qu'il adopta à son arrivée dans le pays.

Il vint l'un des premiers, étant encore garçon, se joindre à Jean Laspron, fixé au ruisseau Tranchemontagne, et ouvrit la terre que sillonne ce petit cours d'eau (1). Son nom apparaît dans les registres de la mission en 1678; mais rien n'empêche que son arrivée ne remonte à une date bien antérieure. Il épousa, le 9 janvier 1684, Marie Niquet, fille du seigneur Pierre Niquet, de Saint-François-du-Lac, et continua à vivre dans la mission jusqu'à sa mort, arrivée en 1699, âgé de cinquante-six ans.

2. Sa veuve, qui restait chargée de six enfants, dont l'aînée n'avait que treize ans, put néanmoins, grâce à sa fortune (2) et naturellement aussi à François Pelloquin dit Crédit, remarier quatre mois après à François Pelloquin dit Crédit, soldat de la compagnie de M. de Saint-Denis, qui vint aussitôt s'établir à la Baie (3) sur la terre voisine de la ligne de Nicolet. C'est là que fut élevée une partie de la famille Jutras (4), dont les membres deviendront les chefs de nombreuses et importantes familles.

L'un d'eux, *Jean-Baptiste*, deviendra un riche négociant de Saint-François-du-Lac, puis seigneur de Lussaudière.

Françoise, mariée en 1726 à Antoine Giguère dit Despins, donnera le jour à Joseph Despins, co-seigneur de la Baie-du-Febvre, et sera par suite l'ancêtre de la famille seigneuriale de ce nom. *Marie* épousera, en 1708, Antoine Pinard, fils du célèbre chirurgien Louis Pinard. *Michel* sera la souche de tous les Jutras de la Baie et de Nicolet, et deviendra lieutenant de milice de la Baie (5).

---

(1) Occupée aujourd'hui par M. Norbert Grammont. — En 1708, cette terre était devenue la propriété de François Tranchemontagne, qui a donné son nom au ruisseau.

(2) Elle était de famille seigneuriale

(3) Contrat du 12 juillet 1700. — Le mariage a lieu le 20 juillet 1700.

(4) En effet, l'aînée Marie est dite de la paroisse de Saint-Antoine-de-Pade lors de son mariage avec Antoine Pinard, contracté en 1708. (Registre du Cap-de-la-Madeleine).

(5) C'est ainsi qu'il est qualifié au mariage de Gabriel Robida, le 3 novembre 1734

3. Le seigneur *Jean-Baptiste Jutras dit Desrosiers* mérite une mention spéciale. Il parait avoir été adopté par son grand-père maternel, le seigneur Pierre Niquet, de Saint-François. Dès sa jeunesse, il montre des aptitudes pour les affaires et conquiert la confiance et l'affection de son grand-père et de sa grand'mère, Françoise Lemoine, qui lui donnent tous leurs biens, le 8 juillet 1720, y compris leur seigneurie du Chenal Tardif. Cette donation suscite une vive opposition de certains membres de la famille, qui réussissent à la faire annuler en 1722.

Mais il était né pour être seigneur, et il le devint. Il prit commerce et fit d'assez bonnes affaires pour acheter à son propre compte, étant encore garçon, en 1724, la seigneurie de Lussaudière (1). Le jeune seigneur contracta alors mariage (2) avec Marie-Jeanne Pinard, qui mourut la même année, et trois ans plus tard, en 1728, avec Claire Crevier, de la noble famille Crevier, célèbre par ses hauts-faits d'armes.

En 1725 (30 juillet), la seigneuresse Lefebvre lui accorde une concession de terrain à la Baie.Saint-Antoine; mais il ne paraît pas y avoir établi de résidence permanente.

La seigneurie de Lussaudière n'était encore qu'une pauvre forêt, mais riche d'avenir, et sur laquelle il pouvait fonder de solides espérances. Malheureusement, un sérieux obstacle se dressa sur son chemin et l'arrêta dans ses projets de colonisation. Il avait déjà défriché lui-même vingt arpents, établi vingt habitants, et 40 à 50 jeunes gens étaient en pourparlers avec lui pour y prendre des lots, quand les Abénakis, se croyant frustrés dans leurs droits, lui firent défense d'aller plus loin, réclamant pour l'exercice de leur droit de chasse la meilleure partie de sa seigneurie, qu'il était en voie de concéder.

Jutras se défendit: il porta plainte à M. de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, qui référa l'affaire, en 1738, au

---

(1) Acquise de Paul-François Raimbault, qui la tenait du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. — Il ne rendit foi et hommage qu'en 1736

(2) A Saint-François-du-Lac, 12 février 1725.

ministre des colonies, le comte de Maurepas, de Québec, en recommandant la cause de Jutras.

Pour la régler, il fut question de transférer la tribu à Missisquoi, sur le lac Champlain, ce qui n'aurait pas déplu aux Abénakis (1). Mais le Père Aubery, leur missionnaire, lutta énergiquement pour le maintien de la réserve et eut gain de cause.

Comment l'affaire fut-elle réglée? Nous l'ignorons. Nous croyons que le gouvernement accorda une indemnité au seigneur et maintint les droits des Abénakis, en définissant toutefois la limite de leur réserve. C'est du moins le mode de règlement que proposait le seigneur.

J.-B. Jutras-Desrosiers mourut à Saint-François-du-Lac, en janvier 1762. Il signait toujours "Desrosiers" (2).

4. Revenons au lieutenant *Michel Jutras*, le chef de notre famille Jutras de la Baie. Il se fixa et vécut à Nicolet. Son mariage avec Ursule Pinard, célébré en 1714, est le premier rite religieux dont il est fait mention dans la première chapelle de cette paroisse.

C'est son petit-fils, Michel, qui viendra de nouveau implanter la famille à la Baie, après son mariage célébré le 4 février 1784. Il prit une terre dans le bas de la Grand'Plaine, dans cette partie, qui, de son nom, a gardé la dénomination de

---

(1) Hist. de Saint-François-du-Lac, p. 98.

(2) Il eut plusieurs enfants de sa deuxième femme, Claire Crevier. — Cette dernière, morte en couche en 1734, laissa une fille, Josephte, qui venait de naître. En 1755, cette fille épousa Hyacinthe-Jacques Delorme, entrepreneur des travaux publics. Hyacinthe Delorme avait acheté en 1753 le fief accordé en 1748 à Rigaud de Vaudreuil, sur la rivière Yamaska. C'est de lui que vient la dénomination de Saint-Hyacinthe, donnée à la seigneurie, à la paroisse, puis à la ville de ce nom.

En 1784, le docteur Laterrière vit Madame Delorme, seigneuresse, qui demeurait à Saint-Hyacinthe. (Note de B. Sulte).

rang des Jutras (1). Dénomination bien méritée! Michel eut dix garçons qui, tous, devinrent les chefs de familles nombreuses, et peuplèrent en particulier le rang qui porte leur nom.

La famille Jutras a toujours, depuis cette époque, été largement représentée à la Baie. On voyait naguère, en arrière du cimetière de la Baie, une vaste écurie connue sous le nom d'écurie des Jutras. Tous les dimanches et fêtes, les membres de cette famille, mettant en pratique les principes de la vraie fraternité, y installaient ensemble voitures et chevaux pour le temps des offices. Les familles Jutras de la paroisse, descendent de Joseph, Antoine, Michel, Pierre-Joseph (Zais), et Pierre, fils de Michel.

5. Les chefs de famille résidant de nos jours en cette paroisse sont:

Sixième génération: — Joseph.
Septième génération: — Joseph et Ernest.
— Bellarmin.
— Adjuteur.
— Joseph, Elie, Adélard.
Huitième génération: — Hermann, Télesphore, Hormisdas, — Walter, Ubald et Lucien, — Pierre (Joseph).

6. La famille Jutras a fourni au clergé, aux communautés religieuses, et aux professions libérales un grand nombre de personnes distinguées.

Famille seigneuriale Lefebvre—1685

Variations : Beaulac, Labaie, Désiles, Désilets

Le chapitre sur les seigneurs de la Baie donne l'origine de cette noble famille et l'époque précise de son établissement

---

(1) D'après la tradition, il se bâtit sur un côteau situé vers le milieu de la route qui conduit de la Grande Plaine à ce rang. — Etait-il riche? Toujours est-il qu'on y a cherché, vers 1875, un trésor qu'un voyant assurait devoir s'y trouver.

en cette paroisse. Les partages périodiques de la seigneurie nous ont fait voir d'un autre côté les évolutions des parts seigneriales à travers le temps, et comment elles sont passées graduellement en mains étrangères. Pour compléter l'étude de la famille seigneuriale, il nous reste à en donner les descendants en ligne directe encore établis à la Baie.

Deux branches, celles des Labaie et des Beaulac, subsistent encore, les Labaie ayant repris le nom patronymique de Lefebvre.

La branche Labaye n'a plus que deux chefs de familles vivant sous le même toit, Joseph-Olivier Lefebvre et son fils Elie. L'historien Benjamin Sulte appartient à cette branche.

La branche Beaulac a pour représentants, Philippe, Louis, la veuve Olivier et son fils Roméo, la veuve Olivier (David).

Famille Benoit—1686

1. La famille Benoit est la plus ancienne qui se soit établie dans la seigneurie d'une manière régulière et permanente. Quelques colons, tels que Jean Laspron et Dominique Jutras, ont pris pied à la Baie-Saint-Antoine bien avant Gabriel Benoit, mais se sont retirés pour y revenir dans leurs descendants ; ils n'avaient d'ailleurs que le titre d'occupants, sans titre légal. Quant aux Benoit, ils n'ont jamais quitté la seigneurie depuis 1686. La plus ancienne concession légale connue est celle du 10 octobre 1687, faite par Jacques Lefebvre à Gabriel Benoit.

Plusieurs jeunes gens du nom de Benoit, probablement frères ou parents (1), sont venus de France dans le pays, et ont donné naissance aux familles Benoit dites Livernois, Lajeunesse, Laforest, etc. L'ancêtre commun de nos Benoit portait le nom de Gabriel Benoit dit Laforest et s'établit au Cap-de-la-Madeleine, où on le voit figurer aux recensements de 1666 et 1667, avec sa jeune femme Marie Guédon et une petite

(1) L'un d'eux a été blessé par les Iroquois.

fille du prénom de Marguerite, qui est devenue l'ancêtre de tous les Vacher dit Lacerte d'Yamachiche et de la Baie. Il eut par la suite quatre autres enfants, deux filles qui seront les aïeules des familles Héroux et Parent, et deux garçons, Gabriel et Pierre, qui seront les premiers habitants permanents de la Baie-Saint-Antoine.

2. Ces deux jeunes gens laissèrent le toit paternel à la mort de leur père (1) en 1686, pour suivre le seigneur Jacques Lefebvre, qui laissait aussi Trois-Rivières pour résider dans sa seigneurie.

Gabriel s'établit sur la terre ouverte par Jean Laspron (2), Pierre, sur celle occupée maintenant par Norbert Grandmont et Alfred-Pierre Pepin.

Gabriel est la souche commune de tous les Benoit de la paroisse et des environs, qui descendent de ses deux fils Joseph et Gabriel, — et par ses filles, des Manseau, d'une branche des Lefebvre et des Précourt de cette paroisse. Il a gardé le seul nom de Benoit.

Pierre a gardé le surnom de Laforest donné à son père. L'une de ses filles, Françoise, en épousant François Janelle, est devenue l'ancêtre de tous les Janelle issus de cette paroisse.

3. Gabriel et Pierre vécurent et moururent sur leurs établissements du Bas-de-la-Baie. Deux de leurs enfants, Gabriel, fils de Gabriel, et François Laforest, fils de Pierre, prirent deux lots voisins dans le haut de la Baie, — Gabriel, celui qui a toujours été occupé par la famille Benoit (3), et François Laforest, celui de William Belisle et de Georges Précourt, comme on le constate par les censives de 1745. Plus tard, on verra les Benoit monter au Pays-Brûlé ; la terre qu'ils y ont ouverte n'a pas changé de nom et appartient aujourd'hui à M. David-Ol. Benoit.

---

(1) Inhumé aux Trois-Rivières le 27 octobre 1685, âgé de 50 ans.

(2) Le No. 384, occupé de nos jours par Abraham Rousseau.

(3) Aujourd'hui Joseph et Napoléon.

4. La descendance de Gabriel Benoit comprend, à la Baie, les familles suivantes :

Branche Gabriel III. — Joseph, David et Olivier de la septième génération ; Napoléon, Gabriel et Wilfrid de la huitième génération. — Cette branche est remarquable, en ce que cinq ancêtres successifs ont porté le prénom de Gabriel.

Branche Joseph III. — Isaïe, Ernest, Didier.

Famille Vanasse dite Précourt — 1683 ?

Le chef de cette famille, François-Noël Vanasse, venait de Saint-Maclou, diocèse de Rouen, où il était né en 1642. A son arrivée dans le pays, vers 1665, il se mit en service dans de bonnes familles du gouvernement des Trois-Rivières, et y exerça les fonctions de domestique, même après son mariage avec Jeanne Fourrier, contracté en 1670 (1). Cette humble occupation lui permit de fournir le pain à sa famille, jusqu'à l'époque de son établissement à la Baie-Saint-Antoine. Ce fut vers 1683, à en juger par les actes de baptêmes de ses enfants (2).

Il dut y choisir un bien-fonds dans la forêt vierge, à l'exemple de Jean Laspron et de Dominique Jutrat, et l'occuper sans titre d'abord, en attendant que le seigneur fût prêt à lui

(1) En 1666 et 1667, il est au service du notaire Jean Cusson, du Cap-de-la-Madeleine. — En 1681, on le trouve avec sa famille chez Pierre Richer, habitant de Champlain.

(2) Il eut douze enfants dont six baptisés au Cap-de-la-Madeleine, savoir : *Nicolas*, b. en 1672. — *Madeleine*, b. 3 mai 1674 ; — *Catherine*, b. [illegible] 1676 ; — *Jeanne*, b. 29 mars 1678 ; — *Françoise*, b. 10 novembre 1679 ; — *Sébastien*, b. 2 février 1682.

Les deux enfants suivants, *Etienne*, b. 1683, et *Marguerite*, b. 1685, n'ont point d'acte de baptême. Le baptême aura été fait à domicile, probablement à la Baie, sans enregistrement.

Les quatre autres ont dû naitre à la Baie, mais recevoir le baptême aux Trois-Rivières. Ce sont, *Marie-Anne*, b. 13 janvier 1687 ; — *Claude*, b. [illegible] 1690 ; — *François*, b. 27 janvier 1692 ; — *Gabrielle*, b. 5 décembre [illegible].

accorder un contrat régulier de concession (1). Sa terre est de nos jours la propriété de M. Antoine Manseau.

2. De ses douze enfants, cinq garçons et sept filles, descendent les diverses branches de Vanasse du pays, et plusieurs autres familles alliées à la sienne. Presque tous ses enfants, en effet, s'allièrent aux premières familles établies à la Baie.

Des cinq garçons, l'un, *Claude,* se noya, à la Baie, le 29 mai 1692. Les quatre autres devinrent les souches des diverses branches de Vanasse du pays.

Les deux plus vieux s'établirent au nord du Saint-Laurent. *Nicolas* l'aîné établi tout d'abord à la Baie (2), quitta la seigneurie pour se fixer à Maskinongé, où il prit le surnom de Vertefeuille et devint le chef de cette famille.

Sébastien alla vivre à la Rivière-du-Loup.

Les deux autres se fixèrent au sud du fleuve : *Etienne,* à Saint-François-du-Lac, d'où ses descendants se sont multipliés dans la paroisse d'Yamaska, et dans la ville de Sorel.

François, celui qui nous intéresse davantage, reste sur le bien paternel, et prend le nom de Précourt. C'est l'ancêtre de tous les Précourt de la Baie et des environs.

Quant aux filles, elle se sont presque toutes alliées aux plus anciennes familles établies à la Baie. Ainsi :

Madeleine, épouse de Mathieu Courier, le premier colon inhumé à la Baie, donne le jour au saint missionnaire, Joseph Courier.

Catherine se marie à Jean Patry, et *Marguerite,* à Thomas Pineau, tous deux habitants de la Baie.

3. La famille Précourt a vécu sur sa terre du Bas-de-la-Baie pendant la majeure partie du dix-huitième siècle, comme on le constate par les aveux et les dénombrements de 1723 et le tableau des censives de 1745.

---

(1) Le 10 octobre 1687. — Jacques Lefebvre ne paraît pas avoir donné de contrats à ses censitaires avant 1687.

(2) Il vend sa terre à M. Beaudry, beau-frère du seigneur. Aujourd'hui propriété de William Houle.

En 1786, Gabriel Précourt III échangea cette terre pour celle de Joseph Manseau (1), devenue la propriété actuelle de M. Philippe-Joseph Précourt, et vint s'établir dans le Haut-de-la-Baie.

Son fils Michel IV hérita de ce bien et lui adjoignit, de 1818-1823, plusieurs morceaux de terre adjacents. Il partagea le tout à ses trois fils, François, Louis et Joseph, tandis que sa fille Thérèse se mariait à Colbert Coté, aussi du haut de la Baie (1840).

4. La famille Précourt est représentée de nos jours par MM. Narcisse, Joseph, Philippe et Albéric, enfants de François, — James, Hercule et Alcide, enfants de Louis, — Philippe et Emilien, fils de Joseph, et Georges, fils d'Emilien.

Parmi les hommes qui ont honoré cette famille, citons M. Fabien Vanasse, historiographe de l'expédition du capitaine Bernier, ancien rédacteur en chef du *Monde* et représentant du comté d'Yamaska, aux Communes du Canada. L'un de ses frères M. F.-X. Vanasse a été vicaire de cette paroisse.

Famille Pepin

1. Guillaume Pepin dit Tranchemontagne, le chef de cette famille, est l'un des plus anciens habitants des Trois-Rivières. Il y était établi dès 1634, année de la fondation du poste, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la communauté des dames Ursulines (2). C'est lui qui, en 1675 et 1679, leur a cédé le terrain qu'occupe leur vaste et vieux monastère.

Il était né vers 1607 à Saint-Laurent de la Barrière, diocèse de Xaintes. Après son arrivée dans le pays, il a toujours demeuré aux Trois Rivières, jusque vers l'époque de sa mort, arrivée le 12 août 1697, chez son fils Pierre, établi à la Pointe-

---

(1) Contrat du 30 mars 1786.

(2) Il était l'un des cinq ou six propriétaires de terrains. Par la suite il possède, dans la ville et aux environs, plusieurs autres terres et emplacements au Cap de la Madeleine, à Champlain, etc.

aux-Sables. Il devint l'un des hommes les plus importants du canton. De 1651 à 1655, il est syndic (1) des Trois-Rivières, puis juge de la seigneurie de Champlain. Il paraît avoir pris part au combat de 1652, dans la banlieue, puisque, en 1664, il donne son témoignage en ce qui concerne un nommé Lagrave tué en cette circonstance.

Il eut de sa femme, Jeanne Méchin, treize enfants, dont deux jumeaux et deux jumelles.

2. Parmi ses enfants, ceux qui nous intéressent davantage sont : d'abord *Jean* et *Jacques,* qui furent des premiers habitants de Nicolet, où ils s'établirent dès 1669, avant le seigneur Cressé (2). Jacques laissa Nicolet pour Champlain en 1681, et y éleva sa famille qui s'est perpétuée et est devenue nombreuse dans le canton ; Jean se maria à Boucherville en 1683 et s'y établit, après avoir passé sa terre à son frère Pierre. Ce dernier surnommé *Laforce,* est l'ancêtre des Pepin de cette paroisse. Marié à Québec, le 20 octobre 1681, avec Louise Le Mire (3), fille de Jean Le Mire, maître menuisier du gouvernement de Québec, il vint s'établir à la Pointe-aux-Sables, où sa maison a longtemps servi de chapelle aux missionnaires (4). C'est sous son toit que, le 6 novembre 1683, le chanoine Brullon, après y avoir célébré les saints mystères, baptisa son fils Pierre, qui eut pour parrain le seigneur de l'île Moras.

Le sieur Pierre Pepin de la Force, bien que résidant à la Pointe-au-Sables, a joué un rôle important dans l'établissement de la Baie-Saint-Antoine, dont il fut capitaine de milice depuis la création de la compagnie, jusqu'à sa mort, en 1722. On le

---

(1) Les syndics représentaient leur localité auprès du Conseil de la colonie. — Ce système disparut en 1663.

(2) Contrat de concession du sieur Pierre Moïette à Jacques Pepin, 27 novembre 1669.

(3) Elle signait Lemyrrhe.

(4) C'est le berceau de la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand. — Avant de se fixer à la Pointe-aux-Sables, il avait reçu de son père (1658, 25 mars), un terrain qu'il donna, partie pour établir les Pères Récollets (5 février 1692), partie aux Ursulines (6 février 1703).

voit en 1710 assister au procès-verbal de l'ouverture du premier chemin verbalisé de Saint-Antoine-de-Pade. Il occupait la terre de son frère Jean. Le fief Laforce lui a été octroyé le 7 novembre 1709.

Il y a lieu de croire qu'il ne fut pas étranger, non plus que ses frères Guillaume et Etienne, aux expéditions et voyages de découvertes si populaires parmi les trifluviens de son temps. Suivant M. Sulte, le lac Pepin, situé près de la rivière Chipewais, dans la vallée du Mississipi, a dû recevoir son nom de Pierre Pepin.

3. L'aîné des enfants de Pierre Pepin, de même prénom que lui, hérita du nom seigneurial de Laforce. En 1714, il épousa Michelle Lebert et alla demeurer à Laprairie, où naquit le 4 décembre 1728, son fils René-Hippolyte Laforce, qui s'est distingué dans les guerres contre les Anglais, ainsi qu'au service du gouvernement après la conquête. En 1753, il était garde-magasin au fort Niagara, poste occupé autrefois par son père de 1727 à 1738. En 1754, il formait partie du détachement de Jumonville, et lorsque celui-ci eut été assassiné, il fut fait prisonnier et amené en Virginie. Washington le visita dans sa prison et à la vue de ce brave, capturé par trahison, il ressentit un tel chagrin qu'il versa des larmes. Les Français ayant ensuite remporté quelques avantages, demandèrent la liberté du capitaine Laforce. L'on voit par plusieurs lettres, tant anglaises que françaises, la haute estime dans laquelle il était tenu par les deux partis, et combien il avait su se rendre utile à la cause du roi de France en ce pays. Ayant été changé, il commanda, en 1756, une barque construite par le sieur Cressé, portant douze canons, sur le lac Ontario. En 1759, il avait sous ses ordres la goelette de guerre française l'*Iroquoise*, sur le même lac. Après la conquête, il fut nommé capitaine des canonniers miliciens de Quebec et commanda la goelette armee *Providence*, pendant la guerre de 1775. Conjointement avec M. Bouchette, il devait s'opposer a la descente des ennemis par la riviere Sorel. En 1776, il fut charge de croiser à Sillery et

à l'Anse-des-Mères, près de Québec. De 1777 à 1781, il se trouva à la tête des forces navales sur le lac Ontario. En 1794, lord Dorchester le nomma lieut.-colonel de six compagnies de milices de la ville, faubourg et banlieue de Québec, et aussi des compagnies de l'île d'Orléans, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Michel et Saint-Valier. Jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Québec en 1801, il continua activement son service et fut chargé plusieurs fois de missions délicates qui montrent le cas que l'on faisait de son expérience.

4. De Pierre Pepin dit Laforce, aïeul de René-Hippolyte, sont sortis, dit M. Sulte (1), les Pepin de Nicolet et de la Baie-du-Febvre. — Nous n'avons pu reconstituer la chaîne complète qui les rattache au seigneur Pepin-Laforce. Il est probable que son fils Jean-Baptiste, né en 1704, est l'ancêtre de nos Pepin. Ce doit être ce Jean-Baptiste (2) qui, en 1750, figure comme maître-maçon dans la construction de l'église de la Baie. Il était arrivé depuis peu de temps dans la paroisse.

De Jean-Baptiste descendent les quatre familles Pepin résidant à la Baie, savoir : Pierre et Charles, de la sixième génération ; — Alfred-Charles et Alfred-Pierre, de la septième génération.

---

(1) Hist. de la ville des Trois-Rivières, p. 100.

(2) Ce dernier est décédé en 1785, âgé de 85 ans, dit l'acte de sépulture. S'il était le fils du capitaine, il n'avait que 81 ans.



CHAPITRE XXXIX.

LES VIEILLES FAMILLES DE LA BAIE (Suite)

SOMMAIRE. — Les familles Manseau (1699), Courchesne (1700), Descoteaux(1707), Proulx(1717), Houde, Houle et Clair-Houle (1718), Lafond (1724), Lemire (1727).

Famille Robidas dite Manseau—1699

1. L'ancêtre commun des Manseau est Jacques Robida, originaire de Saint-Nicolas, diocèse du *Mans;* d'où est venu à la famille le surnom de Manseau. Son père Gabriel, marié à Anne Crespin, était maitre-cordonnier. — Jacques, qui apprit le métier de son père, entra ici dans la carrière des armes, où il acquit le grade de sergent, et dut prendre part à la guerre contre les Iroquois.

Un relai dans les opérations militaires lui permit, en 1692 (14 janvier), de contracter mariage à Montréal avec Louise de Guitre. On était encore dans le fort de la guerre (1).

Lorsque les troubles furent terminés et la paix conclue, il déposa l'uniforme militaire pour venir, vers 1699, se fixer à la Baie, sans doute pour y exercer son métier, auquel il joignit plus tard l'état de colon, puisqu'on le voit, en 1708 (31 mars), acquérir la terre indiquée au cadastre actuel par le numéro 433.

2. De ses deux fils *Gabriel* et *Louis* descendent tous les Manseau de la Baie-du-Febvre.

Gabriel, l'aîné, avait hérité des goûts militaires de son père et acquit dans ce noble métier le grade de lieutenant de milice, ce qui ne l'empêchait pas de se livrer aux travaux des champs,

---

(1) Les premiers mois de 1692 furent marqués par de nombreuses incursions des Iroquois... On sut, à Montréal, qu'ils avaient l'intention de descendre au printemps pour harceler les habitants, pendant le temps des semailles. *Ferland, Hist. du Canada,* Vol. II, p. 242-243.

laissant au besoin, comme les anciens Romains, la charrue pour l'épée. Il occupait, dans le Bas-de-la-Baie, la terre No. 374, celle qui est voisine des 18 arpents de Nicolet (1).

Cet homme jouissait évidemment d'aptitudes multiples, puisque, à son état de colon et au métier des armes, il joignit en outre celui de maître-menuisier. En 1750, lorsque fut commencée, sur l'emplacement du calvaire actuel, la construction de la deuxième église, ce fut à Gabriel Manseau et à son fils Joseph que furent confiés les travaux de menuiserie. — Gabriel était cette même année marguillier en charge.

Sa fille du deuxième lit, Marie-Elisabeth, épousa le 7 janvier 1756 René Guay ou Leguay, qui devint seigneur dominant de la Baie. — En sa qualité de seigneuresse, elle siégea au banc seigneurial, même après la mort de son mari, jusqu'à son décès arrivé en 1808. Elle ne laissait point d'enfants, et sa seigneurie passa aux mains de la famille Lozeau, qui en jouit encore.

3. *Louis*, de son côté, bien que le cadet de Gabriel, exerça bien avant ce dernier la fonction de marguillier, puisqu'on le voit siéger au banc d'oeuvre de 1732 à 1734. — Il s'établit sur la terre du bas de la première concession No. 459.

Son fils homonyme Louis, par suite d'alliance avec la famille Lefebvre (2), hérita d'une part de seigneurie. — Plus heureux que sa cousine germaine, la seigneuresse Guay, il la légua toute entière à ses enfants, qui surent la conserver intacte jusqu'à nos jours, malgré les vicissitudes des temps.

4. Les familles Manseau, issues de Gabriel, qui résident à la Baie, sont celles de MM. Napoléon, Ph.-de-Néri, Didier, Treffle, Antoine, Adolphe, Alvarès, de la septième génération, et de la huitième génération celle de M. Antonio.

La branche de Louis est disparue avec la mort de M. Louis-Esdras Manseau. Les héritiers de sa seigneurie ne résident point dans la paroisse.

---

(1) Cette terre avait naguère été occupée par la veuve Jutrat mariée à Frs Pellerin.

(2) Voir tableau généalogique des Seigneurs, Chapitre XXVII.

5. Parmi les personnages marquants sortis de cette famille, nous pouvons citer dans le clergé le vicaire-général Antoine Manseau, décédé en 1866, âgé de soixante-dix-huit ans, les abbés Louis-Philippe, Omer, Alfred et Martial. Ce dernier a donné son nom à la Station Manseau, de l'Intercolonial.

Famille Foucault dite Courchesne—1700

1. La souche de cette famille, si répandue à la Baie et dans les environs, est Jean-François Foucault, venu vers 1660 de la France, où ses parents vivaient à Saint-Michel, diocèse de Périgueux. — C'était un jeune homme d'une vingtaine d'années. Il se fixa à l'Ile d'Orléans (1), contracta mariage en 1671 avec Elisabeth Provost, française comme lui, et vers 1677 déménagea pour la ville des Trois-Rivières, où il venait d'acquérir une grande ferme en partie défrichée. Dès 1681, il possédait cent arpents de terre en culture (2).

2. Ses enfants s'établirent successivement à la Baie.

L'aîné, *Denis Foucault*, marié en 1697, prit la deuxième terre de Nicolet, après les dix-huit arpents, considérée encore comme partie de la Baie-Saint-Antoine. Il n'eut que des filles qui s'allièrent à diverses familles de Nicolet.

Françoise, mariée en 1701 à Jean-François Le Mire, est l'ancêtre de tous les Lemire de la Baie (3).

Gabrielle, épousa en 1700 le fils aîné du seigneur de la Baie, René Lefebvre, qui devint seigneur dominant à la mort de son père. Elle suivit son mari à la Baie, devint seigneuresse et, comme telle, siégea au banc d'honneur à partir de 1722.

---

(1) Recensement de 1666. — En 1664, un nommé François Foucault est cité comme naviguant sur le brigantin du Conseil Souverain. Est-ce notre Jean-François? Impossible de le constater, parce que deux jeunes gens de ce nom sont venus au pays à peu près en même temps.

(2) Recensement de 1681.

(3) Si le père de Françoise a été à l'emploi du Conseil Souverain, on comprend comment sa famille est venue en relation avec celle de Jean LeMire, aussi employé du Conseil.

Jean-François, le cadet, est celui qui adopta le surnom de Courchesne et est le père de toute cette famille. Vint-il résider à la Baie? nous sommes porté à le présumer, puisqu'il avait là un frère, une soeur et deux beaux-frères (1). Le nom de Courchesne n'apparait pas toutefois dans les registres avant 1754.

3. Le 17 janvier de cette année, Louis, fils de Jean-François Courchesne, acquit dans le Haut-de-la-Baie la terre qui a toujours été la propriété de la famille jusqu'à nos jours, et est échue à sa descendante, Odélie Courchesne, épouse de Zacharie Poirier.

Le 10 février 1755, Louis et son frère Joseph (2), se marient ensemble aux deux soeurs, Marie-Anne et Louise Bélisle. Joseph parait s'être établi dans le Bas-de-la-Baie, sur la terre où a vécu le notoire rebouteur, Gabriel Courchesne, l'un de ses descendants.

4. De Louis Courchesne sont issus deux garçons, Antoine et Louis qui ont fait souche et de qui descendent tous les Courchesne du Haut-de-la-Baie, savoir: Narcisse et Joseph de la sixième génération, — Narcisse, Hormisdas, Arsène, Arthur, Alexandre, Joachim, Hermann, Philogène, Arthur (Narcisse), Joseph (Narcisse), — Émile, Antonio, — Alfred, Ludger (3).

5. Deux fils de Joseph ont fait souche ici, Gabriel et François.

Gabriel est resté sur la terre paternelle du Bas-de-la-Baie.

François, fut confié dès son enfance aux Pères récollets des Trois-Rivières, qui se chargèrent de son éducation et de sa formation morale. Il garda toute sa vie une vive reconnaissance à ces bons Pères, qu'il vénérait au point de porter dans le monde l'habit de leur ordre, sans doute celui du tiers-ordre

(1) René Lefebvre et Nicolas Vanasse.

(2) Le Dict. Tanguay les fait descendre de J.-B. Courchesne, sauvage et de Marguerite Lafond (Vol. III, p. 170). C'est une erreur facile à constater par leurs actes de mariage.

(3) La mère de l'abbé Joseph de Gonzague est de cette branche.

franciscain, ce qui l'a fait surnommer "Récollet" Courchesne, nom sous lequel il est connu dans nos annales.

Il s'établit à la Grand'Plaine, en 1786, après son mariage avec Josephte Janelle, sur la terre occupée maintenant par M. Philippe Beaulac (1). C'est l'ancêtre de MM. Michel, Octave et Hilaire Courchesne, — Ignace Joseph, — Camille, Denis, et des Courchesne de Saint-Zéphirin, tels que Joseph-Emilien et Urbain, établis à la Baie.

Famille Lefebvre dite Descoteaux—1707

1. Elle a pour chef Ange Lefebvre, frère du seigneur Jacques Lefebvre, qui vivait au Cap-de-la-Madeleine avec sa femme Madeleine Cusson, fille du notaire Jean Cusson du même lieu (2), et, une nombreuse famille. C'était un homme instruit, comme l'atteste sa signature, et propre à remplir les diverses fonctions publiques nécessaires à la colonie naissante. C'est sans doute en raison de ses qualités précieuses, que le seigneur Jacques Lefebvre l'appela à la Baie, en 1707, pour lui confier deux fonctions importantes: celle de lieutenant de milice, sous les ordres du capitaine Pepin, et celle de juge de la seigneurie.

Jusqu'alors le seigneur, vu le petit nombre d'habitants, n'avait pas eu à exercer son droit de haute, moyenne et basse justice. Mais en 1707, la Basse Justice est établie à la Baie-Saint-Antoine, comme elle l'était à Champlain et à Batiscan, avec juge et fonctionnaires indispensables, tels que procureurs fiscaux et sergents royaux (3). — La Basse Justice de la Baie est probablement le point de départ de la "cour de tournée" qui lui a succédé sous le gouvernement anglais.

---

(1) Concession du 16 décembre 1786 par le seigneur René Guay.

(2) Mariés en 1679.

(3) Les sergents royaux tenaient lieu de baillis, greffiers, huissiers, messagers, crieurs.

Ange Lefebvre s'établit sur la terre qu'occupe aujourd'hui M. Edouard-J.-B. Lemire (1). Ce fut, paraît-il, le premier qui plaça sa maison sur la côte, d'où lui est venu le surnom de Descoteaux, qu'il a communiqué à ses descendants (2). Il avait alors quarante-neuf ans. Il passa presque tout le reste de sa vie à la Baie, au milieu de ses enfants, pour aller mourir à Bécancour, à l'âge de soixante-et-dix-sept ans.

2. Presque tous ses enfants prirent des terres dans le Bas-de-la-Baie.

Claude hérita du bien paternel.

Joseph, ouvrit la terre de M. David Leclair.

Jean-Baptiste, dit Senneville, celle de M. Adj. Jutras, (numéros 451-453).

Antoine, celle occupée par MM. Joseph-Frs. et Elie Jutras.

Nicolas, dit Courville, prit une terre occupée maintenant par MM. Antoine Manseau et Anselme Lafond.

Pierre, la terre voisine de son père, qu'il revendit, pour aller à Yamachiche.

3. Les descendants de Claude, l'aîné, sont connus sous le nom de L'Ange et de Descoteaux. Plus de représentants dans cette paroisse! La dernière disparue est Félicité L'Ange Descoteaux, épouse de James Lepître.

Joseph est la souche de la branche Lefebvre dite *Claude*, dénomination empruntée à son fils Claude Lefebvre, marié en 1760. A cette branche appartiennent Marcellin et Israël Lefebvre.

Jean-Baptiste a fourni la branche *Senneville*, dont MM. Sévère, Pierre, Jean et James sont les rejetons.

La postérité d'Antoine, la plus répandue à la Baie, après avoir porté le nom de Descoteaux, a repris, de nos jours, le nom ancestral de *Lefebvre*. Cette branche a deux ramifications: commençant à ses petits fils Joseph et Jean-Baptiste. — De Joseph sont issus: MM. Moïse et ses fils William et Joseph.

(1) Entre Emile Grandmont et Thomas Lemire.
(2) Note de M. B. Sulte.

De Jean-Baptiste sont sortis: MM. Vincent, Joseph-Charles, David, — Félix, Walter, M.D., Elisée, Moïse, — Godfroi, Alcide, Louis Rosario.

Nicolas et Pierre n'ont pas de représentants à la Baie.

Un membre de cette famille, Gabriel Descoteaux, a donné un exemple de prolificité assez rare, en faisant baptiser trois fils jumeaux, le 6 mai 1850 (1).

Famille Proulx—1711

1. Trois ou quatre jeunes gens du nom de Proulx sont venus de France s'établir au Canada, vers le milieu du dix-septième siècle. Les deux plus en vue, pour notre région, sont Pierre Proulx, duquel descend la famille de feu Monseigneur le grand-vicaire Moïse-Georges Proulx, de Nicolet, — et Jean Proulx, le père de toutes les familles de ce nom établies à la Baie. Ce dernier était veuf de Jeanne Chabot, quand il arriva au pays. Il venait de Saint-Jean-de-Moutierneuf, diocèse de Poitiers. En 1676, il épousa en deuxièmes noces Catherine Pinel et s'établit à la Pointe-aux-Trembles de Québec, où il mourut en 1703, âgé de soixante-deux ans.

2. C'est Claude Proulx, fils de Jean, qui vint à la Baie y établir le berceau duquel sont sorties toutes les familles Proulx de cette paroisse. Il s'était marié, en premières noces, à Saint-François-du-Lac et s'y était fixé, en 1716. Son union avec Marie-Anne Bibaud, fut de courte durée; elle mourut quatorze mois après son mariage.

Il jeta alors les yeux sur une fille de la Baie, Isabelle R.-Manseau, fille de Jacques, et l'épousa, le 20 novembre 1717. Aussitôt après son mariage il vint fixer sa demeure chez son beau-père, sur la terre que longe et sillonne le plus important cours d'eau du Bas-de-la-Baie, désigné de nos jours sous la dénomination de Rivière-Courchesne. Il finit par hériter de cette

---

(1) Ce phénomène s'est renouvelé à la Baie le 8 septembre 1906, dans la famille de M. Narcisse Elie, marié, l'année précédente, à Marie-Louise Duguay.

terre. Voilà pourquoi la rivière, avant de porter son nom contemporain, a été longtemps connue sous la dénomination de "Rivière à Proulx", nom bien mérité, puisque tous nos Proulx sortent de là. C'est tout près de sa maison que fut bâti, par le seigneur Lefebvre, le plus ancien moulin à eau de cette paroisse, moulin qui a existé jusqu'au milieu du dernier siècle.

3. Ses deux fils Jean et Gabriel, sont les ancêtres de toutes nos familles Proulx. L'aîné Jean, s'établit sur une terre qui devint très-célèbre. C'est là, en effet, que le grand-vicaire Cherrier, en 1800, marqua la place projetée de la future église, parce que cette terre était le centre géométrique de la première concession. Et, sans l'intervention du vieux Jean Proulx, cette place aurait été choisie définitivement. C'est de lui que descend le vicaire-général Louis Proulx, la famille d'Octave Proulx et de ses enfants, et Louis Proulx, seigneur de Lussaudière.

4. Toutes les autres familles Proulx de la paroisse sont la postérité de Gabriel. — Parmi ses descendants, quelques-uns se sont distingués par le grade qu'ils ont occupé dans la milice canadienne, tel que son fils, l'officier Noël-Gabriel, marié en 1772 à Marie Benoit, son petit fils Joseph, capitaine, père de M. Antoine Proulx.

Les représentants et descendants de Gabriel, résidant en cette paroisse, sont MM. William, — veuve Damase, Hilaire, Cleophas, Antoine et Joseph, Calixte, Philippe-de-Néri, Arthur Philéas, veuve Zacharie, Zéphirin, Olivier, Eugene, veuve Philippe et Jérémie.

Familles Houde, Houle, Clair-Houde—1718

1. Gabriel Houde, le chef de ces familles, est venu s'établir à la Baie, vers 1718, avec sa femme Jeanne Petitclerc (1), qu'il avait épousée à Sainte Foye en 1713, et une petite fille d'un an. Il venait de la paroisse de Sainte Famille, Ile d'Orléans, où son

(1) Dite Clair ou Leclerc.

grand-père Louis, venu de Manou au Perche, vers 1654, s'était établi, vers 1657 (1).

Il acheta la terre de Baudry le beau-frère du seigneur Lefebvre qui l'avait acquise, en 1706, de Nicolas Vanasse. Cette terre marquée au cadastre actuel sous les numéros 368-375 est occupée, de nos jours, par William Houle, son descendant de la huitième génération, la terre ancestrale n'ayant jamais changé de nom.

Jeanne Petitclerc mourut en 1738. Gabriel Houde épousa la même année, en secondes noces, Madeleine Lacroix, sacristine de l'église de la Baie, qui fut remplacée dans ses fonctions par le premier bedeau en titre. Il en eut trois enfants.

2. L'un de ses enfants du premier lit, Claude, a adopté le surnom de Clair-Houde, du nom de sa mère. - Ses descendants se partageant en Clair, Clair-Houde et Leclerc. Les autres se sont divisés en Houde et Houle. Ceux de la Baie descendent tous de Jean-Baptiste et de Joseph, et portent le nom de Houle.

3. Augustin Clair-Houde, fils de Claude et ancêtre de tous les Clair-Houde, est célèbre dans les annales de la paroisse. Il était capitaine de milice, lors le la campagne de 1812, mais une mort prématurée ne lui permit pas de prendre part à toute la campagne. Il a été inhumé, le 8 février 1813, âgé de soixante-deux ans, en présence de l'état-major de la Division de Nicolet (2).

Augustin Houde, était bon menuisier, c'est lui qui a fait les bancs de l'église bâtie en 1803-1806, dont quelques-uns sont conservés dans les petits jubés de l'église actuelle. — Nous avons vu quelle part il a prise dans la question irritante du site

---

(1) Etait à Québec en 1654. On lui concède une terre dans l'Ile d'Orléans vers 1657, paroisse de la Sainte-Famille. (*Hist. des Canadiens-Français,* Vol. IV, p. 15.

(2) Composé du Lieutenant-Colonel Joseph Carmel, commandant la Division, du major Jean-Baptiste Lozeau, seigneur, des capitaines Jean-Baptiste- Lafond, Joseph Lozeau, Joseph Franchère, Etienne Côté, Michel-Hyacinthe Bellerose.

de l'église et du presbytère en 1785, et comment il contribua à la construction du presbytère au bas de la côte en face de la maison occupée par son descendant, David Leclerc.

Son fils, Augustin, était aussi capitaine d'une compagnie de milice en 1813, et comme tel a dû prendre part aux opérations militaires de l'époque.

Deux autres de ses fils, Pierre et Joseph, sont les ancêtres de nos Clair, Clair-Houde et Leclerc. Cette branche a pour représentants actuels MM. Edouard Clair-Houde, David Leclerc, Vve Louis Leclerc, Louis Leclerc fils, Donat Leclerc. L'abbé Albert Clair appartient à cette branche.

4. La branche Houle a deux ramifications principales: la descendance de Jean-Baptiste IV, représentée par M. Onésime Houle, et celle de Joseph IV, comprenant les autres familles, savoir: Olivier, Veuve Philibert, Adélard-Joseph, — François, Adélard, William, Hermann.

Famille Pepin de Lafond—1724

1. Le chef de cette famille est Étienne Pepin, sieur de Lafond (1), frère de Guillaume Pepin, né en 1615 à Saint-Laurent de la Barrière, en Saintonge. Il parait être arrivé en ce pays, vers 1641, environ sept ans après son frère. Il épousa à Québec, en 1645, Marie Boucher, fille de Gaspard Boucher, et soeur de Pierre Boucher, qui fut plus tard gouverneur des Trois-Rivieres. "En 1648 (2), nous trouvons Étienne Lafond et sa femme aux Trois-Rivières, où ils étaient fixés depuis l'année qui suivit leur mariage, comme le prouve l'acte de baptême de leur premier enfant. En 1652, Lafond est présent à la bataille de la quatrième rivière de la Banlieue, où M. Duplessis Kerbodot (3) fut tué. On voit par un acte de l'année 1655 qu'il possedait une terre voisine de celle de Gaspard Boucher,

(1) Lafond, La Fond ou Lafon, pour La Font, qui est l'abréviation de La Fontaine. ([illegible] de Carton, p. 60)

(2) *Histoire des Trois-Rivières*, p. 100 et 101.

(3) En 1870 les historiens disaient, en parlant de Duplessis tué aux Trois-Rivières en 1652 : Duplessis Bochart, [illegible] pour l'homme de ce nom qui [illegible] de [illegible] à 1637. J'ai prouvé que

terre située le long du Saint-Maurice, près le cap aux Corneilles; cette terre porte encore son nom sur la carte de 1700. C'est en 1655 qu'il concéda le fief Lafond, mesurant un quart de lieue au-dessous et un quart de lieue au-dessus de la rivière Sainte-Madeleine, formant un front d'une demie lieue au fleuve Saint-Laurent, et trois lieues de profondeur dans les terres La rivière de la Madeleine, située à six lieues ou environ plus haut que les Trois-Rivières, ne peut être autre que l'une des rivières Machiche.

"Le sieur de La Fond figura honorablement aux Trois-Rivières jusqu'à l'époque de sa mort arrivée le 15 septembre 1665. Sa veuve vivait sur l'une de ses terres, au Cap-de-la-Madeleine, en 1667 et 1681; elle mourut à Batiscan, le 30 novembre 1706, âgée de soixante-dix-neuf ans."

2. Parmi leur sept enfants, celui qui nous intéresse davantage est l'aîné, Jean (1), né en 1646, qui épousa Marie Sénécal, après s'être établi à Batiscan vers 1673. La tradition conservée dans sa famille dit que de concert avec un prêtre, messire Claude Volant de Saint Claude, il fonda la mission ou paroisse de Batiscan, ce qui nous semble être exact, dit M. Sulte. Il vécut en cette jeune paroisse jusqu'à sa mort, arrivée en 1716.

Duplessis-Kerbodot arriva en 1651, et n'a rien de commun avec Bochart. Nom de baptême: Guillaume. Surnom: Guillemot.

Vous devez dire: Duplessis-Kerbodot. Kerbodot, en breton, c'est Duplessis. Plessis est une maison de plaisance, une villa à la campagne. Plessis-lès-Tours: Plessis près de Tours.—*B. Sulte.*

(1) Pierre, son frère, marié à Madeleine Rivard, est l'ancêtre commun des Lafond dit Mongrain ou Maugrain. Il est célèbre dans la tradition des voyageurs des Trois-Rivières pour ses espéditions en qualité de guide au Nord-Ouest, où il fit trente-six voyages. Un vieillard centenaire qui demeure dans le comté de Champlain prétend avoir vu Pierre Mongrain, dans les dernières années de sa longue existence, alors que sa réputation d'ancien voyageur en faisait l'objet d'une espèce de culte de la part de la jeunesse de ce temps-là. Un autre Lafond surnommé le "noir Mongrain" a laissé des souvenirs analogues; sa famille paraît se retrouver dans certaines paroisses du golfe Saint-Laurent... Sous le rapport de la stature et de la force physique, les Mongrain sont généralement des hommes remarquables; ils jouissent aussi d'un excellent caractère. — *Hist. de la ville des Trois-Rivières*, p. 101, écrite en 1868.

3. C'est son fils Pierre, marié à Batiscan, en 1715, avec Marie-Jeanne Lefebvre, fille d'Ange, qui vint placer à la Baie un berceau distinct de cette grande famille. Après un essai d'établissement à Saint-François-du-Lac, vers 1722, il suivit son beau-père qui l'avait précédé à la Baie, où il prit vers 1724 la terre tenant à la sienne du côté nord-est. M. Emile Grandmont en est aujourd'hui le propriétaire. — Ce berceau fut prolifique, et donna naissance au grand embranchement de la famille Lafond, qui couvre la Baie et les paroisses voisines.

4. A cet embranchement appartiennent les chefs de familles Georges, — Thomas, — Anselme, Joseph-Laurent, Joseph-Louis, — Zotique, Oscar, Urbain, qui descendent de quatre des petits-fils de Pierre, savoir : Claude, André-Antoine et Joseph-Omer, Edmond et Herménégilde sont probablement de même souche, mais nous n'avons pu le vérifier.

Le docteur Laterrière, dans ses mémoires, parle du capitaine Lafond, comme d'un citoyen distingué.

Famille Lemire—1727

Tous les Lemire de cette région sont issus de Jean Le Mire, originaire de Saint-Vivier, diocèse de Rouen, qui se maria à Québec en 1653 avec Louise Marsolet (1). Il avait alors vingt-sept ans. Charpentier habile et très-versé dans son métier, homme probe et doué d'une intelligence supérieure, il ne tarda pas à conquérir la confiance du Conseil Souverain, de toute la ville de Québec et même de tout le pays.

D'Avaugour le tenait en haute estime. Le 9 novembre 1661, il le nomma "charpentier du roi, voyeur particulier, toiseur et visiteur du bois de charpente" (2). En cette qualité on lui confia la surveillance et la direction de travaux importants au château Saint Louis, au presbytère, au brigantin du Conseil (3) et ailleurs.

(1) Une branche de Lemire a joint le nom maternel à celui du père et adopté le nom de Lemire Marsolet.

(2) Conseil Souverain, p. 1012.

(3) En 1664, un nommé Desessarts fut pendu en effigie. — Ce fut Jean Le Mire qui dressa la potence.



Ernest VIII



Elie VIII



Michel VII



Philippe de Néri VIII



Hector VIII

FAMILLE MICHEL LEMIRE

Ie 14 novembre 1663, le maire et les deux échevins de Québec, ayant résigné leurs fonctions, la ville leur substitua un syndic unique, chargé seul de "la conservation des droits de la communauté et intérêt public." On ne trouva personne mieux qualifié que Jean Le Mire pour occuper ce poste de confiance, et il s'acquitta si bien de cette fonction qu'il fut réélu le 28 mars 1667 (1).

Il rendit à la jeune colonie des services inappréciables, surtout en la protégeant contre l'odieux monopole de la compagnie des Indes Occidentales, qui devenait un obstacle à la colonisation (2), et même une cause de démoralisation par le commerce d'eau-de-vie. Le 30 octobre 1668, il proposa au Conseil souverain et fit adopter la mesure suivante:

"Sur ce qui a esté représenté au Conseil Souverain par Jean Le Mire, syndic des habitants de ce païs, a esté arresté qu'il sera escript à Monseigneur Colbert pour demander en faveur de toutes personnes la liberté de commerce en ce païs. Et en cas qu'elle ne se peuct accorder, le suplier de reprendre la veüe qu'il a eue de former la compagnie qui lui fut proposée l'année dernière par Monsieur Talon. Comme aussi de faire que par son authorité ceux qui seront cy-après chargez du commerce du païs fourniront aux habitans les denrées qui leur seront nécessaires à un prix plus modique que par le passé" (3).

Il demandait aussi de "retrancher la liberté que jusque icy tous les marchands ont eüe d'apporter de ces boissons (eau-de-vie) autant qu'il leur a plu."

La requête fut accordée à condition que les habitants réduiront de 10 à 9 francs la livre le prix du "castor gras", qu'ils

(1) Hist. des Canadiens-Français. Vol. IV, p. 28.

(2) On refusait même aux familles venant de France le droit d'apporter avec elles leurs provisions et leurs articles de ménage, qu'il leur fallait acheter ici de la Compagnie.

(3) *Délibérations du Conseil Souverain,* 28 octobre 1668.

vendront à la Compagnie. La Compagnie des Indes Occidentales disparut six ans plus tard, en 1674.

Jean Le Mire mourut à Québec en 1684.

2. Cet excellent citoyen fut béni du Ciel, qui lui donna une nombreuse postérité, dix de ses enfants étant devenus les chefs de familles importantes. Citons les plus remarquables.

Louise Le Mire (1), en 1681, épouse le capitaine Pierre Pepin.

Marie-Anne, en 1696, se marie au géomètre Gédéon de Catalogne, auteur du cadastre de la région des Trois-Rivières, commencé en 1708.

Jean-François, souche de la branche antonienne, épouse aux Trois-Rivières Françoise-Foucault, en 1701, se fixe en cette ville et y meurt après avoir vécu quelque temps à Maskinongé, de 1716 à sa mort.

3. C'est Jean-François, de la troisième génération qui vint implanter la famille Lemire à la Baie, en 1727, après son mariage avec Françoise Monty-Niquet, petite-fille des seigneurs Pierre Niquet et Jacques Lefebvre. Il paraissait venir de Maskinongé, où son père avait acquis un bien-fonds (2).

Il ouvrit la deuxième terre en haut de la route de l'église (3), et plaça sa maison sur le coteau, à peu près en face de la résidence actuelle de M. Narcisse Précourt, qui a hérité de cette propriété.

Jean-François Lemire a été à la Baie, ce qu'était son aïeul à Québec, l'homme de confiance entre les mains duquel le public remettait volontiers ses intérêts. Fait unique dans nos annales, on le voit exercer durant trois années les fonctions de marguillier en charge, en 1739, 1740 et 1749.

Trois de ses enfants, Antoine, Louis et Jean-François, sont les souches des trois branches de Lemire qui habitent la Baie, les Lemire, les Mire et les Miret.

---

(1) Elle signait "Louise Le Myrthe".
(2) Voir Carte cadastrale de M. de Catalogne.
(3) Concession du [illegible] 1733.

4. *La seigneurie Lemire.* Par son alliance à la famille Lefebvre, Jean-François Lemire avait hérité de sa belle-mère, Marie Lefebvre, une part de vingt arpents de largeur, qu'il conserva intacte jusqu'en 1772. Le 28 mars de cette année, il vendit le huitième de ses droits, soit deux arpents et demi. De sorte qu'à son décès, arrivé l'année suivante, il léguait à ses fils Antoine, Louis et Jean-François, une seigneurie réduite à dix-sept arpents et demi.

De 1798 à 1804, le seigneur Jean-Baptiste Lozeau acquit à son tour des héritiers, en diverses transactions successives, une largeur totale de onze arpents et demi. Il reste donc aux Lemire depuis 1804 six arpents de fief, dont trois dans le haut et trois dans le bas de la paroisse, formant deux bandes qui traversent les quatre concessions, la première ayant front chez M. Narcisse Précourt, la deuxième chez M. J.-B. Lemire.

5. Les trois branches de la famille Lemire sont très répandues dans la paroisse. Voici les noms des chefs de famille.

Branche Lemire. Trois rameaux : — 1er, Edouard, Moïse-Charles, Alfred ; — 2ième, Guillaume ; — 3ième, Moïse-Honorat, Wilfrid.

Branche Mire. — Deux rameaux : 1er, Jean-Baptiste, Nazaire, Edouard, William ; — 2ième, Calixte, Alexandre, Thomas, Alfred.

Branche Miret. — Cinq rameaux : 1er, Octave, Joseph-Vincent : — 2ième, Michel et ses fils Ernest, Philippe-de-Néri, Hector ; Georges-Antoine ; — 3ième, Olivier et Gédéon, Calixte-Hyacinthe ; — 4ième, Norbert et ses fils George, Jean-Baptiste, Zacharie et Arthur ; — 5ième, Joseph-Francis et son fils Albert.

L'un des membres de la famille Miret, Joseph, de Drummondville s'est rendu célèbre en ces dernières années par l'invention d'un sémaphore automatique très ingénieux à l'usage des voies ferrées.

Les trois branches Lemire ont repris de nos jours le nom ancestral.

CHAPITRE XXX.

LES VIELLES FAMILLES DE LA BAIE (suite).

ORIGINE, ÉTABLISSEMENT ET PROPAGATION.

SOMMAIRE: — Les familles Janelle (1729), Gauthier (1730), Bélisle (1733), Martel (1733), Cailla (1735), Belcourt (1738), Grandmont (1740). Tableau sinopthique indiquant l'origine et l'époque d'établissement des principales familles.

Famille Janelle—1729

1° Jean-Baptiste Janelle, jeune homme instruit, venu de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, de Paris, se fixa à la Baie, dès son arrivée dans le pays. Sa signature, à peu près la meilleure de ces temps reculés, apparaît dans nos registres pour la première fois à une sépulture, le 21 septembre 1729. Les archives sont muettes sur son état. N'était-il pas instituteur, ou comme on disait alors, ne faisait-il pas l'école passante?

L'année suivante, le 18 mai, il contracte mariage avec Françoise Benoît dite Laforest, fille de Pierre Benoît, l'un des plus anciens habitants de la localité.

2° Pierre Janelle, son fils, embrassa la carrière de cultivateur. On le voit, en 1769, acquérir dans le Haut-de-la-Baie, une terre vendue à l'encan par le bailli Gabriel Manseau, terre concédée, en 1757, à un nommé J.-B. Lafleur. C'est le lot occupé maintenant par M. George Caya.

Le contrat de vente contient une clause intéressante et qui révèle une coutume longtemps en usage dans la seigneurie:

"et pour le droit de commune, d'aider le premier jour de may par chaque année, à planter un may à la porte du dit sieur bailleur" (16 avril 1769).

Ce dit sieur bailleur était l'infortuné Joseph Lefebvre, qui, hélas! ne jouit pas longtemps de ce droit honorifique, puisque quatre ans après, sa seigneurie toute entière était vendue à l'enchère.

La fête du mai était pour nos pères l'occasion de grandes réjouissances. Il n'était pas question alors de ces mais riches et élégants, qu'on installa plus tard d'une manière permanente à la porte des capitaines de milice. "Ce mai était de la simplicité la plus primitive: c'était un long arbre de sapin ébranché et dépouillé jusqu'à la partie de sa cime appelée le bouquet: ce bouquet, ou touffe de branches, d'environ trois pieds de longueur, toujours proportionné néanmoins à la hauteur de l'arbre, avait un aspect très agréable, tant qu'il conservait sa verdure; mais desséché ensuite par les grandes chaleurs de l'été, il n'offrait déjà plus en août qu'un objet de triste apparence. Un bâton peint en rouge de six pieds de longueur, couronné d'une girouette peinte en vert, et ornée d'une grosse boule de même couleur que le bâton, se coulait dans les interstices des branches du bouquet, et une fois élevé à l'arbre, complétait la toilette du mai. Il est aussi nécessaire d'ajouter que de forts coins de bois, enfoncés dans l'arbre de distance en distance, en facilitaient l'ascension, et servaient aussi de points d'appui aux

3° La famille Janelle a toujours habité la Baie, d'où elle s'est répandue dans les contrées environnantes. Elle n'a plus ici qu'un seul représentant, dans la personne du chef de famille, Philippe-de-Néri Janelle, arrière petit-fils de Pierre, dont nous avons parlé plus haut, et duquel descendent les autres Janelle qui ont vécu en cette paroisse.

Famille Gauthier (2)—1730

1° Deux familles Gautier, venant toutes deux de Varennes, se sont établies en cette paroisse vers 1730. L'une est disparue, l'autre y a laissé de nombreux rejetons.

étamperches usitées pour élever le mai" (1).

Jacques et Jean Gautier, le premier charpentier, le second cultivateur, souches de ces deux branches distinctes, devaient être proches parents, sinon frères, et de même race que le

(1) *Les anciens Canadiens*, par P. A. de Gaspé, p. 136.

(2) Variation: Gautier.

sieur René Gautier, premier seigneur de Varennes (1) et gouverneur des Trois-Rivières, de 1668 à 1689. Au moins la coïncidence de temps et de lieu nous porte à le présumer.

Les premiers desservants de la mission de la Baie-Saint-Antoine, Jean Gautier de Brullon, curé des Trois-Rivières, devraient aussi avoir quelque lien de parenté avec ces familles.

2° En 1745, les Gautier étaient établis sur quatre terres voisines dans le haut de la Baie, dont l'une est celle de M. Moïse-H. Lemire. Elles sont énumérées comme suit aux censives de cette année :

Christophe Gautier . . . . 3 arpents.
Etienne Gautier. . . . . 3 arpents.
Gautier le père . . . . 3 arpents.
Gautier le charron . . . . 3 arpents.

Gautier le père, c'est Jean Gautier II, fils de Jean, marié en 1704 à Angélique Gentès : il avait soixante-et-cinq ans. — *Etienne* et *Christophe Gautier* sont ses deux fils, âgés respectivement de quarante et de trente-quatre ans ; Etienne, marié 2° à Thérèse Lafond, et Christophe à Marie-Anne Neveu. Cette famille est toute disparue de la paroisse.

Gautier le charron est un autre Etienne Gautier, fils de Jacques le charpentier, et marié en 1717 avec Anne Decelle.— C'est lui qui est l'ancêtre d'une branche de nos Gautier, comprenant les familles de Nestor, Adélard, Télesphore.

L'un de ses frères, Joseph, dont les descendants se sont fixés les uns à la Baie, les autres à Yamachiche, est l'ancêtre d'Ernest Gautier et de ses enfants aussi chefs de famille, Alphonse, Edmond, Wilfrid. L'architecte L.-Z. Gauthier, de Montréal, appartient à cette branche.

L'une de leurs soeurs, Marguerite, s'est mariée en 1730 à Jacques L'huissier, de Varennes, et doit être l'ancêtre du seigneur Albert Lussier.

---

(1) Feu le seigneur Albert Lussier, de Varennes, descendait de la famille Gauthier.

Famille Chèvrefils dite Bélisle—1733

1° Louis Chèvrefils dit Bélisle, maître-charron, vint s'établir à la Baie, en 1733, aussitôt après son mariage avec Marie-Anne Messier dite Duchesne. Il venait de Montréal, où son père Louis Bélisle était établi depuis 1705, époque de son mariage, tandis que son grand'père, François Chèvrefils dit Lalime, la souche de cette famille, avait vécu à Sorel.

Le nouvel habitant apportait à la jeune colonie, outre les ressources d'un métier indispensable à tout groupe de population, un élément non moins utile, celui de la vigueur et de la force physique, dont héritèrent quelques-uns de ses descendants. On l'appelait "Maître Bélisle".

2° Il donna le jour à douze enfants, dont l'un, Jean-Joseph, qui devint maître-charpentier, fut célèbre par sa force herculéenne : on le nommait "Bélisle le fort". Il entreprit avec son père, la charpente de la trop fameuse église bâtie en 1750, qui fut la source de tant de difficultés. On assure que son corps, ayant été exhumé quelques années après son décès, on lui trouva une charpente osseuse remarquable, en particulier le dentier, mieux garni que le commun des hommes.

3° L'un des fils de Jean-Joseph, Louis Bélisle, hérita de sa vigueur corporelle et devint assez célèbre par ses tours de force vraiment surprenants.

Louis et ses deux frères, François et Joseph dit Joson, sont les ancêtres de tous les Bélisle de la paroisse. Ses deux soeurs, Louise et Marie-Anne, mariées le même jour, 10 février 1755, aux deux frères, Joseph et Louis Courchesne, sont les chefs féminins de toutes nos familles Courchesne. Une troisième soeur, Geneviève, mariée à Antoine Lemire, est la mère de la branche Lemire proprement dite.

4° La famille Bélisle se divise donc en trois branches distinctes :

Branche François I, à laquelle appartiennent MM. Ludger et ses fils, Thomas, Ludger, Joseph ;

— François et son fils Philippe ;

— William et ses fils Emile, Victor.

Branche Louis V; issus : Georges, Louis, — Joseph-Antoine, — Onésime-Joseph.

Branche Joseph V, de laquelle sont sortis Onésime, François et Napoléon.

Famille Martel—1733

1° Gabriel Martel, le premier de cette famille établi à la Baie, venait de Saint-Antoine-de-Tilly et était de la troisième génération dans le pays. Il acquit en 1733 (1), étant encore garçon, la terre sur laquelle est bâtie l'église actuelle, et s'y fixa définitivement en 1742, après son mariage avec Geneviève Lefebvre-Senneville. Il amenait avec lui un de ses frères, Charles-Augustin, qui se maria en 1754.

Son grand'père, Honoré Martel, venu vers 1660 de Saint-Eustache de Paris, s'était fixé à Québec et avait établi ses enfants dans les paroisses environnantes, surtout à l'île d'Orléans, d'où le père de Gabriel avait déménagé à Saint-Antoine-de-Tilly.

2° Gabriel eut trois fils qui ont fait souche dans la Baie, Joseph-Michel, Gabriel et François. L'une de ses filles, Thérèse, épouse le capitaine Augustin Houde ; une autre, Catherine, donna sa main, en 1766, à Jean-François Lemire, et se trouve, par suite, la mère de toute la branche Miret.

Jean-François Lemire hérita du bien-fond de son beau-père. Il donna le terrain sur lequel s'élève l'établissement religieux de la Baie, mais n'eut pas la consolation de voir réalisés ses généreux desseins, puisqu'il mourut subitement, avant l'ouverture des travaux de construction.

Sa veuve fut plus heureuse. La Fabrique de la Baie, reconnaissante, lui accorda gratuitement, sa vie durant, un banc de patronage au même rang et de même valeur que le banc seigneurial (2).

---

(1) Concession du 27 juillet 1733.

(2) Le premier mariage dans l'église neuve, a été celui de J.-B. Martel et de Christine Caron, célébré le 4 novembre 1806. Cécile Martel, issue de ce mariage, mariée en 1853 à J.-B. Benoit, est restée quatorze ans sans rien manger qu'un peu de lait, ce qui ne l'empêchait pas de remplir ses fonctions et de conserver quand même sa réputation d'excellente cuisinière.

Depuis cette époque, la terre est restée la propriété de la famille Lemire, et a passé de pères en fils à M. Calixte-Charles Lemire, qui l'occupe de nos jours.

3° Les membres de la famille Martel, vivant dans la paroisse, forment deux branches issues de Michel IV et de Gabriel IV. — François IV n'a plus de représentant, le dernier disparu est son fils François V, domestique du curé Fournier.

De Michel IV descendent ses arrière-petits-fils, Jean-Baptiste, Henri, Arsène et Didier.

De Gabriel IV, descendent Ferdinand VII et son fils Hermann.

Famille Caya—1735

Variations : Cailleau, Caillia, Caillot, Cailhat (1), etc.

1° Celui qui a implanté à la Baie cette grande famille est Joseph Caillia, qui ouvrit la terre voisine de la route de l'église, occupée de nos jours par M. Joseph Elie. Il est question de lui dans nos registres dès l'année 1735. En 1739, il se maria à Nicolet avec Marie-Anne Trottier dite Beaubien, et se mit tout de suite à l'oeuvre pour défricher cette terre encore toute couverte de haute futaie.

Il venait de Champlain où avaient vécu son père Pierre Caillia et son grand'père Pierre Cailleau (2).

De Joseph Cailla, descendent tous les Caya de la paroisse et des paroisses voisines.

2° Il eût trois fils, Joseph, Antoine et Louis, dont les deux derniers sont les ancêtres de tous les Caya de la Baie-du-Febvre.

JOSEPH, marié en 1764 à Thérèse Lefebvre-Beaulac, fille de Joseph Beaulac, co-seigneur de la Baie, hérita par sa femme, d'une part de seigneurie de vingt-cinq arpents de lar-

(1) Peu de noms ont eu une orthographe qui a autant varié que celui de Caya. On l'a écrit d'abord Cailleau, puis Caillac, Caillia, Cailla, Caillat, Cailhat, Caillas, et enfin Caya. — Le véritable nom d'origine est Cailleau.

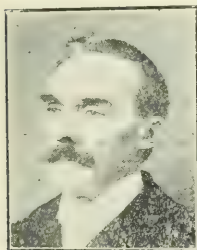
(2) Natif du Poitou, marié aux Trois-Rivières, le 10 février 1664 avec Olive Landry.

geur. C'est lui probablement qui bâtit le moulin à vent, dont on distingue encore l'emplacement en arrière des dépendances de M. Joseph Caya, dans le haut de la première concession, et que les anciens ont vu en opération.

Sa femme mourut en 1767 sans lui laisser d'enfants (1). La seigneurie, n'ayant pas d'héritiers, paraît être passée alors à son frère Antoine Caya.

ANTOINE, marié en 1767 à Catherine Proulx, passe en sa qualité de co-seigneur, pour avoir bâti le moulin à eau du haut de la Baie, connu sous la dénomination de "Moulin Caya". Peut-être l'a-t-il reçu en héritage du seigneur Joseph Beaulac. Quoi qu'il en soit, ce moulin lui a appartenu et s'est transmis de pères en fils à Joseph, puis à Thomas, à Joseph, et en dernier lieu à Alfred, qui le tient encore en opération après l'avoir relevé de ses ruines, lors de l'incendie désastreux du 12 janvier 1909.

Antoine est l'ancêtre d'Hylas, Joseph-Thomas, Alfred, Joseph-Pierre-Pierre, — et de M. Trefflé Caya, régistrateur, de Drummondville. — Deux de ses descendants, Jean-Baptiste et son fils Dalphée, jouissaient d'une force physique au-dessus de la moyenne. On disait "Dalphée le fort".



Caya Ludger VI.

LOUIS, le plus jeune, a dû succéder à son père sur la terre de la route de l'église. Il s'est marié en 1784 à Josephte Précourt. De lui sont issus MM. Ludger Caya et ses neveux Joseph, Georges, Omer.

Famille Belcourt—1738

1° Les ancêtres portaient le nom de Trottier. Jules Trottier, de Saint-Martin-d'Igée, au Perche, France, marié vers 1630 à Catherine Loiseau, arriva dans le pays avec son épouse et trois enfants, en 1646, et es fixa aux Trois-Rivières, où il mourut en 1655. Ses descendants, les Trottier

(1) Elle eût deux enfants morts en bas âge.

des Ruisseaux, les Trottier des Rivières, les Trottier de Beaubien, etc., ont possédé des seigneuries et exercé des fonctions publiques au Canada, au Détroit, à Chicago et ailleurs.

2° Son deuxième fils Antoine, connu sous le nom de "sieur des Ruisseaux", épousa en 1663 la soeur du seigneur Jacques Lefebvre, et vint à Batiscan tenir une maison de commerce et exercer la profession de marchand.

De cette union sont issus onze enfants, neuf garçons et deux filles, qui ont fait leur marque dans le monde et sont les souches de familles distinguées. Les principaux sont :

Joseph, sieur des Ruisseaux, seigneur de l'Ile Perrot ;

Pierre, dit Desaulniers, marchand de Montréal ;

Michel, sieur de Beaubien, seigneur de la Rivière-du-Loup, marié 1° à Agnès Godfroi, 2° à Thérèse Moïet, mère de René Guay, seigneur de la Baie (1).

Noël, sieur de la Bissonnière ;

FRANCOIS-MARIE, dit BELLECOUR, ancêtre des Belcourt de la Baie ;

Antoine, dit des Ruisseaux-Pombert ;

Julien, dit des Rivières, président du Conseil Supérieur de Québec (2).

---

(1) La famille Trottier de Beaubien s'est partagée en plusieurs branches. L'une est restée dans le district des Trois-Rivières, où elle s'est perpétuée. Le docteur Pierre Beaubien, de Montréal, l'Honorable Louis Beaubien, l'abbé Charles Beaubien, ancien curé du Saint-au-Récollet, appartiennent à cette branche, qui se trouve présentement à Nicolet. — Une deuxième est passée dans le district de Québec, où elle s'est multipliée. — Une autre est allée se fixer au Détroit, où elle est devenue puissamment riche. C'est un des membres de cette famille qui a concédé le terrain où s'élève aujourd'hui la ville qui domine le Michigan et qui appartint longtemps aux Français (*Histoire des grandes familles françaises*, p. 418, 436, 437).

(2) L'une de ses filles, Melle Charlotte Trottier des Rivières, fut alliée en 1771, avec J.-B. Pierre de Montigny dit Louvigny, qui fut nommé capitaine dans le département des sauvages, fut prisonnier dans la guerre de 1812, ce capitaine mourut de ses blessures après avoir été remis en liberté (*Hist. des grandes familles françaises*, p. 437).

Alexis, sieur des Ruisseaux, premier capitaine de division du Détroit.

3° François-Marie Trottier Desruisseaux de Bellecour, fils de François-Marie, ci-dessus nommé, est le premier de cette famille établi en cette paroisse. Il vint à la Baie en 1738, après son mariage avec Medeleine Désilets.

Tous ses enfants sont baptisés sous le nom de Desruisseaux. Celui de Bellecour apparait pour la première fois en 1745, lors du partage de la seigneurie, et dans nos registres de l'état civil, en 1750 seulement. En 1745, il est marguillier sous le nom de François Belcour-Desruisseaux.

La famille Belcourt a toujours gardé la propriété de la terre, déjjà défrichée partiellement (1) qu'il avait acquit, à son arrivée dans la paroisse. Il avait pour tenant au sud-ouest François Présent, dont le lot est aussi passé en partie, dans la suite des temps, à la famille Belcourt (2).

4° Ses deux petitsfils, François et Antoine Belcourt, qui lui ont succédé sur la terre ancestrale, sont les chefs de tous les Belcourt de la Baie et de Nicolet.

De François descendent M. le notaire Jos.-Ludger Belcourt et MM. Luc, Donat et les alliés.

D'Antoine, sont issus les autres familles de ce nom, savoir : MM. David, Joseph, Esdras, Onésime.

5° Cette famille a fourni à l'Eglise et à l'Etat plusieurs citoyens de marque. — Citons, parmi les anciens, les missionnaires George Belcourt, le premier canadien qui ait fait une étude de la langue sauteuse. Il est l'auteur de la grammaire et du dictionnaire Sauteux-français.

---

(1) Elle avait été occupée successivement par Jean Patry, qui l'avait eu en concession le 12 juillet 1700, puis par Gabriel Rouleau.— Elle est aujourd'hui partagée entre MM. Onésime et Donat Belcourt.

(2) Aujourd'hui, M. Joseph Belcourt.

Famille Houré dite Grandmont—1740
Variations : Auré, Grandmont

1° Vers 1740, René Lefebvre, seigneur de la Baie, fit venir de Champlain Jean-Houré dit Grandmont, son gendre, qui avait épousé sa fille Marie-Renée, le 18 juillet 1728. C'était le fils de René Houré, français d'origine, venu aux Trois-Rivières en 1665 (1), et qui s'était établi ensuite à Champlain, pour y passer le reste de ses jours.

Le nouveau colon avait cinq enfants tous baptisés à Champlain. Le seigneur lui donna, dans le haut de la première concession, une terre en bois debout de trois arpents de largeur, terre qui est partagée aujourd'hui entre MM. Zoël Camiré et Wililam Bélisle.

2° A la mort du seigneur, arrivée en 1749, Jean Grandmont, par suite de son alliance à la famille seigneuriale, se trouva héritier d'une part de seigneurie de huit arpents de largeur sur la profondeur des quatre concessions. Il la transmit à son fils Joseph, et celui-ci à ses deux enfants Louis et Antoine. Ces deux jeunes gens ne jugèrent pas à propos de la conserver, et le août 1798, année de leur mariage, il la vendirent au major Jean-Baptiste Lozeau, de Nicolet. La famille avait possédé la seigneurie pendant quarante-neuf ans, du 28 août 1749 au 2 août 1798.

3° Tous les Grandmont de la paroisse descendent de Louis et d'Antoine.

De Louis sont issus MM. Norbert et ses fils Joseph, Nestor, Albert ; — Calixte ; — Edouard et son fils Eugène ; — Emile.

Antoine et son fils Jean n'ont plus ici qu'un seul rejeton dans la personne de M. Pierre Grandmont.

4° Depuis une dizaine d'années il est question d'une succession colossale, laissée vacante à Paris par un duc de Grammont qui aurait, pour héritiers naturels, tous les Grandmont du Canada.

---

(1) Chronique Trifluvienne, p. 32. René Houré, avait alors trente-cinq ans.

Tableau Synoptique indiquant l'origine et l'époque d'établissement des principales familles

Il est difficile d'établir d'une manière absolument rigoureuse l'époque d'arrivée, à la Baie, les chefs de nos grandes familles. Les dates du tableau sont basées sur les cadatres, les aveux et dénombrements, les contrats de concessions territoriales, et surtout la première mention de la famille dans nos registres.

Familles	Epoque d'établissement		Origine
	Année	Premier Habitant	
Desfossés	1669	Jean Lapron dit Lacharité	Trois-Rivières
Lampron	1669	Jean Lapron dit Lacharité	Trois-Rivières
Jutras	1678	Dominique Jutrat dit Desrosiers	Trois-Rivières
Précourt	1683	François-Noel Vanasse	Cap-de-la-Mad.
Lefebvre	1685	Jacques Le Febvre	Trois-Rivières
Benoit	1686	Gabriel Benoit	Cap-de-la-Mad.
Manseau	1699	Jacques Robida dit Manseau	Montréal,
Courchesne	1700	Jean-François Foucault	Trois-Riviètes
Descoteaux	1707	Ange LeFebvre	Cap-de-la-Mad.
Proulx	1717	Claude Prou	Pointe-aux-Trembles, P.Q.
Houle	1718	Gabrielle Houde (1)	Sainte-Famille, P. Q.
Lafond	1724	Pierre Pepin de la Font	Batiscan
Lemire	1727	Jean-François LeMire	Maskinongé
Canelle	1729	Jean-François Canelle	Paris, France
Gauthier	1730	Etienne et Joseph Gauthier	Varennes
Bélisle	1733	Louis Chêvrefils dit Bélisle	Montréal
Martel	1733	Gabriel Martel	St-Antoine-de-Tilly
Caya	1735	Joseph Callia	Champlain
Belcourt	1738	Frs.-M Desruisseaux	Bastiscan
Lyonnais	1739	Claude et Augustin Lyonnais	Pointe-aux-Trembles, P.Q.
Grandmont	1740	Jean Houré dit Grandmond	Champlain
Pepin	1750	Jean-Baptiste Pepin	Nicolet
Boisvert	1758	Louis Boisvert	Sainte-Croix
Coté	1758	Isidore Coté (2)	St-Antoine-de-Tilly

(1) Ancêtre commun des Houde, Houle, Clair-Houde, Clair et Leclerc.

(2) Son cousin Augustin Côté, venu vers 1768, a donné naissance à une autre branche de la famille Côté.

Familles	Epoque d'établissement		Origine
	Année	Premier Habitant	
Bergeron	1760	Pierre Bergeron	St-Antoine-de-Tilly
Duguay	1761	Joseph Dugué	St-Antoine-de-Tilly
Barbeau	1765	Etienne Barbeau (1)	Québec
Beauchemin	1770	Ls.- Hyacinthe Beauchemin (2)	Nicolet
Lacerte	1774	Jean-Baptiste Lacerte	Trois-Rivières
Alie	1780	Pierre Alix	Québec
Lahaye	1784	Louis La hay (3)	Batiscan
Allard	1787	Jos. et Gabriel Allard (4)	Saint-Frs-du-Lac
Lupien	1789	Joseph Lupien (5)	Nicolet

(1) La famille Barbeau est d'origine allemande. Le vrai nom est Bernard dit Anse. — Jean-Baptiste, père d'Etienne et fils posthume de Jean Bernard dit Anse, prit le nom de sa mère, Marie Barbot, et le transmit à sa postérité. — Un évènement miraculeux a signalé l'établissement à la Baie de la famille Barbeau. Le 18 juin 1791, Marguerite, fille d'Etienne, au cours d'un pélerinage à Sainte-Anne de Beaupré, se trouva subitement guérie d'une maladie regardée comme incurable. — La famille, en souvenir de ce prodige, fait chanter une messe annuelle à Sainte-Anne.

(2) Les ancêtres portaient le nom de Pinard. — "Louis Pinard, chirurgien, grand père de Louis Hyacinthe, était à Michillimakinac en 1683 84. Il partit de là sous les ordres de Jean Péré et, avec un autre homme, passa au lac Nipigon, et tous trois arrivèrent à la baie d'Hudson où ils eurent toutes sortes de rencontres". "Le manuscrit de Pinard relatant ce voyage, vient d'être découvert en France." *B. Sulte*, 19 novembre, 1910

(3) Une excellente histoire de la famille La Haye a été écrite par la rév. Mère Sainte Cecile (M. Joséphine La Haye), ursuline des Trois Rivières, fille du Dr P. B La Haye. Ce dernier, natif de Batiscan, descend de Jean Baptiste, capitaine, frère de Louis, qui a implanté la famille à la Baie

(4) Cousins germains qui s'établissent à la Baie, dès qu'il y a un curé résidant Leur grand père, Jean François Allard, était venu de Québec à Saint François du Lac, en 1711.

(5) Frère d'Ignace Lupien, capitaine de milice, établi à la Baie en 1793 Les ancêtres portaient le nom de Barron

Familles	Epoque d'établissement		Origine
	Année	Premier Habitant	
Camiré	1789	Alexandre Camiré (1)	St-Joseph (Beauce)
Gouin	1789	Louis Gouin (2)	Sainte-Anne-de-la-Pérade
Vallée	1794	Louis vallée	Sainte-Anne-de-la-Pérade
Lozeau	1800	Joseph Lozeau (3)	Nicolet
Lambert	1804	Etienne Lambert	St-Antoine de Tilly
Rousseau	1805	Augustin Rousseau	Nicolet
Smith	1805	William Smith	Montréal
Guimond	1807	Pierre Guimond	Gentilly
Carrier	1809	Augustin Carrier	Lévis
Lévesque	1803	Hyacinthe Lévesque	Rivière-Ouelle
McDonald	1823	Docteur Dugall McDonald	Glengary, Ontario
Elie	1841	Stanislas Elie	Saint-Grégoire
Drouin	1865	Charles Drouin, cordonniés	Trois-Rivières

(1) Dit Marchand. Le surnom de Marchand vient de sa mère Geneviève Marchand. D'après la tradition, son père le colonel Nicolas Camiré, croyant sa vie en danger, vint se réfugier à la Baie, dans la maison de son fils.

(2) Les ancêtres portaient le titre de capitaine. — Louis IV, qui était marchand, fut député du comté de Buckingham et seigneur du fief Courval. — Sa signature apparaît dans nos registres en 1789.

(3) Marchand, colonel de milice, frère du seigneur J.-B. Lozeau.





2



1



3



4

1. Mère Sainte-Marie, première supérieure.

2. Premier couvent.

3. Deuxième couvent (agrandissement du premier),

4. Couvent actuel.

TROISIÈME PARTIE—LES INSTITUTIONS.

CHAPITRE XXXI.

LE COUVENT DE L'ASSOMPTION.

SOMMAIRE: — Préliminaire de la fondation. — Générosité du curé Paradis. — Construction du couvent. — Le premier essaim détaché de la nouvelle communauté de l'Assomption. — Le programme d'éducation. — Modification de ce programme en 1868: introduction de l'enseignement de la musique. — Profession et vêture à la Baie, le 23 août 1868. — Agrandissement du couvent, en 1871. — L'incendie du 10 janvier 1883. — Reconstruction. — Liste des supérieures, et nombre des élèves.

L'oeuvre par excellence du curé Paradis, celle qui prime toutes les autres, c'est l'éducation de la jeunesse. L'on peut dire que toutes les épargnes qu'a pu faire ce digne prêtre, pendant son administration, ont été consacrées à cette oeuvre de prédilection, et l'on évalue à pas moins de dix-sept mille piastres le montant qu'il a consacré, en cette paroisse, dans ce but humanitaire. Si la paroisse possède aujourd'hui deux communautés enseignantes, c'est grâce à son influence et surtout à sa générosité. La première, celle de l'Assomption, a été fondée en 1865, la deuxième, celle des Frères des Écoles chrétiennes, en 1877.

La communauté de l'Assomption de la Sainte-Vierge était de fondation toute récente, et avait pris naissance à Saint-Grégoire, comté de Nicolet, le 8 septembre 1853. M. l'abbé Jean Harper, curé de Saint-Grégoire, en est considéré par plusieurs personnes honorables, comme le fondateur, avec l'aide de son vicaire, M. l'abbé Calixte Marquis, qui fut surtout l'organisateur et le premier chapelain (1). Aucune mission n'existait encore.

(1) Une vive discussion s'est élevée en 1903, au sujet de la fondation de la communauté des Soeurs de l'Assomption, les uns l'attribuant à Mgr Marquis, les autres à M. Harper. Il paraît que M. Harper lui-même regardait Mgr Marquis, comme le vrai fondateur,

L'enseignement de la jeune communauté donna beaucoup de satisfaction, et bientôt plusieurs paroisses envièrent le sort des habitants de Saint-Grégoire. La Baie fut la première à entrer dans le mouvement.

Dès 1858, quelques citoyens, amis de l'éducation, avaient proposé au curé Carrier d'introduire ici la nouvelle communauté, ou toute autre communauté enseignante. L'affaire fut prise en sérieuse considération. Mais les requérants, bons conseilleurs, se montrèrent fort mauvais payeurs : ils voulaient simplement rejeter toute la charge à la Fabrique seule. En présence de telles dispositions, l'évêque se vit forcé de temporiser, et de remettre à des temps meilleurs l'exécution d'un projet, auquel d'ailleurs il était sympathique (1).

Pendant la vacance de la cure, en 1859, la Fabrique se montra généreuse, en acquérant à un prix exorbitant une partie de l'emplacement actuel du couvent. Rien n'était encore déterminé. Mais on prévoyait, à brève échéance, la nécessité de ce lopin de terre pour l'érection d'une académie commerciale.

M. Paradis arrive ensuite, et grand ami de l'éducation, profite de ces dispositions, prépare lentement les voies, et quand les esprits paraissent suffisamment disposés, il lance le projet.

C'était le 17 avril 1864. Dans une assemblée générale tenue à cet effet, il expliqua au peuple de la Baie le projet que l'on se proposait d'exécuter, proposa les Soeurs de l'Assomp-

---

et lui décernait ce titre. — Nous nous garderons toutefois de vouloir trancher la question.

En rapport avec ce point d'histoire, d'une grande importance pour le diocèse de Nicolet, M. F. L.-Desaulniers, nous prie de publier ici la note suivante, dont il prend la responsabilité :

Après avoir minutieusement étudié, au mois de juillet dernier, le dossier "papiers Marquis", conservé dans les archives du séminaire de Nicolet, je reste absolument convaincu que seul Mgr Calixte Marquis a droit au titre de fondateur des Soeurs de l'Assomption. Au reste, lorsque l'oubli aura été fait sur les questions brulantes auxquelles ce dignitaire ecclésiastique a pris part, il n'y aura qu'une voix pour lui décerner ce titre de fondateur.

(1) Lettre de Mgr Cooke, 15 nov. 1858.

tion, et séance tenante, offrit de souscrire $2,000 si la paroisse le secondait dans ses vues.

Nous n'avons point de procès-verbal de l'assemblée (1) mais le résultat obtenu laisse conjecturer ce qui s'y passa. On parut accueillir le projet avec un véritable enthousiasme. On décida une souscription de $6,000 comme suit ; savoir :

Monsieur le curé	$2,000.
La Fabrique..	$2,000.
Les paroissiens	$2,000.

Les syndics nommés par l'assemblée s'engagèrent à prélever des contribuables ce dernier montant, et de plus à transporter par corvées sur le terrain, les matériaux de construction, tels que pierre, sable, bois de charpente, etc...

Dans sa visite épiscopale du 5 au 8 juin 1864, Mgr Cooke félicite les paroissiens de leur détermination, il approuve l'allocation de la Fabrique, mais avec cette réserve : "si les paroissiens se montrent zélés et contribuent généreusement à cette fondation". Il n'avait pas oublié la démarche de 1858. Cette fois, il approuvait le projet et l'encourageait même chaleureusement, mais il exigeait le concours sérieux et efficace des contribuables.

Les paroissiens répondirent simplement à son appel Dès le mois suivant les souscriptions se prélevaient, les matériaux se transportaient sur place. Ce fut un entrain, un concours de bonne volonté vraiment dignes d'éloges, chaque paroissien se piquant d'honneur de contribuer à la fondation, soit en argent, soit en main-d'oeuvre. Les corvées se firent surtout en juillet et août (2) ; de bonne heure, à l'automne, tout était prêt.

C'étaient les préliminaires de la fondation. Passons maintenant à la fondation proprement dite en 1865. Nous sommes

---

(1) M. Paradis, par suite d'une paralysie partielle à la main droite, éprouvait une certaine difficulté à manier la plume, et ne faisait de procès-verbaux que dans l'absolue nécessité.

(2) *Coutumier*, 7, 24, 31 juillet, 7 août, etc., 1864. Le vieux moulin à vent fournit une partie de la pierre.

ici bien aise de céder la parole à l'annaliste (1) du couvent, dont la plume élégante va retracer les événements des plus marquants de l'histoire de la mission, heureux d'offrir au lecteur ce régal littéraire, au milieu de la monotonie des faits historiques.

"L'année 1865 vit s'ouvrir la première mission dans la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, une des plus riches du diocèse des Trois-Rivières, dont elle faisait partie. Le révérend Didier Paradis en était le curé. Il contribua largement à la construction du couvent, aidé de la Fabrique et de ses paroissiens dont plusieurs se montrèrent très généreux. Une jolie bâtisse en brique, à deux étages avec toit français et une cuisine attenante à la maison, également en brique, fut mise à la disposition des premières missionnaires des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

"La bâtisse fut commencée le 15 mai. Le révérend Monsieur Chrétien, vicaire de la paroisse, inséra dans une fiole la petite note suivante qu'il déposa dans les fondements de l'édifice à l'angle nord-ouest.

"Le couvent de Saint-Antoine — vulgairement Baie-du Febvre —
"fut fondé l'an de N. S. mil huit cent soixante et cinq par les soins
"et la générosité du Révérend Monsieur Didier Paradis, ptre, curé, de
"la paroisse, sous le pontificat du pape Pie IX, l'épiscopat de Monsei-
"gneur Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, le règne de la reine
"Victoria, l'administration du Viconte Monk, gouverneur de la pro-
"vince."

"J.-B. CHRETIEN, Ptre Vicaire,

L'ouvrage fut si bien conduit et l'on travailla avec une telle activité que l'on put, après quatre mois de labeur, livrer la maison à ses nouveaux habitants. Le 13 septembre, Monsieur Louis Manseau, riche propriétaire et marchand de la paroisse, se rendit à Saint Grégoire pour amener et conduire à leur nouvelle demeure les soeurs destinées à commencer l'oeuvre. Soeur Saint Joseph, supérieure générale de la congregation,

(1) Révérende Mère St Louis de Gonzague

vint avec soeur Sainte-Marie (1), supérieure du nouvel établissement, pour en prendre possession. Les travaux n'étant pas encore entièrement achevés, elles furent conduites au presbytère où elles reçurent pendant huit jours la plus généreuse et la plus cordiale hospitalité. Dimanche, 17 septembre, jour de Notre-Dame des Sept-Douleurs, eût lieu la bénédiction du nouveau couvent.

"Dès le matin, le peuple avide de jouir de ce spectacle et surtout d'entendre la voix de l'éloquent prédicateur qui avait été annoncé, se dirigea vers le temple, mais quand les cloches s'ébranlèrent pour convier au saint lieu la troupe des fidèles, la foule devint si compacte qu'il était très difficile de se frayer passage au milieu des allées.

"La grand'messe fut chantée par le Rév. Monsieur Chrétien, vicaire de la paroisse. Après la communion le Rév. Monsieur Paradis, annonça l'ouverture des classes pour le 21 septembre et qu'il serait chanté ce jour-là une grand'messe pour demander au bon Dieu de répandre ses bénédictions sur le nouvel établissement et de le préserver de tout accident, puis il donna pour patrons et protecteurs spéciaux de la maison la Sainte-Vierge, les Saints-Anges Gardiens et le grand saint Antoine de Padoue. L'éloquent et savant Monsieur Laflèche monta ensuite en chaire et prit pour texte de son sermon, les paroles que la fille de Pharaon adressait à la mère de Moïse en lui remettant son fils après l'avoir sauvé des eaux: "Recevez cet enfant", etc. Il fit comprendre à l'assemblée l'importance de l'éducation et surtout de l'éducation religieuse. Il appuya fortement sur la nécessité de donner aux jeunes personnes du sexe une éducation solide et démontra qu'il fallait non-seulement leur enseigner les diverses sciences propres à leur sexe et à leur condition, mais leur donner aussi une éducation pra-

(1) Née Marie-Mathilde Leduc, le 17 août 1833. A l'âge de 20 ans, elle renonça au monde pour se consacrer à Dieu et fut l'une des trois fondatrices de la Congrégation des S.S. de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Elle prononça les voeux de religion en 1856, le 17 août et fut Supérieure Générale de 1859 à 1867 et de 1888 à 1891. Elle célébra ses noces d'or, en 1906.

tique en les accoutumant aux divers travaux domestiques, tels que la couture, le tricot de bas, le raccommodage du linge, le soin de la cuisine, enfin tout ce qui est nécessaire pour la bonne tenue et le bon gouvernement d'une maison. Une chose sur laquelle le prédicateur tâcha de convaincre son auditoire fut qu'on devait considérer la musique, le dessin et la broderie en soie comme étant tout-à-fait superflus, souvent inutiles et même nuisibles à un certain nombre. Il nous fit voir clairement que nous sommes ce que l'éducation nous fait et par conséquent qu'il n'y a rien de si important, rien de si essentiel qu'une bonne éducation. Il termine en félicitant les braves habitants de la paroisse pour le zèle et la générosité qu'ils ont déployés en cette occasion. Après la messe, le clergé, suivi de tout le peuple, se rendit en procession au couvent pour la bénédiction du nouvel édifice. Monsieur le grand-vicaire Thomas Caron fit les prières prescrites en pareille circonstance. Après les Vêpres eût lieu la bénédiction de la cloche qui fut nommée Didier, Thomas, Gabriel, Thérèse.

"Furent présents à ces intéressantes cérémonies Mons. le grand vicaire Thomas Caron, supérieur du Séminaire Nicolet, Mons. le grand vicaire Louis Laflèche, de l'évêché des Trois-Rivières, les Révérends Messieurs D. Paradis, curé de la paroisse, J. Harper, curé de Saint-Grégoire, supérieur et fondateur des soeurs de l'Assomption, P. Kéroack, curé de Saint-Guillaume, F.-X. Vanasse, curé de Saint-Romain et J.-B. Chrétien, vicaire de la paroisse. Parrain, Monsieur Gabriel Courchène, brave cultivateur du lieu, Marraine, Madame Thérèse Chèvrefils, épouse de M. Alexandre-Louis Gouin, capitaine de milice."

Le 21 du même mois, trois autres soeurs de l'Assomption arrivent à la nouvelle mission. Ces soeurs sont: Soeur Saint-Calixte, Soeur Saint-Pierre et Soeur Sainte-Thérèse.

"Le terrain sur lequel est bâti le couvent a deux arpents de long sur un arpent et demi de large (1). Il a été payé $800. La bâtisse principale est en brique à deux étages avec mansardes; une aile également en brique à un seul étage servant de réfectoire. Un hangar en bois de 60 pieds sur 40 pieds. Tout le coût de la bâtisse y compris les dépendances est de $6,000. Les dimensions de la maison sont de 60 sur 40.

"Le 21 septembre dans l'après-midi, sur les 4 heures, les soeurs reçoivent leurs nouvelles élèves dont 7 couchent au cou-

(1) Voir diagramme du terrain du couvent.

vent. Le lendemain à 7½ heures, une grand'messe est chantée pour attirer les bénédictions du ciel sur le nouvel établissement. Il est plus aisé de se figurer que de décrire les sentiments qui se partagent les coeurs pendant l'auguste sacrifice.

"Vers 9heures, les classes s'ouvrent tant au pensionnat qu'à l'externat.

"La bâtisse n'étant pas terminée à l'intérieur, les ouvriers travaillent encore environ un mois, pendant ce temps, les externes font la classe dans l'appartement destiné pour la chapelle. Le local étant jugé insuffisant, on construit dans le cours du mois d'octobre une autre aile de 40 pieds sur 20 pieds, pour servir de cuisine. Le 29 février, les ouvriers apportent l'autel et se mettent immédiatement à l'oeuvre; un cri de joie se fait entendre de toutes parts; c'est aussi en ce même jour que le Révérend M. Guillemette, chapelain des Soeurs de l'Assomption à Saint-Grégoire, arrive pour donner une retraite aux élèves de la Baie. Dieu seul sait les pieux transports, la sainte ivresse que cette bonne nouvelle répand dans tous les coeurs.

"Le 17 mars a eu lieu la bénédiction de la chapelle par le Révd. M. Paradis, qui, le lendemain y célébra la sainte messe pour la première fois.

"Les élèves de première année étaient presque toutes âgées de quatorze à vingt ans et comprenaient bien l'importance de l'éducation et de l'instruction qui leur étaient offertes. Les soeurs n'eurent qu'à se louer de la bonne conduite et de l'application de leurs élèves. Neuf ou dix de ces jeunes personnes de la première année, toutes de la Baie, furent les premières de celles qui embrassèrent la vie religieuse, après avoir étudié dans ce pensionnat, cinq ou six dans notre communauté, les autres ailleurs. Le total jusqu'à ce jour entré chez nous est de 19.

"Monsieur le curé Paradis témoigna toujours le plus vif intérêt à cette institution et n'a cessé de lui prodiguer toutes sortes de bontés. Son serviteur, Didier Pelletier, *le meilleur homme du monde,* était aussi celui du couvent. Les services qu'il ne pouvait pas rendre dans la journee, il y suppléait dans la soirée. Il a toujours continué d'être l'ami fidèle et le conseiller des soeurs. Aussi, elles surent reconnaître les obligations qu'elles avaient contractées envers lui.

"Le hangar à grains de monsieur le curé fournissait ce qui était nécessaire à la basse-cour des soeurs. Ce digne prêtre laissa par son testament un legs assez considérable à la mission et un autre à la maison-mère.

"Trois de ses nièces entrèrent dans notre institut : Mesdemoiselles Seconde, Henriette et Célina Paradis, en religion, soeurs Sainte-Thérèse, Sainte-Louise et Sainte-Clotilde. Elles étaient de la même paroisse que leur oncle, Saint-André de Kamouraska. Elles moururent toutes trois dans un âge peu avancé".

*

* *

L'existence d'une communauté enseignante, au milieu d'une population, y exerce une influence profonde et efficace, en infiltrant dans la jeune génération une sève vivifiante et un regain de vie chrétienne. Cette action salutaire est constante, mais uniforme, et par suite, elle laisse à l'histoire peu d'événements saillants. Les jours succèdent aux jours, les semaines aux semaines, toujours témoins du même dévouement de la part des religieuses, dont tous les moments sont consacrés à la formation du coeur et de l'esprit des enfants. De temps à autre, une jolie séance dramatique et musicale vient rompre la monotonie et mettre en liesse tout ce jeune monde du pensionnat. Ce sera la fête du curé, de la supérieure, la visite d'un personnage important. La chapelle sera témoin de pieuses cérémonies, bien touchantes et inoubliables pour la jeunesse. A part ces scènes tout intimes, la vie du pensionnat est calme et absolument étrangère aux agitations du monde civil et politique. Notons pourtant, les points les plus marquants en suivant l'ordre chronologique. Nous laissons la parole à l'analiste du couvent.

1867-68.

"Soeur Saint-Calixte est nommée supérieure. A son arrivée à la mission, Mme M. Beaubien et les demoiselles Lozeau viennent lui faire visite et elles expriment le désir de voir la

musique s'enseigner dans le couvent. On n'avait pas jugé à propos de le faire, vu que Mgr d'Anthédon ne l'approuvait pas. Malgré la représentation que nous ne pouvions acquiescer à leur demande, elles s'entendent avec M. le curé qui, bientôt, nous manifeste aussi sa volonté, s'appuyant sur la raison que toutes les élèves, désirant apprendre la musique, choisirait un autre couvent : tous les habitants de la paroisse étant en état de vivre honorablement, aimeront à faire apprendre cet art à leurs enfants.

Tout fut bientôt réglé ; et le 14 janvier, soeur Saint-Louis fut envoyée pour enseigner la musique à la Baie. Il y eût six élèves qui se livrèrent à cette étude. — Le Rév. M. Paradis achète le piano de Mlle Suzanne Smith, £25, et les soeurs achètent celui de madame Petrus Désilets, qu'elles ont payé £50.

"Le 7 mai, les soeurs se rendent à Saint-Grégoire pour la visite canonique de Mgr d'Anthédon. "Soeur Sainte-Catherine, missionnaire ici, partit le 12 juin, menacée de la consomption ; la maladie fit de rapides progrès, le 14 juillet, elle rendait son âme à Dieu.

1868.

"Le 23 août, dans l'église paroissiale de la Baie, eût lieu une imposante cérémonie religieuse : l'admission au postulat, la vêture, la profession des premiers voeux et la profession des derniers voeux des soeurs de l'Assomption. Toute la communauté de Saint-Grégoire s'y rendit la veille, transportée par les paroissiens de la Baie, qui mirent leurs voitures à la disposition des soeurs.

"Les soeurs admises au postulat furent :

Mlle Bouvet, soeur Saint-François-Xavier.
" Genest, soeur Sainte-Marguerite.
" Brassard, soeur Sainte-Madeleine.
" Poirier, soeur Sainte-Eulalie.
" Paradis, soeur Sainte-Thérèse.
" Jutras, soeur Saint-Antoine.
" Bourgeois, soeur Sainte-Catherine.

Vêture :

Mlle Marcotte, soeur Sainte-Agnès.
" Fortin, soeur Sainte-Julie.

Profession des premiers voeux :

Soeur Sainte-Ursule, soeur Saint-Philippe, soeur Sainte-Jeanne-de-Chantal, soeur Marie des Sept Douleurs.

Profession des derniers voeux :

Soeur Saint-Louis, soeur Saint-Grégoire, soeur Sainte-Philomène.

"Mgr d'Anthédon présida la cérémonie et reçut les voeux des soeurs ci-dessus mentionnées. La foule était compacte dans l'église ; tous les paroissiens paraissaient avides de contempler cette imposante cérémonie.

"A l'évangile, monsieur le grand-vicaire Mailloux monta en chaire et fit le sermon de circonstance. "Sur le bonheur de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse et sur les récompenses promises à ceux et à celles qui quittent tout pour le suivre." Il fut si bien goûté que plusieurs jeunes filles entrèrent au postulat et se firent religieuses.

"Après les Vêpres, monsieur le grand-vicaire donna un autre sermon sur la tempérance ; le plus grand silence régnait dans l'église, preuve qu'on voulait en retirer tous les fruits possibles. Vers six heures du soir, les soeurs s'acheminent vers la maison-mère, emportant avec elles de bien douces émotions de cette journée dont la mémoire sera toujours vivace.

1869.

"Le 20 juillet, toutes les soeurs se rendirent à Saint-Grégoire pour assister aux derniers moments du Rév. monsieur Jean Harper, décédé le 31 (1). Le service eut lieu le 2 août.

Retraite prêchée par le Rév. M. Thos. Caron.

---

(1) M. Jean Harper, aidé de son vicaire, M. Calixte Marquis, comme nous l'avons dit, est considéré par plusieurs personnes honorables, comme le fondateur de la communauté des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Voir aussi la note de M. F. L.-Desaulniers, en faveur de Mgr Marquis, au bas de la page 488.

1870.

"Un bazar s'organisa à la mission pour les Rois. Soeur Sainte-Marie et soeur Saint-Jean vinrent nous prêter leurs services. Ce bazar rapporta le montant de quarante louis, qui nous permit de réparer et d'orner la chapelle, du 7 au 22 mai.

1871-72.

Agrandissement du couvent. — "Le 30 juin 1871, M. le curé conçut le projet d'agrandir le couvent. Il vint dans l'après-midi, avec son frère M. l'abbé Jules Paradis (1), prendre des mesures pour la nouvelle bâtisse, dont la construction dès lors fut résolue.

"Le 3 juillet, on commença à charroyer la brique et tout se continua.

"Le 15 août, fête patronale de notre communauté, M. le curé fit jeter les fondations. Il offrit le matin le saint sacrifice pour le succès de cette entreprise. Les travaux furent dirigés par M. Désiré Héroux, ouvrier de la paroisse; les matériaux furent charroyés par les habitants qui ne donnèrent rien autre chose pour subvenir aux frais de la bâtisse, évaluée à $2,000. M. le curé ne reçut d'aide que de son frère, qui donna $400, et du couvent qui donna aussi $400.

"Le souvenir de ce digne pasteur vivra longtemps dans la mémoire des soeurs de l'Assomption, surtout de celles qui ont eu l'avantage de vivre sous sa direction; car, de jour en jour, nous découvrions de nouveaux effets de sa bonté. Aussi, notre gratitude envers lui sera éternelle."

---

(1) Curé de Saint-François-du-Lac. Il résida plusieurs années en France, et se retira à l'Hôtel-Dieu de Nicolet, où il décéda le 20 janvier 1890.

1872.

"Le 21 novembre, à 5 heures du soir, eut lieu l'ouverture de la retraite de nos élèves, qui fut prêchée par l'abbé P. H. Suzor, alors curé de Saint-Christophe. Le 29 décembre, nous reçûmes la bibliothèque paroissiale, que nous achetons pour la somme de $30.

1873.

La veille de l'inauguration de l'orgue (14 août), arriva "une dame de Saint-Henri de Mascouche, Mme E. Borne, que M. le curé était en marché d'engager comme organiste, elle toucha l'orgue le dimanche suivant. Mais n'ayant pas satisfait les habitants, les marguilliers ne voulurent pas l'engager, quoique les conditions fussent très-libérales. Elle repartit du couvent, dès le lendemain, et l'orgue resta entre les mains des soeurs." Le 1er novembre l'orgue fut touché par M. Nestor Duguay, qui entra définitivement en fonctions le 25 décembre suivant.

En septembre, le noviciat est transféré à Nicolet. — Mlle Victoire Duguay, de la Baie, y fait son entrée le 13 novembre.

1874.

Erection d'une nouvelle chapelle. Les travaux commencent en octobre. — "Le 21, fête de la Présentation, nous eûmes la bénédiction du Saint-Sacrement, qui fut suivie de deux réceptions d'enfants de Marie, et le lendemain encore, nous eûmes cette même faveur qui fut la dernière dans cette chapelle. Car nous lui faisions ce jour-là nos derniers adieux.

"Le 6 décembre eut lieu la bénédiction du nouvel oratoire et du confessionnal, et le chemin de la croix fut aussi bénit et érigé."

L'inauguration se fit le 8. — La chapelle neuve avait revêtu une magnifique parure. "Une grand'messe fut célébrée par le Rév. Messire Rousseau, curé de Nicolet. M. le grand-vicaire Thomas Caron, M. L. Gélinas, chapelain, et M. Paradis

prirent place sur des prie-Dieu dans le choeur. Le chant fut très beau. Avant l'offertoire, le Rév. Messire Gélinas fit le sermon de circonstance. Il prit pour texte ces paroles : "Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes".

1878.

"Le 28 septembre, notre Mère vint à la Baie avec soeur Sainte-Elisabeth, pour être présente à la visite de monsieur le Surintendant de l'Education, L'Hon. G. Ouimet, et de Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières, qui eut lieu le 30, sur les huit heures du matin (1). Neuf prêtres les accompagnaient, deux frères des Ecoles Chrétiennes, et un séculier, M. Frenette, gendre de M. le Surintendant. Deux adresses furent successivement présentées, d'abord à Sa Grandeur Monseigneur, puis à M. le Surintendant, auxquelles tous deux répondirent, et ils témoignèrent beaucoup d'intérêt à notre institut. Enfin, après avoir visité la maison, ils se retirèrent, à l'exception de Mgr Laflèche et de M. Marcoux, qui voulurent bien visiter notre chère malade, soeur Sainte-Luce" (2).

1883.

Incendie du 10 janvier. — En 1883, une terrible épreuve vint frapper l'établissement. Pendant la nuit du 10 janvier, à 4½ heures du matin, le feu se déclare tout à coup, sans cause apparente, dans un quart rempli de balayures, et avant qu'on pût apporter des secours efficaces, l'édifice entier était la proie des flammes. Par bonheur, les élèves étaient en vacances.

---

(1) Le 29 septembre, Mgr. Laflèche, l'Hon. G. Ouimet, et autres personnages de distinction avaient présidé et assisté à la bénédiction d'une cloche pour le collège des Frères, et à l'inauguration de leur chapelle.

(2) Les années 1877 et 1878 furent des années d'épreuves pour le couvent de la Baie. Le nombre d'élèves diminua dans de telles proportions qu'on pensa sérieusement à fermer les classes. — Tout le zèle de la population se portait sur l'Institut des Frères..

Seules, deux petites filles couchaient au dortoir, inconscientes du drame qui se déroulait autour d'elles et du danger qu'elles couraient. Les pauvres petites dormaient d'un sommeil si profond, qu'on dut les transporter dans les bras à travers les flammes et la fumée. Grâce au sang-froid de la Mère Saint-Ignace, supérieure, et de ses subalternes, on eut le temps de sauver une partie notable du linge et du mobilier ; mais il fallut sacrifier les valises des pensionnaires et une valeur de $720 sur le mobilier des soeurs. Quelques heures après, le beau couvent, érigé au prix de tant de sacrifices, n'était plus qu'une ruine fumante. La paroisse se montra généreuse et vint noblement au secours des sinistrées. Les soeurs trouvèrent immédiatement un logement convenable au presbytère où elles demeurèrent pendant une semaine, puis dans une maison que leur offrit gratuitement M. Nestor Duguay, marchand, et qu'elles occupèrent après certaines réparations indispensables.

Le conseil municipal, de son côté, offrit pour les classes la salle ordinaire de ses séances. L'on put ainsi continuer, sans interruption notable, le cours de l'année scolaire, qui se rouvrit le 22 janvier.

Reconstruction. — Le dimanche, 21 janvier, monsieur le curé fit un éloquent et chaleureux appel aux paroissiens, et dès les jours suivants, magré l'état précaire de sa santé et les fatigues de la visite paroissiale, qui venait à peine de se terminer, il entreprit le prélèvement d'une souscription volontaire en parcourant de nouveau toute la paroisse, en compagnie de son vicaire, M. l'abbé Oliv.-Israël Hamel. Ce fut un succès qui fait honneur aux habitants de la Baie. Les souscriptions se montèrent à $4,500, ce qui permit de commencer les travaux dès le printemps (1).

Le 4 mars (2) une assemblée de fabrique offrit de son côté de munir à ses frais la nouvelle bâtisse de plusieurs accessoires indispensables, tels que jalousies et autres articles de confort.

---

(1) *Annales du couvent.*
(2) *Délibérations de 1883*, p. 37.

Le 29 avril on se mit à l'oeuvre, et les travaux dirigés par M. Louis Caron, architecte, de Nicolet, se continuèrent sans interruption, pour se terminer l'année suivante (1884).

Ce fut le 30 juillet 1884 que les soeurs prirent possession du nouvel établissement. La joie eût été à son comble, sans le deuil dans lequel était plongé la paroisse. Celui qui avait pris la part la plus active à la reconstruction, le curé T. Gouin, venait de disparaître, enlevé par une maladie de quelques mois (1).

Le 5 décembre, l'abbé M. Roy, desservant pendant la vacance de la cure, bénissait la chapelle neuve, qu'on venait de livrer au culte. Et deux ans après, le 11 juillet 1886, une nouvelle cloche était installée dans le clocher, muet jusqu'alors, après une bénédiction solennelle présidée par M. le curé Héroux. La collecte se monta à la jolie somme de $112.45 (2).

Pendant l'été de 1904, M. Joseph Héroux, ingénieur civil, entrepreneur de la nouvelle église, transforma l'intérieur de la chapelle, en lui donnant une toilette neuve et en remplaçant par une élégante abside, les deux vestiaires latéraux, dont l'apparence laissait à désirer. Les réparations, qui se montèrent à $380, furent parachevées le 15 septembre. Un bel autel, don de l'abbé J.-E. Bellemare, vint couronner les travaux : il est l'oeuvre de M. Joseph Héroux et a coûté $150. Il a été bénit le 8 et inauguré le 9 mars 1905.

* * *

Liste des Supérieures et nombre d'élèves de 1865 à 1911.

Années.	Supérieures.	Elèves.	Pensionnaires.
1865—	1re—Mère Sainte-Marie	76	14
1866—	" " " "	64	30
1867—	2e—Soeur Saint-Calixte	52	16
1868—	" " " "	82	33

(1) Le curé T.-P. Gouin, est décédé le 9 juillet 1884.

(2) *Annales du couvent.* — La cloche qui reçut le nom de Brigitte, pèse 241 livres. (*Délibérations de la Fabrique,* p. 56.) Un bazar tenu en février 1885, rapporta au couvent, $538. (*Coutumier,* 8 fév.)

Années.	Supérieures.	Elèves.	Pensionnaires.
1869—	3e—Soeur Saint-Pierre	81	28
1870—	" " " "	90	36
1871—	" " " "	106	50
1872—	" " " "	90	37
1873—	" " " "	80	33
1874—	4e—Soeur Sainte-Julie	88	55
1875—	5e—Soeur Sainte-Louise	57	30
1876—	6e—Soeur Sainte-Madeleine	36	16
1877—	" " " "	33	11
1878—	" " " "	35	6
1879—	7e—Soeur Saint-Philippe	42	17
1880—	8e—Soeur de la Visitation	54	18
1881—	" " " "	46	18
1882—	9e—Soeur Saint-Ignace	56	13
1883—	" " " "	65	13
1884—	" " " "	60	12
1885—	10e—Soeur Sainte-Brigide (1)	54	21
1886—	" " " "	59	19
1887—	" " " "	63	23
1888—	" " " "	58	21
1889—	" " " "	42	19
1890—	" " " "	53	25
1891—	11e—Soeur Saint-Romuald	50	23
1892—	" " " "	68	37
1893—	12e—Soeur Saint-André	46	27
1894—	13e—Soeur Saint-Frs.-Xavier	64	33
1895—	" " " " "	51	22
1896—	" " " " "	58	21
1897—	" " " " "	60	27
1898—	" " " " "	35	20
1899—	" " " " "	72	38
1900—	" " " " "	52	28

(1) Née Elzire Bourbeau, élue supérieure générale, en 1900, morte en 1902, à l'âge de 50 ans.

Années.	Supérieures.	Elèves.	Pensionnaires.
1901	14e—Mère Sainte-Marie	66	41
1902	15e—Soeur Saint-Louis	61	33
1903	" " " "	73	43
1904	" " " "	52	30
1905	" " " "	54	37
1906	" " " "	67	36
1907	" " " "	72	45
1908	" " " "	55	30
1909	16e—Soeur Saint-Alexandre . ..	48	25
1910	" " " "	48	24
1911	" " " "	44	19





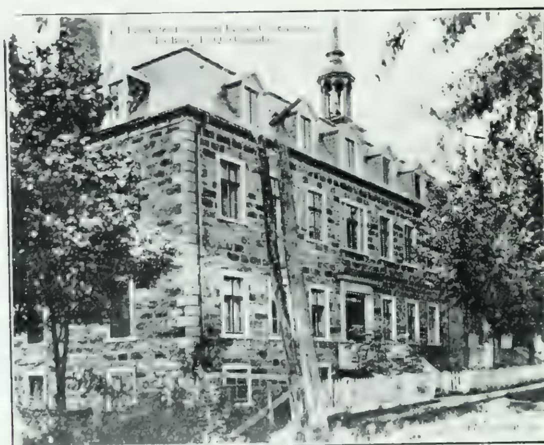
2



1



3



4

L'ACADEMIE COMMERCIALE.

1. Frère Théodulphe, premier directeur.
2. Frère Gédéon-Marie, quatrième directeur.
3. Frère Quintilien, directeur actuel.
4. L'école des Frères.

CHAPITRE XXXII.

l'Académie des Frères (1).

SOMMAIRE. — Etablissement des Frères. — Le manoir Lozeau, agrandi et transformé en académie commerciale. — Bienfaiteurs de l'oeuvre. — Bénédiction solennelle et inauguration. — Les Grands Exercices à la Baie. — La mort d'un saint. — L'exploitation de la ferme: difficultés qui en sont la conséquence; remise de la propriété à la fabrique. — Nouvelles conditions d'existence. — Réparations importantes en 1888. — Legs Lozeau. — Triduum du Bienheureux J.-B. de la Salle. — Epreuves diverses. — Rumeurs désavantageuses. — Le Frère Servilian. — Installation d'une fournaise.

Démarches de M. le curé Paradis pour obtenir des Frères. Depuis longtemps déjà, le vénérable et zélé curé de la Baie-du-Febvre, le révérend monsieur Didier Paradis, désireux de procurer à ses jeunes paroissiens le bienfait d'une éducation chrétienne et développée, songeait aux moyens de doter cette paroisse d'un établissement de Frères des Ecoles Chrétiennes. Pour réaliser ce pieux désir, il fit, en 1876, l'acquisition de la propriété, maison, dépendances et terres, appartenant aux demoiselles Lozeau; ce qui coûta huit mille piastres, dont environ la moitié provint de la libéralité de M. Paradis et l'autre moitié fut fournie par la Fabrique, grâce à la bienveillante autorisation de Monseigneur Laflèche, évêque des Trois-Rivières (2).

Conditions pour l'Etablissement. — D'après les conventions passées alors entre M. le curé Paradis, les marguilliers et les commissaires d'écoles d'une part, et le cher frère Armin-Victor, visiteur-provincial, de l'autre, il serait fait donation de toute cette propriété, dont les produits de l'exploitation, ajoutés

---

(1) Ce chapitre est extrait, en grande partie textuellement, de l'*Historique de l'Etablissement des Frères des Ecoles Chrétiennes de la Baie-du-Febvre,* par le Fr. Gédéon-Marie.

(2) Le projet d'introduire à la Baie les Frères des Ecoles Chrétiennes avait été émis dès 1858. Voir *Archives paroissiales*: lettre de M. Carrier à Mgr Cooke, du 11 nov. 1858, et réponse de l'évêque, le 15 nov. suivant.

à l'allocation annuelle des commissaires ($250) et à la subvention du ministère de l'Instruction publique (environ $150 alors), serviraient à former le traitement de la communauté et une partie de l'entretien de l'école.

Appropriation de la vieille maison. — Dès le printemps de 1877, furent commencés, sous les soins de M. le curé Paradis, les travaux d'appropriation de la vieille maison pour le logement provisoire de la communauté, de l'internat et des classes; il était décidé déjà que la maison serait agrandie.

Arrivée des Frères. — Le 22 août de la même année, fut installée la communauté, composée des frères Théodulphe, directeur, Plasius-Eugenius et Bonaventure, pour le temporel; le 1er septembre suivant, il leur fut adjoint le ch. fr. Wolfred of Jesus, chargé de la surveillance de l'internat projeté.

Ouverture des classes. — Le 4 septembre, eut lieu l'ouverture de deux classes et d'un internat.

Donation de la propriété aux Frères. — Le 25 du même mois, en présence des frères Armin-Victor, visiteur-provincial; Albanius, visiteur; Aphraates, directeur à Québec, et Gédéon-Marie, directeur aux Trois-Rivières, fut rédigé et passé, au presbytère de la Baie, l'acte notarié de donation de la propriété par la Fabrique de la Baie aux Frères des Ecoles Chretiennes, savoir:

1°. Une terre située en haut du chemin de la reine, de la dite paroisse Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre, du contenu de quatre arpents et un tiers en partant du dit chemin de front sur environ un demi arpent de profondeur et ensuite ne reprend que trois arpents et quatre perches ou environ de largeur sur environ deux arpents de profondeur, de là reprend trois arpents de largeur sur environ vingt arpents de profondeur, et au bout de la dite profondeur, la dite terre ne reprend qu'un arpent et demi de largeur sur vingt arpents de profondeur, le tout sans garantie de mesures précises quant au plus ou quant au moins, suivant la possession actuelle des dits donateurs ès nom et qualité, bornée par devant au dit chemin, en arrière à Antoine Proulx et Edouard Martel, du côté nord-est à Sévère Senneville, et du côté sud-ouest partie au milieu de l'espace entre l'écurie des Demoiselles Lozeau et la grange qui se trouve sur le dit terrain, et partie à Stanislas Elie et Joseph Elie, avec en outre les bâtisses construites sur la dite terre, et trois quarts de droit de commune attachés sur la dite terre.

2°. Une autre terre située en bas du dit chemin de la reine, de la dite première concession, et en la concession des seize, de la dite pa-

roisse Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre, du contenu d'un arpent et demi de front sur la profondeur partant du dit chemin, à aller à la commune de la dite paroisse, du côté nord-est à un cours d'eau public, et du côté sud-ouest aux dits sieurs Stanislas Elie et Joseph Elie, avec aussi toutes les bâtisses dessus construites.

Le lendemain, 26 septembre, le cher frère Armin-Victor, visiteur provincial, écrivait aux commissaires d'écoles une lettre stipulant les conditions du nouvel établissement.

Construction d'une allonge. — Le 17 janvier, fut passé et signé par devant notaire, entre M. le curé Paradis et M. Joseph Lefebvre, entrepreneur, l'acte des conventions pour la construction d'une allonge en pierre, de 60 pieds de longueur sur une largeur égale à celle de la vieille maison (34 pieds).

Le transport des matériaux, pierre, bois ,etc., s'effectua pendant l'hiver, au moyen des corvées que la population, sur le simple désir du vénéré curé, exécuta avec beaucoup d'entrain et de générosité.

Les travaux de construction, commencés au printemps, 27 avril, furent achevés au mois de septembre suivant ; les Frères l'occupèrent le 14 octobre. Le prix s'en éleva à $6,200.00. Cette somme fut payée, la moitié par M. le curé Paradis, et l'autre moitié par la Fabrique, d'après une nouvelle autorisation accordée par Monseigneur Laflèche, évêque des Trois-Rivières, (l'ensemble de la maison : 110 x 34 pieds).

Dons divers. — Grâce à la suggestion de M. le curé Paradis et aux démarches faites dans ce but par M. Ludger Belcourt, les honorables Wurtele et Gill, membres de la Chambre, firent don de la jolie cloche qui devait surmonter la nouvelle bâtisse, et dont le prix fut de $104.

C'est aussi à la générosité de MM. Ludger Belcourt et Nestor Duguay que sont dues les magnifiques statues du Sacré-Coeur (1), de la très sainte Vierge et de saint Joseph, destinées à orner le sanctuaire de la nouvelle chapelle.

Les tableaux des stations pour le chemin de la croix furent offerts par M. et Mme Joseph Caya.

---

(1) Transférée à la sacristie paroissiale en 1905.

Enfin, grâce encore à la bonne volonté de grand nombre de pieux fidèles et au dévouement de mesdames Joseph Caya et Ludger Belcourt, qui entreprirent une quête à domicile, ces dames parvinrent à recueillir la belle somme de $ o; ce qui leur permit de se procurer les premiers objets nécessaires à la chapelle.

Bénédiction de la chapelle et de la nouvelle bâtisse. — Ce fut le dimanche, 29 septembre, fête de saint Michel, après une retraite de trois jours, prêchée aux élèves de l'école par l'abbé M. Lacroix, du diocèse de Saint-Hyacinthe, qui fut choisi pour la bénédiction solennelle de la chapelle et de la nouvelle construction. La veille au soir, en présence de MM. les abbés Lacroix et Leclerc, vicaire de la paroisse, ainsi que des frères Aphraates, directeur à Québec, Gédéon Marie, directeur aux Trois-Rivières, Optatien Régis, directeur à Sorel, et Sallustien, directeur à Yamachiche, les élèves à la suite d'une magnifique adresse, offrirent à M. le curé Paradis, leur bienfaiteur, son portrait au crayon, exécuté par un habile dessinateur de Lévis. Ce portrait orne aujourd'hui le parloir de l'établissement.

Le dimanche, à 2 heures, Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, daigna bénir la cloche et les trois statues, toutes disposées avec goût et élégance dans le sanctuaire de l'église paroissiale. On remarquait dans l'église, outre un nombreux clergé, une foule considérable, à la tête de laquelle avaient bien voulu prendre place l'honorable G. Ouimet, surintendant de l'éducation, l'honorable Gill, membre de la Chambre, et plusieurs autres personnes de distinction. Dans une éloquente et chaleureuse allocution, Sa Grandeur, tout en développant les bienfaits d'une éducation chrétienne pour la jeunesse, s'appliqua à faire ressortir les précieux avantages que la population de la Baie ne manquerait pas de retirer d'un établissement de Frères des Écoles Chrétiennes. Une longue et imposante procession s'organisa ensuite et, sous la présidence de Monseigneur et au chant des litanies de la très sainte Vierge, on se rendit à la chapelle de l'école; de pieux jeunes gens portaient sur les bran-

cards élégamment ornés la cloche et les statues qui venaient d'être bénites. Après la bénédiction de la chapelle et de la nouvelle bâtisse par Monseigneur, on retourna à l'église dans le même ordre et au chant du *Te Deum*. On peut dire que toute la population de la Baie et une partie de celle des paroisses environnantes assistaient avec sympathie à cette solennité, dont le précieux souvenir restera gravé dans la mémoire de tous ceux qui en ont été les heureux témoins.

Exploitation de la propriété par les Frères. — Dès l'arrivée des Frères à la Baie, la culture de la ferme avait été remise en entier à la charge de M. Desfossés, moyennant les deux tiers du produit, l'autre tiers revenant aux Frères. Depuis novembre 1878, ces derniers ce chargèrent du soin de l'exploitation ; ce qui fut pour eux, vu l'incompatibilité de leurs occupations régulières, une cause de fortes dépenses, de tracas, de sollicitudes et même, disons-le, de difficultés et de désagréments qui n'iront qu'en augmentant.

Premiers grands exercices (1). — Les grands exercices, ou retraite de trente jours, furent faits, pour la première fois, dans la communauté de la Baie. Ils commencèrent le 2 juillet 1880, sous la présidence du très cher frère Réticius, visiteur provincial ; ils furent donnés par un père jésuite, le Rév. P. French, et suivis par une cinquantaine de frères, tant du Canada que des Etats-Unis. A la clôture assistaient Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, le vénérable M. Paradis, ancien curé de la Baie, M. Gouin, curé actuel, et plusieurs autres prêtres. L'excellente population s'est montrée admirable de sympathie et de générosité, en s'offrant, avec les voitures nécessai-

---

(1) Les Grands Exercices se sont tenus à la Baie six années consécutives, de 1880 à 1885 inclusivement. Une cinquantaine de Frères suivait ces exercices, toujours sous la présidence du Frère Réticius, Provincial, et la direction d'un Père Jésuite, le Père Hippolyte Lory, pour les années 1881 et 1882, le Père Théodore Fleck, en 1884, et le Père Jos. Grenier, en 1885. Les archives taisent le nom de l'autre prédicateur. L'époque choisie était le mois de juillet. Mgr Laflèche donna à la communauté une marque de haute considération, en venant chaque année faire la clôture des exercices.

res, pour aller chercher les frères retraitants à Saint-François et pour les y ramener après la retraite.

Don d'un ornement en drap d'or. — Madame Joseph Caya, désirant voir la chapelle des Frères dotée d'un ornement convenable pour les fêtes, en offrit la somme nécessaire au cher frère Sallustien, directeur. Grâce à la libéralité de cette dame, la chapelle possède, depuis lors, un riche ornement en drap d'or, dont la beauté ne le cède en rien à celle des premiers ornements de plusieurs églises considérables. Là ne s'est pas bornée la générosité de M. et de Madame Caya : outre les Stations du Chemin de la Croix déjà citées, l'ornement noir, un cheval de prix donné à la communauté, ainsi que le paiement du portique de la chapelle, bien d'autres dons de différente nature ont marqué la sympathie et le dévouement que, depuis, et en certaines circonstances mémorables, M. et Madame J. Caya, ont manifesté courageusement et publiquement pour notre maison.

Mort du cher frère Senery-Justinus. — Le lendemain de la clôture des grands exercices, 4 août 1884, expirait dans notre maison le cher frère Senery-Justinus (Edouard Martel). Ce jeune frère, âgé seulement de 21 ans, était fils de M. J.-Bte Martel, de la Baie-du-Febvre, et avait été élève de nos frères dans cette école. Son pieux désir de mourir pendant la grande retraite de 30 jours qu'il avait obtenu de faire, fut exaucé : il tomba malade le 7e jour de la seconde semaine, et mourut d'une manière des plus édifiantes, quelques heures après le départ des retraitants. Cette mort, arrivée en de semblables circonstances et en présence de ses parents éplorés, donne lieu à des réflexions bien consolantes. Grâce aux démarches du zélé vicaire M. Hamel, remplissant alors les fonctions de curé, des funérailles de 1ère classe furent célébrées gratuitement ; Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, avait daigné permettre que le corps fut enterré sous le choeur de l'église, du côté de la chaire. Le cher frère Albanius, visiteur, quelques frères directeurs et plusieurs autres frères retraitants, non encore partis, se joignirent à ceux de la communauté et à une foule très nombreuse pour accompagner ce jeune religieux à sa dernière demeure (1).

---

(1) La retraite de 1884 fut marquée par la mort du curé Gouin, arrivée pendant les exercices, et celle du Frère Sénery-Justinus, le lendemain de la clôture. Ce dernier avait été servant de messes de l'abbé J.-E. Bellemare, en 1873-74.

M. O. Belcour, chapelain. — A la même époque, M. Onésime Belcourt, prêtre retiré, s'offrit au cher frère directeur Conall, pour célébrer la messe dans notre chapelle, à condition qu'il prendrait ses repas dans l'établissement. Ce qui procura à la communauté le précieux avantage d'avoir la sainte messe chaque jour dans la maison.

Difficultés diverses. — L'année 1886 sera, entre toutes, une année péniblement mémorable pour l'établissement ; et cela, tant par les difficultés administratives qui surgirent, que par des désagréments d'une nature des plus déplorables. Et si, au milieu de ces tempêtes successives, l'établissement n'a pas sombré, c'est qu'il a été soutenu manifestement par une main providentielle, grâce au coeur magnanime de Jésus, auquel il a été consacré dès son ouverture, et à la dévotion au divin coeur, laquelle est cultivée, dans cette école, d'une manière édifiante et fructueuse.

Remise de propriété à la Fabrique. — Depuis longtemps, il n'était que trop facile de constater que l'exploitation de la ferme par les frères, et surtout par le directeur personnellement, était une cause de ruine financière d'abord et d'inconvénients très graves, tant pour la communauté que pour les classes. Aussi, le cher frère provincial et les supérieurs décidèrent-ils de remettre la propriété de la ferme à la Fabrique et de faire assurer à la communauté un traitement fixe comme dans les autres localités. Ce ne fut qu'après bien des oppositions, des mécontentements, des propositions et même des démarches pour nous substituer d'autres frères, que, devant la fermeté du cher frère provincial, la population se décida à ce projet. M. le curé Héroux, par son heureuse influence, et plusieurs citoyens, par leur esprit de conciliation, parvinrent à amener les esprits au résultat proposé.

Le 18 avril, une assemblée de Fabrique prit la délibération suivante :

"Sur motion de Monsieur Calixte Lemire, secondé par Monsieur "François Jutras, il est proposé et résolu unanimement que l'inten-"tion des marguilliers en acceptant, pour la vendre, la terre, aujour-"d'hui dite des "Frères de la Doctrine Chrétienne" établis en la pa-

"roisse de la Baie-du-Febvre, est bien de leur laisser en toute pro-"priété (au cas qu'ils resteront avec nous dans la paroisse) le collège, "le jardin borné par la petite côte avec verger, bornés par une clô-"ture en haut, et une partie du terrain au bas de cette côte le long du "jardin, le tout pris sur la dite terre, selon qu'il est exprimé dans la "lettre du frère provincial Réticius, en date du vingt-cinq janvier der-"nier. ,

Comme on le voit, l'établissement se trouve réduit au collège proprement dit, au jardin, à la cour avec ses dépendances et à la petite côte avec une partie du terrain au bas de cette côte, le long du jardin jusqu'à la petite rivière. Le reste de la propriété a été vendu par la Fabrique : la partie du côté du collège, à M. Joseph Lefebvre, pour $4,000.00 ; et celle en face du collège, de l'autre côté du chemin, la moitié à M. Ludger Caya et l'autre moitié à M. Ludger Belcourt, le tout pour $2,200.00. Produit total $6,200.00.

Nouvelles conditions pour l'établissement. — Le 21 du même mois (avril), MM. les commissaires d'écoles s'assemblèrent pour décider du maintien des frères et fixer les conditions à établir entre eux et le cher frère provincial. Le 9 juin, lors de la visite, le cher frère provincial signa avec le président des commissaires d'écoles un engagement. D'où il résulte : 1° Que le traitement annuel des Frères, payable par MM. les commissaires, est de $800.00 ; 2° Qu'un supplément de $100.00 est accordé comme indemnité de frais de voyage, jusqu'au fonctionnement régulier du chemin de fer ;

Ces $900.00 proviennent : 1e. de l'allocation annuelle, $250.00 ; 2e. de la subvention du gouvernement, environ $80.00 maintenant ; 3e. de $372.00 intérêts à 6 pour cent des $6,200.00, produit de la vente de la terre ; 4e. enfin, d'une surtaxe annuelle de $198.00.

3° Qu'il est accordé une allocation annuelle de $36.00 provenant du taux mensuel, pour le chauffage des classes ;

4° Que les réparations sont à la charge des commissaires ;

La clause (4°) de la délibération des commissaires du 21 avril 1886 (page 37) n'était applicable qu'en 1889 ; et cependant le cher frère directeur Conall en a anticipé de trois ans, l'exécution, en accordant la réduction stipulée, dès le mois de septembre de la présente année.

....*Demande de frères pour Nicolet*, par Mgr Suzor, vicaire-général. — Le 22 février, veille du départ des chers frères visiteurs, le révérend monsieur Suzor, curé de Nicolet et vicaire-général de Mgr l'évêque de Nicolet, vint à la communauté pour faire la demande aux chers frères visiteurs d'un établissement de nos Frères à Nicolet, et pour s'informer des conditions.

Démarches pour les réparations de la vieille maison. Janvier 1888. — Depuis longtemps déjà, l'état de la vieille bâtisse laissait de plus en plus à désirer : toiture, croisées, portes, planchers, tout tombait dans un tel état de délabrement que l'habitation y devenait sinon impossible, du moins difficile, pénible même ; et, il faut bien le dire, tout le monde s'accordait à le constater. Malgré bien des considérations qui semblaient s'opposer, pour le moment du moins, à de si coûteuses réparations, le frère directeur crut devant Dieu qu'il était de son devoir de faire les démarches propres à améliorer ce malheureux état de choses. Il se décida donc, en janvier, à présenter l'exposé de la situation à M. l'abbé J.-N. Héroux et à messieurs les commissaires d'écoles qui accueillirent le projet avec une sympathie et une bienveillance dont la communauté ne saurait garder un trop reconnaissant souvenir. Dès lors, la confiance du succès inspirée par un tel accueil ne se démentit pas : la suite prouvera en effet que ces messieurs avaient sincèrement à coeur d'écarter tous les obstacles et de mener à bonne fin la restauration de la maison, restauration à laquelle ils étaient résolus de consacrer toute leur influence et tout leur dévouement. Il fut donc proposé de faire mettre à exécution le projet déjà en vue par le le curé D. Paradis, en 1878, lors de la construction de la nouvelle bâtisse, celui de restaurer, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, la vieille bâtisse sur le même plan que la neuve et de ne faire ainsi qu'un seul bâtiment uniforme. Le frère directeur fut alors chargé de préparer les plans.

..*Allocation de* $1,000.00 *par les commissaires.* — Février. — Grâce à l'habile initiative de M. J.-L. Belcourt et à ses efforts pour disposer favorablement les esprits, MM. les commissaires, dans une réunion spéciale, tenue le 7 février, votèrent à

l'unanimité la somme de mille piastres pour la réparation de la maison ; ils adressèrent en même temps une requête à la Fabrique, la priant de compléter la somme nécessaire pour l'amélioration projetée.

Quelques jours après, MM. les marguilliers, convoqués en une assemblée spéciale, allouèrent généreusement les deux mille piastres demandées par MM. les commissaires.

Projets pour les réparations. — D'après les plans, tels que conçus d'abord et agréés de M. le curé, ainsi que de tous ceux qui en eurent connaissance, la chapelle était transférée au deuxième étage avec la salle d'étude et la salle de récréation, les classes devant occuper l'étage inférieur. Les salles d'étude et de récréation pouvaient aussi être placées au premier étage ; alors les classes restaient au deuxième étage, à la suite de la chapelle. Cette disposition présentait un triple avantage : d'abord, elle plaçait la chapelle dans un endroit plus isolé, plus digne et plus respectueux pour l'Hôte Divin, tout en l'éloignant de la contiguité inconvenante d'une salle de récréation et en la préservant, pour le dessus, du piétinement des élèves dans les classes ; de plus la même disposition rendait l'accès de la chapelle plus aisée aux frères et plus à leur portée en la rapprochant de la salle de communauté ; en outre, dans le premier plan et par sa séparation de la salle de récréation par la salle d'étude, la chapelle, longue déjà de 33 pieds, pouvait suivant les circonstances, et au moyen de la facile ouverture des séparations, devenir une vaste salle de 55 et même 79 pieds. Malgré de si graves considérations, il a fallu renoncer à ce projet : la différence de $3000.00 à $3300.00, sommes demandées, suivant les cas, par l'entrepreneur, M. Georges-F. Héroux, d'Yamachiche, présentait un excédent de $300.00 sur le montant alloué par MM. les Commissaires et par la Fabrique. Cette difficulté financière, jointe à d'autres obstacles, a obligé le frère directeur de modifier le plan qui a été exécuté.

Contrat entre M. le curé et l'entrepreneur. — Le 21 mars, le contrat était rédigé et signé au presbytère, par M. G.-F. Héroux, entrepreneur, et M. l'abbé J.-N. Héroux, curé, par devant M. J.-L. Belcourt, notaire.

Exécution des travaux. — Confiés par M. l'entrepreneur Héroux à l'habile direction de M. Damien Bellemare, les travaux furent commencés le 18 juin et terminés le 22 septembre suivant. Il n'est que justice de constater que l'honnêteté qui a présidé à l'exécution de ces ouvrages a été l'objet de l'admiration et de la satisfaction de toute la paroisse. Quant à la maison, elle est aujourd'hui élégante, spacieuse et commode.

Donation de $1,000.00 *en rentes viagères par les demoiselles Lozeau.* — Les demoiselles Lozeau, toujours si sympathiques à notre communauté, voulurent contribuer, elles aussi, à améliorer la position des Frères et assurer leur maintien dans cette paroisse, afin de garantir à la jeunesse de la localité le précieux bienfait d'une bonne et solide éducation chrétienne. C'est pourquoi elles firent don à la Fabrique, en faveur de l'école des Frères, de la somme de mille piastres, à condition que la Fabrique leur paierait un intérêt annuel de six pour cent, jusqu'à la mort de la dernière survivante.

Cette donation a été acceptée, le 15 avril, par la Fabrique.

Triduum à l'occasion de la béatification du vénérable de la Salle. — D'après le désir, gracieusement exprimé par Monseigneur Gravel, évêque de Nicolet, de rehausser, par sa présence à la Baie-du-Febvre, l'éclat des solennités du *Triduum*, à l'occasion de la béatification du vénérable Jean-Baptiste-de-la-Salle, Sa Grandeur, de concert avec monsieur le curé Héroux, fixa aux 23, 24 et 25 novembre la date de ces fêtes, si anxieusement attendues par la religieuse population de la paroisse.

L'église paroissiale, où devaient avoir lieu les exercices du *Triduum*, avait été élégamment et somptueusement décorée. On ne voyait que bannières, banderoles, pavillons, oriflammes de formes et de couleurs diverses ; l'ensemble, comme la disposition des décorations, présentait un coup d'oeil des plus gracieux. Sur les piliers et sur les murailles on lisait avec intérêt d'élégantes inscriptions : les unes étaient relatives à la vie, aux oeuvres et à la béatification du héros de la fête ; d'autres publiaient les vertus pratiquées par ce grand serviteur de Dieu ; d'autres enfin énuméraient les miracles opérés par son intercession. A l'entrée du choeur et à côté des armoiries de Mgr l'évêque de Nicolet, se trouvaient deux magnifiques écussons, dont l'un représentait les armoiries de la famille de la Salle, et l'autre le sceau de l'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Au fond du sanctuaire et au-dessus du maître-autel, on apercevait une grande toile représentant l'apothéose du bienheureux de la Salle ; elle était surmontée de cette invocation en gros carac-

tères : "Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, priez pour nous". Près de la balustrade, et à l'intérieur du sanctuaire, se trouvaient, sur un petit autel élégamment orné, et au milieu d'un brillant luminaire, la statue et les reliques du bienheureux.

Dès la veille au soir, c'est-à-dire dès le jeudi, les confessionnaux furent littéralement cernés par une foule nombreuse et compacte de fidèles, désireux de participer, aux précieuses faveurs accordées par le Saint-Père, à l'occasion du *Triduum;* il en fut ainsi pendant toute la durée des jours suivants. Le nombre des pénitents s'accrut tellement que beaucoup de personnes durent renoncer à pouvoir se confesser. Pendant les trois jours, aux messes basses, à la grand'messe et même dans l'intervalle des messes, la sainte communion fut distribuée à environ 1300 personnes. Qu'il était beau et édifiant ce spectacle ! que de consolations et de bonheur ne faisait-il pas goûter à nous, fortunés enfants du bienheureux de la Salle, par la pensée de la gloire que tant d'âmes purifiées et nourries de la chair sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, procuraient à Dieu, à l'occasion de la glorification de notre bien-aimé Père !

1er jour. — Le vendredi, premier jour, la messe solennelle fut célébrée à 9 heures, par M. l'abbé A. Côté, premier vicaire à la Baie. Ce fut, ainsi que les deux jours suivants, la messe "Justus" avec les oraisons propres du bienheureux. Les élèves de l'école, aidés des chantres de l'orgue, exécutèrent la messe dite "des Anges"...

A la fin de la messe, M. le curé J.-N. Héroux, dans un magnifique panégyrique, démontra avec émotion que c'est dans la dévotion à la sainte Eucharistie que le bienheureux de la Salle puisa, dès son enfance, non seulement cette tendre piété avec cet amour et cette pratique des vertus héroïques qui l'ont toujours caractérisé, mais aussi les lumières et les grâces nécessaires pour l'accomplissement de la mission sublime mais difficile, que Dieu devait lui confier. Le predicateur constata également avec bonheur, que si, aujourd'hui, l'univers quasi entier jouit du précieux bienfait des écoles chrétiennes, le Ca-

nada est heureux, lui aussi, de posséder, depuis 1837, un bon nombre d'établissements prospères, dirigés par les Frères des Ecoles Chrétiennes...

Après l'instruction, il y eut, au chant plusieurs fois répétés de l'hymne *Iste Confessor...*, vénération par toute l'assistance des reliques du bienheureux...

Le soir, à 7 heures, après la récitation du chapelet et des litanies de la très sainte Vierge, M. l'abbé H. Brunault, directeur du Séminaire de Nicolet, prononça un éloquent panégyrique, dans lequel il présenta avec bonheur à la jeunesse chrétienne un modèle accompli, dans l'enfance et la jeunesse du pieux de la Salle ; il déroula ensuite, à l'attendrissement de tout l'auditoire, le tableau des grandes et longues épreuves par lesquelles il plut à Dieu de faire passer son fidèle serviteur...

2e jour. — Comme la veille, la messe solennelle du 2e jour eut lieu à 9 heures ; elle fut célébrée par le vénérable M. Ricard, curé de Saint-Zéphirin.

Il n'y eut pas de discours à cette messe : M. l'abbé M. G. Proulx, procureur du Séminaire de Nicolet, devait le prononcer ; il en fut empêché à la dernière heure...

Le soir, M. le vicaire-général Suzor, prononça un brillant et remarquable discours sur l'éducation. C'est avec un rare talent qu'il fit ressortir la sollicitude constante et les sacrifices de toute sorte de l'Eglise, depuis les premiers siècles de son histoire, pour procurer à l'enfance et à la jeunesse de toutes les classes, une éducation vraiment chrétienne. Il fait apparaître, en son temps, le bienheureux de la Salle, comme suscité de Dieu pour doter l'Eglise d'un institut religieux dont les membres se vouent à l'éducation chrétienne des enfants de la classe ouvrière...

3e jour. — Ce dernier jour du *Triduum*, la grand'messe, qui était aussi la messe paroissiale, et les offices du soir furent d'une solennité toute exceptionnelle : l'affluence encore plus nombreuse des fidèles, l'élégante décoration de l'église, le chant habilement exécuté et accompagné par M. Duguay à l'orgue et par plusieurs instruments, la richesse des ornements sacrés, la

pompe et la majesté des cérémonies pontificales, tout, en un mot, concourait à rendre cette fête la plus belle dont la paroisse de la Baie ait jamais été témoin. On était heureux de remarquer au choeur la présence des chers frères Christian, visiteur; Palladius, directeur à Montréal, Sigebert, directeur à Nicolet; Salustien, ancien directeur à la Baie (1), aujourd'hui directeur à Saint-Grégoire et d'autres Frères des communautés voisines...

La grand'messe, commencée à 9 h. ½, fut célébrée par le Révd M. Bruneau, directeur du Séminaire de Nicolet; il avait pour diacre et sous-diacre, MM. les deux vicaires, Côté et Roberge. Mgr l'évêque de Nicolet, revêtu des ornements pontificaux, assistait au trône, ayant à sa droite M. le vicaire-général Suzor et à sa gauche, M. le curé Héroux...

Après la messe, et du haut des marches de l'autel, Monseigneur prononça un superbe panégyrique du bienheureux de la Salle. Le tableau émouvant qu'il fit des vertus héroïques que pratiqua le bienheureux et des épreuves quasi incroyables que notre saint Fondateur eut à subir jusqu'à la mort, de la part de toute sorte de personnes, pour établir son oeuvre aujourd'hui si florissante, attendrit profondément l'auditoire, lequel, durant une heure, resta comme suspendu aux lèvres de l'éminent prédicateur. Plusieurs fois, Sa Grandeur, visiblement émue, transmettait sans peine à l'assistance si bien disposée, la profonde admiration qu'Elle éprouve pour l'illustre fondateur des écoles chrétiennes et la sympathie toute particulière qu'Elle professe pour l'enseignement chrétien et solide donné à la jeunesse dans nos écoles. Monseigneur termina son allocution en recommandant à tous une grande dévotion envers le nouveau bienheureux et aux parents chrétiens de placer leurs enfants sous sa puissante protection...

Après l'instruction, et sur la demande de Monseigneur, on chanta avec enthousiasme l'*Iste Confessor*...

Les exercices du soir de ce beau jour commencèrent par une procession tout autour de l'église des précieuses reliques du

(1) Décédé à Montréal, en juillet 1911.

serviteur de Dieu, au chant de l'hymne *Iste Confessor...* Au salut solennel du Très-Saint-Sacrement, présidé par Sa Grandeur, furent exécutés très heureusement plusieurs beaux morceaux: *Venite ad me...* (Solo et choeur, par Giéby); *Ave Maria* (Biély); *Justorum animae...* (Ls. Bordèse); *Tantum ergo* (Ls. Lambillotte). Pour tous les morceaux de chant exécutés dans ces trois jours, les élèves ont été exercés par le cher frère Servilien de Jésus.

Avant la bénédiction, Monseigneur entonne le *Te Deum,* qui fut continué avec un vrai enthousiasme par l'assistance...

Pendant cette troisième journée des fêtes, tant aux exercices du matin qu'à ceux du soir, le corps de musique, si habilement dirigé par M. X .Duguay, contribua largement, par l'exécution de plusieurs jolis morceaux, à donner de l'éclat à la solennité.

Noyade de l'élève Elie Lemire. — Le cher frère Baldrède avait conduit, le jeudi, 26 juin 1890, les élèves à la pêche; l'un d'eux, Elie Lemire, ayant voulu se baigner au bord du lac, glissa sur la glaise et, malgré les efforts de ses compagnons pour le sauver, se noya dans la petite rivière arrosant l'ancienne propriété des Frères...

Vol d'argent. — Septembre 20 1891. — Vers minuit, deux individus, après s'être introduits avec effraction dans le presbytère, commençaient à se réconforter dans la dépense, lorsque M. le curé, se sentant indisposé et ignorant la présence de telles gens dans sa maison, sonna pour mander la servante. A cet appel, ils déguerpirent; puis, s'étant munis dans la boutique du forgeron Duplessis, de deux outils de fer, ils pénétrèrent avec effraction dans notre maison, vers 2 heures, par la fenêtre voisine de la porte de la cuisine; de là, ils se dirigèrent à la salle de communauté, vers le bureau du frère directeur, en brisèrent le tiroir et emportèrent tout l'argent qui y était contenu, environ $500.00, appartenant à la communauté, plus $35.00 envoyées par M. l'entrepreneur Héroux pour des réparations à la maison.

Legs de Mademoiselle Théotiste Lozeau. Janvier 5. — Dans son testament personnel, Melle Théotiste Lozeau, morte le 23 décembre dernier, avait légué à notre établissement $150.00, dont $75.00 pour l'ornementation de la chapelle et $75.00 pour fourniture d'effets classiques aux élèves pauvres.

Difficultés. Avril 1892. — Contre toute attente, certaines rumeurs peu avantageuses à l'enseignement donné dans notre école, ont commencé à circuler, d'abord sourdement puis ouvertement, dans une partie de la population. Ces rumeurs, inspirées par des gens peu sympathiques aux frères, mais combattues énergiquement par des amis dévoués de notre établissement, semblaient prendre un caractère de gravité, lorsque le 16 avril, dans une réunion au presbytère, de MM. les commissaires, de leur secrétaire-trésorier, du frère directeur et du cher frère Servilien, M. le curé Héroux, toujours si dévoué à notre institution, a pris habilement et énergiquement la cause des Frères, a démontré victorieusement la fausseté et même l'ineptie des avancés et, ainsi, à mis fin aux difficultés...

Départ du cher frère Servilien de Jésus. 1893, juillet 6. — Après un séjour de dix ans à la Baie, comme sous-directeur et chargé de la première classe, le cher frère Servilien de Jésus est parti pour la communauté de Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, en qualité de directeur.

Religieux accompli, ce vertueux frère n'a cherché qu'à procurer la gloire de Dieu, par son bon esprit et ses pieux exemples; maître zélé et dévoué, il s'est dépensé en quelque sorte pour inspirer la piété à ses élèves, leur faire honorer le Coeur sacré de notre divin Sauveur et favoriser leurs progrès dans l'enseignement solide et pratique qu'il n'a cessé de leur donner.

Son souvenir ici se conservera précieusement (1).

---

(1) Le Frère Servilien de Jésus, né Charles Pothier, était fils d'Octave Pothier, et d'Elizabeth Richer-Laflèche, d'Yamachiche. L'honorable Aram Pothier, aujourd'hui gouverneur de l'État du Rhode Island, et le Canadien le plus distingué des États-Unis, est son neveu. Octave Pothier avait une soeur, Marguerite, mère de M. F. L.-Desaulniers.

"Élève des Frères des Ecoles Chrétiennes de sa paroisse natale, le jeune Charles sentit naître en son coeur, racontait-il lui-même, un secret désir de goûter le bonheur de ses maîtres et de consacrer à Dieu le printemps de sa vie. Agé de quatorze ans, en 1854, il céda à l'attrait de son coeur et se rendit à Montréal, où la formation religieuse et pedagogique développa ce dévouement infatiguable qui fut le caractère de sa vie.

Mort subite du cher frère Baldrède. — Vendredi, 10 mars 1893, vers 3½ heures du soir, et sans qu'aucune indisposition eût put le faire présager, le cher frère Baldrède fut, dans la cuisine même et au milieu de ses occupations, frappé subitement d'une congestion cérébrale, vers l'oeil droit, dont il était paralysé depuis quelque temps. Le frère directeur et le frère Vénéric, se trouvant alors présents, par un hasard tout providentiel, ne purent que lui prodiguer les quelques soins qu'ils s'imaginèrent pouvoir lui être utiles. Vers 4 heures, en présence des mêmes Frères et du cher frère Majoric accouru, le vertueux frère Baldrède remettait, sans agonie, sa pieuse âme entre les mains de son Créateur, qu'il avait toujours servi si pieusement et si fidèlement. Le prêtre et le médecin, mandés en toute hâte, ne purent que constater la mort de notre regretté confrère. Toutefois, le prêtre lui donna l'absolution sous condition.

Ses supérieurs apprécièrent les talents que déploya le jeune maître en diverses classes à Québec, à l'Islet, et à Montréal, et lui confièrent la première classe de l'académie de cette ville, puis la direction de l'école de Sainte-Marie, Beauce, (1879).

Après un terme de trois ans dans cette localité, fatigué mais non à bout de dévouement, il fut appelé, en 1882, à communiquer les fruits de son expérience à la jeune génération de la Baie-du-Febvre.

Les élèves qui bénéficièrent de son zèle aiment à redire les impressions ressenties, les convictions gravées en leurs âmes par sa parole ardente et lucide.

Rien ne lui coûtait pour favoriser les progrès intellectuels de ses disciples et établir en eux des connaissances pratiques qui assurassent leur avenir. Mais, s'agissait-il du bien de leurs âmes? alors, il devenait saintement industrieux. Il s'efforçait de développer en ses élèves la piété en leur faisant aimer la fréquentation des sacrements, et en leur insinuant la dévotion au divin Coeur de Jésus par l'organisation d'une petite société du Sacré-Coeur, dont faisait partie l'élite des élèves de l'école. Pour le bon fonctionnement de cette oeuvre, il s'employa avec ardeur à la rédaction d'un petit manuel dit de la Société du Sacré-Coeur, dont jouissent aujourd'hui les associations de ce genre dans nombre d'écoles de la province.

Depuis 1892, jusqu'à sa mort, le Frère Servilien eut à remplir la charge de directeur successivement à Ottawa et à Ste-Cunégonde. Usé par un travail soutenu, par les cruelles souffrances d'une hernie et d'un cancer à l'estomac, il dut prendre place à l'infirmerie de Maisonneuve en janvier 1903. Un mois plus tard, muni des secours des mourants, il remettait en paix son âme entre les mains de Celui qu'il avait si tendrement aimé et si fidèlement servi." (Notes du Frère Prosper).

Par estime pour l'édification constamment donnée à la paroisse par le pieux frère Baldrède et par une bienveillante sympathie pour notre communauté, M. le curé Héroux fit lui-même la double offre généreuse d'un service solennel gratuit et de la sépulture dans le sanctuaire de l'église paroissiale.

Les obsèques auxquelles assistèrent, avec le cher frère visiteur Flamien, les frères directeurs de Nicolet, de Saint-Grégoire et des Trois-Rivières et une bonne partie de la population de la paroisse, eurent lieu le lundi, 13. Le corps a été inhumé à côté de l'autel de Saint-Joseph, devant la petite porte d'entrée de la balustrade.

Cette mort, bien que soudaine, n'a pas été imprévue pour notre religieux et regretté défunt : le matin même, il avait eu le bonheur de faire la sainte communion ; de plus, ainsi qu'il l'avait consigné dans ses notes, chaque vendredi, il renouvelait son acte de préparation à la mort et faisait, ce jour-là, la communion en viatique. Et c'est un vendredi, fête des Cinq Plaies de Notre-Seigneur, et presque à la même heure de la mort de notre divin Sauveur, que ce pieux, fidèle et infatigable serviteur du divin Maître est allé, sans souffrances, du moins apparentes, recevoir la juste récompense de ses travaux et de ses vertus...

Sa vie, quoique simple, retirée et modeste, a toujours été un vif sujet d'édification pour le public, qui se plaisait à l'appeler le "saint Frère" et pour la communauté entière, dont il était, par sa régularité, son bon esprit et sa pratique fidèle des vertus religieuses, un modèle accompli et une vraie règle vivante...

Voyage du frère directeur en France, 19 août 1895. — Du 19 août au 14 décembre suivant, le frère directeur fut absent, par cause d'un voyage qu'il avait été autorisé à faire en France. — Pendant ce temps, la communauté et l'école furent administrées par le cher frère Rodolphus, auquel le cher frère directeur adjoignit le cher frère Volusien pour aider à la première classe.

A son retour, le frère directeur fut profondément touché des nombreux témoignages d'affection qu'il reçut de la part des frères et des élèves. Il en gardera toujours un doux et précieux souvenir.

Legs de Mademoiselle Louise Lozeau. — Mars, 11, 1897. — Comme sa soeur, Théotiste, mademoiselle Louise Lozeau, décédée le 25 octobre 1896, a, par son testament, en date du 9 septembre 1891, légué à notre établissement la somme de $150.00, tant pour l'ornementation de la chapelle que pour la fourniture gratuite d'effets classiques aux enfants pauvres de notre école...

Installation d'une fournaise. Août 1899. — Contrairement à l'espoir qu'on avait entretenu que les mille piastres léguées, le 30 avril 1888, par les demoiselles Lozeau, seraient, après la mort de la dernière survivante, employées à l'installation d'une fournaise dans notre école, MM. les commissaires appliquèrent cette somme pour leur aider à former le traitement des frères. Toute espérance d'une fournaise semblait donc alors évanouie, lorsque M. le curé Bellemare, si dévoué pour notre établissement, et informé de la désagréable déception occasionnée par cette mesure, obtint de MM. les marguilliers, en octobre 1898, une allocation de mille piastres, de la Fabrique, pour cette importante amélioration dans notre maison, ce qui fut approuvé par Mgr l'évêque de Nicolet.

M. Louis Lemire, président des commissaires, confia ensuite à MM. Jos. Dallaire et Frère, de Sorel, l'entreprise de la pose d'une fournaise dite *Daisy*, moyennant $925.00; les $75.00 restantes furent destinées pour les autres travaux, relatifs à cet ouvrage. Le contrat en fut passé, le 20 juillet, par devant M. le notaire J.-L. Belcourt, et signé par M. Jos. Dallaire et, au nom des commissaires par M. Louis Lemire.

Les travaux furent commencés, le 20 août, par quatre ouvriers, et achevés le 1er septembre suivant.

*
* *

Le 15 juillet 1900, le frère Gédéon Marie est appelé à la maison du noviciat, à Maisonneuve. Dorénavant il sera employé comme secrétaire du frère Provincial, jusqu'à sa mort

arrivée subitement, quelques années plus tard, pendant qu'il était en prière devant le Saint-Sacrement.

Il eut pour successeur le fondateur même de l'établissement, le frère Théodulphe. Absent de la Baie depuis une vingtaine d'années, le nouveau directeur, y revient avec joie, heureux de se dévouer encore dans cette paroisse où il avait trouvé tant de bonheur lors de son premier séjour.

Pendant les dix années de son directorat, rien de bien saillant ne s'est produit. Le dévouement des Frères ne se ralentit pas, malgré les épreuves, qui de temps à autre, viennent fondre sur l'académie. La plus cruelle est la mort accidentelle d'un des élèves, un jeune Proulx, de Sainte-Brigitte-des-Saults, arrivée par suite d'un vice de construction dans la balançoire.

En 1908, un véritable orage (1) se déchaîna contre l'institut. Le zélé directeur tint ferme et eut la consolation de voir la tempête s'apaiser graduellement, jusqu'à son départ, en août 1910.

A cette époque il fut transféré à Hull et remplacé par le Frère Quintilien, ancien directeur de l'académie commerciale de Fraserville.



L'académie de la Baie a sa raison d'être et mérite d'être encouragée. Les parents qui désirent donner à leurs fils un bon cours commercial ont à leur portée l'institution qui leur convient, pensionnat et externat, dirigée par des maîtres savants, pieux et dévoués. Les conditions sont des plus faciles. La beauté du site, la salubrité de l'air, la facilité des communications par voie ferrée, offrent aux parents et à la jeunesse de tout le district les avantages exceptionnels. Espérons que le public saura les apprécier et donner à cette institution le patronage qu'elle mérite.

---

(1) L'incorporation de Baieville en fut l'occasion. — Une partie des paroissiens voulaient rejeter sur le village seul, le soutien de l'institution, ce qui eût été le coup de mort de l'académie.

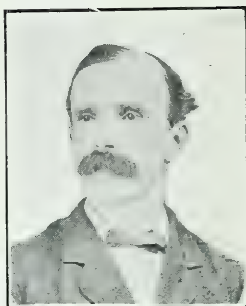
Liste des directeurs et nombre d'élèves, de 1877 à 1910.

Années	Directeurs	Elèves	Internes	Pension-naires
		31 déc.		
1877	Frère Théodulphe	87	36	....
1878	" "	87	60	... .
1879	" "	96	64	....
1880	Frère Sallustien	110	55	....
1881	" "	112	52	....
1882	" "	115	61	....
1883	Frère Conall	112	48	19
1884	" "	112	46	23
1885	" "	83	5	25
1886	Frère Gédéon-Marie (28 déc.)	77	10	15
1887	" "	84	34	1
1888	" "	74	32	....
1889	" "	75	30	....
1890	" "	84	32	....
1891	" "	88	28	....
1892	" "	87	30	....
1893	" "	100	38	....
1894	" "	92	34	....
1895	Frère Rodolphus (19 aout, 14 dec.)	....	....	....
1895	Frère Gédéon-Marie (14 déc.)	82	17	....
1896	" "	84	18	....
1897	" "	88	15	....
1898	" "	95	18	....
1899	" "	99	27	....
1900	Frère Théodulphe	100	38	....
1901	" "	87	25	....
1902	" "	96	28	....
1903	" "	95	39	....
1904	" "	96	40	....
1905	" "	85	37	....
1906	" "	65	26	....
1907	" "	60	22	....
1908	" "	68	27	....
1909	" "	65	28	....
1910	Frère Quintilien (arr. 24 août)	74	33	4





Louis Blondin, N. P.
co-propriétaire.



F.-X Blondin,
co-propriétaire



Hylas Truax
premier fabricant.

LES FONDATEURS DE LA PREMIERE FROMAGERIE

— 1875. —

CHAPITRE XXXIII.

L'INDUSTRIE A LA BAIE.

SOMMAIRE :—Une ère nouvelle. — L'industrie laitière.—Etablissement des fromageries et des beurreries. — Le cercle agricole.— L'aqueduc. — Industries diverses.

Au point de vue de la vie matérielle, des ressources et moyens de subsistance, l'histoire de la Baie peut se diviser en trois grandes époques, ou ères, qu'on peut appeler, l'ère de la chasse et des trappeurs, l'ère de l'industrie domestique, l'ère de l'industrie laitière.

La première s'étend de l'origine de la seigneurie à 1750, espace d'environ 75 ans, pendant lequel les habitants de la Baie tiraient leurs moyens de subsistance en bonne partie de la chasse, de la pêche, du commerce des pelleteries. Dans l'assemblée du 6 mars 1721, convoquée et tenue à Nicolet pour les deux seigneuries ou fiefs de la Baye-Saint-Antoine et Nicolet, le sieur Collet constate qu'une partie notable des habitants sont absents et *en chasse*. L'agriculture fut très-négligée pendant cette période et les défrichements furent presque nuls.

La deuxième s'étend de 1750 à 1875, espace durant lequel les divers produits de l'agriculture ont eut successivement la primauté, suivant les besoins du marché, savoir : le blé, ensuite les pommes de terre (1), puis l'avoine. — L'industrie domestique était fort développée. — Si les compagnies industrielles étaient clairsemées, chaque mère de famille, en revanche, était dans sa maison une véritable industrielle, fabriquant tout de ses mains, des souliers à la coiffure, de la toile unie aux étoffes et tapis de dessins les plus variés.

Nos grand'mères connaissaient même les simples, et tenaient à la disposition de la famille toute une pharmacie (2).

---

(1) En 1830, la récolte de patates était double de celles de blé et d'avoine.

(2) La camomille, la menthe, le plantain, l'achillée, etc., leur fournissaient de précieux remèdes pour les maladies les plus communes.

L'art de la teinture n'avait pas de secret pour elles, et elles savaient trouver dans les herbes des champs et les arbres de nos forêts la matière première des couleurs les plus riches et les plus diverses (1).

Le métier était monté en permanence, dans la maison, pendant que l'établi de menuisier occupait les temps libres du père de famille. La maison de nos pères était enfin une manufacture générale, dans le vrai sens du mot.

La troisième ère commence en 1875 et amène une révolution, un changement radical dans le mode de subsistance. L'industrie domestique disparaît peu à peu, devant l'envahissement progressif des produits des manufactures et usines modernes. Mais, en compensation, l'industrie laitière vient faire surgir de notre sol une source de richesse et de bien-être inconnue jusqu'alors.

C'est en 1865 que la première fabrique de la province de Québec fut inaugurée par M. James Burnett dans le comté de Missisquoi, près des frontières des Etats-Unis (2). Mais ce ne fut qu'en 1875 que l'industrie commença à s'implanter sérieurement au coeur même de la province, et la Baie peut réclamer l'honneur d'avoir ouvert cette voie nouvelle à la classe agricole de notre région.

Le 4 juillet 1875, monsieur le notaire Louis-M. Blondin et son cousin François-Xavier Blondin, cultivateur de Saint-Maurice de Champlain, y ouvrirent la première fromagerie. Avant cette date, nous ne sachons pas qu'il y eût aucune fromagerie dans le district. Outre les fromageries anglaises ouvertes depuis plusieurs années dans Missiquoi et Stanstead, quatre ou

---

(1) Citons l'écorce d'aulne, la renoncule, les pelures d'oignons, etc. Malheureusement une foule de précieuses recettes du bon vieux temps sont en voie de se perdre.

(2) Rapport du Comm. de l'Ind. lait. 1907, p. 9. — La province d'Ontario a devancé d'une année celle de Québec dans l'industrie fromagère. La première fabrique y a été établie en 1864, dans le comté d'Oxford, par M. Harvey Farrington.

cinq fromageries canadiennes-françaises (1) s'étaient établies çà et là dans la province, depuis deux à trois ans. La plus rapprochée était à Saint-Prosper de Champlain. Nous croyons donc être dans le vrai en affirmant que la fromagerie Blondin est la plus ancienne de toute la région du lac Saint-Pierre.

M. F.-X. Blondin, garçon de trente-deux ans, avait suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt les conférences de M. Edward Barnard et les articles du *Journal d'Agriculture* sur l'industrie laitière. C'était tout un horizon qui s'ouvrait devant ses yeux. Confiant dans le succès, il se lança résolument dans cette voie nouvelle, et choisit la Baie, célèbre par ses gras pâturages, pour son premier champ d'opération. Comme les fonds lui manquaient, il se mit en société avec M. le notaire Ls. Blondin, formant un petit capital de $500, avec lequel ils achetèrent dans le village la maison qui servait antérieurement d'hôtel à M. Télesphore Vigneau.

Les MM. Blondin n'avaient aucune expérience. Ils durent prendre à leur aide un fromager du comté de Missisquoi (2), M. Hylas Truax, qui malheureusement était loin d'être artiste en fabrication. La première année fut un échec, au point de vue commercial. C'est le sort de presque tous ceux qui ouvrent une voie nouvelle. Faute d'expérience et de connaissances suffisantes, de la part des patrons et des fabricants, le fromage produit fut de qualité inférieure. Il en résulta pour ces derniers un déficit de $1,100 (3).

Ce fut un échec, mais un glorieux échec, qui ouvrait à la classe agricole une source intarissable de revenus, et la mettait sur le chemin du véritable progrès.

---

(1) Saint-Athanase d'Iberville, Sainte-Marie-Monnoir, Rougemont, Henriville. — Maskinongé, la Rivière-du-Loup et Yamachiche, ne sont venues que trois ans après la Baie. (Notes de M. F.-X. Blondin).

(2) De Farnden, près de West-Farnham.

(3) Une partie du fromage ne put servir qu'à l'engraissement des porcs, qui dédommagea quelque peu les fabricants.

Les années suivantes les résultats furent plus avantageux. Voici la quantité de fromage fabriqué les quatre premières années :

1875	11,000 livres.
1876	13,000 "
1877	17,000 "
1878	108,000 "

L'élan était donné. La classe agricole entrait dans le mouvement et l'avenir de l'industrie laitière était assuré. Mais ce ne fut qu'après 1880 que l'industrie fromagère fit des progrès réels dans cette province (1).

Le succès obtenu encouragea les MM. Blondin à étendre leurs opérations sur une plus grande échelle. Ils avaient conçu, à cet effet, le projet d'ériger à la cavée, sous les pins, une grande et unique fabrique à laquelle tous les cultivateurs auraient eu un accès relativement facile, en la divisant par sections, correspondant à chaque concession ou arrondissement. Ce projet toutefois était une utopie qui ne put se réaliser, chaque fermier, comme de nos jours, voulant avoir la fabrication à sa porte.

Alors les MM. Blondin abandonnèrent l'établissement du village, et choisirent pour eux-mêmes le meilleur arrondissement, celui du haut de la Baie, pendant que, dans les autres concessions, s'établissaient çà et là les fabriques aujourd'hui en opération.

Nous allons donner un résumé succint de l'établissement des diverses fromageries et beurreries de cette paroisse, et de leur fonctionnement jusqu'à nos jours.

Les fabriques de la Baie peuvent se classer en plusieurs catégories, suivant leur origine et leurs marques de commerce primitives, savoir : les *Lake View*, les *Blue-Star*, les *Beaver*, les *Daisy*, les *Maple Leaf factories*, en français, les fabriques *Vue-du-Lac*, *Etoile bleue*, *Castor*, *Marguerite*, *Feuille d'érable*.

(1) Rapport du Comm. de l'Ind. lait. pour 1907, p. 9.

Nous gardons la dénomination anglaise, seule connue du commerce.

Ces dénominations si jolies sont malheureusement en voie de se perdre et sont remplacées graduellement dans le commerce par le terme générique *Canadian Produce*, produit canadien, avec les initiales du vendeur. Nous conservons les anciennes dénominations, pour la clarté du récit et le classement méthodique des divers établissements.

Fabriques "Lake-View". — Ainsi nommées à cause de leur site, d'où l'on jouit d'une belle vue sur le lac Saint-Pierre. Elles comprennent aujourd'hui trois fabriques distinctes, qui fonctionnent dans le Haut-de-la-Baie, sous la même administration : la fabrique No 1, bâtie sur la terre de M. Ernest Lemire (No. du cadastre 607) ; le No 2, bâti sur le lot No 667, à l'extrémité sud de la concession et la beurrerie établie à côté de la fabrique No 1. On fait le fromage en été et le beurre l'automne et le printemps. C'est la plus importante administration laitière de la paroisse. En 1907, elle seule a payé à ses patrons $32,654.29.

Historique. — C'est au printemps 1879 que les MM. Blondin quittèrent le village pour fixer leur établissement dans le haut de la Baie. Ce déplacement lésa naturellement une partie des patrons qui voyaient le centre de fabrication s'éloigner de leur ferme.

Pourquoi donc nous quittez-vous? disent-ils aux MM. Blondin.

Quand vous bâtissez une *sucrerie*, n'est-ce pas au fort des érables que vous la placez? répondirent-ils. Trouvez-vous injuste que nous agissions de même?

Le raisonnement était irréfutable. On laissa s'éloigner les fabricants. Mais dans le même printemps, une autre fabrique, la *Blue-Star*, s'élevait dans le village, prête à leur faire une sérieuse compétition. L'avenir prouva que les deux fabriques avaient leur raison d'être, et que les nombreux troupeaux de la première concession pouvaient les alimenter toutes deux.

Quant aux MM. Blondin, ils continuèrent avec beaucoup de succès à fabriquer, sous la marque "Lake-View", jusqu'au 19 décembre 1883.

A cette époque, un syndicat se forma sous la raison sociale de "La Société de fabrication du beurre et du fromage de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre". Cette société acquit et conserva jusqu'aujourd'hui la propriété et la direction de la fabrique *Lake-View*.

L'augmentation incessante des produits laitiers, et les progrès de l'industrie, exigèrent bientôt l'érection d'une succursale, qui fut bâtie en 1893, sous le nom de *Lake View Factory*, No. 2.

La beurrerie Lake-View entra en opération en automne 1892 et a été fondée par M. Joseph-Louis Lemire (1). En automne 1910, un poste d'écrémage a été ajouté à l'établissement.

---

(1) M. Jos.-Louis Lemire est le véritable organisateur du syndicat actuel, auquel il a réussi à annexer une trentaine de fabriques de la paroisse et de l'étranger. — L'industrie laitière fut la grande occupation de sa vie, et il a puissamment contribué au progrès de cette oeuvre si importante. — Doué d'une belle intelligence, d'un jugement droit et d'une volonté ferme, M. Lemire a été l'homme de progrès, le philanthrope dans la force du mot. Dès l'âge de 25 ans, il s'occupait des affaires de sa paroisse. Outre l'industrie laitière, sa sollicitude a embrassé tout ce qui pouvait contribuer au bien-être matériel de ses co-paroissiens. C'est à son initiative qu'ils doivent le statut qui règle et organise la commune de la Baie, chef-d'oeuvre de prudence et de sagesse, qui lui donne presque droit au titre de législateur; c'est lui qui a formé la société d'assurance mutuelle contre le feu, qui fonctionne si bien depuis bon nombre d'années; lui, qui a doté la paroisse d'un aqueduc, dont l'existence paraît aujourd'hui indispensable; — lui, qui, peu de temps avant sa mort, a fait ériger la féculerie, entreprise qu'une opposition systématique a fait échouer, mais qui aurait pu créer à la classe agricole une précieuse source de revenus: tout cela sans doute, grâce au concours intelligent des principaux citoyens de l'endroit.

L'éducation a été l'un des principaux objets de sa sollicitude. Il a été longtemps le président de la commission scolaire, et plusieurs jeunes gens et jeunes filles doivent à sa libéralité l'instruction qu'ils ont reçue.

Officiers du Syndicat. — Les directeurs élus en 1883, furent MM. Amable Côté, Narcisse Gouin, Joseph Précourt, Isaïe Caya, Cléophas Proulx, William Bélisle et Alexandre Gouin.

Présidents: 1883, Amable Côté; — 1904, Alexandre Gouin; — 1908, Joseph-Moïse Jutras.

Gérants: 1883, Jos.-LouisLemire; — 1903, William Bélisle.

Secrétaires: 1883, Jos.-Louis Lemire; — 1903, L.-Rosario Lefebvre.

Fabricants:

1. Fromagerie Blondin. — 1875, Hylas Truax; — 1876, F.-X. Blondin.

2. Fromagerie *Lake-View* No 1. — 1879, F.-X. Blondin et Mme Suzie Fairfield. — 1880, Mme Crawford. — 1882, Melle Teel. — 1884, Louis Côté et Achille Bélisle. — 1885, Jack Shafe. — 1886, Eusèbe Proulx. — 1889, Edouard Drouin. — 1890, Cléophas Proulx. — 1891, Achille Bélisle. — 1895, Uldoric Levesque. — 1910, Edmond Boisvert, jusqu'à ce jour.

3. Fromagerie *Lake-View* No 2. — 1893, Joseph-Thomas Bélisle, 1910, Emeri Précourt, jusqu'aujourd'hui.

4. Beurrerie *Lake-View*. — Automne 1892, Lucien Doré, de Cap-Santé. Ce Monsieur est le premier fabricant de beurre de la paroisse.—1895, Uldoric Lévesque, et Jos.-Thomas Bélisle, conjoints.—1910, Edmond Boisvert et Eméri Précourt, conjoints.

Fabriques Blue-Star. — Les fabriques qui ont adopté la marque *Blue-Star* doivent en partie leur existence à M. Jos.-Nestor Duguay, marchand de cette paroisse, qui les a mises en opération avec le concours de divers associés.

Sa dénomination de *Blue-Star* est due sans doute aux convictions politiques de M. Duguay, qui avait été député au parlement pour le comté d'Yamaska, du 12 février 1874 au 7 juin 1875, date à laquelle il fut défait par M. J.-S.C. Wurtele,

Quatre fabriques de la paroisse ont adopté cette marque dès leur origine, celles du village, du Bas-Pays-Brûlé, et les deux du Bas-de-la-Baie.

En politique, il a joué un rôle assez important. Aux élections générales de 1886, il a été sur les rangs comme candidat du parti conservateur. Il est décédé le 2 mars 1904, âgé de cinquante-six ans, laissant pour pleurer sa perte, une veuve, Héloïse Janelle, qu'il avait épousée le 9 novembre 1869.

Ces appréciations sont tirées en partie de sa note nécrologique, écrite par son ami, M. le notaire L.-M. Blondin, registrateur, de Saint-François-du-Lac.

Fabrique Blue-Star No 1 (1). — Etablie au village en 1879, sur le lot du cadastre No 555, par un syndicat, composé de MM. Jos.-Nestor Duguay, Calixte-Charles Lemire, Joseph-Elie et Eusèbe Proulx. — M. J.-N. Duguay en a toujours été le président et le gérant général.

Historique. — Pendant que les MM. Blondin déménageaient à *Lake-View*, le nouveau syndicat se formait, et la fromagerie *Blue-Star* surgissait, non loin de l'établissement délaissé. Le nouveau site, en arrière du village, obviait à de graves inconvénients signalés pendant l'existence du premier établissement, dont le contact immédiat avec les emplacitaires voisins avait donné lieu à des plaintes légitimes.

Grâce à l'emploi de fabricants habiles, la fromagerie *Blue-Star*, s'acquit dès le principe une renommée enviable, qui l'aida puissamment dans l'écoulement de ses produits. Les hauts prix obtenus par le syndicat engagèrent diverses fabriques étrangères à se placer sous son égide. De sorte que bientôt, le syndicat local, en s'adjoignant les produits de ces fabriques, toutes bien choisies, prit et garda les proportions d'un syndicat de district, dont les affaires devinrent considérables.

En 1888, le syndicat vendit la propriété de son établissement à monsieur Charles Drouin qui l'a conservé jusqu'à sa mort, arrivée en 1909. Il légua sa propriété à son fils Alphonse, qui la vendit, en automne 1910, à son frère Omer.

En 1897, la fabrique agrandit son cercle d'action par l'établissement d'une beurrerie, qui fonctionne encore alternativement avec la fromagerie, sur le lot No 481 (2).

En 1900, M. Drouin subit une lourde épreuve. — Le 7 mai, un incendie rasa complètement l'édifice de la *Blue-Star* No 1. — Grâce à une légère assurance de $350 et à l'activité de

---

(1) Les numéros que nous donnons aux fabriques *Blue Star* rappellent l'ordre de leur fondation et non leur marque de commerce, qui était adoptée par plusieurs fabriques situées en dehors de la paroisse.

(2) Depuis 1907, la beurrerie appartient au syndicat "Elie, Lemire et Cie." L'arrondissement de fabrication beurrière comprend les deux arrondissements des fabriques *Blue Star* du village.

M. Drouin, la fromagerie se releva immédiatement de ses ruines et fut bientôt en état de reprendre ses opérations.

Fabricants. — 1879, J.-B. Vigneau et Edouard Grenier, — 1880, Mme Fairfield, seule (1). — 1881, Mme Fairfield et Eusèbe Proulx. 1882, Eusèbe Proulx. — 1884, François Demers. — 1888, Charles Drouin. — 1909, Alphonse Drouin.

Fabrique Blue-Star No 2. — **Beurrerie Z. Duguay.** Ces deux fabriques fonctionnent dans le bas du Pays-Brûlé, la première, sur le lot No 812, au sud-ouest de la maison de M. Benjamin Béliveau, la deuxième sur le lot No 782, près de la route de la Grand'Plaine. Cette dernière fabrique alternativement le beurre et le fromage.

Historique. — La *Blue-Star* No 2 a été fondée en 1889, par MM. Jos.-Nestor Duguay et Calixte-Charles Lemire. Elle partageait l'arrondissement de la *Beaver,* qui fonctionnait depuis dix ans au centre de la concession, ce qui engagea cette dernière à reprendre le terrain perdu, en bâtissant une succursale dans le haut de la concession, sous le nom de *Beaver* No 2. En automne 1899, il s'éleva un conflit au sujet de l'érection d'une beurrerie. Le propriétaire-fabricant, M. E.-Z. Duguay, malgré une opposition assez forte, plaça l'établissement à la route de la Grand'Plaine. Les mécontents amenèrent en opposition M. Grégoire Hébert, qui installa une autre fromagerie près de l'ancienne, et força M. Duguay à se retirer. Depuis cette époque l'arrondissement est partagé, pour le fromage seulement, en deux fabriques distinctes, la fromagerie de M. Nap. Jutras, et la fromagerie-beurrerie de M. Ed.-Zéph. Duguay.

Propriétaires. — 1889, J.-N. Duguay et Cal.-Chs. Lemire. — 1895, Ed.-Zéphirin Duguay. — 1899, Grégoire Hébert. — 1906, Napoléon Jutras.

Propriétaire de la beurrerie. — 1899, Ed.-Zéph. Duguay. — 1910, (23 juin). Josaphat Boisvert.

Fabrique Blue-Star No 3. — Fondée en 1892 par monsieur Joseph-Nestor Duguay, dans le bas de la Baie, sur le lot No 408, en haut du chemin. — Elle partageait l'arrondissement

---

(1) Elle fabriquait pour MM. Blondin, l'année précédente. — Cette femme intelligente étaie, pour la *Blue-Star*, une acquisition importante, qui contribua grandement à la renommée de ses produits.

de la *Daisy Factory* formé depuis huit ans. — En 1907, elle a payé à ses patrons $13,982.27.

En 1899, une beurrerie a été attachée à l'établissement.

Propriétaires. — 1892, Joseph-Nestor Duguay, fondateur. — 1903, Syndicat de tous les patrons, sous la présidence de Pierre Pepin. — 1905, Nazaire Lemire. — 1911, Herménégilde Fontaine.

Fabricants. — 1892, Noël Rapmond. — 1893, Nazaire Lemire. — 1911, Ludger Bélisle, fils.

Secrétaire-trésorière. — Ernestine Grandmont.

Fabrique Blue-Star No 4. — Fondée en 1898 par une compagnie à fonds social, sous le vocable de "Elie, Lemire et Cie" (1). Elle comprend deux établissements, la fromagerie érigée sur le lot No 475, et la beurrerie sur le No 481, toutes deux dans les limites du village récemment incorporé de Baieville. Elle a adopté la marque *Blue-Star*" (2).

Historique. — En 1898, un différend s'éleva dans la fabrique du village, au sujet de la vente ou consignation des produits. La question n'ayant pu se régler à l'amiable, une partie notable des patrons s'érigèrent en société distincte.

Le printemps suivant une fromagerie nouvelle, munie des derniers perfectionnements, ouvrait ses portes au milieu de l'arrondissement et attirait une clientèle assez nombreuse pour lui assurer un avenir prospère. — C'était une concurrence redoutable pour les fabriques voisines, la *Blue-Star* du village et la *Daisy*.

Cette dernière n'y put tenir longtemps, et en 1905, elle se fusionnait avec la nouvelle compagnie, qui faisait l'acquisition de ses deux fabriques, rasait sa fromagerie devenue inutile, et faisait fonctionner la beurrerie pour son propre compte. — En 1907, elle a payé à ses patrons $6,369.73.

Fabricants. — 1899, Nap. Daneau. — 1903, Ludger Bélisle. — 1911, Joseph-Omer Dupuis.

Fabriques Beaver. — Elles doivent vraisemblablement cette dénomination toute canadienne au site de la première fabrique, sur un embranchement du ruisseau Courchesne, autrefois fréquenté par les castors.

---

(1) L'acte de société est daté du 24 octobre 1898. La fabrique n'a commencé ses opérations qu'au printemps suivant.

(2) La beurrerie est commune avec la *Blue-Star* No 1.

Elles comprenaient trois établissements distincts, appartenant aux mêmes propriétaires et établis tous trois dans la deuxième concession: la fromagerie No 1, sur le lot No 759, près de la maison de M. Adélard-Jos. Houle; — la fromagerie No 2, sur le lot No 728, près de M. William Proulx, et la beurrerie placée à la route de l'église. En 1907, elles ont payé à leurs patrons $12,961.17. — En 1911, les trois établissements ont été réunis en un seul, à la route de l'église.

Historique. — La fabrique *Beaver* prit naissance, en 1879 (1), à peu près en même temps que la *Lake-View*, la *Blue-Star*, et la *Maple-Leaf*. Ce sont les quatre plus anciennes fabriques, après celle des Blondin, en 1875.

Elle eut pour fondateur M. Léon Arel, marchand et propriétaire de moulin à Saint-Zéphirin-de-Courval, et M. Emmanuel Girard, fromager de Berthier (2).

---

(1) Contrat du 5 nov. 1878.

(2) Emmanuel Girard, fils de Pierre et de Marguerite Grandpré, établis à Saint-Guillaume, en 1879, a mené une vie d'aventures qui mérite une mention spéciale. — Après un bon cours d'études au collège de l'Assomption, il entreprend l'étude de la médecine. Mais bientôt, séduit par des espérances illusoires, il abandonna cette carrière, pour courir après la fortune et les aventures, dont son âme était avide. Les mines d'or d'Australie, étaient à leur apogée et la fièvre de l'or, qu'on voyait miroiter dans le lointain, échauffait bien des cerveaux. Le jeune étudiant se laissa tenter, comme bien d'autres, et il courut vers ce qu'il croyait être un nouvel Eldorado. — Ce fut une déception. — Après deux ans de vie pénible, dégoutté du métier ingrat de mineur, il se rend au Caire, et y passe sept ans, comme commis de *bar* dans un hôtel. Puis il vient à Paris, se met au service d'une agence de voyages, pour la conduite des touristes. Pendant treize ans, il parcourt le monde, accompagnant et dirigeant, dans leurs excursions, des familles nobles ou des groupes de voyageurs, qui l'estimaient à cause de ses connaissances.

Pendant ce temps-là, la fortune, qu'il cherchait, se riait de lui et s'éloignait de plus en plus. Il en vint à un tel état d'indigence, qu'il dut vendre sa montre pour traverser en Amérique et revenir au pays. —C'était en 1877. L'industrie fromagère commençait à s'implanter dans la province. — Malgré ses 45 ans, il se jeta résolument dans cette nouvelle voie, et se livra à la fabrication du fromage dans une fabrique de Berthier. — Il mettait ainsi de côté quelques épargnes, et deux ans après, il s'associait à M. Léon Arel pour fonder, à la Baie, la fabrique *Beaver*.

Il était célibataire. — Dès son arrivée en cette paroisse, renonçant à sa vie d'aventures, il épousa le 7 juillet 1879, Melle Olivine Lafond, fille d'Amable et d'Elisa Rêche, de cette paroisse. Il est décédé à Yamachiche, vers 1893.

C'était, dit-on, un fabricant de premier ordre, remarquable par une propreté exquise.

Ils placèrent leur établissement sur le lot No 774, près du ruisseau Courchesne, au sud du chemin. Tout allait bien, lorsqu'en 1882 un conflit s'éleva entre Girard et Adolphe Parent, successeur de Léon Arel, au sujet du pourcentage alloué pour fabrication. Girard offrait de fabriquer le fromage à un taux moins élevé, si on voulait l'aider à se bâtir à son compte. L'offre fut acceptée avec enthousiasme, et dès le printemps une fromagerie nouvelle s'élevait en face de la première, au nord du chemin, attirant à elle tous les patrons. Ce pauvre M. Parent, sans clients, se trouva forcé de fermer son établissement. Il le vendit deux ans après à M. Moïse-Charles Lemire qui le transporta sur sa propriété du bas de la Baie, et y fonda la fabrique *Daisy*.

M. Girard fut le seul propriétaire et fromager de la *Beaver* jusqu'au 17 janvier 1888, date à laquelle il en passa la propriété à MM. François Demers, fromager, et Calixte Allard, cultivateur.

En 1892, le syndicat érigea dans le haut de la deuxième concession, la fabrique *Beaver* No 2.

En 1902, M. Arthur Poirier, transféra la fabrique No 1, du lot 774 au lot 759, et établit une beurrerie sur son emplacement, à la route de l'église.

Propriétaires. — 1879, Léon Arel. — 1881, Adolphe Parent. — 1882, Emmanuel Girard. — 1888, François Demers et Calixte Allard. —1890, Calixte Allard et Herménégilde Lefebvre. — 1892, Calixte Allard, Herm. Lefebvre et Frs. Demers. — 1895, Calixte llard et Frs. Demers. — 1902, Arthur Poirier. — 1905, Adélard et Albert Poirier.— 1911, Albert Poirier.

Fabricants de la Beaver No 1. — 1880, Emmanuel Girard. — 1888, François Demers. — ... Herménégilde Lefebvre. — 1895, Georges Lafond. — 1899, Wilbrod Houle. — 1902, Albert Poirier.

Fabricants de la Beaver No 2. — 1892, Adélard Lefebvre. — 1894, Adélard Poirier. — 1911, Albert Poirier.

Fabrique Daisy. — Nous ignorons l'origine de cette dénomination. — Elle se composait de deux établissements situés

dans le bas de la Baie, — une fromagerie érigée sur le lot No 449, propriété du fondateur, M. Moïse-Charles Lemire, — et une beurrerie, qui fonctionne encore, sur le lot No 481, propriété de M. Pierre Senneville. La fromagerie est disparue en 1903, par sa fusion avec la *Blue-Star* No 4.

Historique. — Quand M. Lemire transporta au bas de la Baie (en 1884) la fromagerie délaissée de M. Parent, aucune fabrique n'existait encore dans cette concession. C'était un excellent arrondissement, qui, dès les premières années, rendit l'établissement prospère et lui promettait d'acquérir beaucoup d'importance.

Par malheur pour la *Daisy*, une compétition désastreuse vint diviser ce bel arrondissement, lui enlevant successivement la majeure partie de ses produits laitiers. En 1892, la *Blue-Star* s'implante au bas de la concession ; ce fut un rude coup porté à sa prospérité. Elle s'en dédommagea un peu, en s'alliant à la fromagerie du village, pour établir, en 1897, la beurrerie *Daisy*. Mais, en 1898, la *Blue-Star* vint de rechef lui couper les vivres de ce côté par la fondation de sa fabrique No 4, ce qui formait quatre fabriques distinctes dans le bas de la Baie. La *Daisy* dut mourir d'inanition, la fabrication devenant trop restreinte pour être payante.

En 1905, le syndicat vendit sa double propriété à la compagnie de la *Blue-Star* No 4, qui ferma la fromagerie et garda la part de beurrerie.

Propriétaires de la fromagerie Daisy. — 1884, Moïse-Charles Lemire, fondateur. — 1902, Omer Duhaime, de Saint-François-du-Lac. Automne 1905, Elie, Lemire et Cie.

Propriétaires de la beurrerie Daisy. — 1897, Moïse-Charles Lemire, Didace Guévremont et Charles Drouin. — 1902, Omer Duhaime et Charles Drouin. — 1905, Elie, Lemire et Cie.

Fabricants de la Daisy. — 1884, Georges Lafond. — 1889, J.-B. Martel et Nap. Raymond. — 1890, J.-B. Martel, seul. — 1893, Edmond Boisvert et son frère. — 1895, Eusèbe Martel. — 1897, ... Biron, puis après quelques semaines, Achille Bélisle. — 1900, Napoléon Daneau. — 1902, Napoléon Morin, de Sainte-Perpétue. — 1903, Edmond Boisvert, de Saint-Elphège.

Fabrique Maple-Leaf. — Cette fabrique, ayant son siège dans la "Grand'Plaine", la dénomination "Maple-Leaf" est toute naturelle, le mot anglais *maple* s'appliquant à la *plaine*, comme à l'érable, dont elle est une variété. Elle consiste en une fromagerie-beurrerie, établie au coin de la route de l'église et du chemin de la troisième concession, sur le lot No 887.

Historique. — Cette fabrique est l'une des quatre premières, fondées en 1879. Elle doit son existence à M. Isid. Petitclerc, de Kingsey, qui a fondé la fromagerie ; la beurrerie a été annexée à l'établissement vers 1893, par M. Elie Proulx. En 1907, elle a payé à la classe agricole $6,710.23.

Propriétaires. — 1879, Isidore Petitclerc. — 1885, J.-N. Duguay.— 1891, Elie Proulx. — 1905, Josaphat Boisvert. — 1910, Emmanuel Côté.

Fabricants. — 1879, Is. Petitclerc. — 1885, W. et P. McDonald.— 1887, Edouard Grenier. — 1891, Elie Proulx. — 1905, Josaphat Boisvert. — 1910, Emmanuel Côté.

Fabricants de la beurrerie. — 1893, Ernest St-Hilaire, un mois. — Elie Proulx, Josaphat Boisvert, Emmanuel Côté.

Fabrique Jutras, ou **Maple-Leaf** No 2.—Elle comprend une fromagerie unique située à la Grand'Plaine, près de la route du rang des Jutras. Elle a donc son siège en dehors de la paroisse. Mais l'administration et une partie notable de l'arrondissement appartiennent à la Baie.

Historique. — Elle a été fondée en 1888 par M. François Jutras (fils de François), qui en a gardé la propriété jusqu'en 1892. Depuis cette époque, elle appartient à M. C. Bellarmin Jutras, qui en dirige l'administration. En 1907, elle a payé à ses patrons $12,000.

Fabricants. — 1888, M. Marcotte. — 1890, Achille Bélisle. — 1891, Noel Raymond. — 1892, George Walter Jutras. — 1895, Napoléon Daneau. — 1896, Geo. Walt. Jutras. — 1898, Dolphis Jutras. — 1903, Ernest Jutras, fils de Bellarmin.

Tableau des fabriques de la Baie, par ordre d'établissement.

Année	Fromageries	Beurreries	Arrondissement
1875	Fabrique Blondin (1)		Village (disparue) (1)
1879	Lake-View No. 1		1ère Concession–centre
"	Blue-Star No. 1		Village–haut
"	Beaver No. 1		2e Concession–centre
"	Maple-Leaf No. 1		3e Concession–centre
1884	Daisy (2)		1ère Concession–bas (disp.)
1888	Maple-Leaf No. 2		3e Concession–bas
1889	Blue-Star No. 2		2e Concession–bas
1892	" " No. 3		1ère Concession–bas
"	Beaver No. 2		2e Concession–haut
"		Lake-View No. 1	1ère Concession–centre
1893	Lake-View No. 2		1ère Concession–haut
"		Maple-Leaf	3e Concession–centre
1897		Blue-Star No. 1	Village–bas
1898	Blue-Star No. 4		Village–bas
1899		Blue-Star No. 3	1ère Concession–bas
"		Blue-Star No. 2	2e Concession–bas
1902		Beaver No. 1	2e Concession–centre

Cercle agricole.

L'année 1875, avons-nous dit, est, pour la classe agricole de la Baie, le commencement d'une ère nouvelle. En même temps qu'au village naissait l'industrie laitière, l'esprit de progrès, qui s'emparait de notre peuple, enfantait une institution qui a largement contribué à l'amélioration de notre culture en général, et de l'industrie laitière en particulier. Un cercle agricole était créé.

Le 28 décembre 1875, dans une assemblée de la paroisse, sous la présidence de M. le maire Louis-Esdras Manseau, Joseph-Louis Lemire, étant secrétaire provisoire, M. le curé Paradis expliqua longuement la nature, les conditions d'existence et les avantages d'un cercle agricole. Son influence exerça ici, comme en chaire, une action salutaire; et dès le même jour on jetait les bases d'un cercle local, dont la première séance,

(1) Transportée en 1879 à Lake-View No. 1.

(2) Fusionnée, en 1905, avec la Blue-Star No. 4.

composée de soixante-et-onze membres, eut lieu le 8 janvier 1876 (1).

Parmi les directeurs choisis ce jour-là, nommons MM. Narcisse Gouin, président; Ls.-Esdras Manseau, vice-président; Joseph Elie, secrétaire, et Jos.-Louis Lemire, trésorier.

Ce dernier paraît avoir été l'âme du cercle et prit, jusqu'à sa mort, une part active aux délibérations souvent importantes qui eurent lieu dans la suite.

Le première existence du cercle toutefois, ne devait pas être de longue durée. Après trois ans de vie active, il rentra dans le silence en 1878 (2), pour renaître avec plus de vigueur en 1893, quinze ans après.

Cette courte période lui permit d'opérer une somme de bien assez remarquable. Parmi les oeuvres de cette première étape, citons l'expansion et l'organisation de l'industrie laitière, et la création d'une assurance paroissiale. Ces deux oeuvres, une fois établies sur des bases solides, le cercle crut avoir accompli sa mission, et il rentra dans l'ombre.

Il ne faisait que sommeiller, et il attendait son heure pour reparaître sur la scène. Ce fut M. Jos.-Louis Lemire qui contribua davantage à cette résurrection.

Il est encore en pleine vigueur et opère beaucoup de bien parmi nous. Nous avons lieu d'espérer que la résurrection sera permanente.

Au nombre des oeuvres de la seconde étape, nous devons citer en premier lieu l'amélioration des races bovine et porcine, par l'introduction de la vache Ayrshire et du porc Yorkshire (3). Le croisement des races bovines canadienne et ayrshire a doté la paroisse de magnifiques troupeaux dont la renommée est devenue provinciale, et dont les qualités laitières font la richesse de nos fabriques. L'étranger, qui passe ici, ne manque pas de les admirer, et nos cultivateurs ont droit d'en être fiers.

---

(1) Registre des délibérations du Cercle

(2) L'extinction du cercle parait coincider avec le départ du curé Paradis.

(3) Le premier individu de cette race est arrivé ici le 2 décembre, 1894.

Les concours annuels organisés par le cercle ont certainement contribué à cette amélioration.

L'agriculture a marché de pair avec l'industrie laitière, et l'adoption de méthodes rationnelles de culture a amené toute une révolution. Pour faciliter les travaux, le cercle tient, à l'usage de ses membres, toute une collection d'instruments perfectionnés, tels que semeuses et sarcleuses à légumes, semeuses à patates, arracheuses mécaniques, égreneurs de blé-d'inde, pelles à chevaux, etc., et les directeurs, plus que jamais, ont l'ambition de marcher de l'avant.

Le cercle compte une centaine de membres.

Présidents au Cercle. — 1876, Narcisse Gouin. — 1878, Amable Côté. — 1879, Vacance de 15 ans. — 1893, Jos.-Louis Lemire. — 1904, Calixte Chs. Lemire.

Secrétaires. — 1876, Jos. Elie. — 1879, Vacance. — 1893, Moïse-H. Lemire. — 1898, Jos.-Ludger Belcourt, N. P.

L'aqueduc.

L'aqueduc de la Baie a été installé et mis en opération par une compagnie locale (1), formée le 16 décembre 1895. Les directeurs (2) confièrent l'entreprise principale, celle des tuyaux de conduite, à M. Joseph Lachapelle (3), moyennant la somme de $6,000. Le réseau était prêt à fonctionner le 28 novembre 1896. L'ensemble des travaux, conduits, réservoirs, pompe à vapeur, etc., a coûté jusqu'à ce jour environ $14,000.

Les conduits sont en bois de pin, sapin et d'épinette, pris sur le 17e lot du cinquième rang de Wendover, que la Compagnie avait préalablement acquis de la Tourville Lumber Mill Co. — Ce matériel employé constitue une erreur fondamentale, et on reconnait aujourd'hui que l'épinette au moins aurait dû être exclue. — La longueur du parcours de l'eau à travers un réseau de cette nature, lui communique une odeur et goût détestables, que font disparaître, heureusement, quelques heures d'exposition à l'air libre.

---

(1) Le fonds social est de $10,000, divisé en 500 parts de $20 chacune.

(2) Calixte-Charles Lemire, président, Joseph-Louis Lemire, gérant, Didace Guévremont, Joseph Elie et Ferdinand Martel.

(3) Marché du 19 décembre, 1895.

La prise d'eau est sur le chenal Tardif, sur un terrain acquis de M. Alexandre Mercure. De là, le réseau traverse la concession Saint-Louis, le Petit Bois, le haut de la Baie, le village et une partie du bas de la Baie, sur un parcours d'environ neuf milles.

Les tuyaux sont alimentés par une pompe à vapeur, et un réservoir de 25 pieds de hauteur, ce qui suffit pour le bas du village, mais n'exerce pas une pression suffisante pour le haut de la côte. Dès le principe, on avait dans un but d'économie adapté au réservoir un moulin à vent qui remplaçait la pompe à vapeur en temps favorable. Les frais d'entretien et le fonctionnement défectueux de cette machine en firent abandonner l'usage en 1901. Depuis lors une nouvelle pompe d'un meilleur débit (1) a remplacé l'ancienne et donne généralement satisfaction aux consommateurs. L'aqueduc fonctionne bien aujourd'hui et donne aux actionnaires de bons revenus, suffisants pour éteindre graduellement sa dette sans nouvelle mise de fonds.

Tout imparfait qu'il est, l'aqueduc rend des services inappréciables, dans une campagne où l'eau des puits est tout-à-fait impropre au lavage et aux usages culinaires. Le fertile terrain de la Baie, si renommé par ses gras pâturages et ses riches moissons, est cependant dépourvu d'eau douce ; et l'eau de pluie seule fournit aux habitants, qui n'ont pas l'avantage d'être à proximité de l'aqueduc, l'approvisionnement indispensable à la tenue du ménage. En revanche, le sol est riche en salines et eaux minérales, qui commencent à être appréciées du public et ne tarderont pas à être exploitées avec avantage (2).

Officiers de la Compagnie. — La présidence a toujours été confiée à M. Calixte-Chs Lemire, et la gérance à M. Jos.-Louis Lemire, jusqu'à sa mort, en mars 1904. Depuis cette époque, M. Cal.-C. Lemire, cumule la double fonction de président et de gérant. — Le secrétaire a toujours été M. le notaire Jos.-Ludger Belcourt.

---

(1) Posée par M. Médard Boucher, de Saint-François-du-Lac, au prix de $425.

(2) La plus connue est celle de M. Wilfrid Lemire, exploitée sous le nom d' *Eau minérale de Saint-Antoine*, par M. Houde, de Nicolet, qui la qualifie sans hésiter, de "Reine des eaux minérales."

Mécaniciens. — 1895, Henri Mercure. — 1901, John Gill. — 1905, 25 déc., — Louis Côté.

Industries diverses.

La population de la Baie est essentiellement agricole, et, partant, le champ réservé à l'industrie n'y dépasse pas les limites des exploitations rurales. Tout se fait en vue des avantages de l'agriculture. Mais, dans ce domaine, le dernier quart de siècle a vu éclore plusieurs petites industries intéressantes, qui font honneur à l'esprit pratique, disons mieux, à l'esprit inventif du peuple antonien. Passons en revue quelques-unes de ces industries locales.

1° *La clôture de fil de fer Kitselmann.* — Inventée et brevetée par les MM. Kitselman, Frères, de Ridgeville, Indiana, U. S. En 1892, monsieur Nestor Duguay acheta des inventeurs le droit de fabrication, et fonda une usine, qui n'a cessé d'être en opération jusqu'à ce jour, malgré l'épreuve du 22 juin 1900, qui en détruisit tout le matériel.

La manufacture, qui, avant l'incendie, opérait dans le haut du village, a été transférée dans l'une des dépendances immédiates du magasin Duguay.

La clôture tricotée Kitselman, est très populaire, et tend à remplacer graduellement la vieille clôture de cèdre, que la rareté du bois fera bientôt tout-à-fait disparaître. Légère, forte et durable, elle n'offre pas l'inconvénient d'amasser la neige ou d'obstruer la vue, comme l'ancienne clôture de bois.

Malgré la compétition qu'on lui fait sur les marchés, la clôture tricotée gagne du terrain, et se répand dans toute la province de Québec, et même à l'étranger.

Propriétaires. — 1892, J.-N. Duguay. — 1899, Robert Duguay et Cie.

Gérant. — Robert Duguay, qui, pour introduire le nouvel article, se servit de l'agence de J.-O.-C. Duguay et Bruno Duguay.

Fabricants. — 1892, John Caouette. — 1906, Edmond Gauthier.— 1908, Alphonse Gauthier.



Jutras Bellarmin VII

2° *La bouilloire à sucre automatique.*— Brevetée vers 1893 par M. C.-Bellarmin Jutras, cultivateur de la Baie, et fabriquée par l'inventeur lui-même avec l'aide de ses nombreux enfants (1). Elle perfectionne notre industrie sucrière tout en simplifiant le travail naguère si ardu de nos sucriers.

Longtemps à l'état d'enfance, l'industrie du sucre d'érable a atteint dans ces derniers temps un grand degré de perfection, et les produits de nos sucreries locales peuvent rivaliser maintenant avec avantage contre les sucres raffinés du commerce, grâce surtout à l'outillage perfectionné dont on se sert pour la confection des sirops et des sucres.

Celles de la Baie ont toujours joui d'une excellente réputation. On doit à M. l'abbé V.-Pierre Jutras, curé de Tinwick, un intéressant travail sur l'industrie sucrière à la Baie-du-Febvre (2).

3° *Le distributeur d'engrais automatique.* — Inventé aussi et fabriqué par M. C.-B. Jutras, qui l'a introduit sur le marché, vers 1901. Ceux qui en ont fait l'usage lui trouvent une supériorité incontestable sur les articles de même genre.

4° *La Féculerie.* — Érigée en 1899 sur le lot No 656, dans le haut de la Baie, par une compagnie à fonds social, composée de soixante actionnaires. Le nouvel établissement paraissait réunir toutes les conditions de succès. La matière première ne pouvant faire défaut dans un terrain où la culture des pommes de terre eut un jour la primauté (3). Les fonds étaient suffisants. Un établissement similaire, propriété de M.

(1) M. C. B. Jutras a 15 enfants vivants, 8 garçons et 7 filles.

(2) *Lexique de l'industrie du sucre d'érable à la Baie-du-Febvre.* Publié dans le *Bulletin du Parler français*, 1903-1904.

(3) En 1830, la récolte de pommes de terre avait été de 45,370 minots, contre 27760 minots d'avoine.

J.-B. Prieur, de Montréal ,existait à Sainte-Luce et donnait de bons profits (1).

On se mit à l'oeuvre. On installa de bonnes machines sorties des ateliers de MM. Georges Beauchemin et Rondeau, de Sorel. Et pourtant, avec tous ces gages de prospérité, l'entreprise échoua.

La féculerie eut le sort de la première fromagerie. Les produits de la première année furent de qualité inférieure et par suite ne purent se vendre à un prix rémunérateur. Le défaut était dans le séchoir qui fonctionnait imparfaitement. Un spécialiste (2), grassement payé, n'ayant pu le mettre en meilleure condition, les actionnaires, déçus dans leurs espérances, prirent le parti de fermer l'établissement.

La fabrique est toujours là, prête à ouvrir ses portes à l'industriel qui saura en tirer parti. L'industrie serait une source de richesse pour nos cultivateurs. Espérons que le gouvernement saura par de généreuses subventions, aider la compagnie à se relever (3).

Directeurs nommés en 1899. — Ludger Caya, Alma Gouin, William Bélisle, Urbain Joyal, Alexandre Gouin.

Gérant. — Louis Lemire.

5° *Le brayeur de lin.* — Cette intéressante machine, installée en 1901, était la propriété de M. Adélard-Joseph Houle, qui l'exploitait à son profit. Elle demeura en fonction pendant trois années consécutives, attirant les semeurs de lin de tout le district. Un puissant moulin à vent servait de moteur. Le vent, par malheur, est une force inconstante, qui manque à l'heure où l'on a le plus besoin, ce qui empêcha l'établissement de se maintenir.

---

(1) MM. Louis Lemire et Alexandre Gouin, avaient été délégués pour le visiter et faire rapport de leur examen.

(2) M. Octave Cuisset.

(3) La fabrique a été vendue, en 1910, à M. Louis Leclerc, menuisier, qui, n'espérant pas la remettre en opération, en a employé les matériaux à l'érection d'une maison dans le haut Baieville.

6° *Les drains en ciment.* — Nouvelle fabrique établie en 1908 par M. Henry Alie, du village. On y exécute toutes espèces de travaux en ciment et béton, tels que drains, pavés, têtes de cheminées ; on peut même y entreprendre certains travaux publics, comme ponceaux, piliers et arches de ponts.

7° *Anciennes industries.* — Outre l'industrie domestique, très développée autrefois, nos pères ont eu de vrais établissements industriels, tels que fouloirs, poteries, horlogeries et autres boutiques et ateliers de ce genre.

L'horlogerie a occupé une large place dans notre industrie paroissiale, et pendant la première moitié du dernier siècle, elle a fait une concurrence avantageuse à la célèbre horlogerie Bellerose, des Trois-Rivières. Sans atteindre le degré de perfection des produits de Paris, Londres ou Genève, nos boutiques ont fourni au commerce des horloges de bois qui avaient leur mérite ; sous le rapport de la précision, elles surpassaient certainement la plupart des pendules à ressorts qui les ont remplacées depuis un demi-siècle. Une de ces boutiques, tenue par M. Joseph Chartrain, oncle du docteur William Smith, a existé à la place de M. Nestor Trudel, une autre dans le bas du Pays-Brûlé.

Vers 1875, le village possédait une boutique de potier dirigée par M. Aurile Joubert.

Plusieurs autres industries se sont implantées à la Baie, à diverses époques. Citons en particulier l'industrie des cigares, qui, dans le cours du dernier siècle, y a maintenu quelques années son établissement assez prospère.



CHAPITRE XXXIV.

LES INSTITUTIONS PAROISSIALES.

SOMMAIRE. — La bibliothèque. — La Société de construction. — L'assurance. — L'Union St-Joseph.

La bibliothèque paroissiale. — Elle constitue l'une des compléments les plus utiles à l'instruction primaire, en fournissant à l'enfant, au sortir de l'école, et à tous les paroissiens en général, une série approuvée de bons livres, et en soustrayant le peuple au danger des lectures malsaines.

Le 2 décembre 1860 (1), M. le curé Paradis jetait les bases d'une institution de ce genre, et bientôt une série de livres de choix était installée dans la sacristie où les abonnés pouvaient se les procurer tous les jours après la messe, et après vêpres, les dimanches et fêtes (2). Cette bibliothèque a produit d'heureux fruits en répandant des connaissances utiles, et en fournissant une source toujours nouvelle d'amusements innocents aux personnes de tout âge.

Depuis longtemps (3) elle a été transportée au couvent de l'Assomption, où elle est encore à la disposition des paroissiens. De nombreuses revues mensuelles remplacent aujourd'hui, sinon complétement, au moins en grande partie, l'oeuvre des bons livres.

La société de construction. — Fondée en 1868. Le but de la société, basée sur le statut 12, Victoria, chap. 57, était de promouvoir le commerce, l'industrie, de faciliter les constructions nouvelles, en rendant les capitaux plus accessibles au commun des hommes. C'était une espèce de comptoir d'escompte, dont les opérations ressemblaient à celles de nos banques.

---

(1) Coutumier, Vol. I, 1er dim. de l'Avent, No 5.

(2) Coutumier, Vol. I, 3e dim. de l'Avent, No 2.

(3) 29 décembre, 1872

La société recruta un bon nombre d'actionnaires dans la paroisse et les environs, et, pendant plusieurs années, les affaires furent très prospères. La gérance de la société fut confiée :

De 1868 à 1873, à Louis-M. Blondin, N. P. ;
" 18873 à 1876 ,à Jos.-Ludger Belcourt, N. P. ;
" 1876 à 1878, à Michel Elie, M. D.

Malheureusement, des difficultés de diverses natures, que nous ne pouvons apprécier, vinrent jeter la défiance parmi les actionnaires, spécialement ceux de l'Avenir. Il s'éleva de sérieuses divergences d'opinion, ce qui suscita mille entraves au bon fonctionnement de la société. Par suite, elle fut dissoute en 1878, heureusement sans perte, ni pour les actionnaires, ni pour les déposants. Les seuls perdants furent ceux qui, par trop de méfiance, offrirent prématurément leurs actions au rabais. M. le notaire Belcourt fit avec ses actionnaires trop craintifs un profit net de $400.

L'assurance mutuelle contre le feu de la paroisse de la Baie-du-Febvre. — L'idée d'une assurance paroissiale a été conçue au sein du Cercle Agricole, devant lequel elle a d'abord été émise par M. Jos.-Louis Lemire, en 1876 (1). Le Cercle n'eût-il enfanté que cette institution, il aurait droit de s'énorgueillir de cette paternité, car l'enfant a une vitalité, une force qui lui promettent une existence indéfinie.

L'assurance vit le jour en 1879. — Le 24 février, une assemblée de paroisse nomma un comité composé de MM. J.-L. Lemire, Louis-Esdras Manseau et Calixte Allard, pour établir et organiser la Compagnie, en ouvrant un livre de souscription.

Ces messieurs se mirent à l'oeuvre Le 19 juin, la liste était bien remplie, et l'on procédait à l'adoption des règlements aujourd'hui en force, conformément à la 7e section du chapitre 68 des Statuts Refondus du Bas-Canada.

Le 1er août, la Compagnie recevait son existence légale ; on nommait un bureau de sept directeurs ; et l'organisation commençait à fonctionner régulièrement. Depuis lors elle n'a

(1) Délibérations du Cercle

cessé d'exercer une influence bienfaisante, soulageant bien des malheureux dans leurs épreuves, et réparant bien des pertes.

Pendant ses trente années d'existence, la Compagnie a enregistré environ quarante sinistres, et payé une somme totale d'environ $10,000. Elle compte aujourd'hui (1909), 900 polices en force, tant à la Baie, que dans les paroisses voisines de Pierreville, Notre-Dame de Pierreville, Saint-Elphège, La Visitation, Saint-Zéphirin et Saint-Joachim, formant un total de $500,000.

Présidents de la Compagnie. — 1879, (24 juin), Raphaël Côté.— 1884 (10 juillet), Jos.-Louis Lemire. — 1886 (19 juillet), Calixte Allard. — 1895 (29 octobre), Jos.-Louis Lemire. — 1899 (5 juillet), Calixte Allard.

Secrétaires-Trésoriers. — 1879 (24 février), Louis-Esdras Manseau. — 1903 (23 mai), Jos.-Ludger Belcourt, N. P.

On nous saura gré de rappeler ici les principaux accidents par le feu survenus en cette paroisse, et qui ont été allégés tant par notre Compagnie que par d'autres semblables. On pourrait intituler cette liste la "Liste noire" ou

Les jours néfastes de la Baie.

1865, (1er mai). — Incendie du magasin de Jos. Duguay, capitaine de milice.—Pertes, $22,000. A l'heure du sinistre, presque tous les paroissiens étaient à l'église, accompagnant à sa dernière demeure les restes de Marie-Josephte Proulx, épouse de Moïse Gouin. — Le service funèbre était présidé par M. Moïse-G. Proulx, ptre, neveu de la défunte.

1883, (10 janvier). — Incendie du couvent. Voir pour les détails chapitre XXXI.

1886, (*Réclamation du 30 septembre*). —Feux chez Joseph Houle (Ass. $50), Onésime Lemire, (Ass. $350), Joseph Lacerte, (Ass. $425), et Philippe Proulx, (Ass. $40).

1890, (5 *février*).—Pierre Pepin, maison brûlée, (Ass. $350)

1890, (3 *mai*). — Jos. Lafond, du Pays-Brûlé, dépendances, point d'assurance.

1891, (15 *janvier*). — Antoine Jutras, maison incendiée, (Ass. $300).

1892, (*milieu de septembre*). — Chaussée du moulin Côté, emporté par la crue des eaux.

1894, (9 *déc.*). — Boulangerie de J.-B. Carrier, et écurie d'Uldoric Lacerte. — Pertes, $2,000.

1896, (23 *juillet*). — Alexandre Lauzière, grange et étable, (Ass. $133.34).

1897, (22 *avril*). — Onésime Vadeboncoeur, grange et étable, (Ass. $125).

1897, (18 *mai*). — Maison de Béloni Dupuis, de Saint-Thomas de Pierreville; un enfant de quatre ans périt dans les flammes.

1898, (28 *avril*). — William Proulx, voit raser par le feu sa maison et toutes ses dépendances, (Ass. $800), et Eugène Proulx, sa grange et son étable, (Ass. $225).

1898, (17 *mai*). — François Demers perd à son tour une grange et une étable, (Ass. $350), et son voisin Isaïe Champagne, éprouve quelques dommages à ses bâtisses, (Ass. $90).

1898, (19 *août*). — Pierre Grandmont, une étable, (Ass. $100).

1898, (2 *octobre*). — Moïse Côté, grange et dépendance, (Ass. $300). — Ce dernier sinistre eut lieu le dimanche après-midi, jour où le curé Bellemare avait fait son entrée solennelle à la Baie.

1900, (7 *mai*). — Fromagerie *Blue-Star,* du village, appartenant à Charles Drouin, (Ass. $350).

1900, (22 *juin*). — L'usine de clôture tricotée Kitselman, appartenant à R. Duguay et Cie, (Ass. $1,000), et une grange de Jos. Elie.

1900, (18 *juin*). — Une bâtisse de Moïse Beaulac, (Ass. $500).

1901, (1er *mai*). — Denis Côté, une grange.

1902, (25 *mars*). — Vers 1 heure p. m., l'Eglise et la sacristie, en construction, deviennent la proie des flammes. — Pertes, $36,000. (Ass. $15,000).

1903, (30 *juillet*, au soir). — Jos.-Louis Lemire, perd une grange et une étable toutes neuves et munies des améliorations les plus modernes, (Ass. $775). — M. Lemire a dû prendre là le germe de la maladie qui l'a emporté l'année suivante. — *Décembre,* Pierre-O. Jutras, sa maison, (Ass. $500).

1906, (10 *janvier*). — Le feu détruit le moulin de Henry Alie, dans le Pays-Brûlé. — Pertes, $3,500. — Le 26 mars 1901, ce moulin avait été le théâtre d'un drame plus terrible encore. M. Louis--Clair-Houde, propriétaire de l'immeuble, ayant été saisi par ses habits dans le mouvement d'une courroie, fut, avec la rapidité de l'éclair, entraîné autour de l'arbre de couche, et trouva une mort horrible, dans la rotation vertigineuse de la machine.

1906, (8 *décembre*). — George-Antoine Lemire, hangar, remise et leur contenu, (Ass. $100).

1907 — (Soirée du 20 *novembre*). — Un misérable forcené met le feu à plusieurs granges de la Grand'Plaine, avec l'intention bien arrêtée d'y faire passer la concession entière. On parvint, heureusement, à l'arrêter dans son oeuvre de destruction. Les sinistrés furent au nombre de quatre: Veuve Dominique Lachapelle, assurance $350; Adélard Laforce, $675; — Stanislas Geoffroy, $150; — Adrien Biron, $50.

1908, (12 *janvier*). — 9 1-2 p. m. — Le moulin Caya détruit par un incendie. — Point d'assurances. — Pertes, $6,000.

L'Union Saint-Joseph de Drummondville. — Succursale No 7 établie à la Baie. — Une assemblée préliminaire, convoquée le 23 septembre 1900, par les officiers du Conseil Central, on décida l'établissement. MM. Alexandre Mercure et J.-O. Bousquet, représentaient l'Union et donnèrent une conférence pour faire connaître et apprécier le but, les conditions et les avantages de cette société de bienfaisance.

Le 7 octobre suivant, MM. J.-O. Bousquet, Alexandre Mercure et Joseph Couture, délégués de l'Union, procédaient à l'ouverture régulière du Conseil local, en la salle publique de la paroisse. Séance tenante, avait lieu l'élection des premiers officiers, comme suit :

Chapelain, Monsieur le curé,
Président, P.-Bruno Duguay.
Vice-Président, Jos.-Omer Drouin.
Secrétaire, Rév. L.-H. Comeau, ptre, vic.
Assistant-Secrétaire, Horace Lemire.
Trésorier, Robert Duguay.
Médecin, Docteur William Smith.

DIRECTEURS DE L'UNION SAINT-JOSEPH.



Bruno Duguay, Président.



Omer Drouin, Secrétaire.

Cette société repose sur une base essentiellement religieuse, et comme telle, elle a sa place marquée dans l'église paroissiale. Une riche bannière (1), et de jolis insignes lui permettent de figurer en corps dans nos démonstrations religieuses et civiles; et sa présence ne contribue pas peu à relever l'éclat de nos cérémonies, particulièrement la fête de saint Joseph, qu'elle a choisie pour fête patronale de l'Union.

Elle a déjà opéré un bien notable, surtout dans la classe ouvrière, et plusieurs malades, quelques veuves, y ont trouvé un précieux secours, au temps de l'épreuve.

Présidents. — 1900 (7 octobre), P.-Bruno Duguay. — 1905 (5 février), George Levasseur.

Trésoriers. — 1900 (7 octobre), Robert Duguay. — 1900 (3 novembre), Jos.-Omer Drouin.

Secrétaires. — 1900 (7 octobre), L.-H. Comeau, ptre. — 1901, (13 janvier), Onésime Bélisle. — 1902 (2 février), Jos.-Adélard Bélisle. — 1903 (11 janvier), Jos.-Omer Drouin.

---

(1) Fabriquée au prix de $75, dans l'atelier de Desmarais, Senécal et Cie, de Montréal. (Résolution du 20 avril 1901; rapport du 5 novembre).





L'Eglise et le Presbytère



La rue de l'Eglise



Le magasin de R. Duguay & Cie



Le magasin de N. N. Boucher & Cie

QUATRIEME PARTIE—LES PERSONNAGES

CHAPITRE XXXV.

LES HOMMES PUBLICS DE LA BAIE.

SOMMAIRE. — 1.—*Titulaires et employés de l'église* — marguilliers; — bedeaux et sacristains; — organistes et chantres; — fanfare; — syndics des âmes.

2.—*Titulaires et employés municipaux* — maires, secrétaires-trésoriers, présidents de la commune.

3.—*Professions libérales.* — médecins. — notaires; — hommes de professions, de la Baie, qui ont étudié à Nicolet.

4.— *Députés* au parlement et hommes politiques.

§1.—TITULAIRES ET EMPLOYES DE L'EGLISE.

1.—*Liste des marguilliers en charge.*

Le bureau de la fabrique a dû être constitué, dès l'origine de la paroisse, en 1703. Nous n'avons pu retrouver la liste des premiers marguilliers, et ne pouvons remonter au delà de 1733.

Année	Marguilliers en charge	Année	Marguilliers en charge
1733	Le Sieur Benoit (1)	1742	Beaulac Lefebvre (4).
1734	Louis Manseau	1743	Jacques Lefebvre (5).
1735	Gabriel Houde (2)	1744	Dézile Lefebvre (6).
1736	Joseph Désilets.	1745	François Belcour-Desruiseaux.
1737	Mtre Bélisle (3).	1746	Gabriel Martel.
1738	François Didier.	1747	Jean-Baptiste Robida.
1739	Jean-François Lemire.	1748	François Laforest.
1740	Jean-François Lemire.	1749	Jean-François Lemire.
1741	Joseph Benoit.	1750	Gabriel Robida (7).

(1) Probablement "Gabriel", ancêtre de tous les Benoit de la Baie.

(2) Ancêtre des familles Houde, Houle, Clair Houde et Leclerc.

(3) Louis Bélisle, maître charron, ancêtre commun des Bélisle de la paroisse.

(4) Joseph Lefebvre dit Beaulac, fils du premier seigneur.

(5) Jacques Lefebvre dit Labaye, fils du premier seigneur.

(6) Louis Lefebvre dit Désiles ou Désilets, fils du premier seigneur.

(7) Lieutenant de milice, ancêtre de tous les Manseau de la paroisse, à l'exception de "Louis-Esdras".

Année	Marguilliers en charge	Année	Marguilliers en charge
1751	Jean-Baptiste Senneville.	1791	Louis Gouin.
1752	Joseph Désilets.	1792	Gabriel Proux, fils.
1753	Joseph Manseau.	1793	Etienne Chateauvert.
1754	Jean-Baptiste Proux.	1794	Antoine Lemire.
1755	Claude Houde.	1795	Louis Demers.
1756	Joseph Robida.	1796	François Bourbeau.
1757	Christophe Gauthier.	1797	Michel Côté.
1758	Gabriel Benoit.	1798	Gabriel Alard.
1759	Joseph Proux.	1799	Michel Jutras.
1760	Louis Proux.	1800	Louis Courchène.
1761	Francois Manseau.	1801	François Janelle.
1762	Jean-Baptiste Pepin.	1802	François Courchesne.
1763	Jean-Baptiste Manseau.	1803	Etienne Barbeau.
1764	Joseph Précourt.	1804	Louis Côté.
1765	François Lamontagne.	1805	Ignace Lupien.
1766	Isidore Côté.	1806	Louis Manseau.
1767	Louis Manseau.	1807	François Côté, fils.
1768	Jean-Baptiste Robida.	1808	François Lemire.
1769	Gabriel Proux.	1809	Joseph Chevrefils.
1770	Jean-Baptiste Descoteaux.	1810	Joseph Côté.
1771	Louis Courchène.	1811	Joseph Boucher.
1772	Antoine Lemire.	1812	Gabriel Manseau.
1773	François Bellecour.	1813	François Manseau.
1774	Pierre Janelle.	1814	Joseph Lemire.
1775	Charles Côté	1815	Joseph Janelle.
1776	Gabriel Précourt.	1816	François-Augustin Côté.
1777	Augustin Houde.	1817	Michel Hamel.
1778	Michel Martel.	1818	Louis-Gabriel Manseau.
1779	Amable Proux.	1819	Louis Proux.
1780	François Didier.	1820	Michel Jutras.
1781	Joseph Bélisle.	1821	Louis Gouin.
1782	François Côté.	1822	Jean-Bte. Gabriel Proux.
1783	Louis Côté.	1823	Antoine Joutras.
1784	Antoine Manseau.	1824	Pierre Courchesne.
1785	Antoine Clair-Houde.	1825	Jean-Baptiste Manseau.
1786	Jean-Baptiste Lacerte (1)	1826	Etienne Hali.
1787	Charles Charpentier (2)	1827	Michel Barbeau.
1788	Jean-Louis Beaubien (2)	1828	Louis Proulx.
1789	Jean-Baptiste Proux.	1829	Pierre-Joseph Joutras.
1790	Joseph Courchène.	1830	Antoine-Pierre Lemire.

(1) Le 25 mars 1787, ce marguillier, en rendant ses comptes, remet au presbytère le coffre fort qui, jusqu'alors était sous la garde des marguilliers en charge. — (2) Elus irrégulièrement le 2 janvier 1786. L'élection a été confirmée plus tard. L'un des fils de Beaubien est devenu prêtre, il est mort le 17 janvier 1863, étant curé de Saint-Thomas-de-Montmagny. Un autre, l'honorable Jos. Octave Beaubien, est mort conseiller législatif, en 1877.

Année	Marguilliers en charge	Année	Marguilliers en charge
1831	Antoine Proulx.	1872	Gabriel Courchesne.
1832	Guillaume Crépeau, écuyer.	1873	Joseph Lacerte.
1833	Alexandre Gouin.	1874	François Jutras.
1834	Gabriel Proulx.	1875	Thomas Bélisle.
1835	Joseph Boisvert.	1876	Louis Proulx.
1836	Antoine Lemire.	1877	Louis Laforce.
1837	Joseph Lafond.	1878	Stanislas Elie.
1838	Joseph Cloutier.	1879	Joseph Alie.
1839	Charles Lemire.	1880	Denis Côté.
1840	Michel Benoit.	1881	Joseph Précourt.
1841	Antoine Lemaire.	1882	Gabriel Côté.
1842	Esdras Manseau, écuyer.	1883	Louis Côté.
1843	Jean-Baptiste Manseau.	1884	Pierre Pepin.
1844	Alexandre Boisvert.	1885	Calixte Allard.
1845	Alex-Louis Gouin, écuyer.	1886	Calixte-Hyacinthe Lemire.
1846	Jean-Baptiste Lemire.	1887	Joseph Benoit.
1847	Michel Joutras.	1888	Antoine Côté.
1848	Ignace Courchesne.	1889	Narcisse Côté.
1849	Michel Côté.	1890	Moïse-Charles Lemire.
1850	Antoine Lemire.	1891	Antoine Bergeron.
1851	Jean-Baptiste Barbeau (1).	1892	Antoine Jutras.
1852	François Côté (1)	1893	Narcisse Gouin.
1853	Julien Jutras.	1894	David Benoit.
1854	David Houle.	1895	Octave Lemire.
1855	Antoine Manseau.	1896	Elisée Manseau.
1856	Jean-Baptiste Manseau.	1897	Nazaire Côté.
1857	Pierre Martel.	1898	Pierre Jutras.
1858	Noël Lefebvre.	1899	Moïse Honorat Lemire (3).
1859	Jean Lafond.	1900	Félix Lefebvre (3).
1860	Michel Houle.	1901	Joseph-Frs. Lemire (3).
1861	David Côté.	1902	Joseph Lefebvre.
1862	Jean-Baptiste Parent.	1903	Alvarès Manseau.
1863	Joseph Duguay.	1904	Eusèbe Proulx.
1864	Charles Benoit (2).	1905	Onésime-Frs. Bélisle.
1865	Louis Dionne.	1906	Moïse-Frs. Lefebvre.
1866	Antoine Lozeau.	1907	C.-Bellarmin Jutras.
1867	François Boisvert.	1908	Calixte Grandmont.
1868	Joseph Robida.	1909	Napoléon Lacerte.
1869	Joseph Caya.	1910	Ludger Caya.
1870	Antoine Proulx.	1911	Joseph Caya.
1871	Sifroid Gagnon.	1912	Hilaire Proulx.

(1) Chefs de l'opposition, dans l'affaire du pain-bénit, le 6 janvier 1852.

(2) Nouveaux troubles au sujet du pain-bénit.

(3) Elus syndics pour la construction de l'église, le 6 mars 1899.

2.—*Les bedeaux et sacristains.*

L'absence de documents ne permet pas de dire comment, à l'origine de la paroisse, se faisait le service de l'église. En 1734, date à laquelle remontent les plus anciennes redditions de comptes, le soin de l'église était confiée à une sacristine, Melle Madeleine Lacroix, dont le traitement était très minime, comme on le constate par l'item suivant :

1736—Payé à Madeleine Lacroix, pour deux ans qu'elle a servi l'église, $21 ≠ 10s.

La rétribution annuelle équivalait à environ deux piastres de notre monnaie (1). On conjecture que la tenue de la chapelle des "dix-huit" et de la première église avait toujours été confiée ainsi à une sacristine.

Point de bedeau proprement dit, avant 1739.—Les sépultures, assez clairsemées, vu le nombre restreint des habitants, n'exigeaient pas de fossoyeur attitré. Il est probable, aussi, que l'*Angelus* ne se sonnait pas encore.

En 1739, il est question de l'achat d'une cloche, au prix de 263 livres. C'est dès lors que, dans les registres, apparaît le nom de François Langevin, le premier bedeau en titre. — Depuis cette date, on le voit témoin à toutes les sépultures d'enfant, suivant l'usage conservé jusqu'à ces dernières années.

Les bedeaux, pas plus que la sacristine, ne furent pas rémunérés pour faire fortune. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, leurs émoluments ne dépassaient guère 30 à 36 livres par année. C'est dire que, pour soutenir leur famille, il leur fallait allier à leur office de bedeau, une autre fonction plus lucrative. Claude Descoteaux était à la fois bedeau et cultivateur ; — Pierre Castel faisait l'école passante.

En 1837, le bedeau n'avait encore, comme tel, qu'un salaire annuel de vingt piastres. — Rien d'étonnant si le bedeau du temps s'est laissé tenter à la vue des belles pièces d'argent et d'or qui dormaient dans le coffre-fort, placé à la sacristie.

A cette maigre pitance s'ajoutait, cependant, une assez bonne aubaine. C'était une quête à domicile dans la paroisse. Quand Monsieur le curé, accompagné de trois marguilliers du banc, faisait la visite paroissiale, le bedeau suivait à quelque distance. Et on l'accueillait partout, joyeusement et surtout généreusement.

De tout temps, en effet, le bedeau a été entouré de considération. Et c'est juste, à considérer l'utilité, l'importance de ce personnage si intimement lié au ministère curial. Il faut dire que plusieurs bedeaux ont légué leurs noms à la postérité, à raison des côtés saillants de leur esprit parfois très-rusé, comme aussi de leurs précieux services

Le bedeau eut la tournée, dans cette paroisse, jusqu'en 1850.

---

(1) La valeur de l'argent était plus élevée que de notre temps. Le 18 janvier 1764, l'évêque de Québec alloue trente sols à un cocher pour un voyage, de la Baie à Saint François-du-Lac.

Nous donnons, ci-dessous, une notice sur la sacristine et les bedeaux qui se sont succédé en cette paroisse jusqu'à nos jours.

Madeleine Hubert dite Lacroix, sacristine avant 1739, baptisée à Montréal le 21 mars 1708, fille de Louis-Joseph et de Madeleine Trottier; mariée en deuxièmes noces, le 29 novembre 1738, à Gabriel Houde, l'ancêtre commun des familles Houde, Houle, Clair-Houde et Leclerc, de cette paroisse. — Elle eut trois enfants de ce mariage. — Inhumée à la Baie, le 15 mai 1742.

François Degrais dit Langevin (1739—1er mai 1762), soldat, fils de François et de Louise Labranche, de Marlay, Provence; marié le 25 février 1837, à Marie-Catherine Vanasse, fille de François, de la Baie. Il a eu sept enfants tous baptisés en cette paroisse.

Claude Lefebvre dit Descoteaux (1er mai 1762-1796), fils de Joseph et de Marie-Catherine Benoit, marié, à la Baie le 8 janvier 1760, avec Marie-Anne Boisvert. Il a eu six enfants, dont l'un, Louis, est l'ancêtre de la branche des Lefebvre-Descoteaux, dite "Claude". On ignore la date précise à laquelle il est sorti d'office. Il était encore en fonction à l'arrivée du curé Archambault, en 1786. Ce dernier, pendant sa gestion, ne fait jamais mention du bedeau nominalement.

Pierre Castel (1796. — novembre 1800), soldat venu de France, à l'âge de dix-sept ans, après avoir reçu une certaine instruction. — Fils d'Urbain et de Marie Ursule...... de Saint-Nicolas, province de Devo. Marié à la Baie, le 31 mars 1761, à Marie-Anne Beaubien, veuve de Joseph Cailla, et fille de Michel Trottier dit Beaubien. — Il faisait l'école passante dans le Bas-de-la-Baie, où il se retirait chez son gendre, René Beaulac, tandis que, dans le Haut-de-la-Baie, les leçons périodiques aux enfants étaient données par M. Ramel. Décédé, à l'âge avancé de quatre-vingt-dix-sept ans.

Bonaventure Lyonnais, (nov. 1800 — 1 juin 1805), fils de Claude et de Marie-Louise Courville; — marié, à la Baie, le 29 octobre, 1770, à Josephte Labonne.

Joseph-François Sirois, (1 juin 1805 — 1 mai 1800), marié à Marie-Louise Bérubé, dont il a plusieurs enfants baptisés en cette paroisse. Sous le curé Louis Bédard, de 1805 à 1806, il figure sous le prénom de François; sous le Rév. M. Gosselin, sous celui de Joseph. Il signe toujours "Joseph Cyroi", ou "Cyroi" tout court.

Joseph Desfossés, (1 mai 1809 — 1 mai 1816), fils de Jean-Baptiste et de Marie-Charlotte Terrien, de Nicolet; marié à la Baie le 30 janvier 1798, à Marie-Louise Lefebvre-Descoteaux, fille de Jean-Baptiste IV. Il est l'ancêtre de tous les Desfossés de la paroisse. Son fils Joseph a été longtemps premier chantre du choeur.

Antoine Allard (1er mai 1816 — 1er mai 1821), fils de Joseph et d'Ursule Janelle; — marié à la Baie: 1°. le 13 juin 1808 à Marguerite Descoteaux; 2°. le 8 octobre 1833, à Thérèse Lespérance; — Décédé subitement et inhumé le 5 septembre 1872, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Charles Bourbeau, (1er mai 1821 — 24 septembre 1837), fils de François et de Marie-Clémende Prat; — marié en cette paroisse le 11 avril 1796, à Geneviève Lafond, fille de Pierre et de Marie Rivard.— Inhumé à la Baie, le 5 mars 1839, âgé de 72 ans. — On l'accusa d'être

l'auteur du vol de $2,000 enlevé avec effraction du coffre-fort de la fabrique, en 1837, fut écroué dans la prison du district, et remplacé par un autre bedeau. — Le procès qui en fut la conséquence donna lieu à des scènes comiques et même burlesques, et le pauvre bedeau fut élargi faute de preuves suffisantes. Au sortir de prison, le vieillard alla cacher sa honte aux Etats-Unis, d'où il revint mourir au milieu des siens, deux ans plus tard.

Antoine Allard, secundo (24 septembre 1837 — 26 décembre 1859).

Jean-Baptiste Dion, (1859), installé au service de l'église, pendant la vacance de la cure, par le marguillier en charge, Jean Lafond, son oncle. — Les jeunes gens du village, sympathiques à Louis Allard, fils de l'ancien bedeau, organisent un charivari et forcent l'intrus à déguerpir, au bout d'une semaine.

Louis Allard, (25 décembre 1859 — 22 avril 1889), fils d'Antoine, et de Marguerite Descoteaux; — marié en cette paroisse, le 19 octobre 1841, à Eléonore Goudreau, fille de Louis et de Marguerite Robitaille. Inhumé le 30 décembre 1893, âgé de 81 ans.

Hormisdas René, (22 avril 1889, à ce jour), fils de Maxime et d'Eléonore Trudel, de Sainte-Monique; marié en cette paroisse, le 25 novembre 1872, à Corinne Allard, fille de Louis.

3.—*Les organistes.*

Avant 1864, l'église n'eut point d'instrument de musique permanent. Dans les circonstances solennelles on installait un piano provisoirement.

1.—En 1864, la Fabrique fit l'acquisition d'un excellent harmonium (1), que touchèrent successivement:

a) *Le docteur Alfred Mignault*, — 1864-1866;
b) *Les Soeurs de l'Assomption*. — 1866-1872.

2.—Le 15 août 1872, eut lieu l'inauguration de l'orgue actuel. — Les organistes furent successivement:

a) *Les Soeurs de l'Assomption*, 16 août — 1er déc. 1872.
b) *Nestor Duguay*, 1er déc. 1872 — 25 déc. 1873.
c) *Mme docteur William Smith*, 25 déc. 1873 — 8 déc. 1875.
d) *Nestor Duguay*, 2°. 8 déc. 1875 — 1er nov. 1906.
e) *Robert Duguay*, (2) 1er nov. 1906, à ce jour.

4.—*Fanfare Sainte-Cécile.*
Fondée le 1er mars 1880.

Membres fondateurs. — Jos.-Nestor Duguay, directeur, William Smith, M. D., L.-A. Gelinas, Joseph Elie, Joseph Houde, Pierre-Joseph Lemire, Vincent Lemire fils, Cléophas Proulx, Ernest Manseau, Médard Sarrazin, Eusèbe Proulx, Joseph Trudel, Pitre Allard, Alphonse Lemire, Omer Coté, John Elie.

(1) Résolution du 25 décembre 1863.
(2) Avec le concours de son frère Lucien, la première année, et en 1911.



Allard. Charles V



Allard, Calixte VI



Belcourt, Onésime VIII

CHANTRES

Membres subséquents. — Désiré Héroux, Joseph Fontaine, George Bourassa, Hylas Duguay, Joseph Lefebvre, Moïse-H. Lemire, Olivier Bélisle, Ernest Morissette, Philippe-de-Néri Janelle, Joseph Marchand, Joseph Lefebvre fils, Jos.-F. Jutras, Elie Jutras, Adélard Houle, Alexandre Lemire, Zacharie Lefebvre, Joseph Allard, Adélard Houle, Napoléon Benoit, Joseph Boivin, Zoël Houle, Adélard Duguay, Joseph Smith, Alfred Janelle, Zéphir Jutras, J. Vincent, Albert Manseau, John Caouette, Napoléon-F. Bélisle, Carley Duguay, Jos. Bergeron, Robert Duguay, Hermann Martel, Géovani Proulx, Pierre Caya, Arthur Tringue, Omer Drouin, Alphonse Drouin, Lionel Lacerte, Adélard Proulx, Narcisse Elie, George Elie, Antonio Elie, Rodrigue Elie, Jonathan Elie, Alphonse Elie, Edmond Gauthier, Didier Martel, Lucien Duguay, Emmanuel Duguay, Gustave Duguay, Elie Lefebvre, E. Waterall,

5.—*Les chantres.*

Les archives sont à peu près muettes sur les chantres de l'église. Voici, telle que la tradition et quelques documents nous ont permis de la reconstituer, la liste, certainement incomplète, des principaux chantres du choeur.

Chantres des grand'messes:

Michel et Joseph Manseau (1763-1786) ; Joseph Desfossés (1817) ; François Belcourt, Joseph Proulx (1828-48) ; Esdras Manseau (1828-75) ; Jules Lemire (1859...) ; Pierre Dion (1859...) ; Louis Bergeron, Aurile Joubert, Calixte Allard (1875-1909) ; Didier Pelletier (1875-1909) ; Joseph-Edmond Bergeron (1909—12 avril 1910) ; Philippe Côté (12-25 avril 1910) ; Zéphirin Drouin, 1 avril 1910 à ce jour; Onésime Belcourt, 25 avril 1910, à ce jour.

Autres chantres du choeur:

Charles Allard, David Coté, Antoine Bélisle, Moïse Janelle, Joseph Vigneau, Michel Lemire, Philéas Proulx, H. de Lottinville, Louis-Esdras Manseau, Louis Allard, J.-B. Geoffroy, Emilien Courchesne, Joseph Elie, Pierre Pepin, Philippe-de-Néri, Arthur et Joseph Proulx, fils de Philéas, Gabriel Bélisle, Adolphe Manseau, Joseph Manseau, Louis Allard, Frank et Albert Boisvert, Joseph Côté.

6.—*Les syndics des âmes.*

Ces pieux fonctionnaires sont un trésor pour les églises dans lesquelles ils alimentent la dévotion aux âmes du purgatoire. Ce sont les pourvoyeurs des âmes en quelque sorte et leurs avocats auprès de leurs concitoyens. Voici les noms des syndics pour le dernier demi-siècle:

Ignace Courchesne.
Antoine Jutras, fils de Joseph (1870-1892).
Antoine Cloutier.
Louis Dionne (1892).
Joseph Grenier.
Calixte-Hyacinthe Lemire, 1900 à ce jour.
Onésime Houle, 1900, à ce jour.

§ 3.—TITULAIRES ET EMPLOYES MUNICIPAUX.

Le territoire de la Baie-du-Febvre est entré sous le régime municipal, le 30 juillet 1855, à dix heures du matin. Les membres du conseil avaient été élus le 23 juillet précédent, et le même jour avaient prêté le serment d'office. Ces premiers conseillers furent MM. Joseph Duguay, Alexandre-Louis Gouin, Louis-Esdras Manseau, François Lemire, Joseph Lemaire, Joseph Lacerte, Joseph-Gabriel Proulx.

C'était le coup de mort donné au régime féodal, que le gouvernement venait d'abolir.

Voici la liste des principaux fonctionnaires municipaux depuis l'origine du conseil jusqu'à nos jours.

1.—*Maires de la Baie-du-Febvre.*

Joseph Duguay, 1855-1858.
Alexandre-Louis Gouin, 1858-1860.
Joseph-Gabriel Proulx, 1860-1862.
Louis Manseau, 1862-1875.
Raphaël Côté, 1875 (de janvier à mars).
Louis-Esdras Manseau, 1875-1882; 1884-1885.
Joseph-Louis Lemire, 1882-1883.
Onésime Houle, 1883-1884; 1885-1897.
Michel Lemire, 1897-1902.
Moïse-Honorat Lemire, 1902-1909.
Joseph-François Lemire, 1909-1910.
Joseph Elie, 1909....

2.—*Maire de Baieville.*

Calixte-Charles Lemire, 1907...

3.—*Secrétaires-trésoriers de la Baie-du-Febvre.*

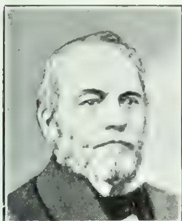
Joseph Rousseau, N. P., 1855-1864.
Joseph-Ludger Belcourt, N. P., 1864-1865; 1873-1909.
J.-Louis Blondin, N. P., 1865-1873.
Pierre-Bruno La Haye, secrétaire *pro tempore,* 1869.
Noël-Urbain Fréchette, 1909...

4.—*Secrétaire-trésorier de Baieville.*

Joseph-Ludger Belcourt, 1907...

CORPORATION DE LA COMMUNE.—Fondée le 6 mai 1822, conformément au Statut George IV, passé le 25 avril précédent.

Présidents:—François Courchesne, 1822-38. — Alexandre-Louis Gouin, 1838-42. — J.-B. Manseau, 1842... vacance. — J.-B. Barbeau, 1846-50. — J.-B. Pepin, 1850-54. — Jos. Manseau, 1854-58. — Alexandre-Louis Gouin, 1858-62. — Jos. Duguay, 1862-68. — Raphaël Côté, 1868-72. — Stanislas Elie, 1872-78. — Jos. Jutras, 1878-82. — Louis Lemire, 1882-86. — Moïse-H. Lemire, 1886-90. — Léonard Beaulac, 1890-96. — Calixte-Chs Lemire, 1896-1908. — Moïse H. Lemire, 1908...



1



2



3



4



5



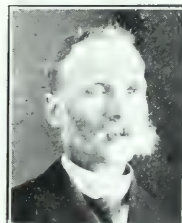
6



7



8



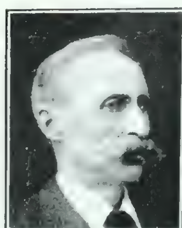
9



10



11



12

MAIRES DE LA BAIE-DU-FEBVRE

1. Joseph Duguay.—2. Alexandre-Louis Gouin. 3. Joseph-Gabriel Proulx.—4. Louis Manseau. 5. Louis-Esdras Manseau.—6. Joseph-Louis Lemire.—7. Onésime Houle.—8. Michel Lemire. 9. Moise-Honorat Lemire.—10. Joseph-Frs. Lemire.—11. Joseph Elie.—12. Calixte-Charles Lemire, Maire de Baieville.

Greffiers:—Joseph Rousseau, N. P... 1868. — J.-L. Belcourt, 1868-72. — L.-M. Blondin, N. P., 1872-73. — J.-L. Belcourt, N. P., 1873-1909. — N.-U. Fréchette, N. P., 1909...

§ 2.—PROFESSIONS LIBERALES.

1.—*Médecins.*

PIERRE DE SALES LATERRIERE (1788-1798). Au sujet de ce médecin célèbre, voir le chapitre VII.

Calvin Alexander (1802-1809), né le 20 juin 1775, à Uxbridge, Mass. étudia la médecine sous le docteur Willard, dans son village natal. Il était le cinquième d'une famille de quinze enfants, cinq filles et dix garçons. Il vint au Canada vers 1801, n'ayant pour toute fortune que son diplôme de médecin ou le droit *of practizing Physic*, comme disaient les Américains d'alors. Il se fixa d'abord à Melbourne, Q., y exerça sa profession, tout en enseignant l'anglais aux jeunes gens de la localité. C'est là qu'il fit la connaissance de Mary-Ann Hicks, soeur de Stephen Hicks, père du chanoine Hicks, de Montréal. En 1802, décidés à se marier ensemble, tard dans l'automne, tous deux vinrent en canot à Trois-Rivières, dans cette intention, en suivant la rivière Saint-François. Le docteur Alexander était établi, depuis quelques mois, à la Baie-du-Febvre. Voici l'extrait de leur mariage cité textuellement :

"*Alexander and Hicks, married.* — Three Rivers on the thirteen day of March 1803, were married by Banns Calvin Alexander of the parish of la Baie-Saint-Antoine, professing and practising Physic, in the said parish, and Ann Hicks of the township of Shipton, Spinster, aged twenty-three years. ; *Signed*: contracting parties, Gedeon Alexander, Margaret, sister of the above Ann, George Stanley. — R. O. SHORT, Rector.

Comme on le voit, Calvin Alexander professait la religion protestante, et ce n'est que plusieurs années après qu'il se fit catholique, à Saint-Grégoire de Nicolet, le 11 juillet 1842, avec sa femme en second mariage, Mary Louisa Gec, et le seul enfant issu de cette union, William Jessie, âgé de neuf ans, et qui épousa, le 4 février 1856, Caroline LeBlanc, à Saint-Grégoire. Ce second mariage de Calvin Alexander, contracté à Drummondville, en 1831, devant le révérend M. Ross, fut réhabilité par le révérend M. Jean Harper.

Les convictions religieuses du docteur ne l'empêchaient pourtant pas de faire baptiser ses enfants à l'église catholique. Trois furent baptisés à la Baie, l'aîné à l'âge de huit mois, les autres quelques jours après la naissance. — Les deux premiers moururent peu de temps après leur baptême. Le docteur se décourageait : "Mais si cela continue, fit-il, ça vaut bien la peine de faire baptiser mes enfants." — Tout de même, l'hiver suivant, 21 février 1807, il présente au baptême son troisième enfant, Mary Louisa ; celle-ci eut une assez longue carrière et épousa, le 7 janvier 1830, Edward Brown, fils de Philip et de M.-Louise Coulombe. Une autre de ses filles, Julia, épousa l'Honorable J.-B.-Georges Proulx, père de Mgr Moïse-G. Proulx, — et l'un de ses garçons devint le docteur Adolphus Alexander, père de l'abbé Henri Alexander.

Calvin Alexander demeura à la Baie jusqu'en 1809, puis à Nicolet jusque vers 1835, alors qu'il alla se fixer définitivement à Saint-Grégoire, où il mourut le 22 septembre 1853, à l'âge de 78 ans (1).

Dugall MacDonald (1823-1837), né en 1788, dans le comté de Glengary, Haut Canada, épousa en 1812, Jessie MacDougall, jeune fille née sur le bateau, pendant que ses parents traversaient en Amérique. De cette union naquirent dix enfants, dont cinq à la Baie-du-Febvre, où il vint se fixer en 1823. L'un de ces derniers, John-Alfred, baptisé le 7 mars 1830, est le père de l'abbé Arthur MacDonald. Il mourut subitement à la Baie, le 13 mai 1837, âgé de 49 ans.

Joseph-Adolphe Smith, (1835-1867), né à la Baie-du-Febvre, 9 février 1808, du mariage de Guillaume Smith, hôtelier, dont les ancêtres, émigrés aux Etats-Unis, venaient d'Ecosse, et de Marie-Elizabeth Côté; fit ses études, partie au séminaire de Nicolet, de 1821 à 1828, partie sous la direction du célèbre abbé Holmes, son protecteur, alors curé de Drummondville; étudia la médecine sous le docteur Blanchet, de Québec, où il fut licencié en 1833; pratiqua environ deux ans à Saint-Michel d'Yamaska, puis se fixa définitivement dans sa paroisse natale lors de son mariage avec Rose Chartrain, célébré le 23 février 1835. Il y exerça sa profession jusqu'en 1867. L'Histoire de la Baie-Saint-Antoine, nous a fait voir le rôle important que cet homme supérieur a joué dans les affaires publiques de sa paroisse. On se rappelle que, en 1838, il fut emprisonné quelques jours aux Trois-Rivières, comme suspect, pour avoir publiquement donné raison aux Patriotes.

Homme franc et loyal, il était toujours prêt à se sacrifier pour ce qu'il croyait être la bonne cause.

Il eut plusieurs enfants, savoir: l'abbé Joseph-Alfred Smith, décédé en 1910, à la cure d'Yamaska; le docteur William, qui lui a succédé à la Baie; le docteur Wenceslas, pharmacien de Nicolet; Madame Jane, veuve de Dosithée Gélinas, marchand, et Mademoiselle Suzanne.

En 1869, le docteur Joseph-Adolphe Smith, se retira avec son épouse au presbytère de Sainte-Brigitte-des-Saults, où son fils, l'abbé Joseph Alfred, venait d'être nommé curé, et y mourut en 1887, âgé de 79 ans. Inhumé à la Baie, le 5 août 1887.

Adolphus Alexander, (1845-1869), né le 11 février 1811, et baptisé seulement le 16 mai 1812, à Nicolet, fils du docteur Calvin Alexander et de Mary Ann Hicks, fit son cours d'études à Nicolet, de 1821 à 1827; étudia la médecine, en compagnie du docteur Joseph Bettez, de Somerset, sous le docteur Emmanuel Lord, d'Yamachiche; marié le 4 mai 1835, à Marie Anne Rolette, fille de Frédéric et de Lucie Bouchette, cette dernière, soeur du célèbre cartographe du même nom. Il eut cinq enfants, deux filles, dont l'une, Alma, épousa, en [illegible], le célèbre compositeur et professeur de musique, Octave Hardy-Chatillon; et trois garçons, Henry Stephen, prêtre; Walter et Robert, médecins, tous trois baptisés à la Baie. Il exerça sa profession à la Baie, à deux reprises, entre 1845 et [illegible], et se fixa définitivement à Nicolet, où il décéda en 1885, âgé de 74 ans.

---

(1) Extrait en grande partie des "Recherches Généalogiques" par M. F. L. Desaulniers, pages 71 et 72.

Simon-Jude-Alfred LeBlanc (1854-1857), né en 1831, fils de Simon-Jude LeBlanc, instituteur de la Baie, et de Marguerite Désormiers; étudia au collège de Nicolet de 1844 à 1849; marié le 18 juillet 1854, étant encore étudiant en médecine, à Reine Clair-Houde, fille d'Alexis et de Thérèse Manseau. — Il pratiqua à la Baie pendant trois ans, de 1854 à 1857, et tenait en même temps une maison de commerce. — Il se fixa ensuite à Saint-Célestin, où il finit ses jours.

Guillaume-Joseph-Alexandre Vallée (1859-1862), fils d'un médecin de Montréal, marié à Marie-Sophie Bourgeois, dont il eut deux enfants, baptisés à la Baie; — avait pratiqué à Durham; — 1859, à la Baie; — 1862, aux Trois-Rivières, où il tint une pharmacie. — Décédé aux Trois-Rivières.

Alfred Mignault (1863-1866), admis vers 1861 à la pratique de la médecine, qu'il avait étudiée à l'Université Victoria, de Montréal; s'établit à Saint-François-du-Lac, où il épousa Elvine Plamondon, veuve de Ignace Gill; puis, en 1863, à la Baie, qu'il dut quitter trois ans plus tard. Excellent musicien, il fut organiste et maître-de-chapelle de la Baie, de 1864 à 1866. — Il mourut, dit-on, à l'hospice des aliénés.

Wenceslas Smith (1866-67), né à la Baie, 22 septembre 1843, fils du docteur J.-A. Smith et de Rose Chartrain; fit ses études classiques aux collèges de Nicolet des Trois-Rivières, et ses études médicales au collège Victoria, de Montréal, où il fut gradué en 1866; pratiqua à la Baie avec son père, pendant une année, au cours de laquelle il épousa Zénobie Lavallée, de Berthier; puis à Sainte-Monique, à Saint-Zéphirin, à Berthier, à Pierreville, à Richmond, et enfin à Nicolet, où il est fixé depuis 30 ans et dirige une pharmacie très prospère.

Le docteur Leslie, (1859-69), vieux médecin protestant, venu d'Angleterre avec un régiment militaire, s'établit, vers 1859, dans la concession du Coteau, en face de l'endroit où se trouve l'église de Saint-Elphège, après avoir épousé Marguerite Hamel, fille de J.-B. Hamel et de Julie Chevalier, — y exerça sa profession, et y mourut en 1869, âgé d'au delà de quatre-vingt ans. Inhumé dans le cimetière protestant de Abénakis, à Pierreville. — Homme distingué et très instruit.


Pierre Bruno La Haye, M.D.

Pierre-Bruno La Haye, (de 1866 à ce jour) né à Batiscan, du mariage d'Alexis La Haye et de Denise Marchand; a fait ses études classiques à Nicolet, et ses études médicales à Laval de Québec; a toujours pratiqué la médecine à la Baie seulement; père de dix enfants vivants, tous issus de son premier mariage avec Honorine Beauchemin, célébré le 24 juin 1868; marié en secondes noces avec Marie-Anne Brunelle, veuve d'Eusèbe Proulx, le premier septembre 1908.



William Smith, M D

William Smith, (de 1867 à ce jour), né à la Baie-du-Febvre, le 28 octobre 1838, du mariage de Joseph-Adolphe Smith, médecin, et de Rose Chartrain; fit ses études au séminaire de Nicolet et son cours de médecine au collège de Victoria, de Montréal, où il fut gradué, en septembre 1862; marié à Nicolet, le 11 novembre 1862, avec Oliva Duval, fille du capitaine Joseph Duval; pratiqua d'abord à Sainte-Monique, comté de Nicolet, de 1862 à 1867, et à la Baie-du-Febvre, de 1867 à ce jour.

Joseph-Ignace Ponthriand (1905-1908), né à Montréal, en 1866, de Joseph Ponthriand et de Salomé Massé, marié vers 1893, à Héloïse Bondy, fille du docteur Agapit Bondy et d'Adéline Franchère; pratiqua la médecine à Saint-Sauveur-des-Monts, comté de Terrebonne, puis à la Baie, de 1905 à 1908; retourna à Saint-Sauver-des-Monts, en 1908; s'établit en 1910, à Sorel, où, tout en pratiquant la médecine, il exerce les fonctions de percepteur du revenu.



J. Walter Lefebvre M D.

Joseph-Alphonse-Walter Lefebvre, né à la Baie-du-Febvre, 12 juin 1884, du mariage de Félix Lefebvre, cultivateur, et d'Emélie Benoit; étudia au séminaire de Nicolet, de septembre 1898 au 21 juin 1906; fit son cours de médecine à l'Université Laval, de Québec, de septembre 1906 à juin 1910, époque à laquelle il fut reçu médecin, (10 juin). Sorti de l'Université, où il avait fait un an d'internat à l'hospice de la Miséricorde, il vint s'établir dans sa paroisse natale, où il exerce sa profession, depuis le 3 juillet 1910; marié à la Baie, le 1er mai 1911, avec Joséphine Courchesne.

2.—*Notaires.*

Pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, il ne paraît pas y avoir eu de notaires résidant à la Baie. Les habitants recouraient aux notaires voisins, aux Trois-Rivières surtout, depuis l'origine de la paroisse à 1750, et à Saint-François-du-Lac, de 1750 à 1805 (1). A défaut de notaire, le curé avait droit de dresser des actes.

---

(1) Notaires qui ont pratiqué à la Baie: Sévérin Ameau, (1662-1715), J.-B. Pottier, (1688-1711), Daniel Normandin, (1687-1729), Hyacinthe-Olivier Cressé, (1737-44), Ant.-Claude Leproust, (1747-60), Louis Pillard, (1737-52), Paul Dielle, (1754-75), tous établis aux Trois-Rivières, excepté Normandin, de Batiscan. — Puis les notaires de Saint-François: Joseph Hautrage, (1750-1759) et Antoine Robin, (1760-1808)

Les archives, pourtant, signalent, pendant cette période, deux notaires qui ont été élu, à la Baie, un domicile temporaire: en 1743, Louis Pillard (1), venant des Trois-Rivières, et en 1768, Joseph Hautrage, venant de Saint-François-du-Lac (2).

Depuis 1805, la paroisse a toujours eu un ou deux notaires résidants. En voici la liste aussi exacte qu'il a été possible de nous la procurer avec notice sur chacun d'eux.

Antoine Robin, (1805-1828), fils du célèbre notaire Antoine Robin, de Saint-François-du-Lac, vint en 1805, s'établir à la Baie, où son père avait pratiqué pendant toute sa carrière légale; épousa le 23 février 1808, Angèle Bazin, de Saint-François; retourna en 1828, dans sa paroisse natale. — Il est le père de l'abbé Basile Robin, décédé à Bienville, en 1906.

Pierre Besse, (1809-1813).

Pierre Blondin (1828-1868), marié 1°. à Adélaïde Noiseux, des Trois-Rivières; 2°. le 12 août, 1833, à Victoire Jutras; vint se fixer à la Baie en 1828; il a toujours pratiqué en cette paroisse, et a exercé en même temps les fonctions de greffier de la cour et d'instituteur dans la concession de la Grand'-Plaine, où il a résidé quelques années avant de descendre au village. En 1868, étant devenu presque aveugle, il céda son greffe et sa clientèle à son jeune fils Louis-Marie, qui venait d'être admis à la pratique, pour le suivre à Saint-François-du-Lac en 1873. Il eut, de sa deuxième femme, plusieurs enfants, parmi lesquels MM. Louis, registrateur, de Saint-François-du-Lac; Achille, ancien régistrateur, de Bécancourt; Adolphe, ex-zouave pontifical, curé de Sainte-Monique de Nicolet; Philomène-Hermine (Soeur Doucet).

Joseph Rousseau, (1827-1867), né en 1799, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, fils de Henri Rousseau, marchand, et de Marie-Anne Gouin; aussitôt après sa cléricature, il s'établit en cette paroisse pour ne plus la quitter; le 8 janvier 1838, il épouse Marie Smith, soeur du docteur J.-A. Smith; tout en pratiquant sa profession, il a exercé les fonctions de maître de poste, et de secrétaire des municipalités civile et scolaire (1855-64); Il tenait bureau dans la maison actuelle de Zéphirin Trudel, qu'il avait lui-même fait bâtir. Décédé 5 décembre 1867, âgé de 68 ans.

Louis-Marie Blondin, (1868-73), né à la Baie, 17 novembre 1839, fils de Pierre et de Victoire Jutras; fit ses études classiques au collège de Nicolet; succéda à son père, dès son admission à la pratique en 1868, et pratiqua à la Baie, jusqu'en 1873, époque à laquelle il fut nommé régistrateur à Saint-François-du-Lac; marié à Elodie Barnard, des Trois-Rivières, de laquelle il a eue une famille nombreuse et distinguée. Ses deux fils pratiquent, l'un comme avocat, à Trois-Rivières, l'autre comme notaire à Grand'Mère, et représente, depuis 1908, le comté de Champlain, aux Communes du Canada.

---

(1) *Dict. Tanguay,* VI, p. 359.

(2) *Archives seigneuriales,* 8 février 1768.


J.-L. Belcourt, N.P.

Joseph-Ludger Belcourt, (1866-71 ; — 1873, à ce jour), né à la Baie, 23 juin 1841, de Paul Belcourt et de Marguerite Duff, étudia à Nicolet (1852-1860) ; professeur à l'académie de la Baie (1862-1871) ; admis au notariat en juin 1866 ; pratiqua à la Baie (1866-71), à Saint-Zéphirin-de-Courval (1871-73) ; et depuis 1873, à la Baie, où il a cumulé les fonctions de secrétaire du conseil municipal de la commission scolaire et toutes les charges de la paroisse ; maître-de-poste (1773-96) ; a été greffier de l'honorable juge L.-O. Loranger, qu'il a remplacé comme reviseur des listes électorales du comté d'Yamaska, jusqu'au rappel de la loi. Le 21 juillet 1868, il épousa Marguerite Proulx. De ce mariage naquirent quinze enfants, parmi lesquels sont : Eva (Soeur Marie-de-Chantal), ursuline de Chatham, Ont. ; Annette (Soeur Sainte-Brigitte), ursuline des Trois-Rivières, Henri, prêtre, professeur au séminaire de Nicolet ; Rodolphe, Rolland, ecclésiastique, et une fille adoptive, Mary Brennigan, (Soeur Sainte-Marguerite), de l'Hôtel-Dieu de Nicolet, supérieure chez les Piégan, à Brookette, Alberta.

Louis-Moïse Saint-Cyr, (1873-1877), marié à Marie Philomène Mayrand, a exercé en même temps que sa profession, la fonction d'instituteur, à l'école du village.

Théodose Rivard, (1877), né en 1841, à Saint-Léon-de-Maskinongé, fit ses études classiques au collège de Nicolet (1854-59) ; s'établit à Saint-Bonaventure d'Upton (1864-1877), il ne fit en 1897, qu'un court passage à la Baie qu'il quitta pour aller se fixer à Louiseville, où il se maria, et mourut en 1901, âgé de 60 ans.

Louis-Napoléon Bélisle, (1880-82), né à la Baie, 23 août 1853, fils de Thomas et de Julie Côté ; étudia au séminaire de Nicolet, et fit sa cléricature sous J. C. Bachand, registrateur de Bagot, à Saint-Liboire ; admis à la pratique 26 octobre 1880, il pratiqua à la Baie (1880-1882), où il épousa, le 7 novembre 1881, Marie-Odélie Houle ; à Saint-Paul-d'Abbotsford (1882-83) ; à Saint-Pie-de-Bagot (1882-1894) ; et depuis 1894, à Wotton, où il a fondé, en 1896, une succursale de la Banque Provinciale du Canada, encore en pleine activité. Il est commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Saint-François.

Louis-Ferdinand Larose (octobre 1883—décembre 1884), fils d'Albert, cultivateur, et d'Emelie Gravel, de Verchères, étudia au collège de Nicolet, et fit sa cléricature sous le notaire Victor Gladu, de Saint-François-du-Lac, marié à la Baie, le 17 juin 1884, à Louise Lacerte, fille d'Apollinaire et de Marie Alie ; en 1884, se fixe à Laprairie, où il est encore.



Urbain Fréchette, N.P.

Noël-Urbain Fréchette, né à Saint-Zéphirin-de-Courval, 24 décembre 1879, de Grégoire et de Domitille Jutras; fit ses études élémentaires à l'académie de la Baie (1895-96), classiques au séminaire de Nicolet (1896-1904), et légales chez J.-A. Blondin, régistrateur de Bécancourt (1904-05), chez Edmond Rousseau de Saint-Zéphirin, (1905-06), et à l'Université Laval de Québec; admis à la pratique, en juillet 1908; le 28 septembre suivant il se fixa à la Baie où, le 22 juin 1909, il épousa Aurore Lemire, fille de Moïse-H. Lemire.

Hommes de profession de la Baie qui ont étudié à Nicolet (1)

MEDECINS.—Pierre Beaubien, (1809-15); Stephen MacDonald, (1831-37) Edward MacDonald, (1838-41); Eugène Gouin, (1861-66); Gédéon Manseau, (1863-71); Edmond Belcourt, (1865-71); J.-Aimé Lacerte, (1868-73); Michel Elie (1869-75); Omer Lacerte, (1870-76); Antonio Elie, (1873-82); Adélard Lacerte, dentiste, (1873-78); Wilfrid Gélinas, dentiste, (1879-87); Emile Janelle, médecin vétérinaire, (1884-89); Conrad Gouin, médecin vétérinaire, (1885-89); Robert La Haye, (1892-1900); Joseph-A.-E. Gouin, (1898-...);; Conrad-Poirier, étudiant, (1906-1907)— Edouard La Haye, médecin vétérinaire.

NOTAIRES. — Joseph Jutras, registrateur, (1826-37); Joseph Manseau, (1839-47); Elie-Simon Mazurette, (1843-46); Odilon Houle, (1852-55); Joseph-Achille Blondin, régistrateur, (1854-1859); Hilaire Côté, (1893-1902); Elisée Lafond, (1893-97); Gustave Duguay, (1896-...); Arthur Drouin, (1898-...); Lucien Duguay, (1898-...); Antonio J.-E. Gouin, (1898-...); Antonio Lefebvre, (1899-...); Rodrigue Elie, étudiant, (1902-...).

COMMERCANTS.—Joseph Beaubien, (1817-25); William MacDonald, (1830-32); Guillaume Crépeau, (1836-1839); Joseph Grandmont, (1851-55); Ludger Houle, (1851-53); Joseph Raiche, (1852-56); Moïse Gouin, (1857-63); Nestor Duguay, (1858-64); Ernest Manseau (1865-68); Agenor Belcourt, (1874-76); Edouard Boisvert, (1879-80); Alfred Smith, pharmacien, (1879-87); Alcide Belcourt, (1882-84); Bruno Duguay, (1882-86); Robert Duguay, (1882-86); Raoul Lemire, (1885-92); Hector Lafond, (1889-97); Rodolphe Belcourt (1895-...); Henri Grandmont, (1896-1901); Arthur J. Martin, (1896-1902); Wilfrid Belcourt, pharmacien, (1897-...); Joseph-O. Beaulac, (1898-...); Joseph-Edmond Bergeron, (1900-...); Lucien Gouin, (1901-...); Onias Lacerte, (1902-...) Henri Bélisle, (1904-07).

---

(1) Les années entre parenthèses indiquent le temps passé au collège. Nous omettons, dans cette liste, les noms cités dans les articles précédents.

AVOCATS. — Edmond Boisvert, homme de lettres, plus connu sous le nom d'Edmond de Nevers (1), (1873-79); Alphonse Martin, journaliste, (1889-97), décédé à Montréal, en 1909.

ARPENTEURS.—Francis MacDonald, (1833-38); Jonathan Elie, étudiant, (1901-...).

INGENIEURS CIVILS.—Joseph Smith, (1892-1900); Conrad Manseau, professeur à l'Université Laval, (1896-1902); Alphonse Elie, (1899-...).

INSTITUTEURS.—Isidore Manseau, (1813-1821); Ephrem Belcourt, inspecteur d'écoles, (1883-84).

PROFESSIONS DIVERSES. — Emmanuel Crépeau, armateur, (1836-40); Alfred MacDonald, employé civil, (1843-46); Angus MacDonald, traiteur, (1845-51); Fortunat Bélisle, agent de colonisation, (1872-74); Willie MacDonald, officier de chemin de fer, (1875-76); Wilfrid Bergeron, mécanicien, (1880-1889), Hector Lozeau, orfèvre, (1890-94); Emmanuel Duguay, banquier, (1897-1900).

§ 4.—LES DEPUTES D'YAMASKA (2).

Avant 1829, le comté d'Yamaska était enclavé dans l'immense division électorale de Buckingham qui comprenait les comtés actuels de Drummond, Arthabaska, Nicolet, Lotbinière, Sherbrooke et Megantic, à peu près tout le territoire de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, depuis Lévis jusqu'à la ville de Sorel.

De 1792 à 1830, le comté de Buckingham avait le droit d'élire deux députés, d'après le *Guide Parlementaire* de M. Joseph Desjardins, publié en 1902. Voici, par ordre chronologique, la liste complète de ces députés :

Duchesnay A. Juchereau, du 10 juillet 1792 au 31 mai 1796.
Tonnancour Joseph-Marie, du 10 juillet 1792 au 31 mai 1796.
Craigie John, du 20 juillet 1796 au 13 juin 1804.
Allsopp Geo. Waters, du 20 juillet 1796 au 4 juin 1800.
Gouin Louis, du 28 juillet 1800 au 13 juin 1804.
Proulx Louis, du 6 août 1804 au 27 avril 1808.
Legendre François, du 6 août 1804 au 27 avril 1808.
Legendre, Louis, du 18 juin 1808 au 2 octobre 1809.
Hébert Jean-Baptiste, du 18 juin 1808 au 22 mars 1814.
Legendre François, du 23 novembre 1809 au 22 mars 1814.

(1) M. Edmond de Nevers, a passé douze années en Europe. Et c'est pendant son séjour à Paris qu'il a publié deux ouvrages très remarquables: *L'Avenir des Canadiens français* et *l'Ame Américaine*. Il est mort en 1908, à Central Falls, R. I.

(2) *Saint-Guillaume d'Upton*, par F. L.-Desaulniers.

Bellet François, du 13 mai 1814 au 29 mai 1820.
Stuart James, du 13 mai 1814 au 6 février 1815.
Bourdage Louis, du 13 mars 1815 au 29 février 1816.
Badeaux Joseph, du 25 avril 1816 au 9 février 1820.
Proulx Jean-Baptiste, du 25 juillet 1825 au 2 septembre 1830.

Députés du comté d'Yamaska:

Montenac Charles, du 26 octobre 1830 au 24 mai 1832
Badeaux Joseph, du 26 octobre 1830 au 29 octobre 1834.
Tonnancourt Léonard Godfroy de, août 1882 à mars 1838.
O'Callaghan Edmont Baillie, de novembre 1834 à mars 1838.
Barthe Joseph-Guillaume, du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844.
Rousseau Léon, du 12 novembre 1844 au 6 décembre 1847.
Léveillé, Michel Fourkuin dit, du 24 janv. 1848 au 6 nov. 1851.
Dumoulin Pierre-Benj., du 20 décembre 1851 au 23 juin 1854 (1).
Gill Ignace, du 19 juillet 1854 au 10 juin 1861.
Fortier Moïse, du 11 juillet 1861 au 1er juillet 1867.
Senécal Louis-Adélard, du 10 septembre 1867 au 27 mai 1871.
Gill Charles, du 23 juin 1871 au 14 janvier 1874.
Duguay Jos.-Nestor, du 12 février 1874 au 7 juin 1875.
Würtèle J.-S.-C., du 7 juillet 1875 au 28 juin 1886.
Gladu Victor, du 14 octobre 1886 au 27 février 1897.
Mondou Aldéric-A., du 11 mai au 23 septembre 1897.
Gladu Victor, du 16 novembre au 1er décembre 1897.
Allard Ls.-Jules, du 22 décembre 1897 à mars 1905.
Ouellet Edouard, de 1905 à ce jour.

Députés d'Yamaska aux Communes du Canada:

Fortier Moïse, du 13 septembre 1867 au 8 juillet 1872.
Duguay Joseph, du 30 août 1872 au 2 janvier 1874.
Gill Charles-Ignace, du 29 janvier 1874 au 19 mai 1879.
Vanasse-Vertefeuille Fabien, du 7 juillet 1879 au 3 février 1891.
Mignault Roch-M.-J., du 5 mars 1891 à 1904.
Gladu Oscar, du 3 novembre 1904 au 21 sept. 1911.
Mondou Aldéric-A., du 21 septembre 1911...

Sénateurs pour la division de LaVallière, dans laquelle se trouve le comté d'Yamaska.

Mailhot, l'hon. Dr Charles, du 22 mai 1867 au 9 novembre 1874.
Paquet, l'hon. Dr A. Homère, du 9 février 1875 au 22 déc. 1891.
Angers, l'hon. Aug.-Réal, du 16 décembre 1892 au 16 juin 1896.
Thibodeau, l'hon. Alfred-A., du 22 août 1896...

---

(1) Le 6 janvier 1852, M. Dumoulin offrit à l'église de la Baie, un pain bénit que ses opposants politiques enlevèrent, avant la bénédiction. Voir chap. XIX.

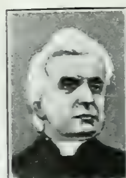
Conseillers Législatifs pour la division de Lavaltrie, qui contient aussi le comté d'Yamaska.

Proulx, l'hon. Jean-Bte, du 6 novembre 1860 au 1er juillet 1867.
Proulx, l'hon. J.-B.-Georges, du 2 nov. 1867 au 27 janv. 1884.
Méthot, l'hon. F.-X.-Ovide, du 27 mars 1884 à 1909.
Turgeon, l'hon. Adélard, du 18 janvier 1909 à...

Dans la liste qui précède, il y a plusieurs personnages qui ont joué un rôle prédominant, dans la politique. Citons, entr'autres, MM. L.-A. Sénécal, décédé sénateur; Charles Gill, mort juge de la Cour Supérieure, à Montréal; J.-S.-C. Wurtèle, qui après avoir été Président de la Chambre d'Assemblée et Trésorier Provincial, à Québec, est mort juge de la Cour d'Appel; A.-R. Angers, juge, lieutenant-gouverneur de Québec, puis sénateur, position qu'il abandonna, en 1896; enfin Jules Allard, dont les services remarquables, comme député d'Yamaska, ont été si bien appréciés par Sir Lomer Gouin, dans la formation du gouvernement de la Province. Au mois de mars 1905, M. Jules Allard a été appelé au Conseil Législatif pour représenter la division de Lanaudière, position qu'il a résignée, en 1910, pour accepter le mandat de Drummond et Arthabaska (5 mars). Dans le cabinet Gouin, il a dirigé successivement le ministère des Travaux publics (1805-06), de l'Agriculture (1906-09) et des Terres et Forêts, depuis 1909. — M. Allard est le bras droit de Sir Lomer qui, dans l'été de 1911, lui confia, temporairement, les rênes de ladministration.

L'hon. M. Turgeon est le président du Conseil Législatif, pour la durée de la présente législature.





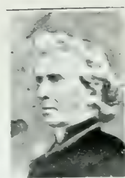
1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21

PRETRES DE LA BAIE-DU-FEBVRE

1. Antoine Manseau, V. G. — 2 G.-A. Pelcourt, missionnaire. — 3. Louis Proulx, V. G. — 4. Mgr. J. Boucher. — 5. Ant. Proulx — 6. B. Robin. — 7 L.-C. Gouin. — 8. M.-H. Proulx. — 9. J.-A. Smith — 10. C.-E. Lemire. — 11 A Blondin — 12 L.-P. Manseau — 13 P Jutras. — 14 N. Descoteaux. — 15 O Manseau — 16 N Jutras. — 17 E.-L. Lemire, S. — 18 A Gouin — 19 C Coté — 20. A MacDonald. — 21. P. Allard. — 22. H. Belcourt.



22

CHAPITRE XXXVI.

LES PRETRES ET LES RELIGIEUX DE LA BAIE (1)

§ 1.—Prêtres séculiers.

COURIER dit Bourguignon (L'abbé Joseph), né à la Baie-du-Febvre, le 28 mai 1705, mais baptisé le 25 juin suivant aux Trois-Rivières, fils de Mathieu Courier-Bourguignon et de Madeleine Vanasse, fit ses études à Québec et fut ordonné par Mgr Dosquet, le 30 avril 1730. Missionnaire des Illinois-Tamarois, sur les bords du Mississipi à l'endroit où se trouve aujourd'hui Cahokia dans le diocèse actuel de Belleville (1730-1735) ; il y vecut comme un saint, operant même des miracles, au dire des gens du pays ; bientôt, usé par l'ardeur de son zèle, il mourut dans l'automne 1735, à la Nouvelle-Orléans où il était allé chercher du soulagement à une cruelle infirmité contractée dans ses courses apostoliques ; il expira chez les Capucins qui furent très édifiés de sa vive piété.

BEAUBIEN (L'abbé Jean-Louis), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 25 décembre 1787, fit ses études à Nicolet et fut ordonné, le 28 octobre 1810. Vicaire à Varennes (1810-1812) ; curé de Rustico sur l'île du Prince-Edouard (1812-1818) ; desservant de Champlain et de Batiscan, simultanément (1819) ; curé de Montmagny (1819-1863), où il a rebâti l'église en 1822, fondé un collège commercial en 1849 et un couvent en 1855 ; décédé à Montmagny, le 17 janvier 1863.

BELCOURT (L'abbé Georges-Antoine), né à la Baie-du-Febvre, comté de Yamaska, le 22 avril 1803, d'Antoine Belcourt et de Josephte Lemire, fit ses études à Nicolet et fut ordonné, le 10 mars 1827. Vicaire aux Trois-Rivières (1827-1829), à Saint-François-du-Lac (1829-1830) ; curé de Sainte-Martine (1830-1831) ; missionnaire au Manitoba (1831-1838) ; curé de Saint-Joseph-de-Lévis (1838-1839), de Saint-François-Xavier dans le Manitoba (1839-1840) ; à Saint-Paul-Minnésota (1840-1849) ; curé de Pembina dans le Dakota (1849-1859), de Rustico sur l'île du Prince-Edouard (1859-1865) ; curé de Sainte-Claire 1865, de Rustico encore (1865-1869) ; retiré à Shédiac dans le Nouveau-Brunswick (1869-1874) ; auteur de "Principes de la langue des Sauteux", un volume in-12 (1839), et d'un dictionnaire dans le même dialecte ; décédé à Shédiac, le 31 mai 1874 ; inhumé à Memramcook.

MANSEAU (L'abbé Antoine), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 12 juillet 1787, d'Antoine Manseau, cultivateur, et de Marie Côté, fit ses études à Nicolet et à Québec ; fut ordonné, le 2 janvier 1814. Vicaire à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1814) ; curé de Chéticamp (1814-1815), de Tracadie-de-la-Nouvelle-Ecosse (1815-1817),

---

(1) Les notices suivantes sont tirées, en grande partie, du *Dict. biogr. du clergé,* par l'abbé Allaire.

avec une vaste circonscription à desservir, y compris même Sydney (1814-1817); curé des Cèdres (1817-1827); grand vicaire de l'évêque de Québec (1823-1866); curé de Contrecoeur (1827-1834), de Longueuil (1834--1840); à l'évêché de Montréal (1840-1842), chanoine titulaire de la cathédrale (1841-1842), honoraire (1842-1866), doyen du chapitre (1841-1842); desservant à Laprairie (1842); retiré à Longueuil (1842-1843), à Varennes (1843); curé de Joliette (1843-1864), où il a établi les Viateurs en 1846, le séminaire en 1846, leur noviciat en 1847, un couvent des Soeurs de la Providence en 1855; retiré à Montréal (1864-1866), où il est décédé le 7 avril 1866; inhumé à Joliette.

PROULX (L'abbé Louis), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 10 avril 1804, de Louis Proulx et d'Elizabeth Grondin, fut ordonné à Boucherville, le 28 septembre 1828. Professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe (1828-1830); directeur du collège classique de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1830-1834); curé des Saint-Pierre-les-Becquets (1834-1835), avec desserte de Saint-Jean-Deschaillons (1834-1835); curé de Saint-Antoine-de-Tilly (1835-1847); archiprêtre (1847-1871); à Québec, à l'archevêché (1847-1850), curé de la cathédrale (1850-1851), membre du conseil de l'archevêque (1850-1851); curé de la Beauce (1851-1871), où il a fondé un collège commercial en 1855; grand-vicaire de l'archevêque de Québec (1867-1871); décédé à la Beauce, le 6 juillet 1871.

BOUCHER (L'abbé Joachim), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 3 avril 1804, de Joseph Boucher et de Tharsile Auger, fit ses études à Nicolet et fut ordonné le 20 juin 1830. Vicaire aux Trois-Rivières (1830-1835); premier curé de Saint-David-d'Yamaska (1835-1850), avec desserte de Saint-Théodore-d'Acton (1842-1846) et de Saint-Guillaume (1846); curé de Louiseville (1850-1890); chanoine honoraire de la cathédrale des Trois-Rivières (1878-1897) et de Lorette en Italie (1878-1897); retiré à Louiseville (1890-1897), où il est décédé le 3 février 1897.

DUGUAY (L'abbé Moïse), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 31 décembre 1820, de Jean-Baptiste Duguay, cultivateur, et de Catherine Houre de Grammont, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné le 5 septembre 1845. Vicaire à la Baie-du-Febvre (1845), au Cap-Santé (1845-1846), à Saint-Augustin-de-Portneuf (1846), à Yamachiche (1846-1847); desservant à la Baie-du-Febvre (1847); missionnaire à la Grosse-Ile pendant l'épidémie (1847-1848), à Saint-Norbert-d'Arthabaska (1848-1849); desservant à Bécancourt (1849-1850); premier curé de Sainte-Flavie (1850-1870); archiprêtre pour le diocèse de Rimouski (1867-1870); décédé à Sainte-Flavie, le 10 septembre 1870.

PROULX (L'abbé Antoine), né à la Baie-du-Febvre, comté de Yamaska, le 28 octobre 1810, de Louis Proulx et d'Elisabeth Grondin, fit ses études à Nicolet et à Sainte-Anne-de-la-Pocatière; fut ordonné à Montréal, le 16 février 1840. Vicaire à Rigaud (1840-1841), à Berthierville (1841-1843); premier curé de Saint-Félix-de-Valois (1843-1847), avec desserte de Saint-Gabriel-de-Brandon (1842-1846); à Saint-Philippe-de-Laprairie, curé (1847-1866), retiré (1866-1878); décédé à Saint-Tite-de-Champlain, le 26 octobre 1878.

ROBIN (L'abbé Basile), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 2 août 1823, d'Antoine Robin et d'Angèle Bazin, fit ses études à Nicolet et fut ordonné à Québec, le 30 août 1847. Vicaire à la Baie-du-Febvre (1847-1848), à Nicolet (1848), à la Baie-du-Febvre encore (1848), à Gentilly (1848), à la Jeune-Lorette (1848), aux Grondines (1848-1849), à Saint-Antoine-de-Tilly (1849-1856) ; premier curé de Saint-Flavien (1856-1859) ; curé de Saint-Antoine-de-Tilly (1859-1894), où il se retire (1894-1902) ; retiré à Bienville (1902-1906), où il est décédé le 21 décembre 1906.

BELCOURT (L'abbé François-Onésime), né à Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 26 décembre 1826, d'Antoine Belcourt et de Josephte Lemire, fit ses études à Nicolet et fut ordonné à Québec, le 27 octobre 1850. Vicaire à la Rivière-Ouelle (1850-1851), à Yamachiche (1851-1852), à Saint-François-du-Lac (1852-1854) ; curé de Drummondville (1854-1861), où il a construit un presbytère en 1860; assistant à Saint-Maurice (1861-1863) ; à Sainte-Anne-de-la-Pérade (1863-1866) ; retiré en divers endroits du diocèse (1866-1904) ; décédé à Arthabaskaville le 15 décembre 1904.

LECLAIR (L'abbé Jean-Baptiste), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 28 août 1825, de Jean-Baptiste Leclair et de Madeleine Renaud, fut ordonné à Québec, le 19 février 1853. Curé de Drummondville (1853-1854) ; à L'Avenir, missionnaire (1853-1854), curé (1854-1855) ; curé de Kingsey (1855-1859) ; assistant à l'Avenir (1859-1861) ; vicaire à Sainte-Anne-de-la-Pérade (1861-1862) ; curé de Sainte-Brigitte (1862-1865) ; vicaire à Saint-Maurice-de-Champlain (1865-1868) ; retiré à Sainte-Anne-de-la-Pérade (1868-1871) ; vicaire à Saint-Guillaume (1871-1875), à la Baie-du-Febvre (1875-1879), encore à Saint-Maurice-de-Champlain (1879-1893) ; aumônier de l'hospice d'Yamachiche (1893-1897) ; décédé à la Longue-Pointe, le 6 juillet 1897.

GOUIN (L'abbé Louis-Cléophas), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 10 février 1835, d'Alexandre Gouin et de Thérèse Chèvrefils-Bélisle, fut ordonné aux Trois-Rivières, le 17 mars 1861. Vicaire à Saint-Stanislas-de-Champlain (1861-1862) ; curé de Saint-Janvier (1862-1863) ; décédé à la Baie-du-Febvre, le 28 octobre 1863.

SMITH (L'abbé Joseph-Alfred), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 25 novembre 1835, de Joseph-Adolphe Smith, médecin, et de Rose Chartrain fut ordonné à la Baie-du-Febvre, le 27 septembre 1863. Vicaire à Saint-Thomas de Pierreville (1863-1864), à Louiseville (1864-1868) ; professeur au séminaire des Trois-Rivières (1868-1869) ; curé de Sainte-Brigitte (1869-1888), d'Yamaska (1888-1910) ; conseiller de son évêque; décédé à Yamaska, le 19 janvier 1910.

PROULX (L'abbé Moïse), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 9 octobre 1834, d'Hyacinthe Proulx et de Judith Robidas, fut ordonné aux Trois-Rivières, le 25 mars 1860. Vicaire aux Trois-Rivières (1860-1861) ; curé de Saint-Tite-de-Champlain (1863-1889), en même temps, missionnaire dans le haut du Saint-Maurice (1863-1870) ; décédé le 23 octobre 1889.

LEMIRE (L'abbé Narcisse-Jean-Charles), né à la Baie-du-Febvre, le 24 novembre 1841, d'Antoine Lemire, cultivateur, et de Julie Côté, fit ses études à Nicolet et aux Trois-Rivières, où il fut ordonné par Mgr Cooke, le 4 novembre 1866. Vicaire à Nicolet (1866-1868); depuis 1868, curé de Ham-Nord, qu'il a fait ériger canoniquement en 1874 et civilement en 1881, où il a allongé l'ancienne chapelle de soixante pieds en 1880, acquis deux cloches, construit la magnifique et vaste église actuelle en 1900, acheté un orgue de deux mille cinq cents piastres, et rebâti le presbytère en 1903; en même temps missionnaire à Tingwick (1868), à Garthby (1868-1880), où il a bâti une église en 1868 et l'a transportée à trois milles, près du lac, en 1880; missionnaire aussi à Saint-Adrien-de-Ham (1877-1884), où il a construit une chapelle en 1878-1879; il a fondé Notre-Dame-de-Ham à même sa paroisse, en 1897.

VERVILLE (L'abbé Ferdinand), né à Saint-François-du-Lac, comté d'Yamaska, le 19 octobre 1838, de Joseph Verville et de Thérèse Robitaille, fut adopté par Louis Barbeau, de la Baie, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné le 19 septembre 1869. Vicaire à Gentilly (1869-1870), à Saint-Pierre-les-Becquets pour la desserte de Sainte-Sophie-de-Lévrard (1870-1872), à Saint-Grégoire-de-Nicolet (1872), à Saint-Wenceslas (1872-1873), à Saint-Léon-de-Maskinongé (1873-1874); curé de Sainte-Elie-de-Caxton (1874-1890), de Sainte-Flore (1890-1903), où il est décédé, le 14 mai 1903.

DUGUAY (L'abbé Norbert), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 20 août 1846, d'Honoré Duguay, cultivateur, et d'Angélique Lambert, fit ses études à Nicolet et fut ensuite zouave pontifical à Rome, où il assista à la prise de la ville, en 1870; fut ordonné à Nicolet, le 22 septembre 1872. Vicaire aux Trois-Rivières (1872-1877); curé de Saint-Célestin (1877-1885), où il est décédé, le 22 février 1885; inhumé à la Baie-du-Febvre.

BLONDIN (L'abbé Adolphe), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 26 juillet 1848, de Pierre Blondin et de Victoire Jutras, fut ordonné à Nicolet le 11 août 1878. Vicaire à Champlain (1878-1884); curé de Kingsey (1884-1894), de Saint-Bonaventure (1894-1904), de Sainte-Monique-de-Nicolet depuis 1904. Avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, M. le curé Blondin a été zouave pontifical.

LEMIRE (L'abbé Théophile), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 26 novembre 1850, de Moïse Lemire, cultivateur, et de Marie-Clair-Houde, fit ses études à Nicolet; fut ordonné aux Trois-Rivières, par Mgr Laflèche, le 23 septembre 1877. Vicaire à Gentilly (1877-1878), à Sainte-Anne-de-la-Pérade (1878-1881), à Saint-David-d'Yamaska (1881-1882), à Sainte-Gertrude (1882-1883); curé de Sainte-Eulalie (1883-1885), de Saint-Pie-de-Guire (1885-1888); vicaire à Stanfold (1888-1889), à Bécancourt (1889), à Sainte-Angèle-de-Laval (1889-1890), à Saint-Grégoire-de-Nicolet (1890-1893), à Sainte-Gertrude encore (1893), à Sainte-Sophie-de-Lévrard (1893), à Victoriaville (1893-1894), malade (1894-1896); curé de Saint-Albert-de-Warwick (1896-1902), vicaire encore à Saint-David-d'Yamaska (1902); retiré à Saint-Célestin et à Victoriaville, depuis 1902; à Nicolet, depuis 1909.

ALEXANDRE (L'abbé Henri-Etienne), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 5 février 1845, d'Adolphe Alexandre et de Marie-Anne Rollet, fut ordonné à Sainte-Monique-de-Nicolet, le 22 septembre 1867. Vicaire à Saint-Léon-de-Maskinongé (1867-1873) ; curé de l'Avenir (1873-1889), de Drummondville (1889-1893) ; aumônier des Soeurs de l'Assomption, à Nicolet (1893-1903), où il est décédé le 29 décembre 1903.

MANSEAU (Louis-Joseph-Omer), né le 25 décembre 1855, à la Baie-du-Febvre, fils de Louis Manseau et d'Eulalie Barbeau, ordonné aux Trois-Rivières, le 23 septembre 1882; vicaire à Saint-Barnabé; (1883), à Saint-Christophe, desservant à Saint-Paul-de-Chester, puis de nouveau vicaire à Saint-Christophe; 1884, vicaire, puis desservant à Saint-Patrice-de-Tingwick; 1885, vicaire à Saint-Pierre-de-Durham; 1886, desservant à Saint-Paul de Chester; 1887, vicaire à Saint-Grégoire, à Nicolet et Saint-Wenceslas; curé à la cathédrale de Nicolet; 1888, aumônier à l'Hôtel-Dieu de Saint-Christophe; 1889, curé de Saint-Pierre-de-Durham ; 1894, organiste et maître-de-chapelle à la cathédrale de Nicolet; 1896, organiste et assistant procureur de l'évêché; 1898, curé de Sainte-Brigitte-des-Saults; 1907, curé de Saint-Cyrille-de-Wendover.

JUTRAS (L'abbé Vincent-Pierre), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 11 mars 1855, de Moïse Jutras, cultivateur, et de Nathalie Allard, fit ses études à Nicolet; fut ordonné aux Trois-Rivières, par Mgr Laflèche, le 26 septembre 1880. Vicaire à Saint-Wenceslas (1880-1881), à Tingwick (1881-1882), à l'Avenir (1882-1883), à Saint-Grégoire-de-Nicolet (1883) ; en repos aux Etats-Unis (1883-1884) ; vicaire à Saint-Célestin (1884), à Yamachiche (1884-1885) ; depuis 1885, curé de Tingwick, où il a bâti un presbytère, en 1890, et une église, en 1906-1907. Il a exécuté le pélérinage de Paray-le-Monial, de Lourdes, de Rome, et de Terre-Sainte en 1890-1891. Premier prêtre canadien du nom de Jutras.

MANSEAU (L'abbé Louis-Philippe), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 2 novembre 1857, de Louis Manseau, marchand, et d'Eulalie Barbeau, fit ses études à Nicolet, et fut ordonné aux Trois-Rivières, par Mgr Laflèche, le 25 septembre 1881. Professeur au séminaire de Nicolet (1881-1886) ; vicaire à l'Avenir (1886-1888) ; curé de Saint-Fulgence-de-Durham (1888-1891) ; décédé à l'Avenir, le 15 octobre 1891 ; inhumé à Saint-Fulgence-de-Durham.

JUTRAS (L'abbé Norbert-Charles), né à la Baie-du-Fèbvre, comté d'Yamaska, le 5 août 1856, de Moïse Jutras, cultivateur, et de Nathalie Allard, fit ses études à Nicolet; fut ordonné à Saint-Boniface, dans le Manitoba, par Mgr Taché, le 1 octobre 1882. Professeur au séminaire de Saint-Boniface (1882-1883) ; depuis 1883, curé de Saint-Pie-de-Letellier, où il a construit un presbytère et une église en 1891, reconstruit celle-ci en 1907 et fondé un couvent en 1900; en même temps missionnaire à la réserve sauvage d'Emerson (1887-1899), où il a bâti un presbytère en 1888, et à Pembina, dans le Dakota-Septentrional, de 1887 à 1889.

DESCOTEAUX (L'abbé Nestor-Hector), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 14 novembre 1851, de Joseph Descoteaux et d'Angèle Houde, fut ordonné le 25 septembre 1881. Au séminaire de Nicolet, professeur (1881-1882), assistant-directeur des élèves (1882-1884); vicaire à Nicolet (1884-1887), à Stanfold (1887-1891); curé de Saint-Sylvère, depuis 1891.

GAGNON (Ludger), né en 1853, à la Baie-du-Febvre, fils de Sifroid Gagnon et de Mary Hamel; ordonné par Mgr Gravel, en 1886; vicaire à Saint-Thomas-de-Pierreville, Saint-Sylvère et autres paroisses du diocèse; retiré à l'hospice Notre-Dame de Nicolet, où il remplit la fonction de secrétaire-archiviste de l'évêché; décédé à l'hospice Notre-Dame dans l'été de 1911.

GOUIN (L'abbé Philippe-Antonio), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 8 mai 1862, de Calixte Gouin, cultivateur, et d'Aurélie Crépeau, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr Gravel, le 17 juillet 1887. Vicaire à Saint-Grégoire-de-Nicolet (1887-1888), à la cathédrale de Nicolet (1888-1889); desservant à Sainte-Angèle-de-Laval (1889-1890); encore vicaire à la cathédrale de Nicolet (1890); desservant à Gentilly (1890); curé de la cathédrale de Nicolet (1890-1898); curé de Saint-Pierre-les-Becquets (1898-1908), où il a fondé un couvent des Soeurs de l'Assomption en 1902; depuis 1908, curé de Warwick.

COTE (L'abbé Calixte), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 20 août 1863, de Vincent Côté et d'Émélie Beaulac, fut ordonné à Nicolet le 17 août 1890. Économe et professeur au séminaire de Nicolet (1890-1895); vicaire à Gentilly (1895-1897); curé de Sainte-Christine-de-Drummond, (1897-1910); de Saint-Pie-de-Guire, depuis 1910.

COMEAU (L'abbé Léopold-Honoré), fut ordonné le 17 décembre 1892. Vicaire à Saint-Cyrille-de-Wendover (1893-1897); curé de Notre-Dame-du-bon-Conseil (1897-1900); vicaire à la Baie-du-Febvre (1900-1902); aumônier du juniorat des Frères du Sacré-Coeur à Victoriaville (1902-1904), du collège d'Arthabaskaville (1904-1909); assistant à Sainte-Anne-de-Woonsocket, R. I., depuis 1909.

MACDONALD (L'abbé Arthur), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 30 janvier 1868, d'Alfred MacDonald, employé civil, et de Rebecca Comtois, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr Gravel, le 1er juillet 1894. Professeur au séminaire de Nicolet (1894-1904); en 1904, aumônier des Frères du Sacré-Coeur de Victoriaville, au noviciat (1904-1905), au collège (1905-1910); curé à Saint-Jean-de-Wickham depuis 1910.

JUTRAS (L'abbé Louis-Joseph-Stanislas), né le 20 février 1872, à la Baie-du-Febvre, fils de Moïse Jutras et de Caroline Beauchemin. Après avoir étudié la médecine deux ans, il prit la soutane en 1896, et mourut au séminaire de Nicolet, le 28 novembre de la même année.

LEMIRE (L'abbé Joseph-Edouard-Vincent), né à l'Avenir, comté de Drummond, le 24 septembre 1873, de Vincent Lemire, cultivateur, et de Clarisse Jutras, élevé à la Baie, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr Gravel, le 26 juillet 1898. Vicaire à Gentilly (1898-1900), à Sainte-Sophie-de-Lévrard (1900-1901), à Saint-Cyrille-de-Wendover (1901-1902), à Victoriaville (1902-1903), à Nicolet (1903), à la Baie-du-Febvre (1903-1904), à Sainte-Anne-du-Sault (1904-1905), à Saint-Thomas-de-Pierreville (1905-1906), à Saint-Grégoire-de-Nicolet (1906-1907) ; curé de Saint-Samuel-de-Horton, depuis 1907.

LEMIRE (L'abbé J.-Ephrem), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 23 novembre 1872, de Jean-Baptiste Lemire, cultivateur, et de Thérèse Belcourt, fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr Gravel, le 2 juillet 1899. Vicaire à Saint-Médard (1899-1901), à Stanfold (1901-1903), à Saint-François-du-Lac (1903-1904), à Sainte-Gertrude (1904-1905), à Saint-Cyrille-de-Wendover (1905), à Gentilly (1905-1908) ; desservant à Bécancour (1908) ; curé à Sainte-Elisabeth-de-Warwick, depuis 1908.

BELCOURT (L'abbé Joseph-Henri), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 26 avril 1878, de Joseph-Ludger Belcourt, notaire, et de Marguerite Proulx ; fit ses études à Nicolet, où il fut ordonné par Mgr Brunault, le 10 juillet 1904. Professeur au séminaire de Nicolet, depuis 1904.

ALLARD (L'abbé Joseph-Moïse-Pierre), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 19 décembre 1878, de Calixte Allard, cultivateur, et de Catherine Lafond, fit ses études à Nicolet et à Marieville ; fut ordonné à Nicolet par Mgr Brunault, le 14 août 1904. Vicaire à Sainte-Sophie-de-Lévrard (1904-1906), à Saint-Thomas de Pierreville (1906-1907), à Saint-Patrice-de-Tingwick, depuis 1907.

§ 2.—COMMUNAUTES RELIGIEUSES D'HOMMES.

I. COMPAGNIE DE JESUS.

DUGUAY (Ernest), né à la Baie, le 26 janvier 1852, fils d'Honoré Duguay et de Thersile Lambert. Après son cours d'études, fait au séminaire de Nicolet, il entre au noviciat du Sault-au-Récollet, le 21 août 1879, et y fait ses premiers voeux, le 22 août 1881. — En 1883, au scolasticat de Stonyhurst, Angleterre ; 1885, professeur de rhétorique au juvénat du Sault-au-Récollet ; 1887, au collège Sainte-Marie de Montréal ; ordonné le 21 septembre 1891 ; au scolasticat de Saint-Bruno, Angleterre ; 1894, préfet des études au collège Sainte-Marie, où il meurt le 22 juillet 1896.

LEMIRE (Léonard-Elie), né à la Baie-du-Febvre, le 19 mars 1850, de Jules Lemire, cultivateur, et d'Emélie Héroux, fit ses études aux Trois-Rivières, suivit à Rome, en 1869, le cinquième détachement des zouaves canadiens ; entra chez les Jésuites, au Sault-au-Récollet, en 1872, et prononça ses voeux à Montréal en 1889 ; fut ordonné aux Trois-Rivières par Mgr Laflèche, le 7 avril 1885. Professeur à Boulogne-sur-Mer, en France (1885-1886), au collège Sainte-Marie de

Montréal (1886-1887) ; au noviciat du Sault-au-Récollet (1887-1888) ; ministre à l'Immaculée-Conception de Montréal (1888-1890) ; au collège de Sainte-Marie de Montréal, procureur (1890-1897) ; professeur (1897-1900) ; missionnaire à Sudbury, dans Ontario (1900-1901) ; depuis 1901, au collège Sainte-Marie de Montréal, directeur de différentes congrégations et de la bibliothèque de l'Union Catholique, au Jésu. Promoteur de la reconnaissance civile de la Compagnie de Jésus en Canada (1887) ; aussi l'un des promoteurs de l'Association Catholique de la jeunesse canadienne, à Montréal (1903-1904).

DUGUAY (Adélard), né en 1862, à la Baie-du-Febvre, fils de Joseph Duguay et d'Olive Beauchemin. Entré au Sault-au-Récollet, le 17 mars 1881, y fit ses premiers voeux, le 19 mars 1883, étudia la rhétorique pendant deux ans. Au mois d'août 1885, il se rendait au collège Sainte-Marie, à Montréal, où il enseigna la classe de Versification. Il mourut le 7 juillet 1888, noyé dans le Saint-Laurent, au cours d'une promenade en chaloupe.

FRERES COADJUTEURS.

DUGUAY (Albert), fils de Joseph Duguay et de Scolastique Beauchemin, entré 1884, décédé en 1907.

LEMIRE (Alphonse), fils de Charles et de Thérèse Lafond, entré 1882, employé actuellement à la civilisation et à la conversion des Esquimaux, dans les îles de la mer de Behring.

2.—OBLAT DE MARIE-IMMACULEE.

OUELLETTE (Norbert), né le 8 juin 1837, fils de Casimir Ouellette et de Radégonde Garon ; ordonné à Nicolet, le 25 septembre 18[illegible]4 ; vicaire à Drummondville ; 1865, curé de Sainte-Brigitte-des-Saults ; 18[illegible]0, entré chez les Oblats. — Décédé à New-Westminster, Colombie Anglaise, en mars 1907.

3.—FRERES DES ECOLES CHRETIENNES.

DECOTEAU Joseph, (Frère Sylvanus), fils de Pierre et de Languedoc Scolastique ; né le 25 août 1845 ; — entré au noviciat de Montréal, le 7 mai 1863. — Mort à Montréal, le 28 août 1887.

DECOTEAU Léopold, (Frère Thadeus), fils de Jean-Baptiste et de Désilets Lucie ; — né le 17 octobre 1845 ; — entré au noviciat de Montréal, le 7 mai 18[illegible]3 — Mort et inhumé à Maisonneuve, le 3 juin 1901.

LANSELLE Pierre, (Frère Mattheus), fils de Pierre et de Vallee Marie ; — né le 24 octobre 1854 ; — entré au noviciat de Montréal, le 6 novembre 1873.



Paul-Moise-Exilia Côté. (Frère Donat)



Edouard Martel
(Frère Sénéry-Justinus)



Jos.-Honoré Précourt
(Frère Alexandre)

RELIGIEUX DE LA BAIE.

MARTEL Edouard, (Frère Senery-Justinus), fils de Jean-Baptiste et de Lecomte Aurélie; — né le 18 septembre 1863; — entré au noviciat de Montréal, le 12 juillet 1879. — Mort à la Baie-du-Febvre, le 3 août 1884.

DOUILLET François, (Frère Nizias), fils de François et de Rouillard Angèle; — né le 12 janvier 1852; — entré au noviciat de Montréal, le 27 août 1885.

HEROUX Joseph-Louis, (Frère Nazarius), fils de Louis-Désiré et de Bournival Emerence; — né le 17 novembre 1877; — entré au petit noviciat de Maisonneuve, le 3 juillet 1890.

GOUIN Joseph-Roméo, (Frère Philippe-Alexandre), fils d'Alexandre et de Manseau Victorine; — né le 18 mars 1875; — entré au noviciat de Maisonneuve, le 7 mars 1892. — Mort à Ottawa, le 15 mars 1894.

HEROUX Joseph-Alphonse-Lorenzo, (Frère Mary-Germain), fils de Louis-Désiré et de Bournival, Emérence; — né le 18 mars 1880; — entré au petit noviciat de Maisonneuve, le 16 avril 1894. — Mort à Maisonneuve, le 21 novembre 1902.

PRECOURT Joseph-Honoré, (Frère Maris-Alexandre), fils de Joseph et de Boisclair, Marie-des-Anges; — né le 25 janvier 1875; — entré au noviciat de Maisonneuve, le 26 février 1896.

DUGUAY Antonio, (Frère Rosius), fils de Zéphirin et de La-Haye, Anna; — né le 7 décembre 1884; — entré au petit noviciat de Maisonneuve, le 1er mai 1900. — Mort à Maisonneuve, le 5 février 1904.

4.—CONGREGATION DE SAINTE-CROIX.

GUILBERT Gabriel, (Frère Moïse), né le 28 septembre 1789. Entré le 10 octobre 1847. Profession religieuse 19 mars 1851. Mort, 16 octobre 1866.

MORIN Joseph, (Frère Sylvère), né le 14 décembre 1846. Entré 1er novembre 1868. Profession religieuse, 13 février 1873.

LEMIRE Onésime, (Frère Emile), né le 27 décembre 1857. Entré le 21 septembre 1876. Profesion religieuse, 11 juillet 1884.

COTE Paul-Moïse-Exilia, (Frère Donat), né le 27 juillet 1859. Entré le 24 mai 1877. Profession religieuse, le 16 juillet 1887.

5.—INSTITUT DES FRERES DU SACRE-COEUR.

LAMPRON (Gédéon), fils de Maurice et de Marguerite Blanchette; — entré vers 1876, décédé en 1909, âgé de 51 ans.

BEAULAC (Alphonse), fils de Philippe et de Reine Jutras; entré en 1911.

§ 3.—COMMUNAUTES DES FEMMES.

1. *Soeurs de l'Assomption de Nicolet.*

PROULX, Olivine, (Soeur Sainte-Rose), fille de Hyacinthe, et de Julie Robidas; entrée, 1er octobre 1865; profession, 11 août 1867.

JANELLE, Marie, (Soeur Saint-Philippe), fille de Michel, et de Marguerite Gauthier; entrée, 20 août 1866; profession, 23 août 1868.

MARTEL, Marie, (Soeur Jeanne de Chantal), fille de Pierre, et d'Esther Benoit; entrée, 1er septembre 1866; profession, 23 aout 1868.

ELIE, Lumina, (Soeur des Sept Douleurs), fille de Stanislas, et d'Emélie Houle; entrée, 1er septembre 1866; profession, 23 août 1868.

JUTRAS, Héloïse, (Soeur Saint-Antoine-de-Padoue), fille d'Antoine, et de Josephte Alie; entrée, 23 août 1869; profession, 15 aoıt 1871.

COTE, Eulalie, (Soeur Marie de la Nativité), fille de Michel, et d'Elisabeth Cloutier; entrée, 12 août 1869; profession, 15 août 1871.

COTE, Sophie, (Soeur Saint-Alphonse-de-Liguori), fille de David, et de Thérèse Alie; entrée, 12 août 1869; profession, 15 août 1871, décédée, 16 décembre 1902.

PROULX, Odila, (Soeur Sainte-Catherine), fille de Hyacinthe, et de Julie Robidas; entrée, 2 octobre 1869; profession, 15 août 1871, décédée, 11 octobre 1902.

DESCOTEAUX, Lumina, (Soeur Sainte- Mecthilde du Saint-Sacrement), fille de Jean-Baptiste, et de Lucie Désilets; entrée, 5 août 1870; profession, 25 octobre 1875, (profession retardée par sa santé).

MARTEL, Jessée, (Soeur Sainte-Claire), fille de Pierre, et d'Esther Benoit; entrée, 26 juillet 1871; profession, 17 août 1873, décédée, 4 octobre 1901.

LEMIRE, Thérèse, (Soeur Sainte-Sophie), fille de Hyacinthe, et de Sophie Gouin; entrée, 16 juillet 1872; profession, 16 août 1874, décédée, 24 février 1893.

JUTRAS, Reine, (Soeur Sainte-Anastasie), fille de Michel, et d'Elisabeth Brassard; entrée, 30 juillet 1872; profession, 16 août 1874, décédée, 20 avril 1877.

DUGUAY, Victoire, (Soeur du Sacré-Coeur), fille de Joseph, et d'Olive Beauchemin; entrée, 13 novembre 1872; profession, 27 août 1874, décédée, 14 septembre 1874.

DUGUAY, Antoinette, (Soeur Sainte-Cécile), fille de Joseph, et d'Olive Beauchemin; entrée, 16 juillet 1873; profession, 15 août 1875.

RELIGIEUSES DE LA BAIE

LACERTE, Claudia, (Soeur Marie de l'Incarnation), fille de François, et de Julie Martel; entrée, 16 juillet 1873; profession, 15 août 1875.

LEMIRE, Elmézime, (Soeur Sainte-Thérèse), fille de François, et de Zoé Lafond; entrée, 30 août 1880; profession, 30 octobre 1882.

SMITH, Evangéline,(Soeur Sainte-Olive), fille de William Smith, M. D., d'Oliva Duval; entrée, 1er septembre 1885; profession, 11 août 1887.

MARTEL, Honorine, (Soeur Saint-François-de-Sales), fille de Ferdinand, et d'Edesse Bélisle; entrée, 28 août 1888; profession, 14 août 1890.

COTE, Anna, (Soeur Saint-Denis), fille de Denis, et de Héloïse Bélisle; entrée, 25 août 1892; profession, 9 août 1894.

MARTEL, Sévérine, (Soeur Saint-Ferdinand), fille de Ferdinand, et d'Edesse Bélisle; entrée, 29 août 1893; profession, 13 août 1895.

GRANDMONT, Marie-Louise,(Soeur Saint-Pierre-Damien), fille de Pierre et de Marie-Anne Pepin; entrée, 29 août 1893; profession, 13 août 1895.

COTE, Ernestine, (Soeur Sainte-Fébronie), fille de Michel, et de Julie Manseau; entrée, 29 août 1893; profession, 13 août 1895.

MANSEAU, Antonine, (Soeur Saint-Gaëtan), fille d'Antoine, et d'Odélie Gouin; entrée, 5 février 1900; profession, 27 décembre 1901.

DUGUAY, Honoria, (Soeur Marie-Zéphirin), fille de Zéphirin, et d'Anna Lahaie; entrée, 27 août 1903; profession, 15 août 1905.

LEMAIRE, Alexandrine, (Soeur Sainte-Stéphanie), fille de Calixte Lemaire, et d'Oliva Duguay; entrée, 4 septembre 1903; profession, 9 décembre 1905.

BERGERON, Florina, (Soeur Marie-Antoinette), fille d'Antoine et d'Ovile Lampron; entrée, 15 avril 1904; profession, 15 août 1906.

DESCOTEAUX, Corinne, (Soeur Marie-Elphège), fille d'Antoine, et de Sara Jutras; entrée, 28 août 1906; profession, 15 août 1908.

COTE, Marie-Louise, (Soeur Saint-Joseph d'Arimathie), fille de Ferdinand, et de Salomé Lefebvre; entrée, 28 août 1907; profession, 14 août 1909.

MANSEAU, Angéline, (Soeur Sainte-Albine), fille d'Antoine, et d'Odélie Gouin; entrée, 2 mars 1908; profession, 14 août 1910, décédée, 1er janvier 1911.

PATTERSON, Yvonne, (Soeur Saint-Léopold), fille de David et d'Elisabeth Carrier; entrée, 25 août 1908; profession, 14 août 1910.

AU NOVICIAT.

MARTEL, Julienne, (Soeur Saint-Paul), fille de Ferdinand et d'Edesse Bélisle; entrée au noviciat, le 25 août 1909; novice vocale.

PROULX, Yvonne, (Soeur Saint-Zacharie), fille de Zacharie, et d'Eutychiane Jutras; entrée, le 25 août 1909; novice vocale.

SENNEVILLE, Emiline, (Soeur Marie-Augustin), fille de Zacharie, et d'Edouardina Dionne; née à la Baie; entree, le 30 octobre 1909; novice coadjutrice.

MANSEAU, Alberta, (Soeur Sainte-Albine), fille d'Antoine, et d'Odélie Gouin; entrée, le 25 août 1910; novice vocale.

COTE, Yvonne, fille de Louis et de Louise Gouin; entrée, le 14 février 1911; postulante vocale.

2.—SOEURS GRISES, HOTEL-DIEU DE NICOLET.

GOUIN, Albertine, (Soeur Saint-Georges), fille de Moïse, et de Josephte Proulx; entrée, le 2 mai 1887; profession, 30 octobre 1889.

LEMIRE, Eugénie, (Soeur Lemire), fille d'Edouard, et de Joséphine Belletête; entrée, 26 mars 1891; profession, 14 septembre 1893.

MARTEL, Ernestine, (Soeur Saint-Michel), fille de Ferdinand, et d'Edesse Bélisle; entrée, 23 janvier 1895; profession, 28 octobre 1897.

MARTIN, Alphonsine, (Soeur Martin), fille de Louis, et d'Emélie Précourt; entrée, 25 février 1896; profession, 3 août 1898.

BRENNIGAN, Mary, (Soeur Sainte-Marguerite), fille de Thomas et de Sarah Mason, née à Stalybridge, Angleterre; entrée, 18 juin 1897; profession, 2 octobre 1899. Missionnaire au Nord-Ouest, depuis 11 ans. Supérieure à l'Ecole de Blood Reserve, Alta., depuis un an. Soeur Sainte-Marguerite, a été adoptée et élevée par M. Joseph-Ludger Belcourt, notaire, à la Baie.

LEMIRE, Marie, (Soeur Brassard), fille de Norbert, et de Virginie Brassard; entrée, 1er août 1898; profession, 30 juillet 1901.

BELCOURT, Eugénie, (Soeur Saint-Paul), fille de Luc, et de feue Thaïs Saint Cyr; entrée, 23 février 1901; profession, 30 juin 1903.

PROULX, Hermina, (Soeur l'Ange-Gardien), fille d'Elie, et d'Edouardina Duguay; entrée, 2 août 1903; profession, 27 avril 1905, Missionnaire au Nord-Ouest, depuis deux ans.

BELISLE, Marie Anne, (Soeur Bélisle), fille de Gabriel, et de feue Marie Jeanne Lacerte; entrée, 3 septembre 1907; profession, 14 avril 1910.

PROULX, Anésie, (Soeur Duguay), fille d'Elie et d'Edouardina Duguay; entrée, 11 septembre 1907; profession, 14 avril 1910.

MANSEAU, Marie Rose, (Soeur Manseau), fille d'Alvarès Manseau et d'Anna Gouin; entree, 16 mai 1908; profession, 25 décembre 1910.

3.—SOEURS ADORATRICES DU PRECIEUX SANG. A SAINT-HYACINTHE.

BARBEAU, Julie-Judith, (Soeur de l'Assomption), fille de Michel, et de Julie Manseau; entrée, 21 novembre 1863; profession, 15 décembre 1865.

BARBEAU, Elisabeth-Héloïse, (Soeur Saint-Stanislas-Kotska), fille de Michel, et de Julie Manseau; entrée, 6 janvier 1865; profession, 30 avril 1867. Supérieure à Nicolet, de 1896 à 1907, et actuellement assistante.

GOUIN, Marie, (Soeur Madeleine de Jésus), fille d'Alexandre, et de Thérèse Chèvrefils; entrée, 21 février 1865; profession, 30 avril 1867, décédée, 16 septembre 1872.

BARBEAU, Vitaline, (Soeur Marie de la Rédemption), fille de Michel, et de Julie Manseau; entrée, 11 juillet 1868; profession, 21 janvier 1870; décédée, le 8 août 1911.

DUGUAY, Parmélie, (Soeur Marie-Alphonse), fille de Joseph, et d'Olive Beauchemin; entrée, 30 avril 1866; profession, 30 avril 1868, décédée, 11 novembre 1883. Elle a été supérieure au monastère de Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal.

DUGUAY, Corinne, (Soeur du Saint-Coeur-de-Marie), fille de Joseph, et d'Olive Beauchemin; entrée, 28 août 1869; profession, 11 juillet 1871, décédée, 17 décembre 1907. Soeur du Saint-Coeur-de-Marie, a été supérieure à Montavilla, Orégon.

DUGUAY, Françoise-Fanney, (Soeur Marie-Raphaël), fille de Joseph et d'Olive Beauchemin; entrée, 4 juin 1878; profession, 21 mai 1880.

DUGUAY, Eméline-Marie, (Soeur Marie-Emmanuel), fille de Joseph et d'Olive Beauchemin; entrée, à Notre-Dame-de-Grâce, 16 juillet 1883; profession, 2 août 1885, décédée, 31 août 1885.

A NICOLET.

MANSEAU, Azilda, (Soeur Marie-Saint-Antoine-de-Padoue), converse, fille d'Onésime, et de Zoé Lemire; entrée, 3 mai 1902; profession, 15 août 1904.

MANSEAU, Juliette, (Soeur du Saint-Coeur-de-Jésus), fille d'Elisée et d'Odélie Demers; entrée, 24 mai 1907; profession, 6 août 1909.

4.—RELIGIEUSES URSULINES.

(A)

QUEBEC.

PROULX, Marie-Louise-Stéphanie, (Soeur Sainte-Julie), fille d'Hyacinthe, et de Julie Robida; entrée, 28 mars 1848; profession, 18 juillet 1850. Soeur Sainte-Julie a célébré ses noces d'or, en 1900. Encore en excellente santé, en 1911.

MANSEAU, Clémence, fille de Jean-Baptiste, et d'Angélique Proulx; profession, 1830; décédée, 1854.

(B)
TROIS-RIVIERES.

MANSEAU, Elisabeth Robida, (Soeur Saint-Alexis), fille de Joseph III, et de Catherine Lafond; entrée, 19 septembre 1802; profession, 19 mars 1805, décédée, 23 novembre 1836.

CHASSE, Josephte, (Soeur Saint-Laurent), converse, fille de Christophe, et de Josephte Fréchette; entrée, 13 mai 1844; profession, 12 mai 1846, décédée, 20 juin 1901.

LAFOND, Adélaïde, (Soeur Sainte-Marthe), converse, fille d'André, et d'Angélique Desrocher; entrée, 2 juillet 1847; profession, 7 mars 1850, décédée, 30 juillet 1889.

PROULX, Philomène, (Mère Saint-Michel), fille de Hyacinthe, et de Julie Robida; entrée, 19 juillet 1862; profession, 25 octobre 1867.

ELIE, Angèle, (Mère Saint-Alphonse), fille de Stanislas, et d'Emélie Houle; entrée, 15 août 1872; profession, 19 janvier 1875.

BEAULIEU, Mary, (Mère Sainte-Claire), fille d'Hippolyte, et de Marie Goudreau; entrée, 15 août 1872; profession, 19 janvier 1875.

PROULX, Marie-Philomène, (Mère du Bon-Secours), fille d'Antoine et de Marie Allard; entrée, 12 août 1886; profession, 7 janvier 1888.

LAHAYE, Marie-Joséphine, (Mère Sainte-Cécile), fille de Pierre Bruno, médecin, et d'Honorine Beauchemin; entrée, 12 juillet 1891; profession, 25 novembre 1893.

GELINAS, Anna-Maria, (Mère Saint-Ignace), fille de Dosithée et de Jeanne Smith; entrée, 15 août 1893; profession, 26 novembre 1895.

BELCOURT, Annette, (Mère Saint-Brigitte), fille de Jos.-Ludger et de Marguerite Proulx; entrée, 27 avril 1894; profession, 1er septembre 1896.

(C)
CHATHAM, ONTARIO.

BELCOURT, Eva, (Mère Françoise de Chantal), fille de Jos.-Ludger, notaire, et de Marguerite Proulx; entrée, 21 novembre 1896; profession, 4 novembre 1899.

5.—RELIGIEUSES DU BON-PASTEUR.
(A)
QUEBEC

LOZEAU, Eléonore, (Soeur Marie du Saint Esprit), fille d'Adolphe et de Catherine Gouin; entrée, 21 novembre 1863; profession, 4 novembre 1865, décédée, 2 mars 1899.

GOUIN, Dina, (Soeur Marie du Bon-Pasteur), fille de Moïse et de Josephte Proulx; entrée, 21 novembre 1863; profession, 4 novembre 1865, décédée, 6 juin 1880.

(B)
MONTREAL.

MANSEAU, Arthémise, (Soeur Marie Sainte-Mélanie), fille de François et de Sophie Massé; entrée, 1 décembre 1865; profession, 21 novembre 1867, décédée, 18 mai 1904.

LEMIRE, Thérèse-Vitaline, (Soeur Marie Saint-Ambroise), fille de Charles et de Thérèse Lafond; entrée, 7 novembre 1867; profession, 21 novembre 1869.

JUTRAS, Julie, (Soeur Marie Saint-Nazaire), fille d'Hubert et de Marie-Anne Therrien; entrée, 22 septembre 1871; profession, 8 février 1874, décédée, 29 juillet 1906.

PROULX, Marie-Léocadie, (Soeur Marie Saint-Paulin), fille d'Alexandre et d'Hedwige Barbeau; entrée, 19 juin 1879; profession, 22 novembre 1881, décédée, 19 janvier 1910.

PROULX, Marie-Reine, (Soeur Marie de la Transfiguration), fille d'Alexandre et d'Hedwige Barbeau; entrée, 21 juillet 1893; profession, 28 août 1895, décédée, 19 août 1904.

JUTRAS, Marie-Mathilde, (Soeur Marie Saint-Gabriel), fille de Michel et de Mathilde Lemire; entrée, 6 novembre 1871; profession, 8 février 1874, décédée, 23 avril 1899.

(C)
OTTAWA.

COTE, Adélaïde, (Soeur Marie Benoit), fille de Raphaël et d'Anastasie Lemire; entrée, 1er septembre 1871; profession, 1er septembre 1873.

COTE, Elmézime, (Soeur Marie du Bon-Conseil), fille de Grégoire et de Williamine Courchesne; entrée, 5 septembre 1903; décédée, 15 juillet 1910.

COTE, Aurore, ( ), fille de Grégoire et de Williamine Courchesne; entrée, 10 août 1904; décédée, 5 avril 1905.

COTE, Maria, (Soeur Marie de Sainte-Claire), fille de Grégoire et de Williamine Courchesne; entrée, 5 juillet 1905.

6.—SOEURS GRISES,

HOPITAL GENERAL DE MONTREAL.

MANSEAU, Mathilde, (Soeur Manseau), fille de Jean-Baptiste et d'Angélique Proulx; entrée, 2 octobre 1838; profession, 2 octobre 1840, décédée, 1er juillet 1883.

BLONDIN, Philomène-Hermine, (Soeur Doucet), fille de Pierre et de Victoire Jutras; entrée, 23 janvier 1868; profession, 19 octobre 1870.

7.—HOSPITALIERES DE SAINT-JOSEPH,

HOTEL-DIEU, DE MONTREAL.

DESCOTEAUX, Philomène, (Soeur Philomène), converse, fille de Louis, et d'Angèle Lemire; entrée, 19 octobre 1867.

DESCOTEAUX, Marie, (Soeur Emélie), fille de Jean-Baptiste, et de Louise Désilets; entrée, 19 octobre 1867.

8.—SOEURS GRISES DE LA CROIX,

OTTAWA.

NOEL, Adèle, (Soeur Catherine), converse, fille de David, et de Catherine Turcotte; entrée, 31 mai 1868; profession, 7 janvier 1871.

PEPIN, Marie-Célina, (Soeur Saint-Pierre-Damien), converse, fille de Pierre, et de Marie Gauthier; entrée, 5 août 1898; profession, 4 janvier 1901.

9.—SOEURS DE LA PRESENTATION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE,

SAINT-HYACINTHE.

MANSEAU, Judith, (Soeur Marie de la Rédemption), fille de Louis, et d'Eulalie Barbeau; entrée, 8 octobre 1879; profession, 16 juin 1882, décédée, 24 juillet 1887.

ALLARD, Louise, (Soeur Marie-Saint-Célestin), fille de Louis, et d'Olive Côté; entrée, 20 mai 1879; profession, 15 août 1881.

LEVESQUE, Parmélie, (Soeur Marie Sainte-Adélaïde), fille de Charles, et d'Adéline Valcourt; entrée, 21 septembre 1883; profession, 16 juin 1885. Soeur Marie Sainte-Adélaïde, est directrice de la mission de Sutton, comté de Brôme.

10.—SOEURS DES SAINTS NOMS DE JESUS ET DE MARIE,

HOCHELAGA.

MANSEAU, Sara, (Soeur Marie-Louise), fille de Léonard, et d'Henriette Alexandre; entrée, 15 octobre 1860; profession, 17 juin 1862, décédée, 3 novembre 1866.

LAFOND, Marie, (Soeur Marie-Antonin), fille de Joseph, et de Thérèse Lafrenière; entrée, 30 mai 1870; profession, 29 février 1872.

MANSEAU, Vitaline, (Soeur Marie-Célestin), fille de David, et de Léocadie Lemire; entrée, 5 octobre 1873; profession, 18 janvier 1876.

MORIN, Marie, (Soeur Marie-Stéphanie), fille de Charles et de Julie Robidas; entrée, 5 août 1885; profession, 5 août 1887.

LEMIRE, Mathilde-Albertine, (Soeur Marie-Marcel), fille de Michel et de Domitille Boisvert; entrée, 27 janvier 1887; profession, 5 août 1888, décédée, 4 août 1901.

DUPONT, Marie-Louise-Corinne, (Soeur Marie-Angélina), fille d'Edouard et d'Elmire Dufresne, née à la Baie; entrée, 14 juillet 1908; profession, 5 août 1910.

11.—SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, MONTREAL.

LEMIRE, Marie-Philomène, (Soeur Marie-Séraphine), fille d'Antoine et de Julie Côté; entrée, 16 août 1869; profession, 16 août 1870.

JUTRAS, Lumina, (Soeur Pierre), fille de Moïse et de Caroline Beauchemin; entrée, 13 septembre 1892; profession, 21 août 1894.

JUTRAS, Elise, (Soeur Hildegarde), fille de Narcisse et de Virginie Houle, née à la Baie; entrée, 2 octobre 1884; profession, 3 août 1886.

MANSEAU, Amanda, (Soeur Catherine), fille de Moïse et de Joséphine Richard, née à la Baie; entrée, 27 septembre 1895; profession, 7 août 1897.

LEMIRE, Eugénie, (Soeur Joseph-Vincent), fille de Joseph-Vincent et de Marie-Louise Roy; entrée, 10 février 1907; profession, 7 août 1908.

12.—SOEURS DU TIERS-ORDRE DES SERVANTES DE MARIE

BELCOURT, Célanire, (Soeur Belcourt), fille de Paul et de Marguerite Duff; entrée, 1er septembre 1869; profession, 1er juin 1871, décédée, 21 février 1891.

PRECOURT, Albertine, (Soeur Précourt), fille de François et de Marie Lévesque; entrée, 10 octobre 1895; profession, 14 mars 1901, décédée, 23 mars 1902.

GRANDMONT, Honorine, (Soeur Grandmont), fille d'Isidore et d'Hedwige Belcourt; entrée, 13 février 1896; profession, 14 mars 1901.

13.—PETITES SOEURS DE NOTRE-DAMES-DES-SEPT-DOULEURS.

LEMIRE, Marie-Eugénie, (Soeur Marie-Victor), fille de Vincent et de Julie Jutras; entrée, 17 avril 1887; profession, 22 septembre 1890. Soeur Marie-Victor est sourde et muette.

14.—CONGREGATION DE NOTRE-DAME, MONTREAL.

PROULX, Marie-Jessée, (Soeur Sainte-Eusèbe), fille de Hyacinthe et de Judith Robida; entrée, 14 septembre 1862; profession, 15 septembre 1867.

LEMIRE, Esther, (Soeur Saint-Charles), fille de Charles, et de Catherine Côté; entrée, 1er mars 1847; profession, 17 août 1856, décédée, 1er juin 1895.

15.—FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DE MARIE. QUEBEC.

ELIE, Philomène-Marie-Antoinette, (Mère Marie-Lucienne-de-Jésus), née le 28 avril 1880, fille de Joseph et de Héloïse Bélisle; entrée, 2 mars 1902; partie au mois d'août 1903, pour Rome en route pour la mission de Tay-uen-fou, Chan-si septentrional, en Chine, où elle reside depuis le 19 mars 1904. Elle y prononça ses voeux le 26 juillet suivant. — Mère Marie-Lucienne a fait, de son voyage et de son séjour en Chine, une relation des plus intéressante..



SUPPLEMENT—LES PAROISSES, SOEUR OU FILLES DE LA BAIE.

CHAPITRE XXXVII.

LA PAROISSE-SOEUR (1).

SOMMAIRE.—Premiers habitants de Nicolet. — Progrès graduel de l'établissement religieux, qui devient le siège d'un évêché. — Nicolet au point de vue commercial: — le commerce de bois; — incorporation de la ville en 1873. *— Les institutions religieuses: le séminaire, la maison-mère de l'Assomption; l'hospice Notre-Dame; l'académie commerciale; le monastère du Précieux-Sang. — Liste des curés.*

La seigneurie de Nicolet, avons-nous dit, a été concédée le 29 octobre 1672, au capitaine Arnoult de Laubia, qui la passa le 27 février suivant au sieur Michel de Cressé. Celui-ci s'y établit aussitôt au milieu de ses censitaires. Quelques jeunes gens des Trois-Rivières en effet l'y avaient précédé, depuis quatre à cinq ans, et avaient jeté les bases de deux établissements distincts, l'un à l'embouchure de la rivière (2), l'autre cent vingt arpents plus haut, au ruisseau Tranchemontagne, à l'entrée du territoire, encore non organisé, qui sera plus tard la Baie-du-Febvre (3). Ce dernier établissement, faute de dénomination propre, sera censé faire partie de la mission de Nicolet ou Cressé.

La première fois qu'il est fait mention de la petite colonie de Nicolet, dans les registres des Trois-Rivières, d'où les Pères Récollets desservaient Nicolet, c'est le 31 juillet 1673, dans l'acte de baptême de Jean-Baptiste Lapron dit Lacharité, dont la famille habitait le futur territoire de la Baie.

---

(1) Ce chapitre est extrait partiellement d'un article intitulé "Historique de Nicolet", publié par Mgr M.-G. Proulx, le 6 mars 1897, — d'un autre article ayant pour titre "La renaissance de Nicolet", publié le 19 mai 1906, — et d'un travail de Mgr. Douville, sur les églises de Nicolet, lu au séminaire le 12 mai 1910.

(2) Un acte de concession daté du 27 novembre 1669, par Pierre Moët, sieur de Moras, signale trois habitants à Nicolet, outre le seigneur, savoir: Jean Pepin, Jacques Pepin et Bernard de Castolay dit Lechevalier. Sur la carte de M. Catalogne, leurs terres sont marquées: Laforce, Babie, Babie.

(3) Jean Lapron dut y venir dès 1669. — Voir "Famille Lampron".

Nous voyons par les registres que, dès le commencement, le seigneur Cressé ou Crecé, désirait donner son nom à l'établissement qui se formait dans sa seigneurie. La rivière s'appelait tantôt rivière Nicolet (1), tantôt Cressé, et l'habitation se nommait indifféremment Nicolet ou Crecé.

En 1681, lors du premier recensement, il y avait dans la petite colonie de la rivière Nicolet, six familles formant en tout une population de 37 âmes.

Voici le détail :

Pierre Moët, 42 ans ; Marie Toupin, 30 ans ; — Pierre, Jacques, Louise, René, Michel et Marguerite, Jean Joubert, 42 ans.

Jean Laperon, 36 ans ; Anne Renaud, 30 ans ; — Marie-Anne, Jean, Marguerite, Pierre.

André Marine. — P. Morin, 36 ans ; — Marie Lefebvre, 30 ans ; — Madeleine, Etienne, André, Marie.

Héli Provost, 39 ans ; Marie Pottier, 42 ans ; — Madeleine, Marie, Hélie.

Dominique Jutras, 38 ans (2).

Jacques Pepin, 38 ans ; Jeanne Cahier, 37 ans. — Marie, Jean, Jacques.

François Euquère, 34 ans.

Jean Cressé, 40 ans ; Marguerite Denis, 28 ans. — Jean, Mathurin, domestique.

Les descendants de Jean Lampron dit La Charité et de Dominique Jutras, sont demeurés à Nicolet et à la Baie, et ont peuplé tout le district et un peu toute la province. La famille Cressé s'est éteinte dans ses enfants mâles. Elle s'est conservée par une seule fille.

Du mariage de Jean-Michel Cressé, et de Marguerite Denis, il n'y eut qu'un garçon, Jean, qui mourut en bas âge, et quatre filles. Deux

---

(1) Jean Nicolet, de qui la rivière et la paroisse ont gardé le nom, est l'une des plus belles figures de notre histoire.

Il naquit à Cherbourg, du mariage de Thomas Nicolet, messager ordinaire de Cherbourg à Paris, et de Marguerite De Lamer. Il arriva en la Nouvelle-France, l'an 1618.

Il avait reçu, dès l'enfance, une éducation forte, virile et chrétienne. Arrivé au Canada, il se familiarisa vite avec la langue des Algonquins et rendit, sous ce rapport, des services signalés à son pays et à sa religion. C'était le bras droit de Champlain, dans ses traités avec les sauvages, et l'interprète fidèle des missionnaires, dans leur noble mission.

Il s'était aussi appliqué à apprendre la langue des Hurons, qui n'était autre que la langue iroquoise. Ce fut un grand explorateur et sa vie fut irréprochable. Il mourut, en 1642, victime de son dévouement, alors qu'il fut envoyé à Québec, en délégation auprès du gouverneur, pour éviter des actes de barbarie de la part des sauvages.

(2) Dominique Jutras et Jean Laperon, étaient établis sur le futur territoire de la Baie-Saint-Antoine.

devinrent religieuses Ursulines aux Trois-Rivières, une se fit religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, et la quatrième, Louise, l'aînée de la famille, souche de tous les Cressé, épousa aux Trois-Rivières, 1696, J.-B. Poulin.

Claude, issu de ce mariage, hérita par sa mère, de la seigneurie de Nicolet, et il dut ajouter à son nom celui de Courval et de Cressé. Il signe: Claude Poulin-Cressé-Courval. Plus tard, ses descendants signèrent les uns Poulin-Courval, et les autres Poulin-Cressé, et cette dernière branche ne signe plus que Cressé. Les autres noms, mentionnés dans le recensement, n'ont pas fait souche à Nicolet.

La magnifique cathédrale dont s'énorgueillissent aujourd'hui à juste titre la ville et le diocèse de Nicolet, remplace six autres églises qui se sont élevées sur le sol nicoletain, pendant deux siècles, c'est-à-dire, depuis la fondation de cette ancienne paroisse, et dont quatre ont eu leur histoire tragique.

La première, alors que Nicolet n'était qu'une mission desservie par les RR. PP. Récollets, des Trois-Rivières, n'existait pas encore, quand le grand et saint Evêque, fondateur de l'Eglise de Québec, Mgr. de Laval, vint faire la première visite pastorale de ce lieu, en 1681, se servant de la très modeste demeure du seigneur Cressé, pour y célébrer les Saints Mystères et y donner la Confirmation.

Evidemment, à cette époque, il n'y avait ni bateau à vapeur, ni chemins de fer, pas même de chemins de terre, et le premier Evêque du Canada, le seul alors dans la presque totalité de l'Amérique du Nord, n'avait pas d'autre moyen de visiter son immense diocèse, que la plus simple des embarcations, le canot, remontant et descendant les fleuves et les rivières, pour atteindre les groupes de colons disséminés dans un vaste pays, qui était tout un continent.

Première église. — Ce ne fut que vers 1710 (1), ou même un peu plus tard, que fut construite la première église ou chapelle à Nicolet. Elle était de la plus grande simplicité et correspondait à la pauvreté des premiers défricheurs de ces plages: elle était de bois brut, pièces sur pièces, et couverte de chaume. Quel contraste avec sa septième soeur, la splendide cathédrale d'aujourd'hui! Elle était située tout près du lieu où l'on voyait naguère l'emplacement de la seconde église, qui était en pierre. Elle renfermait huit bancs de quatre places avec allée au milieu. Ces bancs étaient faits de cales ou madriers équarris à la hache. — En 1735, ils avaient rapporté 30 francs pour l'année, en partie payés en peaux de martre et de fouines.

---

(1) D'après l'"Histoire des Ursulines des Trois-Rivières", elle a été bâtie en 1710. La première mention de la chapelle a lieu le 14 juin 1714, au mariage de Michel Jutra et de M. Ursule Pinard. La carte cadastrale de M. de Catalogne, commencée en 1709, en indique l'emplacement. Nicolet avait été desservi de 1673 à 1685, au manoir Cressé, et de 1685 à 1710, à la chapelle de la Baie-Saint-Antoine.

Deuxième église. — Vers 1730, cette très modeste chapelle ne suffisait plus au besoin des paroissiens devenus trop nombreux, puisqu'en 1734, fut posée la première pierre d'une nouvelle église, qui méritait bien de porter ce nom. La première grand'messe y fut chantée, le 15 juillet 1740, par Messire Miniac, vicaire général. Cette église était située à côté de la petite chapelle. Celle-ci faisait face à la rivière, dont elle n'était éloignée que d'à peu près deux arpents; l'église neuve regardait le haut de la rivière. Toutes deux avaient été placées à quelques cents pieds de la rivière, sur la rive gauche, à peu près douze arpents plus bas que l'endroit choisi en 1780 pour y bâtir la troisième église, — si la petite chapelle peut compter pour une. De la hauteur qu'elles occupaient, on avait vue sur le fleuve Saint-Laurent et sur la rivière Nicolet, jusqu'à l'Ile à la Fourche. A quelques pas plus haut, et en arrière d'une pointe de terre, la rivière forme une petite anse, dont la côte est peu élevée, mais elle gagne en hauteur, à mesure qu'on s'éloigne du rivage. C'est à cet endroit que les paroissiens mettaient à l'abri de tout danger leurs voitures, qui n'étaient rien moins que des canots en bois de pin, de proportions plus ou moins considérables, suivant les besoins de la famille. On se servit très longtemps de ce moyen de transport, même lorsque de bons chemins furent ouverts de chaque côté de la rivière. Cette anse pouvait abriter une centaine de canots. L'église était bâtie sur une hauteur qu'on pouvait atteindre d'un côté à pied sec en été; mais en avril, mai et juin, cette hauteur formait une véritable île, qu'il était toujours plus facile et plus commode d'atteindre "en voiture d'eau."

Parmi les événements qui ont marqué l'existence de cette deuxième église, citons le suivant:

Le 20 juillet 1740, Mgr l'évêque de Québec, passait en visite pastorale. Lors de cette visite, il y eut un triste incident et le document suivant fait voir quelle était la discipline de l'Eglise à cette époque.

"Avons ordonné de faire crier le banc de X..., et défense de donner la bénédiction du Saint-Sacrement dans l'église de Nicolet et même d'y chanter la grand'messe jusqu'à nouvel ordre et ce, en conséquence du scandale arrivé et causé par X..., qui a frappé son fils à la porte de l'église, lorsque nous en sortions, venant d'y faire notre visite, et cela sera jusqu'à ce que par nous il en soit autrement ordonné, ce que nous déclarons ne vouloir faire qu'après une entière satisfaction de la part du coupable. Sera la présente ordonnance lue et publiée au prône de la grand'messe et copie d'icelle à Nous envoyée."

"H. M., évêque de Québec.

Par Monseigneur, SARAULT, Sec."

La fabrique paie 8 francs à X..., en remboursement de l'argent qu'il avait versé, pour son banc

Troisième église. — La première église avait duré 30 ans, de 1710 à 1740; sa soeur cadette alla à 44 ans, jusqu'en 1784, alors que fut inaugurée la troisième, plus grande et plus convenable, pour une paroisse qui prenait des développements.

Mais, cette fois, on changea le site pour le mieux, et on choisit l'endroit, entre la Pointe aux Pins et la Pointe aux Chênes, sur la rive droite de la rivière, lieu où se sont succédées les autres églises qui ont suivi cette troisième, autour de laquelle sont venues se grouper les institutions religieuses dont Nicolet s'honore.

En 1806, Mgr Plessis, d'illustre mémoire, le fondateur du Séminaire, avait choisi un homme distingué par sa science, sa prudence, son zèle sacerdotal, non moins que par son grand amour pour la beauté du lieu saint, pour être, en même temps, curé de Nicolet, et supérieur de son Séminaire; nous avons nommé le vénérable abbé Raimbault, qui occupa ces charges pendant 35 ans.

On peut dire, sans exagération, — nous citons la chronique du temps, — qu'il travailla constamment, pendant sa longue carrière, comme curé de Nicolet, à réparer, agrandir, embellir son église, qu'il orna de beaux tableaux et enrichit d'un excellent orgue. Il en fit une des plus belles églises du temps, au moins pour l'intérieur, tellement que Mgr Plessis, se plaisait à la décorer du titre de "basilique."

Elle coûta au vénérable curé bien des inquiétudes et des chagrins, cette église, pour la mettre en condition de demeurer debout et de durer 90 ans.

Vers 1820, M. Raimbault, avait fait ajouter à son église un portique et deux tours latérales, avec dômes pour clochers. Il en résulta un grave inconvénient à cause du peu de solidité du terrain; ces deux tours menacèrent d'entraîner tout l'édifice à une destruction complète, en lézardant les murs des longs pans, déjà assez peu solides. Au commencement de 1822, Mgr Plessis exprimait ainsi ses craintes au curé sur l'état de la "basilique" de Nicolet: "Ma prédilection pour vos paroissiens leur est connue, ainsi qu'à vous. J'avais dessein de leur accorder, par préférence, la vue d'une belle cérémonie, le printemps prochain; c'était la consécration de Mgr Provencher, le premier évêque du N. O. et le premier élève de son cher Séminaire de Nicolet. Mais l'état où j'ai trouvé leur église, lors de mon dernier voyage, m'a fait reculer d'effroi. Quel reproche, me suis-je dit, n'aurais-je pas à me faire si, dans une occasion solennelle qui nécessairement réunirait un très grand nombre de personnes, il arrivait quelque accident fâcheux, tel que la chûte d'une église où l'on aurait entrepris de l'exécuter! Or cette chûte est à craindre, mon cher curé, de la part de l'église de Nicolet." En conséquence de ce pressant avertissement, les tours furent abaissées, conservant toutefois leurs dômes, les murs réparés, et l'église dura encore 50 ans.

Mais la belle cérémonie que Mgr Plessis avait eu l'intention de mettre sous les yeux des Nicoletains, en donnant la consécration épiscopale à l'une des leurs, eut lieu aux Trois-Rivières, dans l'ancienne église paroissiale, cette précieuse relique de nos vieux monuments religieux, que le feu hélas! a fait disparaître, en 1908.

Cette troisième église de Nicolet eut donc ses beaux jours, mais aussi ses jours de tristesse. Ce ne fut pas sans regret, néanmoins, qu'on la vit faire place à une quatrième, qui fut bénite le 2 février 1873.

Quatrième église. — Celle-ci, d'un extérieur imposant et qui promettait d'être une des plus belles églises du pays, ne fut pas longtemps l'orgueil de Nicolet. Elle commença à jouer de malheur, pour continuer tout le temps de son existence le rôle tragique qui paraissait être son sort, et qui finit par l'incendie, en 1906.

Le premier accident qui la frappa, fut la chûte de son beau clocher (1), et de la flèche qui le terminait, alors qu'il n'avait pas encore sa toilette complète. Clocher et flèche s'abattirent, par un coup violent de vent, sur le faite de l'église, la croix venant se suspendre dans la couverture au dessus de l'autel, et la relique de la vraie croix qu'elle portait, vint se reposer sur l'autel même. Cette malheureuse église resta sans son clocher, qui ne fut refait que plusieurs années après, pour être défait de nouveau, à cause du portail qui menaçait de s'écrouler.

La pauvre quatrième église de Nicolet, sans clocher, avec son frontispice en planches, son intérieur inachevé, ses murs sans enduit, ses colonnes brutes, subsista telle quelle, servant toujours au culte et devint même cathédrale en 1885, jusqu'à ce que l'incendie la détruisit en 1906, avec les beaux tableaux dont elle avait hérité de la précédente.

Dans son état misérable, elle eut cependant ses beaux jours, des jours inoubliables, où elle vit se déployer, sous son toit dénudé, d'augustes cérémonies, comme celle de l'intronisation du premier évêque de Nicolet, le 25 août 1885, et celle de la consécration du deuxième, le 27 décembre 1899.

Cinquième église. — La cinquième église destinée à remplacer celle dont nous venons de rappeler l'histoire, eut encore un sort plus malheureux. Elevée à grands frais, par Mgr Gravel, de vénérée mémoire, pour en faire une cathédrale digne de Nicolet, elle s'écroula en 1890 (2), quant à peine l'extérieur était terminé, par suite d'un vice de construction qui avait échappé à ceux sur qui pesait la responsabilité des travaux. Ce fut une perte lourde, totale, un véritable désastre qui causa le plus grand chagrin au vénérable évêque de Nicolet, déjà affecté d'une grave maladie. Toutefois, il supporta, avec une résignation vraiment admirable, l'épreuve qui le frappait et, sans se laisser abattre par ce malheur, il résolut de recommencer la construction de

---

(1) On tenta de relever le clocher abattu, mais une deuxième chute, plus désastreuse que la première, enleva tout espoir de le rétablir suivant le plan projeté. Ce désastre fut le coup de mort de l'abbé Louis-Théophile Fortier, curé de la paroisse, qui expira quelques semaines après l'accident, le 27 mars 1874.

(2) Le [illegible] avril.



MONSEIGNEUR J.-S.-H. BRUNAULT,
Deuxième évêque de Nicolet

sa cathédrale. Mais, se sentant trop affaibli par la maladie pour exécuter lui-même son généreux et courageux dessein, il songea à se donner un coadjuteur et un successeur capable de le réaliser.

Le succès a été atteint, mais il a fallu, aussi, que l'épreuve atteignit le deuxième évêque de Nicolet, dans cette grande entreprise.

Sixème église. — Plein de courage et de confiance dans la bonne volonté de son clergé et de ses diocésains, Mgr Brunault, se mit sans retard à l'oeuvre pour reconstruire l'évêché et la cathédrale. Tout allait pour le mieux, les travaux, habilement et sûrement conduits par un homme qui avait toute les aptitudes et les connaissances nécessaires pour les mener à bonne fin (1), étaient déjà assez avancés et à peu près complétés pour l'extérieur, quand, le 21 juin 1906, un violent incendie éclata dans la vieille cathédrale toute voisine, et consuma aussi la nouvelle. Ce fut le plus grand désastre qu'a jamais subi Nicolet.

L'élément destructeur réduisit en cendres trois églises, les deux cathédrales et l'église des Soeurs de l'Assomption ainsi que tout leur beau et grand couvent.

Septième église. — Le premier évêque de Nicolet avait été admirable de résignation et de courage dans l'épreuve qui le frappa par l'écroulement de la cathédrale qu'il avait élevée au prix de tant de sacrifices et de soucis; le deuxième évêque de Nicolet n'a pas été moins admirable quand, à son tour, l'épreuve l'atteignit d'une manière si subite et si cruelle. Elle ne l'abattit pas; au contraire, elle lui donna comme un regain de courage et de confiance, il se remit tout de suite à la tâche, pour ressusciter des cendres la nouvelle cathédrale, qui est la septième église de Nicolet. Le succès a été merveilleux, et, le 27 février 1910, le peuple de Nicolet abandonnait la pro-cathédrale temporaire, qui servait au culte depuis 1906, pour inaugurer le superbe édifice qui fait maintenant l'orgueil de tout le diocèse (2). Ce monument a coûté $240,000, l'évêché, $70,000, — l'ensemble, en y ajoutant les pertes occasionnées par l'incendie, $380,000.

Avec sa riche cathédrale, Nicolet est, de nos jours, une petite ville remarquable par ses institutions religieuses; elle possède, outre l'évêché, un séminaire, un hôpital, un monastère des Soeurs du Précieux-Sang, une académie pour les jeunes garçons et une autre pour les jeunes filles. C'est le principal centre de commerce des environs; on y arrive facilement par les bateaux de la compagnie Richelieu, qui parcourent le fleuve en tous sens, et par le chemin de fer Intercolonial, qui relie directement Nicolet avec les principaux centres du Canada. Le chemin de la rive Sud, passant par Nicolet, rend les communications encore plus faciles.

(1) Monsieur Louis Caron, architecte et entrepreneur de Nicolet, aidé de la surveillance de M. l'abbé Ed. Bourret, assistant-procureur du séminaire.

(2) La bénédiction solennelle eut lieu le 13 mai 1910.

Nicolet est divisée en deux parties bien distinctes: le Haut de la rivière et le Bas de la rivière. La première partie est le quartier commercial. La seconde partie est surtout réservée aux institutions religieuses, qui se groupent aux environs de la Cathédrale. Cette ville possède un cachet de beauté tout particulier. Elle respire l'aisance, la fraicheur et la gaieté. L'aspect des environs, est des plus pittoresque. Le bois du collège, le coteau St-Michel, l'île Proulx, l'île à la Fourche, le côté opposé de la rivière et l'Etang du Manoir offrent les plus beaux points de vues. Une carte postale illustrée, représentant cette dernière vue, a obtenu le premier prix à l'exposition universelle de Paris, en 1904.

Nicolet est une ville de 3,000 âmes. Elle est pourvue de toutes les améliorations modernes, aqueduc, lumière électrique, etc. Elle possède trois hôtels et plusieurs maisons de pension où les voyageurs peuvent trouver tout le confort désirable.

Cette ville a été autrefois l'un des plus grands centres de commerce de bois de la province. On y comptait cinq moulins à scie. MM. Michel O'Shaughnessey, Georges Ball, Charles McCaffrey et l'hon. Louis Tourville, en étaient les propriétaires respectifs.

Le manoir, qui est aujourd'hui la propriété de M. Ovide Proulx, reste encore, comme une vieille relique de la tenure seigneuriale. Le seigneur Chandler en fut le premier propriétaire et constructeur.

La ville de Nicolet a été constituée en corporation, par un acte de la Législature de Québec, sanctionné le 24 décembre 1872. M. l'abbé L.-T. Fortier était alors curé de la paroisse, avec M. l'abbé Elie Raîche, comme vicaire. Nicolet, ville et paroisse, comptait une population de 2,878 âmes, dont 1,983 communiants et 895 non-communiants. En vertu d'un proviso de la charte, cette dernière devait être soumise au vote des électeurs pour approbation ou désapprobation, ce qui eut lieu au mois de janvier 1873. L'acte de la Législature fut ratifié. Puis, au mois d'avril suivant, on procéda à l'élection du maire et des conseillers, de la nouvelle ville. La présidence de l'élection avait été confiée à M. Narcisse Trahan. Les candidats à la mairie étaient MM. D.-B.-G. Desaulniers, M.D., et feu Antoine Mayrand. La victoire fut remportée par le Dr Desaulniers. Les conseillers élus furent MM. Pierre Cressé, Francis McCaffrey, H.-B. Chillas, Alfred Jannery, Théophile St Laurent et Théophile Therrien. La première séance du conseil de ville de Nicolet a été tenue le 10 mai 1873, à dix heures de l'avant-midi. Le maire et tous les conseillers étaient présents et furent alors assermentés par M. Jean-Paul Beaubien, juge de paix. A cette séance, on nomma M. Petrus Désilets, notaire, secrétaire-trésorier de la corporation, avec un salaire de $60 par année. La séance suivante a été tenue le 12 mai 1873. Le conseil était au complet.

Après la mise en vigueur de sa charte, la ville comptait une population de 1,452 âmes, dont 996 communiants et 456 non communiants. La municipalité de la paroisse restait avec 1,426 âmes, dont 987 communiants et 439 non communiants.

La nécessité d'un aqueduc se fit bientôt sentir. La ville fit l'emprunt nécessaire à cet effet, savoir $12,000, et l'aqueduc fut bientôt mis en opération. Les revenus de cet aqueduc sont considérables et aident beaucoup la ville à rencontrer ses obligations

La Cour de Circuit fut établie à Nicolet, en 1883, et nous avons des termes, trois à quatre fois par année. Le nombre des causes est assez élevé.

Nicolet devint le siège d'un évêché, en 1885, et tout le monde se rappelle encore la magnifique démonstration qui eut lieu, lors de l'intronisation de Sa Grandeur Mgr Gravel, le 25 août 1885.

Nicolet possède plusieurs maisons d'éducation.

Le Séminaire

Le séminaire de Nicolet ne fut, à son origine, en 1801, qu'une simple école paroissiale, établie par le testament de M. Brassard, curé de Nicolet, et transformée en collège classique en 1803, par Mgr Denaut, évêque de Québec. Mais son véritable fondateur et organisateur fut Mgr Plessis qui, en 1806, racheta de ses deniers ce collège naissant, qu'un coup imprévu avait fait passer en des mains étrangères. Il a été considérablement agrandi en 1813, par ce prélat distingué, dont la générosité fut sans bornes pour la nouvelle maison qu'il voulait établir sur de larges bases. Dans ce but, il sollicita du gouvernement de Sa Majesté Britannique, des lettres patentes, pour son incorporation, qu'il óbtint le 10 décembre 1821. Par ces lettre patentes royales, l'administration du séminaire de Nicolet est confiée à une corporation ecclésiastique, dont le personnel a été modifié par un acte de la Législature provinciale, sanctionné le 24 juillet 1858. En 1827, les édifices actuels du séminaire furent commencés sous les auspices et aux frais, au moins pour une grande partie, des évêques Panet et Signay, qui se succédèrent sur le siège de Québec. Le nouveau séminaire s'ouvrit en 1831. Il consiste en un corps principal de 300 pieds de longueur par 38 de largeur, en deux ailes de 180 pieds de longueur par 43 et un troisième édifice d'environ 50 pieds par 40, consacré aux Soeurs de la Sainte-Famille; le tout à trois étages, avec mansardes.

Il est situé sur les bords de la rivière Nicolet, à deux milles des rives du lac Saint-Pierre, et est environné de grands jardins et de bocages, qui en font un lieu pittoresque.

Le séminaire de Nicolet, depuis sa fondation, a toujours été dirigé par des prêtres séculiers, sous la haute surveillance des évêques de Québec d'abord, ensuite sous celle des évêques de Trois-Rivières, et aujourd'hui, sous celle des évêques de Nicolet.

Il était affilié à l'Université Laval, en 1863.

Le séminaire a célébré le centenaire de sa fondation, en 1903.

Comme monument-souvenir, les anciens élèves ont fait construire une chapelle de 135 pieds par 50, dont le coût a été d'environ $50,000. Le nombre des élèves qui ont fait leurs études à Nicolet est de 5,000 environ.

Les Soeurs de l'Assomption

La Congrégation des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, fut fondée à Saint-Grégoire-le-Grand, en 1853, par les soins de feu l'abbé J. Harper, curé, et surtout de son vicaire, feu Mgr J.-C. Marquis, protonotaire-apostolique, chancelier honoraire de Lorette.

Aujourd'hui, la communauté compte 43 missions établies dans les diocèses de Nicolet, Trois-Rivières, Sherbrooke, Springfield et Hartford, E. U., Alberta et Saskatchewan, T. N. O.

Le 8 septembre 1872, la maison-mère fut transférée à Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, dont l'abbé L.-T. Fortier, était curé. Mgr I. Gélinas, P. R., fut nommé chapelain, et l'abbé T. Caron, V. G., supérieur.

Cette communauté a célébré les noces d'or de sa fondation, en 1903.

En 1908, une Ecole Normale a été annexée à l'institution.

L'Hotel-Dieu ou Hospice Notre-Dame

L'Hôtel-Dieu fut fondé le 17 août 1886. Les premières religieuses furent quatre soeurs venues de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, les soeurs Youville, Saint-Jean de Dieu, Saint-Eusèbe et du Sacré-Coeur. Les oeuvres des religieuses sont le soin des pauvres, des malades et des orphelins, de visiter et de veiller à domicile, dans la ville et la paroisse.

L'Hôtel-Dieu de Nicolet compte aujourd'hui, 69 religieuses professes, 18 novices et 10 postulantes. Les pauvres sont au nombre de 180, dont 85 orphelins et orphelines. 663 pauvres ont trouvé asile dans cette maison, depuis la fondation en 86. A peine sept années s'étaient écoulées depuis la fondation, qu'on faisait appel au dévouement de ce petit groupe de filles de la Vénérable Mère d'Youville, pour aller fonder un hôpital dans une région lointaine du Nord-Ouest. Le 24 juin 1893, quatre soeurs s'embarquaient pour la mission appelée "Blood Reserve". Le 3 mai 1896, trois autres allaient ouvrir une mission à "Petgan Reserve". Ces missions comptent aujourd'hui 19 soeurs. L'Hôtel-Dieu fit l'acquisition d'une ferme, en bas de la rivière, en mai 1895. Les soeurs de l'Hôtel-Dieu fondèrent aussi une mission à Saint-Célestin, en mars 1898. La nouvelle chapelle, appelée "Tour des Martyrs" est devenue un lieu de pèlerinage.

Academie Commerciale

L'Académie Commerciale de Nicolet, telle qu'elle est organisée, ne fait que poursuivre, sur un plus haut pied, il est vrai, le but que s'était proposé son premier auteur, dès l'origine, en 1801. M. Brassard, ancien curé de Nicolet, avant de mourir, léguait, par son testament, les fonds nécessaires à l'entretien d'un maître d'école qui enseignerait aux enfants la lecture, l'écriture, les principales règles de l'arithmétique, et surtout le catéchisme, au moins deux fois par semaine. Cette école fut transformée en collège classique, en 1803.

M. Paradis, ancien curé de la Baie du Febvre, fit restaurer la partie sud et s'y fixa, pour y finir ses jours.

Depuis 1887, époque de l'arrivée des Frères des Ecoles Chrétiennes à Nicolet, le vieux collège a subi bien des améliorations. Aujourd'hui, il constitue un bâtiment spacieux et occupe un très bon rang, parmi ceux de son genre: de vastes salles, un site enviable sur le bord de la rivière Nicolet, et à proximité de la cathédrale, une grande cou-

de récréation, trois magnifiques dortoirs très bien éclairés, une jolie chapelle intérieure. Cet établissement, fondé par Mgr Gravel, qui en a fait la propriété des Frères, a progressé rapidement. Les professeurs sont actuellement au nombre de huit et donnent l'instruction et l'éducation à près de trois cents élèves.

Cercle Crémazie de Nicolet

Le Cercle Crémazie fut fondé le 13 novembre 1896, par plusieurs jeunes gens, alors élèves au séminaire de cette ville. Cette société a fait des progrès considérables. Elle compte, aujourd'hui, une quarantaine de membres actifs et environ soixante membres honoraires. Elle a fêté le dixième anniversaire de sa fondation, en 1905. Sa bibliothèque comprend 1,200 volumes et la collection de plusieurs journaux canadiens.

Le monastère du Précieux-Sang

La communauté des Soeurs adoratrices du Précieux-Sang a été fondée à Saint-Hyacinthe, en 1861, par Mgr Joseph Larocque et la révérende Mère Catherine-Aurélie du Précieux-Sang (Aurélie Caouette), décédée, en 1905. Elle a pour but la vie contemplative.

Introduite à Nicolet, en 1896, par Mgr Gravel, la communauté a quitté, en 1909, la modeste et trop étroite demeure qu'elle occupait depuis treize ans, pour inaugurer, le 3 mai, le vaste monastère qui domine aujourd'hui l'est de la ville.

Supérieure actuelle: Révde Mère Marie des Cinq-Plaies.—43 religieuses. Chapelains : Mgr M.-G. Proulx, (1896-1908) ; — C.-E. Baillargeon, (1909-1910) ; — Chs.-Ed. Brunault, (1910....).

Missionnaires et Curés de Nicolet

Missionnaire: R. P. Siméon Dupont, récollet; chargé de tous les établissements du lac Saint-Pierre, 1701-1728.

Curés résidants : (1) RR. P. Gélase de l'Estage, 1729. — Ls-Hyacinthe Dumesny, 1729-1731. — MM. Joseph Cardin, 1732-1750. — Ls-Marie-Ferdinand Brassard, 1750-1800.—Alexis Durocher, 1800-1806.—Jean Raimbault, 1806-1841. — Jos.-Onésime Leprohon, 1841-1844. — Ls.-Théophile Fortier, 1844-1874. — Célestin-Zéphirin Rousseau, 1874-1877. — Philippe-Hippolyte Suzor, 1877-1885. — Mgr Elphège Gravel, 1er évêque de Nicolet, 1885-1904. — Mgr J.-S.-Hermann Brunault, 1904...

Curés d'office depuis l'érection du diocèse: MM. Ph.-H. Suzor, 1885-1887. — Omer Manseau, 1887-1888. — Ph.-H. Suzor, 1888-1889.—Majorique-Pierre Marchand, 1889-1890. — Philippe-Antonio Gouin, 1890-1898. — Lucien-H. Lavallée, 1898...

---

(1) Les RR. PP de l'Estage et Dumesny, et M. Cardin, bien que résidant à Nicolet, portaient le titre de missionnaires. — M. Brassard signait curé-missionnaire.

CHAPITRE XXXVIII.

PAROISSES ET TERRITOIRES DÉTACHÉS DE LA BAIE.

SOMMAIRE. — Saint-Zéphirin-de-Courval. — Les "dix-huit arpents." — Saint-Thomas-de-Pierreville. — Saint-Elphège. — La Visitation.

Pendant que les Cantons de l'Est se colonisaient graduellement, et que le curé Carrier y présidait à l'organisation des paroisses naissantes, la population de la Baie se développait en proportion et le trop plein se déversait sur les colonies environnantes. Presque toutes les paroisses des Bois-Francs possèdent des rejetons de la grande famille de la Baie. Allez à Drummondville, à Saint-Germain, à l'Avenir, etc., partout vous trouverez des descendants de notre patriarche Jacques Lefebvre.

Mais, c'est surtout la seigneurie de Courval et autres terrains voisins, qui reçurent cette heureuse émigration. Par suite de cette exubérance de population, le territoire soumis, à la juridiction du curé de la Baie, prenait de l'extension, et les limites en reculaient de plus en plus. Il fallut donc, avec le temps, en détacher certains territoires qui y puisaient, en tout ou en partie, la vie religieuse. Nous verrons Saint-Zéphirin-de-Courval, les "dix-huit arpents" de Nicolet, Saint-Thomas-de-Pierreville, en partie desservi par la Baie, s'en détacher successivement, sans compromettre la force et la vigueur de la paroisse-mère.

Passons rapidement en revue cette filiation graduelle.

Saint-Zéphirin-deCourval (1). Cette paroisse florissante, est la fille aînée de la Baie-Saint-Antoine.

A diverses époques, en 1800, 1823 et 1827, des suppliques de plus en plus pressantes, avaient demandé à l'évêque de Québec, l'érection d'une paroisse dans Courval. En 1828, il se rendit aux désirs des requérants, et le 10 mai, il émanait un bref érigeant canoniquement la paroisse, sous le vocable de Saint-Zéphirin-de-Courval.

L'érection civile date du 13 janvier 1835.

Par malheur, le choix d'une place d'église suscita de nombreuses difficultés, dues en partie à la mauvaise volonté de M. Hart (2). — On s'entendit enfin. Et le 31 décembre 1836, M. Raimbault, curé de Nicolet, marquait l'emplacement d'une chapelle à l'endroit où est maintenant l'église, et achetait le terrain de la fabrique.

---

(1) La seigneurie de Courval, dans le comté d'Yamaska, accordée en 1754 à M. de la Corne, fut la dernière que créa l'administration française (Rameau. *La France aux colonies, p. 78*). B. Sulte.

(2) Propriétaire du terrain choisi.

L'absence de prêtre disponible en retarda la construction de quelques années encore. A la Saint-Michel, 1845, la chapelle était prête, mais, point de prêtre à donner, comme curé résidant. — Enfin un missionnaire du Nord-Ouest, M. A. Mayrand, offrit ses services à l'évêque de Québec, qui s'empressa de les accepter.

Lundi, le 17 novembre 1845, était un jour d'allégresse pour les Zéphiriniens. Ce jour-là, leur chapelle était bénite solennellement par M. Carrier, qui leur faisait en même temps ses adieux, et M. Mayrand, leur premier curé résidant, prenait possession de la nouvelle cure (1).

Saint-Zéphirin a, depuis cette époque, marché dans la voie du progrès, et est devenu une paroisse de premier ordre, presque rivale de la Baie, depuis que Saint-Elphège et la Visitation en ont été distraits.

La première église, qui était de bois, a été bâtie d'après un plan préparé par l'architecte Baillargé, de Québec. Mgr Signaï en était fier. Voici ce qu'il écrivait au curé de la Baie, le 9 janvier 1839, en lui envoyant ses souhaits de bonne année:

"En voilà pour le commencement de l'année. Mais, en souhaitant pour vous, je vais, par concomitance, souhaiter à vos Zéphiriniens la perfection de ce qu'ils ont si bien commencé. A cette fin, je leur envoie le beau plan que j'avais promis à leur bon esprit, qui a mieux aimé en passer par les avis de leur évêque que par les discours vagues de parleurs prétendus intéressés, dans certaines paroisses, qui, dès le commencement, par leur verbiage arrêtent les premières opérations.

"Au reste, ce plan charmant dans sa perspective, et qui, dans son exécution achevée, sera un objet intéressant pour l'oeil des passants sur un chemin si fréquenté (2) par tant de voyageurs à qui la religion catholique doit être glorieuse de déployer ses grâces, ce plan, dis-je, peut s'exécuter avec un peu de courage et de persévérance."

On confia l'entreprise à M. Augustin Leblanc, de Saint-Grégoire (3), sous la direction et la surveillance des syndics Antoine Grondin, Joseph Benoit, Prudent Turcotte, Joseph Cloutier, Charles Fréchette, Pierre Roy et Jean-Baptiste Morissette.

Ce fut une déception. Les travaux avancèrent lentement, et l'exécution de ce beau plan ne répondit point aux espérances de l'évêque. A l'arrivée du premier curé, l'abbé Arsène Mayrand, ce qui promettait d'être une église belle, chaude et confortable, n'avait encore qu'un lambris mal ajusté, n'offrant aucune protection contre les intempéries. Aussi, les deux premiers hivers, curé et paroissiens eurent beaucoup à souffrir, à tel point qu'il fallut signifier un protêt à l'entrepreneur (4).

---

(1) La nouvelle paroisse avait une population de 851 âmes et de 428 communiants.

(2) La grande voie des townships de l'Est.

(3) Marché du 4 décembre 1843.

(4) 9 octobre 1847.

L'édifice alors se paracheva, tant bien que mal, et, en 1851 (1), l'architecte Alexis Bélisle, originaire de la Baie, mettait la dernière main à l'oeuvre, en complétant les travaux intérieurs de boisures et de peintures.

Quelques années plus tard (2), le même Alexis Bélisle, bâtissait le presbytère en briques actuel, et dès lors l'établissement paroissial était au complet.

Telle quelle, la première église avait assez bonne apparence et put servir au culte jusqu'en 1873. Elle avait duré vingt-huit ans.

*
*   *

On la démolit à cette époque, pour inaugurer une très jolie église en pierre, de style grec, dont on venait d'achever l'extérieur (3).

Cette deuxième église, toute coquette qu'elle était, a eu, en tant que monument, une existence fort précaire. L'entrepreneur, M. Zéphirin Perrault, qui, dans son temps, a joui d'une vogue imméritée, manquait, pour le moins, d'expérience. Par suite d'un vice radical dans le système des fondations (4), tous les édifices qu'il a construits ont fait défaut, par la base. Les églises de Nicolet, de Batiscan, et autres, victimes de ce vice de construction, n'ont pu se maintenir que grâce à des réparations dispendieuses. Celle de Nicolet, en particulier, péchait non-seulement par la base, mais aussi par le sommet, puisque le clocher ne put tenir debout et fut, deux fois de suite, renversé par des bourrasques.

L'église de Saint-Zéphirin eut le sort commun aux oeuvres de Perrault. L'édifice, mal assis, ne tarda pas à se lézarder, et le portail, à imiter la tour penchée de Pise, hélas! sans garder les mêmes garanties de solidité. Tout menaçait de s'effondrer.

En 1877, on tenta de solider les murs, auxquels on fit des réparations valant $450, et l'on crut avoir réussi, puisque le 9 mai 1881, on confiait à MM. Joseph et Georges Héroux, d'Yamachiche, le parachèvement de l'intérieur.

Mais il se faisait un travail latent, qui devint bientôt non-seulement visible, mais alarmant. En 1900 (5) l'édifice fut condamné comme dangereux. Coûte que coûte, il fallut se résigner à tout démolir.

*
*   *

---

(1) Marché du 6 juin.

(2) Marché du 13 décembre 1855.

(3) Contrat du 14 juin 1871.

(4) Madriers superposés. Perrault croyait que le bois, sous terre se conserverait indéfiniment. Ce fut le contraire qui arriva. Le bois pourrit et les murs se trouvèrent sans appui.

(5) Expertises des 19 et 30 octobre.

A la place s'élève aujourd'hui une troisième église, solide celle-là, vrai monument religieux, qui fait la gloire et l'orgueil de Saint-Zéphirin. Cette église, oeuvre de MM. Louis Caron et Fils, de Nicolet (1), est bâtie sur un plan européen, déjà suivi pour l'église d'Yamachiche, — celui de Saint-Romain de Rouen.

L'église, en forme de croix, surmontée d'un élégant dôme central, laisse une charge à peu près égale sur toutes les parties des fondations, et par suite offre plus de garanties de solidité. On y remarque une superbe baldaquin au-dessus du maître-autel, et une crypte, à l'instar de celle de Saint-Pierre de Rome, contenant, outre une grande quantité de reliques (2), les corps de Saint-Félicien et de Saint-Eugène.

En 1910 et 1911, le cimetière a été exhaussé, nivelé, partagé en lots et orné d'un magnifique calvaire.

Saint-Zéphirin-de-Courval, est l'une des paroisses les plus belles et les plus riches du comté d'Yamaska, voire même du diocèse de Nicolet. Presque toutes les terres, maintenant déboisées, sont très fertiles, et le foin et les céréales y poussent en abondance. Aussi, les cultivateurs sont à l'aise et jouissent d'un confort enviable.

L'industrie laitière se fait sur une vaste échelle. On compte plusieurs fabriques de beurre et de fromage, et bien peu de cantons ou paroisses, dans notre province, exportent un volume plus élevé de ces produits que la paroisse de Saint-Zéphirin.

Le village est bien bâti et agréablement situé, dans une plaine coupée par une petite rivière bordée d'arbres gigantesques et touffus, qui donne beaucoup de variété au paysage. On y compte deux médecins, un notaire et plusieurs marchands. Une scierie et un moulin à farine permettent à bon nombre de familles ouvrières de vivre avec une certaine aisance.

Curés de Saint-Zéphirin. — MM. Jos.-Arsène Mayrand, 1845-1848. — André-Amable Marcoux, 1848-1864. — Luc Trahan, 1864-1870. — Narcisse-Edouard Ricard, 1870-1898. — Jean-Baptiste-Hercule Bellemare, 1898-1907. — Olivier-Israël Hamel, depuis 1907.

Maires. — Moses E. Hart, N. P., 1858-1861. — F.-X. Lahaye (3), 1862-1873. — J.-N. Duguay, 1874-1876. — F.-X. Lahaye, 1877-1879. — Emmanuel Lahaye, 1880-1882. — F.-X. Lahaye, 1883-1885. — Norbert Allard, 1886. — Emmanuel Lahaye, 1887-1888. — F.-X. Lahaye, 1889-1892. — Moïse Lefebvre, 1893-1905. — Anthime Benoît, 1906-1909. — Dosithée Lemaire, 1910-...

---

(1) Marché du 4 mars 1902. — Elle a été bénite par Mgr Brunault, le 11 novembre 1905. Un carillon de huit cloches, fondues par la maison Hayard, a été installé dans le campanile, le 2 juin 1905.

(2) Environ 700, apportées de Rome par M. le curé Hercule Bellemare, et quelques-unes par M. le curé O.-I. Hamel.

(3) Monsieur F.-X. Lahaye, qui était juge de paix, a longtemps exercé cette fonction dans la véritable acception du terme, puisqu'on référait à son tribunal la plupart des petites causes.

Les dix-huit arpents de Nicolet. — Ce territoire offre un intérêt historique particulier, parce qu'il est le berceau commun aux deux paroisses de Nicolet et de la Baie-Saint-Antoine. C'est là, en effet, que, en 1685, fut érigée la première chapelle, destinée à la desserte des deux seigneuries. Toute la jeune colonie s'était groupée autour de cette anse que forme le lac Saint-Pierre, en s'avançant dans la commune, et qu'on appelait dès lors, baie Saint-Antoine. — Le seigneur Courval avait son manoir à l'entrée de la baie. — Quant au seigneur Lefebvre, il avait choisi pour y asseoir le sien, une belle éminence, au fond de la baie, qui dominait sa seigneurie. Il avait, en même temps, réservé dix-huit arpents de largeur, au centre même de la baie, pour son propre domaine et l'établissement de sa famille. C'étaient les dix-huit arpents de Nicolet. On sait que ce terrain a été, pendant dix-huit années, l'objet d'un constant litige entre les seigneurs.

L'accommodement de 1702 mit fin au procès. Le seigneur Lefebvre, induit en erreur par un arpentage défectueux, donna une compensation au seigneur de Nicolet (1), et, dès lors, les 18 arpents passèrent à la seigneurie et à la paroisse de la Baie-Saint-Antoine, qui se forma à cette époque.

Les 18 arpents firent partie de la paroisse de la Baie durant 147 ans, non toutefois sans exciter la convoitise et la jalousie de la paroisse-soeur, qui ne perdit peut-être jamais l'espérance de les recouvrer. Le nom même conservé à ce territoire était alléchant pour la soeur aînée. Elle n'espérait pas en vain.

En 1849, l'évêque de Québec, considérant que la Baie-du-Febvre pouvait rester florissante sans ce territoire, le détacha de la Baie pour l'annexer à Nicolet.

Une assemblée à cet effet fut tenue, samedi le 8 septembre, dans la maison de M. Pierre Blondin, par l'abbé Louis Proulx, député de Mgr P.-E. Turgeon. M. François Manseau et autres habitants des "dix-huit", firent opposition aux requérants.

L'évêque, sur rapport de son député, passa outre; et le 26 novembre 1849, un décret épiscopal proclamait en ces termes, l'annexion à Nicolet des "dix-huit arpents":( ).

"Nous avons détaché et détachons de la dite paroisse de Saint-"Antoine, de la Baie-du-Febvre, la dite partie de fief et seigneurie de "Nicolet, appelée *les dix-huit arpents*, telle que cédée au seigneur de "la Baie-Saint-Antoine ou Baie-du-Febvre, par le seigneur de Nicolet, "par l'acte de transaction passé entre les dits seigneurs, le vingt-sept "octobre mil sept cent-deux, par devant maître Jean-Baptiste Pottier, "notaire, et garde de notes du roi, et l'avons annexée et annexons par "les présentes à la dite paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, la "dite partie de fief et seigneurie comprenant une étendue de territoire "d'environ dix-huit arpents de front sur environ cent-cinquante de "profondeur, lequel s'élargit graduellement en partant du front vers la "profondeur, de manière à avoir environ soixante arpents de largeur au "bout de la dite profondeur, le dit territoire borné comme suit, savoir:

(1) Voir au chapitre II, les détails de l'accommodement.

(2) *Archives paroissiales de la Baie.*

"Vers le nord au lac Saint-Pierre; vers le nord-est à la dite paroisse "de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet; vers le sud-est à la branche sud-"ouest de la rivière Nicolet; vers le sud-ouest, au dit fief et seigneu-"rie de la Baie-Saint-Antoine ou Baie-du-Febvre."

Saint-Thomas-de-Pierreville. (1) On peut considérer cette importante paroisse, comme fille de la Baie-Saint-Antoine, qui a sur elle des droits incontestables de maternité. Elle est aussi fille de Saint-François-du-Lac, mais par adoption seulement.

C'est de la Baie, en effet, que les habitants de Pierreville reçurent, tout d'abord, le service religieux, et la commodité relative de ce service pour cette seigneurie fut une des plus importantes raisons alléguées en faveur du site actuel de l'église de la Baie (2).

Lors de la construction de notre église, en 1803, les paroissiens de Pierreville s'attendaient et étaient prêts à participer aux frais de construction. L'évêque n'avait qu'à les annexer à la Baie-Saint-Antoine, la répartition se fût payée sans opposition.

Mgr Denaut toutefois, considérant que la Baie avait moins besoin que Saint-François-du-Lac, d'un surcroît de territoire et de population, les annexa à cette dernière paroisse par décret, du 15 octobre 1804 (3).

Ce fut un vrai deuil pour une grande partie de ce peuple sincèrement attaché à la paroisse-mère. Des inconvénients de toutes sortes, surtout le printemps et l'automne, les éloignait de l'église de Saint-François, qui en ce temps-là, était bâtie dans l'île du Fort.

Aussi, un certain nombre de paroissiens de Pierreville s'en plaignirent à l'évêque, dans sa visite épiscopale à la Baie, le 20 juin 1805. Ils alléguaient la distance, les mauvais chemins, une rivière à traverser.

Nous avons vu que l'évêque obtempéra à leur désir. Sans les détacher de Saint-François, il leur permit de rester sous la juridiction du curé de la Baie, et de requérir ses services, comme par le passé (4).

Pendant la première période du 19e siècle, la population de Pierreville et du haut de Saint-François continua à augmenter dans des proportions notables. L'église de l'île se trouva bientôt tout à fait excentrique. C'était une anomalie à faire disparaitre, et une requête dans ce sens fut présenté à l'autorité, en 1833.

Le 30 octobre de cette année, l'évêque envoyait un député à Saint-François, pour étudier la question. Le rapport fut favorable aux requérants, et le 16 janvier 1834, l'autorité religieuse publiait un décret approuvant le transfert de l'église.

Ce décret, d'ailleurs très sage, amena de sérieux conflits, et le temps qui s'écoula de 1834 à la construction de l'église neuve, en 1849, fut une ère de troubles pour Saint-François-du-Lac.

---

(1) La seigneurie de Pierreville fut concédée le 3 août 1683, au sieur Laurent Philippe dit Lafontaine. A sa mort, elle passa à son fils Pierre Philippe et à son gendre Joseph Hertel. Le fief de Pierreville n'aurait il pas emprunté son nom de Pierre Philippe et de Pierre-Hertel? (P. G. Roy — *Les noms Géographiques*, p. 304).

(2) Requête du 9 novembre 1800. *Arch. dioc. de la Baie*. No 64.

(3) *Archives paroissiales*.

(4) *Archives paroissiales*.

"Au sujet de l'église qui fut bénite en 1849, dit B. Sulte (1), il y eut beaucoup de difficultés dans la paroisse, par suite de la décision prise d'abandonner la vieille église et surtout du choix du nouveau site, au village actuel de Saint-François. Les habitants du bas de la paroisse voulaient naturellement conserver l'église où elle était, et ceux du côté de Pierreville objectaient au nouveau site, à cause de l'incommodité et de la difficulté de traverser la rivière pour se rendre à l'église. Ceux d'en bas étaient des intransigeants qui firent des procès et des contestations, jusque devant le parlement. Ceux d'en haut, du côté de Pierreville, étaient plus conciliants, et, en désespoir de cause, pétitionnèrent l'autorité pour obtenir une division de paroisse dont la rivière formerait les limites. L'autorité diocésaine de Québec n'en céda pas d'une semelle; il fallut en passer par la première décision, et bâtir tous ensemble l'église de Saint-François. Cependant, il y avait à peine quatre ans qu'on y célébrait la messe que Mgr Thomas Cooke, évêque du diocèse nouvellement érigé des Trois-Rivières, voyant l'évidente nécessité de cette division, la décréta, *proprio motu,* en érigeant la nouvelle paroisse de Saint-Thomas de Pierreville (2), qui fut la première paroisse créée sous son épiscopat, si ma mémoire est fidèle — et de là le choix de Saint-Thomas, comme patron titulaire de la nouvelle église. Heureusement que M. le curé Maurault, qui était alors curé de Saint-François, et qui opta pour la nouvelle cure, trouva moyen, en homme entreprenant et d'affaires qu'il était, de construire l'église de Pierreville et de la doter richement de tous les objets nécessaires au culte, sans obérer les habitants, qui avaient à peine fini de payer leurs répartitions pour celle de Saint-François. Je ne parle pas du coût du presbytère, car M. Maurault en fit don gratuit à sa paroisse".

C'est le 16 octobre 1853 que fut signé le décret érigeant la nouvelle paroisse. L'érection civile suivit de près l'érection canonique; le décret en fut rendu le 30 janvier 1854, sous William Bowan, administrateur de la Province du Canada. La paroisse se trouvait ainsi définitivement constituée, embrassant un territoire de huit milles de front sur environ treize milles de profondeur.

---

(1) *Hist. de Saint-François-du-Lac,* p. 118.

Le 2 octobre 1837, Mgr Signaï constituait M. Carrier, procureur à l'effet de recevoir 4 arpents sur 2 1-2 de terrain offerts par Frs. Plamondon et Elie Gill, pour le nouvel établissement paroissial de Saint-François. — Le curé de la Baie s'acquitta de sa commission à la satisfaction de son supérieur (Lettre de Mgr Signaï, 27 mars 1838).

(2) Le diocèse des Trois-Rivières et celui de Saint-Hyacinthe, ont été érigés tous deux, le 8 juin 1852.

Mgr. Thomas Cooke, né à la Pointe-du-Lac, le 9 février 1792, nommé évêque des Trois-Rivières le jour de l'érection du diocèse, fut sacré le 18 octobre suivant. — Il choisit l'anniversaire de son sacre pour ériger sa première paroisse. Il la mit, dit l'Histoire des Ursulines des Trois-Rivières (Vol. III, p. 150) "sous la garde de son saint "patron. Avec sa mission sauvage, Saint-Thomas-de-Pierreville lui "rappelait ses anciennes missions du Golfe et de Lorette."

Avant même qu'il fut question de démembrer Saint-François-du-Lac, M. le curé Maurault, voyant la chose inévitable, avait jeté les yeux sur un terrain contigu au village sauvage, dans le but d'en faire le siège de la future église.

Une seule maison s'y trouvait, entourée de bois, mais dans une position très agréable, à l'endroit même où se voit la résidence de Joseph Rascony, écuyer.

Il acheta donc le terrain, et fit abattre les grands arbres, qui couvraient le sol, puis il commença à faire connaitre son plan, qui rencontra l'approbation générale. Plus tard, cependant, lorsqu'il fut question d'en venir à l'oeuvre, un parti se forma dans des vues différentes. M. Ignace Gill, député, avait fait agréer à un certain nombre le projet de bâtir l'église dans une position moins avantageuse, à environ 30 arpents du village actuel, sur sa propriété. Le projet favorisant les intérêts, ou les goûts d'une partie de la population, les esprits se divisèrent, et un conflit était à craindre lorsque, dans une assemblée assez orageuse, M. Maurault offrit à la paroisse d'ajouter au don qu'il faisait, d'un terrain pour la fabrique, la construction du presbytère à ses propres frais. Cette offre généreuse, apaisa à l'instant les esprits, fixa les irrésolutions, et M. Gill eut la noblesse d'être le premier à féliciter le donateur, en renonçant à son projet. On détermina, séance tenante, la place de l'église, et bientôt après, l'évêque ayant ratifié leur décision, permit de commencer les travaux de la bâtisse.

L'eglise à 127 pieds de longueur, sur une largeur de 64 pieds. Mgr Thomas Cooke, vint en faire la bénédiction solennelle, le 27 septembre 1855, en même temps que la benédiction d'une cloche de 627 livres, provenant des fonderies de Gray.

Deux ans après, le 7 septembre 1857, M. Maurault, entrait au presbytère qu'il avait fait bâtir; et plus tard, les travaux interieurs de l'église, venant de se terminer, Dieu donnait à ce digne prêtre, la consolation d'y voir consommer ses labeurs par l'ordination de son neveu, Thomas Maurault (1), fils de Thomas Maurault, frère du curé, le 18 septembre 1864.

M. l'abbé Joseph-A. Maurault, premier curé et fondateur de Saint-Thomas-de-Pierreville, a laissé une mémoire en vénération (2).

* * *

Saint-Thomas-de-Pierreville a prospéré, depuis son origine, dans des proportions remarquables. Le village, très agréablement situé sur les bords de la rivière Saint-François, navigable depuis l'église, a pris les allures et l'importance d'une petite ville pleine d'activité, grâce à la facilité des communications par voie fluviale et par le chemin de fer *Québec, Montréal et Southern*, qui le mettent en relation directe avec les principaux centres commerciaux du pays.

---

(1) Professeur remarquable par sa vaste érudition, l'une des gloires du séminaire de Nicolet.

(2) Il est l'auteur d'une *Histoire des Abénakis*, fort appréciée.

Saint-Thomas a des succursales des deux banques Provinciale et Molsons, et est le siège d'une nouvelle assurance contre le feu, la Strathcona, qui promet de devenir florissante.

*
* *

En 1900, l'établissement paroissial a été restaurée, et le vieux presbytère remplacé par une construction de style moderne, qui fait honneur au bon goût de M. le curé M. Roy et à la générosité des fabriciens.

Curés de Saint-Thomas-de-Pierreville:

Jos.-Anselme Maurault, 1853-1870. — Luc Trahan, 1870-1884. — Thomas Quinn, 1884-1893. — Jos.-Médéric Roy, 1893-...

Maires de la paroisse:

Joseph Lemaire, M. D., 1872-1878. — W.-C. Boucher, notaire, 1878-1879. — Thomas Maurault, 1879-1881. — Zoël Turcotte, 1881-1882. — Alphonse Gill, 1882-1884. — Napoléon Gill, 1884-1887. — Médard Traversy, 1887-1891. — Napoléon Gill, 1891-1898. — J.-B. Bélisle, 1898-1904. — Edouard-D. Gill, 1904-1907. — Achille Gill, 1907-1910. — William Hébert, 1910-...

Saint-Elphège — Son origine ; son organisation ; ses développements (1).

Une même loi biologique préside à la naissance de tous les êtres organisés: une parcelle vivante se détache du corps de l'un d'eux pour devenir un être nouveau avec une existence propre, indépendante.

Au point de vue historique, certaines institutions semblent avoir été soumises à une loi identique: tel l'organisme paroissial. Les groupements initiaux s'édifient sur les limites des seigneuries et des fiefs, à mesure qu'ils sont octroyés et mis en valeur. La succession des cellules qui s'en détachent fait ainsi le fond historique du plus grand nombre de nos unités paroissiales. Il en résulte que la chronique des premiers n'est complète qu'à la condition de raconter, au moins brièvement, la génération des paroisses de seconde souche qui en sont issues.

Aussi bien, l'auteur a cru opportun de réserver un article spécial à chacune des paroisses de Saint-Elphège et de la Visitation.

Le fief de la Baie-du-Febvre, avait fourni ses propres limites à la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie, comme on a pu le remarquer dans la proclamation de sir Chs Bagot, en date du 26 avril 1848.

(1) Cet article est dû à la plume de M. l'abbé Pierre Arpin, du séminaire de Nicolet, et que la mort vient d'enlever, en septembre dernier, presque subitement, au séminaire dont il était l'un des plus remarquables professeurs.

Cette concession seigneuriale n'ayant que 6 milles de front par 6 de profondeur, nul territoire, semble-t-il, ne pouvait mieux se présenter à une organisation paroissiale régulière, autour d'un point central. Mais telle a été de tout temps l'attirance du Saint-Laurent et telle était, dès 1806, l'importance du groupement installé sur la limite sud du fief, qu'à l'occasion de la construction d'une nouvelle église, on n'eut guère d'autre préoccupation que celle de la localiser plus à l'est, dans la première concession. De fait, l'emplacement choisi, en 1750, pour l'érection de la seconde chapelle fut délaissé en faveur du site qu'occupe l'église actuelle.

Les francs-tenanciers de la partie avoisinant les fiefs de Courval et de Lussaudière, ne semblent pas s'être formalisés d'un tel choix. Ce n'est qu'après une quarantaine d'années, — à l'occasion des réparations à faire subir à l'église de 1806, — qu'il est permis de recueillir les premiers vestiges d'un projet pour rémédier aux inconvénients de la distance excessive qu'ils avaient à franchir pour les besoins du culte.

A vrai dire, ce projet n'avait rien d'extravagant ; et si les origines de Saint-Elphège revêtent un caractère tant soit peu épique, cela tient à d'autres causes.

Il est indubitable, par exemple, que ce projet fit d'abord sensation à raison de la mentalité particulière d'un de ses promoteurs : M. Isidore Champoux. Veuf et sans famille, après une vie conjugale particulièrement mouvementée, ce brave franc-tenancier du Coteau se trouvait en possession d'une certaine aisance. L'idée lui vint de résoudre ses biens en bonnes oeuvres et de les consacrer à la fondation d'une église, sur son propre domaine. Le malheur voulut que ce fondateur d'un nouveau genre versât bientôt dans l'illuminisme le plus transcendant. Il ne fut plus qu'UNE VOIX : la voix de Saint-Benoit, pour qui il conçut une dévotion plus qu'édifiante. Sa résidence prit, dès lors, l'attitude d'un oratoire plutôt inconnu de la liturgie. Des contemporains vont jusqu'à raconter qu'on le vit, à certain jour, dessiner le plan géométrique d'une église en semant à poignées les médailles du Bienheureux à travers fossés et rigoles de sa propriété.

Il n'apparait pas, toutefois, que le dérangement cérébral de cet ardent zélateur ait compromis la cause commune, fort avouable par ailleurs. Reprise par des citoyens plus avisés, elle fut portée, devant le vénérable évêque des Trois-Rivières, monseigneur Thomas Cooke, en vue d'obtenir l'érection canonique de la paroisse projetée, sous le vocable de Saint-Benoit. Des causes d'ordre très-divers, parmi lesquelles l'opposition des principaux citoyens des paroisses de la Baie et de Saint Zephirin, et de Saint-Thomas, firent échouer cette première tentative. Monseigneur des Trois-Rivières refusa de procéder, suivant qu'il a été dit au Chap. XX de cet ouvrage.

On prit alors le parti de s'ériger en municipalité civile afin de pouvoir ensuite "forcer la main" de l'autorité religieuse.

Cette démarche, plutôt équivoque, n'eut pas précisément le résultat qu'on en attendait.

A la vérité, on obtint que le Parlement provincial, en sa session de 1872, autorisât, par un statut *ad hoc*, le Conseil du comté d'Yamaska à ériger, si il y avait lieu, en municipalité civile le territoire réclamé par la majorité des francs-tenanciers de la Grande Plaine et du Coteau, sous le nom de Saint-Benoit. Une lutte ardente s'engagea.

dès lors, entre partisans et adversaires du projet. Les premiers remportaient la victoire et, bientôt, le Conseil de comté procédait officiellement à l'érection civile de la municipalité dite de Saint-Benoît.

Cet exploit accompli, une requête était aussitôt adressée à Mgr des Trois-Rivières à l'effet d'obtenir sans retard l'érection canonique de la dite municipalité.

Mgr Laflèche refusa, pour les raisons déjà formulées par Mgr Cooke, et suggéra aux paroissiens les plus éloignés de Pierreville, de procéder à leur annexion à Saint-Zéphirin.

Du reste, à ce moment, la validité de l'érection civile elle-même était contestée devant les tribunaux.

Il paraît assez certain qu'au cours de la lutte engagée pour avoir un jugement favorable de la part du Conseil du Comté, les partisans de la nouvelle paroisse avaient eu recours à des moyens irréguliers. Il s'en suivit toute une série de procès, plus ou moins retentissants, Les opposants alléguaient surtout que les signatures des requérants avaient été insuffisamment vérifiées et que le projet de règlement n'avait pas été rendu public, conformément au statut 36 Vict. C. 40. Pour en finir avec toutes ces contestations, le député pour Yamaska, M. J. Wurtele, fut chargé, en 1885, de porter la cause devant le Conseil Exécutif de la Province. Entre temps, le diocèse des Trois-Rivières ayant été divisé, M. Wurtele, crut devoir notifier le nouveau titulaire du diocèse de Nicolet, de la décision prise par le Cabinet d'entendre cette cause, en sa réunion du 16 octobre. L'hon. député sollicitait Sa Grandeur de lui laisser connaître ses sentiments personnels sur l'opportunité d'ériger définitivement cette paroisse. Mgr informa aussitôt monsieur le député pour Yamaska de son assentiment au projet d'érection régulière.

Le Conseil Exécutif, toutefois, ne prit connaissance que de la procédure suivie par le Conseil de Comté, et après avoir constaté des vices de formalité assez notoires, renvoya toute l'affaire à plus tard. Il était désormais connu que Mgr de Nicolet favoriserait l'entreprise: ce fut pour les intéressés l'occasion de recommencer leurs démarches avec plus d'assurance et, aussi, plus de méthode.

Dès le 22 sept. 1885, une requête parvenait à l'évêché, signée par 65 francs-tenanciers de la Grande-Plaine, du Coteau et du rang Pioui de Saint-Zéphirin. Toute une série de contre-requêtes arrivaient presque en même temps, sans réussir à édifier un bien grave contrepoids.

En vertu d'une commission épiscopale et après avis tels que de droit, le très-révérend Messire Ph.-Suzor, se rend au Coteau, dès le 17 décembre, pour y tenir une assemblée régulière.

Le procès-verbal de cette assemblée atteste l'authenticité des 65 signatures; déclare que les intéressés ont réellement une grande distance à parcourir; reconnait enfin que l'érection d'une paroisse en ce territoire serait avantageuse à tous points de vue.

Treize franc-tenanciers de la Grande-Plaine et trente-deux de Pierreville, se font inscrire au dit procès-verbal comme opposants.

Pour la majorité, ce document était plus qu'une promesse.

Aussi, les principaux requérants, dans une nouvelle requête, en date du 16 mars 1886, s'empressaient-ils de demander une délimitation officielle du territoire à ériger en paroisse canonique. Le Grand Vicaire,

M. P.-H. Suzor, fut de nouveau chargé d'aller tenir une assemblée à cette fin chez monsieur Adolphe Plante, au Coteau, le 8 avril suivant. Son procès-verbal fut tel que Mgr de Nicolet octroya un bref d'érection canonique onze jours plus tard, en la fête de Saint-Elphège, son propre patron.

Monseigneur en fit le titulaire de la nouvelle paroisse.

L'érection civile suivit de près.

Le règlement du Conseil du Comté d'Yamaska érigeant, en 1872, une municipalité sous le nom de Saint-Benoît, n'avait été approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, que le 20 mars 1886, un mois avant la proclamation canonique. Outre la divergence d'appellations, il résultait des deux documents une légère différence, en matière de limites. Requête fut adressée au Parlement pour faire régulariser ces dernières anomalies. Une proclamation de la Gazette officielle (*Statuts de Québec,* 49 Vict., C. 54), décrétait ce qui suit:

"1°. La terre d'Emmanuel Parent, composée des Nos 492-93-94, du "cadastre de la paroisse de Saint-Zéphirin, est détachée de la municipalité de Saint-Benoît et annexée à la municipalité de la paroisse de "Saint-Zéphirin, et la terre de Joseph Descoteau, comprenant les Nos "524, 525 et 739 du cadastre de la paroisse de St-Zéphirin, est détachée de cette municipalité et annexée à celle de Saint-Benoît.

"2°. La municipalité de Saint-Benoît sera connue et portera à l'a- "venir, le nom de: "Municipalité de la paroisse de Saint-Elphège".

"3°. Cet acte viendra en vigueur le jour de sa sanction.

Cette sanction fut apposée le 21 juin 1886.

Désormais, toutes les procédures seront activement poussées pour arriver à parfaire tout l'établissement, dans le plus court délai possible.

Dès le mois d'août suivant, M. l'abbé M.-G. Proulx, muni d'une commission régulière, se rend chez M. Pierre Cardin, marchand, et y tient une assemblée en vue de choisir un terrain approprié à la construction de l'église et de ses dépendances. Entre plusieurs offres généreuses de certains francs-tenanciers du Coteau, le révérend délégué recommanda d'accepter celle de MM. Ulric Lupien et Adolphe Parent.

M. l'abbé Philippe Bourassa, déjà nommé curé de la nouvelle paroisse, fut autorisé à accepter légalement la faveur de ces messieurs, le 6 septembre 1886. Elle consistait en "un terrain de 8 arpents en superficie, sis en la concession d'en haut du Coteau, portant 1 arpent 60 pieds de largeur sur 6 de profondeur, partie des lots de terre décrits aux plan et livre de renvoi officiel pour Saint-Thomas, sous les Nos 723 et 724."

M. l'abbé M.-G. Proulx, ayant, de par une nouvelle commission, en septembre de la même année, fixé le site de l'église sur la limite de profondeur de ce terrain, il s'en suivit de graves mécontentements parmi les francs-tenanciers. On en trouve l'écho dans une requête en date du mois de décembre 1886, dans laquelle les intéressés expriment le vœu que l'église, au lieu d'être localisée à 5 arpents 60 pieds du chemin public, le fut à un demi arpent. L'autorité diocésaine ne tint

compte qu'à moitié de ces réclamations et plusieurs en sont encore à déplorer l'existence de cette avenue insolite qui conduit actuellement à l'église paroissiale.

Quoi qu'il en soit, tout était prêt pour diriger à bonne issue la partie matérielle de l'établissement religieux.

M. M.-André Yergeau, Jos. Boivin et Antoine Faucher, avaient été élus syndics, dès le 11 octobre précédent. Un décret de Mgr Gravel, portant la date du 12 décembre, autorisait ces messieurs à faire construire une église de 90 pieds de longueur sur 45 de largeur ; une sacristie de 36 par 30 ; un presbytère de 36 x 30, et une cuisine de 20 par 16.

M. Thomas Allard, architecte, fut requis de préparer les plans de construction et de prendre la direction des travaux.

La sacristie se trouva terminée dès décembre 1887, l'église ne devant être livrée au culte qu'au printemps 1889.

Les offices religieux avaient eu lieu dans le magasin de M. Pierre Cardin, depuis l'arrivée de monsieur le curé Bourassa, qui, entre temps, avait son logement dans la résidence de M. Adolphe Parent.

La construction d'une chapelle provisoire fut commencée, dès le printemps 1887. Cette chapelle devait être l'occasion de nouveaux contretemps. Elle était à peu près terminée quand, au mois d'octobre, une violente tempête la renversa presque entièrement. L'entreprise fut recommencée et menée à bonne fin, en dépit de ce retard.

On n'avait pas cru à propos de terminer l'intérieur de l'église avant 1896 ; le plan et les décorations sont l'oeuvre de M. Rho. de Bécancour. C'est le triomphe d'un art fort équivoque et peu en harmonie avec la sobriété des lignes extérieures de l'édifice, — de la façade, surtout, qui n'est pas loin d'être un modèle d'artistique simplicité. Du reste, pas n'était besoin d'un si grand effort de couleurs criardes pour donner à ce temple une attitude suffisamment originale. Sa qualité d'église de "la première paroisse fondée par le premier évêque de Nicolet", lui faisait un cadre historique déjà fort intéressant. Le fait qu'elle fut sollicitée pendant 40 ans avant de voir le jour, son éloignement de la voie publique et sa proximité du lieu où se déroula la sanglante tragédie déjà racontée au chapitre XIX, la mettaient bien, aussi, quelque peu hors cadre, dans la chronique des paroisses environnantes.

On pourrait ajouter encore, comme trait peu ordinaire, le détail que lors de la première visite pastorale de Mgr Gravel, le 24 juin 1889, la fabrique de Saint-Elphège était d'ores et déjà libérée de toutes dettes.

Avec un pareil record financier son développement ne pouvait manquer d'être très rapide. Il fut même accéléré par des annexions successives. Ainsi, en la seule année 1891, pas moins de 1880 arpents de superficie étaient détachés de Pierreville, pour être greffés sur le territoire de 1886. Les lots 778, 779, 780, 781, et une partie de 782 de la paroisse de Saint-Joachim, devenaient portion intégrante de Saint-Elphège, le 14 février 1901.

La paroisse possède aujourd'hui une population de 650 habitants sur une superficie de 11,740 arpents carrés.

M. l'abbé Philippe Bourassa, nous l'avons vu, en fut le curé fondateur.

Agronome distingué, non moins que prêtre dévoué, il sut mettre au coeur de toute une génération d'agriculteurs l'amour du sol et un vrai culte pour la beauté du labeur rustique. Pendant dix-huit ans qu'a duré son séjour au milieu de cette vaillante population, il s'est surtout appliqué à instaurer de nouvelles methodes de travail, en vue de rendre au sol fatigué sa fécondité première.

Quittant, en 1904, cette terre de Saint-Elphège, monsieur le curé Bourassa pouvait, au spectacle des progrès réalisés, chanter avec le poète :

O, terre,.. .. ..
Malgré les jours nombreux qu'a duré ton martyre,
Nous n'avons point lassé ton amour souverain,
Mais ton front toujours jeune et demeuré serein
Vers le vieux firmament n'a cessé de sourire!

C'est donc au milieu d'une paroisse souriante qu'il était donné, en 1904, à M. l'abbé Albert Désilets, de venir exercer son zèle apostolique.

Depuis longtemps initié aux préoccupations économiques autant qu'aux besoins spirituels de la classe agricole, monsieur le curé Désilets n'a eu qu'à écouter son coeur pour, depuis, multiplier le bien autour de lui. Le futur historien de Saint-Elphège n'aura guère de pages plus édifiantes à écrire que celles où il racontera son administration en cette excellente paroisse.

*
* *

La Visitation. — Voir chapitre XXIV.



CHAPITRE XXXIX.

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

SOMMAIRE. — 1. *Titre du fief de la Baie-Saint-Antoine.* — 2. *Le premier chemin verbalisé.* — 3. *Aveux et dénombrements du 2 juin* 1723.

1.—Titre du fief de la Baie-Saint-Antoine.

Les Sieurs (1) Lefèvre de la Barre, seigneur du dit lieu, conseiller du roy en ses conseils, gouverneur et son lieutenant-général en toutes les terres de la Nouvelle-France, et Acadie; et Demeulles, seigneur de la Source et autres lieux, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, intendant au dit pays.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut; Sçavoir, faisons que sur la requeste à nous présentée par Jacques Lefèvre, habitant des Trois-Rivières, à ce qu'il nous plust luy vouloir accorder une concession dans les terres non concédées, d'environ deux lieus de front, joignant au nord-est la terre du sieur de Cressé, d'autre au sieur de la Lussaudière, au sud-ouest ou nord-ouest, sur le lac S. Pierre, sur pareille quantité de profondeur, à prendre dans le bois vis-a-vis la dite largeur, avec les isles, islets et praieries qui se rencontreront sur la dite espace, avec le droit de haute, moyenne et basse justice, avec celui de chasse et de pesche dans l'estendue des dits lieux; Nous, suivant le pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté, avons au dit Jacques Lefèvre donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes la dite espace de terre cy-dessus spécifiée, avec les isles, islets et praieries qui se rencontreront sur icelle, pour en jouir par luy à l'avenir, ses hoirs et ayans cause, en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec le droit de chasse et de pesche, dans l'estendue des dits lieux, à la charge de la foy et hommage, que le dit Jacques Lefebvre, ses dits hoirs et ayans cause seront tenus de porter au chateau S. Louis de Québec, duquel il relèvera, aux droits de redevances accoutumés, et au désir de la coutume de Paris, qui sera suivie à cet égard par provision et en attendant qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté, et que les appellations du juge qui pourra estre estably sur la dite terre, ressortiront par devant le lieutenant-général des Trois-Rivières, comme aussi qu'il tiendra et fera tenir par ses tenanciers feu et lieu sur les concessions qu'il leur accordera, et à faute de ce faire, qu'il rentrera de plein droit en possession d'icelles, et conservera et fera conserver, le dit Jacques Lefebvre, par ses tenanciers, les bois de chesne qui se trouveront propres pour la construction des vaisseaux dans la dite estendue; donnera incessament avis au roy ou à nous des mines, minières et minéraux, si aucuns s'y trouvent, et

(1) Joseph-Antoine, même nom que la Baie.

laissera et fera laisser tous chemins et passages nécessaires, à condition qu'il fera défricher et habiter la dite terre et la garnir de bastiments et bestiaux dans deux ans, à compter du jour et date des présentes, sinon la dite concession cy-dessus sera nulle et de nul effet; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des présentes dans le dit au—

En témoin de quoy nous les avons signées et à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigner par notre Secrétaire. — Donné à Québec, le quatrième jour de septembre mil-six-cent-quatre-vingt-trois.

Signés, LEFEBVRE de LABARRE et DEMEULLES.

Par mes dits Seigneurs, REGNAULT.

2.—Le premier chemin verbalisé

SEIGNEURIE DE LA BAYE.

Paroisse St Anthoine de pade.

L'an mil sept cent dix le 14 juillet, en vertu du règlement général de police arresté au conseil souverain de Québec Le Lundy ier febvrier 1706 article huictieme touchant les chemins; Nous Pierre Robineau, chevalier seigneur de Becancourt, Baron de portneuf Grand Voyer de ce pays nous sommes transportez dans la coste et seigneurie delabaye appartenante au Sr Jacques Lefebvre seigneur du dit lieu et la de son consentement et advis et de celuy du Sr Pierre Pepin de la force capitaine de milice de la ditte seigneurie et de six des plus anciens et considérables habitants scavoir le Sr René Lefebvre, Gabriel Benoist, Jean Patry, François Vanasse, Pierre Desrochers, Thomas Pinot, avons reglé Le grand chemin dela ditte seigneurie d'une lieue de long, et de vingt quatre pieds de large dans lequel chemin il s'est trouvé trois ruisseaux sur les quels il est besoin de faire des ponts qui seront faicts de cedre avec trois bonnes lambourdes de douze pieds de large propre a soustenir le poids des charrois, et comme les ponts ne se peuvent faire par les seuls particuliers et propriétaires des terres sur le travers, ils seront faicts par corvée par tous les habitans. Le dit chemin commencera a la terre de Benoist qui faict la séparation de nicolet et de la baye et va finir chez le nommé Manceau. Et le dict chemin suivra toujours le bas du costeau et partira derrière les granges et maisons de Manceau, chaque habitant rendra endroict soy le chemin praticable en etredochant, esouchant, ostant les pierres qui s'y rencontrent et aplanissant les buttes. Nous enioignons au Sr de la force capitaine ou au Sr des Costeaux son lieutenant en vertu du mesme reglement général de police de faire faire les dits ponts et chemins a tous les habitans par corvée incessament et que ceux qui embarasseront les dits chemins soit par bariere, closture, semences, ou autrement, seront condamnés a vingt livres damande applicable a la fabrique de la paroisse du dit Lieu dont le marguillier en charge repondra en son propre et privé nom faulte a luy de faire le recouvrement des dits deniers; faict au dit Lieu les iours et ans, que dessus et avons avec les susdits nommez signé le present procès verbal (Signé), JACQUES LEFEBVRE.

René Lefebvre, Gabriel Benoist, Jean Patry, François Vanasse, Pierre Desrochers et Thomas Pinot ont déclaré ne sçavoir signer, de ce interpellé, a l'ordonnance

ROBINEAU de BECANCOURT

3.—Aveux et dénombrements du 2 juin 1723

Fief de la Baie Saint-Antoine, au deux de juin mil-sept-cent-vingt-trois.

En procédant à la confection du dit Terrier est comparu pardevant nous, en notre hôtel René Lefèvre, propriétaire pour moitié dans la moitié du fief vulgairement nommé labaye St-Antoine comme fils ainé et héritier de feu Jacques Lefèvre faisant aussi pour Marie Beaudry, veuve du dit feu Jacques Lefèvre sa mère, propriétaire de la moitié du dit fief à cause de la communauté de biens qui a été entr'elle et le dit feu son mari, et pour Jacques âgé de quarante ans, Jean Bapte âgé de trente-huit ans, Louis âgé de trente-six ans, Joseph âgé de trente-trois ans, Marie veuve de Pierre Nicquet, âgée de quarante-six ans, et Marie Madeleine Lefèvre âgée de quarante-quatre ans, ses frères et soeurs héritiers chacun pour un sixième dans l'autre moitié de la dite moitié du dit fief. Lequel ès dit nom a avoué et déclaré tenir de sa Majesté le dit fief de la baye St-Antoine, situé au sud du lac St-Pierre contenant deux lieues de front ou environ sur deux lieues ou environ de profondeur tenant du côté du Nord-Est au fief de Crecé, appartenant au Sr Courval et du côté du Sud-Ouest au fief de Lussodière appartenant au Sr Raimbault avec droit de haute, moyenne et basse Justice, et celui de chasse et de pêche dans l'étendue du fief a la charge de la foi et hommage à rendre et porter au Chateau St-Louis de Québec aux droits et redevances accoutumés au désir de la coutume de Paris et autres clauses et conditions portées au titre énoncé en l'acte de foi et hommage qu'il en a rendu à sa Majesté entre nos mains lejourd'hier, sur lequel fief il a un domaine joignant la ligne qui le sépare d'avec le dit fief de Crecé, le dit domaine contenant cinq arpents de front sur toute la profondeur du dit fief sur lequel il y a une maison de pièces sur pièces de trente-deux pieds de long sur vingt-deux de large, une grange entourée de pieux, de trente-cinq pieds de long sur vingt-quatre de large, une étable construite de même de vingt-cinq pieds de long sur dix-huit de large, un moulin à vent à blé, construit de bois; environ trente arpents de terre labourable, et trois arpents de prairie.

Qu'audessus du dit domaine et dans la censive d'icelui est Jean-Bte Lefèvre dit St-Antoine qui possède trois arpents de front sur toute la profondeur qui se trouve jusqu'au chenal de Nicolet qui ont été concédés par le dit feu Jacques Lefèvre son père à la charge seulement de dire un déprofondis tous les ans au jour et fête de St Jacques pour le repos de son âme. Lequel n'y est point établi, et ne fait point valoir sa terre sur laquelle cependant il y a environ deux arpents de désert.

Qu'audessus est Jacques Lefèvre dit Lt Labaye qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur et aux mêmes charges, lequel n'y est point bâti, mais fait valoir sa terre sur laquelle il y a environ quatre arpents de terre labourable, et un arpent de prairie.

Qu'audessus est Louis Lefèvre dit DesIsles qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur aux mêmes charges, lequel n'y est point bâti et fait valoir sa terre sur laquelle il y a environ deux arpents de désert.

Qu'audessus est Marie Lefèvre veuve de Pierre Niquet, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur aux mêmes charges, laquelle a maison, grange et étable et cinq arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Gabriel Robida dit Manceau qui possède trois arpents de front sur quarante arpents et demi de profondeur chargés de quarante-cinq sols de France et trois chapons de rente et deux deniers de cens lequel n'y réside point et a cependant une maison et une grange et six arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Gabriel Houd qui possède pareille quantité de terre chargée de trois livres et quatre chapons de rente pour sa terre et pour la commune et dix-huit deniers de cens. Lequel a maison et grange et environ six arpents de terre labourable.

Qu'audessus est une terre de trois arpents de front sur la profondeur jusqu'à la rivière Nicolet appartenant au dit comparant aux mêmes charges que celles du dit J. Baptiste Lefèvre, lequel a maison, grange et étable, neuf arpents de terre labourable et deux arpents de prairie.

Qu'audessus est une autre terre appartenant au dit Comparant de trois arpents de front sur quarante et demi de profondeur chargée de trois livres et trois chapons de rente pour la terre et pour la commune et deux deniers de cens sur laquelle il n'y a point de bâtiment mais seulement huit arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Pierre Benoist qui possède pareille quantité de terre chargés de quarante-cinq sols et trois chapons de rente et deux deniers de cens, lequel a maison, grange et étable et huit arpents de terre labourable.

Qu'audessus est François Roussel dit Tranchemontagne qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange et étable, huit arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Gabriel Benoist qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés des memes rentes et de deux tiers de cens, lequel a maison, grange et étable, douze arpents de terre labourable et trois arpents de prairie.

Qu'audessus est Joseph Lefèvre qui possède quatre arpents de front sur la terre jusqu'au chenal Nicolet aux mêmes charges d'un de profondis comme les autres frères, lequel n'y est point bâti et a quatre arpents de désert.

Qu'audessus est Gabriel Roullau, qui possède trois arpents de front sur quarante un et demi de profondeur chargés de trois livres et un chapon de rente pour sa terre et pour la commune et deux deniers de cens, lequel a maison, grange et étable, huit arpents de terre labourable et deux arpents de prairie.

Qu'audessus est François Vannas dit Précourt, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés de trois livres et quatre chapons de rente pour sa terre et pour la commune et deux deniers de cens, lequel a maison, grange et etable, huit arpents de terre labourable et un arpent de prairie.

Qu'audessus est Nicholas Descoteau qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés de trois livres et un chapon de rente pour sa terre et pour la commune et deux deniers de cens, lequel a maison, grange et étable et quatre arpents de terre labourable.

Qu'audessus est une terre de trois arpents de front sur la dite profondeur qui appartient en commun aux héritiers du dit feu Jacques Lefèvre, laquelle est chargée d'aucune redevance, et sur laquelle il y a une grange, six arpents de terre labourable et deux prairies.

Qu'audessus est la veuve du nommé Courier dit Bourguignon, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés de trois livres et un chapon de rente pour sa terre et pour la commune, laquelle n'y est point bâtie, mais fait valoir sa terre, à ferme, et a dessus huit arpents de terre labourable et deux arpents de prairie.

Qu'audessus est Pierre Desroches qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés de trois livres et quatre chapons de rente et deux deniers de cens, lequel a maison, grange et étable, neuf arpents de terre labourable et deux arpents de prairie.

Qu'audessus est Ange Lefèvre dit Descotteaux, qui possède trois arpents de front sur quarante de profondeur chargés de quarante-cinq sols et un demi chapon de rente et deux deniers de cens, lequel a maison, grange et étable et huit arpents de terre labourable.

Qu'audessus est la veuve Monty qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés de trois livres et trois chapons de rente pour sa terre et pour la commune et dix-huit deniers de cens, laquelle n'y est point résidente et a seulement deux arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Thomas Pinot qui possède six arpents de front sur la dite profondeur chargés de quatre livres, dix sols et six chapons de rente et trois deniers de cens, lequel n'y réside point et les a donnés à ferme, sur laquelle terre il y a environ dix-huit arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Augustin Arbour, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés de trois livres et quatre chapons de rente pour sa terre et pour la commune et dix-huit deniers de cens, lequel a maison, grange et étable et vingt-deux arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Claude Proulx, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés de quatre livres et quatre chapons pour sa terre et pour la commune et dix-huit deniers de cens, lequel a maison, grange et étable et six arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Pierre Desroches, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés des mêmes cens et rentes pour sa terre et pour la commune, lequel a maison, et grange et trois arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Joseph, fils de Ange DesCauteaux, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés des mêmes cens et rentes pour sa terre et pour la commune, lequel a une maison et environ trois arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Jean Arrel, qui possède six arpents de front sur la dite profondeur chargés dès mêmes cens et rente par arpent, lequel n'y est point bâti et a environ trois arpents de terre labourable.

Qu'audessus est Jean Taillon, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés des mêmes cens et rentes pour sa terre et pour la commune, lequel n'y est point bâti et n'a encore fait aucun désert.

Qu'audessus est Antoine Décoteaux, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rente pour sa terre et pour la commune, lequel n'y est point bâti et a seulement un arpent de terre labourable.

Quaudessus est Jean Descoteaux, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rente, lequel n'y est point bâti et a seulement un arpent de terre labourable.

Qu'audessus est Gabriel Desroches, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes pour sa terre et pour la commune, lequel n'y est point bâti et a seulement un arpent de terre labourable.

Qu'audessus est Louis Robida, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes pour sa terre et pour la commune, lequel n'y est point bâti, et a seulement un arpent de terre labourable.

Qu'audessus est Gabriel Rondeau, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes pour sa terre et pour la commune, lequel n'a encore fait aucun désert.

Lequel aveu et dénombrement ci-dessus, le dit Comparant a déclaré contenir vérité et a signé, ainsi,

(Signés), RENE LEFEVRE, et BEGON.

EPILOGUE

LE TRAVAIL DE L'HISTOIRE.

Le chercheur se lève matin
Pour butiner dans l'incertain
Sur un champ vaste et solitaire,
Il scrute les vieux manuscrits,
Ecoute propos et récits
Et les note, en parfait notaire.

Comme il débrouille les dossiers !
Comme il devine les papiers,
Et quelle ardeur dans cette chasse !
A droite, à gauche il prend son bien,
Relève un nom, un chiffre, un rien,
Puis, radieux, les range en place.

C'est un policier qui voit tout,
Qui déniche un fait, un atout,
Bien qu'il procède à l'aventure.
Son oeil découvre un trait caché,
Un mystère qu'on a cherché
Sans en comprendre la nature.

Sait-il, d'ailleurs, où le conduit
Ce dur labeur de jour et nuit
Dans le domaine de l'Histoire ?
Oh ! que non pas ! — s'il le savait
Cet avantage effacerait
Les trouvailles qui font sa gloire.

Il est doux d'attirer à soi
L'objet nouveau qu'on aperçoit
Dans l'ombre avec peine et misère.
Songez au mineur qui, d'abord,
Frappe le roc — enfin de l'or —
En remuant toujours la terre.

Les mois, les ans forment total,
Mais, poursuivant son idéal,
Le chercheur n'en connaît pas d'autre.
En vrai patriote inspiré,
Son courage est du feu sacré,
Il a les forces de l'apôtre.

A l'oeuvre on juge l'ouvrier.
Il y met son coeur tout entier.
C'est pour elle qu'il semble vivre.
Par bonheur, vient l'heureux moment.
La Baie aura son monument :
Il est fini — voici le livre.

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, 1er octobre, 1911.



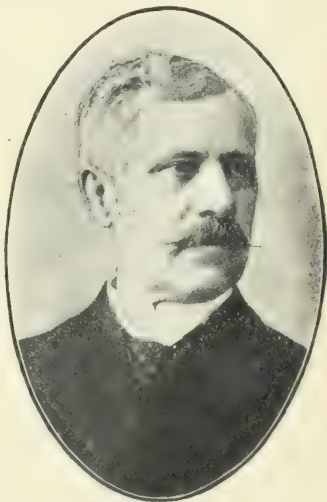
L'AUTEUR

A Messieurs Benjamin Sulte et François Lesieur-Desaulniers



En remettant aux imprimeurs le dernier feuillet de l'*Histoire de la Baie-Saint-Antoine*, nous éprouvons le besoin d'offrir à MM. Benjamin Sulte et F. L.-Desaulniers, nos plus vifs remerciements pour le généreux concours qu'ils ont bien voulu nous donner, dans l'impression du présent travail.

L'historien Sulte est déjà si bien connu du public, en Canada et à l'étranger, qu'il serait oiseux de faire son éloge ici. Du reste, au cours de l'ouvrage, il est déjà publié une biographie de l'historien par excellence "du pays des Trois-Rivières et ses environs" comme on peut le constater aux pages 432, 433, 434 et 435 du présent ouvrage.



Quant à M. F. L.-Desaulniers les liens d'amitié sincère qui nous attachent à lui, depuis notre enfance, à Yamachiche, à Nicolet et ici, sont trop intimes pour nous permettre de lui dire tout le bien que nous pensons de ses travaux généalogiques, déjà considérables, et qui ont d'ailleurs reçu un bon accueil du public.

Voici une liste complète des ouvrages que notre ami a

publiés, avec l'année de leur publication, jusqu'à ce jour (1).

Réunion des paroissiens d'Yamachiche (brochure) 1876
Histoire d'Yamachiche (en collaboration avec M. le chanoine Napoléon Caron), 1 volume. . . . 1892
Les Vieilles Familles d'Yamachiche, Tôme I . . . 1898
" " " " " II . . . 1899
" " " " " III . . . 1900
Recherches Généalogiques, 1 vol. 1902
Charles Lesieur et la fondation d'Yamachiche (broch.) 1902
Notes Historiques sur Saint-Guillaume d'Upton, 1 vol. 1905
Les vieilles Familles d'Yamachiche, Tôme IV . . 1908
Généalogies des Familles Gouin et Allard, 1 vol . 1909
" des Familles Richer de la Flèche et Hamelin, 1 vol. 1909

Aussi, nous croyons faire plaisir à nos bienveillants lecteurs en leur présentant le portrait de ces deux bons amis qui sont venus à notre aide, au bon moment.

Par une coïncidence très heureuse, nous avons pu constater qu'il existe des liens de parenté entre MM. Sulte, Desaulniers et l'auteur du présent ouvrage, en rapport avec la famille Lefebvre, de la Baie, comme on peut facilement le constater par les trois tableaux généalogiques que nous publions à la page suivante :

---

(1) *Notice biographique sur M. F. L.-Desaulniers.* — Né à Yamachiche, le 19 septembre 1850, il fit ses études classiques à Nicolet et ses études légales à Trois-Rivières et à Québec ; puis, en 1879, il se fit admettre au barreau. Deux ans auparavant il avait épousé Aglaé Maher, à Saint Guillaume d'Upton, et allait résider dans sa paroisse natale où, en 1878, il fut élu député de Saint-Maurice à la législature de Québec, puis réélu, en 1881, à la même législature, où il siégea jusqu'à l'été de 1886. L'année suivante, le même comté de Saint-Maurice l'envoya aux Communes du Canada, puis encore, en 1891. M. Desaulniers a donc été député pendant dix-huit années consécutives, tant à Québec qu'à Ottawa, ayant quatre fois subi l'épreuve électorale, toujours victorieusement.

En 1896, il abandonna la vie politique pour accepter la position de greffier des comtés de l'Assemblée législative de Québec, emploi qu'il occupe encore, en 1911.

M. Desaulniers, en collaboration avec feu l'hon. M. Elzéar Gérin, rédigea le *Constitutionnel*, de Trois-Rivières, de janvier 1874 à septembre 1875 ; de 1875 à 1876, sous feu l'hon. M. J.-Is. Tarte, il collabora à la rédaction du *Canadien*, de Québec, avec feu M. J. P. Tardivel ; puis en 1882, 1883 et 1884 il rédigea le *Messager de Nicolet*. Il fut aussi correspondant parlementaire de la *Presse*, pendant seize ans, à Québec et à Ottawa.

En [illegible], il alla demeurer à Montréal où, depuis, il consacre ses loisirs à des travaux d'histoire locale et d'études généalogiques. Il est à écrire l'histoire de Saint Barnabé, comté de Saint Maurice.

Généalogies de MM. Benjamin Sulte, Frs L.-Desaulniers et de l'abbé Jos.-Elz. Bellemare, montrant les liens de parenté qui les unissent entr'eux et avec le premier seigneur de la Baie-du-Febvre.

I.—PIERRE LEFEBVRE ET JEANNE AUNOIS.—1646.

II. — 1679.

{ Ange Lefebvre-Descoteaux (1)
{ Madeleine Cusson (2)

III. — 1729.

{ Pierre L.-Descoteaux
{ Mad. Robida-Manseau

IV. — 1765.

{ Joseph L.-Descoteaux
{ Madeleine Lord

V. — 1803

{ Pélagie L.-Descoteaux
{ Antoine L.-Desaulniers

VI. — 1827.

{ François L.-Desaulniers
{ Marguerite Pothier

VII. — 1877.

{ FRANCOIS L.-DESAULNIERS
{ Aglaé Maher

II. — 1670.

{ Jacques Lefebvre, 1er seigneur
{ Marie Baudry

III. — 1735.

{ Jacques Lefebvre dit Labaye, co-seign.
{ Marguerite Laniel-Desrosiers

IV. — 1763.

{ Jacques Lefebvre
{ M.-Josephte Baillargeon

V. — 1801.

{ Joseph Lefebvre
{ Antoinette Benoit

VI. — 1829.

{ M.-Antoinette Lefebvre
{ Benjamin Sulte

VII. — 1871.

{ BENJAMIN SULTE
{ Augustine Parent

II. — 1670.

{ Jacques Lefebvre 1er seigneur
{ Marie Baudry

III. — 1701.

{ Marie Lefebvre, co seigneuresse
{ Pierre Monty-Niquet

IV. — 1727.

{ Françoise Niquet, co-seigneuresse
{ Jean-François Lemire

V. — 1765.

{ Françoise Lemire
{ Jean-Chs Lacerte

VI. — 1786.

{ Françoise Lacerte
{ Joseph Gélinas

VII. — 1813.

{ Marguerite Gélinas
{ Paul Bellemare

VIII. — 1843.

{ Joseph Bellemare
{ Hermine Gélinas

IX — 1872 (3).

JOS.-ELZ. BELLEMARE, Ptre.

(1) Juge de la seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

(2) Fille du notaire Jean Cusson, du Cap-de-la-Madeleine.

(3) Année d'ordination.

Table Analytique

PREMIERE PARTIE.—LA PAROISSE.

Pages

DEUXIEME PARTIE —LA SEIGNEURIE ET LES FAMILLES

TROISIEME PARTIE.—LES INSTITUTIONS

QUATRIEME PARTIE—LES PERSONNAGES.

SUPPLEMENT.—LES PAROISSES SOEUR OU FILLES DE LA BAIE.

Index Général

Par B. Sulte

A

B

C

E

F

G

H

I

J

M

Pages

Q

R

S

T

U

V

Table des Gravures

Première Partie

Deuxième Partie

Troisième Partie

Quatrième Partie



Errata et Addenda

Page 8, bas de la carte, au lieu de paroisse, lisez paroisses.
Page 20, ligne 6, au lieu de Emplacemt, lisez Emplacement.
Page 64, ligne 5, au lieu de réusir, lisez réussir.
Page 66, ligne 20, au lieu de Fraçois, lisez François.
Page 81, ligne 6, au lieu de Hébert, lisez Hubert.
Page 117, bas de la carte, au lieu de millieu, lisez milieu.
Page 122, ligne 15, au lieu de pi stres, lisez piastres.
Page 143, ligne 3, au lieu de vigueur, lisez rigueur.
Page 149, ligne 7, au lieu de petite lisez patache.
Page 167, ligne 20, au lieu de anachorisme, lisez anachronisme.
Page 69, ligne 31, au lieu de bénie, lisez bénite.
Page 182, ligne 39, au lieu de Voir p., lisez Voir p. 574.
Page 216, ligne 8, au lieu de page..., lisez page 131.
Page 233, ligne 2, au lieu de Quartier, lisez Quertier.
Page 234, ligne 22, au lieu de formait lisez formant.
Page 241, lignes 9-10, au lieu de Wickam, lisez Wickham.
Page 247, ligne 17, au lieu de Wickam, lisez Wickham.
Page 274, ligne 23, au lieu de 'lAssomption, lisez l'Assomption.
Page 280, ligne 23, au lieu de Benamin, lisez Benjamin.
Page 281, ligne 1, au lieu de fomule, lisez formule.
Page 281, lignes 2-3, au lieu de quete, lisez quête.
Page 283, ligne 2, au lieu de béni, lisez bénit.
Page 284, ligne 37, au lieu de Côteau, lisez Coteau.
Page 291, ligne 2, au lieu de Ancôme, lisez Ancône.
Page 304, ligne 34, au lieu de 1823, lisez 1863.
Page 306, ligne 15, au lieu de paroisse. lisez paroisse,
Page 316, ligne 9, au lieu de diocèse, lisez décès.
Page 323, ligne 15, au lieu de paroissiens, lisez paroissiennes.
Page 325, ligne 18, au lieu de Nicoelt, lisez Nicolet.
Page 330, ligne 35, au lieu de diocèse, lisez diocèses.
Page 341, lignes 15-16, au lieu de pélerins, lisez pèlerins.
Page 342, ligne 5, au lieu de pélerins, lisez pèlerins.
Page 344, ligne 25, au lieu de achèteront, lisez acheteront.
Page 346, ligne 2, au lieu de appuyé, lisez appuyée.
Page 346, ligne 3, au lieu de tout, lisez tous.
Page 347, ligne 33, au lieu de viéiiles, lisez vieilles.
Page 359, ligne 25, au lieu de 28, lisez 29.
Page 363, ligne 18, au lieu de entrepassé, lisez outrepassé.
Page 369, ligne 12, au lieu de 1901, lisez 1902.
Page 378, ligne 10, au lieu de emblême, lisez emblêmes.
Page 378, ligne 19, au lieu de vielle, lisez vieille.
Page 378, ligne 29, au lieu de eut, lisez eût.
Page 379, ligne 1, au lieu de générale, lisez géniale.
Page 380, dernière ligne, après Alvarès, ajoutez Manseau.
Page 393, lignes 14-15, au lieu de pélérinages, lisez pèlerinages.
Page 432, ligne 14, au lieu de litérateur, lisez littérateurs.

Page 444, ligne 12, au lieu de François Pelloquin dit Crédit; lisez ses qualités personnelles, se

Page 447, ligne 30, au lieu de côteau, lisez coteau.

Page 457, ligne 1, au lieu de XXXIX, lisez XXIX.

Page 468, lignes 13-14, au lieu de Claude, André-Antoine et Joseph-Omer, lisez Claude, André, Antoine et Joseph;—Omer,

Page 473, ligne 6, au lieu de sinopthique, lisez synoptique.

Page 474, après la ligne 19e, placer la ligne 30e.

Page 475, ligne 4, au lieu de Les premiers desservants, lisez Le premier desservant.

Page 475, lignes 5-6, au lieu de devraient, lisez devait.

Page 478, ligne 13, au lieu de Caillot, lisez Caillat.

Page 478, ligne 25, au lieu de eût, lisez eut.

Page 479, lignes 20 et 22, au lieu de Dalphée, lisez Dolphée.

Page 479, ligne 32, au lieu de es, lisez se.

Page 479, ligne 34, au lieu de eût, lisez eut.

Page 480, ligne 7, retrancher, et exercer la profession de marchand.

Page 481, ligne 6, au lieu de Medeleine, lisez Madeleine.

Page 481, ligne 13, au lieu de déjà—acquit, lisez déjà—acquise.

Page 481, ligne 15, au lieu de Présent, lisez Précourt.

Page 481, lignes 25-26, au lieu de les missionnaires, lisez le missionnaire.

Page 482, ligne 20, au lieu de le août, lisez le 2 août.

Page 483, ligne 5, au lieu de cadatres, lisez cadastres.

Page 483, ligne 18, au lieu de Trois-Riviètes, lisez Trois-Rivières.

Page 483, ligne 21, au lieu de Gabrielle, lisez Gabriel.

Page 483, ligne 24, au lieu de Canelle, lisez Janelle.

Page 483, ligne 29, au lieu de Bastiscan, lisez Batiscan.

Page 485, ligne 6, au lieu de vallée, lisez Vallée

Page 485, ligne 14, au lieu de McDonald, lisez MacDonald.

Page 491, ligne 6, au lieu de eût, lisez eut.

Page 495, ligne 6, au lieu de choisirait, lisez choisiraient.

Page 527, ligne 21, au lieu de ont eut, lisez ont eu .

Page 535, ligne 36, au lieu de étaie, lisez était.

Page 536, ligne 7, au lieu de Rapmond, lisez Raymond.

Page 543, ligne 12, au lieu de au, lisez du.

Page 550, ligne 5, au lieu de 18873, lisez 1873.

Page 567, ligne 2, retranchez été.

Page 567, ligne 41, au lieu de eut, lisez eu.

Page 595, lignes 40 et 41, au lieu de chûte, lisez chute.

Page 607, ligne 34, au lieu de ( ), lisez (2).

Page 611, ligne 4, au lieu de restaurée, lisez restauré.

Page 359, après la note (1), ajoutez:

L'abbé Bellemare emmenait avec lui, au presbytère, quelques membres de la famille de feu Hubert Labrie, constructeur d'églises de Saint-Ferdinand d'Halifax, savoir: madame Scholastique Paquette, son épouse, sa fille Constance, gouvernante, et son fils Joseph, homme de cour. Une autre de ses filles, Virginie, mariée tout récemment, avait longtemps, en leur compagnie, exercé la fonction de cuisinière. Depuis 1903, cet office est dévolu à mademoiselle Cordélie Pepin, ex-institutrice de cette paroisse, laquelle, grâce à son instruction, a rendu de précieux services dans la publication du présent ouvrage.

Notes Complémentaires

1. Tableau des habitants de la Baie-du-Febvre.—Page 58

Dans la dernière colonne, ajoutez les noms suivants vis-à-vis les terres des Gautier et autres, comme suit:

1744	1909
Christophe Gautier,	George Lozeau,
Etienne Gautier,	George Bélisle,
" "	Octave Courchesne,
" "	Moïse-H. Lemire,
Gautier le père,	Moïse-Honorat Lemire,
Gautier le charron,	J.-B. Martel,
" " "	Louis Vallée,
Gabriel Proulx et Thomas Choux.	Géovani Proulx, etc.

Les terres des Gautier sont devenues au commencement du 19e siècle la propriété de Pierre Gouin, marchand de la Baie, de qui elles sont passées aux propriétaires actuels.



L'Hon. Marc-Pascal Laterrière.
Page 106.



L'abbé Jean-Louis Beaubien
Page 573.

2. Le Comte d'Ancour.—Page 49

Avant de se fixer sur la ferme des dix-huit arpents, le comte d'Ancour a, dit-on, pensionné quelque temps au village de la Baie, dans l'hôtel tenu par Simon Vigneau, ancêtre des Vigneau de cette paroisse. Cet hôtel, aujourd'hui disparu, a été vendu, en 1875, aux MM. Blondin, qui y placèrent leur première fabrique de fromage.

Simon Vigneau avait alors une charmante enfant de trois à quatre ans, la petite Fanny, qui, paraît-il, amusait beaucoup le comte par ses gentillesses ; et ce dernier, pour se l'attacher, ne lui ménageait pas les caresses, les bonbons et autres petits cadeaux. Fanny, qui devint plus tard la mère de M. J.-B. Scott, fameux commerçant de Nicolet, garda toute sa vie, un joyeux souvenir de ce personnage (1).

3. Role des miliciens de 1813.—Page 173

Louis Beaulac n'a jamais, comme l'insinue le rôle de 1813 (2), affronté le feu des batailles, dont la seule pensée, nous assure-t-on, le rendait tout tremblant. Son frère Joseph, qui était bien plus brave, endossa à sa place l'uniforme de conscrit, et ce fut lui, qui, sous le prénom de Louis, se distingua au feu, parmi ses frères d'armes, et mérita les marques de distinction injustement attribuées à son frère.

4. Les chercheurs de trésors.—Page 207

Ce petit drame, dont l'époque approximative est vers l'an 1830, eut pour théâtre les "dix-huit arpents de Nicolet", qui formaient encore partie intégrante de la Baie-du-Febvre. L'endroit choisi était au front de la ferme occupée naguère par le comte d'Ancour et qui était alors la propriété du curé Fournier.

Le principal acteur fut Modeste Bourbeau, habitant des "dix-huit", et frère de Charles Bourbeau, bedeau de la Baie.

---

(1) Tradition de Marie Guimond, petite fille de Simon Vigneau.
(2) Voir le dernier nom de la première compagnie.

C'est ce dernier, sans doute, qui a fourni les articles religieux, indispensables, eau bénite et cierge bénit. Il paraît même que le curé Fournier, mis au courant du projet, l'avait toléré, sans prendre part à son exécution. Le séjour que le comte d'Ancour avait fait sur cette même terre, et son départ précipité, pouvaient jusqu'à un certain point motiver la recherche d'un trésor, que, dans sa précipitation, le comte aurait pu laisser. On cite parmi les témoins un nommé Henri Emond.

La tradition varie quelque peu sur les circonstances. D'après une version vraiment plus sensée, et qui doit être la véritable, le Monsieur au chapeau de castor est un mythe. Mais le reste est à peu près exact. Au moment où le pic eut frappé le corps dur et sonore, Modeste Bourbeau, tout hors de lui, s'écria instinctivement : "Nous l'avons, nous l'avons". Il avait rompu le silence contre la consigne. Le trésor avait disparu.

La découverte d'un trésor, sur la ferme de M. Antoine Belcourt, n'est pas d'une certitude absolue, et d'aucuns la relèguent au domaine de la légende.

5. La complainte du pain bénit.—Pages 283 et 284

Cette complainte qui était très longue, ne nous est pas parvenue au complet. Nous avons pu recueillir deux autres couplets que l'on peut intercaler comme suit :

IIa

Réjouissez-vous, mes chers confrères,
D'avoir perdu ce Léveillé,
Car c'est un homm' trop erroné,
Pour le mettre dans les affaires.
Soyez certains, n'en doutez pas,
Qu'il nous mettrait dans le combat.

VIIIa

Mes amis, ne vous faites pas gloire
De ce que vous êtes pardonnés,
Votre crime n'est pas effacé
Du train commis un jour de fête,
Car tous les gens du Canada
Se souviendront de c'tte élection-là.

6. Le curé Désilets.—Page 333

Le premier et le deuxième alinéas de cette page ont été rédigés d'après des données, qu'on nous assure être inexactes, et par suite nuisibles à la mémoire de cet homme distingué. Nous nous empressons de les rectifier.

Suivant des informations plus précises, et puisées à des sources certainement impartiales, le grand vicaire Désilets, après avoir résigné la cure de la Baie, n'a jamais eu réellement l'idée de revenir sur sa décision. S'il a persisté à prolonger son séjour à la Baie, c'était dans l'intention bien légitime d'y compléter son oeuvre, savoir: 1° ériger canoniquement la confrérie du Saint-Rosaire, à laquelle il tenait beaucoup (1); 2° mieux élucider les comptes de la fabrique pour le temps de sa gestion et en faire lui-même la reddition aux marguilliers.

M. l'abbé L.-Eug. Duguay, qui l'a connu intimement, confirme ainsi ce qui précède: "Monsieur le G. V. Désilets, dit-il, en donnant de Rome à Mgr L.-F. Laflèche, sa lettre d'acceptation de la cure de la Baie, à l'automne de 1884, y mettait pour condition que je sois nommé son remplaçant au Cap-de-la-Madeleine, pour avoir l'avantage de reprendre sa paroisse du Cap, dans le cas de la division du diocèse".

Ajoutez à la note (1), même page:

A une facilité d'élocution remarquable, le grand vicaire

---

(1) Lettre du 14 octobre 188[illegible]

Désilets joignait une grande clarté d'exposition, ce qui lui a permis de soutenir l'intérêt et de tenir l'auditoire en haleine jusqu'à la dernière minute.

Remplacer la note (3) par la suivante:

Mgr Gravel vint lui-même le chercher à la Baie et le ramena à Nicolet dans sa propre voiture.

7. La Ligue du Sacré-Coeur. Page 394

Avant **Evénements profanes**, insérez l'article suivant:

La Ligue du Sacré-Coeur de Jésus. Du 19 au 26 décembre 1909, la paroisse eut l'avantage d'une grande retraite, prêchée par les RR. PP. Charles-Barthélemy Boissonnault et Dominique-Victor Prod'homme, O.M.I., du Cap-de-la-Madeleine.

Les exercices qui se tinrent deux fois par jour, l'avant-midi et dans la soirée, furent suivis avec entrain et une exactitude édifiante. Les circonstances s'y prêtaient. Cette semaine fut favorisée d'une température hivernale de choix, pendant que les soirées étaient agrémentées de ces beaux clairs de lune, si propres à élever l'âme à Dieu et qui empruntent un charme particulier à l'éblouissant manteau de neige, qui couvre nos campagnes à la fin de décembre.

L'éloquence tout apostolique de nos missionnaires pouvait d'ailleurs se passer de cet auxiliaire si utile, et elle remua profondément notre peuple, qui gardera longtemps le souvenir de leurs instructions (1).

Fruit principal de la retraite: agrégation de la paroisse à l'apostolat de la prière (24 décembre) (2), et établissement de la Ligue des Hommes (26 décembre).

---

(1) Le Père Prod'homme eut, pendant la retraite, une grave indisposition, et il dut, un soir, porter la parole, après un jeûne forcé d'au-delà de vingt-quatre heures.

(2) Seing du R. P. Boubée, directeur général, contre-seing de l'abbé F.-A. Saint-Germain, directeur diocésain.

La constitution de la ligue est basée sur les promesses suivantes, que doivent souscrire les associés :

1° Ne point blasphémer et empêcher les blasphèmes ;

2° Sanctifier les dimanches et les fêtes d'obligation ;

3° Communier quatre fois par an, au jour prescrit par le directeur ;

4°Ne pas entrer dans les hôtels pour y boire ;

5° Ne pas offrir de boisson enivrante dans l'intérieur des maisons ;

5° Ne pas faire usage d'alcool, si ce n'est en cas de nécessité ou sur prescription du médecin.

Dès le 26 décembre, jour de l'inauguration, 397 membres s'inscrivaient sur le registre de la confrérie.

Premiers officiers élus : Joseph Elie, Nazaire Côté, Moïse-Honorat Lemire, Philippe-de-Néri Poirier, Joseph-François Lemire (1).

*

* *

Pour perpétuer la mémoire de cet événement, la ligue a fait élever au centre du carré, devant l'église, un monument du Sacré-Coeur de Jésus, tout en ciment, fabriqué dans les ateliers de T. Carli, statuaire de Montréal. — Coût $175, fondations $55.60.

La bénédiction et l'inauguration se sont faites à la clôture de la visite épiscopale, qui eut lieu en 1911, du 19 au 21 mai. Monseigneur Brunault était accompagné du Rév. Père Joseph-Hercule-Odilon Allard, O.M.I., de l'abbé Joseph de Gonzague, missionnaire des Abénakis, et de M. Joseph-Charles Poisson, acolyte.

---

(1) Le drapeau et les insignes ont été faits par mademoiselle A. de Glandin, française de Montréal. Prix : drapeau $50.50, insignes $14. Le drapeau, inauguré en la solennité de la Fête-Dieu, le 29 mai 1910, a figuré le 11 septembre suivant dans la procession du Congrès eucharistique de Montréal (4-11 septembre).

Cette visite est un événement remarquable, en ce que, pour la première fois en ce diocèse, l'évêque conférait la confirmation à tous les petits enfants ayant l'âge de raison. Mais le fait, plus remarquable encore pour la paroisse, a été l'inauguration du monument, qui fut accompagnée de cérémonies vraiment grandioses. Sous la direction de M. le vicaire R. Faucher, les ligueurs, drapeau et officiers en tête, étaient sortis processionnellement de l'église en chantant tous en choeur, au son de la fanfare, le cantique qui convient si bien à l'église militante : "En avant, marchons". Puis ils s'étaient disposés en vaste carré, autour du monument, pendant que le régiment des petits confirmés (1), dressés en deux lignes parallèles, joignaient le carré au perron de l'église, sur lequel vint prendre place l'évêque, accompagné d'un clergé assez nombreux, et des enfants de choeur.

Dès que l'évêque, crosse en main et mître en tête, apparut sur le portique, la ligue, toujours au son de la fanfare, fit retentir les airs du cantique :

Sur ma patrie,
O Sacré-Coeur,
Verse, je t'en supplie,
La paix et le bonheur.

Bientôt on fit silence, et l'évêque, de sa voix grave et paternelle, adressa aux ligueurs l'une de ses allocutions les plus chaleureuses, leur faisant sentir, toucher du doigt, en quelque sorte, le rôle important qu'ils ont à remplir vis-à-vis la société actuelle, minée par l'intempérance qui l'abrutit, et l'indifférence qui lui fait perdre de vue sa véritable destinée.

Eut lieu, ensuite, la bénédiction solennelle du monument,

---

(1) 264.

après laquelle la foule se dispersa aux accents joyeux de la fanfare, emportant de cette belle fête un souvenir inoubliable (1).

8. Ange Lefebvre Descoteaux.—Page 412, note (1)

Jeanne, Marie-Renée et Pierre, sont, de même que Claude, les enfants d'Ange Lefebvre. (Notes de M. le juge F. S. Tourigny).

9. La seigneurie Napoléon Lozeau.—Page 424, note (2) suite

Vers 1880, madame George Futvoye, née Hedwige Lozeau, vendit sa part de seigneurie, soit : 2 arpents de front sur la profondeur des quatre concessions, vis-à-vis les terres de MM. Ferdinand Martel et Adjuteur Côté, dans le Haut-de-la-Baie, à son frère Napoléon Lozeau, qui en perçoit encore les rentes seigneuriales.

Madame Futvoye avait acquis sa part de Pascal Dionne, qui la tenait lui-même des Despins.

M. Napoléon Lozeau et son fils George sont de nos jours les seuls représentants, à la Baie, de la famille seigneuriale Lozeau.

10. Récollet Courchesne.—Page 460

Ce personnage n'est pas François Courchesne, mais son fils Joseph. Il faut modifier comme suit les deux derniers alinéas concernant la famille Courchesne :

François s'établit à la Grand'Plaine, en 1786, après son mariage avec Josephte Janelle, sur la terre occupée maintenant par M. Philippe Beaulac. — Il eut un fils, Joseph, dont le nom est resté célèbre dans les annales de la famille Courchesne. Ce fils, jusqu'à l'âge de trois ans, avait été d'une faiblesse extrême, nonobstant une complexion assez florissante, et ne pouvait encore se porter sur ses jambes.

(1) Le [illegible] et les semaines suivantes, ont été marquées de chaleurs torrides. A la bénédiction du monument, plusieurs personnes faillirent être frappées d'insolation.

Un jour, un missionnaire récollet, de passage à la Baie-du-Febvre, qu'il traversait à pieds, suivant la manière de voyager de ces bons Pères, s'arrêta quelques minutes dans la famille. La mère lui recommanda l'enfant. Le missionnaire promit volontiers le secours de ses prières, surtout si la mère voulait s'engager à faire porter à l'enfant pendant trois ans la tunique et la corde franciscaines. La condition fut acceptée, et dès les jours suivants, le petit Joseph apparaissait au foyer drappé en saint François d'Assise. De ce moment, dit-on, il prit graduellement de la vigueur, et se développa d'une manière normale. Le costume et la guérison, qui paraît en être la conséquence, ont valu à Joseph le surnom de "Récollet" Courchesne, sous lequel on l'a toujours désigné (1).

François Courchesne est l'ancêtre de MM. Michel, Octave et Hilaire Courchesne, — Ignace, Joseph, — Camille, Denis,— et des Courchesne de Saint-Zéphirin, tels que Joseph-Emilien et Urbain, établis à la Baie.

11. Le surnom de Descoteaux.—Page 462

Le surnom de Descoteaux, adopté par Ange Lefebvre, existait bien avant son arrivée à la Baie, comme on le constate par les registres du Cap-de-la-Madeleine (2) : il faut donc retrancher la deuxième phrase, en haut de la page, parce qu'elle exprime une erreur historique.

12. Médecins vétérinaires nés à la Baie.—Page 569

Après la liste des médecins, ajoutez l'article suivant :

Médecins Vétérinaires. — Conrad Gouin et Emile Janelle, gradués en 1899, — Léopold Bélisle, en 1901, — Alfred Janelle et Edouard La Haye, en 1903.

---

(1) La tradition varie beaucoup sur les circonstances qui ont amené cette dénomination. Nous adoptons la version de son fils Emilien, qui nous paraît être le mieux informé.

(2) Annales du T.-S. Rosaire, Mars 1912, p. 411. — Notes de M. le juge F.-Siméon Tourigny.

Edouard La-Haye n'a pas étudié à Nicolet, mais à Sherbrooke.

13. Le canon de la Baie.—Page 571

Au nom de M. Fabien Vanasse, parmi les députés aux Communes, ajoutez la note suivante :

Le député Vanasse a laissé à la paroisse de la Baie un précieux souvenir de sa députation, dans le canon qui donne aujourd'hui un air martial à la résidence de M. le maire Joseph Elie. Ce monument historique de nos luttes passées, qui nous rappelle d'une manière si vivace la valeur de nos pères, vient du gouvernement de Québec. Quelle en est l'histoire ? Il serait intéressant de le savoir ; mais les renseignements nous manquent pour la retracer. Il a peut-être été témoin des luttes mémorables qui ont amené la cession du Canada à l'Angleterre, et il a dû vomir la mitraille sur les ennemis de la France. D'aucuns même prétendent qu'il a pris part à la guerre de Crimée.

Quoi qu'il en soit, on l'a vu, un moment, reprendre son allure guerrière de jadis, et semer encore une fois le désastre autour de son affût. — On l'avait installé tout d'abord, avec honneur, en face de l'église, où il avait séjourné, bien pacifique, pendant un certain temps. Une nuit, d'imprudents et sinistres farceurs l'ayant chargé à poudre et mis le feu à l'amorce, il s'ensuivit une détonation formidable, qui ébranla le village et la campagne environnante, — brisant par le contre-coup la majeure partie des vitres de l'église et de quelques bâtisses voisines, et semant l'alarme parmi notre population.

Ce fut son arrêt de bannissement. Dès le lendemain matin, M. le curé Héroux, dans sa juste colère, l'enclouait et le mettait en pénitence, abandonné comme objet de rebut, dans un champ du voisinage, où il dut expier, dans une retraite méprisée, le méfait dont il avait été l'instrument inconscient. Il y resta oublié jusqu'en 1910. M. Elie, trouvant l'expiation suffisante, le tira enfin de sa position dégradante et de son long exil, en l'installant honorablement sur la galerie de sa rési-

dence, où il repose maintenant, encore fier et l'air agressif, mais paisible et inoffensif, malgré son extérieur menaçant.

14. L'abbé Michel-Exilia Janelle.

Omis page 577, 2ième alinéa

Janelle (l'abbé Michel Exilia), né à la Baie-du-Febvre, comté d'Yamaska, le 8 juin 1851, de Michel Janelle, cultivateur, et de Marguerite Gauthier-Gentès, fit ses études à Nicolet; fut ordonné aux Trois-Rivières par Mgr Fabre, le 24 septembre 1876. Vicaire à Arthabaskaville (1876-1877), à Stanfold (1877-1881); premier curé de Sainte-Perpétue-de-Nicolet (1881-1884), où il a bâti un presbytère; assistant-curé à Saint-Stanislas-de-Champlain (1884-1885); vicaire à Valmont (1885-1886), à Maskinongé (1886-1889); curé de Saint-Adelphe avec desserte de Sainte-Thècle (1889-1903); retiré à Sainte-Thècle, depuis 1903.

15. Les églises de Nicolet.—Page 597

Ajoutez à la note (2):

Il paraîtrait plus conforme aux faits de ne voir dans la sixième et la septième églises qu'une seule et même cathédrale. La sixième, en effet, n'a jamais été ouverte au culte, et celle qui compte pour la septième, n'est en réalité que la sixième, reconstruite sur les mêmes murs restés debout et sur un plan identique, avec de très légères variantes dans les détails.

16. Le fief ou seigneurie de Courval.—Page 603

Remplacer la note (1) par la suivante:

La seigneurie de Courval a été concédée, le 25 septembre 1754, par le marquis Duquesne, gouverneur, et Bigot, intendant, représentant le roi de France, au sieur Cressé fils. Ce fut la dernière que créa l'administration française.

Voici la liste des seigneurs de Courval, de son origine à nos jours:

Pierre-Louis Cressé, concessionnaire, 25 septembre 1754.

Pierre-Michel Cressé (deux-tiers), et sa soeur *Louise-Charlotte Cressé* (un tiers), héritiers. — Acte de foi et hommage du 7 février 1781.

Louise-Charlotte Cressé, épouse de François Dumoulin, seule. — Echange du 3 mars 1796.

Louis Gouin, acquéreur, 14 janvier 1804. A sa mort, 1er septembre 1814, la seigneurie échoit à son épouse, Catherine Rousseau (cinq-sixièmes) et à son fils Alexandre (un sixième).

Joseph Badeaux et *Pierre Gouin*, acquéreurs, moitié par moitié, 28 février 1815.

Joseph Badeaux, seul. — 9 octobre 1821.

Moses Hart, acquéreur, 9 novembre 1829 (la moitié), et 8 septembre 1837 (l'autre moitié).

Alexandre-Thomas Hart et cohéritiers. — Donation du 29 janvier 1847.

17. Rapport accompagnant la carte cadastrale de 1709.

Page 618.—2a.

La seigneurie de Saint-Antoine de la Baie appartient au sieur Lefebvre, laboureur.

La paroisse est desservie par les Pères Récollets des Trois-Rivieres, qui y vont dire la messe de temps à autre. Il y a des contrees ou les terres sont bonnes, d'autres pierreuses, produisant mediocrement toute sorte de grains. Il y a une grande etendue de pacage pour les bestiaux. Toute sorte de bois, même pour la construction. Il y a un moulin à vent.

La seigneurie de Nicolet appartient au sieur Courval, procureur du roi aux Trois-Rivieres.

Les habitants font paroisse avec ceux de Saint-Antoine, quoique, la plus grande partie de l'année, ils vont entendre la messe aux Trois-Rivieres.

Les terres y sont belles et unies, peu avancées en déserts. Les habitants s'occupent plus à la peche et à la chasse qu'à la culture, quoique les terres y soient tres fertiles en toute sorte de grain. Il y a toute sorte de bois melanges.

18. Blason du gouverneur Antoine Lefebvre de la Barre. — Page 7

"D'azur au chevron d'or surmonté d'une tour d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, en pointe, d'une ancolie du même. Couronne seigneuriale".

Si la famille Lefebvre, de la Baie, peut établir une parenté avec ce gouverneur, — ce qui est probable, — elle a droit à ce blason, dont elle peut user comme marque distinctive ou armes de la seigneurie Lefebvre.



Errata et Addenda (Suite)

Page 97, note (1), **au lieu de** route Courchesne **lisez** route Côté.
Page 104, retranchez toute la ligne 26ième et mettez à la place
Un soir, la table de jeu étant dressée, madame Pétrimoulx tourna
Page 106, ligne 8, **au lieu de** soldies, **lisez** solides.
Page 110, note (2), **au lieu de** crapitre, **lisez** chapitre.
Page 147, lignes 9 et 10, retranchez la répétition: "disséminés dans le district des Trois-Rivières".
Page 173, ligne 7, **au lieu de** complètement, **lisez** amplement.
Page 205, note 4, **au lieu de** un autre, **lisez** Antoine Gauthier dit Gentès.
Page 206 ligne 14, **au lieu de** secrète, **lisez** cachée
Page 207, ligne 4, **au lieu de** conceurs, **lisez** concours.
Page 218. Sous la gravure, **au lieu de** commencée, **lisez** commencé.
Page 220, après la 14e ligne, ajoutez:
l'abbé Carrier, fut très solennelle. Le très révérend
Page 237, note (1), **au lieu de** (1877), **lisez** (22 novembre 1861).
" " lignes 8 et 9, **au lieu de** mit fin à ce déplorable usage, **lisez** fit tomber en discrédit ce déplorable usage, qui disparut graduellement.
Page 283, ligne 13, **au lieu de** s'ont, **lisez** sont
Page 295, sous les deux portraits inférieurs, **au lieu de** 5, **lisez** 4, **et de** 4, **lisez** 5.
Page 328, ligne 12, **au lieu de** administraion, **lisez** administration
" " note (1), **au lieu de** Ao t, **lisez** Août.
Page 347, ligne 15, **au lieu de** 1906, **lisez** 1806
" " dernière ligne, **au lieu de** paroisse, **lisez** paroisses
Page 378, ligne 8, **au lieu de** partant, **lisez** partout
Page 384, ligne 23, **au lieu de** pas, **lisez** par
Page 399, 2 dernières lignes, **au lieu de** 1906, **lisez** 1908
Page 416, dernière ligne, **au lieu de** (, **lisez** (2)
Page 436, note (3), **au lieu de** 1734, 1744, **lisez** 1834, 1844.
Page 439. A la cinquième signature, **au lieu de** 1728, **lisez** 1729.
Page 462, ligne 19, **rayez le mot** l'aîné.
Page 473, ligne 9, **au lieu de** Baptiste, **lisez** François.
Page 479, ligne 18, **au lieu de** Joseph-Pierre-Pierre, **lisez** Joseph-Pierre.
Page 485, ligne 16, **au lieu de** cordonniés, **lisez** cordonnier.
Page 489, ligne 22, **au lieu de** simplement, **lisez** amplement,
Page 508, ligne 4, **au lieu de** $ 0, **lisez** $60.
Page 666. Ajoutez à la note au bas de la page:

Mesdemoiselles Labrie et Pepin ont toutes deux largement contribué à la restauration et à la classification des archives seigneuriales et paroissiales, lesquelles étaient dans un délabrement complet.





U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 11 11 07 19 1